HAL
open science

Regards géographiques sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistances des " pêches artisanales "

Julien Noel

▶ **To cite this version:**

Julien Noel. Regards géographiques sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistances des " pêches artisanales ". Géographie. Université de Nantes, 2011. Français. NNT : . tel-00580042

HAL Id: tel-00580042

https://theses.hal.science/tel-00580042v1

Submitted on 25 Mar 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE NANTES
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT REGIONAL (IGARUN)
LETG GEOLITTOMER (UMR 6554 CNRS)

Année 2011

N° attribué par la bibliothèque

Regard géographique sur la mondialisation halieutique

L'ALTERMONDIALISATION ET LES FORMES DE RESISTANCE DES « PECHES ARTISANALES »

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : **Géographie**

Présentée
et soutenue publiquement par

Julien NOEL

Le 14 janvier 2011 devant le jury ci-dessous

Jury :
Rapporteur : M. Christian BOUQUET, Professeur à l'Université de Bordeaux III
Rapporteur : Mme Sylvie BRUNEL, Professeur à l'Université de Paris IV
Examinateur : M. Jean-Pierre CORLAY, Professeur honoraire à l'Université de Nantes
Examinateur : M. Alain LE SANN, secrétaire général du Collectif Pêche & Développement, Lorient

Directeur de thèse : M. Jacques GUILLAUME
Professeur à l'Université de Nantes

UNIVERSITE DE NANTES
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT REGIONAL (IGARUN)
LETG GEOLITTOMER (UMR 6554 CNRS)

Année 2011

N° attribué par la bibliothèque

Regard géographique sur la mondialisation halieutique

L'ALTERMONDIALISATION ET LES FORMES DE RESISTANCE DES « PECHES ARTISANALES »

THÈSE DE DOCTORAT

Discipline : **Géographie**

Présentée
et soutenue publiquement par

Julien NOEL

Le 14 janvier 2011 devant le jury ci-dessous

Jury :
Rapporteur : M. Christian BOUQUET, Professeur à l'Université de Bordeaux III
Rapporteur : Mme Sylvie BRUNEL, Professeur à l'Université de Paris IV
Examinateur : M. Jean-Pierre CORLAY, Professeur honoraire à l'Université de Nantes
Examinateur : M. Alain LE SANN, secrétaire général du Collectif Pêche & Développement, Lorient

Directeur de thèse : M. Jacques GUILLAUME
Professeur à l'Université de Nantes

REMERCIEMENTS

Souvent perçue et appréhendée comme un travail individuel fastidieux (elle l'est c'est vrai, je le confirme), la thèse est aussi (et surtout) une expérience personnelle riche d'enseignements mais qui ne saurait aboutir sans le soutien de plusieurs personnes qui, de près ou de loin, ont toutes à un moment donné, contribué à l'élaboration final de ce travail.

Mes premiers remerciements s'adressent en premier lieu à la personne qui a bien voulu s'engager dans cette aventure avec moi, à savoir mon directeur de thèse Jacques Guillaume à qui je suis très reconnaissant de m'avoir supporté – dans les deux sens du terme – depuis maintenant près de huit ans. De ces années de travail en commun, je retiendrais, outre la pertinence scientifique de son regard géographique sur un sujet aussi inconnu pour lui que pour moi, la compréhension patiente et confiante qu'il a toujours témoigné à mon égard lors de nos divers échanges.
Mes remerciements suivants vont ensuite à Mme Sylvie Brunel, M. Christian Bouquet, Jean-Pierre Corlay et Alain Le Sann pour avoir accepté de faire partie de ce jury de thèse et de rapporter et/ou d'examiner celle-ci.
Enfin, certaines institutions méritent également notre gratitude, et tout particulièrement :
- l'Université de Nantes et l'IGARUN pour l'octroi successif d'une allocation de recherche accompagné d'un poste de moniteur, puis d'un poste d'ATER, suivies de vacations, qui m'ont permis de pouvoir exercer ma passion d'enseigner pendant cinq ans.
- le laboratoire Géolittomer LETG UMR 6554-CNRS pour son soutien tant logistique que financier à quelques uns des nombreux déplacements occasionnés par cette thèse (mission de terrain, colloques...). Je souhaiterais notamment remercier Gile et Laurent pour leurs précieux soutiens.

Les divers militants croisés au cours de mes investigations ne sauraient être oubliés, tant mes rencontres avec ces derniers ont profondément influencé ce travail. A défaut de les citer tous, je souhaiterais plus particulièrement remercier :
- les membres du collectif Pêche & Développement, notamment Alain (Le Sann), Fanny (Brun), René-Pierre (Chever), et Danièle (Le Sauce) ;
- mon couple belge préféré, Brian (O'Riordan) et Béatrice (Gorez) ;
- Jean Desrues, Philippe Mayol et Charlotte Kréder du CCFD ainsi que Pierre Vuarin de la Fph.

Je tiens également à remercier mes diverses « familles d'accueils » qui m'ont très largement aidé lors des mes séjours sur Madagascar :
- l'ensemble des personnels de l'Apostolat de la Mer de Toamasina et Mahajanga (entre autres Élias, Jean-Baptiste, Mme Évelyne, Mme Lucie), mais surtout M. Félix pour nos longues et joyeuses « diarrhées verbales » à Toamasina ;
- la famille Rafomanana sur Antananarivo ;
- Thierry et Coco pour m'avoir « chaleureusement » hébergé lors de mes séjours sur Mahajanga ;
- et pour finir bien sur mes chères collègues Dabe et Landy.

Par ailleurs, parmi les innombrables thésards qui se sont illustrés au sous-sol de la cave, je n'oublie pas les (anciens) doctorants géographes (Fanny, Hélène, Nora, Thierry,...) ou biologistes d'ailleurs (ça y est Tom et Axel..., j'ai fini) pour leur compréhension d'un labeur « partagé ».
Une mention spéciale toutefois à une poignée d'entre eux, mes fidèles compagnons du quotidien : Nico et surtout Ion, pour nos innombrables moments de décontraction (déconcentration) ; Eddy, pour ses multiples papillonnages et ses discussions passionnées sur la terre malagasy ; An, pour la sagesse et la gentillesse qu'il fait régner au sein de notre salle de travail ; Claire, pour son précieux soutien dans la dernière ligne droite et notre conception commune de la recherche...

Enfin, pour terminer, plusieurs clins d'œil affectueux à mon entourage :
- à mes quatre « géomen » préférés (Jojo, Dam's, Coutch et Nonot) à qui je dois beaucoup pour mon épanouissement géographique mais pas seulement…

- à mon clan volleyballistique nazairienne (La Muse, Ludo, Maxou...) qui n'ont pas (toujours) compris en quoi ce travail consistait, et c'est pas grave...
- à ma famille nanto-nazairienne, qui s'est élargi jusque dans le Périgord, pour leur soutien sans faille et leur compréhension d'un travail que je n'ai pas toujours rendu perceptible. Spéciale dédicace à J-P pour tes relectures attentives …

Enfin, je ne saurais conclure cette série de remerciements sans évoquer celles à qui je dois énormément :
- ma « juju » pour son soutien affectueux de tous les instants au cours de cette nouvelle expérience commune ;
- et mes deux p'tites louloutes pour leur fraicheur et leur candeur si salvatrice au quotidien…

NOTES AUX LECTEURS

Au vue de l'importance des sigles et des abréviations utilisées dans ce travail de thèse, le lecteur peut utilement se référer au répertoire construit à cet effet en fin de thèse, dans la partie « Tables », des pages **457** à **460**.

Par ailleurs, en vue des multiples références bibliographiques mobilisées tout au long de ce travail, il nous est apparu opportun de scinder cette bibliographie en deux sessions distinctes. La première regroupe des pages **379** à **415** une littérature générale que l'on pourrait qualifier de « scientifique » : ouvrages généraux, articles scientifiques, revues spécialisées, travaux universitaires, rapports de recherche, etc.

La seconde cherche quant à elle à isoler d'un point de vue méthodologique une littérature plus « militante », en particulier celle promue par les altermondialistes halieutiques : ouvrages, revues spécialisées, comptes-rendus d'ateliers et de Forums, etc. (pages **416** à **428**).
Parmi la littérature militante produite par les altermondialistes de l'halieutique, trois supports méritent selon nous d'être plus particulièrement soulignés : les revues *Samudra* et *Yemaya* publiées par l'ICSF, la *Lettre d'information trimestrielle du Collectif Pêche & Développement* publiée par le CRISLA.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE……P11

PARTIE 1 – DE LA MONDIALISATION A LA GLOBALISATION HALIO-AQUACOLE ……P37

CHAPITRE 1 : UNE GEOHISTOIRE DES MONDES AQUATIQUES A DOMINANTE HALIEUTIQUE..P41

CHAPITRE 2 : LA STRUCTURATION DU SYSTEME-MONDE AQUATIQUE SOUS L'ERE DE LA GLOBALISATION…….….P81

CHAPITRE 3 : DES ACTIVITES HALIO-AQUACOLES DANS « LA MER DE L'AVIDITE » ? LES DYSFONCTIONNEMENTS GEOGRAPHIQUES DE LA GLOBALISATION AQUATIQUE……P125

PARTIE 2 – LES DIMENSIONS SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE……..P165

CHAPITRE 4 : LES ALTERMONDIALISTES DE L'HALIEUTIQUE, UNE GALAXIE D'ACTEURS MILITANTS……..…..P169

CHAPITRE 5 : LES STRATEGIES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISME HALIEUTIQUE……P197

CHAPITRE 6 : LES DYNAMIQUES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE…P227

PARTIE 3 – ECHELLES SPATIALES ET DURABILITE DE LA FILIERE HALIEUTIQUE……..P269

CHAPITRE 7 : DES ESPACES DE PRODUCTION EN QUETE DE GESTION DURABLE……P273

CHAPITRE 8 : DES ESPACES DE DISTRIBUTION EN QUETE DE RESPONSABILISATION…….P299

CHAPITRE 9 : LES ECHELLES DE REGULATION DURABLE DU MONDE HALIO-AQUACOLE..…P335

CONCLUSION GENERALE…….……...P363

« *Voir le monde dans un miroir inversé, appréhender l'histoire, comprendre la géographie en lieu et place de l'autre, nous saisir de notre relation au tout, à la globalité, à notre planète : tel est le défi extrême auquel nous engage aujourd'hui la mondialisation* [...] *Car elle nous invite, en fait, à un nouvel usage du monde* ».
Hervé Gaymard, *Un nouvel usage du monde* (2007).

« *On peut demander à la géographie de raconter avec sympathie la différence dans le Monde, de l'interpréter et en quelque sorte de la légitimer, en contribuant par la curiosité au respect de l'Autre à la tolérance* [...] *On peut la solliciter de mettre en évidence les disparités et les injustices au-delà des différences, et de fournir quelques indications pour les réduire ; le géographe a des quantités d'arguments pour dire le Monde et, par là, contribuer si peu que ce soit à le rendre plus vivable* ».
Roger Brunet, *Le déchiffrement du monde* (2001).

– INTRODUCTION GENERALE –

Lisbonne, 3 mai 2004

« *Nous affirmons que la pêche artisanale est la pêche du futur* […] *L'Assemblée générale du Forum mondial des pêcheurs salue tous les mouvements engagés dans la lutte pour un monde plus humain, solidaire et juste, et engage l'action frontale de la pêche artisanale pour qu'UN AUTRE MONDE SOIT POSSIBLE* ».

World forum of fishworkers and fish harvesters (WFF), *Assemblée générale du Forum mondial des pêcheurs. Déclaration finale de Lisbonne* (2004).

Véritable fer de lance dans l'affirmation et dans le renouveau des « mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation » (Sommier, 2001 ; 2003), ce slogan original – « *Un autre Monde est possible !* », accompagné de beaucoup d'autres[1], intrigue tout autant qu'il interpelle. Surtout si l'on se réfère à l'essai de F. Fukuyama qui évoque le triomphe de l'économie de marché et de la démocratie représentative au début des années 1990 ainsi que l'inexistence d'une alternative globale crédible lui faisant face, étant donné que « plus aucune idéologie à prétention universelle [...] dotée d'une importance historique mondiale [...] n'est en position de rivaliser avec le libéralisme (Fukuyama, 1992). Alors que cette « démocratie de marché » est présentée comme un horizon indépassable, de nombreux analystes soulignent paradoxalement « un retour progressif des contestations et des luttes sociales » de plus en plus critiques envers le processus de **mondialisation** (Senarclens, 2003), oppositions qui se cristallisent autour d'une coalition sociale originale dénommée le plus généralement « *altermondialisation* » (Fougier, 2004a).

Parmi les diverses formes de résistance ainsi que la multitude de mouvements constitutifs ou participatifs de cette « « mouvance sociale de contestation au processus de mondialisation libérale » (Fougier, 2003)[2], nous avons choisi de poser notre « regard géographique » (et notre analyse) sur une composante *particulière* de cette « méso-mobilisation » (Agrikoliansky *et al.*, 2005), à savoir **l'altermondialisation halieutique**.

- Particulière premièrement car ce secteur d'activité primaire ubiquiste – reposant sur l'exploitation de ressources vivantes marines en théorie non appropriées (Troadec, 1989) – est sans doute l'un de ceux qui est venu le plus « précocement au monde » et où le *système capitaliste*, concomitant au développement de la mondialisation (Michalet, 2002), a su marquer de son sceau toute une filière[3] de plus en plus tournée vers une logique croissante de privatisation et d'accumulation, d'industrialisation et de marchandisation (Chaboud, 2002).

- Particulière également car ce champ halieutique[4] demeure, à l'heure d'une mondialisation toujours plus prégnante, au cœur de forts **enjeux géographiques** que J-P. Corlay résume par la formule suivante : « du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre » (Corlay, 2004).

[1] « Le Monde nous appartient » (Aguiton, 2003), « Le Monde n'est pas une marchandise » (Bové *et al.*, 2000), etc.

[2] Un certain nombre de travaux francophones (Fougier, Agrikoliansky notamment) appréhende l'altermondialisation sous l'angle d'une mobilisation globale de mobilisations, un mouvement des mouvements afin de mieux dépeindre « les rapports peu hiérarchisés, peu organisationnels et décentralisés de ces modalités d'action collective » (Boulianne, 2005).

[3] Schématiquement, une filière de production regroupe, d'amont en aval, l'ensemble des stades successifs d'élaboration et de fabrication d'un produit (Brunet *et al.*, 1993).

[4] Pendant de l'agronomie pour les milieux terrestres, l'halieutique désigne le domaine scientifique pluridisciplinaire qui étudie la pêche dans son ensemble. Par extension, le terme désigne généralement les activités de pêche et d'aquaculture réunies (Chaussade et Corlay, 1990 ; Rey *et al.*, 1997).

Toutefois, au fur et à mesure d'une « intégration croissante d'espaces et d'hommes à l'échelle mondiale » (Allemand et Ruano-Borbalan, 2002), cette filière halio-aquacole connaît dans son ensemble (de l'amont à l'aval) de multiples **situations conflictuelles** qui l'amène de plus en plus à être confrontée aux ferments d'une crise globale génératrice de profonds dysfonctionnements spatiaux (FAO, 2009b).

- Particulière enfin car contrairement aux autres types de structures actantes de l'altermondialisation (cf. ***Annexe 1***), la contestation halieutique s'ébauche dès le début des années 1980 à l'initiative de « *pêcheurs de petite échelle* » du Sud (Le Sann, 2001b). Or il apparaît assez nettement que ces pêches « traditionnelles » – comme celles « artisanales » au Nord d'ailleurs – subissent de plein fouet les profonds dysfonctionnements et les diverses inégalités véhiculés par ce processus mondialisant à tous les échelons de son développement.

UN SECTEUR HALIEUTIQUE MONDIALISE DE PLUS EN PLUS INEGALITAIRE

De la « planète océane » (Guellec et Lorot, 2006 ; Louchet, 2009) à « l'océan global » (Vanney 2002), le processus de mondialisation semble se matérialiser dans l'espace par un intérêt croissant pour l'ensemble des milieux aquatiques et océaniques. C'est ainsi que les milieux littoraux et maritimes sont devenus depuis les années 1950 « le nouveau cœur du monde » au centre d'enjeux globaux et planétaires, tant du point de vue géostratégique (Vigarié, 1995), géopolitique (Papon, 1996) qu'économique (Vigarié, 1990 ; Louchet, *op. cit.*) ou environnemental (Guellec et Lorot, *op. cit.*). « L'une des réalités géographiques les plus incontestables de ces dernières décennies réside par conséquent dans la **maritimisation du monde** » (Chaussade et Corlay, 2002), plus aucun pays ne pouvant se dispenser d'avoir recours à la mer, plus aucune économie ne pouvant être durablement conçue sans appui océanique tant ces espaces maritimes sont potentiellement riches de ressources diverses et variées pour différents secteurs d'activités (transport de marchandises, exploitation de ressources aquatiques, activités récréatives...) (Vigarié, 1990 ; 1995 ; Papon, *op. cit.*). En même temps que le monde se maritimise, il « se **littoralise** » aussi par une densification croissante et accélérée de multiples activités et d'hommes, les espaces littoraux se replaçant alors « au centre des édifices géostratégiques et géoéconomiques de notre planète » (Chaussade et Corlay, 2002).

Rien d'étonnant alors à ce que ces phénomènes « d'haliotropisme[5] » mondialisés (Corlay, 1995) trouvent une certaine occurrence au sein des activités aquatiques qui reposent, en particulier sur les deux activités d'exploitation et de production de ressources vivantes que sont la pêche et l'aquaculture, et dont une majeure partie du cycle de production prend place au sein de ces milieux maritimes et littoraux. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la **pêche** désigne une activité de capture, de cueillette, de prélèvement (voire de prédation) d'organismes aquatiques vivants (animaux ou végétaux) qui s'effectue aux dépens des ressources de l'hydrosphère, quel que soit le milieu (marin, saumâtre, continental). L'**aquaculture** quant à elle relève plutôt d'une activité d'élevage ou de *culture* d'organismes aquatiques (animaux ou végétaux) en zones aquifères (continentales, côtières, et marines) impliquant une double intervention de l'homme dans le processus de

[5] Propriété de se tourner vers la mer, d'être attiré par elle (Corlay, 1995).

production[6] (FAO, 2009b). Ces deux secteurs d'activité (ou segments) représentent ainsi les deux maillons amonts de la filière aquatique dont la finalité consiste en la distribution, la commercialisation et la consommation des **Produits de la mer** (Pdm), c'est-à-dire de tous les produits d'origine aquatique (poissons, mollusques, crustacés, algues), quelle que soit la nature de leur milieu d'origine (eau douce, saumâtre ou salée) et/ou de leur conditionnement (vivant ou traité sous diverses formes) (Chaussade et Corlay, 2008).
Ces activités halieutiques sont amenées à jouer un **rôle socioéconomique essentiel** dans les moyens d'existence journaliers – comme source de protéines, d'emplois et de revenus – de **plus de 500 millions (M) de personnes** – soit près de 8 % de la population mondiale (FAO, 2009b). La FAO estime ainsi que près de 44 M de personnes œuvrent chaque jour à ces activités halio-aquacoles – de la production à la commercialisation des produits – et que 4 autres millions s'y livrent de manière occasionnelle. Or il apparait que pour chaque personne employée directement dans ces secteurs « primaires », ce sont près de quatre personnes de plus en moyenne qui travaillent dans de multiples activités auxiliaires : construction navale, confection d'engins et de filets, sociétés de mareyage et de collecte, usines de transformation, etc. (FAO, 2007a ; 2009b)[7]. D'autres analyses soulignent également le fait que ces secteurs génèrent des flux de richesses – et des devises– conséquents, en particulier pour les économies halieutiques du Sud, la valeur économique des exportations aquatiques avoisinant ainsi la **soixantaine de milliards de dollars US.** (Mds. $) par an depuis plusieurs années (Corlay et Chaussade, 2008 ; Corlay, 2004). D'un point de vue nutritionnel, les denrées aquatiques représentent environ **16 % de la consommation mondiale journalière en protéines animales** et fournissent ainsi près de 40 % de la ration protéinique quotidienne pour plus de 60 % des populations du Sud (FAO, 2009b ; Kurien, 2005 ; Chaussade, 1997). Enfin, sur un plan plus culturel, ces secteurs contribuent aussi à une sorte de « **socio-diversité** » (Corlay, 2004) en générant une multitude d'identités locales fortes ainsi que des savoir-faire artisans prononcés. Elles permettent en outre sur le plan territorial une relative « stabilité socio-spatiale, qui se mesure à l'aune des espaces construits et vécus par les communautés » (*ibid.*), et ce, aussi bien en matière de peuplement que d'aménagement ou de développement (Anoh Kouassi, 2007).

Fort logiquement, si ces ressources vivantes de la mer – et les activités de production qui en sont dépendantes – sont sans conteste sources de richesses variées (alimentaires, économiques, culturelles, etc.), leur exploitation ainsi que leur distribution ne sont pas sans générer de multiples **situations conflictuelles** (FAO, 2009b). À l'heure de la mondialisation, les activités aquatiques, et en premier lieu les pêches artisanales, demeurent « l'enjeu d'intérêts énormes » (Bellec, 1996) et semblent être rentrées « dans une phase de mutation historique caractérisée par une pression excessive sur les ressources naturelles, l'émergence de nouveaux rapports entre les sociétés et la nature, une transformation de l'organisation économique et sociale des collectivités de petits producteurs, la mondialisation des échanges commerciaux, des flux financiers, d'information et migratoires, et la diffusion et l'interpénétration des cultures » (Laubier, 2003). La filière aquatique semble donc être confrontée à une « **crise** » qui, à défaut d'être totalement nouvelle (dans le temps) et identique (dans l'espace), s'accentue toutefois de

[6] La première est réalisée par captage de juvéniles en milieu naturel (plantules, alevins, naissains) ou par production en écloserie à partir de géniteurs ; la seconde s'effectue ultérieurement dans la phase de grossissement (Carré, 1998b).
[7] En appliquant ce coefficient multiplicateur par foyer, la filière aquatique ferait vivre en réalité quelques 170 M de *fishworkers* (travailleurs du poisson) avec les activités connexes qui lui sont associes (Corlay, 2004).

façon plus prononcée depuis une trentaine d'années et tend à devenir « globale ». Baisse des captures en lien avec la surexploitation généralisée des stocks halieutiques mondiaux, suspicion sur certains produits et pratiques aquacoles (salmoniculture, crevetticulture), dégradation de l'environnement marin (destruction de mangroves et de coraux), conflits d'usages littoraux (pêche, plaisance), déséquilibre entre une offre dispersée (au Sud) et une demande très concentrée (au Nord)... sont autant de manifestations concrètes de la crise aquatique (Corlay, 2004).

Cette crise témoigne des multiples dysfonctionnements de la filière, dysfonctionnements « amplifiés par une mondialisation » qui fragilise les systèmes halio-aquacoles locaux et régionaux et qui conduit à terme à « de graves conséquences socio-économiques et environnementales » (*ibid.*). Activités anciennes et ubiquistes, la pêche et l'aquaculture ont connu au cours de leur histoire de profondes mutations techniques (motorisation, maitrise du cycle de production, congélation, etc.) qui ont contribué à une croissance productive sans précédent de ces secteurs dans un contexte de mondialisation grandissant. L'accélération et l'amplification actuelle de ce processus – auquel participent pleinement ces secteurs – soumettent alors ces derniers à des **logiques spatiales instables et contradictoires**. Bien que très largement **atomisée** à l'échelle de la planète, la géographie de la production de ressources marines vivantes a connu de profonds bouleversements au cours des trente dernières années[8]. Dans les faits pourtant, « si l'essor de la production [...] demeure en grande partie imputable aux pays en développement, [celle-ci] ne leur profite pas totalement » (*ibid.*). Par ailleurs, alors que « la mondialisation n'a jamais été aussi forte en matière d'échanges de produits de la mer » (Chaussade et Corlay, 2008)[9], ce négoce apparaît profondément déséquilibré spatialement, renforçant ainsi des phénomènes de **concentration** sur l'aval de la filière halieutique. Celui-ci semble traduire un véritable transfert de la rente aquatique, le Sud halieutique fortement exportateur nourrissant la « demande insatiable » des consommateurs au Nord qui concentrent plus de 80 % des importations des flux aquatiques (Chaussade, 1997 ; Le Sann, 1995b).

Le secteur halio-aquacole mondial reproduit ainsi « les disparités géoéconomiques constatées dans bien d'autres domaines » (Corlay, 2004). Il semble en effet que l'on assiste progressivement à une certaine « **marchandisation** » du monde halieutique dans son ensemble, marchandisation qui met en concurrence des systèmes territoriaux différents et spécialisés et débouche ainsi sur une « explosion sans précédent des inégalités territoriales » (Carroué, 2002). Celles-ci se manifestent par de violents processus d'intégration mais surtout d'exclusion et de marginalisation dans la production, le partage et l'échange des richesses halieutiques (Leroux et Noel, 2007). Cette **explosion des inégalités territoriales**, « moralement inacceptables et politiquement intenables » (Stiglitz, 2006), n'est d'ailleurs pas inhérente au seul système halio-aquacole. Ce qui fait dire à cet économiste qu'aujourd'hui, le processus de mondialisation « ne marche pas pour les pauvres du monde [...], pour l'environnement [...] pour la stabilité de l'économie mondiale » (Stiglitz, 2002) et débouche sur une sorte de « géographie de la colère » (Appadurai, 2007) dont les mouvements altermondialistes sont une flagrante manifestation.

---

[8] Au cours du dernier demi-siècle, la production halio-aquacole a connu une formidable croissance, passant d'environ 20 millions de tonnes (Mt) au début des années 1950 à quelques 145 Mt actuellement en 2006 (FAO, 2009b).

[9] D'une manière générale, les produits aquatiques figurent parmi les denrées les plus commercialisées sur le marché international, avec près de la moitié de la production totale (contre à peine un quart il ya 30 ans).

L'approche que nous souhaitons développer dans cette thèse consiste à engager une réflexion de géographe sur la thématique de l'altermondialisation halieutique en contribuant à apporter un éclairage géographique (spatial, territorial, scalaire) sur l'étude des relations entre la **mondialisation** et l'**halieutique**. Ainsi, notre problématique, fondée sur la **réappropriation socio-spatiale** engagée par les mouvements contestataires de l'halieutique, consiste à examiner **comment, dans un géosystème halio-aquacole globalisé et inégalitaire, les « systèmes artisans » sont amenés à se réapproprier durablement les espaces halieutiques ?**
Afin de répondre au mieux à cette problématique, trois principales hypothèses structurent notre raisonnement :
- *De quelle mondialisation halieutique parle t'on ?* Comment ce processus interagit-il dans la filière halio-aquacole ? Quels dysfonctionnements spatiaux peut-on observer ?
- *Quelles sont les formes de résistance au processus de mondialisation proposées par ces pêches artisanales ?* Quels en sont les acteurs ? Comment ceux-ci s'organisent-ils dans l'espace ? Quelles stratégies mettent-ils en œuvre ? Quelles dynamiques traversent-ils ?
- *Quelle durabilité géographique envisagée/envisageable pour l'halieutique ?* Les stratégies globales de « verdissement » opérées sur l'ensemble de cette filière sont-elles durables ? Quelles initiatives sont mises en œuvre par les altermondialistes de l'halieutique ? Sont-elles pertinentes sur le plan territorial ?

Fort de ces trois hypothèses de recherche sur la mondialisation halieutique, il convient alors d'expliciter dans un premier temps notre regard de géographe sur ce processus séculaire en tant que **concept « problématique »** avant de présenter comment ce domaine des pêches s'inscrit de notre point de vue dans une démarche **méthodologique combinatoire**.

LA MONDIALISATION : UN CONCEPT « PROBLEMATIQUE »

« *Le grand défi de la mondialisation découle de notre difficulté à l'objectiver, à nous la représenter* ».
Zaki Laïdi, *Un monde privé de sens* (2001).

Aux dires des militants altermondialistes, « de la compréhension de la nature exacte du phénomène de mondialisation dépendra la pertinence des alternatives à lui opposer [ainsi que] les voies pour y parvenir » (Nikonoff, 2004). Aussi, dans le cadre problématique de cette thèse (***figure 1***), il nous faut plus précisément expliciter notre regard de géographe sur ce processus séculaire en en posant d'abord les principales caractéristiques scientifiques afin de mieux en déchiffrer la logique par la suite, en saisir la structure, en comprendre l'organisation tout en en pointant les grands dysfonctionnements (Barthes, 2005).
Progressivement apparu au début des années 1960 pour désigner le fait pour un événement « d'acquérir un caractère mondial » (Dagorn, 1999 ; Allemand et Ruano-Borbalan, *op. cit.*), le mot « mondialisation » envahit progressivement l'ensemble des champs politique, économique et social au cours de ces trente dernières années et suscite une telle inflation de publications (scientifiques, journalistiques, militantes)[10] qu'il se présente comme « un paradigme majeur de l'analyse des fonctionnements du Monde » (Lévy, 2008). Pourtant, l'usage surabondant et abusif du terme cache une réelle difficulté à repérer, à comprendre et à explorer ce processus

[10] Cf. à ce titre les centaines d'ouvrages, les milliers d'articles publiés et le million de liens Internet à son sujet.

(Naves et Patou, 2001 ; Peeters et Stokkink, 2002) et participe d'une confusion, au point de donner le sentiment que tout relèverait de celui-ci (Carroué, 2006a).

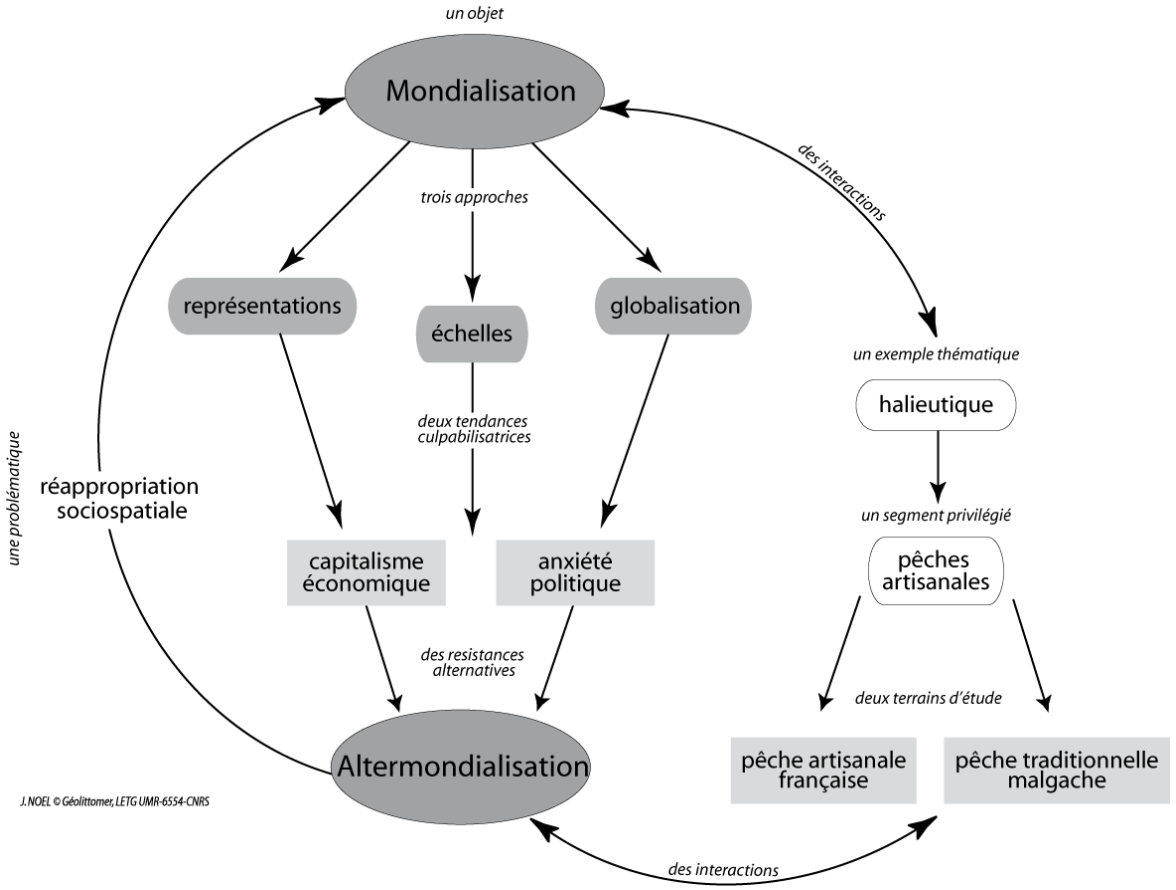

Figure 1 – La démarche problématique de la thèse : les interactions mondialisation – halieutique

Dans la mesure où la question de la mondialisation reste encore mal posée » (Laïdi, 2002) car trop « idéologique » (Michalet, 2002), celle-ci est d'autant plus facilement diabolisée qu'elle recouvre des réalités « diffuses, englobantes, anonymes » mal cernées (Dollfus, 2001). Concept « bouc émissaire » ou « mot de combat » (Lévy, 2008), les jugements de valeur sur la mondialisation l'emportent bien souvent sur son analyse objective (Michalet, 2002)[11] alors qu'il convient de replacer les événements dans leur histoire comme dans leur espace : « en un mot, porter un regard critique mais conscient sur le monde tel que nous pouvons le connaître » (Dollfus, 2001). Faire « le point sur la mondialisation » (Ferrandéry, 1998) revient objectivement à poser « les mots et les choses » (Beaud *et al.*, 1999) sur cette réalité désormais incontournable tout en « démystifiant » les conceptions et les interprétations multiples qui s'entremêlent autour de ce processus (Fouquet et Lemaitre, 1997 ; Cordellier, 2000). Dans ce flot de représentations « mondialistes », les analyses plurielles mettent bien souvent l'accent sur les facteurs politiques et économiques du processus et tendent en retour, par méconnaissance ou par négation, à disqualifier ou minimiser tout raisonnement sur l'espace et

[11] De « l'horreur économique » (Forrester, 1996) à son caractère « heureux » (Minc, 1997), de son « procès » (Goldsmith et Mander, 2001) à sa non culpabilité (Krugman, 2000)..., le processus fait l'objet d'une littérature ultra-subjective.

les territoires alors que les **dimensions géographiques** constituent pourtant le cœur même du processus (Carroué, 2002 ; Carroué *et al.*, 2006)[12].

La triple essence conceptuelle de la mondialisation en géographie

La prise en compte de la complexité des interactions et la multitude des facteurs à intégrer, ainsi que la nécessaire hiérarchie des études spatiales et l'articulation des échelles s'avèrent des plus difficiles pour tenter d'étudier le processus[13] de mondialisation (Carroué, 2006b). Si son approche géographique reste bien souvent diversifiée, multiple, « plurielle » (Ghorra-Gobin, 2006 ; Morin, 2002 ; Hiernaux-Nicolas, 2001), trois acceptations conceptuelles méritent selon nous d'être retenues dans ce regard géographique porté sur un Monde de changements tous azimuts : celui de représentations sociétales diversifiées (un imaginaire sociospatial), celui d'une interconnexion scalaire et spatiale (la mondialité), enfin l'idée d'un bouclage géographique à l'interface Nature-Société (la globalisation).

La mondialisation se présente en premier lieu comme un ensemble de **représentations spatiales** actives du Monde (Lévy, 2007 ; Laïdi, 2004) et relève par conséquent d'une « métagéographie », c'est-à-dire de la façon dont les individus et les sociétés ordonnent leur(s) connaissance(s) géographique(s) du monde (Lefort et Moriniaux, 2006). La mondialisation se pose donc comme un processus producteur et représentatif du Monde fondé sur une expérience de l'interdépendance, de la solidarité et de l'interaction entre les différentes parties du monde, c'est-à-dire sur le sentiment que le monde constitue un Tout de plus en plus cohérent (Arrault, 2007a). À partir de là, la mondialisation peut se définir comme « l'entrée symbolique du monde dans l'intimité sociale et culturelle de chaque société, avec les effets en chaîne que cette proximité, souhaitée ou redoutée, réelle ou fantasmée, entraîne sur notre manière de voir, d'entendre, de penser ou d'éprouver le monde » (Laïdi, 2004). Elle se présente donc à la fois comme « une sociologie des interdépendances planétaires » mais aussi comme « une phénoménologie d'un monde nouveau », raisons pour lesquelles il nous faut apprendre à l'envisager comme un « **imaginaire social** » (*ibid.*).

La mondialisation peut également représenter le processus par lequel un **espace (social) d'échelle mondiale** devient pertinent sur l'étendue de la planète Terre (Lévy, 2008 ; 2007), processus qui induit plus de « **mondialité** » en chaque fait géographique (Lefort, 2005)[14]. Cette formation d'un espace de niveau mondial implique par conséquent une augmentation et un changement d'échelle qui se déploie au niveau mondial pour des phénomènes – économiques, politiques, sociaux...– jusqu'alors limités et observables à des échelons inférieurs (Dollfus et *al.*, 1999b). Ces derniers apparaissent difficilement intelligibles sans une prise en compte de l'environnement systémique (le « système-Monde »), d'un méta-espace (« l'espace Monde ») de niveau supérieur qui englobe tous les autres espaces géographiques de niveaux inférieurs (Dollfus, 1990 ; 1994 ; 2001). Toutefois, de nombreux géographes mettent en garde contre

[12] Cette importance de la géographie et de ses outils d'analyse dans l'étude de « la dynamique de la mondialisation, [où] les notions de lieux et d'échelles revêtent une importance cruciale » (Sassen, 2009) semble faire l'unanimité, tant chez les géographes anglo-saxons (Clifford, 2009 ; Dicken, 2004) que francophones (Carroué, 2006a ; Dollfus, 2001).

[13] Entendu comme « un ensemble de phénomènes conçu comme actif et organisé dans le temps » (Beaud *et al.*, *op. cit.*).

[14] Dans ce processus producteur de mondialité, Ch. Grataloup insiste sur la nécessité géographique de bien distinguer à l'échelle du Monde ce qui relève du jeu strict des États (l'*international*) ou de celui des autres acteurs (le *transnational*), de ce qui relève des interactions entre multiples acteurs (le *mondial*) ou de la totalité des hommes (l'*universel*) (Grataloup, 2007).

toute tentation de « globalisme spatial » qui aurait tendance à survaloriser systématiquement l'échelle mondiale comme échelle d'analyse prioritaire, voire unique. En effet, cette mise en système du Monde n'invalide en rien les échelons inférieurs qui gardent ici toute leur pertinence, tant cet espace Monde reste fortement soumis à leur immanence (Carroué, 2004 ; 2006a). Elle tend même à donner encore plus d'importance au raisonnement géographique basé sur l'articulation et l'emboîtement des échelles spatiales (Lacoste, 2003a ; Carroué *et al.*, *op. cit.*) et nécessite donc de penser la mondialisation comme un processus de « redistribution scalaire » bien plus que comme une abolition des distances et une disparition des échelles inférieures (Baudelle et Regnauld, 2004). L'analyse de la mondialisation implique alors de décortiquer le jeu des différents acteurs (États, entreprises, ONG, individus) ainsi que leur maîtrise de l'espace, « afin de mettre à nu les dynamiques territoriales et les interactions spatiales à différentes échelles » (Carroué, 2002)[15].

Enfin, la mondialisation peut être perçue selon une acceptation globale et globalisante comme une « nouvelle phase » dans la suprématie mondiale de l'économie de marché et du capitalisme à toute production et tout échange dans tous les pays (Bouchet, *op. cit.* ; Dauriac, 2008)[16]. Cette vision partielle (économique) et partiale (anglo-saxonne) de la **globalisation** (Dagorn, *op. cit.*) omet toutefois de prendre en compte le fait que celle-ci relève davantage des processus et des phénomènes **d'interrelation et d'interaction entre les milieux naturels et les sociétés humaines** qui affectent le fonctionnement de l'espace terrestre – le globe (Carroué, 2006b ; Carroué *et al.*, *op. cit.*). Cette **globalité** de l'espace terrestre modifie profondément les perspectives d'analyse des relations nature/société car elle implique désormais de considérer conjointement « système-Monde » et « système-Terre », c'est-à-dire de coupler l'humanité dans ses interactions spatiales et la planète dans ses trames et ses interfaces (Dollfus, 1990 ; Dollfus *et al.*, 1999b). La mondialisation repose donc à la fois sur un bouclage du Monde – l'ensemble des techniques permettant l'usage de la sphéricité de la planète – ainsi que sur une totalité – elle concerne l'ensemble des dimensions de la vie sociale (Lévy, 2008).

Dire que le Monde existe comme une réalité géographique n'implique pas nécessairement que l'on soit en présence d'un **système unifié**. Il semble au contraire que la mondialisation contemporaine se traduit par une double logique **d'intégration-fragmentation** et de **marginalisation-exclusion** (Carroué, 2004). Bien que celle-ci tende à englober tous les espaces inférieurs dans un même mouvement d'unification (par les flux, les acteurs,..) et d'uniformisation (mêmes modèles de production et de consommation) (Dollfus, 1994 ; 2001), on ne saurait penser ce processus comme universel, tant ses dynamiques s'inscrivent plutôt dans « un processus instable et contradictoire, de déstructuration et restructuration de l'espace » (Kherdjemil, 1998). Celui-ci s'envisage alors comme un « seuil dans l'histoire de l'Humanité » (Moreau-Defarges, 2008), du fait de l'unification chaotique d'une planète tenue par un enchevêtrement de territoires et réseaux de plus en plus denses mais pénétrant de manière très **inégale**, voire conflictuelle, les différentes parties du monde (Dollfus, 2001 ; Carroué, 2002 ; Giraud, 2009). Face aux changements subis et vécus, dans la perte des repères habituels et

[15] À ce titre, la géopolitique se présente comme un bon « outil d'analyse de la mondialisation » (Tétart, 2006) car son analyse des stratégies d'acteurs permet de comprendre les rivalités de pouvoirs ou d'influence entre politiques de toutes sortes sur les territoires et les populations qui y vivent (Lacoste, 2003b).

[16] Trois analyses ressortent principalement à propos de cette globalisation économique : une convergence des marchés et des modes de consommation ; une flexibilité organisationnelle et spatiale des entreprises multinationales ; une intégration globale des marchés financiers de capitaux (Bost *et al.*, 2006).

l'incertitude de l'avenir (Dollfus, 2001), nombreux sont donc ceux qui font de cette mondialisation une « coupable » toute désignée (Krugman, 2000).

Les deux tendances culpabilisatrices d'une mondialisation inégalitaire

Si la mondialisation peut être appréhendée dans ses *temporalités* comme « un événement historique à contenu géographique » (Lévy, 2007), de nombreux chercheurs en sciences sociales l'analysent conjointement comme le processus historique de longue durée qui accompagne l'histoire du **capitalisme** depuis l'époque médiévale (Braudel, 1979 ; Wallerstein, 1996). Parler de mondialisation revient donc à évoquer « l'emprise d'un système économique, [celui] du capitalisme[17], du marché, du néolibéralisme » (Michalet, 2002) qui soumet progressivement mais ostensiblement « tout espace physique et social à la loi d'accumulation sans fin » (Adda, 2004) dans un rapport de domination et d'exploitation à l'échelle mondiale (Amin, 1973 ; Wallerstein, 1996). Autrement dit, la mondialisation s'apparenterait alors au **processus géohistorique multiséculaire d'extension et d'expansion progressive du système capitaliste dans l'espace géographique mondial** qui se déploie toujours plus loin en cherchant à intégrer de nouveaux territoires, ressources et populations, et selon une organisation spatiale du monde hiérarchisée et inégale (Carroué, 2006b ; 2002).
Outre le fait qu'il « n'existe plus d'espaces d'expansion pour le capitalisme dans un monde désormais clos et globalisé (Carroué, 2006b), la propension qu'à ce système à donner à « toute chose un statut de marchandise » engendre pour le géographe une « instrumentalisation de l'espace mondial en un espace commercialisé et commercialisable » (Carroué, 2002). Cette « **marchandisation** du monde » (Latouche, 1998 ; Bové *et al.*, *op. cit.*) consacre une extension asymétrique et polarisée des lieux qui, tout en conservant leur ancrage et leurs potentialités, sont amenés à changer de valeur et d'affectation dans une valorisation toujours plus différenciée et sélective de territoires (Carroué, 2006b). Enfin, la forte capacité de cette entité socio-économique à participer activement à son autoreproduction, allant jusqu'à manifester une volonté de « désencastrement » par rapport aux sociétés dans lesquelles elle s'enracine (Polanyi, 1983), interfère de manières multiples et contradictoires avec les capacités de reproduction de l'Humanité et de la Terre (Beaud, 2000b).
Celle-ci engendre alors une perception fortement **anxiogène** du processus de mondialisation pour de nombreux individus et sociétés, un sentiment de « basculement » (*ibid.*) ou de « renversement » du monde (Badié et Smouts, 1992)[18]. Une des difficultés majeures de cette mondialisation consiste à donner sens à des réalités et à des processus qui sont non seulement en mobilité permanente mais aussi qui ne sont plus incarnés par un acteur donné, identifiable dans l'espace et dans le temps (Laïdi, 2001). Dans un ordre mondial désormais « relâché », elle se traduit de plus en plus comme « un **monde privé de sens** »[19] qui projette les hommes et

[17] De manière simplifiée, le capitalisme peut s'envisager comme une entité socio-économique caractérisée par la propriété privée de techniques et de moyens de production et d'échanges, dans lequel le capital est réinvesti selon une triple dynamique d'innovation, d'accumulation et de marchandisation, obéissant à une logique de rationalité et de rentabilité maximale du profit ainsi que d'une croissance économique indéfinie (Wallerstein, 1996 ; Beaud, 2000a).
[18] Aux différents « chocs » engendrés par le processus (Mucchielli, 2008), celui-ci est aussi perçu comme une « grande transformation » (Polanyi, *op. cit.*), une « grande perturbation » (Laïdi, 2004), une « grande rupture » (Michalet, 2009)...
[19] Les trois principes constitutifs de cette notion sensitive que sont le fondement (principe de base sur lequel s'appuie un projet collectif), l'unité (rassemblement d'images du monde dans un schéma d'ensemble cohérent) et la finalité (projection vers un ailleurs réputé meilleur), se disloquent de plus en plus depuis une vingtaine d'années (Laïdi, 2001).

leurs sociétés dans un espace planétaire sans relief et sans attente (*ibid.*). Car si la mondialisation relevait sur le plan politique d'un processus d'*inclusion* et d'*interdépendance* progressif dans une même globalité d'**États souverains** (Baudrand et Henry, 2006 ; Moreau-Defarges, *op. cit.*), cette représentation du processus selon un *ordre inter-national* ne résiste pas à l'irruption d'autres acteurs dans le jeu mondial (Badié et Smouts, *op. cit.*).
Cette « fin des territoires westphaliens » (Badié, 1995) où semble préfigurer « un monde sans souveraineté » (Badié, 1999) peut donc s'interpréter, notamment au sein des pays développés, comme « une remise en cause de l'adéquation forte et historiquement construite entre souveraineté et territorialité par l'entremise de l'État » (Laïdi, 2004)[20] à laquelle la **double crise d'adaptation et de représentation politique** des solutions progressistes de gauche et de la démocratie représentative des années 1980 participe également (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*). Enfin la mondialisation contemporaine représente pour une autre bonne moitié de l'Humanité « une façon **occidentale de se représenter le monde** » (Lacoste, 2003b), une contrainte programmée par et pour les pays du Nord avec l'aide de certains acteurs globaux qui leur sont liés (Lombard *et al*., 2006), et tend donc à être interprétée comme une nouvelle forme d'impérialisme ou de néocolonialisme (Bouquet, 2007 ; Appadurai, 2001). Tous ces éléments contribuent donc à renforcer le caractère « **insécuritaire** » et « **dépossédant** » du processus lui-même (Fougier, 2003 ; Sparke, 2008) et font que ces « coûts sont immédiatement intégrés au vécu des individus tandis que ses gains sont généralement trop diffus pour être reconnus comme tels et intégrés à ces vécus » (Laïdi, 2004).

En résumé, notre approche géographique de la mondialisation se doit d'être à la fois compris comme une **extension à l'échelle mondiale** de diverses réalités et phénomènes, une **accentuation** et une **intensification** de toute une gamme d'interactions et d'interdépendances sur l'ensemble de la Terre, ainsi que comme un **mouvement organique englobant** en lien fort avec les dynamiques du **capitalisme** (Beaud *et al.*, *op. cit.*). Ce système géopolitique et géoéconomique spécifique relève par conséquent d'une construction systémique des rapports mondiaux à la fois totale, totalisante et asymétrique (Carroué 2006a). Totale car elle se construit sur une expansion géographique de l'emprise du capitalisme quasi complète à la surface du globe. Totalisante, car elle cherche à étendre les logiques de l'économie marchande à l'ensemble des ressources, naturelles et humaines disponibles ou potentielles. Asymétrique, car les rapports sont profondément inégaux entre les centres d'impulsion historiques – qui renforcent sans cesse leurs hégémonies – et les différents espaces périphériques (*ibid.*).
Toutefois, aux dires de certains géographes, si « la mondialisation telle qu'on la définit aujourd'hui est un acquis », rien n'interdit de travailler « sur tout ce qui la contredit, sur tout ce qui essaie de refabriquer de la différence » (Dolffus *et al.*, 1999a). Car si celle-ci se généralise à l'échelle de la planète, « rien ne permet cependant d'affirmer qu'il n'y aura pas d'autres formes de rejet du libéralisme et du capitalisme [...] par une reprise de formes nouvelles de socialisme » (Dollfus, 1994). « Les bouleversements de ces vingt dernières années traduisent probablement le passage d'un système à un autre. […] Il est possible que la mondialisation fasse entrer le monde en ce début de XXIe siècle dans un état de catastrophe. Ce serait alors

[20] Selon Badié, on assisterait à une disjonction croissante entre la territorialité étroite et statique de l'État et la territorialité plus vaste et dynamique de l'économie contemporaine, les systèmes de production et d'échange étant de plus en plus reconfigurés à des échelles géographiques d'opération autres que le national (Badié, 1995 ; 1999).

une tâche particulièrement stimulante pour les générations à venir de reconstruire un autre système mondial » (Dollfus, 2001). Une **géographie de l'altermondialisation** nous semble particulièrement indiquée pour répondre à cette attente.

Quelle géographie de l'altermondialisation ? la problématique de la réappropriation de l'espace

« *L'altermondialisme est-il la manifestation d'une forme de contestation dont les dynamiques seraient calquées sur* [...] *un modèle généralisé de la mondialisation ou bien existe-t-il des formes particulières, et donc novatrices, d'appropriation et d'organisation des espaces, propres à l'altermondialisme ?* ».
Paul Pech, *Altermondialisme : des espaces des altermondialistes à l'espace de l'altermondialisme, une autre forme de mondialisation ?* (2006).

Si la géographie fait de « l'espace aménagé par les sociétés son champ de recherche central » (Brunet, 2001), elle apparait comme la science qui étudie **le Monde en tant que territoire de l'Humanité**, constamment produit par elle, un espace terrestre pris dans son arrangement, dans sa dialectique de la différenciation et de l'organisation, dans sa production, dans sa pratique et dans ses représentations, comme ensemble de lieux et de milieux de l'action humaine, ceci à une époque et dans un contexte donnés (Brunet, 1997). Un objet de recherche singulier tel que l'altermondialisation ne manque certainement pas de questionner cette discipline, en particulier sur la problématique majeure que constitue pour elle la question de **l'appropriation de l'espace** par le territoire.
Si de nombreuses recherches en sciences sociales se sont intéressées au cours de dix dernières années à la thématique originale et émergente de l'altermondialisation (cf. *méthodologie ci-après*), force est de constater que son analyse géographique reste pour le moins « du domaine des pionniers et des défricheurs » (Ripoll, 2005b). Par ailleurs, à quelques exceptions près, l'ensemble de ces travaux a (trop) souvent tendance à ne pas explorer, à minorer, ou à oublier la dimension spatiale de façon systématique dans des interprétations mono-scalaires, voire a-spatiales (*ibid.* ; Auyero, 2005). Ceci alors que l'on tend à reconnaitre de plus en plus l'importance que revêt la **dimension spatiale** au sein de divers mouvements sociaux (Nicholls, 2009), et ce « en chacun de leurs moments : naissance, structuration, revendications, actions,...» (Ripoll, 2008). Aussi, malgré l'affirmation de cette importance interprétative de l'espace, les recherches consacrées aux politiques de la contestation sont relativement lentes à incorporer la dimension géographique des mobilisations collectives (Ripoll, 2005b).
Si les géographes apparaissent relativement absents des terrains de recherche que constituent « l'action collective, le militantisme, les mouvements sociaux » (*ibid.*), certains d'entre eux perçoivent pourtant dans ce « mouvement de justice globale » un important phénomène politique et géographique » (Cumbers *et al.*, 2008) et estiment que leur discipline est à même d'apporter sa contribution (Ripoll, 2005a), en particulier dans l'analyse « des luttes émancipatrices de tous ceux qui sont marginalisés ou opprimés par la géographie spécifique du capitalisme » (Soja, cité par Lefort, 2006). En outre, la géographie (sociale) constitue une approche particulièrement intéressante pour saisir et analyser les pratiques et les comportements ainsi que les projets et stratégies des altermondialistes (Corlay, 1995)[21].

[21] Les pratiques et les comportements révèlent ainsi « des modes de fréquentation et des processus d'appropriation territoriale, donc de structuration socio-spatiale » tandis que les projets et les stratégies « contiennent tout le jeu des acteurs et de leurs décisions, en même temps qu'ils reflètent les représentations, les idéologies et l'état de leurs rapports sociaux » (Corlay, 1995).

À ceux qui se demandent ce que « la géographie pourrait bien vouloir à l'altermondialisation » (Ruillère, 2004), nous sommes tentés de répondre que c'est en l'occurrence parce que cette mouvance **s'aventure sur le terrain de la mondialisation** que la géographie peut – et doit – s'intéresser à ce phénomène contestataire, en apportant toute la spécificité de son regard spatial et scalaire, tant « le lien entre l'altermondialisme et la question de la mondialisation est évident » (Pech, 2006). Or comme le souligne Z. Laidi, « la question essentielle n'est pas celle de savoir s'il faut acquiescer ou repousser le nouveau cours du monde, mais de peser sur lui en le domestiquant. Le domestiquer, c'est à la fois le rendre moins sauvage et le **reterritorialiser** » (Laïdi, 2004). Aussi, si la mondialisation peut s'envisager comme « un mouvement global d'appropriation de la Terre par l'homme » (Moreau Defarges, *op. cit.*), pourquoi ne pas envisager alors géographiquement l'altermondialisation comme un moyen de se **réapproprier spatialement un processus de mondialisation capitaliste anxiogène** ? Cette mouvance sociale n'est-elle pas un moyen de « *réappropriation sociale* » alternative au processus de mondialisation plutôt qu'un moyen d'émancipation ou d'opposition à celui-ci (Fougier, 2004b ; Laïdi, 2004) ? Ne doit-on pas considérer la « *réappropriation individuelle et collective du monde* » (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*) comme l'objectif fondamental de ces mouvements contestataires puisque le « Monde leur appartient » (Aguiton, *op. cit.*)[22] ? Partant de ce postulat, il nous est donc possible de penser l'altermondialisation halieutique dans ses dimensions géographiques comme la mise en place d'un mouvement contestataire de pêcheurs artisans cherchant à se **réapproprier l'espace** halieutique ainsi dépossédé tout en promouvant un **développement territorial** plus équitable et plus équilibré.

S'il faut sans conteste définir rigoureusement les différentes acceptions que l'on peut lui donner (symbolique, affective, économique, juridique, etc.) et les différents usages que l'on peut en faire (Laïdi, 2004), **l'appropriation de l'espace** présente l'avantage de renvoyer à des rapports sociaux plutôt qu'à des objets, à des dynamiques plutôt qu'à des états (Ripoll et Veschambre, 2002). Cette appropriation de l'espace, consubstantielle à « l'être » de l'individu et de la collectivité (Brunet *et al.*, 1993), se trouve donc sur le chemin de tout géographe qui interroge les dimensions spatiales des sociétés » (Ripoll et Veschambre, 2005b) et conduit ainsi à envisager conjointement l'espace sous ses formes d'occupation et d'usage, de production et de détournement, de marquage et de valorisation, ou inversement de sa stigmatisation (*ibid.*). À ce titre, le **territoire** constitue un produit de l'appropriation de l'espace, dans le sens où celle-ci se transforme en un profond sentiment d'appartenance dans ses dimensions symbolique, identitaire, voire existentielle (Ripoll, 2005a). Rien d'étonnant alors à ce que les géographes posent collectivement comme axiome le fait que « la mondialisation c'est d'abord du territoire », notion entendue comme « l'occupation, l'appropriation et la valorisation d'une portion d'espace particulière par un groupe humain dans des rapports géopolitiques, géoéconomiques et géoculturels complexes à l'espace considéré » (Carroué, 2006a).

Néanmoins, ces questions d'appropriation de l'espace et de territoire ne sont pas exemptes d'analyses critiques (Lévy et Lussault, 2003 ; Di Méo, 1998), tant ces notions nourrissent des rhétoriques de *réification* psychologisantes et holistes, spatialistes et instrumentalisantes, qui

[22] L'Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens collectif (ATTAC) milite ainsi « pour une mondialisation à finalité humaine » (Attac, 2002) fondée sur la notion d'humanité, de bien commun, de responsabilité et de solidarité, et destinée à proposer une dimension complémentaire et rectificative pour équilibrer les effets d'une mondialisation unidimensionnelle, voir en éliminer les résultats les plus néfastes (Attac, 2007).

masquent les inégalités sociales, les conflits d'intérêts et les rapports de pouvoir qui traversent toutes les collectivités humaines (Ripoll et Veschambre, 2005b). Devant « l'inflation sémantique » du terme, nombre de géographes s'interrogent alors sur la pertinence même de ce concept dans l'analyse disciplinaire (Girault, 2008 ; Élissalde, 2002 ; Ripoll et Veschambre, 2002 ; 2005b), au point de se demander si l'on a « encore besoin du territoire » (Lévy, 1993). La prégnance de ce concept central en géographie[23] fait du territoire bien plus qu'un « mot-valise » un « **mot-balise** » qui jalonne l'itinéraire réflexif autour de l'espace, traduisant ainsi « une sensibilité particulière au complexe de relations que nouent les hommes à leur cadre de vie et à ses composantes matérielles et symboliques » (Pourtier, 2008).

Le territoire « géographique » : essai de définition

La plupart des géographes qui se sont interrogés sur la nature du territoire insiste sur la complexité de cet objet géographique qui relève à la fois de la Nature et de la Société, du passé et du futur, de la matérialité et de l'immatérialité, des pratiques et des représentations (Di Méo, 1998 ; Elissalde, *op. cit.* ; Girault, *op. cit.*). Notre acception du territoire fait donc de celui-ci un « **construit social**, [...] une appropriation à la fois physique, économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace » (Di Méo, 1998). Forme objectivée et consciente de l'espace (Brunet, 1997), réordonnée et sémiotisée (Raffestin, 1986), le territoire relève d'une **portion d'espace terrestre socialisée**, appropriée, occupée et aménagée par un groupe social en vue d'assurer sa reproduction ainsi que la satisfaction de ses besoins vitaux (Le Berre, 1992).
Trois niveaux de compréhension des territoires sont généralement identifiés et semblent faire consensus (*ibid.* ; Di Méo, 1998). Le premier, **existentiel**, considère le territoire comme une entité spatiale dotée d'une identité propre (limites, marquage, histoire...). Donnée incontournable de l'expérience humaine avec la surface terrestre – la « géographicité » de Dardel (1990), le territoire représente un *espace culturel* d'appartenance constructeur d'identité, source d'une relation d'essence affective à l'espace car empreint de sens et nourri de géosymboles et riche de mémoire (Bonnemaison et Cambrézy, 1996). Le deuxième, **matériel**, procède de l'observation des propriétés naturelles (physiques) et matérielles (résultant des actions d'aménagement) qui servent à décrire les configurations territoriales, la physionomie paysagère de cet espace approprié (en termes de potentialités et de contraintes socialisées) au travers des pratiques et les usages sociétaux qui en sont faits. Le troisième, **organisationnel**, analyse les comportements territoriaux des acteurs dans la gestion et l'aménagement du territoire, et notamment les différents rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux (hiérarchie, domination, réciprocité, complémentarité...) et qui font (ou pas) cohésion dans leur interaction. Comprendre le fonctionnement territorial suppose donc d'identifier, d'autre part, les échanges d'information et les processus décisionnels auxquels ils donnent lieu (Le Berre, *op. cit.* ; Di Méo, 1998). Par ailleurs, cette réalité concrète et quotidienne du présent qu'est le territoire se conçoit difficilement sans appréhender toute son **épaisseur temporelle**, toute son historicité (Lévy et Lussault, *op. cit.*), sans prendre en compte cette « mémoire sociale forgée dans la durée » (Di Méo, 1998). Enfin, par sa « nature multiscalaire », le territoire reste « résolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre » (*ibid.*).

UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE COMBINATOIRE

L'approche géographique développée dans cette thèse tente, à l'instar de J-B. Arrault (2007a), d'articuler l'étude (verticale) des interconnexions entre les faits (du local au global) avec celle (horizontale) des interrelations entre les segments de la filière halieutique (d'amont en aval).

[23] Sa nature d'espace vécu enraciné dans les pratiques du quotidien, son double rôle (politique) de référent identitaire et de médiateur des rapports sociaux militent entre autres en faveur d'une intense actualité du territoire (Di Méo, 1998).

Ainsi, sur un plan théorique, notre posture s'ancre plus particulièrement au croisement de plusieurs thématiques géographiques, à savoir :
- une **géographie halieutique** afin d'analyser la filière halio-aquacole, tant en opérant un focus plus particulier sur les « pêches artisanales » ;
- une **métagéographie**, utile pour l'analyse du système-Monde aquatique, tant dans la répartition et l'organisation spatiale de ce système que de ces dysfonctionnements et de ces inégalités socio-spatiales ;
- une **géographie sociale** nécessaire pour l'analyse des spatialités altermondialistes, tant du point de vue des acteurs et des organisations que de leurs stratégies et de leurs dynamiques ;
- enfin, une **géographie du développement**, indispensable pour étudier les conditions de durabilité spatiale et/ou territoriale de cette filière halieutique, à la dialectique entre l'environnement marin et le développement socioéconomique des *fishworkers*.

Sur un plan plus méthodologique, cette thèse s'inscrit dans une démarche (géo)systémique, dans le sens où notre analyse géographique de la mondialisation halieutique intègre plusieurs **interactions** qui s'entrecroisent, des plus fonctionnelles (un objet en analyse et les autres) aux plus disciplinaires (le champ de la connaissance géographique et les autres), des plus spatiales (l'ici et l'ailleurs) aux plus scalaires (niveaux d'échelles) en passant par les plus temporelles (du passé au prospectif), des plus théoriques (recherche de sources diversifiées) aux plus empiriques (études de terrain) (Corlay, 1999).

Une géographie halieutique sous le prisme du géosystème et des pêches artisanales

Plusieurs chercheurs appréhendent le champ « halieutique » en tant que *système* et définissent celui-ci comme un ensemble coordonné d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser les ressources halieutiques (Rey *et al.*, 1997). Dans ce domaine pluridisciplinaire, le rôle du géographe consiste alors à analyser « les organisations spatiales induites de l'activité de pêche » ainsi que « leurs dynamiques à tous les niveaux de l'échelle spatio-temporelle » (Corlay, 1993). Pour ce faire, J-P. Corlay développe le concept de « **géosystème halieutique** » (***figure 2a***) qu'il définit comme une construction socio-économique et spatiale résultant de la rencontre d'un potentiel de ressources biologiques marines – l'écosystème – et d'une stratégie d'exploitation de ce potentiel à l'aide de divers facteurs de production – le sociosystème. À l'intersection de ces deux systèmes « naturel » et « sociétal » est généré un système spécifique qui s'inscrit à la surface de la terre (géo) sous la forme d'une structure spatiale singulière, un espace « terraqué » qui s'étend à la fois sur mer et sur terre, l'**espace halieutique** (*ibid.*).

Comme le géosystème halieutique s'organise selon une logique de filière, l'espace halieutique se subdivise schématiquement en trois sous-espaces :
- un espace de production, c'est-à-dire une aire maritime à l'intérieur de laquelle les ressources sont prélevées (ou élevées pour l'aquaculture) ;
- un espace de distribution et de consommation**,** autrement dit la zone continentale dans laquelle s'opèrent la commercialisation et la consommation des Pdm ;
- un espace structurant, l'interface portuaire, point de jonction entre les deux autres espaces, à la fois espace fonctionnel en tant que lieu de mise à terre des captures mais aussi espace social en tant que lieu de sociabilité (*ibid.*).

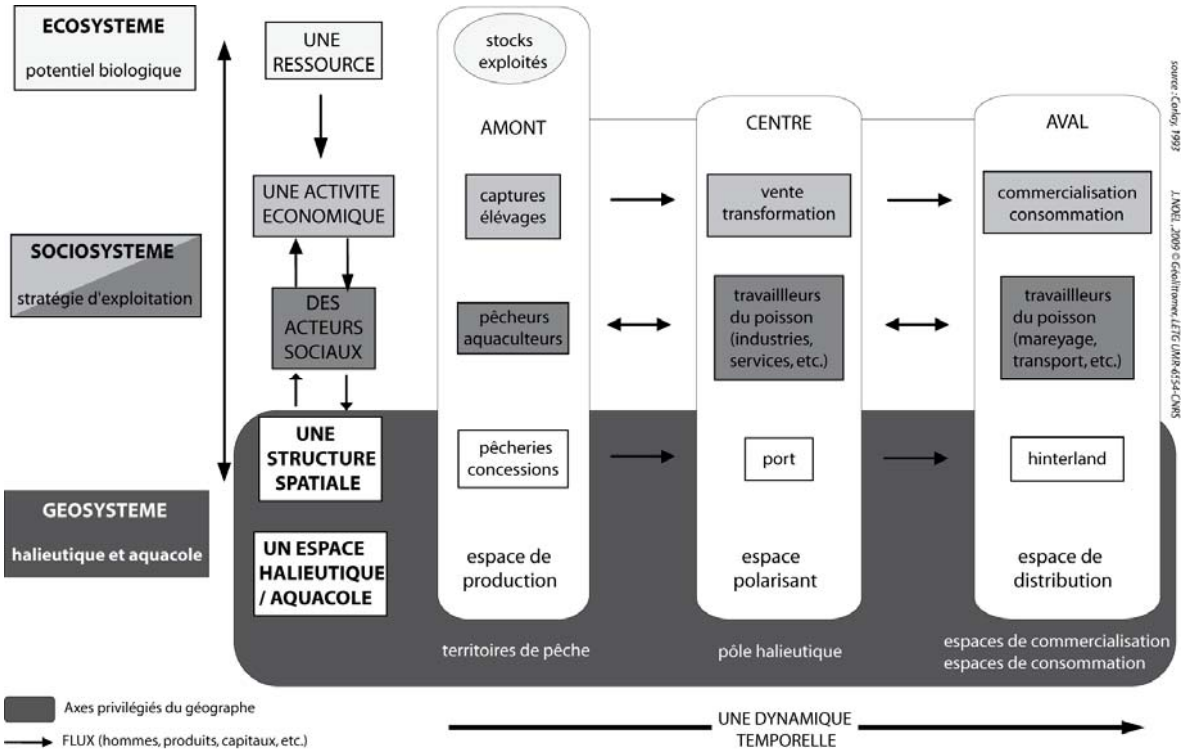

À l'origine du géosystème halieutique, il existe un projet au sein d'un groupe social qui se traduit par une stratégie d'exploitation d'une *ressource biologique marine*. Celle-ci conduit à mobiliser des facteurs sociaux et matériels de production dont la mise en œuvre constitue l'effort de pêche, c'est-à-dire la pression exercée sur un stock (nombre et puissance des bateaux, temps de travail, nombre d'engins, etc.). Cet effort de pêche se déploie sur une pêcherie à travers de multiples tactiques appelés « métiers », c'est-à-dire l'utilisation d'un engin de pêche destinée à la capture d'une ou plusieurs espèces-cibles dans une zone de pêche délimitée). Le résultat de l'exploitation produit des captures à l'amont, qui deviennent des apports lors du débarquement, de la vente et/ou de la transformation au centre, puis des biens marchands lors de leur distribution et de leur consommation à l'aval sur le(s) marché(s). Ce *processus économique* met aussi en scène des *acteurs sociaux*, des producteurs (les pêcheurs) aux consommateurs en passant par tous les travailleurs et les emplois induits dans les industries et les services, acteurs sociaux qui s'inscrivent tous plus ou moins fortement au sein de l'espace halieutique (Corlay, 1993).

Figure 2a – L'approche géosystémique de la filière halieutique

Chacun de ses sous-espaces agit et réagit en fonction des événements de tous ordres affectant les deux autres. On a donc affaire à un système, c'est-à-dire à un ensemble d'éléments interdépendants, mais à un système ouvert qui subit de multiples influences (internes et externes) de l'environnement physique (variations climatiques, mortalité des espèces) et anthropique (pression sur le milieu, réglementation, diffusion technologique, etc.).

Toutefois, il apparait clairement que l'ensemble des composantes de ce géosystème évolue selon des échelles de temps et d'espace bien souvent différentes, qui font « qu'il existe autant de (géo)systèmes halieutiques que de régions et de pays » (*ibid.*), ce qui en retour n'est pas sans engendrer certaines tensions et crises qui conduisent à remettre en cause le système en lui-même, ou du moins à le modifier (***figure 2b***). En effet, la mondialisation croissante de cette filière aquatique à l'heure actuelle, qui fait du géosystème halieutique un système de plus en plus pluriscalaire et globalisé, accentue la dichotomie spatiale entre les espaces de production et les espaces de distribution. La résultante de ces évolutions fait alors apparaître des espaces halieutiques de plus en plus **multipolaires**, de l'éclatement de bases avancées de production à la concentration de grandes plates-formes poissonnières d'approvisionnement (Corlay, 1993).

Si la cohésion de ce modèle spatial apparaît de plus en plus discutable et discutée, sa pertinence n'en demeure pas moins réelle notamment pour l'analyse des pêches artisanales, en dépit de quelques aménagements nécessaires afin de mieux prendre en compte la réalité des géosystèmes halieutiques « artisans » (***figure 2b***). En effet, aux vues des dynamiques halieutiques en vigueur sur de nombreux littoraux (tropicaux) du Sud, il nous paraît nécessaire d'infléchir le concept d'espace halieutique – notamment au niveau de l'espace de production – pour lui préférer celui **d'espace aquatique**, au sens défini par M-C. Cormier-Salem comme « entité spatiale structurée par des systèmes d'usages multiples des ressources aquatiques » (Cormier-Salem, 1995a)[24]. En effet, la complexité et la variété des écosystèmes littoraux donnent lieu à des « combinaisons d'usages multiples de ressources, techniques et acteurs, créant ainsi des espaces agro-pastoralo-halieutiques différenciés et complexes» (*ibid.*).

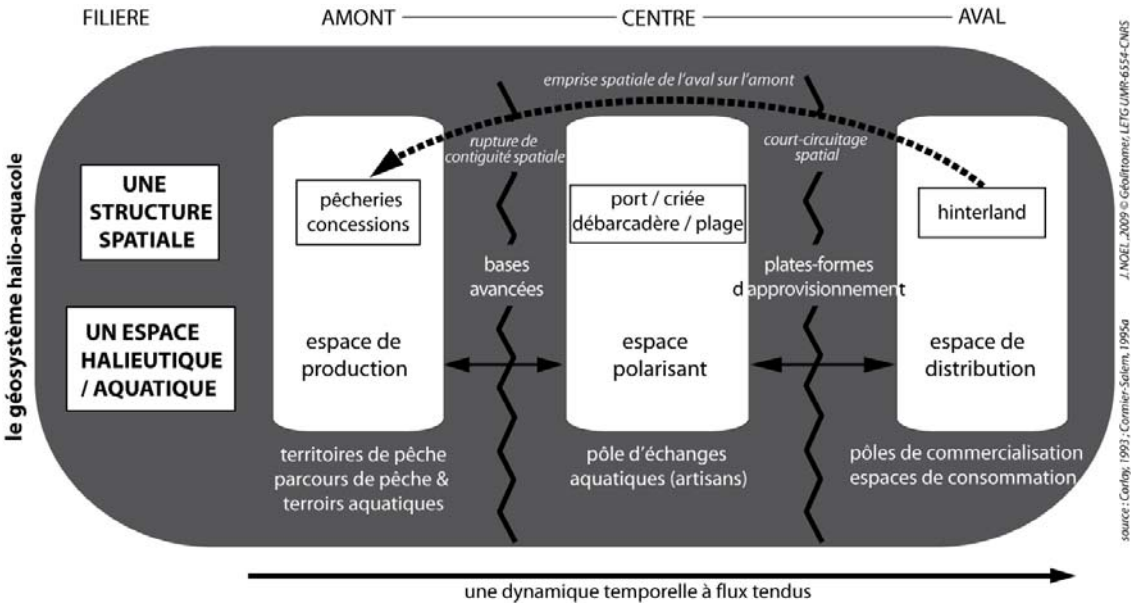

Figure 2b – L'approche géosystémique d'une filière halieutique mondialisée

Paradoxalement, parmi l'ensemble des activités halio-aquacoles, les **pêches artisanales** semblent souffrir d'un certain **désintérêt** à travers le monde de la part de multiples administrations étatiques, intergouvernementales, d'investisseurs, etc., ces derniers soutenant plus volontiers le développement d'entreprises de pêche industrielles plus productives et aux économies d'échelle et à la rentabilité économique plus importantes (Troadec, 1989 ; Mac Goodwin, 2003). Si ce segment halieutique artisan apparaît au premier abord quelque peu primitif, de nombreuses études soulignent au contraire « un phénomène géographique bien vivant, localement fondamental » (Besançon, 1965) et considèrent ce secteur comme **dynamique et en évolution**[25], au regard notamment de sa prégnance socioéconomique sur

[24] La géographe y révèle ainsi la diversité des pratiques et représentations de l'espace aquatique, tout à la fois étendue solide et profondeur liquide, structuré par des lieux et des itinéraires, et surtout conçu selon une double conception territoriale : celle d'une maîtrise du milieu par les paysans-pêcheurs (les *terroirs aquatiques*) et celle d'une conquête de l'espace marin par les marins-pêcheurs (les *parcours maritimes*) (Cormier-Salem, 1995a).

[25] Sur les 2 millions de navires motorisés et armés pour la pêche recensés en 2006, près de 90 % font moins de 12 m de long et environ 70 % sont concentrés sur le continent asiatique. Parallèlement, les flottilles industrielles – quelques 23 000 navires de plus de 24 m de long et de plus de 100 tonneaux de jauge brute (Tjb) – sont plutôt disséminées en Europe et dans les Amériques (Nord et Sud). Enfin, un nombre très important – bien qu'inestimable – *d'embarcations non motorisées* se livre aussi à des opérations de pêche et sont identifiées comme « pêches artisanales » (FAO, 2009b).

l'ensemble des littoraux de la planète, tant en matière de réduction de la pauvreté que d'interrelation avec d'autres activités rurales (cf. entre autres Garcia *et al.*, 2010 ; Béné, 2006 ; Durand *et al.*, 1991 ; Mac Goodwin, 2003 ; Le Sann, 1988 ; 1995c ; Mathew, 2009b).

Les pêches « artisanales » : essai de définition

Classiquement définie par opposition à la pêche industrielle qui se présente comme « une entreprise fondée sur la firme », la pêche artisanale reste bien souvent appréhendée – au sens large du terme – comme « une unité productive fondée sur le ménage » (Delbos, 2006). Derrière cette dichotomie artisanal/industriel (traditionnel/moderne), certains chercheurs insistent plutôt sur la coupure qui existerait entre « une logique de *profit* et une logique de *reproduction sociale* » (Chauveau et Weber, 1991). Face à la diversité des interprétations de ce segment halieutique, nous optons pour une définition combinant plusieurs critères d'appartenance (cf. Garcia *et al*., 2010 ; Chauveau et Weber, *op. cit.* ; Mac Goodwin, 2003 ; Chuenpagdee *et al*., 2006 ; Ruddle, 2007 ; Kurien, 1998c) :
- des pêcheries bien souvent plurispécifiques, les pêcheurs ayant tendance à cibler plusieurs espèces (saisonnières) différentes ;
- un capital restreint ainsi qu'une main d'œuvre abondante*, tant à terre qu'en mer ;
- des pêcheurs qui sont le plus souvent propriétaires de navires, bateaux de petite taille et souvent de fabrication locale, et à faible rayon d'action au cours d'une marée** ;
- une activité professionnelle dont l'utilisation de techniques de pêche variées nourrit des valeurs symboliques qui confèrent une identité culturelle assimilable à un genre de vie particulier ;
- des communautés de pêcheurs nombreuses et très souvent dispersées sur l'ensemble du pourtour littoral (mais aussi à l'intérieur des terres dès qu'un plan d'eau est à disposition) ;
- une activité professionnelle où règne une certaine réciprocité sociale (liens de parenté et liens sociaux forts) ainsi qu'une division du travail marquée (par genre et par âge), traduisant ainsi une différenciation des rôles sociaux (production masculine, transformation et distribution féminine) ;
- un écoulement des prises et une intégration sur des marchés bien souvent locaux et nationaux, bien qu'une part de la production soit également autoconsommée.

Pratiquées à des niveaux organisationnels très divers – micro-entreprises informelles, pêcheurs indépendants, armements structurés etc. –, ces pêches artisanales ne constituent pas une catégorie homogène, et ce peu importe les pays ou les régions d'étude (Garcia *et al.*, *op. cit.* ; Béné, 2006). Leur définition se doit par conséquent de mieux prendre compte le contexte géographique – tant spatial que scalaire – dans lequel celles-ci s'insèrent et se développent. En effet, « la pêche artisanale des Tropiques est si différente de la pêche artisanale des latitudes tempérées que les mettre dans un cadre analytique commun est forcément source d'erreurs et de dysfonctionnements (Ruddle, *op. cit.*). Il convient donc d'affiner notre première définition en distinguant au sein de ces « pêches à petite échelle » ce qui relève d'un côté de la « pirogue » et de l'autre du « chalutier » (Le Sann, 1988). Les **pêches traditionnelles** font ainsi plutôt référence à une terminologie anglo-saxonne basée sur les *aspects technologiques*, impliquant des embarcations et des engins de pêche de petites tailles, auxquelles s'ajoutent de faibles niveaux de technologie et d'investissement en capital par pêcheur. Par ailleurs, cette activité traditionnelle n'est bien souvent qu'une des activités prises en charge par les communautés de pêcheurs, notamment au Sud. De leurs côtés, les **pêches artisanales** renvoient davantage à une terminologie latine basée sur une *consonance socio-économique*, et impliquent des entreprises individuelles et/ou familiales indépendantes dans lesquelles le propriétaire est souvent l'actionnaire principal, bien que les navires puissent parfois appartenir à certains investisseurs extérieurs (des commerçants). S'ajoutent à ces variables des niveaux de technologie peu élevés par pêcheur, sans que la variable taille des navires et des engins de pêche n'interviennent comme élément déterminant (Garcia *et al.*, *op. cit.* ; Mac Goodwin, *op. cit.*).

* L'évolution du nombre de personnes employées dans ces secteurs révèle un fort contraste entre nations développées et en développement. En effet, au déclin progressif mais général de près d'un quart des effectifs depuis les années 1990 au sein des pays du Nord (le nombre de pêcheurs avoisine désormais les 860 000) – répond un accroissement plutôt régulier chez les pays du Sud, notamment sur le continent asiatique (près de 8 M. de pêcheurs pour la seule Chine) (FAO, 2009b).

** Les travaux menés par Chuenpagdee *et al.* concluent qu'environ 70 % des 140 pays étudiés définit la pêche artisanale selon la taille maximum du bateau – qui varie entre 5 et 15 m de long – et que ses aires de captures ne dépassent guère les 200 m de profondeur, pour une distance à la côte inférieure à 50 km (*op. cit.*).

Ces pêches artisanales apparaissent donc assez **difficiles à saisir** dans leur globalité. La dispersion des points de débarquement, la multiplicité des techniques, la grande variété des espèces débarquées, les aspects multiformes de la distribution et de la commercialisation, la carence des données statistiques (ou leur manque de fiabilité), les difficultés d'application des règles de gestion… constituent autant de facteurs qui font que la recherche halieutique apparait parfois fort dépourvue dans ses outils et ses méthodes d'analyses, voire se sent impuissante à dépasser le cadre de simples descriptions singulières (Chaussade, 1991 ; Garcia *et al.*, 2010). S'il y a bien un écueil à éviter pour J. Chaussade, « c'est d'en rester à des analyses sommaires, non quantifiées qui ne puissent faire l'objet d'aucune transposition. Ce qu'il faut retenir et approfondir de l'étude de ces micro-activités qui animent la plupart des littoraux de la planète, ce n'est pas tant ce qui relève d'un caractère exceptionnel, non répétable, mais au contraire ce qui peut donner lieu à des comparaisons, à des généralisations » (Chaussade, 1991).
S'il convient de définir précisément ce qui nous entendons par ce terme « d'artisan », il nous faut également être attentif au fait que les pêches estampillées « artisanales » ne relèvent plus uniquement des pays du Nord et celles « traditionnelles » des littoraux du Sud. Il existe bien souvent des pêches traditionnelles, « indigènes et autochtones » au sein du secteur halieutique des nations développées (Canada, Nouvelle-Zélande, DOM-TOM français…). Par ailleurs, de nombreuses pêches traditionnelles du Sud renvoient désormais – par bien des aspects (techniques, commerciaux...) – à des activités « artisanales » (cf. entre autres Le Bail, 1995 ; Le Roux, 2005 ; Durand *et al.*, 1991). Néanmoins, par commodité, nous nous appuierons sur cette distinction entre segment « traditionnel » et « artisan » tout au long de cette thèse.

La recherche de sources diversifiées

Au vu de l'originalité, de la diversité et la richesse des champs thématiques étudiés, notre recherche s'est très vite orientée vers une diversification des **sources**.
Sur le plan **bibliographique**, notre travail a consisté à faire un état de l'art des deux principaux objets géographiques de cette thèse, à savoir la mondialisation (et son pendant alternatif) et l'halieutique. Les informations acquises par l'intermédiaire d'ouvrages, de travaux, d'articles de presse et de revues spécialisées, de comptes-rendus de réunions, de sites Internet... émanant tantôt de recherches universitaires et d'expertises, tantôt d'analyses journalistiques ou de points du vue militants, ont toutes contribués, à des degrés différents, à alimenter et enrichir notre réflexion[26]. Si la notion de mondialisation a fait l'objet d'une recherche largement pluridisciplinaire parmi l'ensemble des sciences sociales (économie, sciences politiques, sociologie), nous avons toutefois souhaité insister et combiner certains travaux géographiques, en particulier ceux d'Olivier Dollfus et de Laurent Carroué. Notre approche d'une « autre mondialisation » procède d'une démarche analogue, bien que compliquée par la rareté des informations disponibles en géographie (à l'exception des travaux de Fabrice Ripoll). Nos recherches bibliographiques se sont donc orientées vers d'autres sciences sociales plus prolixes sur le sujet – notamment la sociologie (Éric Agrikoliansky, Isabelle Sommier) et les sciences politiques (Eddy Fougier, Zaki Laïdi) – afin de comprendre comment celles-ci appréhendaient,

[26] Le lecteur pourrait être surpris par la suprématie des sources bibliographiques francophones au détriment d'autres, en particulier anglo-saxonnes. Cela s'explique par le fait que les thématiques altermondialistes (générales et halieutiques) sont très présentes dans le panorama hexagonal et que celles-ci y sont régulièrement analysées et traduites.

chacune à leur manière, ce nouvel objet de recherche pour ensuite en proposer une transposition et un éclairage au sein de notre discipline. Enfin, l'exploration du champ « territorial » dans son ensemble repose principalement sur les synthèses conceptuelles proposées par Maryvonne Le Berre et de Guy Di Méo.

Notre analyse du champ halieutique, en dépit de son caractère systémique et pluridisciplinaire (Rey *et al.*, *op. cit.*) qui fait l'objet de nombreux ouvrages, publications techniques (ceux de la FAO par exemple) ou de périodiques spécialisés (tels *Produits de la mer*), s'appuie majoritairement sur les analyses géographiques de trois halieutes (Jean Chaussade, Jean-Pierre Corlay et Marie-Christine Cormier-Salem). Toutefois, dans un souci de (re)présenter au mieux la relation mondialisation-halieutique, un premier travail a consisté à proposer un **traitement cartographique multiscalaire** et **multivarié** de la filière halio-aquacole. À ce titre, l'usage des *Annuaires statistiques des pêches et de l'aquaculture* publiés par la FAO pour l'année 2006 s'avère une entrée de premier ordre pour saisir les grandes tendances de cette filière, tant sur les plans productifs halieutique (FAO, 2007b ; 2007c) que commerciaux (FAO, 2007d). En dépit de certaines difficultés à les saisir (Rey *et al.*, *op. cit.*), de certaines précautions nécessaires à leur égard (Lefort, *op. cit.*), voire de leur obsolescence dans un monde de plus en plus transnational (Dolffus *et al.*, 1999a), ces statistiques « nationales » offrent encore un panorama général des plus utiles pour appréhender quantitativement la filière aquatique sur le plan international. Toutefois, dans un contexte spatial globalisé qui fait que le centre du monde est partout, il nous est apparu inopportun de continuer à proposer une « géographie à plat, avec l'Europe bien au centre de nos cartes » (Bouchet, *op. cit.*). Soucieux d'éviter tout « tropisme occidental » (*ibid.*), notre parti-pris méthodologique a consisté à « déplacer le vide du Pacifique au centre de la figure [...] sur les mappemondes économiques de demain » (Péguy, 2001), tant ce continent se positionne comme le cœur du système halio-aquacole mondial.

Concernant notre approche de **l'altermondialisation halieutique**[27] – le thème central de cette thèse –, l'essentiel de nos informations (et de nos réflexions) provient des différents supports de publications (et d'une iconographie foisonnante) produits majoritairement par deux collectifs d'appui aux pêcheurs artisans. Notre approche qualitative du militantisme halieutique s'est également appuyée sur de multiples observations et témoignages recueillis au gré **d'enquêtes de terrain** réalisées auprès des multiples acteurs gravitant autour de cette contestation (professionnels du secteur, responsables associatifs, etc.). Entre 2005 et 2009, plus d'une vingtaine de missions ont ainsi été effectuées sur le terrain breton (en particulier à Lorient et en pays bigouden) ainsi que trois séjours d'une trentaine de jours en terre malgache (surtout à Toamasina et Mahajanga). Un premier volet s'est attaché à l'observation des arènes d'acteurs – le plus souvent de manière passive, parfois participante – lors de différents types de réunions, des plus informatives ou consultatives (ateliers, forums) aux plus militantes, des rencontres décisionnelles (assemblées générales) à celles plus protestataires (manifestations, campagnes). Dans un second temps, à partir d'une dizaine d'entretiens individuels semi-directifs menés auprès de personnes-ressources des principales organisations altermondialistes, nous avons souhaité réaliser certaines fiches-portraits afin d'affiner notre connaissance de ces acteurs militants.

[27] Nos diverses investigations sur ce sujet mettent en lumière la suprématie du segment halieutique, le segment aquacole n'étant que très peu explicité, ou alors bien souvent en lien avec la pêche.

L'étude des pêches artisanales françaises et malgaches

« *Parce que l'action* [militante] *se déploie à distance et dans l'international, le choix des lieux pertinents de l'observation est rendu plus complexe. C'est ce qui engage une stratégie d'observation* [...] *qui privilégie également le terrain* ».
Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire* (2002).

Parallèlement à notre recherche « théorique » sur l'altermondialisation halieutique, notre regard géographique s'est également posé sur deux espaces militants constitutifs du mouvement, deux espaces nationaux particulièrement proches bien qu'extrêmement distincts, à savoir les terrains de contestation **français** et **malgaches**.

Certaines commodités de **proximité** expliquent en premier lieu les raisons de cette double sélection. Tout d'abord, ce travail de thèse s'inscrit dans le prolongement d'une réflexion amorcée lors d'un précédent travail universitaire (Noel, 2004) dans lequel nous avons arpenté le terrain breton en raison de sa relative proximité spatiale et institutionnelle[28]. Mais c'est surtout l'engagement soutenu et récurrent de ces militants « régionaux » à différentes contestations (inter)nationales (Couliou, 1994 ; Menzies, 2002a ; 2002b) qui nous ont amené à privilégier ce foyer artisan bigouden et à le considérer comme un **territoire matrice et producteur** de l'altermondialisme halieutique, tant « nulle part davantage que sur la côte bigoudène n'apparaît le caractère exclusivement pêcheur de toute une population restée par endroits quelque peu sauvage » (Robert-Muller, 1944).

Par ailleurs, en dépit des liens tumultueux qui unissent la France et Madagascar – et qui nécessitent de notre part une approche précautionneuse du terrain *malagasy* à l'instar d'autres terrains africains[29] –, cette « proximité historique » s'est révélée précieuse, notamment sur le plan linguistique lors de nos diverses enquêtes auprès des acteurs de la filière. Une certaine proximité scientifique existe également en vertu des échanges et des liens universitaires (recherche et enseignement) tissés par le laboratoire Géolittomer, et plus largement l'IGARUN avec certaines institutions malgaches (notamment l'Institut de géographie d'Antananarivo), échanges qui ont facilité nos investigations sur un terrain qui nous était jusqu'alors totalement « étranger ». Enfin, c'est surtout la contigüité des militantismes halieutiques malgache et français qui justifie cette double étude de cas, tant l'altermondialisme malgache reste profondément « attaché » – au double sens du terme – à celui initié en hexagone (cf. **2e partie**).

Toutefois, c'est aussi la **diversité** existante entre ces deux terrains qui a motivé notre choix : diversité (physique) des milieux aquatiques entre la France et Madagascar – tempéré pour le premier, tropical pour le second – ; diversité (socioéconomique) de développement entre ce pays du Nord industrialisé et ce pays du Sud en développement[30], etc. Néanmoins, c'est surtout la diversité et le **contraste halieutique** existant entre ces deux terrains et la perception différente des pêches à petite échelle – artisanale pour la France, traditionnelle pour Madagascar – qui a retenu notre attention et qu'il convient de détailler succinctement.

---

[28] Notre laboratoire de rattachement – *Géolittomer* – fait ainsi partie intégrante d'une Unité mixte de recherche (UMR LETG 6554) qui comprend également deux autres laboratoires de recherche implantés et impliqués sur le terrain breton.

[29] Nous encourageons à ce titre le lecteur à se référer aux mises en garde méthodologiques préconisées par S. Le Roux auxquelles tout chercheur occidental demeure inexorablement confronté lorsqu'il aborde le terrain africain : détachement du poids de l'histoire et du misérabilisme, juste appréhension des particularités socioculturelles... (Le Roux, *op. cit.*).

[30] Si la France figure parmi les cinq premières puissances industrialisées de la planète, Madagascar fait partie des 82 « Pays à faible revenu et déficit vivrier » identifié en mars 2008 par la BM (pays à très faible PIB par habitant) et la FAO (pays à fort déficit commercial alimentaire en calories),

▪ La pêche à petite échelle en France : une pêche artisanale[31]

Classiquement définie par opposition au segment industriel (cf. ***Annexe 2***), la **pêche artisanale** (maritime) **française**, qui constitue la quasi-totalité de la flottille française (soit un peu plus de 6700 navires pour quelques 9000 pêcheurs), repose sur quelques éléments-clés :
- le statut social et fiscal du patron embarqué, souvent (co)propriétaire de son embarcation ;
- les caractéristiques du navire, généralement inférieur à 25 m de long et à une centaine de tjb ;
- le principe de la rémunération à la part, les bénéfices de l'exploitation qui, une fois les frais généraux déduits, reviennent pour moitié à l'armement, pour moitié à l'équipage.

Néanmoins, c'est bien le caractère **hétérogène** – technique, économique et juridique – de ces pêches artisanales qui ressort en priorité, tant diffèrent la durée des marées, les espèces recherchées, l'éloignement des lieux de pêche, les pratiques commerciales ou encore les traditions professionnelles[32] (***photographies 1 et 2***).

Crédits photographiques : Julien Noel, février 2009

Photographies 1 et 2 – L'hétérogénéité de la pêche artisanale française : illustrations bigoudènes avec un petit navire artisan de Lesconil (*à gauche*) et un artisan hauturier au Guilvinec (*à droite*)

D'une longueur inférieure à 12 m, les **petits navires artisans** exploitent préférentiellement la bande côtière pour une durée souvent inférieure à la journée (24 h). Si la mobilité de ces bateaux demeure assez faible, celle-ci est compensée par une activité d'exploitation diversifiée qui se traduit par une importante polyvalence des métiers réactifs aux variations des saisons et des cycles biologiques des espèces recherchées. L'exercice des arts dormants ou d'engins passifs (lignes, palangres, casiers, etc.) au sein de zones littorales plutôt abritées (grandes baies, estuaires, lagunes) et sur des fonds côtiers rocheux prime donc dans cette catégorie[33]. Avec près de 45 % des marins pêcheurs hexagonaux, cette catégorie représente un élément important du tissu social halieutique de bien des régions littorales françaises. De leur côté, de part l'importance de leur contribution quantitative aux débarquements productifs, les **bateaux**

[31] Parmi les nombreuses sources disponibles sur les pêches artisanales françaises, cf. entre autres Chaussade et Corlay, 1990 ; Podevin, 2003 ; Rey *et al.*, *op. cit.* ; Tanguy, 2006 ; Chuenpagdee *et al.*, *op. cit.*

[32] Cette hétérogénéité reste liée aux pratiques de différents *métiers* – des engins de pêche utilisés (arts traînants ou dormants) aux espèces capturées (pélagiques, démersales) –, de la *durée* des campagnes de pêche (de quelques heures à plusieurs jours de sortie en mer), et du *statut* des entreprises (artisanales ou industrielles, propriété ou salariat).

[33] Guyader souligne toutefois que certains petits bateaux côtiers pratiquent régulièrement le chalut alors que d'autres navires artisans posent des casiers ou des filets (*in* ICSF, 2009).

artisans – d'une longueur de 12 à 25 m et de jauge inférieure à 100 tjb – constituent le fer de lance halieutique de nombreux quartiers maritimes (Le Guilvinec, Les Sables-d'Olonne, Port-Vendres...). La majeure partie des pêcheurs artisans travaillant à bord de ces navires demeure propriétaires embarqués ou se regroupe au sein d'armements coopératifs. Traditionnellement, les navires hauturiers (chalutiers) armés pour la pêche au large (entre 4 et 20 jours de mer) se distinguent de ceux armés à la pêche côtière (entre 24 et 96 h de marée)[34].

Si la Bretagne demeure une région de pêche par excellence, « un pays des travailleurs de la mer » où le littoral reste un espace social à forte coloration halieutique (Couliou, 1997), les littoraux de Bretagne-Sud, et en particulier ceux du « **pays bigouden** », se présentent comme l'un des pôles majeurs des pêches artisanales hexagonales et justifient de ce fait le choix de ce terrain d'étude. Qu'ils s'agissent de « petits » artisans (pêche côtière) ou d'artisans hauturiers (pêche chalutière)[35], la pêche artisanale bigoudène possède une vitalité des plus remarquables qui se traduit tant par une représentation notable des pêcheurs dans les conseils municipaux que par l'importance socioéconomique de l'activité qui revêt parfois un statut de mono-activité pour certains petits « bourgs-ports de pêche » (*ibid.*). Basé sur un compromis entre « l'artisanat côtier » et « l'industriel traditionnel » (ibid.), le système pêche bigouden constitue un ensemble spatial original dans le paysage halieutique français. Celui-ci repose sur une diversité en termes de ports artisans (Guilvinec, Lesconil, Loctudy, St Guénolé), d'espèces capturées (baudroie, langoustine, merlu, cardine, raie...), de lieux de pêche fréquentés (Golfe de Gascogne, Plateau Celtique, nord des Îles Britanniques...) ainsi que des métiers et des techniques pratiqués (chaluts, filets, lignes, canotiers...), etc. (Vauclare, 1985 ; Gouzien, 2007 ; Ollitraut, 2001).

- La pêche à petite échelle à Madagascar : une pêche traditionnelle[36]

D'après le décret n° 94-112 du 18 février 1998, le système halieutique malgache se divise en trois segments principaux que sont la pêche industrielle et la pêche artisanale d'un côté (cf. ***Annexe 2***), et la **pêche traditionnelle** beaucoup plus hétéroclite de l'autre. Originales par bien des aspects, ces pêches traditionnelles – à majorité crevettière –, restent néanmoins difficilement appréhendable, en raison notamment de la diversité de l'environnement littoral malgache (mangroves, coraux, lagunes...) qui entraîne l'utilisation d'une grande variété de techniques et d'engins. Par ailleurs, ce secteur traditionnel apparaît en grande majorité « non pas comme la continuation d'une quelconque tradition séculaire, mais comme la réponse de populations rurales pauvres, autochtones et migrantes, aux opportunités d'emploi et de revenus permises par les nouvelles perspectives de valorisation de ressources halieutiques (et surtout crevettières) peu exploitées jusque dans les années 1960 » (Goedefroit *et al.*, 2002).

Ce segment halieutique, bien qu'en pleine expansion depuis plusieurs dizaines d'années, demeure paradoxalement fortement marginalisé[37]. Celui-ci s'apparente selon le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) malgache à des activités de captures réalisées

[34] Si ces unités artisanales sont généralement de taille moyenne, le nombre de ces unités possédant des caractéristiques proches des unités semi-industrielles est loin d'être négligeable (*ibid.*).

[35] Au sein du quartier maritime du Guilvinec, les chalutiers de 16 à 24 m composent près de la moitié des effectifs des navires et les apports hauturiers plus de 80 % du volume et de la valeur de la production commercialisée (Couliou, 1997).

[36] Parmi les nombreuses sources disponibles sur les pêche traditionnelles malgaches, cf. entre autres Andrianaivojaona *et al.*, 1992 ; Goedefroit *et al.*, 2002 ; Lannuzel, 2004 ; Rejela, 1993.

[37] Ce secteur d'activité a très longtemps été considéré comme informel, les pêcheurs sans statut professionnel étant catalogués (statistiquement) comme des individus « sans-emplois » (Lannuzel, 2004).

en grande majorité par des pêcheurs – individuellement ou en association –, utilisant différents types d'embarcations non motorisées ou pratiquant la pêche à pied, **directement ou à proximité du littoral**, leur rayon d'action n'excédant pas la dizaine de kilomètres (***photographies 3 et 4***). Ces pêches de petite échelle peuvent ainsi se pratiquer **à pied** le long de l'estran à partir d'engins fixes et autres barrages côtiers dans les zones de balancement des marées (*valakira*, *pôtô*) ou les chenaux (*vonosaha*, *vitrana*), dans les zones de plage (les sennes de plage, *kopiko* de 8 m de long, *taritariky* de 3 m...) sur les platiers rocheux et les mangroves (les casiers, *treko*, et les nasses, *garigary*). Elles consistent alors en une **collecte** de divers animaux marins pratiquée par des femmes et des enfants de pêcheurs, allant de petits poissons (sardinelles, tilapias) aux crustacés (crevettes, crabes de mangroves, langoustes) en passant par certains mollusques (huîtres de palétuviers, poulpes, moules, trépangs).

Crédits photographiques : julien Noel, février 2007

Photographies 3 et 4 – Une pêche traditionnelle malgache multiple : senne de plage à Toamasina (*à gauche*), pêche à pied à Mahajanga (*à droite*)

Photographies 5 et 6– Les deux types de pirogues en usage sur les littoraux malgaches : à balancier et à voile à Mahajanga (*à gauche*), monoxyle et à rame à Toamasina (*à droite*)

Celles-ci peuvent aussi s'exercer aux moyens d'embarcations non motorisées (***photographies 5 et 6***), telles les 22 000 embarcations **piroguières** ainsi estimées dans le pays, que ces dernières soient monoxyles ou à balancier, à voile ou à propulsion (pagaie)[38]. Les pêcheurs piroguiers effectuent généralement des sorties en mer à la journée (départ tôt le matin et retour l'après-

[38] Dans les zones de navigation calmes (baies, estuaires, drains côtiers, chenaux), les pirogues monocoques mesurent souvent 3 - 4 m ; en mer, elles sont plus grandes (de 4 à 9 m) et souvent munies d'un balancier (Chaboud *et al*., 2002).

midi) et utilisent une variété d'engins : sennes encerclantes (*koakobe*), lignes (*vintana*) ou palangre (*palanky*), filets maillants (*periky*)[39] ou « dormants » (*harato mandry*), tulles moustiquaires (*sihitra*)… en lien avec la diversité des espèces recherchées (sardinelles, thons, crevettes, carangues, requins, cabots...).
En résumé, ce secteur « informel » occuperait quelques 80 000 marins-pêcheurs – soit près de 15 % de la population active – et emploierait une foule de travailleurs de la pêche en annexe disséminée dans les quelques 1200 villages côtiers recensés sur l'île. Néanmoins, la majeure partie de ces villages (composés à 85 % de moins de 50 pêcheurs) reste localisée sur la côte Ouest de l'île, dans les *faritany* (provinces) d'Antsiranana, de Mahajanga et de Toliara (Andrianaivojoana *et al, op. cit.*). Outre le peuple *Vezo* implanté sur le littoral sud-ouest de l'île et traditionnellement tourné vers la mer (Rejela, 1993), certains groupes ethniques malgaches – ***Betsimisaraka*** sur la côte Est (Lannuzel, 2004), ***Sakalava*** sur la côte ouest (Goedefroit *et al.*, 2002) – apparaissent comme potentiellement « maritimistes » (Razafindrambao, 1995), et font donc l'objet de nos investigations au travers d'enquêtes majoritairement orientées vers les foyers des marins de Toamasina sur la côte Est et de Mahajanga au nord-ouest de l'île.

LE PLAN DE LA THESE

Schématiquement, notre approche géographique de la mondialisation halieutique s'oriente sur trois parties principales en lien avec nos trois hypothèses mentionnées en début d'introduction.
Dans une **première partie**, notre objectif consiste à saisir le passage *De la mondialisation à la globalisation halio-aquacole*, en retraçant les principales étapes géohistoriques de la mise en place du système-monde aquatique tout en analysant sa structuration et ses dysfonctionnements actuels. Dans une **deuxième partie**, nous cherchons à analyser *les dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique*, en interrogeant les caractéristiques spatiales de ce mouvement contestataire halieutique, à savoir l'organisation de ce système (un réseau d'acteurs militants), les stratégies mises en œuvre (les discours et les actions) ainsi que les dynamiques qui le traversent (les cycles de protestation). Enfin, dans une **troisième partie**, nous souhaitons interroger la *durabilité de cette filière halieutique* dans ses *échelles spatiales*, en confrontant les échelles globalisantes et les échelles localisées (territorialisantes) d'amont en aval, tout en proposant d'autres niveaux scalaires dans la nécessaire régulation de celle-ci.
Notre analyse consiste donc en une exposition des faits dans les cinq premiers chapitres (chapitres 1 à 5) tandis que les quatre chapitres suivants étayent plus précisément notre positionnement de thèse (chapitres 6 à 9). Par ailleurs, si notre analyse s'inscrit dans un contexte temporel, notre raisonnement se doit encore d'être dynamique, c'est-à-dire à la fois rétrospectif, en cherchant à trouver dans les évolutions du passé (**chapitres 1** et **6**) les explications des structures spatiales du présent (**chapitres 2** et **4** et **5**), et prospectif en cherchant à dégager les tendances actuelles (**chapitres 7** et **8**) et les éléments conceptuels (**chapitre 9**) de scénarios d'avenir de cet objet d'étude (Péguy, *op. cit.*).

[39] Il existe plusieurs catégories de filets maillants : les simples (avec des mailles comprises entre 15 et 45 mm) ; les GTZ, du nom de la coopération allemande avec 80-85 mm de maille ; les jarifa, (150-300 mm), etc. (*ibid.*).

– PARTIE 1 –

DE LA MONDIALISATION

A LA GLOBALISATION HALIO-AQUACOLE

Partie 1 – De la mondialisation à la globalisation halio-aquacole

Tout géographe ne peut décrire et encore moins expliquer le monde contemporain sans se référer à un passé, sans recourir à une analyse des processus ayant conduit les différentes étapes de ce passé à s'engendrer l'une et l'autre (Péguy, *op. cit.*). Ainsi, notre compréhension du **système-monde aquatique** passe en premier lieu par le repérage des principales phases de sa mise en place ainsi que des logiques dominantes qui président à sa structuration. En particulier, les quatre grands modèles spatiaux développés par Durand *et al.* (1992) constituent des outils séduisants de décodage de la mondialisation des activités aquatiques, et des espaces qui leur sont associés. Notre approche géohistorique du processus analyse alors comment s'instaure progressivement une géographie du monde aquatique, ou comment « ses logiques méta-spatiales deviennent, au fil du temps, de plus en plus consistantes pour faire émerger un niveau spatial mondialisé » (Grataloup, 2007).

Si le monde aquatique ressemble davantage dans ses premiers temps de construction à un *ensemble de mondes*, « sorte d'archipel fait d'une multitude d'îlots isolés et culturellement distincts » (Durand *et al.*, 1992), la lente mise en relation de ces mondes – par conquêtes, migrations, découvertes, échanges – accouche d'une organisation spatiale en *champs de forces* qui reposent sur le pavage de puissances étatiques. Ce pavage consacre un *méta-espace* aquatique qui s'articule selon un système d'interrelations spatiales entre deux civilisations, deux niveaux spatiaux éloignés et vivant à leurs rythmes propres, mais auxquels se surimpose un espace commun ténu, un niveau spatial supérieur qui joue cependant un rôle secondaire et occasionnel englobant (Grataloup, 1996) (**chapitre 1**).

Sous-jacente à cette logique internationale, une autre logique – transnational – se déploie et remodèle l'espace-monde aquatique pour favoriser l'emprise d'un *réseau hiérarchisé* intégrant l'ensemble des productions du secteur dans un système d'échange mondialisé. Cela favorise donc l'émergence d'une *économie-monde* aquatique (au sens de F. Braudel et d'I. Wallerstein), voire d'un *système-monde aquatique* (au sens d'O. Dolffus, 2001), « qui reclasse, bouscule, dans un jeu planétaire complexe de compétition-collusion entre acteurs » (Durand *et al.*, 1992) (**chapitre 2**).

La multiplication de ces contacts et ces relations au sein d'un seul *système-monde aquatique* impose progressivement l'idée d'un espace de niveau mondial, celui de « l'humanité dans ses interactions spatiales et dans ses interférences » (Dolffus, 1990 ; 2001). On passe alors pour Vanney « d'un océan mondial à un océan global » la « machine océan » se devant d'être aujourd'hui analysée dans sa globalité, c'est-à-dire comme un ensemble organisé, considéré dans sa totalité, son unicité et dans sa sphéricité (Vanney, *op. cit.*). Produit des interrelations et interactions entre le milieu et les sociétés humaines qui l'exploitent (Carroué, 2006a ; 2006b), cette *globalisation des activités halio-aquacoles* amène à prendre conscience que le monde aquatique actuel se doit d'être pensé comme un système global interdépendant, dont les espaces d'expansion ne sont pas infinis, au risque de voir s'exacerber de multiples dysfonctionnements et inégalités sociospatiales (*ibid.*) (**chapitre 3**).

CHAPITRE 1 : UNE GEOHISTOIRE DES MONDES AQUATIQUES A DOMINANTE HALIEUTIQUE

« *En réalité, plus le diagnostic que l'on dresse à propos de la pêche* [et de l'aquaculture] *tend à se mondialiser* [...], *plus il semble nécessaire de comprendre les emboîtements des échelles de temps et d'espaces, portés à la fois par l'histoire naturelle des écosystèmes marins mais aussi par l'histoire des sociétés au travers des relations qu'elles entretiennent avec ces écosystèmes* ».
Hélène Rey *et al.*, *Système halieutique* (1997).

Voyant dans la géographie une « science du mouvement [qui] ne se borne pas à décrire les paysages et les activités des hommes », Chaussade insiste sur le fait que la discipline « cherche aussi à comprendre les faits localisés, à dégager des perspectives d'évolution et de transformation du milieu » (Chaussade, 1983). L'objectif principal de ce chapitre consiste donc à « remonter le passé et recourir à l'histoire » (*ibid.*) pour tenter de rendre compte des multiples mutations qu'ont connues les secteurs halieutiques et aquacoles au cours de leur existence ainsi que de révéler leur progressive venue au monde. En effet, telles qu'elles s'offrent actuellement à notre analyse, ces activités maritimes ne sont pas apparues toutes armées d'un seul jet, leurs aspects contemporains étant plutôt l'aboutissement d'une évolution relativement longue dans laquelle se succède toute une série de stades caractérisés par autant de traductions halieutiques et aquacoles, d'adaptations sociétales, techniques et économiques au domaine marin qui ne peuvent être séparées « de la civilisation dont [elles sont] le surgeon aquatique » (Besançon, *op. cit.*). « Chaque âge peut être défini par ses modes de propulsion et de navigation, par son outillage de prise, par ses procédés de préservation et de conservation et enfin par les moyens de transport mis en œuvre pour la diffusion de ces produits » (*ibid.*).
Étant donné que la connaissance des formes antérieures du processus de mondialisation est nécessaire pour comprendre celles que nous vivons aujourd'hui (Arrault, 2007a), étudier le Monde halio-aquacole revient donc à en faire une « **géohistoire** » (Grataloup, 2007) ceci afin de retrouver l'évolution des cycles d'activité à différents pas de temps tout en éclairant les stratégies passées en termes d'aménagement et des enjeux sous-tendus. Autrement dit, cette analyse nous renseigne sur « les accélérations et les ruptures passées en même temps que sur les réponses adaptatives mises en œuvre » au sein de la filière aquatique (Corlay, 1995). Un détour par le modèle **centre-périphérie** développé par Alain Reynaud s'avère ici des plus utiles pour comprendre l'évolution de ces activités aquatiques et la « situation relative » des espaces sur lesquels elles reposent (Reynaud, 1981). Ce système induit en effet à toutes les échelles un jeu de rétroactions (positives et négatives) entre centres et périphéries qui incitent à se placer dans une « perspective dynamique » afin de tenir compte de la dimension temporelle. Force est alors de reconnaître que les inégalités socio-spatiales et les flux dissymétriques sur lesquels ce système repose ne résultent pas d'une fatalité, qu'ils ne doivent pas tout aux potentialités du milieu naturel et qu'ils sont susceptibles de retournement (*ibid.*).
De cette façon, notre réflexion diachronique consiste alors à explorer les étapes successives de la montée en puissance à l'échelle mondiale de ces activités halio-aquacoles, de leur « proto-mondialisation[40] » à leur planétarisation dans un premier temps, puis du passage d'une économie-monde halieutique aux prémices d'un système-monde aquatique.

[40] Terme emprunté à l'historien Crouzet désignant « l'état incomplet et limité de la mondialisation » (2002).

1.1 D'une « proto-mondialisation » à la planétarisation halieutique

Si la pêche et l'aquaculture se présentent comme des activités anciennes et ubiquistes, il n'en demeure pas moins que certaines « civilisations de la mer » (Doumenge, 1965) sont sans contexte à l'origine de l'élaboration d'économies-monde halieutiques qui contribuent au « grand désenclavement planétaire » du secteur.

1.1.1 La pêche et l'aquaculture, des activités anciennes et ubiquistes

Aux dires de nombreux géographes halieutes, la pêche constitue depuis l'ère préhistorique jusqu'au début de l'époque médiévale une activité **domestique** de prédation, une activité **vivrière** de prélèvement que les hommes pratiquent pour assurer leur subsistance, « la cueillette des ressources biologiques aquatiques [étant] l'une des premières activités [...] pratiquées sur terre pour se nourrir » (Chaussade et Corlay, 1990). Besançon relève par ailleurs son caractère **ubiquiste** du fait de sa présence sur de très nombreux espaces littoraux et cours d'eaux de la planète. « La petite pêche, multiforme, est partout présente le long des rivages et des berges de toutes les régions un tant soit peu peuplées de la Terre, [et de façon] flagrante, enracinée, imprimant un cachet indiscutable à ces paysages qu'elle a peuplés ou qu'elle contribue à vivifier » (Besançon, *op. cit.*). Un certain nombre de sites archéologiques constitués d'amas et de buttes conchyliennes – les fameux *kØkkenmØddinger* préhistoriques – et disséminés sur l'ensemble de la planète (Danemark, Japon, Brésil, etc.) témoignent ainsi qu'une part non négligeable de l'économie de subsistance de petites communautés de chasseurs-cueilleurs plus ou moins nomades était fondée sur l'exploitation de multiples ressources littorales (Chaussade et Corlay, 1990). Une récente synthèse en archéo-ichtyologie confirme les caractères ubiquistes et millénaires de ces activités aquatiques, des côtes européennes (scandinaves, anglo-saxonnes, Méditerranée chrétienne) jusqu'aux confins russes, en passant par les rives des mers intérieures d'Eurasie (Noire, Baltique) mais aussi par les rivages continentaux américains (Canada, Belize, Brésil) et asiatiques (Chine, Thaïlande), etc. (Béarez *et al.*, 2008).

L'appétence romaine envers les produits d'origine aquatique

Si les cités maritimes de Phénicie, de Grèce puis de Rome établissent au cours de l'Antiquité de véritables réseaux d'échanges de produits de la mer à travers l'ensemble du bassin méditerranéen (Chaussade, 1994), la civilisation romaine est sans doute celle qui possède le marché aquatique le plus conséquent. Les Romains apprécient en effet certaines espèces particulièrement prisées comme « les thons de Gadès, les daurades de Sicile, les maquereaux d'Espagne, les huîtres d'Armorique, les saumons du Rhin, les carpes des lacs d'Asie Mineure et de Perse » (Besançon, *op. cit.*). Poissons et coquillages y sont acheminés par mer ou convoyés par terre, frais ou transformés sommairement (salées, séchées, marinées, en sauce sous forme de *garum*) : « pour ce faire, on enrobait le saumon du Rhin dans de la neige ou de la glace, on plaçait les huîtres et certains poissons dans des cuves d'eau de mer et des bateaux-viviers de bois garnis de plomb, etc. » (*ibid.*).

Il faut toutefois souligner le caractère relativement primitif de ces activités de cueillette qui s'exercent pendant longtemps sous des formes rudimentaires peu efficaces, « sous forme de viviers dans les eaux continentales (lacs, rivières, etc.) » (Carré, 2004) ou bien encore en se

limitant « à une petite marge littorale (estuaires, zones lagunaires, etc.) en raison de la crainte générée par le milieu marin lui-même mais aussi par le manque de fiabilité des embarcations et des moyens de conservations des produits » (Chaussade et Corlay, 1998). Doumenge relate à ce titre que les premières formes d'exploitation littorale par les collectivités riveraines japonaises relèvent d'activités de cueillette sur l'estran et de plongée saisonnière de produits variés (Doumenge, 1975). Ces caractéristiques « primitives » se retrouvent aussi au niveau des cultures marines dont les premiers élevages extensifs (carpe, poisson-chat, anguille, mulet, etc.) sur les rives asiatiques du Pacifique s'exercent, aux côtés des activités agricoles, à partir de captures de juvéniles piégés dans des bassins aménagés majoritairement en milieu dulçaquicole (étangs, lacs, marais et autres rizières) (Béarez *et al.*, *op.cit.* ; Le Sann, 1988).
Mais cette propension des pêches professionnelles et du commerce de leurs produits prend son véritable essor au cours de l'époque médiévale, au fur et à mesure de l'émergence politico-économique de puissances conquérantes maritimes, d'abord en Europe du Nord avant de très vite gagner les rives occidentales du continent (Chaussade et Corlay, 1998) puis celles de l'archipel japonais (Doumenge, 1975). En effet, si au cours de cette période les activités aquacoles (principalement la pisciculture d'eau douce de cyprinidés) se développe aussi bien dans les zones humides de Casamance, d'Indonésie que dans les lagunes vénitiennes de l'Adriatique (valliculture) (Carré, 1998a ; Billard, op. cit.), le secteur des pêches maritimes conserve néanmoins sa suprématie productive et commerciale aquatique. Celui-ci quitte progressivement le stade d'un précapitalisme médiéval et se meut en « une activité lucrative à caractère commercial » (**mercantile**) qui nécessite de plus en plus des stratégies de développement financier et économique (Le Sann, 1998).
Cependant, bien peu de civilisations de par le monde deviennent majoritairement maritimes, les nombreux groupes humains « qui utilisent les richesses littorales [n'ayant] pu pousser plus loin leur évolution » (Doumenge, 1965). Par ailleurs, d'autres civilisations étendues à l'ensemble de la planète, de l'esquimaude circumarctique en passant par celles résidant sur les rivages d'Afrique noire, ou bien encore celles peuplant les mers d'Arabie ou malaises, restent repliées sur elles-mêmes, « figées dans un équilibre statique qui leur permet de subsister sans être aptes à évoluer de l'intérieur » et ne pouvant de ce fait « franchir les cadres de leur milieu physique et biologique originel » *(ibid.*). Seules les pêches harenguière, morutière et baleinière, qui mobilisent des milliers d'hommes et de navires pour des campagnes proches ou lointaines s'étendant à tout l'Atlantique Nord, font la fortune de nombreuses villes de l'Europe de l'Ouest et du Nord, de la Galice à la Norvège (Chaussade et Corlay, 1990). Simultanément en Asie, de nombreux foyers halieutiques donnent également naissance à de véritables « **civilisations de la mer** » (Doumenge, 1965).

1.1.2 Des civilisations de la mer ou l'élaboration d'économies-monde halieutiques

Fort des approches socio-historiques de Braudel et de Wallerstein qui contribuent à situer le processus de mondialisation dans une large temporalité au travers du paradigme « **d'économie-monde** », son application au monde aquatique fait ressortir que les activités halio-aquacoles fonctionnent plutôt comme des espaces économiques plurinationaux non unifiés, au sein de systèmes où un centre autonome, stable et hégémonique, organise une portion de l'espace planétaire à son profit, en intégrant une périphérie et des marges plus ou

moins lointaines (Braudel, *op. cit.* ; Wallerstein, 1984 ; 2006). Autrement dit, ces activités se développent au sein d'une portion de la planète économiquement autonome organisée selon un modèle hiérarchique ternaire avec un centre (une grande ville capitaliste, une État-nation « impérialiste ») dominant des périphéries plus ou moins intégrées dans un « développement inégal » (Amin, *op. cit.* ; Carroué, 2002). Dans le domaine marin, Doumenge identifie plus particulièrement deux principales « civilisations de la mer » qui de par leur dynamisme dévoilent deux **économies-monde halieutiques**, l'une s'étendant sur une large façade ouest du continent européen – du nord du continent jusqu'au pourtour méditerranéen – tandis que l'autre s'étend autour de l'archipel japonais (Doumenge, 1965).

1.1.2.1 Une économie-monde halieutique ouest-européenne duale mais précoce

Pour Doumenge, cette économie-monde européenne présente un système spatial dual qui repose en fait sur deux sous-ensembles relativement distincts, tant sur les espèces ciblées ainsi que les lieux de pêche fréquentés (*ibid.*) (***figure 3a***). Néanmoins, l'ensemble de toutes ces activités marquent profondément la géohistoire de ces pêches et sont à l'origine de l'essor du secteur ainsi que de la structuration progressive d'un véritable espace halieutique continental.

- Le hareng, symbole des foyers scandinaves et anglo-saxons

Si le dynamisme halieutique des peuples scandinaves (norvégien, danois et suédois) et anglo-saxon (anglais, hollandais et allemands) se fonde principalement sur la capture de poissons aptes à la salaison et se combine très tôt avec l'organisation d'un grand commerce au sein même de cette civilisation (*ibid.*), la grande pêche du ***hareng*** fait *a fortiori* partie intégrante de « l'histoire et de la culture des peuples de la mer du Nord » (Le Bouëdec, 1997).
Durant les XV-XVIe siècles, les efforts capitalistiques dans ce type de pêche s'intensifient tandis que les profits de son commerce déclenchent la quête de fonds halieutiques nouveaux. L'activité harenguière se déplace ainsi de la Baltique et des détroits danois vers les eaux tempérées froides du nord et de l'ouest, « les parages du Spitsberg, de l'Islande, du Groenland, de Terre-Neuve et la mer de Barents [étant] peu à peu annexés au domaine des pêcheries de l'Europe nord-occidentale » (Besançon, *op. cit.*). Le développement marchand de cette activité notamment en mer du Nord, longtemps l'apanage hégémonique des marins hollandais qui profitent d'un haut degré de productivité dans la collecte de ce poisson (Wallerstein, 1984 ; Chaussade et Corlay, 1998) s'étend assez vite aux pêcheries très actives anglo-normandes qui défrichent à leur tour les fonds hauturiers de cette immense « mer de harengs », entre le sud de l'Irlande, l'Islande et la côte septentrionale de la Norvège (Besançon, *op. cit.*).
D'un point de vue commercial, le hareng salé demeure avec le sel et le vin l'une des denrées qui donne lieu à des trafics intenses entre les ports exportateurs de la mer du Nord ou de la Baltique (Cazeils, 1997). « Grande affaire du monde médiéval » (Braudel, *op. cit.*) et « pilier du grand commerce européen » (Besançon, *op. cit.*), le hareng salé participe à la construction des premiers ports de pêche ainsi qu'à la croissance urbaine de l'Europe du Nord tout en favorisant la montée en puissance d'une bourgeoisie marchande regroupée au sein de la Ligue hanséatique (Chaussade, 1994). Cette pêche au hareng préfigure d'ailleurs le passage « du

pêcheur au marin [qui] va alors se lancer dans les pêches lointaines à Terre-neuve ou dans l'océan glacial Arctique pour pêcher la morue ou chasser la baleine » (Le Bouëdec, *op.cit.*).

▪ Des pêches morutières et une chasse baleinière communes aux deux foyers européens

Conjointement aux « Grandes Découvertes », une des nouveautés majeures du secteur halieutique de la Renaissance réside dans l'expansion des premières grandes expéditions de pêches au large consécutivement aux progrès accomplis dans les techniques de navigation, à l'appauvrissement des eaux littorales européennes ainsi qu'au relatif essor démographique du vieux continent (Besançon, *op.cit.* ; Chaussade, 1994). Excités par l'appétit mercantile généré autour du hareng, les pêcheurs de l'Occident chrétien[41] – du nord de l'Écosse au sud du Portugal – sont amenés à s'écarter des lieux de pêche traditionnels pour se lancer dans l'aventure expérimentale des premières pêches lointaines de grands cétacés (baleine et cachalot) (Cazeils, 2000) mais surtout de la ***morue***. En effet, si ce poisson fait déjà l'objet d'un commerce certain sur les côtes scandinaves au cours des XIe et XIIe siècles, des rivalités d'accès au « gisement » de mer du Nord poussent très tôt certains pêcheurs nord- européens (norvégiens, hollandais, danois, anglais et français) à déployer des opérations furtives et sédentaires de pêche à la « morue sèche » le long des côtes nord-écossaises (des Orcades aux Shetland) puis islandaises. Mais ce sont surtout vers les bancs très poissonneux de Terre-Neuve en Atlantique nord-ouest que les opérations « errantes » – pratiquée à la ligne à la main – se multiplient et s'intensifient pour se transformer au cours du XVIe siècle en une véritable ruée autour de la « morue verte », exploitée par des voiliers (les « harouelles ») immobilisés sur les bancs (Loture, 1994 ; Cazeils, 1997 ; Besançon, *op. cit* ; Chaussade, 1983).

Le développement de la pêche morutière sur le littoral français

À l'échelle française, la pêche à la morue acquiert une place prépondérante dans l'économie halieutique nationale et fait vivre « pendant près de cinq siècles, [...] des centaines de milliers de pêcheurs et d'habitants du littoral » (Cazeils, 1997). « C'est ainsi que les pêcheurs de France portent leur industrie dans les parages de l'Islande où elle s'établit dans la première moitié du XVe siècle pour s'étendre, au début du siècle suivant, aux eaux poissonneuses de Terre-Neuve » (Loture, *op. cit.*). Après les découvertes de ces bancs par les pêcheurs basques, bretons et normands vers l'an 1500, et les premières expéditions des Dunkerquois en Islande au début du XVIIe siècle, suivis près d'un siècle plus tard par d'autres armements, ce sont des dizaines de ports et de régions côtières (tant atlantiques que méditerranéennes) qui vivent de cette industrie, des chantiers de construction à l'habillage des produits capturés (Cazeils, 1997). Les Bretons s'intègrent également à la planétarisation progressive des échanges qui se développe à cette époque et se retrouvent au cœur d'une interconnexion de flux commerciaux mondiaux et de cabotages intra-européens dont la morue et le sel figurent parmi les produits les plus usités (Le Bouëdec, 2002).

Sur le plan des échanges, la mise en place de procédés de conservation rudimentaires permet d'accroître considérablement l'aire commerciale de la morue à l'échelle de l'économie-monde européenne. L'industrie morutière ainsi installée engendre de puissants flux commerciaux à travers tout le vieux continent tout en transformant l'usage de ce poisson qui, de « nourriture de première nécessité, devient un formidable produit d'exportation » (Chaussade, 1983). En

[41] Cf. le rôle prépondérant du poisson dans l'alimentation des populations catholiques à cette époque (Chaussade, 1983).

effet, si la morue est massivement consommée dans les régions riveraines des grands lieux de production (Norvège, Grande-Bretagne, Hollande, France, Terre-Neuve), elle trouve également après préparation (salée en vert, *stockfish*[42], *klipfish*[4]) ou non (en frais) un débouché alimentaire des plus conséquents chez les peuples sud-européens – en particulier méditerranéens (Portugal, Espagne, Italie, Grèce) – ainsi que dans de nombreuses campagnes européennes, avant de pénétrer les régions des Amériques, de Québec jusqu'au Brésil en passant par les colonies antillaises (Loture, *op. cit.*).

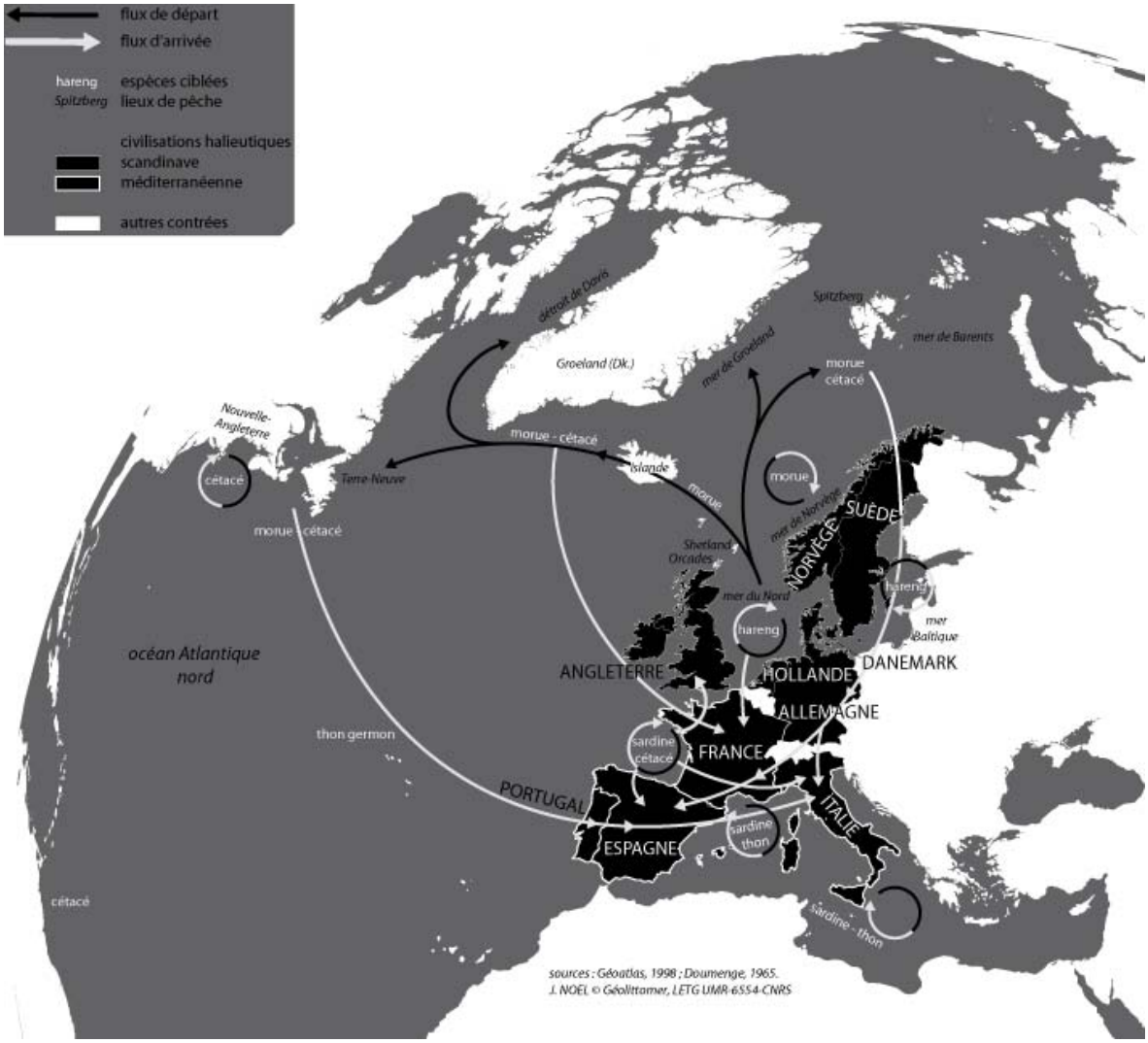

Figure 3a – La double économie-monde halieutique de l'Europe médiévale

De son coté, si la chasse à la baleine, au rorqual et autre cachalot demeure pratiquée par de multiples peuples européens aux moyens de diverses techniques – de l'échouage aux pièges en passant par les armes de jet –, il semble que la pêche industrielle de ces ***cétacés*** débute réellement au XIIe siècle par le biais des Basques français et espagnols (Cazeils, 2000 ; Garat, 1998). Ces derniers cabotent d'abord le long des côtes au sud du golfe de Gascogne où ces « monstres marins » s'aventurent plutôt l'hiver, avant de suivre leurs migrations estivales au

[42] Le *stockfisk* désigne pour Robert de Loture « la morue séchée sans salage préalable », principalement préparée en Norvège, tandis que le *klipfisk* concerne plutôt « la morue séchée après salage » (Loture, *op. cit.*).

large des côtes du Spitsberg et de l'Islande, puis de s'aventurer au cours des XVIe et XVIIe siècles vers les gisements plus lointains d'Amérique septentrionale où ils capturent conjointement la morue (Cazeils, 2000). Néanmoins, ces marins sont confrontés dès le début du XVIIe siècle à une rude concurrence anglo-saxonne – anglaise mais surtout hollandaise – qui s'exerce elle aussi à l'intérieur de ces « Indes arctiques » (*ibid.*). La suprématie hollandaise croissante dans cette ruée baleinière se conforte tout au long du siècle par l'investissement des alentours du Groënland danois et du détroit de Davis ainsi que par certaines restrictions et interdictions de captures, consécutives à la signature de divers traités de paix défavorables aux pêcheurs basques (Utrecht en 1713, Versailles en 1783) (Garat, *op. cit.*).
Toutefois, la « tourmente spéculative » qui excite ce type de chasse durant les deux premiers tiers du XIXe siècle est largement à mettre au crédit de la découverte et l'exploitation du cachalot par certains pêcheurs américains (Nantuckois) de Nouvelle-Angleterre (Besançon, *op. cit.*). La géographie baleinière dans son ensemble s'en trouve alors profondément modifiée, les grandes zones de pêche basculant des mers du Nord vers celles du Sud, en particulier le long des côtes brésiliennes, patagoniennes ou australiennes. Cette prépondérance des pêches baleinières vers le sud Pacifique sur celles du nord Arctique impose en retour aux exploitants occidentaux des campagnes halieutiques de plus en plus allongées et périlleuses, pouvant durer pour certaines plusieurs années (Cazeils, 2000 ; Le Bouëdec, *op. cit.*).

- La sardine et le thon, deux espèces emblématiques du foyer atlantico-méditerranéen

Des rives accidentées atlantiques aux rivages sableux du pourtour méditerranéen, le sud-ouest du continent voit s'éclore et se développer des centres halieutiques dynamiques organisés autour de la capture de multiples espèces (anguilles, loups, dorades...) aux moyens de grands pièges ou de multitudes d'engins artisanaux (Doumenge, 1965). Mais l'unité de cette civilisation septentrionale repose assurément pour Doumenge sur les captures de poissons bleus migrateurs (maquereaux, anchois, sardine, thon). Mais ce sont essentiellement ces deux dernières espèces qui assurent des prises abondantes aux « Bretons[43], Basques, Galiciens, Portugais, Andalous, Catalans, Génois et Napolitains » et leur permettent « d'y modeler des traditions et des genres de vie millénaires » (Doumenge, 1965).
Si la ***sardine*** fait l'objet de captures saisonnières en bordure de Méditerranée depuis l'Antiquité, son exploitation le long des côtes nord-ouest européennes – de la Cornouaille anglaise jusqu'à la péninsule ibérique – débute plutôt au cours du bas Moyen-âge. Entassées dans des barriques, conservées dans une saumure, les sardines y sont pressées pour en extraire une huile destinée aux tanneries et à l'éclairage puis exportée en tonneaux des grands ports commerciaux atlantiques vers les principaux foyers de consommation sud-européens. Plusieurs auteurs insistent sur le caractère hautement spéculatif du commerce de la *rogue*[44] dont la pêche sardinière reste longtemps tributaire. Importée majoritairement des centres de négoces norvégiens (Bergen) ou danois où ont lieu sa mise en baril, cette production d'appât – dont la

[43] Ces poissons saisonniers représentent les « deux colonnes de l'économie de la pêche de la Bretagne du Sud » selon Robert-Muller (1944).
[44] Fabriqué majoritairement à base d'œufs de morue (et par la suite de harengs ou de maquereaux), la rogue constitue l'appât privilégié des captures sardinières (Robert-Muller, *op. cit.*).

France sardinière est l'un des premiers clients – fait l'objet de **puissantes spéculations** qui permettent aux négociants détenteurs du marché grâce à leurs capitaux d'affirmer très vite leur mainmise sur l'ensemble de la filière. Ces négociants-fabricants, également maîtres des presses, organisent l'ensemble du processus de la capture du poisson bleu migrateur à son expédition vers des marchés élargis, donnant ainsi naissance à une proto-industrie qui s'insère peu à peu dans un système capitaliste à dominante marchande (Robert-Muller, 1944 ; Robin, 2000 ; Anginot et Barbaroux, 2004).

Prospérité et déclin de l'industrie sardinière sur le littoral français (1)

Sur le littoral atlantique français, les captures sardinières sont pratiquées par de multiples paysans-pêcheurs désireux de profiter de cette manne qui s'offre à portée de leurs chaloupes et de leurs filets. En effet, à la pêche printanière de la sardine de dérive succède une pêche estivale et automnale à la rogue au filet droit (Bertin, 2001). La première « **fièvre sardinière** sur tout le littoral atlantique » débute réellement au cours de la période 1660-1770, cette pêche au petit pélagique devenant un « élément structurant de toute la côte sud de la Bretagne » en construisant un véritable « espace sardinier breton » (Robin, *op. cit.*). Ainsi, ce sont près de 15 000 personnes qui vivent directement de cette pêche sans parler de toutes les activités annexes qui en dépendent, des fabriques de tonneaux et de filets en passant par les transporteurs de chanvre, de sel et de rogue (Robert-Muller, *op. cit.*). Les « chasse-marées » sont assez emblématiques de cette époque ; ces bateaux mareyeurs offrent leurs services aux chaloupes sardinières en mer, prennent en charge le poisson frais, le saupoudrent de sel (sardines « en verd ») ou font appel aux techniques de séchage et de boucanage, puis le transportent par cabotage dans les ports voisins (Nantes, La Rochelle, Bordeaux) (Robin, *op. cit.*). L'apparition d'un artisanat de la conservation, les **presses** à sardines, permet d'allonger considérablement la durée de vie du poisson et engage l'activité dans un processus de développement plus intensif (Friconneau, 1999). Mais déjà le développement capitaliste de cette activité sardinière montre quelques signes de dysfonctionnements. Jusqu'au début du XIXe siècle, le monde sardinier breton est fortement **centré sur le monde du négoce et de la presse** et conditionne en retour fortement l'évolution de la filière en amont. La concentration du pouvoir économique par accumulation de capital et l'enrichissement d'une étroite minorité d'entrepreneurs implantés dans les principaux pôles sardiniers renforcent leur emprise sur l'activité sardinière, à tous les stades du processus », depuis la pêche (armement et propriété de chaloupes, recrutement des équipages, monopole de la rogue) jusqu'à la commercialisation (négoce) en passant par le traitement du poisson (possession des fabriques et des presses) (Robin, *op. cit.* ; Dubois, 2004). Face à la crise prolongée des captures le long des côtes languedociennes, certains négociants-presseurs du Midi soucieux de maintenir et de contrôler leurs approvisionnements décident de s'établir sur le littoral sud breton. Manquant cruellement de capitaux, les pêcheurs sont incités à vendre le produit de leur « récolte » à ces négociants-presseurs en échange d'embarcations et de matériels de pêche (filets, appâts, etc.). Progressivement, les pêcheurs sardiniers sont donc dépossédés de leurs moyens de production ainsi qu'évincés de la valorisation du poisson dont les gains vont enrichir le milieu étroit des négociants (Cabantous *et al.*, 2005). Cela traduit selon certains une véritable « prolétarisation » des pêcheurs qui, privés de toute autonomie économique, « sont voués à une misère lorsque la pêche [vient] à manquer » (Robin, *op. cit.*).

Comme pour la sardine précédemment, la pêche du ***thon*** reste une activité relativement ancienne qui s'exerce dès l'Antiquité le long des rivages méditerranéens (thon rouge). Son exploitation sporadique à proximité des côtes atlantiques remonte quant à elle à l'époque du Moyen-âge où un petit nombre de communautés de pêcheurs (rétais, islais, luziens) pratiquent une pêche côtière germonière (thon blanc) à la ligne traînante sur des chaloupes pontées pour la consommer localement en frais (Bouvet, 1993)[45]. Ainsi aux thons blancs de l'Atlantique

[45] Certains évoquent une exploitation germonière plus lointaine et opportune de la part de quelques Basques faisant route sur les bancs morutiers de Terre-Neuve (Garat, *op. cit.*).

capturés principalement à la ligne à proximité des côtes nord de l'Espagne jusqu'au large des côtes bretonnes voire irlandaises font face les thons rouges de la Méditerranée pêchés au moyen d'énormes filets, les fameuses « madragues » (Friconneau, 1999). Ces pêches saisonnières conservent tout de même un caractère assez marginal tout au long de la première moitié du XIXe siècle comparée aux autres pêches européennes de l'époque et continue de se pratiquer à une échelle géographique locale tout en s'élargissant à quelques ports. Celles-ci ne se développeront massivement qu'au cours du siècle suivant lorsque les industriels de la conserve commencent à emboîter parallèlement la sardine et le thon, de nouveaux marchés s'ouvrant alors en permettant à ces espèces de dépasser le cadre de l'économie locale (Bouvet, *op. cit.* ; Robert-Muller, *op. cit.*) (cf. section *1.1.3.2*). Par ailleurs, à la même époque monte progressivement en puissance un autre foyer halieutique, celui du *Japon*.

1.1.2.2 Une économie-monde halieutique japonaise unitaire mais plus tardive [46]

Pour Doumenge, l'archipel japonais sert lui aussi de creuset à une civilisation de la mer, même si l'industrialisation des activités aquatiques (pêche maritime et aquaculture littorale) ne débute réellement selon lui qu'à la fin du XIXe siècle (***figure 3b***). Le pays bénéficie tout de même d'un environnement géographique des plus intéressants pour les activités de pêche. D'une part, la configuration du territoire nippon avec près de 4000 îles, leur caractère montagneux et volcanique, contribuent à fixer la population sur le littoral et favorise l'émiettement des implantations portuaires ainsi que la dispersion des communautés villageoises. D'autre part, les 27 000 km de côtes, où se rencontrent les courants océaniques chauds (Tsushima et Kuroshio) et froids (Oyashio et Liman) expliquent fortement la richesse exceptionnelle des eaux environnantes. Enfin, la morphologie littorale et sous-marine particulière de l'archipel (système de failles plongeant à plus de 10 000 m à l'est, zone d'effondrement du plateau continental en mer du Japon) explique le développement précoce de la pêche hauturière sur cette façade maritime.

Fort des traditions anciennes de la vie côtière, l'émergence d'un véritable genre de vie halieutique débute dès le Moyen-âge. La consolidation et le développement du « ***Koduri*** », ce système halieutique artisan complexe basé sur une infinité de « petits métiers », s'organise autour de multiples techniques (lignes, filets maillants, pièges, sennes de plage...) utilisées dans la capture d'espèces variées (sardinelles, anchois, calmars, thons...). La richesse et l'ingéniosité de ces techniques soigneusement élaborées pour répondre à la fois aux exigences du milieu (morphologie littorale et sous-marine, biologie des espèces) se perfectionnent grâce à de

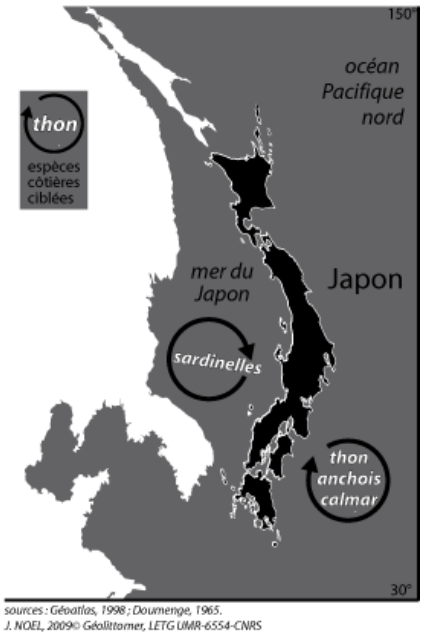

Figure 3b – L'économie-monde halieutique du Japon médiéval

[46] Cette section s'inspire des travaux halieutiques de F. Doumenge sur l'archipel nippon (Doumenge, 1965, 1975).

nouvelles acquisitions technologiques et débouchent, par effet de convergence, sur des genres de pêche très voisins de ceux des façades européennes. Cependant, en raison de son **caractère social** relativement **marginal**, le monde halieutique japonais évolue pendant longtemps en vase clos *a contrario* de la civilisation européenne[47]. En effet, le blocage de la pêche japonaise au stade le plus élémentaire de l'artisanat malgré la richesse, la variété et l'efficacité des techniques du *Koduri*, proviennent de l'impossibilité d'utiliser des embarcations permettant de s'aventurer au large. Ceci empêche donc cette civilisation littorale de s'épanouir en utilisant ses potentialités alors qu'à la même période de nombreux peuples atlantiques européens étendent leur emprise vers des pêches et des chasses maritimes de plus en plus lointaines.

1.1.3 Le « grand désenclavement planétaire » du secteur aquatique

1.1.3.1 Quand l'halieutique fait sa « révolution »

Si « la planétarisation des activités maritimes est quasiment une réalité à la fin du XVIIIe siècle » (Le Bouëdec, 1997 ; 2002), celle-ci reste majoritairement portée par le champ des grandes pêches lointaines. De fait, cette **planétarisation halieutique** progressive inscrit ces activités dans un processus de diffusion spatiale à l'échelle de la Terre (Océan) entière sans pour autant que les différents éléments diffusés soient en interrelation (Ghorra-Gobin, 2006). Grâce notamment aux techniques de conservation salicoles, la pêche des poissons hauturiers apparaît déjà à cette époque comme une activité industrielle qui s'exécute à bord même des bateaux ou qui exige l'existence de bases avancées équipées d'installations de transformations des prises (Le Bouëdec, *op. cit.*). Néanmoins, comme l'observent J. Chaussade et J-P. Corlay, si le hareng de la Baltique ou la morue de Terre-Neuve génèrent « un commerce international actif » (Chaussade et Corlay, 2008), « le développement des pêches, si important qu'il fût [demeure] à la mesure des moyens nécessairement limités des sociétés préindustrielles » (Chaussade et Corlay, 1990). Ce n'est véritablement qu'au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle que ces secteurs aquatiques prennent leur envol et font leurs « révolutions ».
Contrairement aux activités agricoles et d'élevage, ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIXe siècle qu'apparaissent les premiers signes de domestication des Pdm. En effet, au cours des deux derniers siècles (XIXe–XXe), l'ensemble de la filière halieutique connait d'importantes transformations qui participent à « l'industrialisation de l'océan mondial » (Smith, 2000) ainsi qu'à une intégration progressive des deux civilisations de la mer au sein d'une seule économie-monde, voire d'un seul « **Espace Monde** » au sens d'O. Dollfus. « Produit par l'humanité dans l'ensemble de ses interactions et interconnexions [...], espace de transaction tissé par les échanges et les diffusions de toute nature étendues à la planète Terre », cet espace-monde halieutique s'apparente à un « ensemble d'archipels enchevêtrés, groupe d'îles aux caractères communs, mais dont chaque élément est séparé des autres par des discontinuités » (Dollfus, 1994). En effet, la temporalité et la spatialité dans lesquelles s'inscrivent ces profondes mutations diffèrent selon les secteurs : aux (r)évolutions

[47] Toutefois, les fortes politiques protectionnistes mises en place au cours des XVIIe et XVIIIe siècles par les grandes puissances européennes contribuent au caractère relativement cloisonné de cette économie-monde. Plusieurs auteurs relatent à ce titre les mesures prises par l'État français afin de protéger ses propres activités : primes de soutien à l'exportation des produits morutiers face à la concurrence anglaise, prohibition des importations de hareng hollandais, etc. (Loture, *op. cit.* ; Robert-Muller, *op. cit.* ; Le Bouëdec, *op. cit.*).

halieutiques (con)centrées tout au long du XIXe siècle au nord-ouest de l'Europe principalement, répondent des révolutions aquacoles au foyer originel d'Asie du Sud-est vers la seconde moitié du XXe siècle.
Les progrès technologiques et techniques des « Révolutions agricoles et industrielles » ainsi que les innovations qui en découlent se propagent en décalé au domaine halieutique à partir des années 1880, au travers de ce que Cushing nomme les deux « révolutions » du secteur (cité par Carré, 2004). En effet, la première grande « **Révolution Halieutique** » ne commence réellement qu'à la fin du XIXe siècle et s'étale sur une cinquantaine d'années (1880-1930) alors que la seconde s'effectue au sortir de la Seconde Guerre mondiale sur une période plus condensée (1950-1970). Ainsi, en l'espace d'environ un siècle, les moyens mis en œuvre pour exploiter les fonds marins deviennent considérables compte tenu des évolutions rapides, saccadées et irréversibles qui se concentrent dans le secteur. Ces changements touchent l'ensemble de la filière, aussi bien les techniques de pêche en amont que la commercialisation du poisson en aval (Chaussade et Corlay, 1998), donnant ainsi aux pêches occidentales et japonaises « l'instrument de leur pleine industrialisation » (Doumenge, 1975).

1.1.3.2 Une économie-monde européenne au cœur de ces mutations halieutiques

De manière générale, plusieurs auteurs reconnaissent l'importance du « rôle décisif joué par l'Occident, et plus particulièrement l'Europe, en tant que force motrice du développement économique et de modernité » (Landes, 2000), deux caractéristiques intrinsèques au processus de mondialisation. À cette « appropriation de la Terre par l'homme », qui résulte d'une « européanisation progressive du monde » et de la diffusion planétaire de ses référentiels pour Moreau-Defarges (*op. cit.*), un constat similaire peut être fait en matière d'appropriation de la Mer (***figure 4a***). En effet, de l'**intense industrialisation** du secteur et de **l'expansionnisme géographique** qui en résulte, Jean-Paul Troadec décèle par exemple un « parallèle maritime » avec la dispersion et les colonisations terrestres entreprises par ce même foyer européen quelques siècles plus tôt dans le reste du monde (Troadec, 1989). Il ne fait par ailleurs aucun doute pour Besançon que la mondialisation du secteur halieutique demeure « un produit de la civilisation mercantiliste et mécaniste engendrée par l'Europe [...] L'exploitation de l'hydrosphère y a subi une évolution parallèle aux progrès de cette civilisation. Sa supériorité est devenue telle à la fin du XIXe siècle que la mise en valeur des eaux de la Terre entière a failli devenir son monopole » (Besançon, *op. cit*.).
Dès la fin du XIXe siècle, la conjonction de divers progrès techniques – souvent d'origine anglo-saxonne (Hollandais, Allemands et surtout Anglais) – révolutionne les moyens de captures (construction des navires en acier, propulsion à vapeur puis motorisation, etc.) ainsi que les méthodes de pêche (substitution du câble d'acier à celui en chanvre, remplacement des filets de chanvre par des filets en coton, etc.) qui en retour permettent un allongement de la durée des campagnes ainsi qu'un accroissement spectaculaire des prises[48] (Besançon, *op. cit.*).
Parmi toutes les innovations qui apparaissent en amont de la production, l'apparition des premiers **chaluts** anglais dès les années 1875, portés par des chalutiers d'abord à vapeur puis très vite au moteur Diesel – de type *Ottertrawl* (1894) ou de type *Vigneron-Dahl* (1922) –,

[48] Selon F. Doumenge, les prises mondiales – auxquelles ces deux civilisations contribuent très fortement – passent d'environ 5 Mt. au début du siècle pour atteindre les 15 Mt. à la fin des années 1940 (Doumenge, 1975).

figure sans aucun doute comme l'une des plus importantes. En atteignant quelques 500 à 600 chevaux de puissance sur des unités de plus de 35 m de long, celle-ci permet de tirer des chaluts d'un nouveau type dont les traits par 200 à 300 m de fond ont une productivité bien supérieure au chalut à perche ou au coup de drague d'un dundee, le chargement de quelques dizaines de tonnes de glace réglant le problème de la conservation durant la douzaine de jours de campagne (*ibid.*).

Figure 4a – L'expansion spatiale de l'économie-monde halieutique européenne au XIXe siècle

Les retombées des innovations au sein de la filière halieutique française

Plusieurs auteurs montrent comment ces multiples évolutions touchent les différents segments halieutiques nationaux. R. de Loture raconte ainsi comment au cours du XXe siècle se produit l'évolution capitale qui amène dans la pêche *morutière* « la disparition des voiliers devant les chalutiers à vapeur puis à moteur ; [...] la naissance et le développement du chemin de fer [donnent également] une nouvelle impulsion au commerce de la morue » (Loture, *op. cit.*). Des évolutions similaires se développent également dans l'exploitation des *cétacés* (chalutage, navires-usines, canon lance-harpon), avec pour corollaire un accroissement formidable des prises au cours des XIXe et XXe siècles (Cazeils, 2000). L'utilisation du moteur Diesel dès les années 1920, puis celle du filet tournant coulissant (bolinche) dans les années 1930, transforment totalement l'aspect de la pêche à la *sardine*. « Plus grands, plus puissants, construits en acier, équipés de moyens de levage, les chalutiers font disparaître la pêche artisanale et sa multitude d'équipages et d'embarcations (Anginot et Barbaroux, *op. cit.*). La pêche au *thon* connait également certaines avancées techniques notoires, comme l'adaptation des célèbres *dundees* d'origine écossaise ou des *clippers* californiens, l'apparition du moteur à huile lourde, l'installation de chambre froide, etc. (Bouvet, *op. cit.*). *À l'échelle bretonne*, les chaloupes pontées puis motorisées sont remplacées en quelques années par les *dundees* ou « gazelles » des marins groisillons pêchant le thon à la ligne tandis que les pinasses sont utilisées pour la pêche côtière aux filets des sardines (Robert-Muller, *op cit.*). Le géographe note aussi que la création du port industriel de Lorient-Kéroman en 1927 par les autorités françaises correspond bien au souhait de lutter contre l'avance technologique prises par les voisins anglo-saxons en accueillant une flottille de grands chalutiers capables d'exploiter les fonds poissonneux qui s'étendent des côtes espagnoles à celles d'Irlande (baudroie, merlu, langouste, etc.) (*ibid.*). La flottille bigoudène ne reste pas en marge de ces évolutions puisque les premiers bateaux à propulsion mécanique font leur apparition dès 1924 dans les ports du Guilvinec et de Penmarch tandis que le chalutage se développe une dizaine d'années plus tard avec l'apparition des « malamocks » côtiers (captures de sardine) ou hauturier (captures de thon et de maquereau) (Vauclare, *op. cit.*). Au cours de la décennie 1860, l'implantation des conserveries de poissons ainsi que le développement d'infrastructures ferroviaires (ligne Paris-Quimper) jouent un rôle considérable dans l'émergence et l'élargissement de l'espace économique halieutique bigouden mais aussi dans la création de véritables ports de pêche (Couliou, 1997).

Par ailleurs, d'autres avancées technologiques majeures vont bouleverser les pratiques du secteur en aval, « la double révolution de la glace et de la voie ferrée » permettant un acheminement plus facile et plus rapide des prises vers les grands foyers de consommation (*ibid.*). Mais c'est surtout l'apparition d'un nouveau procédé de transformation et de conservation – l'**appertisation** – qui inaugure une autre « vague capitaliste [de] grande industrialisation du secteur » (Danic, 1982). Initialement découverte par le confiseur parisien N. Appert en 1804, ce procédé de stérilisation est très vite appliqué aux poissons marins par son homologue nantais J. Colin dès 1824 – d'abord sur la sardine puis sur d'autres espèces telles l'anchois, le maquereau, le thon blanc, etc. (Besançon, *op. cit.* ; Danic, *op. cit.*). Néanmoins, cette industrialisation poussée du secteur n'est pas sans **révolutionner** en retour des sociétés et des économies halieutiques européennes majoritairement artisanales, comme l'illustre de manière probante le développement de l'industrie sardinière française.

Consécutivement à la diffusion des effets de cette révolution sectorielle mais aussi au retournement de conjoncture halieutique observée à partir du XVIIIe siècle (hareng, morue, cétacés, sardine), de nombreux pêcheurs européens s'investissent dans des champs d'exploitation de plus en plus éloignés de leurs bases portuaires d'origine (Le Bouëdec, *op. cit.*). Grâce à la richesse des vastes plates-formes continentales de l'Europe du nord-ouest, les Britanniques assoient une puissante industrie fondée essentiellement sur les captures de hareng

Prospérité et déclin de l'industrie sardinière sur le littoral français (2)

Dès le début du XVIIIe siècle, la pêche à la sardine connaît une forte croissance sur les côtes françaises, en particulier sur littoral sud-breton qui « a su assurer le virage qui fait passer une société de l'ère de proto-industrialisation à l'ère industrielle, c'est-à-dire du monde de l'usine et de l'accumulation du capital » (Robin, *op. cit.*). Une multitude de ports sardiniers se développent au cours de cet « âge d'or » de l'activité ; derrière le leader national (voire mondial) douarneniste se trouvent plusieurs pôles secondaires, tant sur les côtes atlantiques bretonnes (Guilvinec, Concarneau...), vendéennes (Les Sables-d'Olonne, St-Gilles-Croix-de-Vie) et basques (St-Jean-de-Luz) qu'autour des foyers riverains du golfe du Lion (Collioure, Port-Vendres...) (*ibid.*). L'industrie de la conserve se développe dès le milieu des années 1850, avec une trentaine de friteries installées dans les ports bretons et vendéens fabriquant près de 3 millions de boîtes de conserves. Vingt ans plus tard, ce sont près de 160 usines qui en fabriquent plus de 82 millions. Avec cette « mise en boîte industrielle à grande échelle » (Bertin, *op. cit.*), la sardine voyage sur toute la planète, accompagnant la formation d'empires coloniaux, les guerres de sécessions américaines, la ruée vers l'or californien (Anginot et Barbaroux, *op cit.*). Les puissants réseaux commerciaux ainsi créés dépassent le cadre géographique de la région productrice : pays anglo-saxons (Grande-Bretagne, Benelux), slaves (Russie, Europe centrale), latino-américains (Mexique, Cuba, Brésil), colonies européennes (Antilles, États-Unis, Indes)... La prospérité suscitée par ce développement industriel entraîne de profondes mutations économiques (essor d'industries annexes), politiques (intégration des élites sardinières dans les pouvoirs locaux) démographiques (migrations vers le littoral, urbanisation), sociales (prolétarisation ouvrière) (Dubois, *op. cit.*). Dans l'ouest de la France, les conserveries déroulent ainsi « un véritable front pionnier marqué par un semis de « villes-champignons » et imposent « une dynamique industrialo-commerciale beaucoup plus puissante que celle des presses sardinières antérieures » (Couliou, 1997). Mais fort de leur monopole économique sur la filière, les usiniers du littoral atlantique ne prennent pas en compte les instabilités ponctuelles dans l'approvisionnement et la distribution de leurs produits, ne décelant pas les indices avant-coureurs de **crises sardinières** majeures (Dubois, 2002 ; 2004). La *première* crise (1880-1888) se caractérise par un double effondrement de la ressource qui se raréfie dans les eaux du golfe de Gascogne et migre vers les eaux plus chaudes ibériques ; celle de production avec les diverses difficultés d'approvisionnement. La *seconde* crise (1902-1913) se double en plus d'une crise de débouchés, aggravée par des facteurs fiscaux conjoncturels (hausses des tarifs douaniers et du prix de l'huile) et des nouvelles réglementations (soude) qui viennent grever le prix de revient des conserves. S'ajoute enfin une concurrence étrangère en matière de conserverie. Profitant de la première crise française pour s'approprier les outils de la production, de nombreux conserveurs d'Europe du nord (Norvège, Grande-Bretagne), du sud (Portugal, Espagne, Italie) ou plus éloignés (Japon, États-Unis, Maroc) se positionnent sur ce marché international (Dubois, *op. cit.*). L'enquête réalisée par le Père Lebret en 1937 sur le littoral breton confirme ainsi que « le progrès matériel a la plus grande part de responsabilité dans cette crise si menaçante [qu'elle] détruira infailliblement la petite pêche dans quelques années si les pouvoirs n'interviennent pas pour la protéger. La motorisation a rendu le métier moins dur, mais les dépenses qu'elle exige ne sont pas compensées par un gain proportionné. L'industrialisation, d'autre part, crée une concurrence contre laquelle le petit pêcheur ne peut pas lutter, la rationalisation capitaliste des pêches tendant à l'expropriation des petits pêcheurs propriétaires de leur engin » (Vauclare, 1985). Dans un tel contexte, les **conflits sociaux** se multiplient, notamment entre ouvriers saisonniers et patrons d'usines, Bertin décrivant bien les difficultés des « *Penn Sardin* » bretonnes qui travaillent dans ces friteries de poissons (Bertin, *op. cit.*). En effet, les usiniers français cherchent par tous les moyens à reconquérir leur leadership (mécanisation des usines, réduction des coûts salariaux, délocalisations au sud de l'Europe), engendrant alors de rudes grèves sur l'ensemble du littoral, comme en témoignent celles menées par les ouvrières des conserveries (1926) et les pêcheurs sardiniers (1927) en pays bigouden (Vauclare, *op. cit.*). « De crises en crises, de la révolte contre les machines aux luttes salariales, le prolétariat sardinier a participé à toutes les luttes de la révolution industrielle » (Anginot et Barbaroux, *op. cit.*). À ces conflits internes aux conserveries s'ajoutent des conflits de métiers entre marins « régionaux », en particulier lorsque certains pêcheurs bretons viennent « cabaner » à proximité de territoires sardiniers « voisins » (Vendéens, Charentais et Basques) (Friconneau, *op. cit.*). Les récessions de cette économie sardinière entrainent pour le littoral breton de profondes mutations, qui passe notamment par la montée de métiers au large et la diversification : langouste et maquereau de dérive, pêche germonière pour alimenter les conserveries... « Un siècle ! Voilà ce que dure cette période au cours de laquelle la Bretagne-Sud passe de l'époque sardinière à celle des spécialisations portuaires » (Couliou, 1997).

le long des côtes écossaise et est-anglaise ainsi que sur le chalutage hauturier et lointain qui s'étend sur l'ensemble de l'océan Atlantique nord, notamment vers le continent nord-américain (Chaussade et Corlay, 1990). En effet, en l'absence de civilisation indigène de la pêche et fort de conditions hydrologiques (eaux froides) et géomorphologiques (larges plates-formes continentales) favorables, ces rivages vont faire l'objet de vagues successives de colonisation de la part du vieux continent au cours de tout le XIXe siècle. Cet expansionnisme est d'abord pratiqué par les éléments scandinaves et anglo-saxons qui s'orientent vers certaines espèces froides de la façade orientale (morues de Terre-Neuve, homards de Nouvelle-Angleterre) avant de s'acheminer par la suite vers la façade Pacifique en vue d'exploiter le hareng et le saumon en Alaska ou en Oregon. De leur côté, les pêcheurs du sud-ouest de l'Europe – français, espagnols et portugais majoritairement – essaiment dans tout le monde tropical « pour y créer de nouvelles activités de pêche fondées sur l'ouverture de marchés liés au développement des industries des produits de la mer », au premier lieu duquel figure la conserve (Doumenge, 1965). Très vite, les nouveaux centres dynamiques de pêche de Californie, des Canaries d'Amérique du Sud, du golfe de Guinée et de l'Afrique australe « sont l'expression d'une vocation à l'universalité dans l'exploitation de la mer de la part de ces peuples (*ibid.*), qui ciblent aussi bien des poissons pélagiques (sardine, anchois, thon) que des crustacés (langouste, crevette) (Besançon, *op. cit.*).

Le développement de la filière thon sur le littoral atlantique français

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, le thon devient très vite une espèce complémentaire à la sardine pour les usiniers de la conserve, puis très vite de substitution avec le déclin continu des apports sardiniers. Stimulée par les conserveries pour lesquelles elle semble devenue indispensable, la pêche germonière s'étend peu à peu au début du XXe siècle dans presque tous les havres de la façade atlantique, de Camaret à Saint-Jean-de-Luz. Dans les années 1920-1930, on compte entre 800 à 900 bateaux armés pour le germon sur l'ensemble de la côte atlantique capturant plus de 8000 t. annuellement au moyen de techniques de pêche nouvelles (canne et appât vivant) (Friconneau, *op. cit.* ; Garat, *op. cit*). Quelques ports se spécialisent ainsi plus spécialement dans certains segments de la filière : armement (Port-Joinville), transformation (Groix, Étel, Belle-Île), vente (Concarneau, Lorient, Les Sables-d'Olonne) (Robert-Muller, *op. cit.*). L'application de l''appertisation sur le segment aval permet aussi aux conserveurs thoniers de proposer d'autres modes de présentation et consommation de leurs produits. Les marinades à l'huile stérilisée dans des boîtes rondes de fer blanc se distinguent du thon sec, salé et séché distribué localement et permet d'ouvrir la filière sur des marchés nouveaux (Bouvet, *op. cit.*). La pêche traditionnelle bretonne de crustacés (langoustes, homards, crevettes, etc.) fournit également un exemple d'expédition caractéristique de cette période. À partir de la fin du siècle dernier, cette pêche entre dans l'économie marchande en étendant progressivement son champ d'action à l'ensemble des côtes d'Europe occidentale et de Méditerranée, aux côtes nord-ouest africaines avant de s'aventurer aux Caraïbes, au Brésil et en Afrique australe (Troadec, *op. cit.*).

Ces succès stimulent les imitateurs par « contamination technologique » (*ibid.*), notamment en Orient où l'archipel japonais, l'autre grande civilisation maritime de l'époque, adapte ses pratiques artisanales aux moyens de production industrielle (Doumenge, 1965 ; 1975).

1.1.3.3 La révolution des pêches japonaises [49]

Au Japon, le profond changement d'ouverture qui intervient avec la révolution du *Meiji* de 1867 sonne les prémices d'une véritable industrialisation du secteur halieutique, Doumenge soulignant à ce titre la formidable capacité d'adaptation de cette pêche maritime aux conceptions et méthodes occidentales. Les Japonais se montrent très vite aptes à saisir « toutes les occasions favorables à un enrichissement technique » qui permet la colonisation de rivages et l'exploration de champs de pêche et de chasse de plus en plus lointains, « jusqu'à embrasser la totalité de l'océan mondial ».

L'instauration d'un nouveau système politique, social et économique permet en effet à la pêche littorale artisanale de sortir de son carcan et de se libérer « des multiples contraintes et servitudes du rivage ». Dès lors, « en une génération, le milieu hautement spécialisé des pêcheurs artisanaux japonais [donne] naissance à une élite dynamique apte à se lancer dans la grande pêche au large et n'hésitant pas à recourir à des expéditions lointaines » (***figure 4b***). L'exploitation de toutes les ressources biologiques maritimes apparaît comme une nécessité, d'autant plus que des débouchés lucratifs s'offrent sur le plan intérieur (engrais agricoles[50]) et extérieur (produits de qualité). De 1880 à 1920, la pêche littorale japonaise profite d'un accroissement considérable des prises qui se conjugue à un élargissement

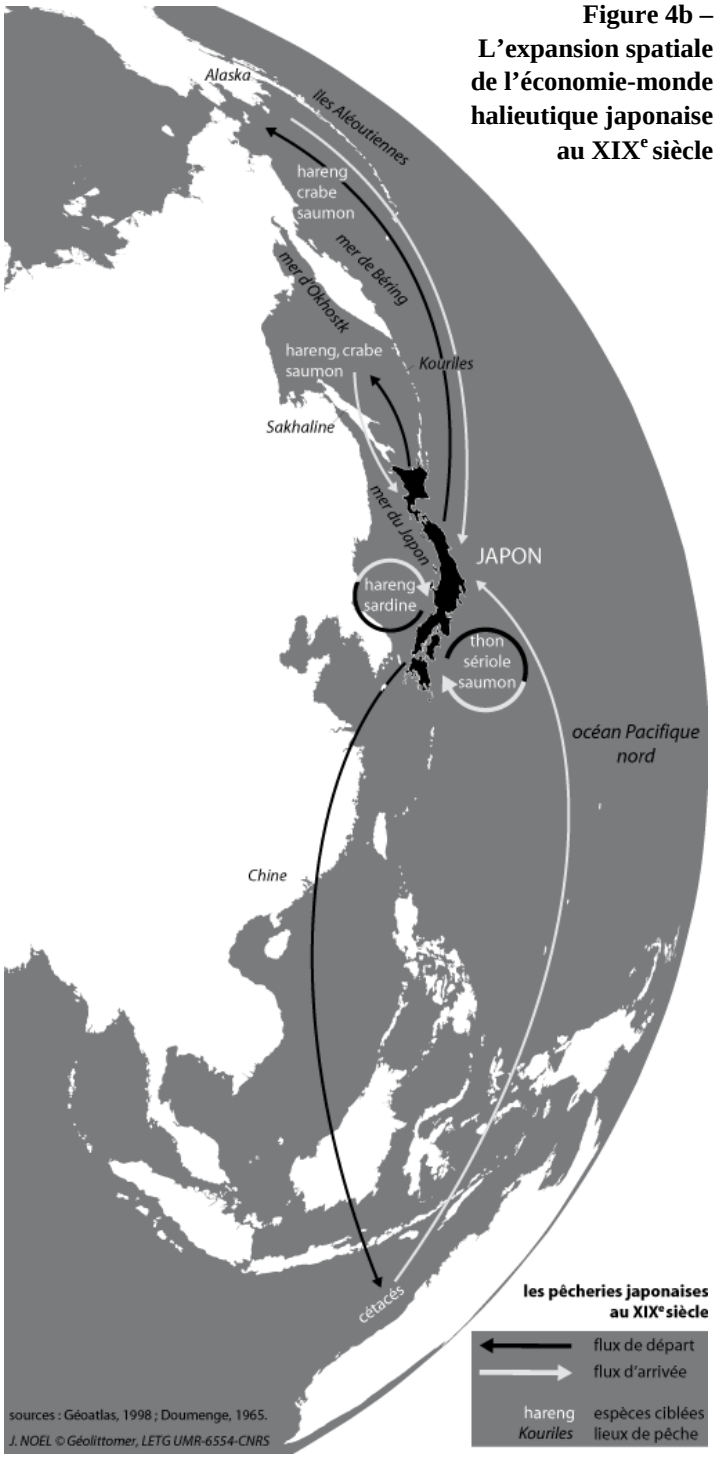

Figure 4b – L'expansion spatiale de l'économie-monde halieutique japonaise au XIXe siècle

[49] Cette section s'inspire des travaux halieutiques menés sur l'archipel nippon par F. Doumenge (1965, 1975).
[50] Cf. les gâteaux de poissons confectionnés à base de petits pélagiques et utilisés comme engrais agricoles.

du champ d'exploitation, l'apport de nouveaux engins fixes de capture comme les grands pièges côtiers (sardines, harengs) ou bien encore les filets au large et en profondeur (thons, sérioles, saumons) n'étant pas étranger à cette rapide expansion du secteur. Pour répondre aux exigences et aux nécessités technico-financières d'une exploitation de plus en plus intensive, la priorité est donnée à l'amplification des moyens de production dans tous les domaines – de la puissance des navires aux capacités de stockage –, accélérant ainsi le passage d'une économie des pêches de subsistance autarcique à une **économie halieutique de marché**.

L'exploitation des ressources échappe alors peu à peu au ressort des communautés littorales au profit de puissantes entreprises aux mains de capitaux extérieurs, confirmant le fait que c'est bien « par le biais de la pêche spéculative que le capitalisme industriel et commercial s'est introduit dans le monde de la pêche côtière japonaise » (Doumenge, 1975). Au cours des deux décennies suivantes, la modernisation du secteur se poursuit : motorisation de navires encore plus puissants, compétitivité de la construction navale, équipages toujours plus nombreux, etc. L'impérialisme politique et l'expansionnisme économique national favorisent l'essor d'une grande pêche industrielle, au point de doubler la production au cours de ces décennies. Cette production s'appuie sur une mise en valeur intensive des ressources marines (harengs, saumons, crabes, baleines, etc.), des eaux du Pacifique nord et de ses mers bordières (Okhostk et Béring) aux eaux antarctiques, balayant également toutes les îles de l'archipel des Kouriles ainsi que celles plus au sud de Sakhaline tout en explorant les côtes de l'Alaska et l'archipel des Aléoutiennes (Doumenge, 1965 ; 1984).

Cette logistique moderne, efficace et performante, trouve une belle illustration dans l'utilisation des grands *bateaux-usines*, ces navires de plusieurs milliers de tonnes servant directement sur les lieux de pêche de base flottante pour l'avitaillement, le stockage et la transformation des captures (conserve de saumons et de crabes, traitement de cétacés, etc.) avant leur commercialisation ultérieure. L'activité de puissantes sociétés privées, encouragée par la politique volontariste de l'État, englobe ces pêches lointaines dans une organisation économique intégrée à d'autres secteurs d'activité (alimentaires, chimiques, etc.) dotée d'un solide réseau commercial à l'échelle internationale. Aussi, dans l'immédiat avant-guerre, se trouve déjà en germe l'évolution de tous les caractères qui vont concourir à l'industrialisation du secteur japonais dans son ensemble à partir des années 1950 (cf. section 1.2.2.2).

Ainsi, à l'orée de la Seconde Guerre mondiale se matérialise une véritable économie-monde halieutique, née des échanges entre les deux centres halieutiques majeurs d'Europe et du Japon (principalement par diffusion des progrès techniques), et auxquels sont progressivement intégrées de multiples périphéries d'exploitation et de commercialisation au fur et à mesure des découvertes et des expéditions entreprises par ces deux civilisations maritimes. Loin de traduire un repli ou « une rupture de dynamique » au sein du processus de mondialisation (Bénichi, 2003), des signes d'interdépendance et d'unité de plus en plus prégnants du monde aquatique se font ressentir comme autant de « vecteurs pertinents de mondialité » (Arrault, 2007b). La seconde vague d'innovations qui apparaît au début des années 1950 et qui s'étend à l'ensemble des océans et des mers du monde (Chaussade et Corlay, 1998) contribue par ailleurs à une fusion progressive des économies-monde halieutique en une seule économie-monde de plus en plus intégrée (Carroué, 2002) qui, en développant des structures sur l'ensemble de l'espace planétaire, contribue à l'émergence progressive d'un véritable système-monde aquatique.

1.2 D'une économie-monde halieutique aux prémices d'un système-monde océanique

La vague de révolutions qui touchent l'ensemble des activités aquatiques à l'orée des années 1950 entraînent de profondes mutations au sein d'une économie-monde halieutique devenue système-monde. Ainsi, à une dynamique générale d'expansion de l'humanité à la surface de la Terre succède progressivement une phase d'intensification de ses modes d'occupation (Cohen, 2002), ce qui n'est pas sans générer de fortes réactions d'autodéfense des États face aux prémices d'une globalisation aquatique.

1.2.1 Une vague de révolutions qui touchent l'ensemble des activités aquatiques

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la nouveauté du secteur halio-aquacole réside dans **l'envergure et l'intensité** de son exploitation, sans commune mesure avec ce qu'elle était auparavant. Sur le segment halieutique, le nouvel usage confiné au « **poisson industriel** » (Corlay, 1980) et la révolution du **froid** en matière de conservation des Pdm contribuent majoritairement à cet essor exceptionnel. De son côté, le segment aquacole entame une profonde « **révolution bleue** » au cours des années 1960 qui participent également à cette augmentation massive du volume productif.

1.2.1.1 Les « vingt glorieuses[51]» de l'halieutique ou la seconde révolution du secteur

À partir des années 1950, le secteur halieutique décolle littéralement à l'échelle mondiale, les captures marines triplant quasiment en l'espace d'une vingtaine d'années passant ainsi d'environ 20 Mt. à la fin des années 1940 pour atteindre quasiment les 70 Mt. au début des années 1970. Plusieurs facteurs sont invoqués pour expliquer une expansion de la production sans précédent dans l'histoire des pêches qui s'apparente pour beaucoup à une « seconde révolution industrielle » du secteur (Chaussade et Corlay, 1990 ; Carré, 2004). Parallèlement à un certain nombre d'innovations techniques qui accroissent l'efficacité des navires et des engins de capture (mise au point du chalut de surface pélagique, diffusion de la senne coulissante, mécanisation du relevage des filets par « *power block* », etc.), font écho une demande en protéines marines croissante ainsi qu'un élargissement du marché de consommation en Pdm, consécutivement à l'explosion démographique ainsi qu'à la forte croissance de la population urbaine. Néanmoins, pour ces géographes, deux nouveaux usages halieutiques se retrouvent principalement à l'origine des « vingt glorieuses » que connait le secteur au cours de cette double décennie.

- L'essor de nouveaux usages halieutiques (1) : les pêches à finalité industrielle

Dans les faits, le quasi quadruplement des captures halieutiques demeure très largement imputable à l'envolée considérable des « **pêches à finalité industrielle** » (Carré, 2006). Ce

[51] Expression désignant pour F. Carré la phase exceptionnelle de progrès et de croissance que connaît le secteur halieutique entre les années 1950 et 1970 (Carré, 2004).

segment offre en effet un nouveau débouché aux petits pélagiques (anchois, harengs, maquereaux et autres sardinelles), qui, non directement consommés par l'Homme, servent de matière première à des industries qui tirent du traitement de ces poissons et de leurs résidus (tête, peau et viscères) des substances dérivées qui entrent ensuite comme additifs dans la fabrication de divers produits industriels (savon, glycérine) ou alimentaires (farines et huiles de poisson). Si cette production reste relativement marginale et confinée à quelques producteurs[52] du début du XIXe siècle jusqu'à la mi-XXe siècle, les années 1950 apportent des changements profonds de nature et d'échelle dans la fabrication de sous-produits avec l'apparition de la pêche de poissons entiers à usage industriel. La production minotière s'envole littéralement à partir de 1955 pour atteindre les 25 Mt./an au début de la décennie 1970, absorbant jusqu'à 40 % des captures mondiales annuelles, pour répondre notamment aux besoins croissants de l'élevage intensif d'animaux domestiques des pays développés (Carré, 2006 ; 2008).
L'intensification de l'exploitation d'espèces « traditionnelles » comme l'anchois péruvien, le menhaden de Louisiane ou bien le hareng nord-européen, conjuguée au recours d'espèces « nouvelles » et peu utilisées (lançon, tacaud norvégien, capelan, merlan bleu, sprat, etc.) contribuent assurément au décollage de ce segment halieutique (Carré, 2004) tout en favorisant l'émergence d'un puissant complexe « halio-industriel exportateur » (Corlay, 1980). Telle fut l'origine du formidable essor de la pêche péruvienne qui, entre 1966 et 1970, se spécialise dans une monoproduction industrielle fondée sur l'exploitation d'une espèce très abondante – l'anchois du Pérou –, permettant au secteur halieutique national de se hisser au premier rang des grands pays producteurs mondiaux (Carré, 2008). Corlay note également un même « privilège de situation » en mer du Nord pour le secteur minotier danois qui exploite depuis les années cinquante une « gamme variée de poissons industriels », cette « matière première de masse » contribuant même jusqu'aux trois quarts du volume national à la fin des années soixante-dix (Corlay, 1980).

- L'essor de nouveaux usages halieutiques (2) : la conservation par le froid

De nombreux auteurs rappellent que « les formes et les dimensions des espaces de distribution dépendent étroitement des systèmes de mises en marché des Pdm » (Chaussade, 1999b). En effet, ces produits constituent une denrée très périssable dont les aires de capture et de distribution à l'état frais ont traditionnellement été circonscrites à des régions proches des ports de débarquement (Carré, 1998a). Si pêcheries et marchés de proximité ont été longtemps la règle, les populations littorales ont cherché à rallonger les délais de consommation tout en élargissant les zones de production ainsi que les marchés de distribution. Les premiers moyens de conservation s'apparentent à des techniques ancestrales et traditionnelles (***photographies 7 et 8***) basées sur la cuisson et/ou la déshydratation des chairs (séchage, salage, fumage, saurissage, décomposition prédigérée[53]), opérations destinées à ralentir l'activité des micro-organismes dans le processus de décomposition bactérienne et de rancissement des chairs (Chaussade, 1994 ; 1997 ; Martin, 2009).

[52] Dans les années 1950, les Etats-Unis et la Norvège produisent à eux deux près de 60 % des sous-produits de la filière, devançant ainsi le Royaume-Uni, le Canada, l'Islande, le Japon et l'URSS dans une production minotière qui représente à peine 10 % du volume des captures mondiales (Carré, 2008).
[53] Cf. par exemple l'autolyse des chairs de poissons ou de crustacés très largement utilisée en Asie du sud-est (*nuoc mam* vietnamien, *nampla* thaïlandais, *bakasang* indonésien, etc.) (Chaussade, 1994).

Crédits photographiques : Julien Noel, février 2007

Photographies 7 et 8 – Des modes traditionnels de conservation toujours vivaces : quelques illustrations malgaches à Mahajanga (fumage d'espadon *à gauche* **; séchage de petits poissons** *à droite***)**

Cependant, au cours des années 1960-1970, les progrès technologiques réalisés en matière de traitement et conservation dans le domaine du **froid** permettent de bonifier le formidable accroissement des prises mondiales, reléguant l'appertisation à un niveau plus secondaire. S'ensuit alors une commercialisation massive et rapide des Pdm, rendue possible par la double révolution de la *glace* et des *transports isothermes et frigorifiques* dans l'établissement et la stabilisation de la chaîne du froid (Touret, 2006). Les premières innovations de cette mise en marché concernent alors la commercialisation en frais des Pdm destinés à être consommés en l'état, sans conditionnement. La méthode la plus couramment utilisée est celle de la **réfrigération**, qui consiste à refroidir les captures et à les maintenir à des températures comprises entre -2° et +4°C (Chaussade, 1994 ; Martin, 2009). Mais alors que ce premier procédé n'autorise qu'une conservation limitée dans le temps, une autre voie s'ouvre quelques années plus tard avec la **congélation**. Procédé consistant à abaisser au maximum la température (entre -18° et -20°C) afin d'aboutir à une cristallisation complète de l'eau contenue dans le tissu cellulaire des produits la surgélation apparaît comme l'innovation la plus décisive dans la conservation de longue durée (Couliou, 1997 ; Chaussade, 1999b ; Martin, 2009), même si son coût onéreux la confine au sein des industries au centre de l'économie-monde halieutique. En mer, cette technique pratiquée directement à bord des navires permet l'organisation de campagnes lointaines sur l'ensemble de l'océan Mondial. C'est notamment grâce à cette méthode de conservation que certaines puissances halieutiques de l'époque – URSS, Japon et États-Unis – peuvent se lancer dans une exploitation intensive des ressources vivantes de l'océan tropical (cf. section 1.3.2). À terre, elle permet aux produits débarqués de s'affranchir des distances et du temps – à condition que la chaîne du froid ne soit pas rompue – et tend à devenir l'un des facteurs clefs de la mondialisation émergente des échanges de Pdm (Chaussade, 1994 ; Carré, 2008).

Par ailleurs, le développement des cultures marines contribue fortement à amplifier cette augmentation spectaculaire de l'offre et de la demande en produits d'origine aquatique.

1.2.1.2 L'essor du secteur aquacole : la « Révolution bleue » des années 1960

Plusieurs systèmes de production aquacole coexistent à l'échelle planétaire, impliquant chacun un type de degré d'intensification. À l'aquaculture de « production » s'appuyant sur une exploitation primaire de l'écosystème fait face une aquaculture de « transformation » qui s'apparente davantage aux modes de production avicole « hors-sol », l'aquaculture de « repeuplement » faisant plutôt figure d'intermédiaire entre ces deux modes de (re)production (Doumenge, 1986a ; Billard, 2005 ; Harache et Laubier, 2003).

Le premier mode de production, de caractère **extensif**, représente sans aucun doute la forme d'élevage la plus simple, la plus séculaire et de loin la plus répandue à l'échelle planétaire : piscicultures primitives de carpes et de tilapias en Egypte ou en Chine, conchyliculture médiévale en Europe, conchyliculture et algoculture japonaise du XVIIe siècle, etc. Dans les faits, ce type d'aquaculture consiste à s'appuyer sur la productivité naturelle de l'écosystème aquatique tant pour l'alimentation que la croissance d'organismes aquatiques. L'inclusion de ces organismes au sein de production agraire dans des systèmes d'élevage intégrés – comme dans la rizipisciculture asiatique ou bien encore certaines pratiques culturales au sein de lagunes ou mangroves du Sud (Indonésie, Afrique de l'Ouest) – constitue une autre approche élémentaire de ce type aquacole en milieu ouvert (Doumenge, 1986a ; Le Sann, 1995b). Néanmoins, un premier tournant dans la maîtrise de cette reproduction aquacole intervient en Europe du nord-ouest au cours du XIXe siècle autour de la pisciculture des salmonidés (saumons et truites) et s'accompagne des premières expériences d'écloseries et de repeuplement (Billard, *op.cit.*).

Ce deuxième type de culture **semi-intensive** en milieu naturel contrôlé repose avant tout sur un aménagement de bassins (endigués ou en pleine eau), destinés à retenir des alevins pour leur permettre une bonne reproduction, que ces juvéniles proviennent d'écloseries ou de collectes dans le milieu naturel. Ces opérations viennent souvent en appui de pratiques halieutiques et consistent à capturer les espèces de taille satisfaisante après grossissement ou bien à les relâcher dans leur milieu naturel dans l'optique de repeupler les eaux côtières. Ce « pacage marin » (ou *sea ranching*) porte sur un nombre varié d'espèces, des mollusques des rias galiciennes, aux dorades et sérioles japonaises en passant par les carpes chinoises (*Chanos chanos*) et les saumons norvégiens, etc. (Doumenge, 1986a ; Chaussade, 1994). Mais l'étape la plus décisive de cette « **Révolution aquacole**[54] » (Doumenge, 1986a) survient plus particulièrement dans le dernier tiers du XXe siècle dans un contexte halieutique relativement fragile du fait de l'essoufflement de la production mondiale (***figure 5***). Cette révolution des cultures dulçaquicoles et marines devient ainsi « l'instrument dynamique de la mise en place de nouveaux secteurs de production » (*ibid.*).

L'insertion de systèmes plus **intensifs** d'élevages aquatiques dans des techniques et des économies de l'agro-alimentaire industriel sont à l'origine de l'essor rapide d'une « aquaculture nouvelle » qui consiste en la reproduction puis l'élevage de jeunes espèces issues d'écloseries et de nourriceries confinées dans un milieu contrôlé et fermé (bassins, cages, fermes) (Chaussade, 1997). Les multiples progrès biotechnologiques des années 1960-1970 permettent en effet une plus grande maîtrise du processus biologique et élargissent la domestication d'un

[54] Terme créé par F. Doumenge par analogie à la Révolution agricole que connut l'Humanité durant la période du Néolithique et qui lui permit de passer de la chasse-cueillette à la culture et l'élevage (Doumenge, 1986a).

sources : *The Economist* du 9 août 2003 ; site Internet de la BM

Figure 5 – Les promesses de la « Révolution bleue »

nombre toujours plus croissant d'espèces. Néanmoins, au vu des investissements onéreux qu'elle nécessite, cette forme « d'aquaculture **spéculative** » (Le Sann, 1995b) se spécialise dans quelques filières rémunératrices, soit par l'importance du marché de consommation (algoculture japonaise), soit par la haute valeur marchande des produits (élevage de salmonidés en Europe du nord-ouest, pisciculture marine de bars et dorades sur le pourtour méditerranéen), soit les deux à la fois (crevetticulture tropicale) (Doumenge, 1986a ; Carré, 1998). Si les volumes de production restent encore bien inférieurs à ceux du secteur halieutique – la contribution de l'aquaculture contribue à moins de 10 % des apports globaux de l'époque –, les potentialités du segment sont telles que celui-ci va être amené à croître de manière fulgurante à partir des années 1980.

Ainsi, en l'espace d'une trentaine d'années, on assiste à une augmentation spectaculaire de l'offre et de la demande en produits d'origine aquatique, créant ainsi les conditions de profonds bouleversements *géographiques* qui esquissent une « nouvelle carte du monde » aquatique (Dollfus, 2000) : élargissement spatial des flottilles industrielles à l'ensemble du système océanique mondial, extension considérable des aires de distribution et de consommation grâce aux nouveaux modes de conservation, émergence de nouveaux pays producteurs, etc. (Chaussade et Corlay, 1990). Les profondes mutations que traverse le secteur des pêches à cette époque illustre ainsi l'effacement du « déterminisme traditionnel des conditions naturelles [...] devant la mondialisation de l'exploitation engendrée par l'industrialisation de la pêche » (Carré, 1975), concourant par ailleurs à renforcer la structuration d'un véritable système-monde halieutique au début des années 1980.

1.2.2 Quel système-monde halieutique à la veille de la globalisation aquatique?

Aux dires de Troadec, les trois décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale sont dominées par l'universalisation de la stratégie d'expansion halieutique, dont le développement extrêmement rapide des flottes de grande pêche industrielle entamé par les foyers européens et japonais en Atlantique et dans le Pacifique nord est la manifestation la plus évidente (Troadec, *op. cit.*). Successivement, certains pays soviétiques ou « tiers-mondistes » (Chine-Formose, Corée, Pérou, Thaïlande...) viennent se joindre aux pays occidentaux dans l'exploitation des ressources halieutiques, modifiant ainsi profondément la hiérarchie des pays producteurs ainsi que le centre de gravité du système-monde halieutique, qui glisse progressivement vers **les rives du Pacifique occidental** (Chaussade et Corlay, 1990).

Avec près d'un tiers des captures mondiales en 1955 pour moins d'un cinquième à l'orée des années 1980, les vieux foyers occidentaux, berceaux du système et des révolutions du secteur, apparaissent légèrement déclassés. À l'opposé, avec près de 10 Mt. chacune, les puissances de l'Orient (Japon et URSS) s'installent en tête de la production mondiale et assoient ainsi leur suprématie sur l'ensemble de l'Océan mondial. Les périphéries du système connaissent quant à elles des évolutions disparates, puisqu'aux **Nouveaux pays halieutiques** (NPH) émergents en Asie du sud-est dès les années 1970 ainsi qu'aux pêcheries australes en pleine croissance contrastent des « Tropiques halieutiques » relativement à l'écart de la production. Mais « dans cette géographie des avantages comparatifs qui se joue de plus en plus au niveau mondial », Dollfus rappelle que si les données naturelles sont systématiquement réinterprétées en fonction des sociétés par le filtre de leurs techniques, il n'empêche que les rugosités et les avantages des milieux « maritimes » interviennent toujours dans la localisation et la répartition des activités aquatiques, ainsi que dans l'organisation de leurs espaces (Dollfus, 2001).

1.2.2.1 Les facteurs biogéographiques des activités halieutiques

L'étude du milieu marin et/ou littoral, c'est-à-dire de l'environnement physique et biologique des activités halio-aquacoles, intervient comme un facteur explicatif dont il faut mesurer la contribution. Les facteurs de site et de situation, qui guident en partie la fixation du pôle structurant et l'accès à la ressource et au marché, doivent être envisagés tant sur le plan de leurs potentialités que de leurs contraintes (Corlay, 1993).

Un premier facteur explicatif conditionnant la localisation des activités halieutiques concerne les **spécificités** de la ressource qui se distingue des autres ressources exploitées par l'Homme. La première tient au caractère propre de la ressource halieutique : celle-ci reste *sauvage* et vit dans un milieu aux conditions physico-chimiques et biologiques « naturelles » particulières (eaux douces ou salées, soumis aux balancements des marées ou non, etc.). La deuxième tient éminemment à son caractère *variable* du fait de ces contraintes naturelles. La troisième fait ressortir son caractère *fugitif* car celle-ci se déplace et effectue des migrations plus ou moins importantes selon les espèces[55]. La quatrième caractéristique de cette ressource est qu'elle est *composite* ; chaque secteur marin exploité (la pêcherie) renferme ainsi une combinaison d'espèces végétales et animales (une biocénose) faisant l'objet d'une exploitation plus ou moins intense, mais dont toutes ont leur importance dans le rendement bioéconomique global. Cette ressource *renouvelable* dépend également à la fois des facteurs « naturels » (productivité, biomasse...) et « humains » (effort et engins de pêche, stratégie d'exploitation, etc.). Elle est enfin difficilement *observable*, l'appréciation des stocks étant sujet à des évaluations dont la précision dépend de la qualité des données indirectes (déclarations de captures, mesures en criées, échantillonnage en milieu naturel...) (Corlay, 2004 ; Rey *et al.*, *op. cit.*).

Un second élément est à rechercher dans la **faible productivité primaire** du milieu marin. Ainsi, alors que les eaux océaniques (360 M de km²) et continentales (3,5 M de km²) occupent près de 72 % de la surface du globe, on ne peut que constater le rôle très secondaire joué par les denrées aquatiques dans l'alimentation humaine (1 à 2 % des besoins nutritionnels

[55] Aux espèces *benthiques* (poissons plats, crustacés, mollusques) et *démersales* vivant respectivement sur le fond des mers et des océans ou à proximité de celui-ci font face des espèces *pélagiques* (thonidés, sardinelles, etc.) qui évoluent au sein des masses d'eaux (Chaussade et Corlay, 1990).

mondiaux) (Carré, 2008). Un détour par la **chaîne trophique aquatique** générale (***figure 6***) permet ici de mieux comprendre la répartition d'une productivité des mers et des océans nettement plus faible que celle des continents (Collignon, 1991 ; Carré, 2004). Schématiquement, l'ensemble des espèces animales capturées par la pêche appartiennent aux maillons supérieurs d'une chaîne trophique.

À la base de cette production primaire aquatique se trouvent les végétaux aquatiques (macrophytes et phytoplancton), les seuls producteurs nets de matière vivante avec une production estimée entre 200 et 500 Mds de t. Viennent ensuite successivement le zooplancton (20 Mds de t.), des carnivores de 1er (2-3 Mds de t.) et de 2e degrés (300-400 Mt.) pour aboutir à une quantité maximale de protéines aquatiques « utiles » pour l'Homme inscrite selon les hypothèses entre 130 Mt. et 180 Mt. (Chaussade, 1997). Ainsi, le rendement d'exploitation aquatique apparaît assez **faible** – de l'ordre de 10 à 15 % – quand on passe d'un maillon à l'autre de cette pyramide alimentaire (Carré, 2008). Avec près de 100 Mt./an, la production halieutique pourrait avoir atteint son niveau maximum[56] (*ibid.*). Enfin, la répartition de la **biomasse aquatique totale** relativement faible[57] à la surface du globe fournit un dernier facteur explicatif à cette inégale répartition de la vie marine et océanique, que Carré ramène à une série de **zonation tridimensionnelle** en fonction de la latitude, de l'éloignement des côtes et de la profondeur des eaux (Carré, 1983).

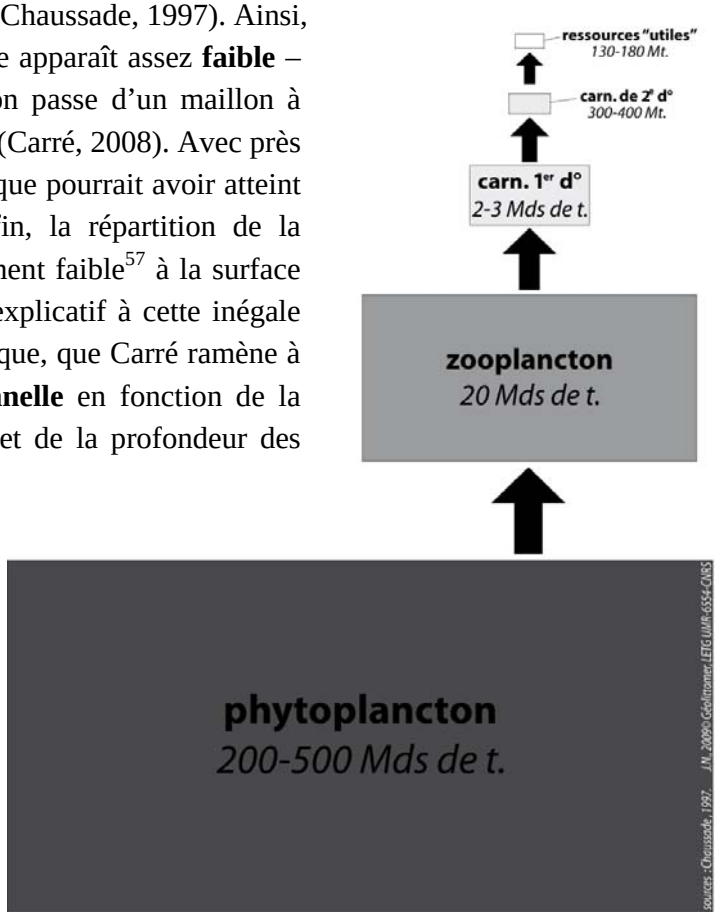

Figure 6 – Schématisation simplifiée de la productivité primaire et chaine trophique du milieu marin

La *zonation latitudinale* – de l'Équateur aux pôles – se manifeste par des différences de température des eaux de surface qui influent fortement sur la productivité. Du fait de plates-formes continentales bien plus étendues, la **zone tempérée** et **froide** de l'hémisphère boréal contribue quasiment aux **deux tiers** des captures mondiales contre respectivement 12 % et 20 % pour les eaux australes et la zone chaude. Toutefois, à ses bordures et sur la façade orientale de ces océans, cette dernière zone bénéficie d'*upwellings*[58] permanents et puissants qui entretiennent la richesse biologique des eaux de surface.

[56] Pour dépasser ce niveau de captures, il faudrait que la pêche prélève de la matière vivante à des niveaux inférieurs de la chaîne trophique. Quelques essais de krill ont bien été tentés par les Soviétiques et les Japonais autour des années 1980 mais sans grands succès commerciaux (Carré, 2008).

[57] De l'ordre de 0,01 à 0,6kg/km² en moyenne annuelle contre 0,6 à 125 kg/km² pour la biomasse terrestre (*ibid.*).

[58] Les *upwellings* constituent des remontées d'eaux profondes par compensation d'un déficit relatif d'eaux superficielles. Ceux-ci sont engendrés par les vents alizés et les grands courants froids, dont l'action conjuguée repousse les eaux côtières vers le large et provoque une arrivée de sels minéraux nutritifs dans les eaux de surface favorables au développement de la photosynthèse. Ils permettent ainsi d'expliquer la fertilité planctonique et pélagique (anchois,

La *zonation circumcontinentale* – des côtes vers le large – explique également cette inégale « abondance de la vie ». En effet, la province néritique, formée par la plateforme continentale et les eaux sus-jacentes, abriterait près de 97 % de la biomasse de la faune benthique sur une superficie équivalent au quart de la surface océanique mondiale. Rien d'étonnant alors à ce qu'à l'intérieur de cette frange précontinentale – large de 150 à 200 milles nautiques – se concentre près de 90 % des prises halieutiques mondiales. La *zonation verticale* – de la surface vers le fond – s'exprime quant à elle par le fait que la vie s'amenuise à mesure que la profondeur augmente, du fait de la conjonction de multiples paramètres tels que la réduction de l'éclairement, la baisse des températures, l'augmentation de la pression... et qui rendent (pour l'instant) quasi-impossible les opérations de pêche au-delà de 1000-1200 m de profondeur.
Néanmoins, loin de tout déterminisme, ces facteurs biogéographiques ne sauraient rendre compte à eux seuls de l'inégale répartition de ces activités marines. Si leur présence demeure sans nul doute primordiale en matière « d'espace d'intervention potentiel » (Chaussade et Corlay, 1990), plusieurs facteurs « humains » apparaissent ici tout aussi déterminant dans la structuration et les formes d'aménagement de ces activités et créent « un espace d'intervention réel » (*ibid.*) qui repose davantage sur les stratégies développées et les moyens techniques dont disposent les pays riverains de ces ressources (Corlay, 1993).

1.2.2.2 Des vieux foyers occidentaux en relatif essoufflement [59]

- Des foyers européens au dynamisme contrasté

Dans un cadre climatique aux possibilités agricoles réduites, la mer reste un des fondements économiques essentiels du **foyer scandinave**. Malgré certaines crises saisonnières des ressources (migration ou appauvrissement), ces populations conservent une position halieutique forte, notamment dans la capture d'espèces à usage alimentaire (morue principalement) par des unités artisanales polyvalentes (fileyeurs, caseyeurs) où à finalité industrielle (hareng, capelan, merlan bleu, etc.) par de puissantes flottes (senneurs, chalutiers). Quelques nuances apparaissent néanmoins entre chaque secteur national et traduisent des orientations et des attentes différentes envers cette activité. Si le segment artisanal reste prédominant dans les économies halieutiques *islandaise*, *féringienne* et *norvégienne*, il concède aux deux premières une relative autonomie et indépendance politique et financière tout en assurant à la troisième une certaine stabilité sociale et politique dans un pays traditionnellement halieute. Le développement de la filière halieutique norvégienne par l'essor des exportations (filets, produits salés-séchés-fumés) et de la salmoniculture intensive (années 1970) permet au pays de maintenir son rang parmi l'élite des nations aquatiques. Fort d'un artisanat actif et habile à travers les détroits entre la mer du Nord et la Baltique, le secteur halieutique *danois* prend un tournant industriel avec le développement massif des pêches minotières qui tire vers le haut l'ensemble de la filière[60], auquel s'ajoute la puissance

---

pilchards, sardinelles) aux larges des côtes californiennes et andines du Pacifique et ouest-africaine d'Atlantique (Chaussade et Corlay, 1990).

[59] Les travaux de F. Doumenge (1965), de J. Chaussade et J-P. Corlay (1990) constituent un fond d'analyse indispensable pour comprendre le système-monde halieutique qui se forme à cette période et inspirent les sections suivantes.

[60] En l'espace d'une trentaine d'années, la production nationale passe d'environ 200 000 t. à près de 2 Mt., ce décuplement des prises plaçant le pays en tête de la production communautaire en volume (Corlay, 1980).

exportatrice du secteur (filets de poissons frais et congelés, truite d'élevage, conserves de maquereaux, huile et farine de poisson, etc.) (Corlay, 1980).

Du côté du **foyer anglo-saxon**, la grande pêche industrielle ne joue plus qu'un rôle économique secondaire au Royaume-Uni et en République fédérale d'Allemagne alors qu'elle tend à se maintenir aux Pays-Bas. Le déclin halieutique des puissances *britannique* et *ouest-allemande*, où se combinent « raréfaction du hareng et effondrement du grand chalutage » (Chaussade et Corlay, 1990), s'explique assurément par la contraction de leurs espaces de pêche consécutivement à l'extension territoriale maritime ainsi qu'aux multiples limitations de capture et d'accès aux ressources imposées par leurs voisins scandinaves (Islande, Norvège, Féroé et Groenland). Ces deux puissances sont ainsi amenées à une restructuration complète de leur secteur selon deux orientations différentes : diversification des prises pour les Britanniques (maquereaux, tacauds, langoustines...) et importations massives en Pdm pour l'Allemagne de l'Ouest. De leur côté, les *Pays-Bas* conservent une industrie halieutique cantonnée le long de la mer du Nord et de la Manche. Largement tributaire des apports harenguiers ou d'autres espèces chalutées (maquereaux, chinchards, merlans, églefins), ce secteur halieutique hollandais s'ouvre à d'autres productions (mytiliculture) et s'affirme comme un redoutable négociant en Pdm sur les marchés européens et internationaux (*ibid.*).

La position singulière de la filière halieutique française

À l'orée des années 1980, la position ***française*** dans le paysage halieutique international demeure particulière, car avec près de 580 000 t. de produits débarqués par les pêches nationales et quelques 207 000t. de produits élevés par le segment aquacole en 1980, l'hexagone n'apparaît plus comme un producteur majeur. Si le pays dispose de vieux foyers halieutiques traditionnels au sein du golfe de Gascogne et en Méditerranée, il présente peu d'unité de production et d'exigences régionales souvent antagonistes alors que les éléments dynamiques ne manquent pas (cf. les grandes pêches lointaines). Si l'espace d'intervention de la flotte nationale reste vaste – du Spitsberg norvégien aux Kerguelen antarctiques –, les trois quarts des captures restent cantonnés dans l'Atlantique nord-est, zone d'action privilégiée du chalutage tant industriel (Boulogne, Lorient) qu'artisanal – et vers lequel a fortement évolué un secteur halieutique de Bretagne-sud en plein essor (Couliou, 1997). Le plafonnement des apports en poisson frais autour d'espèces communes (lieu, lingue, merlan, maquereau) ou plus « emblématiques » (morue, sardine) reste en partie compensé par l'augmentation des tonnages de crustacés (langoustes, langoustines) et de mollusques, la production de poisson surgelé se substituant également aux anciens modes de conservation (salage et conserve) (Chaussade et Corlay, 1990). Cet affaiblissement de la conserverie modifie la dynamique de la filière au profit des producteurs. En effet, alors que les pêcheurs maîtrisent très peu l'économie halieutique des siècles précédents (cf. section *1.1.2.1*), l'évolution du secteur après la Libération devient surtout affaire de pêcheurs et de leurs armements (Couliou, 1997). Parallèlement au déclin des pêches saisonnières de sardines et de germons désormais pratiquées par une poignée de pêcheurs, la pêche lointaine au thon – *via* de grands canneurs puis senneurs congélateurs et accompagnée par les délocalisations des conserveries – connait un essor soutenu dans les eaux tropicales de l'Atlantique centre-est (Maroc, Sénégal, Côte d'Ivoire) puis dans l'ouest de l'océan Indien (Seychelles, Madagascar) (Bouvet, *op. cit.* Couliou, 2002). Mais en dépit de cette progression de la filière, à laquelle s'adjoint celle du segment conchylicole (notamment ostréicole), le secteur halio-aquacole national apparaît globalement en diminution, la France recourant de plus en plus – comme la plupart de ses voisins – aux produits importés (salmonidés, crevettes, thons) pour couvrir une demande en Pdm en pleine croissance (Chaussade et Corlay, 1990).

La situation du **foyer méditerranéen** apparaît elle aussi contrastée puisqu'au développement du géant halieutique espagnol font écho des industries portugaise et italienne plus timorées, la

France présentant une situation bien particulière. L'*Espagne* fait ainsi figure de géant halieutique tant à l'échelle mondiale qu'européenne[61]. Fortement soutenus par l'État, les efforts de modernisation entrepris par l'industrie halieutique au cours des années 1960-1970 se répercutent aussi bien dans la construction navale que dans l'accès aux ressources de pays tiers (sociétés-conjointes, accords bilatéraux) du fait des restrictions imposées au secteur (quotas, « nationalisation » des zones de pêches...). De nombreux armements galiciens et basques se lancent dans la pêche lointaine au sein des golfes de Gascogne et de Guinée (thon à l'appât vivant), le long des côtes marocaines (sardine et anchois) ou en Atlantique nord (morue, églefin), même si l'exploitation des mers australes par de grands chalutiers congélateurs (merlu) figure sans aucune mesure comme l'illustration la plus significative de cette puissance productive (cf. section 2.4.4 sur la multinationale *Pescanova*). De son côté, si l'industrie des pêches *portugaises* se présente toujours comme un secteur économique important à l'échelle du pays, la production en net déclin ne suffit plus à couvrir les besoins protéiques d'une population fortement ichtyophage. La diversification des prises (pour soulager l'exploitation sardinière) et l'essor de la congélation (face à la concurrence de la conserverie marocaine) sont les deux réponses adoptées par les Lusitaniens pour tenter de relancer leur activité. L'*Italie* connait quant à elle une évolution comparable à son voisin allemand en devenant majoritairement importatrice de denrées aquatiques (poissons frais, crustacés, mollusques). Seules quelques produits capturés (clovisses), élevés (moules) ou transformés (thon en conserves) permettent au secteur transalpin de maintenir une production en nette diminution et confinée au bassin méditerranéen, malgré quelques pêcheries (thonières) océaniques (*ibid.*).

- Un foyer nord-américain porté par la vitalité du secteur étatsunien

« Loin de se contredire ou de se gêner », les différents apports des civilisations européennes donnent une « excellente efficacité » à l'économie des pêches *américaines* qui en a « retenu ce qu'il y avait de meilleur et de mieux adapté aux conditions de la mer dans chacune des traditions où elle a été amenée à puiser » (Doumenge, 1965). Au cours des années 1960, l'économie halieutique étatsunienne subit des transformations profondes, notamment sur la façade Pacifique, avec au nord une crise du saumon en Alaska et au sud une crise de la sardine en Californie. Le secteur fait face à ces difficultés en développant en Alaska des captures d'espèces de fond ainsi que de nombreux établissements de conditionnement, tandis que la Californie se spécialise dans l'exploitation et la transformation du thon[62]. Si les Américains ne concurrencent pas (encore) les Japonais dans le Pacifique sud-ouest, ils restent toutefois présents dans le golfe de Guinée et les Antilles en implantant des bases de congélation et en y organisant une pêche au thon (à l'appât vivant, grande senne tournante). Mais le développement le plus spectaculaire du secteur se produit en Louisiane, dans le golfe du Mexique, où la pêche minotière du menhaden au grand filet tournant ainsi que le petit chalutage industriel à la crevette apportent des revenus considérables. L'essor de ces deux segments productifs n'empêche pourtant en rien le pays de rester dépendant d'achats extérieurs en Pdm afin de satisfaire sa consommation intérieure, contrairement à son voisin étatsunien.

[61] 2e producteur en volume derrière le Danemark avec plus de 1 Mt./an, flottille imposante (50 % du tonnage communautaire), près de 800 000 personnes employées tout au long de la filière... (Chaussade et Corlay, 1990).
[62] Pour faire face à la rude concurrence asiatique, le pays délocalise une partie de ses conserveries vers les bases plus éloignées du Pacifique (Hawaï, Samoa américaines) et dans les Antilles (Puerto Rico).

Pour Chaussade, les raisons du « sous-développement » des pêches *canadiennes*, qui bénéficient pourtant d'un des potentiels les plus poissonneux de l'hydrosphère, sont moins à rechercher dans les obstacles d'une certaine « nordicité » physique et climatique qui pèse sur ces activités que dans les processus économiques, sociaux, politiques qui empêchent le pays de se développer et de s'adapter aux grandes mutations de la révolution industrielle (Chaussade, 1983). Les crispations artisanales sur le thème du grand chalutage à vapeur, et plus largement sur le pouvoir envahissant des sociétés agro-alimentaires étatsuniennes illustrent ici la prégnance des facteurs humains qui freinent le secteur dans sa volonté de modernisation. Celle-ci débute tout de même au cours des années 1960 et se traduit en amont par un grossissement de la flottille corrélée à une augmentation des prises (supérieur à 1 Mt.) ainsi qu'une diversification des débarquements. Au renfort des poissons de fond (morue, églefin, sébaste, saumon) s'adjoignent également des pélagiques comme le hareng (en boëtte[63], mariné, fumé, appertisé) mais aussi des crustacés (homard vivant, crabes des neiges) et des mollusques (pétoncles). En aval, le traitement traditionnel des Pdm (conserve, poisson salé/séché) est fortement affecté par les innovations technologiques de la congélation et des structures de conditionnement aux mains de firmes étatsuniennes (entrepôts frigorifiques, chaînes de filetage). Cette généralisation du froid s'affirme comme un rouage essentiel de l'organisation commerciale des Pdm sur tout le continent, s'adaptant parfaitement aux modes de consommation d'un marché étatsunien faiblement ichtyophage, mais auquel le Canada reste étroitement liée pour l'écoulement de ses produits (*ibid.*).

1.2.2.3 La montée en puissance de deux géants en Orient, le Japon et l'URSS

- Les Japonais sur tous les océans[64]

Au sortir du second conflit mondial, l'ensemble du secteur halieutique japonais est affecté par de multiples désastres : embarcations modernes et installations portuaires détruites, abandon de vastes champs de pêche conquis au profit des riverains vainqueurs, etc. (Doumenge, 1975). Le pays s'engage très vite dans une phase de reconstruction rapide – la production retrouvant dès 1951 son niveau d'avant-guerre – qui débouche sur l'expansion maritime d'une flotte moderne et sur un accroissement record de captures (6,4 Mt.) dès 1962. La reprise et la multiplication des entreprises lointaines – d'abord dans le Pacifique nord et l'Antarctique puis en direction des océans Pacifique tropical, Indien et Atlantique central – se conjuguent à l'accroissement productif des pêches hauturières avec l'essor du grand chalutage en mers d'Okhotsk et de Béring (lieu d'Alaska, pilchard du Japon...)

Forte de ses succès industriels, la pêche japonaise reste toutefois confrontée dès les années 1970 au déclin des rendements de stocks (sur-)exploités ainsi qu'à l'hostilité grandissante des pays riverains des zones de pêche (États-Unis, Canada et Union des républiques socialistes soviétiques) qui imposent des quotas de production et instituent leur souveraineté maritime plus au large de leurs côtes afin de se (p)réserver les ressources qui s'y trouvent. C'est ainsi que la chasse baleinière en Antarctique, l'exploitation de saumons et de crabes dans le Pacifique Nord, celle des thons et espadons à la palangre dérivante dans les eaux tropicales déclinent.

[63] C'est-à-dire utilisé comme appât pour pêcher la morue ou d'autres poissons de fond.
[64] Expression empruntée à F. Doumenge dans ses analyses des pêches japonaises (1975).

Afin de réduire les risques de surexploitation qui menacent en mer du Japon et les difficultés économiques (coûts d'exploitation) et politiques (restriction d'accès), la flotte nipponne s'expatrie vers les eaux océaniennes avant d'embrasser l'ensemble de l'océan Pacifique. Tenu en lisière par les Soviétiques sur une partie de leurs terrains de chasse (archipel des Kouriles, mers d'Okhotsk et de Béring), le secteur s'efforce de trouver des compensations en chalutant au large des côtes de l'Alaska (colin, morue, sébastes...). Ce report d'activités sur le Pacifique nord-est permet à l'industrie japonaise de capturer plusieurs millions de tonnes de prises pour l'élaboration de produits de consommation populaire et de matières premières pour un segment minotier en pleine expansion avec le développement des élevages agricoles et aquacoles.
S'ajoute à cela la mise en place d'une politique de pêche globale et intégrée (1962-1966) grâce aux soutiens financiers conjoints de l'État nippon et de puissantes sociétés privées. Les résultats spectaculaires de cette collaboration sont notamment visibles à travers le doublement des prises qui atteignent en 1973 un second record (9,72 Mt.). À la mécanisation des méthodes de pêche (treuils d'enroulement, lignes automatisées) se conjuguent un redéploiement majeur des pêches lointaines (chalutiers et palangriers) vers l'Atlantique nord et le Pacifique central (saumon, germon, calmar...) puis vers les stocks encore vierges des mers australes et des côtes ouest-africaines. Parallèlement, des efforts considérables sont réalisés pour reconstituer les stocks côtiers mis à mal (récifs artificiels, repeuplement) et en améliorer la productivité tandis que le segment aquacole (ostréiculture, mytiliculture, algoculture, pisciculture marine) connaît un essor grandissant. Enfin à terre, ce plan d'aménagement conduit à la construction de grands complexes portuaires, de nouvelles zones industrielles ainsi qu'à l'installation d'entrepôts de stockage et de transformation. Tout ceci ouvre de nouveaux débouchés commerciaux face au manque d'intérêt ou de capacité d'un marché intérieur qui reste pourtant fortement ichtyophage[65], le pays devenant le premier importateur mondial de Pdm.

- L'industrialisation tardive mais rapide du secteur halieutique soviétique[66]

L'essor du secteur halieutique de l'*URSS* ne débute réellement qu'à partir des années 1950 mais demeure toutefois d'une intensité remarquable. Antérieurement, le pays fait plutôt figure de puissance halieutique de second ordre, ses pêcheurs n'exploitant guère que les mers froides boréales bordant le territoire national : aloses, gardons, esturgeons en mer Caspienne ; harengs, sprats, morues en mer Baltique et en mer Noire ; crustacés, saumons, harengs en mer d'Okhotsk,... Après avoir massivement exploité ces ressources, la flotte soviétique étend ses champs d'exploitation au sein d'un avant-pays techniquement illimité à l'échelle de l'océan mondial (Carré, 1975).
Ainsi, en l'espace d'une vingtaine d'années, l'URSS étend son « front pionner océanique » (Chaussade et Corlay, 1990) sur tous les lieux de pêche de l'océan universel, à partir de puissants « centres d'armement de navires et de débarquement de poisson » centrés majoritairement autour de la mer Baltique (Carré, 1975). Les chalutiers s'orientent en premier lieu vers des eaux proches (mer de Norvège, mer de Barents, mer Blanche, etc.), quitte à rivaliser avec leurs homologues nippons sur des zones de pêche similaires, comme pour l'exploitation intensive de la mer de Béring sur un nombre conséquent d'espèces (colin

[65] Près de la moitié des protéines animales consommées sont issues des Pdm (Doumenge, 1975).
[66] Cette section s'inspire fortement des articles de F. Carré (1975 ; 1978 ; 1980) et de P. Carrière (1975).

d'Alaska, crevette boréale, crabe des neiges, saumon...) (Carré, 1980). Cette flotte soviétique s'aventure ensuite très vite vers l'Atlantique septentrional (morue de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse) puis fréquente progressivement les régions tropicales et septentrionales de l'Atlantique et du Pacifique – en particulier les côtes ouest-africaines et andines (sardine, anchois, merlus, crustacés….) – avant de pénétrer dans l'océan Indien jusqu'aux abords de l'Antarctique (cétacés). Enfin, le pays s'oriente vers des stratégies de « pêche pulsatoire » (*pulse fishing*) qui privilégient la quantité des apports et reposent sur une mobilité spatiale accrue de flottilles capables de se diriger vers n'importe quel stock abondant de la planète, puis de concentrer leurs opérations d'extraction jusqu'à un certain niveau d'épuisement des stocks avant de se rabattre sur un autre potentiellement plus intéressant (Troadec, *op. cit.*).

Suscité par une politique étatique généreuse en investissements, l'essor des facteurs de production de l'industrie halieutique reste impressionnant, tant par la taille et la structure de la flotte de pêche que par les effectifs des équipages embarqués. Au moyen de véritables navires-usines frigorifiques flottants et de grands chalutiers congélateurs (plus de 80 m. de long), parfois ravitaillés par des flottilles annexes de petits chalutiers et de senneurs, le volume des prises en mer connait une augmentation notable[67]. À cela s'ajoute une puissante industrie de transformation qui, devant l'immensité du territoire et la dispersion des foyers de peuplement, utilise toute la gamme de procédés de conservation offerte à l'époque pour accroître la participation du pays au commerce international des Pdm, et notamment la congélation et l'appertisation des diverses espèces capturés (pélagiques, crustacés, thonidés, etc.).

Mais suite aux premières crises de surexploitation, cette stratégie d'expansion sans limite devient de plus en plus difficile, d'autant que de multiples revendications territoriales se font entendre en matière de souveraineté nationale maritime. Pour contrecarrer ces tendances, les Soviétiques élaborent plusieurs ripostes. La première consiste à rechercher des pêches de substitution sur des ressources « nouvelles » peu utilisées et non contingentées, « fussent-elles plus océaniques, plus profondes et de moindre valeur » (capelan, merlan bleu, colin, krill, etc.) (Carré, 1975). La deuxième porte sur l'achat de poisson brut à des pays n'en ayant que peu d'usage et ne disposant pas de marchés suffisamment étoffés, poisson qu'ils traitent par la suite directement à bord de leurs navires-usines (tel le maquereau au large des îles Britanniques). Enfin, la dernière stratégie s'appuie sur la multiplication d'accords de coopération et de sociétés-conjointes auprès des pays du Tiers-monde qui n'exploitent pas totalement les pêcheries à proximité de leurs côtes.

1.2.2.4 Des périphéries aux évolutions disparates

- De nouveaux pays halieutiques (NPH), ou l'émergence du continent asiatique

« Des mers d'Arabie aux mers de Chine, en passant par les Indes, l'Indochine et le monde malayo-malaisien, la pêche et la cueillette des Pdm ont toujours tenu une place importante pour l'alimentation des grandes concentrations humaines des basses plaines maritimes » (Doumenge, 1965). Initialement, la promotion du secteur dans les pays en développement est

[67] L'URSS reste en tête du tonnage mondial de navires et arrive en seconde place pour le volume des prises. Ch. Lévêque note que ces navires-usines sont ainsi capables de pêcher plus de 100 t. de poisson à l'heure, ce qui, à titre de comparaison, équivaut aux prises annuelles d'un bateau de pêche au XVIe siècle (Lévêque, 2008).

fortement influencée par le modèle d'expansion de la grande pêche des pays industrialisés. L'accroissement de la production pondérale selon divers moyens (mécanisation, importation de techniques...) demeure l'objectif prioritaire et rencontre un contexte économique convenable qui permet de développer avec succès le secteur des pêches de certains pays d'Asie orientale (Troadec, *op. cit.*).

À ce titre, la civilisation chinoise de la mer[68], forte de sa richesse exceptionnelle pour les techniques artisanales, comporte en puissance toutes les méthodes de captures possibles et les capacités d'adaptation aux moyens modernes de production qui peuvent l'amener « à prendre rang à coté des Japonais dans la grande exploitation de l'océan mondial » (Doumenge, 1965). La *Corée du Sud* reflète bien la progression que connaît le secteur aquatique dans son ensemble en l'espace d'une trentaine d'années. Fortement encouragée par l'État, une grande pêche « moderne et conquérante » exploite intensément les fonds côtiers de la mer Jaune et de la mer du Japon puis s'expatrie sur l'ensemble des mers du Monde, en particulier vers les océans Pacifique et Indien pour le thon. Par ailleurs, sous l'impulsion japonaise, l'aquaculture (algoculture et ostréiculture) connait un véritable bond en avant et devient une activité majeure de l'économie sud-coréenne. La *Chine* ne reste pas en marge de ces progressions puisqu'à la veille de la globalisation aquatique, elle talonne déjà les deux géants halieutiques d'Orient. Si l'essor spectaculaire de la production est fortement lié au développement aquacole dans son ensemble (pisciculture de carpes, algoculture, crevetticulture), l'activité halieutique participe aussi de cet élan, tant par l'intermédiaire des pêches fluviales et côtières (sabres, harengs, etc.) que celles plus lointaines au large du détroit de Béring et dans les eaux ouest-africaines où elles s'appuient sur des sociétés conjointes et des accords bilatéraux.

Taïwan, l'*Inde*, les *Philippines* ou bien encore la *Thaïlande* et l'*Indonésie* sont autant d'exemples supplémentaires de cette montée en puissance des nations asiatiques dans l'économie halieutique mondiale, émergence fortement encouragée par les puissances publiques nationales ainsi que par l'aide technico-financière de certains pays développés (Japon, Norvège, États-Unis). L'essor de la production aquatique repose aussi bien sur une grande pêche moderne de thoniers palangriers, senneurs et autres chalutiers crevettiers que sur la mise en valeur des marais littoraux pour l'élevage aquacole d'espèces de haute valeur marchande (crevette, anguille). Ces réussites productives s'expliquent également par le développement d'une filière commerciale en aval qui se tourne de plus en en plus vers le marché extérieur pour l'exportation de Pdm en majorité transformés (crevettes et langoustes congelées, conserves de thons et de céphalopodes).

- L'essor progressif des pêches australes

Les débuts industriels des pêches australes s'expliquent sans aucun doute par les champs de pêche fructueux qu'offrent à la fois la rencontre des masses d'eaux chaudes tropicales avec les courants froids subantarctiques (les *upwellings*) ainsi que les grandes plates-formes continentales. Dans ce contexte océanique favorable, les grandes civilisations de la mer de l'époque (européennes, japonaises et soviétiques) sont fortement intéressées par les possibilités de pêche au thon, de crustacés (langoustes, crevettes) et de chasse baleinière le long des côtes d'Afrique du Sud, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Argentine, du Chili et du Pérou. Mais

[68] Doumenge entend ici la Chine littorale, le sud-Vietnam et les deux républiques de Corée (Doumenge, 1965).

ces formidables potentialités sont sans commune mesure avec la découverte de la grande pêche de petits pélagiques et du vaste marché international qui s'ouvrent pour ces produits minotiers.
À l'échelle du continent latino-américain, si le *Pérou* possède des activités de pêche thonière et de chasse aux cachalots non négligeables, ces spécialités ne sont que secondaires au regard de la grande pêche minotière – anchois puis pilchard du Chili – qui se développe de manière fulgurante, au point de décupler la production nationale et de faire du pays l'un des premiers producteurs mondiaux. Si cette pêche de poisson industriel débute dans les années 1950 pour approvisionner les élevages industriels nord-américains, celle-ci s'accélère dès les années 1960 grâce au transfert des méthodes de pêche et de traitement sardinier californien (Troadec, *op. cit.*). L'énorme profusion des stocks pélagiques disponibles le long des côtes péruviennes lance de multiples flottilles des pays industrialisés dans « une aventure fructueuse » et génère « une extraordinaire fièvre de construction d'usines et d'armements comme l'on n'en avait encore jamais vu » (Doumenge, 1965).
Les perspectives halieutiques du Chili, de l'Argentine et de l'Afrique du Sud sont quant à elles différentes. Si la grande pêche pélagique minotière (anchois, chinchard, pilchard) et le développement spectaculaire de la salmoniculture contribue à l'essor du secteur aquatique *chilien*, ceux de l'*Argentine* et de l'*Afrique du Sud* reposent principalement sur le chalutage intensif de plateformes continentales riches en merlus par les divers bâtiments congélateurs européens (polonais, espagnols, italiens), japonais et soviétiques, même si le secteur sud-africain diversifie sa production au début des années 1950 (sardines, maquereaux) en l'orientant vers la mise en conserve ou la réduction minotière. Enfin, les eaux *australiennes* et *néozélandaises* ne sont guère exploitées que par les Japonais qui y trouvent quelques stocks de crustacés intéressants.

- des « Tropiques » halieutiques[69] en latence

Aux dires de Doumenge, la zone intertropicale demeure fortement marquée à cette époque par « une économie de pêche de subsistance fondée sur des techniques habiles et bien adaptées au cadre naturel mais manquant de moyens pour une modernisation permettant de déboucher sur une économie de marché » (Doumenge, 1965). Aussi les « Tropiques halieutiques » apparaissent comme un « champ où peuvent se confronter des formules peu spectaculaires, mais sages, de la promotion nécessaire de vieilles civilisations de la mer et les apports parfois décevants et souvent dangereux des nouvelles formes de grande pêche industrielle » (*ibid.*).
Si *l'Afrique occidentale* – du Maroc au Congo en passant par le Sénégal et le Ghana – abrite des centres particulièrement actifs de pêche côtière migrante (sardinelles), force est de constater que l'activité industrielle reste concentrée entre les mains d'armateurs japonais et européens – italiens, espagnols et français (bretons, vendéens et basques) –, qui dès les années 1960 organisent une grande pêche aux thonidés (albacore, listao et patudo) à l'appât vivant au sein de l'Atlantique tropical, les Soviétiques chalutant en parallèle au sein du golfe de Guinée. S'ensuit alors le développement de toute une industrie de transformation destinée à la mise en conserve des captures thonières – autour des ports de Dakar et d'Abidjan notamment – ainsi

[69] Ce néologisme comprend dans notre réflexion du continent latino-américain jusqu'aux archipels océaniens en passant par les littoraux africains et asiatiques non mentionnés jusqu'alors.

que l'essor d'activités de congélation autour de quelques crustacés (crevettes) et mollusques (céphalopodes) *via* des bases frigorifiques disséminées sur l'ensemble de ce littoral.
Cette activité thonière s'étend simultanément au sein de l'océan *Indien* en occupant une place hautement stratégique dans les économies nationales d'États insulaires comme les Seychelles, Maurice ou Madagascar. À l'échelle de l'ensemble *océanien*, si quelques pêcheurs européens exploitent certaines franges insulaires (Tahiti, Nouvelle-Calédonie), ce sont surtout les chalutiers et thoniers industriels japonais qui consacrent « leur emprise dans tout ce vaste domaine » *via* des bases flottantes et des bases à terre (Nouvelles-Hébrides, Samoa, Fidji).

Un exemple de Tropique halieutique, Madagascar

Si **Madagascar** semble disposer de potentialités biogéographiques particulièrement accueillantes pour les activités marines (près de 5000 km de côtes, larges barrières récifales, marais maritimes et mangroves, multiples estuaires et deltas), la configuration des milieux marins et littoraux favorise davantage l'exercice d'une petite pêche côtière piroguière aux engins et techniques extrêmement variés : sennes de plages, lignes, filets, harpons, apnée... (Rejela, 1993). En effet, même si certains lieux comme Sainte-Marie (côte Est) furent autrefois des centres relativement actifs pour la chasse baleinière occidentale (Lannuzel, *op. cit.*), le secteur industriel ne connaîî un développement florissant qu'à partir de la fin des années 1960, avec la création des premières sociétés de pêche industrielle, encouragées conjointement par le gouvernement et certaines agences de développement occidentales (Japon, France, Allemagne). La base de cette activité industrielle réside dans l'exploitation des riches gisements crevettiers (*Penaeus indicus* et *monodon*) dès 1967 et thoniers (*albacore* et *listao*) au début des années 1970, sous l'égide de compagnies à capitaux étrangers et malgaches (Rejela, *op. cit.* ; Razafindrambao, *op. cit.*). Face aux innombrables pêches traditionnelles disséminées le long de toutes les échancrures côtières, le secteur halieutique moderne se concentre lui en quelques points du littoral – le long des côtes nord-ouest pour les crustacés, au nord de l'île pour les thonidés – et exportent ses captures de haute valeur marchande en direction des grands foyers de consommation développés. Trois sociétés mixtes nippo-malgaches et une franco-malgache s'implantent alors respectivement à Mahajanga et Nosy-Be afin de s'armer pour le chalutage à la crevette et développer une usine de traitement et de congélation. Parallèlement, certains usiniers français participent à l'implantation d'une conserverie à Antsiranana dans le but de réceptionner les produits thoniers débarqués par les senneurs européens ou asiatiques (Chaussade et Corlay, 1990). Néanmoins, avec une production halieutique nationale qui ne dépasse guère les 55 000 t. en 1980 – soit 0,08 % du total des captures mondiales –, l'île rouge n'apparait pas vraiment « comme un grand pays halieutique » (*ibid.*).

Les côtes d'*Amérique centrale* fournissent quant à elles un champ très intéressant pour l'exploitation des crustacés (crevettes et langoustes) par des armements pour l'essentiel américains, les Japonais investissant dans certaines bases de congélation et de transit. Néanmoins, certains pays comme le *Mexique*, le *Brésil* ou l'*Équateur* bénéficient d'un soutien notable de leurs puissances publiques dans leur entreprise d'industrialisation de leur filière. Celles-ci portent notamment sur des productions relativement spéculatives comme la pêche au thon, à la langouste, aux pélagiques (sardine espagnole, maquereau, anchois du Pacifique) ou bien encore par la mise en place de forts « complexes aqua-industriels » autour de l'élevage crevettier, tous ces produits étant majoritairement exportés par la suite sur les marchés occidentaux sous forme de produits appertisés, minotiers ou congelés.

Au cours des décennies 1960-1970, la révolution technologique appliquée à une flottille démesurément grossie par l'apport de bateaux-usines et des navires gigognes associés entraîne une intensification des opérations de pêche dans tous les secteurs de l'hydrosphère mondiale

qui ne comporte pratiquement plus de champs d'exploitation inaccessibles aux grands foyers industriels de l'économie-monde halieutique (japonais, soviétique, étatsunien et européen) (***figures 7a*** et ***7b***). La présence sur l'ensemble du Pacifique des cinq premières espèces mondiales capturées (lieu d'Alaska, pilchard du Japon, pilchard et chinchard du Chili, anchois péruvien) explique la suprématie halieutique de cet océan. L'importance relative de l'Atlantique Nord repose sur l'exploitation de trois grandes espèces traditionnelles (morue, hareng, sardine) auxquelles s'ajoutent depuis les années 1960 deux espèces minotières (capelan, merlan bleu). L'aire de production intertropicale de grands thonidés (listao et albacore) correspond aux zones d'intervention des flottes de pêche lointaine industrialisées conjointement au développement des NPH asiatiques et latino-américains (Chaussade et Corlay, 1990).
En résumé, « jamais l'effort de pêche ne fut porté à un tel degré de puissance et d'efficacité. On ne se contenta plus de ratisser les fonds traditionnels, on les laboura véritablement » (Chaussade, 1983). Cette pression accrue sur les réserves halieutiques, consécutive à cette venue en force des flottilles industrielles ainsi qu'à la forte de demande en Pdm des pays développés, laisse déjà apparaître certains signaux d'alerte en matière de surexploitation de la ressource mais aussi ceux plus souverainistes de revendications territoriales des eaux nationales (*ibid.*).

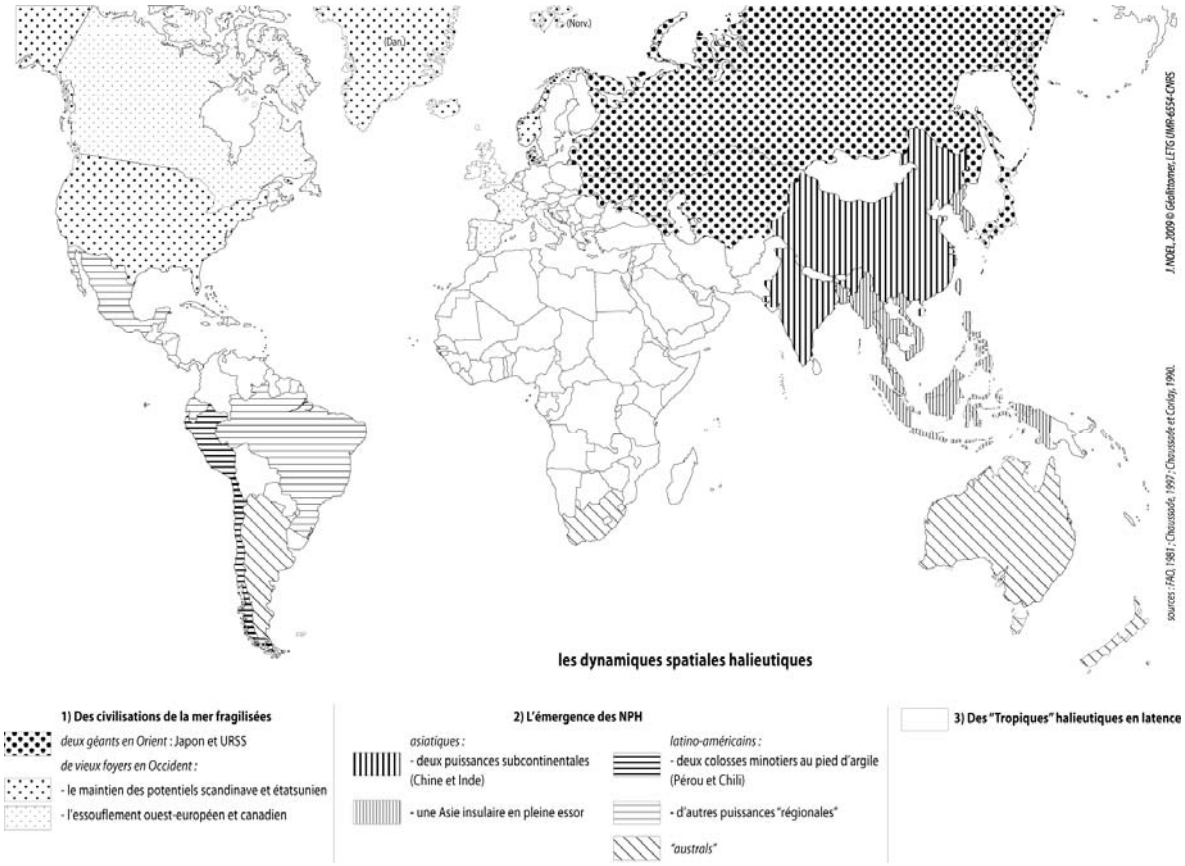

Figure 7a – Une économie-monde halieutique aux dynamiques spatiales contrastées

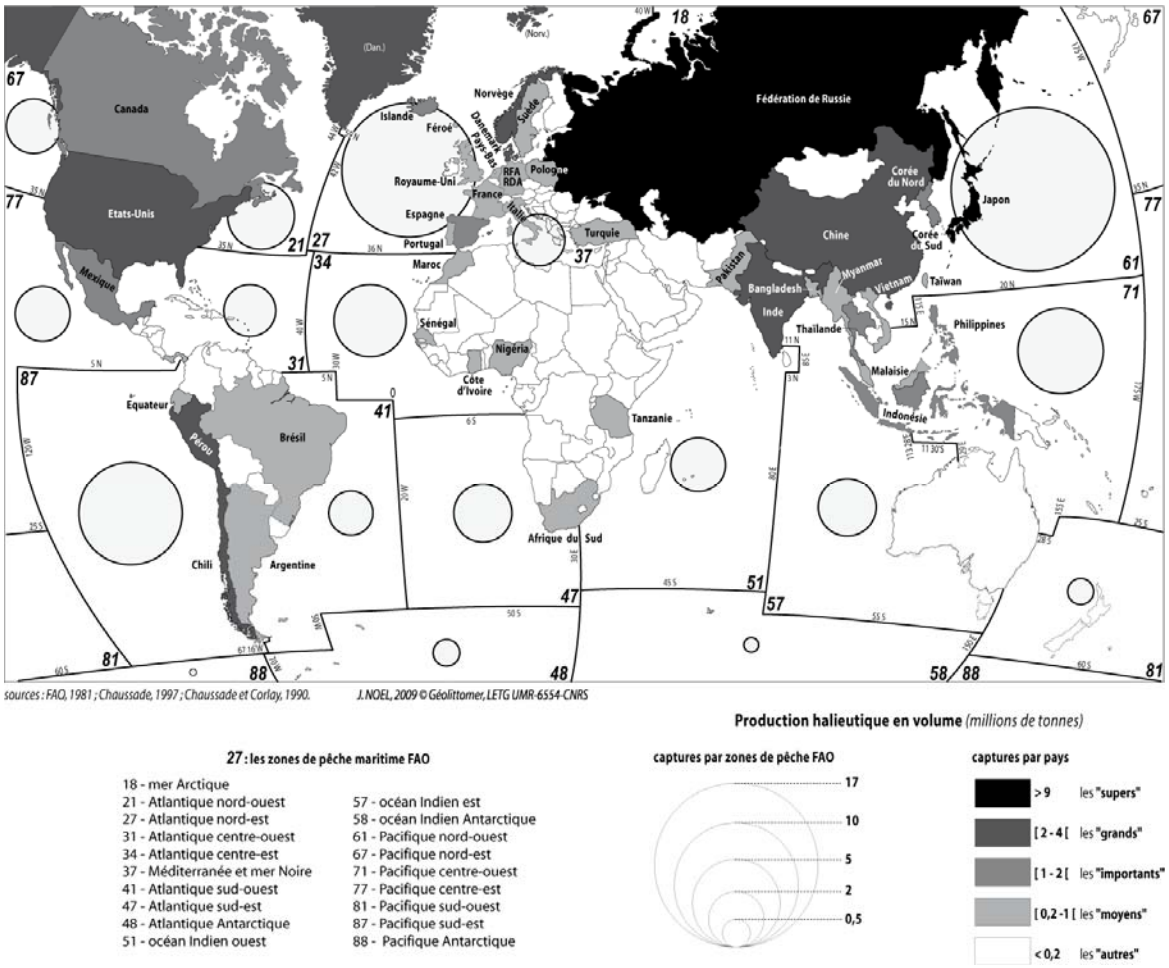

Figure 7b – L'économie-monde halieutique en 1980 : principales puissances et grandes zones de pêche

1.2.3 Les réactions d'autodéfense des États face aux prémices de globalisation aquatique

À l'orée des années 1980, pour tenter de faire face à la pression géoéconomique d'un système-monde aquatique qui émerge et se structure progressivement, différentes réactions géopolitiques en matière de souveraineté maritime se manifestent, tant à l'échelle *inter*-nationale – *via* les États-nations côtiers de la planète qui instaurent un nouveau Droit de la mer – qu'à l'échelle *supra*-nationale, avec la mise en place d'une « Europe bleue communautaire ».

1.2.3.1 La mise en place du nouveau Droit de la Mer ou la résistance des États côtiers

Occupant plus de 70 % de la surface du globe, les mers et les océans ont toujours suscité convoitises et rivalités, devenant au cours du temps le théâtre de puissants enjeux économiques et stratégiques du fait des multiples richesses qu'ils recèlent (pêche, minéraux, pétrole offshore...). Il n'est donc pas étonnant de constater que parmi « les quatre grands changements géopolitiques maritimes » mentionnés par Y. Lacoste, les annexions étatiques de vastes étendues marines figurent parmi les bouleversements géostratégiques les plus importants de ces dernières décennies. « Alors que depuis des siècles ou des millénaires, ils [les États] ne s'étaient disputés que la possession des terres émergées, c'est aujourd'hui sur les mers et les océans qu'ils s'efforcent d'accroître au maximum différentes formes de leur souveraineté »

(Lacoste, 1984). En réalité, les frontières maritimes tracées à travers « le bleu des mers » génèrent d'importantes revendications territoriales ainsi qu'un nombre conséquent de litiges entre États (partage du plateau continental, rivalités pour des possessions insulaires, etc.) qui ne sont pas sans conséquences sur le développement du secteur halieutique (*ibid.*).

- De la liberté des mers et des océans à leur territorialisation juridique progressive

Depuis l'époque des Grandes Découvertes, le statut politique et juridique de la mer fait l'objet d'incessantes controverses en Occident et reste partagée schématiquement entre les tenants d'un *mare clausum* (comme le portugais Freitas) et ceux d'une *mare liberum* (comme le hollandais Grotius). « À l'époque, et pour longtemps, ce sont les conceptions des partisans de la liberté des mers qui l'emportent, [...] la souveraineté des États s'arrêtant à 3 milles marins, c'est-à-dire approximativement à bout de portée de canon » (Papon, 1996). Ainsi, du début du XVIIe siècle jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'activité halieutique bénéficie d'un régime de propriété libre, les ressources marines étant par principe accessibles à tous car n'appartenant à personne (***res nullius***) (Troadec, *op. cit.*).
Ce sont paradoxalement les États-Unis – militants pendant longtemps d'une libre circulation sur les mers – qui, dès septembre 1945, ébranlent un système juridique international relativement lâche en proclamant unilatéralement l'extension juridique de leur souveraineté sur les ressources potentielles (minérales et biologiques) de leur plateau continental. Le pays est suivi deux ans plus tard par ses homologues péruviens et chiliens qui, voulant entre autres se (p)réserver l'exploitation des bancs d'anchois qui remontent par le sud le long de leur côtes, décrètent une extension de leurs eaux territoriales jusqu'à une limite des 200 milles nautiques (Lacoste, 1984 ; Le Bail, 1997b ; Papon, *op. cit.*). J. Le Bail rappelle d'ailleurs le « rôle pionnier » joué par ces pays latino-américains dans la remise en cause du Droit de la Mer en vigueur à l'époque et qui se répand très vite auprès d'un certain nombre de pays tiers-mondistes non-alignés « fraîchement » décolonisés mais aussi chez certaines puissances halieutiques comme le Canada, l'Islande ou encore la Norvège (Le Bail, 1995).
Aussi les années 1958 et 1960 marquent à Genève le déroulement d'une première série de conférences et de conventions des Nations-Unies qui entérinent ces prémices d'appropriation juridique des mers. Face à la généralisation des zones économiques exclusives au cours des années 1970, les grandes puissances occidentales, soucieuses de préserver la liberté de navigation, ne peuvent plus s'opposer à cette pression croissante de nombreux pays côtiers et cherchent alors un compromis (Le Bail, 1997b). Lorsque s'ouvre à New-York en 1974 la troisième conférence onusienne relative au Droit de la Mer en présence de 156 États, l'idée des pays en voie de développement consiste « à substituer à un régime de liberté qui ne profite qu'aux puissants, un régime de droit des océans visant à instaurer un nouvel ordre maritime mondial » (Bellec, 1986). De cette négociation ardue sort au bout de 8 ans une nouvelle donne juridique pour l'ensemble des espaces marins (***figure 8***).

- La Convention de Montego Bay ou le nouveau zonage juridique de l'espace marin

Bien qu'aucune définition ne fasse l'unanimité sur les contours des frontières maritimes internationales (Labrecque, 2004), la Convention de Montego Bay signée le 10 décembre 1982

par près de 117 États entérine un nouveau Droit de la Mer qui instaure une délimitation inédite de l'espace marin fondée sur un zonage fonctionnel particulier auquel correspond un régime juridique spécifique[70]. Schématiquement, celui-ci se présente de la manière suivante (Chemillier-Gendreau, 1984 ; Taglioni, 2007 ; Gallais-Bouchet, 2009) :

- un premier grand zonage est fondé sur la distance à la côte à partir des *lignes de base*, ce tracé pouvant varier vis-à-vis de certaines situations[71]. Ce zonage s'appuie sur la *laisse de basse mer* ou sur les *lignes de base droite* – qui ne s'écartent pas de la direction générale de la côte – et détermine les compétences de chaque État ainsi que les droits et obligations de l'ensemble des protagonistes (armateurs, pêcheurs, plaisanciers...). Au-delà de ces lignes de base droite (ou de la laisse de basse mer), l'État exerce sa pleine souveraineté sur une zone maritime adjacente à son territoire terrestre, la **mer territoriale**. D'une largeur maximale de 12 milles marins[72], l'État côtier riverain y jouit des mêmes droits souverains que ceux dont il dispose sur son territoire terrestre et sur ses eaux intérieures. Dans les faits, l'autorité et la souveraineté étatique s'exercent aussi bien sur la nappe d'eau que sur son fond, sur le sous-sol que sur l'espace aérien sur jacent, seul un passage latéral, inoffensif, continu et rapide y est autorisée pour la navigation étrangère ainsi que les passages d'entrée et de sortie avec les ports (article 2 de la Convention). Les 12 milles nautiques suivants circonscrivent la **zone contiguë** où s'exercent quatre compétences particulières de l'État riverain qui peut prévenir et réprimer les infractions à ses lois et règlements douaniers, fiscaux, sanitaires et migratoires.
- un deuxième grand zonage concerne la ligne des 200 milles marins qui délimite la **Zone économique exclusive** (**ZEE**) – d'une largeur de 188 milles au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale à laquelle elle est adjacente – ainsi que le **plateau continental** – dont la largeur renvoie à la configuration géomorphologique du sous-sol marin de chaque État côtier[73]. Pour ces deux espaces, l'État côtier bénéficie de droits souverains exclusifs à des fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles (biologiques et minérales), des eaux de surface jusqu'aux fonds marins et leur sous-sol. Par ailleurs, si l'État côtier ne contrôle ni la liberté de navigation maritime ou aérienne, ni la pose de câbles ou de pipe-lines par un pays tiers, il possède en revanche certains droits de juridiction concernant la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, de recherche scientifique marine, de protection et de préservation du milieu marine... (articles 56 et 77).
- enfin, au-delà des limites extérieures de cette ZEE, un troisième zonage concerne les espaces maritimes internationaux, reconnus soit comme « Patrimoine commun de l'humanité » (pour le fond et son sous-sol) par la résolution 2749 de l'Assemblée générale de l'ONU de 1970, soit comme la **Haute mer** où prévaut le principe de liberté (navigation, survol, pêche, recherche...). Les États côtiers disposent néanmoins d'un droit de poursuite si celle-ci débute dans une zone relevant de leur juridiction. L'ordre juridique qui s'y applique est fondé sur la nationalité des navires qui y circulent (pavillon).

---

[70] En 2008, celle-ci totalise près de 155 ratifications et adhésions (Gallais-Bouchet, *op. cit.*)
[71] C'est le cas pour les côtes découpées ou bordées d'îlots, les deltas, les baies profondes, etc. (*ibid.*.).
[72] La largeur est calculée en fonction d'accords bilatéraux étatiques et de configurations topographiques du littoral (*ibid.*).
[73] Le plateau continental comprend le sol et le sous-sol de l'océan (plateau, talus, croûte océanique) au-delà de la mer territoriale sur toute l'étendue du prolongement naturel du territoire terrestre du riverain jusqu'au rebord de la marge continentale (dans la limite des 350 milles à partir des lignes de base ou à 100 milles de l'isobathe 2500 m) ou jusqu'à 200 milles si le rebord de la marge est à une distance inférieure. Au-delà des 200 milles, les droits exercés par l'État côtier sont limitées aux ressources minérales et aux espèces vivantes sédentaires (Gallais-Bouchet, 2009 ; Taglioni, 2009)

Sur le plan halieutique, ce nouveau Droit de la Mer traduit un bouleversement dans les régimes de propriété et les modalités de partage des ressources marines, notamment par le droit d'usage unilatéral conférés aux États côtiers. Ainsi aux avantages historiques de la compétition économique et du progrès technique se substituent des critères fondés sur l'espace et la distribution géographique des ressources (Troadec, *op. cit.*). Par ailleurs, la reconnaissance officielle des ZEE conduit ainsi à « nationaliser » près de 35 % des océans, ces zones fournissant également près de la moitié de la valeur des services des écosystèmes mondiaux (Kullenberg, 1998) tout en concentrant près d'un quart de la productivité primaire globale et plus de 90 % du potentiel biologique exploitable (Chaussade et Corlay, 1990).

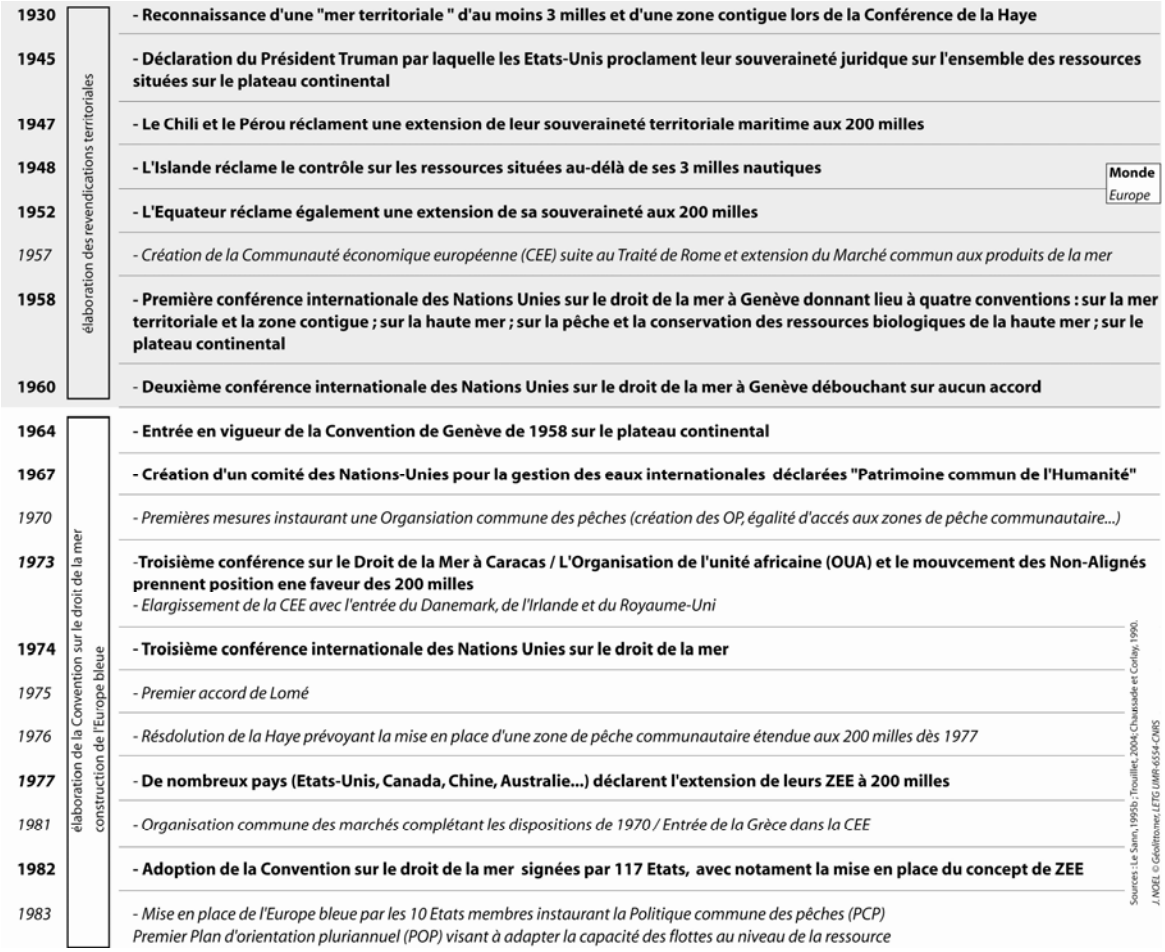

Figure 8 – Quelques repères chronologiques de la territorialisation maritime inter- et supra- nationales

1.2.3.2 La naissance de l'Europe bleue et de la Politique commune des pêches [74]

Si « l'Europe Bleue est une réalité de plus en plus affirmée » au début des années 1980 (*ibid.*), sa construction demeure toutefois lente et laborieuse, du fait des difficultés d'harmonisation d'un secteur assez marginal à l'échelle communautaire et de l'élargissement progressif de cette instance à de nouveaux États membres qui complexifie d'autant plus son organisation[75] (***figure 8***).

[74] Cette section s'inspire principalement des sources suivantes : Chaussade et Corlay, 1990 ; Lequesne, 2001 ; Perraudeau et Proutière-Maulion, 2008.

Un premier ensemble d'accords et de règlements marque la création de cette entité et remonte à l'origine de la signature du traité de Rome en 1957 qui, en instaurant la mise en place d'un marché commun à l'échelle européenne, englobe de fait les produits de la mer dans son sillage. Un second pas est franchi au début des années 1970 avec l'inscription à l'agenda communautaire d'une politique générale d'organisation des marchés des Pdm inspirée directement des mécanismes de la Politique agricole commune. Cette organisation commune des pêches débouche quelques années plus tard sur la création d'une véritable « **mer communautaire** » (*ibid.*) qui s'étend sur une zone de production de 200 milles nautiques à l'exception de la Méditerranée[76], et où seuls les ressortissants des États membres ont droit d'exploitation, ce qui permet de maintenir à distance les (imposantes) armadas soviétique et espagnole de l'époque. Mais ce n'est vraiment qu'au début des années 1980 que s'affirme cette communautarisation halieutique, la Convention de Montego Bay accélérant en effet le processus communautaire qui aboutit le 25 janvier 1983 à la naissance d'une **Politique communes des pêches** (PCP) pour les 10 États membres constitutifs de cette Europe bleue.

Sur le plan **fonctionnel**, la PCP est organisée selon deux régimes distincts. En interne, celle-ci se positionne à la fois comme une politique **(re)distributive** cherchant à réduire par transferts financiers les inégalités socioéconomiques halieutiques qui persistent entre territoires et comme une instance **régulatrice** qui fixe des normes de gestion pour l'utilisation d'une ressource naturelle assimilée à un bien commun et qu'il convient au mieux de conserver. Trois principaux domaines d'actions[77] structurent ce gouvernement communautaire des pêches :

- une politique de *conservation et de gestion de la ressource*, qui se traduit par la fixation annuelle de quantités maximales d'espèces capturables (Totaux admissibles de captures (TAC), répartition des quotas nationaux) auxquels s'ajoute un certain nombre de normes techniques visant à réglementer l'activité (maillage, aides aux flottilles, etc.) et réduire l'effort de pêche (cf. les programmes d'orientation pluriannuels) ;
- une *politique structurelle* basée sur la distribution de fonds communautaires visant aussi bien à moderniser le secteur qu'à réduire les inégalités intra-territoriales au moyen de programmes de soutien en faveur des zones dépendantes de la pêche (Instrument financier d'orientation de la pêche ; programme Pesca[78]) ;
- une politique d'*organisation commune du marché* des Pdm qui par ces transferts redistributifs permet aux producteurs de bénéficier de mécanismes de soutien et de compensations (prix de référence garantis, contingents tarifaires) permettant de limiter les effets des fluctuations lorsque les prix des Pdm commercialisés sur le marché international sont inférieurs aux prix minimaux d'orientation fixés par la Commission.

Par ailleurs, du fait du potentiel productif en berne d'une majeure partie de ses États membres, et afin de subvenir aux besoins d'une importante industrie de transformation et d'un foyer de

---

[75] Ch. Lequesne rappelle que la question de l'accès à la ressource au cours des années 1970 préoccupe beaucoup les pêcheurs hauturiers boulonnais, bretons et normands qui réalisent près des deux tiers et du quart de leurs captures en frais dans ce qui va devenir les ZEE britannique, norvégienne et féringienne (Lequesne, *op. cit.*).

[76] À l'exclusion notable de la mer territoriale où l'État riverain bénéficie de droits exclusifs tout en reconnaissant des droits historiques à certains pays tiers ainsi qu'à l'exclusion de certains secteurs sensibles où l'accès est limité (cf. par exemple le "box des Shetland" au large de l'Irlande) (Chaussade et Corlay, 1990).

[77] Depuis 2002, l'aquaculture européenne tend à devenir un pilier interne supplémentaire à cette PCP.

[78] Un bon exemple en France du bénéfice de ce type d'aides concerne l'association PESCA-Cornouaille créée autour du comité local des pêches du Guilvinec dans le but de rappeler l'importance des soutiens financiers européens pour le développement de la région quimpéroise et du pays bigouden (Lequesne, *op. cit.*).

plus de 300 millions de consommateurs potentiels, l'Europe bleue est encouragée à intervenir sur le marché extérieur international, en devenant même, au début de la décennie 1980, le premier importateur mondial de denrées aquatiques (crustacés, thon, saumon). En externe de sa PCP, la Commission européenne contracte aussi toute une série d'accords multilatéraux en matière de gestion de la ressource ou d'échanges de Pdm, même si les accords bilatéraux pour l'accès communautaire aux stocks halieutiques de pays tiers restent la pierre angulaire de ce dispositif (cf. les sections *3.2.2.2* et *3.3.2.1*).

Mais ce dernier volet traduit bien la fragilité d'équilibres socioéconomiques qui oscillent entre la tentation (voire la nécessité) de combler des déficits protéiniques en denrées aquatiques pour les pays développés et financiers en devises d'exportation pour les pays en développement, ainsi que des volontés nationales d'États qui ne souhaitent pas déstabiliser leur marché intérieur au détriment de leurs propres ressortissants pêcheurs. Aussi la portée de ces stratégies souverainistes de nationalisation/communautarisation des mers tend à être fortement relativisée par la montée en puissance d'une globalisation océanique dans laquelle s'insère et participe l'ensemble de la filière halio-aquacole en ce début de nouveau millénaire.

CHAPITRE 2 : LA STRUCTURATION DU SYSTEME-MONDE AQUATIQUE SOUS L'ERE DE LA GLOBALISATION

« *Avec la progressive mise en place du Système-Monde, jamais, dans l'histoire de l'humanité, des croissances n'ont connu des taux aussi élevés* ».
Olivier Dollfus, *Le système-monde* (1990).

Le « tourbillon de croissances de toute nature » que connaît l'espace Monde dans son ensemble (Dollfus, 1994) trouve une certaine occurrence au niveau des activités halio-aquacoles. Les diverses « Révolutions » que connaissent ces secteurs au cours du temps entraînent en effet de **profonds bouleversements géographiques**, élargissant tant l'espace d'intervention des flottilles que les aires de distribution et de consommation des Pdm. L'actuelle phase d'internationalisation économique de cette filière se distingue des précédentes par son **intensité** – la production globale double quasiment au cours des trente dernières années – ainsi que par son **universalité** – touchant ainsi l'ensemble des États possédant une fenêtre maritime, « des plus pauvres aux plus riches, des plus continentalisés aux plus maritimes » (Chaussade, 1997).
Eu égard de la pertinence d'un état des lieux général du système-monde aquatique en ce début de XXIe siècle, son interprétation géographique nécessite cependant quelques précautions préalables. En effet, « le géographe ne peut se satisfaire de descriptions techniques et de chiffres statistiques » (Robert-Muller, *op. cit.*), car « constater les croissances globales, symbolisées par des courbes, des chiffres et des taux est une chose, analyser comment elles affectent les sociétés et les individus dans leurs espaces en est une autre » (Dollfus, 2001). Aussi la considération des valeurs des prises et des produits se doit aussi de tenir compte de l'importance prise par l'exploitation de la mer dans les **cadres économiques et politiques**, qui eux-mêmes varient selon les conditions de l'organisation sociale et les caractères des genres de vie. « C'est pour cela que tout en présentant de grands ensembles, il est nécessaire de souligner la situation propre de chaque économie nationale » (Doumenge, 1965).
En nous appuyons sur les travaux statistiques et de synthèse les plus récents de la FAO (2007b ; 2007c ; 2007d ; 2008a ; 2009b), nous montrerons les principales tendances spatiales de la filière aquatique entre 2005 et 2007, de la production de matière vivante à son utilisation et ses échanges. Celles-ci relèvent par ailleurs d'internalités caractéristiques de la filière mais également de puissantes externalités qui conduisent à amplifier et accélérer les mutations entreprises depuis une trentaine d'années au sein de ce système-monde aquatique (Chaussade et Corlay, 2008).

2.1 « L'asianisation » des dynamiques productives halio-aquacoles

Les profondes évolutions que connaissent les productions halieutiques et aquacoles ces deux dernières décennies nécessitent de s'arrêter sur le nouveau visage de la production aquatique mondiale avant de dresser un état des lieux respectif de ces deux segments.

2.1.1 Le nouveau visage d'une production aquatique mondiale en pleine évolution

Au cours du demi-siècle passé, la production halio-aquacole connaît une formidable croissance sur le plan quantitatif (multipliée par sept) et passent d'environ 20 Mt. au début des années 1950 à plus de 140 Mt. en 2006. De manière générale, près des trois quarts de cette production de matière vivante aquatique sont attribués au segment maritime, lui-même approvisionné aux deux tiers par les captures halieutiques marines. Néanmoins, depuis une trentaine d'années, l'augmentation de cette production repose principalement sur **l'essor du segment aquacole** (Carré, 2004). En effet, face aux difficultés d'accroissement du secteur halieutique – des prémices de surexploitation et atteinte de seuil productif[79] – la solution d'accroissement la plus réaliste réside pour beaucoup dans le développement conjoint de la mariculture[80] et de l'aquaculture continentale (*ibid.*) (cf. ***figure 9a***).

De 1970 à 2006, le volume des captures halieutiques passe ainsi d'environ 69 Mt. à 92 Mt. tandis que dans le même temps, la production aquacole (plantes aquatiques comprises) évolue de 3,5 Mt. à 66,7 Mt. ; soit une croissance respective de 36 % pour la pêche contre une multiplication par près de **14** pour l'aquaculture[81] ! Cette dernière poursuit par ailleurs son formidable essor planétaire à un rythme bien plus rapide que ceux enregistrés au cours de la même période pour la démographie mondiale ou bien encore de tous les autres secteurs de production alimentaire d'origine animale. En effet, avec un taux moyen annuel de plus de **8,8 %** sur les quarante dernières années, ce secteur dépasse très largement la croissance des systèmes halieutique (1,2 %) et agricole (2,8 %) et contribue ainsi à apporter plus de 6 kg par habitant et par (kg/hab/an) à l'alimentation humaine. Avec près de 76 % de la production mondiale de poissons d'eau douce, 65 % de celle des mollusques et de poissons diadromes et 42 % de l'offre mondiale de crustacés, la contribution aquacole aux approvisionnements mondiaux de denrées aquatiques ne cesse donc de progresser (FAO, 2009b), bouleversant par conséquent la hiérarchie générale de cette production aquatique.

Selon les statistiques FAO, les **pays du Sud** – Chine incluse – dominent très largement cette production mondiale puisqu'ils réalisent conjointement près de **80 %** des apports mondiaux (soit 115 Mt.) en 2006 contre tout juste 20 % pour les pays du Nord (moins de 29 Mt.). En outre, les **Pays à faible revenu et à déficit vivrier** (PFRDV)[82] contribuent respectivement quant à eux à près de **40** % (37,12 Mt.) et **83** % (55,24 Mt.) des productions halieutiques et aquacoles mondiales (FAO, 2008a)[83].

Néanmoins, ce bref panorama général de la filière mérite d'être affiné et relativisé en présentant individuellement la production de chaque segment productif, celle des pêches d'abord, puis celle de l'aquaculture par la suite.

---

[79] Sauf à effectuer des prélèvements à des niveaux inférieurs de la chaîne trophique où la biomasse est plus abondante, la production mondiale halieutique plafonne depuis quelques années autour des 90 Mt. Carré relate par ailleurs que les essais de fabrication de pâte de krill par les Soviétiques et les Japonais dans les années 1980 ont loin d'avoir été des réussites commerciales (Carré, 2004).

[80] L'anglicisme mariculture désigne pour F. Carré l'aquaculture marine ou les cultures marines (Carré, 1998b).

[81] Après avoir stagné autour de 5-6 Mt. jusqu'en 1980, le décollage de la production s'opère au cours des années 1990 (8,6 Mt.) pour tripler dix ans plus tard (près de 23 Mt. en 2000), et doubler à nouveau au cours de ces six dernières années avec plus de 50 Mt. en 2006 (FAO, 2009b).

[82] Selon la FAO, les quelques 77 PFRDV recensés en 2009 – dont Madagascar – représentent des pays au revenu net par habitant inférieur à 1735 $ US. et qui restent foncièrement importateur net d'aliment (site Internet FAO).

[83] À titre d'exemple, la production globale malgache ne cesse d'augmenter depuis les années 1980, en raison des apports croissants des pêches traditionnelles (poissons) et du secteur industriel crevettier (Chaboud *et al.*, 2002).

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'activité halio-aquacole mondiale connaît trois phases essentielles de croissance. La première (1950–1970) voit la production halieutique être multipliée par trois, le tonnage passant d'environ 20 Mt. à 60 Mt., et la disponibilité brute de poisson par habitant de 9 à 19 kg annuels. La deuxième phase de progression (1970–1980) est moins spectaculaire : les crises pétrolières provoquent une rupture dans le cycle de production tandis que les premiers signes de surexploitation des ressources font leur apparition. La dernière phase court depuis le début des années 1980 où la stagnation du secteur halieutique contraste avec les progrès décisifs accomplis dans le secteur aquacole. Néanmoins, si ce secteur continue sa progression, les augmentations enregistrées depuis une dizaine d'années restent bien inférieures aux extraordinaires taux de croissance réalisés au cours des décennies 1980 et 1990 (plus de 10 % par an) (Carré, 2004). En 2006, la production halio-aquacole mondiale avoisine les 143,7 Mt. en volume – et près de 170 Milliards de dollars US. (Mds $ US.) en valeur. Près de 92 Mt. proviennent du secteur halieutique (près de 64 % de la production mondiale) alors que le segment aquacole contribue lui à hauteur de 52 Mt. (environ 36 %)[84]. En affinant cette analyse, on s'aperçoit que ce sont essentiellement les segments des **pêches marines** (81,9 Mt.) et de l'aquaculture continentale (31,6 Mt.) et marine (20,1 Mt.) qui participent le plus massivement au volume productif mondial, le segment des pêches continentales, bien qu'en progression constante, n'intervenant qu'à la marge (10,1 Mt.)[85]. Par ailleurs, il est à noter que la production globale de matière vivante fournit à l'**alimentation humaine** quelques 110 Mt. de denrées aquatiques annuelles (76,8 % du volume global), situant l'offre apparente par habitant aux alentours des **16,7 kg** (équivalent poids vif) pour les 6,6 Mds d'individus recensés à l'échelle de la planète en 2006. Enfin, près du quart de cette production (33,3 Mt.) est utilisé à des fins non alimentaires.

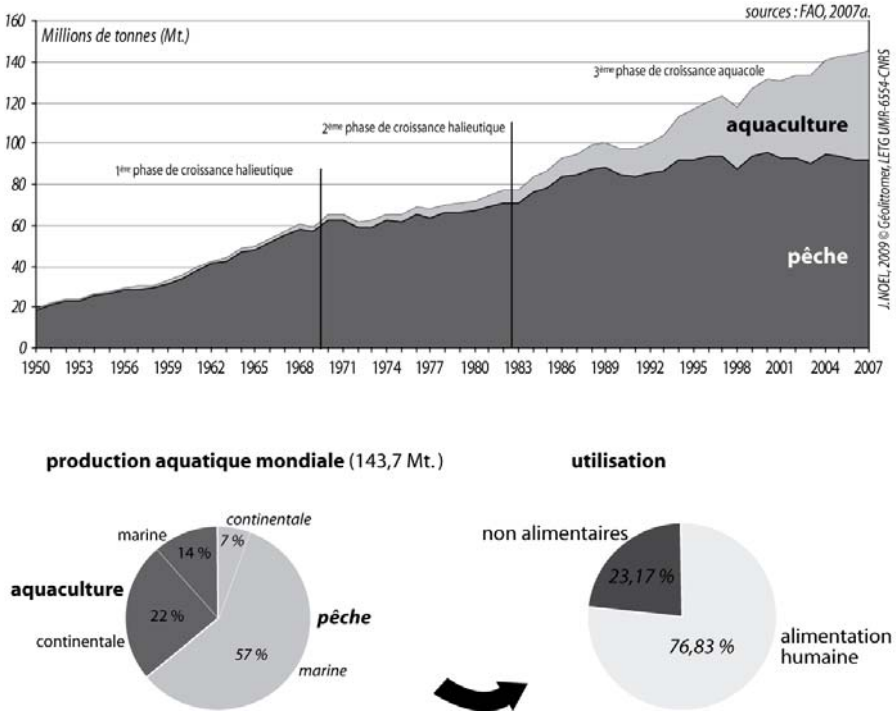

Figure 9a – La production halio-aquacole mondiale : évolution générale depuis 1950 et contribution des segments productifs en 2006

L'analyse de cette production au niveau des grands pays producteurs laisse apparaître une très large **suprématie du continent asiatique**, et notamment de la **Chine** qui participe à plus du **tiers** de ces apports halio-aquacoles mondiaux (***figure 9b***). Suivent ensuite le Pérou (2e) et l'Inde (3e) qui contribuent à près de 5 % chacun de cette production globale (7 Mt.) : apports exclusivement halieutiques pour le premier, équilibre des apports entre segments pour le second. Hormis les États-Unis d'Amérique (5e), le Chili 6e) et la Norvège (11e) – avec des productions globales nationales respectives de 5,32 Mt. (3,7 % de la production), 4,97 Mt. (3,46 %) et 2,97 Mt. (2,07 %) –, tous les autres producteurs supérieurs à 1,5 Mt. sont confinés au sein du continent asiatique. Les ex-grandes puissances européennes concourent désormais de manière marginale à cette production, à l'exception de quelques-unes dont le potentiel

[84] Le segment halieutique contribue ainsi à hauteur de 91,2 Mds de $ (53,6 % de la valeur globale de la production) tandis que le segment aquacole participe à hauteur de 78,8 Mds de $ (46,4 %) (FAO, 2009b).

[85] Avec près de 11 % de la production halieutique mondiale, les pêches continentales ne cessent de progresser depuis les années 1950 : la quasi-totalité (95 %) de ces débarquements « intérieurs » proviennent des pays du Sud, et notamment d'Asie (aux deux tiers) et de Chine (un quart de la production) (*ibid.*).

productif dépasse 1Mt. – Islande (18e), Espagne (20e) et Canada (21e) –, tandis que la plupart des autres pays du Sud reste en marge de cette production (***figure 9c***).

Une seconde analyse, *hors Chine*, abaisse cette production aquatique mondiale de plus d'un tiers avec quelques 92 Mt. produites en 2006. Celle-ci se subdivise de la manière suivante : près de 75 Mt. émanent du secteur **halieutique** (81,3 % de la production globale), le segment aquacole ne contribuant plus qu'à hauteur de 17,2 Mt. (18,7 %). Dans le détail, ce sont les **pêches marines** (67,4 Mt.) qui concourent à l'essentiel de la production[86]. L'utilisation des Pdm reste sensiblement analogue à la production aquatique incluant la Chine puisque plus de **78 %** du volume productif (72 Mt.) est directement consommée par l'Homme, ramenant l'offre apparente par habitant à hauteur de **13,6 kg** pour une population de 5,3 Mds d'individus. Enfin, un cinquième de cette production (environ 20 Mt.) est utilisée à des fins non alimentaires.

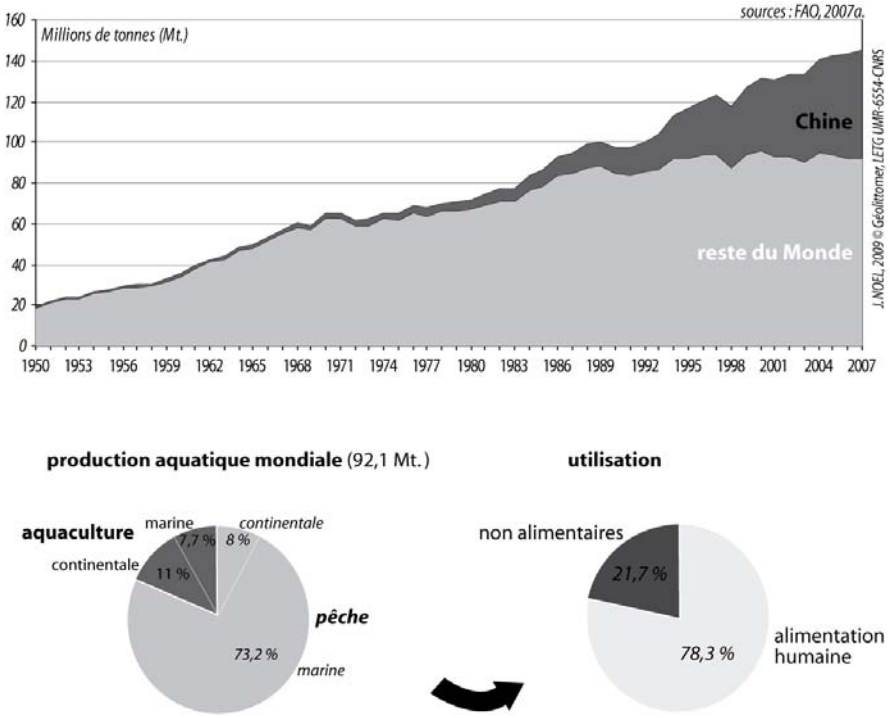

Figure 9b – L'influence de la Chine dans la production halio-aquacole mondiale

Le cas ambigu de la Chine dans les statistiques mondiales (irrégularité n° 1)

Depuis une quinzaine d'années, la Chine reste de loin le principal producteur aquatique mondial. Avec une production déclarée de 51,5 Mt. en 2006 (36 % de la production globale), répartie à hauteur de 17,1 Mt. pour la pêche et 34,5 Mt. pour l'aquaculture, l'offre intérieure en Pdm dépasse les 28 kg/hab./an, sans compter les volumes aquatiques exportés ou destinés à des utilisations non alimentaires. Si divers éléments ont amené la FAO à penser que ces chiffres étaient par le passé erronés car trop élevés, les statistiques officielles communiquées par la Chine tendent ces dernières années à se stabiliser (entre 16,5 et 17 Mt). En outre, le pays a indiqué en 2008 qu'il s'employait à réviser à la baisse ses statistiques pour 2009, sur la base des résultats du recensement national de l'agriculture de 2006 qui incluent pour la première fois la problématique halieutique. Le pays a ainsi fait état en 2008 d'une révision à la baisse de plus de 10 % de sa production aquatique de 2006 – soit une correction équivalant à plus de 2 Mt. pour le secteur des pêches et de plus de 3 Mt. pour le secteur aquacole (FAO, 2009b). Au vu de ses informations, notre analyse générale du système-monde aquatique, inclura ou isolera selon les cas ces statistiques chinoises, en fonction de la nécessité de mieux faire ressortir l'importance de cet acteur dans ce panorama halio-aquacole.

[86] Avec quelques 17 Mt. produites en 2006, le secteur aquacole mondial (10,1 Mt. pour les élevages continentaux, 7,1 Mt. pour la mariculture) ainsi que le segment des pêches continentales (7,5 Mt.) n'interviennent que faiblement dans cette production au regard des volumes fournis par les pêches marines (*ibid.*).

Figure 9c – Un système-monde halio-aquacole centré sur l'Asie du sud et du sud-est : les 30 premiers pays producteurs en 2006

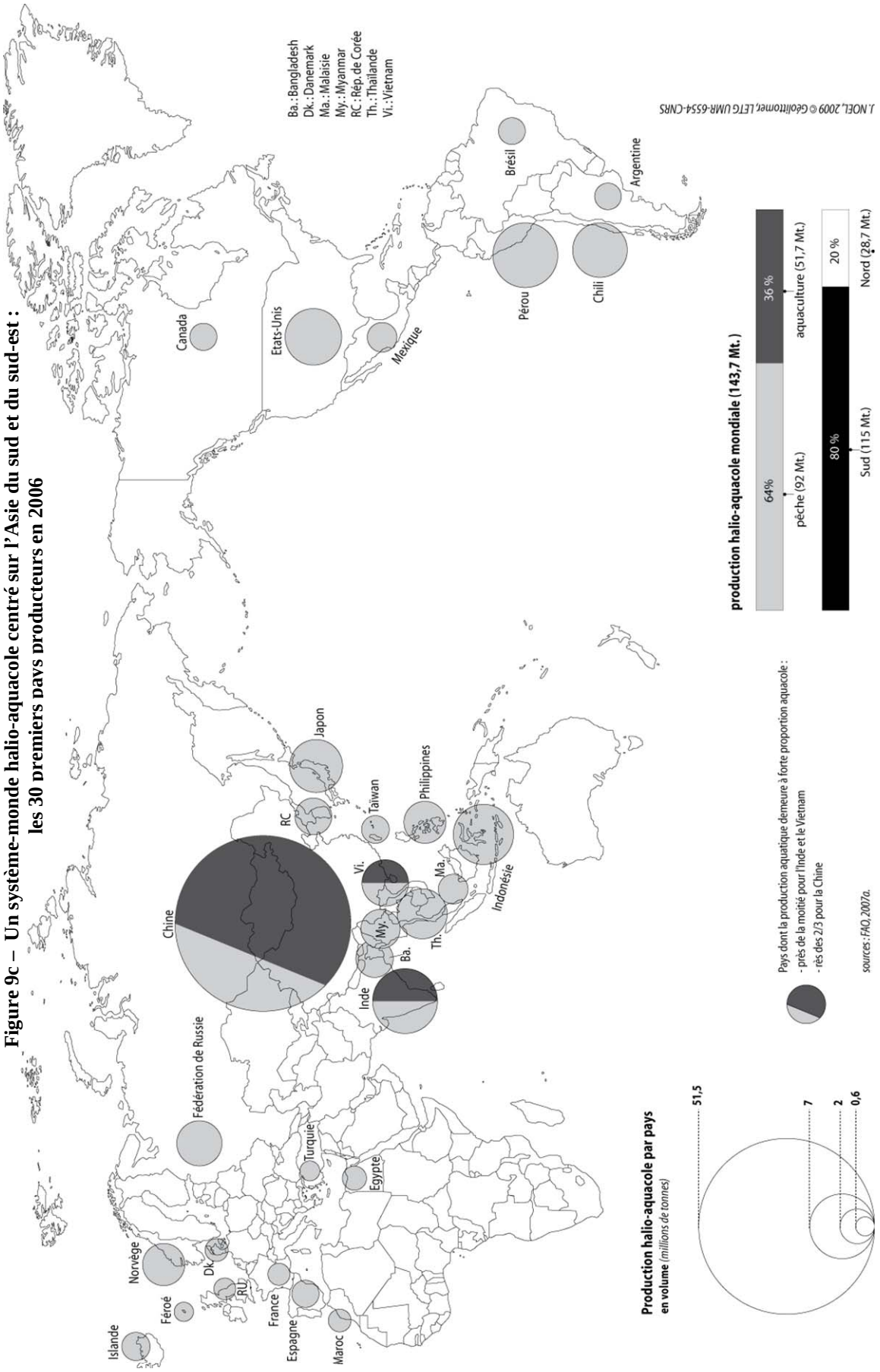

2.1.2 État des lieux du secteur halieutique

L'analyse spatiale de l'activité pêche proposée ici s'attarde succinctement sur la production par grandes zones de pêche FAO, avant de s'intéresser aux puissances étatiques productrices les plus importantes, puis aux principales espèces capturées.

2.1.2.1 Les grandes zones de captures marines par zones de pêche FAO

Une première analyse « régionale » des captures mondiales à l'échelle des *grands ensembles continentaux* (***figure 10***) fait ressortir la nette prédominance du continent **asiatique**, qui avec 41,2 Mt., concentre près de la **moitié** des **captures marines mondiales**. Suivent ensuite les Amériques avec près de 21,8 Mt. (un peu moins d'un quart de la production) et de l'Europe avec 13 Mt. environ (14 %), les continents africains et océaniens ne participant que faiblement à ces captures, à hauteur respectivement de 4,6 Mt. (5 %) et de 1,2 Mt. (1,3 %). L'analyse de la répartition des **captures intérieures** apporte quelques nuances à cette hiérarchie. Si l'Asie abonde aux **deux tiers** des captures (6,7 Mt.), le second rang de cette production revient aux eaux africaines (2,4 Mt) qui concourent au **quart** des captures totales. De leur côté, avec respectivement 0,6 Mt. et 0,3 Mt., les continents américains et européens ne contribuent que très faiblement à cette production (respectivement 6 % et 3 %), tout comme l'Océanie (à peine 20 000 t.).

captures continentales en eaux marines (a) et intérieures (b) *captures océaniques (c)*

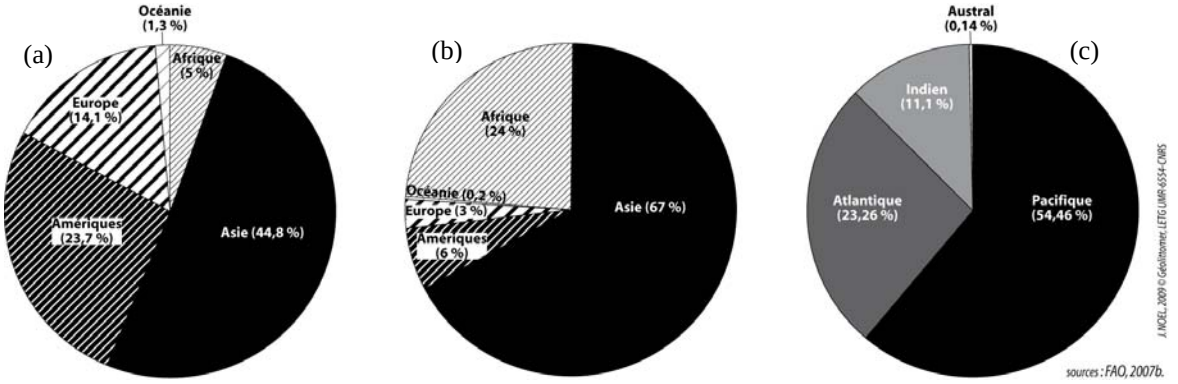

Figure 10 – Volume de la production halieutique mondiale en 2006 par grands ensembles

Une analyse complémentaire par *grands ensembles océaniques* corrobore cette hiérarchie « continentale » puisque des millions de pêcheurs asiatiques exploitent massivement un océan **Pacifique** qui concentre plus de la **moitié** des captures océaniques mondiales (plus de 50 Mt). Avec respectivement deux et cinq fois moins de prises, les océans Atlantique (21,4 Mt.) et Indien (10,2 Mt.) ne participent qu'au quart et qu'au dixième de ces captures, celles de l'océan Austral occupant une part marginale avec moins de 1 % de ces captures (0,13 Mt.). Néanmoins, si par le passé ce type de captures maritimes était plutôt prédominant dans la partie nord des océans Atlantique et Pacifique, la part de ces deux sous-ensembles océaniques semble aujourd'hui se stabiliser au profit des océans Pacifique – Centre et Sud – et Indien, ce que confirme l'analyse par grandes zones de pêche maritimes FAO.

À une autre échelle d'analyse, on recense **deux fois** plus de prises dans les **eaux froides et tempérées** que dans celles intertropicales pourtant plus étendues (Carré, 2008). Plus richement dotées en ressources halieutiques (cf. section *1.2.2.1*), les eaux de l'**hémisphère Nord** concentrent ainsi depuis une cinquantaine d'années plus de la **moitié** des captures totales du globe – exploitées il est vrai de plus en plus intensément par les grandes puissances occidentales riveraines – contre un tiers pour les eaux tropicales. Par ailleurs, **quatre** grandes zones maritimes participent à hauteur de plus de 10 % à la production mondiale et réunissent près des **deux tiers** du volume global des captures (***figure 11***). Avec plus de 21,6 Mt. (soit le quart du volume), le **Pacifique nord-ouest** demeure de loin la zone la plus productive. Suivent ensuite par ordre décroissant – et dans des volumes deux fois moins importants – les zones Pacifique sud-est (12 Mt., 15 % du total) et centre-ouest (11,2 Mt., 14 %) ainsi que l'Atlantique nord-est (9,1 Mt., 11 %). Si certaines zones « tropicales » au potentiel halieutique intéressant continuent d'augmenter leurs apports – Indien occidental et Pacifique centre-ouest –, d'autres voient au contraire leurs captures diminuer – Indien oriental, Atlantique ouest et centre-est (FAO, 2009b).

Au vu de ces brefs panoramas, il ne faudrait toutefois pas s'arrêter sur une **vision statique** d'une production halieutique mondiale qui subit chaque année de multiples **fluctuations**. Ainsi, si l'ensemble des prises de l'Atlantique sud-est et du Pacifique sud-ouest enregistre une baisse de plus de 10 % chacune depuis 2004, celles de l'océan Indien oriental se sont redressées après une baisse consécutive aux effets du tsunami. Par ailleurs, si la Méditerranée et la mer Noire possèdent des volumes productifs relativement stables depuis une dizaine d'années, une analyse plus fine par groupe d'espèces met en évidence des tendances contradictoires, l'augmentation des prises de petits pélagiques dans ces deux zones contrastant avec la baisse des espèces démersales, des thonidés et des requins (*ibid.*). L'examen des principaux pays producteurs apparaît donc des plus pertinents pour compléter cette analyse géographique du secteur halieutique.

2.1.2.2 Les principaux pays producteurs

Le **transfert spatial** des grandes zones de pêche de l'Atlantique nord vers l'ensemble des océans Pacifique et Indien mentionné ci-dessus sont bien entendu à corréler avec la diffusion planétaire des effets des révolutions sectorielles et l'apparition de « ***nouveaux pays halio-aquacoles*** » au cours de la décennie 1980, notamment en Asie et en Amérique latine (Chaussade et Corlay, 1990). Un détour par les statistiques FAO de 1960 à 1990 met ainsi en lumière le formidable rattrapage opéré par ces nouvelles puissances halieutiques du Sud en pleine expansion tandis que certains géants halieutiques du Nord (Japon et ex-URSS en tête) vacillent : au cours de cette période, le volume global des captures des premiers triple ainsi pour passer de 16 à 56 Mt. tandis que celui des seconds double à peine en passant de 23 à 44 Mt. (FAO, 2007b).

Ainsi, depuis plus d'une vingtaine d'années, le centre de gravité de l'activité halieutique mondiale stationne au niveau du continent **asiatique** (***figure 11***). Pour preuve, sur la vingtaine de pays dont les captures halieutiques dépassent le million de tonnes en 2006 (soit 85 % de la production mondiale), une douzaine de producteurs est implantée en Asie, contre trois en Amérique du Nord et deux en Amérique du Sud ainsi qu'en Europe. Autour

du **géant chinois** (17 Mt.), six pays asiatiques figurent parmi les dix premiers producteurs, avec par ordre croissant l'Indonésie (4,76 Mt.), le Japon (4,18 Mt.), l'Inde (3,85 Mt.), la Thaïlande (2,78 Mt.) et les Philippines (2,32 Mt.). Quatre autres pays produisant un peu moins de 2 Mt. – Myanmar, Vietnam, République de Corée et Bangladesh – occupent les rangs 12 à 15 (FAO, 2009b). Un second pôle de production reste localisé en *Amérique latine*, le long des côtes sud-est du Pacifique. Deux « super » puissances halieutiques fortement impliquées dans l'exploitation minotière tirent la production continentale vers le haut, même si certaines fluctuations océaniques soumettent ces débarquements nationaux à d'importantes oscillations (cf. *irrégularités n° 2*) : il s'agit du **Pérou** (2e rang mondial avec plus de 7 Mt.) et du **Chili** (6e avec 4,2 Mt.). Quelques puissances régionales se distinguent également comme le Mexique (17e avec 1,3 Mt.), l'Argentine (19e avec 1,18 Mt.) et le Brésil (25e avec 0,78 Mt.).

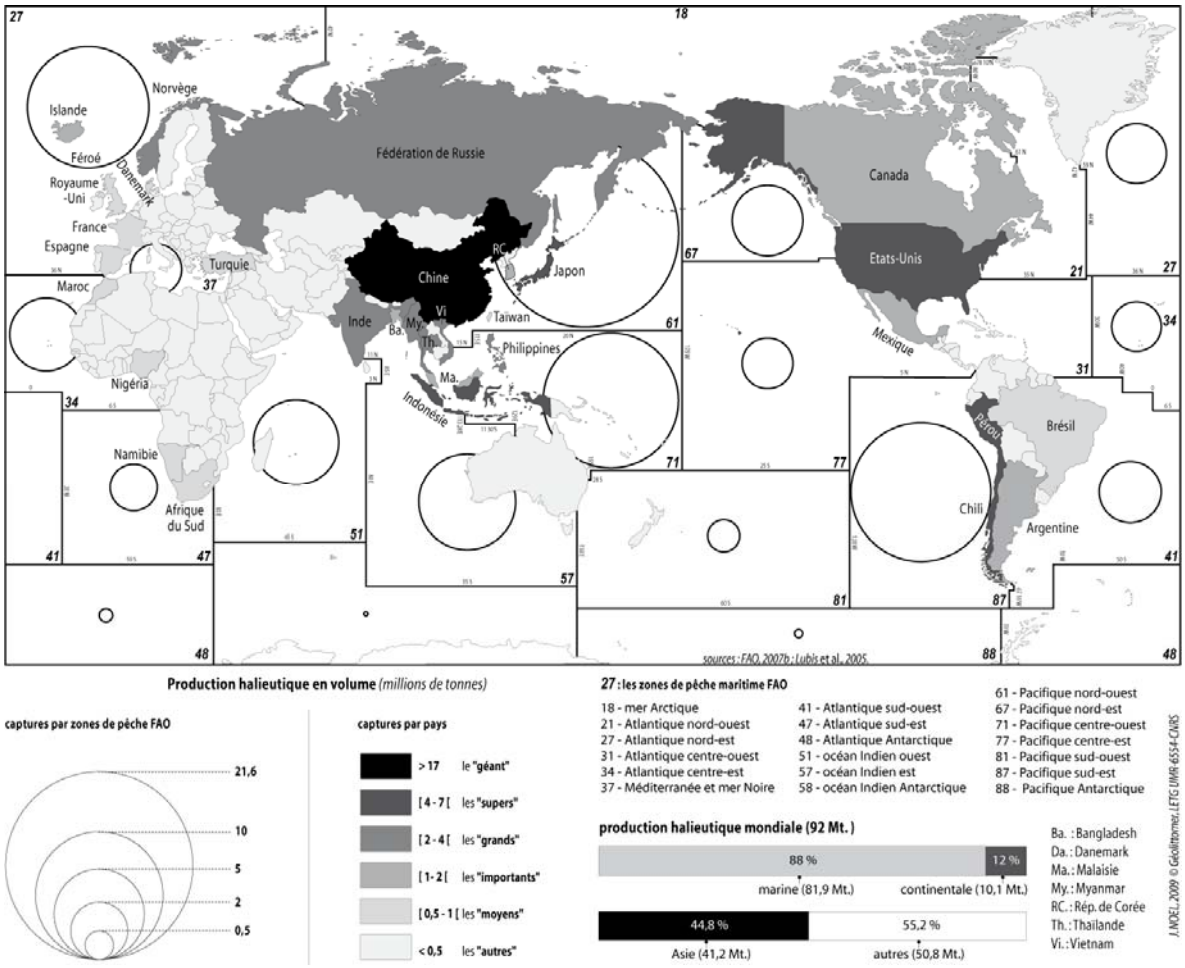

Figure 11 – Le système-monde halieutique en 2006 : les grandes zones de pêche et les principales puissances productrices

Du point de vue des *ex-grandes puissances du secteur*, si les **États-Unis** (3e avec 4,86 Mt.), le **Japon** (5e avec 4,18 Mt.), la **Fédération de Russie** (8e avec 3,3 Mt.) et la **Norvège** (9e avec 2,25 Mt.) se maintiennent parmi l'élite halieutique, la plupart des autres pays sont aujourd'hui relégués au rang de **producteurs moyens**, avec des apports globalement inférieurs au million de tonnes – excepté pour l'Islande (15e) et le Canada (20e) –, oscillant ainsi entre la 22e place pour l'Espagne (0,95 Mt.), la 26e pour le Royaume-Uni (0,62 Mt.) et la 29e pour la ***France***

(573 375 t.). La pêche communautaire (des 27 États membres) avoisine quant à elle les 4,4 Mt.[87] – soit moins de 5 % du volume mondial – pour une production à majorité pélagique (hareng, sprat et maquereau) dont les trois quarts proviennent de l'Atlantique nord-est (CE, 2009b). Enfin, à l'exception notable du Maroc (24e avec 0,86 Mt.), de l'Afrique du Sud (28e avec 0,62 Mt.) et du Nigéria (30e avec 0,55 Mt.), le continent africain apparaît relativement en marge de ces captures mondiales, comme l'illustre la production ***malgache*** qui totalise en 2006 tout juste 134 417 t. de Pdm.

2.1.2.3 Les principales espèces capturées

Concernant les principales espèces exploitées en 2006, force est de constater que la famille des **poissons** arrive largement en tête. En effet, si les captures halieutiques continentales d'eaux douces sont dominées à 87 % par cette famille (carpes et tilapias en tête) avec 8,7 Mt., celles effectuées au sein des grandes zones de pêche maritime confirment également cette suprématie (thons, anchois, merlus, etc.) avec près de 82 % de la production totale (soit 67,4 Mt.). Suivent dans des proportions beaucoup plus faibles les captures de mollusques (seiches, encornets, poulpes, etc.) et de crustacés (crevettes, crabes, langoustes, etc.) évaluées respectivement à 7,2 Mt. (soit 8,8 % de la production) et 5,7 Mt. (7 %). Une analyse plus détaillée fait ressortir des tendances assez différentes au sein de chaque groupe[88]. Les captures de *thonidés* (plus de 6,4 Mt.), de *céphalopodes* (plus de 4,3 Mt.) et de *crustacés marins* (5,7 Mt.) semblent avoir atteint des niveaux records du fait des prises « plus élevées que jamais » de certaines espèces (*listao*, encornets volants géants du Pacifique-est, calmar japonais du Pacifique nord-ouest). Enfin, si les récoltes de bivalves (peignes, clams, huîtres et moules) et de gastéropodes semblent se maintenir, on assiste en parallèle à une nette diminution des captures du groupe « requins, raies et chimères » (moins de 0,75 Mt.) (FAO, 2009b).

Enfin, à un niveau d'échelle plus réduit (***figure 12***), si le secteur des pêches exploite dans son ensemble aujourd'hui plus de 3000 espèces dans le monde[89], quelques 72 espèces marines composent en 2006 près de la moitié du volume productif mondial débarqué. Par ailleurs, seule une **dizaine** d'espèces – pélagiques –

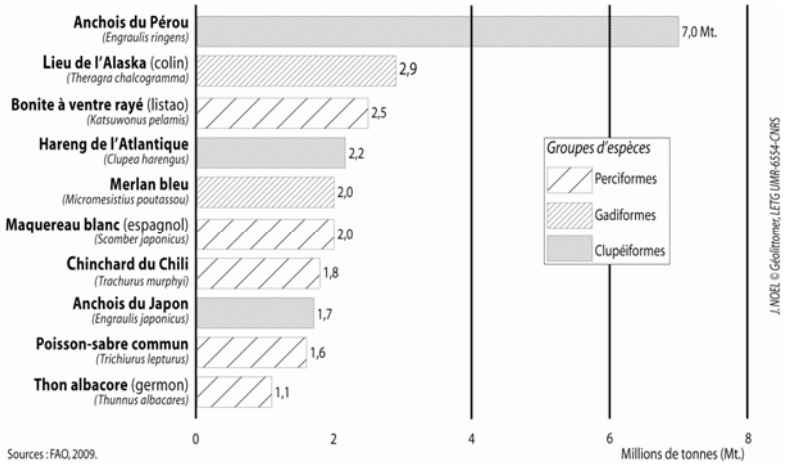

Figure 12 – Les dix principales espèces marines capturées en 2006

[87] Danemark, Espagne, France et Royaume-Uni contribuent à plus de la moitié de ces apports (CE, 2009b).

[88] Il convient de garder à l'esprit qu'une tendance peut être modifiée par une sous-estimation due au signalement non spécifique d'une partie des captures. En outre, bien que le nombre d'espèces capturées recensées ait augmenté au taux annuel moyen de 5 % durant ces huit dernières années, de nombreuses imprécisions perdurent : près de 37 % des captures ne sont toujours pas rapportées aux espèces correspondantes, 27 % sont déclarées à un niveau taxonomique plus général et 10 % figurent dans la catégorie « non identifiées » (FAO, 2009b).

[89] Ce qui en fait, avec l'exploitation du bois, l'une des plus grandes activités industrielles de prélèvement sur les stocks naturels (Lévêque, 2008).

dépassent le million de tonnes et contribuent à plus de **30 %** du total des captures. Avec une production de l'ordre de 7 Mt., l'**anchois du Pérou** reste de loin l'espèce la plus capturée, même si cette dernière subit d'importantes fluctuations dans ses prises. Suivent ensuite par ordre décroissant – et dans des volumes bien inférieurs – le lieu d'Alaska (2,9 Mt.), la bonite à ventre rayé (2,5 Mt.), le merlan bleu (2 Mt.) mais aussi le chinchard du Chili (1,8 Mt.) et le thon albacore (1,1 Mt.), etc.

Les captures de pélagiques du Pacifique sud-est (irrégularité n° 2)

Si la production mondiale des pêches marines demeure relativement stable au cours de la dernière décennie, celle-ci a tout de même connu d'importantes fluctuations principalement dues aux captures d'anchois du Pérou prélevées dans le Pacifique sud-est. En effet, les chiffres les plus élevés et les plus bas enregistrés ces dernières années (1995-2006) coïncident avec les fluctuations des prises de ce petit pélagique que l'on sait très influencé et extrêmement sensible aux conditions océanographiques dictées par l'oscillation australe *El Niño*. Au cours de cette période, les captures ont ainsi varié entre 1,7 Mt. en 1998 (son niveau le plus bas) avant de grimper à plus de 11,3 Mt. en 2000 pour redescendre à 7 Mt. en 2006. Cette instabilité des prises est en partie responsable du repositionnement permanent du Chili dans la hiérarchie mondiale, qui passe ainsi de la 6e place en 2002 à la 7e en 2003, puis à la 4e en 2004 avant de revenir à la 6e en 2006 (FAO, 2009b ; 2007a).

2.1.3 État des lieux du secteur aquacole

Comme pour le secteur halieutique, notre examen de la répartition spatiale de la production aquacole s'attarde successivement aux principales zones, nations et espèces élevées.

2.1.3.1 Les grandes zones de production aquacole

Si toutes les régions du globe participent de manière croissante à l'augmentation de la production aquacole mondiale – tant en volume (66 Mt.) qu'en valeur (86 Mds $) –, la répartition **continentale** de celle-ci laisse à nouveau apparaître une éclatante suprématie de l'**Asie** tropicale et tempérée méridionale qui rassemble en 2006 plus de **92 %** du volume produit (61,4 Mt.) ainsi que près des **trois quarts** des flux financiers générés (68,4 Mds $ US.)[90]. Du fait de pratiques d'élevage très anciennes reposant sur une variété de milieux très favorables (lagunes, deltas, mangroves...), l'Asie a toujours été le berceau de ce secteur d'activité et demeure encore aujourd'hui le cœur aquacole du monde (***figure 13***). Cette prééminence tient notamment pour certains au développement impressionnant de la *pisciculture d'eaux douces* et de l'*algoculture* sur le continent (Carré, 1998b), eu égard de la **position ultra dominante** de la **Chine** qui contribue pour **deux tiers** en volume et pour **moitié** en valeur de cette production (cf. section suivante).

En effet, si l'aquaculture animale asiatique représente près de **90 %** du volume (46,4 Mt.) et **78 %** de la valeur générale du secteur (61,3 Mds $), la culture des plantes aquatiques – ou algoculture – reste l'apanage quasi **exclusif** du continent (15 Mt. pour 7 Mds $), du fait sans doute de sa haute importance alimentaire et culturelle (Carré, 2008)[91]. Hors d'Asie, les

[90] Le continent concentre en outre près de 8,5 M. d'aquaculteurs sur les 9 M. recensés à travers le monde (FAO, 2009b).
[91] 97 % des cyprinidés, 87 % des crevettes pénéides et 93 % des huîtres cultivés mondialement émanent d'Asie (*ibid.*).

continents **européens et américains** – Amériques du Nord et latine confondues – n'abondent plus qu'à hauteur de 4 % en volume (un peu plus de 2 Mt. par ensemble) et 10 % en valeur (8 Mds $ par ensemble) de la production aquacole globale. Celles-ci portent surtout sur quelques élevages spécifiques tels que la salmoniculture ou la conchyliculture. L'**Afrique** et l'**Océanie** demeurent pour leur part là encore à l'écart de l'activité, même si la pisciculture tient une place prépondérante dans la sécurité alimentaire de nombreux pays (Assi Kaudjhis, 2006) et que certains produits (crevettes) fournissent des devises intéressantes.

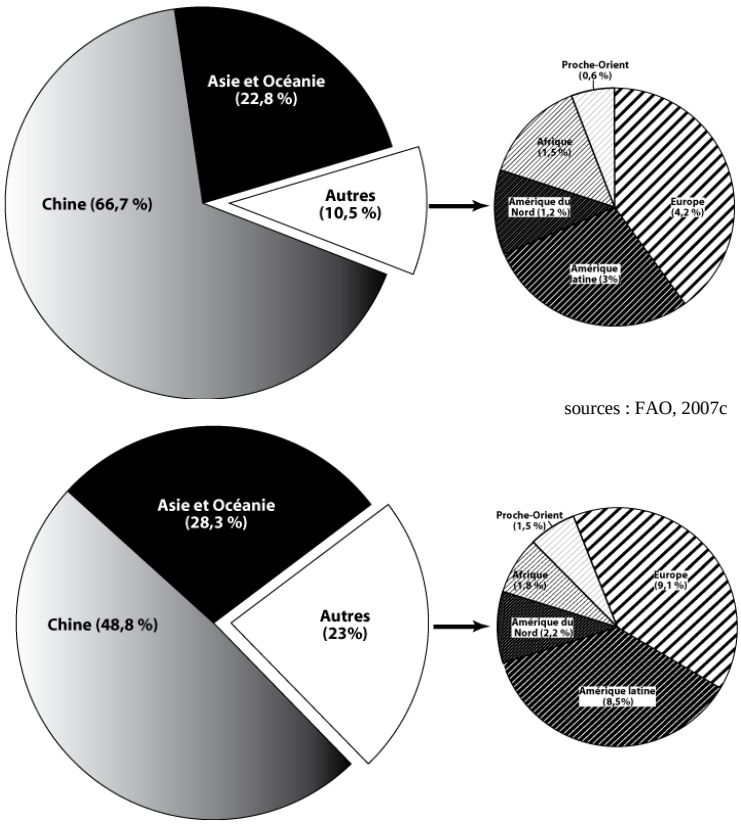

Figure 13 – Production aquacole mondiale par grands ensembles « régionaux » en 2006 (plantes aquatiques exclues), en volume (*en haut*) et en valeur (*en bas*)

La répartition de cette production mondiale par **environnement d'élevage** montre un paysage productif tout aussi instructif. Les *eaux douces continentales* et les *eaux marines* se partagent équitablement cette production. Près de 31,6 Mt. sont ainsi produites pour une valeur dépassant les 40 Mds $ pour les premières (pisciculture de carpes et de tilapias) ; quelques 35 Mt. sont élevées dans les secondes pour une valeur de 44,5 Mds $ (algues, coquillages, salmonidés)[92]. Les *eaux saumâtres* quant à elles ne contribuent que faiblement à ce volume productif (à peine 4 Mt.) mais produisent des denrées (crustacés notamment) à plus forte valeur ajoutée (près de 13 Mds $). Si l'on exclut de cette analyse une *algoculture* produite à 99 % en eaux marines, la répartition de la production change quelque peu puisque les *eaux douces* concentrent près de la moitié de la production (58 % du volume, 48 % de la valeur) contre un tiers des tonnages et des recettes produits pour les *eaux marines* et moins d'un huitième pour les *eaux saumâtres* (8 % du volume et 16 % de la valeur) (Carré, 2008 ; FAO, 2009b).

Enfin, une dernière analyse « régionale » montre également la diversité spatiale de cette production aquacole en fonction des principales **espèces produites**. En effet, à l'exception des crevettes marines, le gros de la production aquacole des pays du Sud est plutôt constituée de poissons omnivores/herbivores alors que près des trois quarts des élevages du Nord se

[92] L'élevage de poissons marins n'est aujourd'hui maîtrisé que pour un très petit nombre d'espèces et continue de soulever de multiples difficultés scientifiques et techniques. Il reste néanmoins très rémunérateur puisque la part en valeur de la mariculture (algoculture exclue) avoisine les 37 Mds $ en 2006 (Carré, 2008).

compose d'espèces piscicoles carnivores. Néanmoins, quelques nuances subsistent au sein de chaque bloc continental. À une aquaculture sud-est *asiatique* – Chine inclue – principalement orientée sur la culture des cyprinidés en eau douce fait plutôt écho des élevages piscicoles marins à forte valeur marchande dans la partie orientale du continent. De même sur le *vieux continent*, plus de la moitié des salmonidés élevés à l'échelle mondiale provient d'Europe du nord-ouest tandis que la carpiculture prédomine plutôt en Europe centrale et orientale. À l'échelle des *Amériques*, deux espèces majeures prévalent au nord du continent – barbue d'Amérique aux États-Unis et saumons (atlantique et pacifique) au Canada –, ces mêmes salmonidés étant devenus le premier groupe d'espèces cultivé au sein de la région latino-américaine, devançant ainsi celui des crevettes pourtant bien arrimé sur ces littoraux. Enfin, à l'échelle *africaine*, le secteur – en majorité piscicole – est très largement porté par l'Égypte (1er rang mondial des producteurs pour les mulets, 2nd pour les tilapias) ainsi que dans des proportions moindres par le Nigéria (tilapia, poisson-chat) (FAO, 2009b).

2.1.3.2 Les principaux pays producteurs

Sur le plan des nations productrices, si pratiquement tous les pays de la planète se sont lancés – plus ou moins intensément – dans l'aventure aquacole, celle-ci ne connaît pas non plus une répartition équilibrée. Le rythme effréné de croissance annuelle que connait la production aquacole animale dans les pays du Sud – plus de 10 % en moyenne depuis les années 1970 contre à peine 4 % aux pays du Nord – fait ainsi passer la part de ces derniers dans la production d'environ 60 % à plus de 92 % aujourd'hui. Tout donne donc à penser que ce type de production sera équivalente au volume halieutique débarqué vers les années 2010-2015, et que bon nombre de pays du Sud, « avec leurs zones récifales ou leurs secteurs à mangroves, se trouvent ainsi bien placés [...] pour faire fructifier près des côtes ce que la nature leur a, dans une certaine mesure, refusé plus au large » (Chaussade et Guillaume, *op. cit.*).

Le classement des principaux producteurs traduit à nouveau la **suprématie asiatique** sur l'activité. La **Chine** apparaît comme le leader incontesté du secteur sous toutes les formes d'élevage existantes (pisciculture, crevetticulture, algoculture), représentant à elle seule près de **67 %** du volume aquacole total (34,4 Mt.) et environ la **moitié** de sa valeur (38,8 Mds $).Derrière ce mastodonte se positionnent six producteurs asiatiques dont les volumes productifs restent compris entre 1 et 3 Mt. : 3,1 Mt. en Inde, 1,7 Mt. au Vietnam, 1,4 Mt. en Thaïlande, 1,3 Mt. en Indonésie, 0,9 Mt. au Bangladesh, 0,7 Mt. au Japon.

En *Amérique latine*, le développement particulièrement rapide de l'aquaculture nouvelle au cours des décennies 1980-1990 dans le sillage des pionniers comme l'Équateur (pour les crevettes) ou bien encore le Chili (pour le saumon, dont il reste le 2e producteur mondial avec 21 % des tonnages) participent au « réveil aquacole » du continent (Le Bail, 1995). Néanmoins, en 2006, seul le **Chili** au 7e rang mondial avec 0,8 Mt. et accessoirement le **Brésil** au 17e rang avec 272 000 t. (tilapias) contribuent de manière significative à cette production.

Les continents *européens et américains* complètent le reste de cette production mondiale. Au niveau européen, si la Norvège maintient son rang parmi l'élite aquacole (9e avec 0,71 Mt.) en particulier grâce à son potentiel salmonicole (un tiers de la production mondiale), les autres pays arrivent loin derrière – 16e rang pour l'Espagne (293 000 t.), 18e pour la ***France*** (238 860 t.) – et confirment les volumes relativement faibles du vieux continent. La production aquacole

Figure 14 – Un système-monde aquacole centré sur l'Asie du sud et du sud-est : les 30 premiers pays producteurs (supérieur à 100 000 t.) en 2006

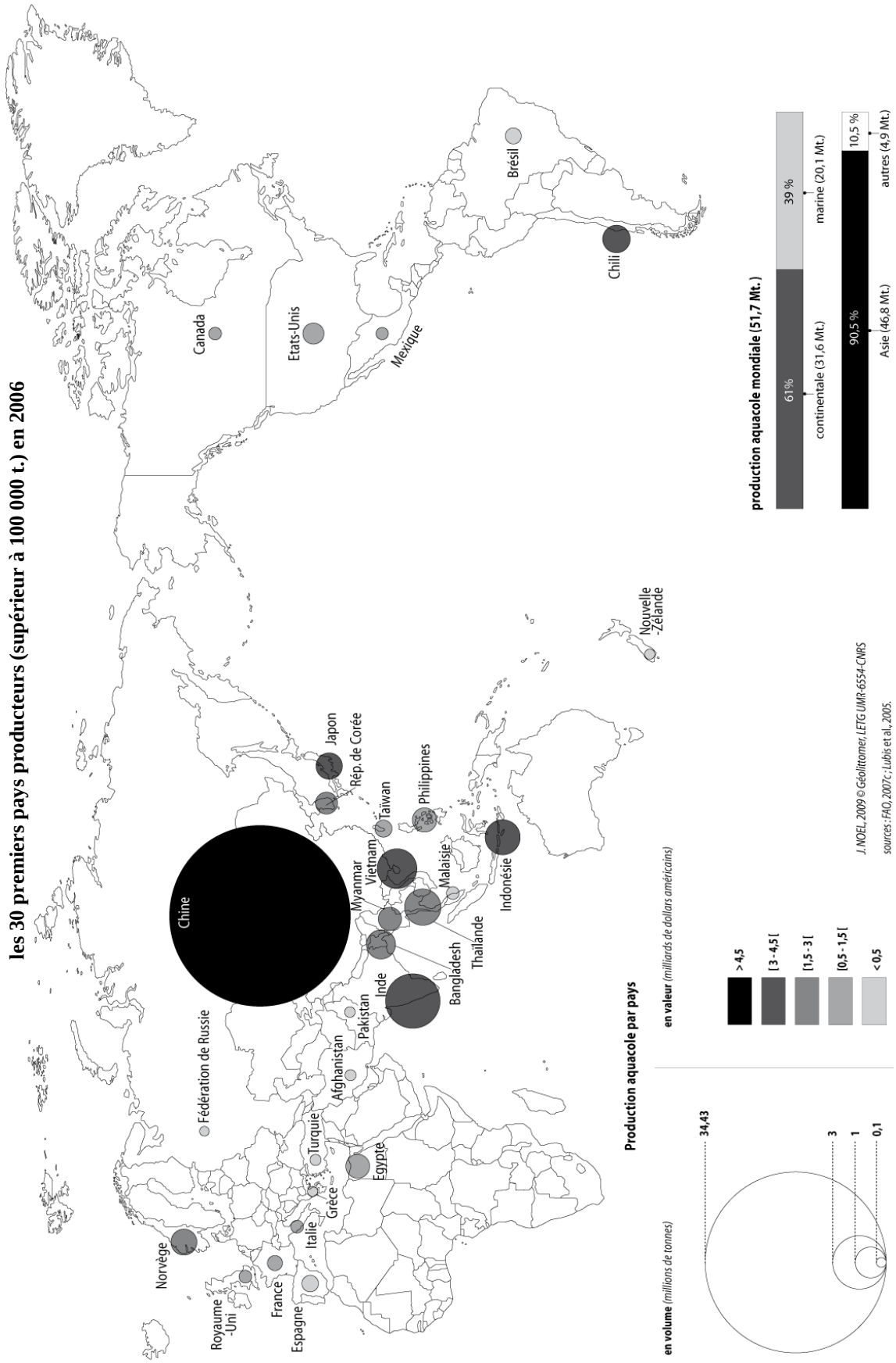

communautaire[93] – essentiellement conchylicole (moule, huitre creuse) et piscicole (salmonidés) – avoisine les 1,3 Mt. (moins de 2 % du volume mondial) pour une valeur de près de 4 Mds $ US. (CE, 2009b). Outre-Atlantique, la 14e place des États-Unis (465 000 t.), la 21e du Canada (171 000 t.) ou la 23e du Mexique (159 000 t.) relèguent aussi ce continent au rang de producteurs intermédiaires.
Enfin, si certains pays *africains* (Égypte, 11e rang mais 92 % de la production africaine) et *océaniens* (Nouvelle-Zélande, 29e) émergent légèrement dans cette production, l'essentiel des pays de ces continents se trouvent tenus à l'écart de celle-ci. Néanmoins, plusieurs signes encourageants sont à signaler sur le continent africain, comme par exemple la production en plein essor de crevettes géantes tigrées (*Penaeus monodon*) à ***Madagascar*** qui représente un secteur (industriel) d'avenir (Coûteaux *et al.*, 2003). L'aquaculture est donc appelée à jouer « un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et l'allègement de la pauvreté des pays subsahariens », bon nombre de gouvernements et de collectivités locales insérant de plus en plus ce secteur d'activité dans leur politique de développement rural (Assi Kaudjhis, *op. cit.*).

2.1.3.3 Les principales espèces élevées

Sur le plan des grandes **familles d'espèces**, la production aquacole mondiale se segmente de la façon suivante. Près de la **moitié** de celle-ci repose sur des élevages de **poissons** (27,8 Mt. pour 29,5 Mds $) à très forte majorité (90 %) élevés en eaux douces[94]. Le reste de cette production concerne la mariculture et se subdivise pour un quart vers des mollusques (14 Mt. pour 12 Mds $) et crustacés (4,5 Mt. pour 18 Mds $.), pour un quart vers des plantes aquatiques (15 Mt. pour 7,2 Mds $). Par ailleurs, si l'on note depuis ces cinq dernières années une forte poussée des élevages de **crustacés** – et dans une moindre mesure de poissons marins –, la **pisciculture d'eau douce** occupe toujours une place prépondérante dans la répartition de cette production, notamment *via* les **cyprinidés** (18 Mt. soit plus de 40 % de la production animale totale).
À la différence des systèmes terrestres d'exploitation où l'essentiel de la production provient d'un nombre limité d'espèces animales et végétales, ce sont plus de 240 espèces aquatiques qui composent aujourd'hui le panel productif aquacole, même si seulement un **dixième** des espèces produites (soit **25)** assurent **90 %** du volume global. Parmi les dix espèces les plus cultivées, l'**huître creuse du Pacifique** occupe le 1er rang avec quelques 4,6 Mt., talonnée de près par plusieurs espèces de **cyprinidés** – de la carpe argentée (4,4 Mt.) à la carpe à lune (2,1 Mt.), en passant par les carpes herbivore (4 Mt.), commune (3,2 Mt.) et à grosse tête (2,4 Mt.). Quelques mollusques – palourdes et pétoncles japonaises –, poissons d'eaux douces – tilapia du Nil – et crustacés – crevettes à patte blanche – complètent ce classement (***figure 15***). Cette hiérarchie est en revanche chamboulée en *valeur*, puisque les crevettes à pattes blanches occupent le 1er rang avec près de 7,8 Mds $ de richesses générées, devançant les carpes argentées (3,7 Mds $) et herbivores (3,4 Mds $), reléguant l'huître creuse du Pacifique au 4e rang (3 Mds $) (FAO, 2009b). Enfin, la production mondiale de *plantes aquatiques* augmente de manière régulière depuis les années 1970 – au taux de croissance moyen annuel de 8 % –, mais reste majoritairement **cantonnée** sur le continent **asiatique**. Derrière le leader chinois (72

[93] Là aussi quatre pays - France, Espagne, Italie et RU - contribuent pour moitié à cette production (CE, 2009b).
[94] L'élevage de poissons diadromes est évalué à 3 Mt. en volume pour une valeur de 11,8 Mds de $ et celui des poissons marins à 1,8 Mt. pour 6 Mds de $ (FAO, 2009b).

% de la production avec près de 11 Mt.), suivent les Philippines (1,5 Mt.), l'Indonésie (0,91 Mt.), la République de Corée (0,77 Mt.) et le Japon (0,5 Mt.)[95]. La laminaire japonaise (*Laminaria japonica*) reste la plante aquatique la plus cultivée avec près de 5 Mt., suivie du wakamé (*Undaria pinnatifida*) avec 2,4 Mt. et du nori (*Porphyra tenera*) avec 1,5 Mt. (*ibid.*).
Ce bref état des lieux du paysage productif achevé, il convient désormais de regarder dans le détail les principaux usages de cette matière vivante aquatique.

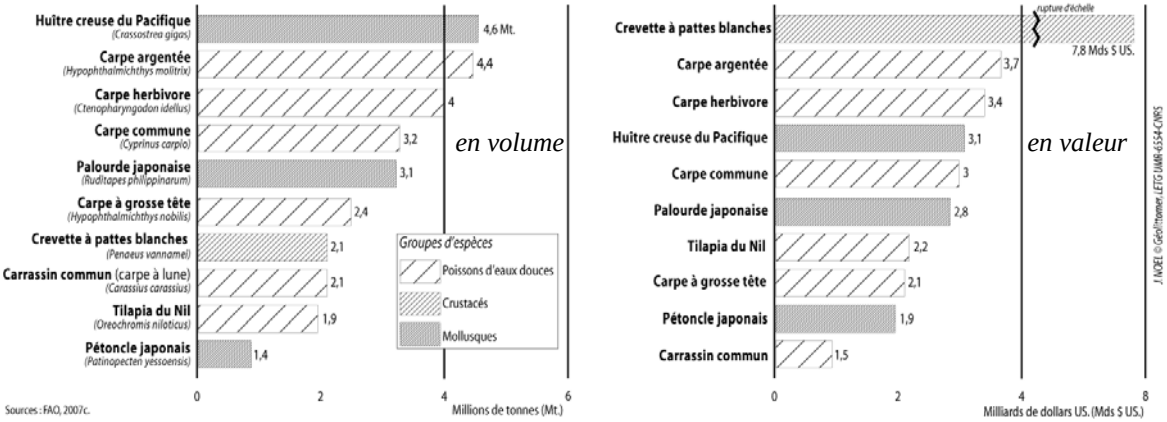

Figure 15 – Les dix principales espèces aquacoles cultivées en 2006

2.2 Des denrées aux molécules : les différents usages des produits de la mer

Sur les quelques 143 Mt. produites par l'ensemble de la filière halio-aquacole en 2006 à l'échelle *mondiale*, près de **77 %** de la production est directement **consommée par l'Homme** (près de 110 Mt.), le quart restant (environ 33 Mt.) étant utilisé à des fins plus « industrielles ». Dans le détail (***figure 16***), plus d'un **tiers** des denrées aquatiques sont ingérés **en frais** (53,5 Mt.), près d'un **cinquième** sont **congelés** (28,6 Mt.) tandis que les produits appertisés (conserves) et préparés « traditionnellement » (séchage, salage, fumage, saurissage) représentent respectivement près d'un dixième (16,3 Mt.) et un douzième (près de 12 Mt.) de cette production. Enfin, si près du septième de celle-ci approvisionne directement le secteur industriel minotier (près de 20 Mt.), le dixième restant (13 Mt.) est en particulier utilisé par l'industrie pharmaceutique (FAO, 2009b). Concernant l'usage de la biomasse végétale, la moitié de celle-ci reste consommée dans les pays producteurs d'Asie de l'Est, l'autre moitié servant dans la fabrication de colloïdes dans des domaines comme l'agroalimentaire ou les cosmétiques, etc. (Chaussade, 1994). Une analyse complémentaire à l'échelle des pays du Nord et du Sud laisse entrevoir une utilisation différenciée de Pdm relatif à des modes de consommation quelque peu divergents (cf. section 2.4.2).
Notre analyse souhaite donc présenter de manière succincte la répartition des divers usages des Pdm en s'intéressant dans le détail à la consommation humaine de denrées aquatiques puis aux autres usages non alimentaires.

[95] Qui reste par contre le 2e producteur mondial de plantes aquatiques en valeur (derrière la Chine) compte tenu de sa production de nori à valeur élevée (*ibid.*).

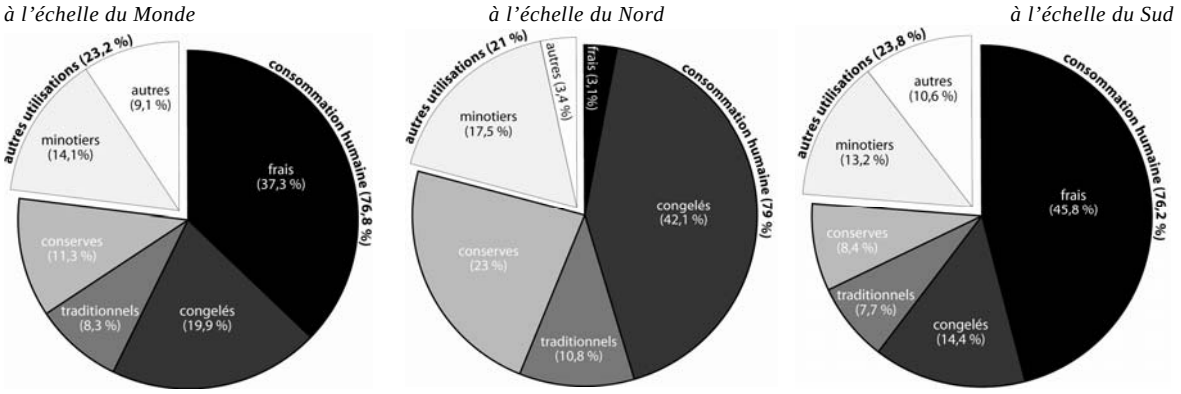

sources : FAO, 2007d J. NOEL, 2009 © Géolittomer, LETG UMR-6554-CNRS

Figure 16 – Les différents usages de la production aquatique mondiale en 2006

2.2.1 La variabilité des disponibilités brutes en denrées aquatiques

En dépit d'une forte proportion de la production halio-aquacole directement consommée par l'Homme (77 %), nombreux sont les auteurs qui s'interrogent sur l'importance de celle-ci en matière d'alimentation. Certains d'entre eux soulignent même l'influence relative de cette production, qui avec quelques 160 Mt. annuelles[96] et rapportée à une population mondiale d'environ 6,5 Mds d'individus, ne couvre dans les faits que 1 à 2 % de l'ensemble des besoins alimentaires mondiaux, soit 4 % des calories et 6 % des protéines consommées par habitant et par an (Carré, 2008). Toutefois, compte tenu des situations socioéconomiques souvent vulnérables et précaires dans lesquelles se trouvent de nombreuses communautés côtières du Sud, de nombreuses études soulignent que les denrées aquatiques issues de cette production halio-aquacole participe de manière générale à « l'allègement de la pauvreté » (*poverty alleviation*) ainsi qu'à une meilleure sécurité alimentaire de ces populations (FAO, 2007a ; Skonhoft *et al.*, 2009 ; Kurien, 2005 ; Corlay, 2004).

Les Pdm participent à un régime alimentaire diversifié et nutritif apportant non seulement d'indispensables protéines mais également d'importants micronutriments, de minéraux et d'acides gras essentiels. Ces produits jouent donc un rôle capital dans l'alimentation de nombreuses populations puisqu'ils fournissent en 2005 quelques 20 à 30 grammes de protéines journalières par habitant et représentent près de **15 %** du total des **apports protéiques d'origine animale** à l'échelle mondiale pour plus de 3 Mds de personnes[97] (FAO, 2008a). Néanmoins, la proportion de ce pourcentage varie très fortement selon l'échelle d'analyse. Si cette part reste inférieure dans certaines régions du globe (7,6 % en Amérique du Nord et en Amérique centrale, 11 % en Europe), elle demeure supérieure dans d'autres (environ 19 % en Afrique et près de 21 % en Asie). Enfin, à l'échelle nationale, les denrées aquatiques fournissent plus de 50 % des apports protéiques d'origine animale (soit jusqu'à 180 kcal/hab./jour) tant chez certains États développés (Japon, Corée du Sud, Islande, etc.) que dans de nombreux pays en développement (Ghana, Congo, Philippines, Indonésie...) pour ne citer que quelques exemples (FAO, 2009b).

[96] Contre 2030 Mt. pour les céréales, 1500 Mt. pour l'ensemble pommes de terre, fruits et légumes, 245 Mt. pour la viande, 600 Mt. pour le lait, etc. Carré, 2008).

[97] Cette contribution dépasse même les 20 % pour près de 1,5 Mds d'individus et pourrait être supérieure si l'on tenait compte de la contribution non déclarée des pêches de subsistance (FAO, 2008).

Pour tenter d'approcher au mieux le niveau de *consommation apparente* en Pdm, un premier indicateur peut être mobilisé ici. La **disponibilité brute** en Pdm consiste à rapporter le volume de la production halio-aquacole annuelle par pays au nombre d'habitants de celui-ci, ce calcul permettant de faire ressortir le niveau de quantité de Pdm capturés par habitant et par an. Si les résultats obtenus sont certes éloignés des niveaux de *consommation réelle* et ont tendance à être surévalués[98], ils n'en demeurent pas moins intéressant pour saisir ces différents niveaux de consommation (Carré, 2008). Globalement, l'approvisionnement mondial en denrées aquatiques progresse régulièrement depuis une quarantaine d'années même si son rythme d'évolution et sa répartition spatiale reste pour le moins irrégulière. En effet, l'offre mondiale en denrées halio-aquacoles reste assez stable au cours des années 1990 (de l'ordre de 1,1 %/an), du fait notamment d'une croissance démographique mondiale plus élevée (1,6 %/an) mais aussi d'une consommation plus accrue en protéines animales d'autres origines. Cette tendance tend à s'inverser depuis les années 2000 puisque la disponibilité brute en Pdm croit plus rapidement que la population mondiale (2,4 % contre 1,1 %) – en raison notamment d'approvisionnements aquacoles plus nombreux et diversifiés (tilapia, poisson-chat, crevette, saumon...)[99]. En dépit d'une extrême variabilité de cette consommation apparente – qui peut varier de 1 kg à plus de 100 kg par habitant –, les dernières données FAO disponibles (période 2003-2005) font ressortir une moyenne mondiale de près de **16,5 kg/hab.** en 2005 (14 kg/hab. hors Chine) contre une dizaine de kg/hab. au début des années 1960. Par ailleurs, cette consommation porte pour les trois quarts (environ 12,3 kg/hab.) sur des espèces piscicoles (40 % de poissons dulcicoles et diadromes contre 60 % de marins), les crustacés (40 %) et les mollusques (60 %) complétant le reste de cette offre (soit 4,2 kg/hab.) (FAO, 2008a).

Mais cette moyenne mondiale masque en réalité d'importantes disparités qui persistent entre pays du Nord et pays du Sud. Durant les quatre dernières décennies, l'approvisionnement en denrées aquatiques des populations développées a quasiment doublé en volume (de 14 Mt. en 1960 à plus de 27,5 Mt. en 2005, équivalent poids vif), leur consommation apparente en Pdm augmentant ainsi de 20 kg à **29,3 kg/hab**. À l'échelle des pays du Sud (Chine inclue), si l'offre apparente moyenne en Pdm représentait environ le quart de celles des pays du Nord jusqu'au milieu des années 1980, cet écart s'est progressivement comblé depuis le milieu des années 1990 et s'établit en 2005 aux alentours des **14,5 kg/hab.** (10,6 kg/hab. Chine exclue).

À l'*échelle continentale*, la ***figure 17*** souligne à nouveau certaines disparités géographiques dans la répartition de ces disponibilités brutes. En 2005, sur les quelques 107 Mt. consommés par l'Homme, plus d'une vingtaine de kg par habitant sont consommés en Océanie (24,5 kg/hab.), en Amérique du Nord (24,1) et en Europe (20,8). Le continent asiatique occupe une position intermédiaire avec quelques 18 kg/hab. (14 hors Chine), les consommations aquatiques ne dépassant guère la dizaine de kg en Amérique centrale, dans les Caraïbes (9,5), en Amérique du Sud (8,4) et en Afrique[100] (8,3) (FAO, 2009b). En définitive, cette notion de

[98] Estimés en poids vifs, les Pdm débarqués intègrent les parties non comestibles ; le poids des déchets aboutit à des pertes allant de 30 à 50 % selon les espèces après étêtage et éviscérage (Carré, 2008 ; Chaussade, 1994).

[99] La contribution des denrées aquacoles à l'offre par habitant évolue ainsi d'environ 14 % en 1986 à 47 % en 2005 (respectivement de 9 % à 24 % hors Chine) (FAO, 2009b).

[100] Le poids des facteurs socio-économiques (notamment le faible niveau des revenus) explique en partie un écart de consommation qui risque de se creuser compte tenu de la hausse des prix du poisson et des perspectives incertaines de la croissance économique des pays subsahariens (Assi Kaudjhis, *op. cit.*).

capture par habitant ne mesure qu'une capacité de production et ne renseigne que partiellement sur le profit tiré des denrées aquatiques par les populations pour leur propre consommation. Aussi, afin de mesurer plus finement le niveau réel de consommation en Pdm, la FAO a mis au point un second indicateur, la « **disponibilité alimentaire** » (section 3.3.1).

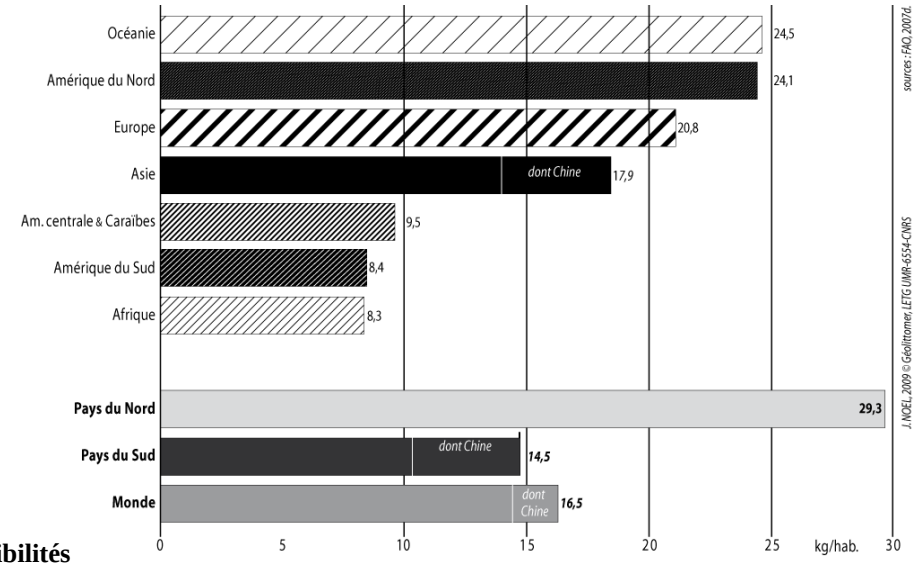

Figure 17 – Les disponibilités brutes de Pdm par grands ensembles en 2005

2.2.2 Les autres finalités de la production aquatique : produits minotiers et co-produits

Comme souligné précédemment, près d'un quart de la production halio-aquacole mondiale de 2006 (27-28 % des captures) est utilisée à des fins non alimentaires, essentiellement par l'**industrie minotière** (Martin, 2009). Plusieurs millions de tonnes de poissons, en très large majorité divers petits pélagiques – anchois (Pérou), pilchard et chinchard (Chili), menhaden (Etats-Unis), capelan et hareng (Europe occidentale), etc. –, mais aussi certains poissons de fond et « déchets » aquatiques, sont utilisés comme matière première par cette industrie. Ces derniers servent à fabriquer quelques **6 Mt. de farine** de poisson et un peu moins de **1 Mt.** d'**huile** de poisson. Depuis les années 1980, cette filière industrielle se stabilise autour des 27 Mt., du fait notamment de la diminution du nombre d'espèces nouvelles à mettre en valeur et de leur relatif essoufflement. Elle ne représente par ailleurs que de faibles pourcentages de la valeur des Pdm échangées à l'échelle mondiale en 2006, avec à peine 4 Mds de $ à elles deux (FAO, 2008a). Cette stabilisation intervient pourtant dans un marché mondial de sous-produits qui ne cesse d'être demandeur, notamment le secteur aquacole qui « consomme » une quantité importante de ces productions minotières, 57 % de la production de farine de poisson et 87 % de celle d'huile étant directement captées par ces élevages aquatiques (Carré, 2006).

Géographiquement, cette production de poissons à finalité industrielle reste fortement **concentrée** au sein de deux principaux foyers. Le premier se situe dans l'*Amérique du Sud pacifique*, et plus particulièrement au Pérou et au Chili qui occupent les deux premiers rangs de la production mondiale avec respectivement un tiers et un huitième de celle-ci. Ces derniers exportent massivement leur production pour ravitailler les élevages (agricoles et aquacoles) des pays développés et de la Chine, même si le développement de la salmoniculture patagonienne incite le gouvernement chilien à privilégier l'approvisionnement en interne. L'autre grande région productrice se trouve en *Europe de l'Ouest* (Danemark, Islande, Norvège, Espagne et Royaume-Uni) qui fournit environ un quart de l'huile et près de 15 % de la farine. Viennent

enfin trois producteurs de moindre importance (inférieure à 10 %) – Chine, États-Unis et Japon – qui sont également de forts importateurs (Carré, 2008).

Une filière des co-produits qui commence à se développer en France

En France, la filière bleue générerait une quantité de co-produits avoisinant les 15 000 t. par an (à 80 % en provenance des poissons blancs) (Vaudour, 2004b). En matière d'utilisation, la société bretonne *Capsugel* (Ploërmel) présente ainsi au salon nutrition et santé *Vitafoods* de Genève de 2007 de nouvelles gélules antistress à base d'oméga 3 de foie de raie et de peptides de chair de sardine fabriquées à base de sous-produits de poisson. Une autre société bretonne, *Abyss-Ingrédients* à Lorient – créée à l'initiative de l'entreprise de mareyage *Furic Marée*, de la société d'outillerie mécanique *Carnicass*, et du centre technique *ID-Mer* de Lorient – s'intéresse à différents déchets tels les écailles de sardines, les peaux de poissons blancs, les cartilages de raie et de squales..., autant de « trésors de diététique dénichés au fond des poubelles des mareyeurs » (Cosquéric, 2007). Ciblée sur quelques 200 kg de coproduits, la collecte de déchets de cette entreprise lorientaise est passée à la vitesse supérieure avec près de 2 t. par jour. Rémunéré aux environ de 10-20 centimes €/kg, le mareyeur confectionne toute sorte de composants (poudres antistress à base de sardine, reconstituants osseux avec du cartilage, antirides pour la peau avec des extraits de poisson) pour l'aval du secteur industriel. « Ainsi, à partir de 5 t. de raies pêchées, on peut récupérer jusqu'à 2 t. de déchets qui donneront 20 kg d'une précieuse poudre valorisée jusqu'à hauteur de 30 €/kg » (*ibid.*).

Mais depuis quelques années, les Pdm connaissent de plus en plus de nouvelles applications et de nouveaux usages au fur et à mesure des divers progrès scientifiques, tel le développement de l'industrie des **co-produits** de la pêche. Comme l'illustre la ***figure 18***, divers « déchets aquatiques » (peau, têtes, viscères, arêtes, nageoires) sont ainsi utilisés par les secteurs pharmacologiques et nutraceutiques pour en extraire certaines **molécules** – Oméga 3, chitine (extraite des carapaces de crustacés), le chitosane... – selon une multitude d'applications allant du traitement de l'eau aux produits cosmétiques en passant par des produits agrochimiques (comme les biocarburants[101]) ou alimentaires. Le secteur pharmaceutique porte également une attention particulière aux produits biomédicaux dérivés de ces déchets, et particulièrement aux peaux du poisson[102] en tant que source de gélatine et de collagène (près de 2500 t. sont ainsi produites en 2006). Enfin, l'ensilage de poisson et les hydrolysats de protéines de poisson obtenus à partir des viscères trouvent elles aussi des applications dans l'industrie alimentaire pour animaux tandis que certains pigments extraits des déchets de crustacés (caroténoïdes et astaxanthines) sont eux aussi perçus comme source d'importantes molécules par l'industrie cosmétique (FAO, 2009b ; Martin, 2009).

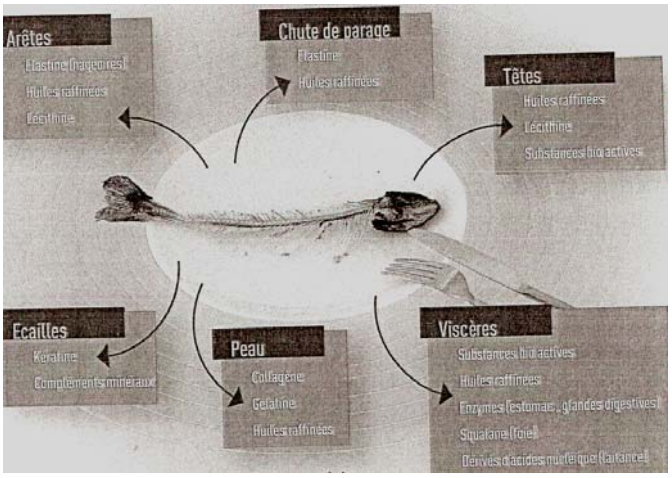

Figure 18 – L'utilisation variée des co-produits halieutiques

[101] Cf. une expérience chinoise qui utilise la chitine comme aide à la transformation d'huiles organiques en biocarburant (http://www.thefishsite.com/fishnews/10597/prawns-peeled-apart-to-create-biodiesel, aout 2009).

[102] Ces molécules maritimes sont aujourd'hui largement préférées à ces homologues terrestres, notamment depuis l'encéphalopathie spongiforme bovine (FAO, 2009b).

2.3 Des dynamiques commerciales asymétriques[103]

Saumons de Norvège, crevettes de Madagascar, homards du Canada, colins d'Alaska, merlus d'Argentine, hokis de Nouvelle-Zélande, pangas du Vietnam,... L'observation des rayons « poissonnerie », « surgelés » ou « traiteur de la mer » de la grande distribution au sein des grands foyers urbains de la planète donne un assez bon aperçu du tour du monde halio-aquacole actuel (Chaussade et Corlay, 2008) et permet de constater que les denrées aquatiques – en particulier le poisson (***figure 19***) – continuent leurs migrations bien après leur capture (Le Sann, 1988 ; Guillotreau *et al.*, 2008). Ainsi, si la mondialisation représente « un processus de généralisation des échanges entre les différentes parties du Monde » (Ghorra-Gobin, *op. cit.*), les Pdm n'échappent pas à cette tendance lourde, tant leur mondialisation « n'a jamais été aussi forte que maintenant » (Chaussade et Corlay, 2008).

source : campagne des *Verts*, Parlement européen (2004)

Figure 19 – Certains aliments voient du pays avant d'arriver dans votre assiette…

Selon ces auteurs, ces échanges connaissent en effet de profonds changements au cours de ces trente dernières années et s'intègrent de plus en plus au sein du système-monde aquatique. Au gonflement des volumes commercialisés est venu s'ajouter « une offre de plus en plus diversifiée mais concentrée entre les mains d'opérateurs de plus en plus puissants, une géographie des flux plus complexe où dominent cependant les courants Nord-Sud qui contribuent à mettre en place un marché désormais mondialisé mais très fragmenté et fonctionnant sur plusieurs échelles » (*ibid.*). L'analyse géographique des principales caractéristiques de ces flux commerciaux aquatiques confirme très largement ce constat, des principaux pôles émetteurs et récepteurs au détail de la structure des produits et des espèces échangées.

2.3.1 Les grands flux d'échanges aquatiques

2.3.1.1 Quelques données de cadrage aux échelles mondiale et intra-régionale

En 2006, le commerce international du « poisson et de ses dérivés » portent sur un volume record de 53 Mt. pour une valeur évaluée à quelques **78,4 de Mds $** – soit une progression d'environ 30 % depuis 2000 et de plus de 50 % depuis 1995[104]. En proportion, si la participation à l'échange des Pdm ne cesse de s'accroître (+ 140 % depuis 1985) pour atteindre à l'heure actuelle plus de **38 %** de la production (équivalent poids vifs et algues exclues), celle-ci porte néanmoins sur des volumes réduits comparativement aux quantités de produits

[103] Certains travaux géographiques récents – en particulier ceux de Carré (2008) et de Chaussade et Corlay (2008) ont très largement inspirés l'analyse de ces dynamiques commerciales aquatiques.
[104] Depuis 2008, un certain fléchissement de la demande mondiale se fait néanmoins ressentir, du fait notamment des turbulences financières (FAO, 2009b).

agricoles ou de marchandises[105] circulant sur l'ensemble de notre « planète transactionnelle » (Lévy, 2008). Une première distinction s'opère entre pays du Nord et pays du Sud, tant leur contribution à ces transactions aquatiques apparaît opposée (***figure 20***). En effet, si les premiers exportent plus des **trois quarts** de leur production (22 Mt.), les seconds n'en commercialisent qu'un **quart** (31,7 Mt.). Cet écart réduit (en volume) se doit toutefois d'être remis en perspective vis-à-vis d'une production halio-aquacole du Nord (28,7 Mt.) quatre fois moins élevée que celle du Sud (115 Mt.). En réalité, cette moyenne biaise le rôle majeur joué par ces pays du Sud qui contribuent pour **moitié à la valeur** des échanges internationaux (42,5 Mds de $)[106], pour **moitié au volume** des flux des denrées aquatiques consommés annuellement, et pour près **des deux tiers au volume** des produits à usages non alimentaires (FAO, 2009b ; 2008a).

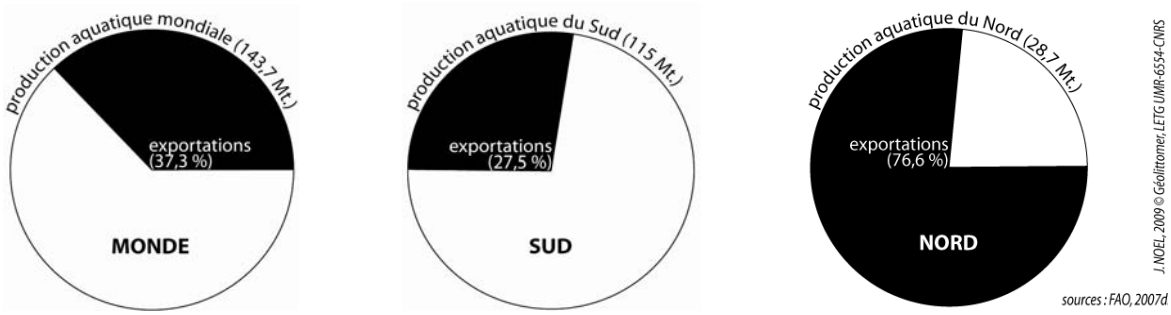

Figure 20 – La part des produits de la mer échangés aux échelles mondiale, du Sud et du Nord en 2006

L'asymétrie de ces flux commerciaux se distingue également à l'échelle « **intra-régionale** », dont il est possible d'esquisser quelques grandes tendances générales à l'aide des données FAO disponibles[107] sur la période 2004-2006 (***figure 21***). Schématiquement, les « régions » d'Amérique du Sud, d'Océanie et d'Afrique constituent un pool d'exportateurs nets[108] auxquels fait face des pôles régionaux fortement ichtyophages et importateurs de pays développés (Europe/Russie, Amérique du Nord). Le pôle asiatique constitue un pôle intermédiaire, sorte de plateforme d'échanges aquatiques vers lequel de multiples flux convergent, et confirme ainsi le rôle toujours plus influent d'une Chine désormais positionnée au **centre d'un réseau** de flux aquatiques qui la mettent en relation avec les grands pôles d'échanges. Cette figure montre également que les pays développés échangent davantage entre eux (près de **85** % de la valeur de leurs exportations) que les pays en développement (25 %)[109]. On notera à ce titre l'ampleur des échanges intracommunautaires entre pays européens (85 % des exportations et 45 % des importations). Néanmoins, une part croissante des désirs de consommation des pays du Nord (près de la moitié en volume, les trois quarts en valeur) est aujourd'hui couverte par des importations massives du Sud, portant aussi bien des produits de capture (thons, céphalopodes) qu'élevés (crevettes, saumons) ou retransformés (filets de colin) (cf. section *2.3.2.1*). De leur côté, les pays du Sud restent néanmoins tributaires des productions des pays du Nord, ces derniers demeurant parallèlement leurs principaux

[105] La part des Pdm est évaluée aux environs de 9 % et de 1 % de ces volumes respectifs (Carré, 2008).
[106] Les PFRDV représentent près de 20 % de cette valeur totale (17,2 Mds $ de gains générés) (FAO, 2009b).
[107] Notons que la FAO ne dispose pas de statistiques pour près d'un tiers des pays africains (*ibid.*).
[108] Exportations nettes : valeur totale des exportations moins la valeur totale des importations (*ibid.*).
[109] Seuls les échanges en farine de poisson sont majoritaires entre les pays du Sud (58 % du total), du fait de l'importance croissante des besoins alimentaires de leur secteur aquacole (*ibid.*).

fournisseurs (près de 40 % de la valeur de leurs importations en 2006) : petits pélagiques à bas prix, espèces à valeur élevée pour les économies émergentes, matières premières transformées (puis réexportées), etc. (*ibid.*).

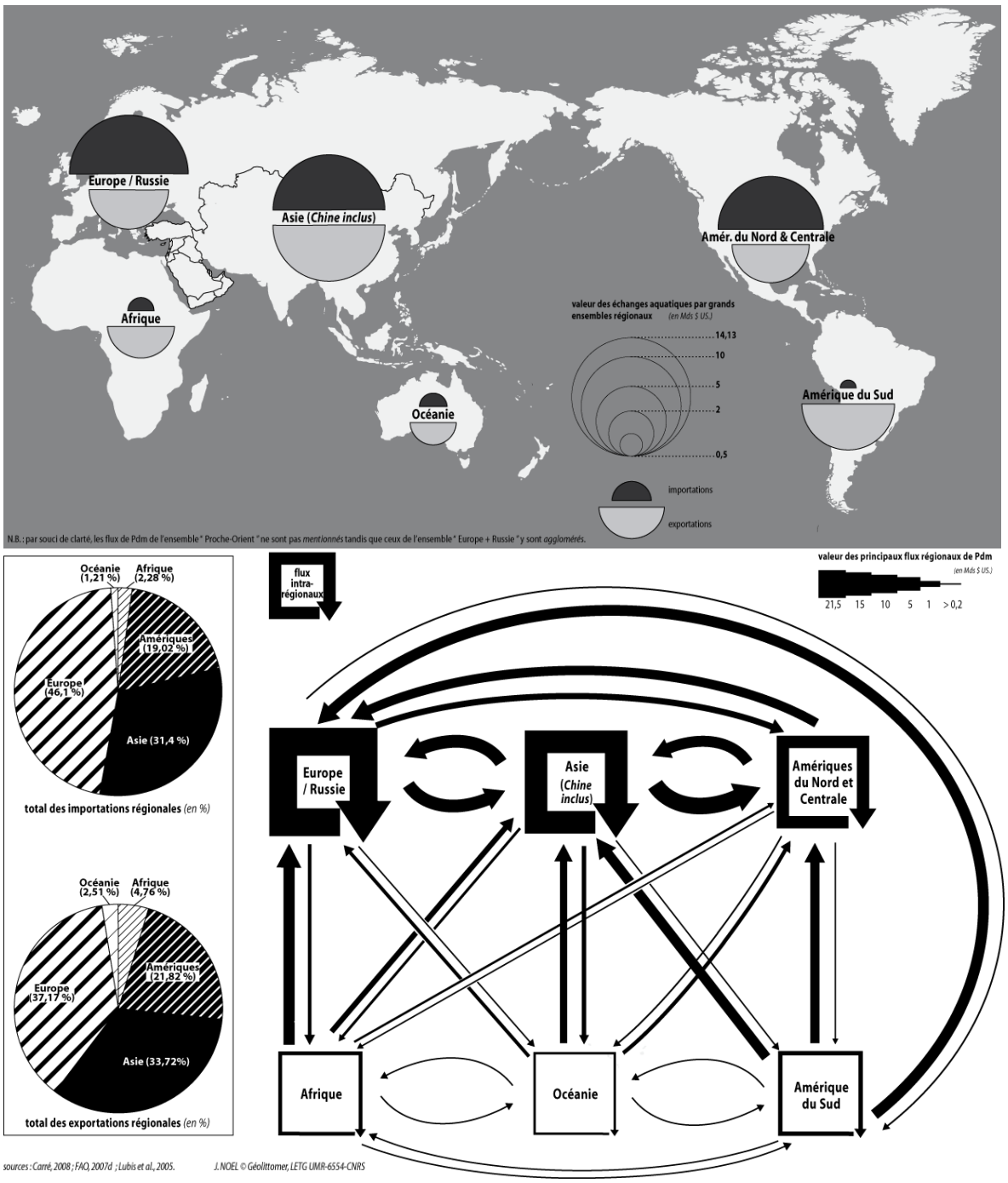

Figure 21 – Un commerce halio-aquacole mondialisé : les principaux flux et valeurs des échanges par grands ensembles « régionaux » (moyennes 2004-2006)

À l'échelle des nations enfin, force est de constater que le marché de Pdm oscille entre des tendances à la fois oligopolistiques et oligopsoniques, les dix premières nations exportatrices et

importatrices représentant respectivement près de la **moitié** et des **deux tiers** des flux échangés à l'échelle internationale en 2006 comme l'illustrent les ***figures 22a*** et ***22b***.

Figure 22a – Les parts respectives des dix premiers pays importateurs et exportateurs dans les importations et les exportations mondiales en 2006

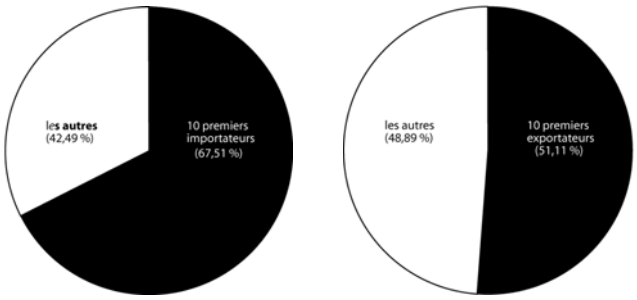

Figure 22b – Les dix premiers pays importateurs (*a*) **et exportateurs** (*b*) **en 2006 du système-monde aquatique**

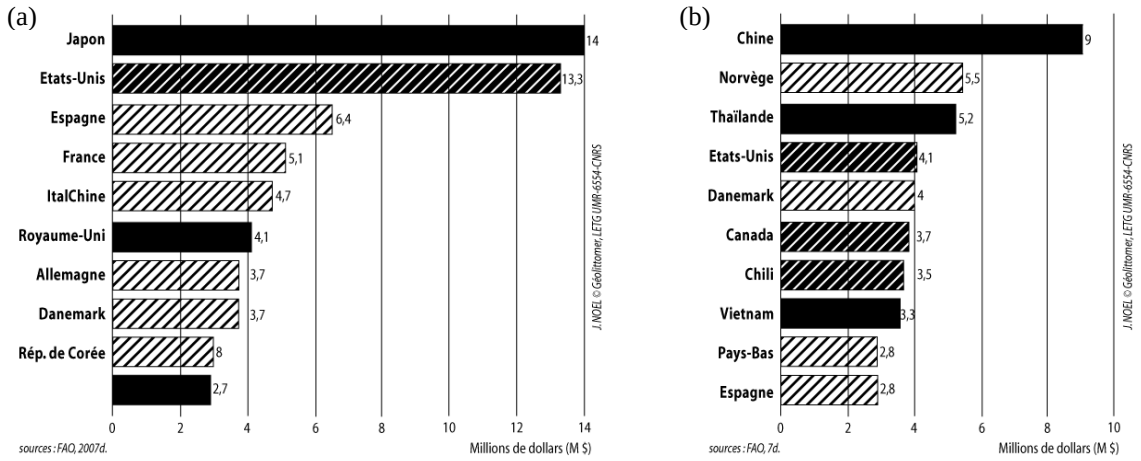

2.3.1.2 Les principaux foyers d'exportations et d'importations (en valeur)[110]

Avec une augmentation moyenne quasi constante de 5 % par an depuis 1996, la valeur des *exportations* mondiales de Pdm atteint en 2006 un montant estimé à près de 86 Mds $[111]. Néanmoins, il semble que les principaux foyers d'exportations connaissent de profonds changements depuis une trentaine d'années (Chaussade et Corlay, 2008), comme l'illustre le classement des dix premières nations exportatrices (en valeur). En effet, avec plus de 10 % du marché en valeur, le **géant halio-aquacole chinois** domine ultra largement ce club d'exportateurs et supplante depuis 2002 son homologue asiatique **thaïlandais** – 3e en 2006 avec quelques 5,2 Mds de $ (près de 6 % du marché) – qui a lui-même devancé les « traditionnelles » grandes nations exportatrices d'Occident au début des années 1990. À l'heure actuelle, seule la Norvège – 2e avec 5,5 Mds de $ US. (6,4 % du montant global des exportations) – figure dans le peloton de tête, les autres pays, tels les États-Unis, le Danemark et le Canada – respectivement situés des 4e aux 6e rangs (autour de 4 Mds de $, ou bien encore les Pays-Bas (9e) et l'Espagne (10e) avec près de 2,8 Mds de $ US. ayant été déclassées par ces pays asiatiques. Par ailleurs, de nouveaux venus font leur apparition, tels le Chili (7e) et le Vietnam (8e) qui exportent ainsi pour près de 3,4 Mds de $ chacun (FAO, 2008a).

[110] Les chiffres des exportations diffèrent de ceux des importations car les premières sont déclarées en valeur *f.o.b.* (franco à bord) alors que les secondes le sont en valeur *c.a.f.* (coût, assurance et fret) (*ibid.*).
[111] Soit une augmentation de 63 % depuis 1996, mais de 25 % en termes réels (moins l'inflation) (FAO, 2009b).

Du côté des *importations* – en hausse de plus de 57 % depuis 1996 pour atteindre un montant record de 90 Mds de $ en 2006, certaines permanences temporelles persistent. En effet, compte tenu de la stagnation relative de leur production et d'une demande croissante – voir « insatiable » (Chaussade, 1997) – de leur consommation intérieure, les pays du Nord assurent environ **80 %** des importations en **valeur** (62 % en volume), ce que confirme la hiérarchie des dix premières nations importatrices. Le pôle **nippo-coréen** y figure en tête, notamment le Japon – 1er importateur mondial – qui avec plus de 14 Mds de $ dépensés concentre ainsi plus de 15 % des flux. La République de Corée (10e) importe quant à elle dans des proportions plus limitées (2,7 Mds de $, 3 % du marché)[112]. Avec près de 15 % des flux captés en valeur (13,3 Mds de $), les **Etats-Unis** se situent au 2e rang de ce club d'importateurs. Enfin, l'**Europe** de l'**Ouest** figure comme le dernier pôle importateur majeur : l'Espagne (6,4 Mds de $), la France (5,1), l'Italie (4,7), l'Allemagne (3,7), le Royaume-Uni (3,7) et le Danemark (2,8) y occupent respectivement les places 3 à 9 (*ibid.*).

L'influence chinoise dans les flux d'échanges halio-aquacoles

Depuis le début des années 1990, les exportations chinoises enregistrent une nette expansion, principalement due à l'augmentation de sa production aquatique (cf. *infra*) mais aussi à l'essor spectaculaire du secteur de la transformation du poisson dont elle tire profit par des coûts compétitifs de main-d'œuvre et de production (Lee, 2005). Depuis 2002, le pays figure ainsi au **1er rang mondial des exportateurs** de Pdm et atteint en 2006 une valeur d'exportations supérieure à 9 Mds de $ (10 % du marché). Outre les exportations issues de sa production intérieure, la Chine réexporte également des quantités de matières premières importées, au préalable transformées (cf. le filetage de poisson), créant au passage une forte valeur ajoutée. Ses importations ont considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, et positionne le pays au **6e rang des importateurs mondiaux** avec une valeur dépassant les 4 Mds de $ (4,7 % du marché). Cette croissance des importations est particulièrement perceptible depuis l'adhésion chinoise à l'OMC en 2001 – date à laquelle le pays a dû abaisser ses droits d'importation (notamment sur le Pdm) – mais est également à mettre au profit d'une demande intérieure plus forte sur des produits à haute valeur ajoutée que le pays ne produit pas (FAO, 2009b).

Si ce bref aperçu des principaux échanges aquatiques internationaux laisse apparaître certains déséquilibres géographiques sur l'orientation de ces flux, l'analyse ultérieure de la **balance commerciale** à l'échelle (nationale) des producteurs (cf. section *3.3.1.1*) confirmera cette tendance au « transfert de protéines » du Sud vers le Nord (Chaussade, 1997). Mais pour l'heure, un focus sur la structure des échanges aquatiques nous semble nécessaire pour compléter notre analyse des dynamiques commerciales de la filière.

Ces données (re)interrogent donc avec plus d'acuité la (réelle) contribution de ce commerce halio-aquacole – et de sa libéralisation – en matière de développement.

[112] Pour rappel, la Chine occupe le 6e rang avec près de 4 Mds $ acquitté en 2006 dans l'achat de Pdm.

La libéralisation du commerce international de Pdm, un levier pour le développement ?

À l'exception de quelques pays (Norvège, Danemark), le commerce halio-aquacole ne représente que de faibles parts dans les exportations agricoles et totales des pays développés. La situation est bien différente pour l'ensemble des pays en développement puisque les exportations nettes de Pdm apparaissent d'une **importance vitale**, tant sur le plan économique qu'alimentaire (cf. section *222*). En forte augmentation ces dernières décennies, leur valeur passe ainsi d'un peu moins de 2 Mds de $ en 1976 à plus de **24,6** Mds de $ en 2006 (plus de 10 Mds de $. pour les PFRDV). Ces exportations représentent un pourcentage non négligeable des exportations agricoles ou totales de nombreux pays (Bangladesh, Sénégal, Chili, etc.), dépassant même parfois celles de certaines denrées agricoles (riz, café, thé) (FAO, 2009b ; Lubis *et al.*, 2005). À *Madagascar* par exemple, la filière crevettière constitue une importante source de richesses (environ 100 M€/an), tant pour l'État puisqu'elle contribue en 2006 à 1 % du Produit intérieur brut (PIB) national et 1,7 % des recettes fiscales publiques, que pour une partie de la société, avec près de 13 000 emplois directs et quelques 40 000 indirects, tous segments confondus (pêche et aquaculture, industriel et traditionnel) (Rajaosafara *et al.*, 2007 ; Ratsiazo, 2008). Fort du caractère hautement « mondialiste » des Pdm, nombreux sont ceux qui voient dans ce commerce mondialisé un formidable levier au développement des pays du Sud. Si l'étude menée conjointement par la FAO et le ministère des Affaires étrangères norvégien conclut que ce commerce international de Pdm a plutôt des **effets positifs** en matière de **sécurité alimentaire**, de **revenus** et d'**emplois**, ce constat mérite d'être nuancé en fonction des pays impliqués dans ces échanges (Kurien, 2005, ICTSD, 2006). En effet, certains se contentent de réexporter après transformation des produits importés – avec peu d'impacts sur leur production nationale (Thaïlande, Taïwan) – alors que d'autres se spécialisent dans l'exportation de produits minotiers (Pérou et Chili) ou exportent la majeure partie de leurs captures du fait de leur faible ichtyophagie (Argentine et Namibie). À l'échelle du sous-continent africain, Béné tempère également cet engouement « *pro-fish trade* ». Au travers d'une analyse combinant statistiques (FAO) et indicateurs de développement (BM et Programme des Nations-Unies pour le développement, PNUD), il démontre que si la corrélation entre commerce mondial de Pdm et sécurité alimentaire semble se confirmer au niveau macro-économique de la région, la réciproque est beaucoup moins perceptible dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté des pays sub-sahariens (Béné, 2008). Enfin, à l'instar de Bairoch pour qui le libre-échange a très souvent signifié par le passé une « accélération du processus de sous-développement économique » envers les pays en développement (Bairoch, 1999), plusieurs études soulignent les inégalités qui persistent dans la répartition de ces gains à l'échange (cf. **chapitre 3**) (entre autres Kurien, 2005 ; Amhed, 2006 ; ICTSD, *op. cit.*, Allain, 2007). Certains économistes évoquent même une sorte « d'échange écologiquement inégal », soulignant l'incapacité des pays pauvres – pour la plupart spécialisés dans la production de ressources naturelles – à internaliser ces externalités négatives sur le plan environnemental dans le prix de leurs exportations et le « dumping écologique » auquel se livrent les pays riches à leur encontre (Damian et Graz, 2001).

2.3.2 La structure des échanges aquatiques

2.3.2.1 Le poids omnipotent des poissons et des produits transformés dans les échanges

Aux dires de la FAO, les Pdm se présentent parmi les denrées alimentaires les plus polyvalentes et sont ainsi utilisés sous des formes ultra variées : vivant, frais, réfrigéré, congelé, chauffé, fermenté, séché, fumé, salé, saumuré, bouilli, frit, lyophilisé, en conserve, etc. (FAO, 2009b). Compte tenu de leur nature hautement périssable, la part des **produits vivants, frais ou réfrigérés** ne portent que sur **10 %** des volumes échangés (à peine 11 Mt.) – mais 18 % en valeur –, ce type de produits très apprécié connaissant quelques difficultés dans son transport et sa commercialisation malgré des progrès notables (cf. section *241*). Par conséquent, environ **90 %** des échanges internationaux portent sur divers **produits transformés** (filets ou longes congelés, conserves, séchés ou salés...). Les produits **congelés**

culminent à près de **40** % des volumes échangés (soit près de 22 Mt.) tandis que les produits préparés et en conserves ou transformés de manière « traditionnelle » portent respectivement sur 17 % (9,3 Mt.) et pour 5 % (2,7 Mt.) de ces volumes. Enfin, les exportations de produits non alimentaires représentent un peu moins d'un tiers du volume global soumis aux exportations (16,5 Mt. environ) (*ibid.*).

Au niveau des principales espèces faisant l'objet de transaction à l'échelle mondiale, la situation a beaucoup changé depuis les années 1980 (Chaussade et Corlay, 2008). Tandis que certaines espèces ou produits ont plutôt tendance à stagner (conserves de petits pélagiques, thonidés frais et réfrigérés...), voire régresser (morues et autres gadidés frais et réfrigérés), d'autres produits bénéficient en revanche de fort taux de croissance, que ceux-ci soient échangés : saumons, filets de poissons blancs en frais ; thons appertisés ; crevettes, thons, filets, céphalopodes congelés, etc. De nouvelles espèces (pangasius) et de nouveaux produits (invertébrés, chairs et pâtes de poisson) font aussi leur apparition sur le marché international des Pdm sous des formes plus diversifiées (préparations ou conserves) (*ibid.*). Dans le détail, la ***figure 23*** montre que le groupe des **poissons marins** se place en tête des Pdm les plus échangés en 2006, contribuant ainsi aux **trois quarts** des volumes (près de 40 Mt. équivalent poids vif) pour plus de la **moitié** de la valeur générée (43 Mds de $). En *volume*, les Poissons marins non identifiés (**PMNI**) arrivent très largement en tête avec plus de 23 Mt. Suivent par ordre décroissant certains groupes comme les morues (5,2 Mt.), les thons (3,7 Mt.), les petits pélagiques (3,3 Mt.) et les saumons (2,5 Mt.). Seuls quelques crustacés (groupe des crevettes avec 3,2 Mt.) et mollusques (groupe des encornets avec 1,6 Mt.) figurent dans ce classement, une diversité de poissons d'eau douce (carpes, tilapias) fermant la marche (1,1 Mt.).

En *valeur*, cette hiérarchie est quelque peu modifiée puisque certains groupes tels (saumons et crevettes) y occupent une place plus importante. Si les PMNI sont toujours en tête avec plus de 17 Mds de $, le groupe des **crevettes**, avec plus 14 Mds

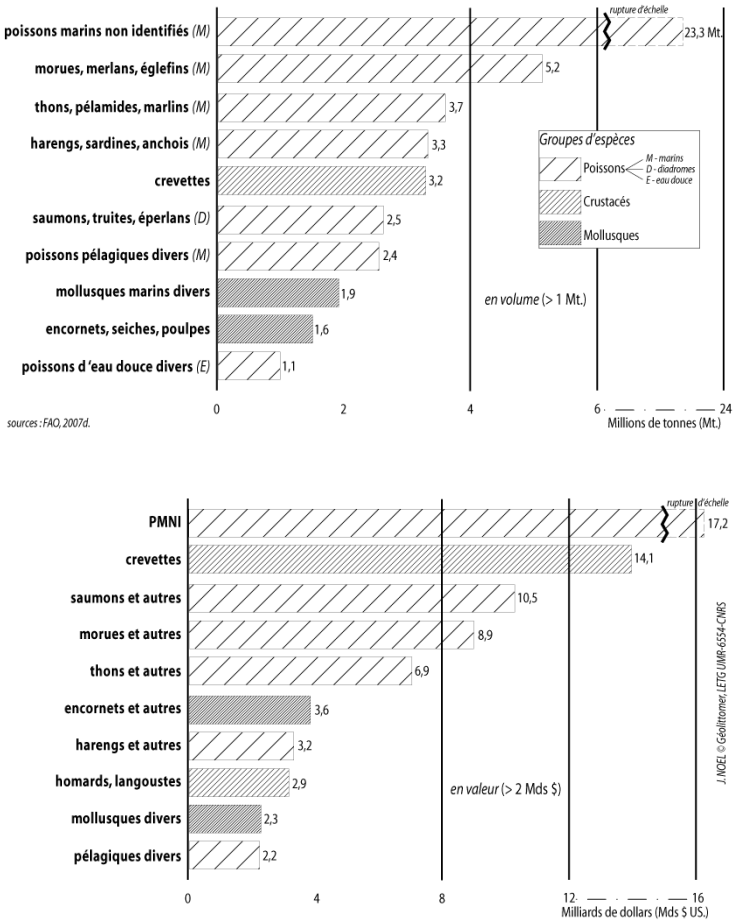

Figure 23 – Les dix principaux groupes d'espèces échangés en 2006, en volume (*en haut*) et en valeur (*en bas*)

de $ arrivent en deuxième place. Suivent ensuite une série de poissons marins – groupes des saumons (10,5), des morues (9) et des thons (7) – auxquels s'ajoutent quelques mollusques – groupes des encornets (3,6) – et crustacés – homards et langoustes (3). Ce que confirment les deux sections suivantes qui présentent les principales espèces ou produits échangés en 2006, le groupe des **crevettes** se distinguant toutefois très nettement des autres.

2.1.2.2 La crevette, une espèce emblématique des échanges internationaux

La crevette se présente comme une « culture d'exportation intégrée *de facto* à la mondialisation » (Goreau, 2006). En effet, la production de ce crustacé enregistre des taux de croissance vigoureux depuis une trentaine d'années, passant de 1,5 Mt. au début des années 1980 à près de 6 Mt. en 2005 (dont 3,3 Mt. pour la pêche contre 2,7 Mt. pour l'aquaculture). Cette formidable augmentation en volume résulte essentiellement des progrès réalisés par un **segment crevetticole** qui a plus que doublé depuis 2000 comparativement à la stagnation relative de captures ubiquistes effectuées sous diverses latitudes (Carré, 2008). Ce fort développement de la crevetticulture s'étend principalement sur les littoraux à mangrove des côtes basses tropicales, en particulier en Asie méridionale (Trent *et al.*, 2004 ; Damanik et Prasetiamartati, 2007), et dans une moindre mesure, en Amérique latine et en Afrique[113] (Carré, 1998b). Sur les quelques 3000 espèces de crevettes recensées à travers le globe, seules 300 relèvent d'un intérêt économique[114] et font l'objet d'une production répartie selon deux foyers principaux (Gillet, 2008) :

- *l'Asie du sud et du sud-est* livre près de 4 Mt. par pêche et aquaculture (**88 %** du total mondial), dont la moitié en provenance de Chine, puis (dans l'ordre) de l'Indonésie, de l'Inde, de la Thaïlande et du Vietnam ;
- un second pôle de production – en majorité aquacole – se situe en *Amérique latine*, du Mexique au Brésil en passant par les « républiques » d'Amérique centrale et l'Équateur, et porte sur des niveaux de production bien moindre (0, 47 Mt., 7 % des apports totaux).

L'essor commercial de cette production crevettière est tel qu'aujourd'hui près de **60 %** de la production globale s'échange en 2006, ce qui fait de cette denrée aquatique le Pdm le plus commercialisé à l'échelle mondiale avec près de **17 %** des exportations globales en valeur (plus de 14 M de $. de gains générés). Sur le plan de la structure, les *crevettes congelées* (crues, cuites, décortiquées...) arrivent en tête des échanges (près de 75 %) : Vietnam, Inde, Thaïlande et Indonésie en sont respectivement les principaux exportateurs. Les *conserves de crevettes* arrivent en deuxième position et restent dominées par la Thaïlande et la Chine qui totalisent à elles deux près de la moitié de ce marché en tonnage comme en valeur (Chaussade et Corlay, 2008).

Enfin, si cette production à 95 % tropicale est massivement exportée par plus d'une centaine de pays, le marché de consommation de cette denrée de luxe reste lui concentré dans les pays développés (Carré, 2008) qui absorbent près des **trois quarts** des importations de ces produits crevettiers (dans l'ordre l'Europe, puis les Etats-Unis et l'ensemble Japon-Corée du Sud). Tout ce commerce implique des flux Sud/Nord de grande ampleur même si ces produits relèvent

[113] Avec une production crevettière inférieure à 10 000 t./an, Madagascar reste un producteur marginal à l'échelle du négoce mondial de la crevette, alors que ce produit figure au premier plan des devises nationales (Goedefroit, 2003).
[114] Six espèces en particulier constituent près de 83 % des captures globales de ce crustacé (Gillet, 2008).

fondamentalement des pratiques festives plus que de la sécurité alimentaire des pays du Nord (Chaussade et Corlay, 2008). Autrement dit, par la production (aquacole) de cette denrée, les pays développés utilisent la zone intertropicale et ses faibles coûts de main-d'œuvre pour obtenir des animaux qui conviennent à leurs marchés mais qu'ils ne peuvent élever chez eux, et qui de surcroît sont inadaptés à la consommation de nombreux pays producteurs (Carré, 2008).

Les crevettes, figures de proue des exportations (alimentaires) malgaches

Avec près de 1 % de part de marché, Madagascar figure comme un petit pays producteur intégré dans le marché mondial. Toutefois, le pays se distingue par une remarquable dynamique productive, ses taux de croissance annuels fleuretant avec les 7 % des années 1960 aux années 2000, soutenu en premier lieu par le segment halieutique puis aquacole (Goedefroit *et al.*, *op. cit.*). En tant que principale source de devise nationale, la crevette, pour l'essentiel exploitée et élevée en zone franche, constitue par ailleurs un véritable « or rose » pour le pays (*ibid.*). Les produits crevettiers sont exportés vers trois principaux marchés de consommation : l'Europe (près du tiers), et notamment la France (près de 50 %), l'Asie (un quart), et enfin les îles de l'océan Indien (un huitième). Cette répartition géographique demeure le reflet de relations et de stratégies commerciales des firmes exportatrices – notamment françaises et nippones – qui disposent à la fois de leurs propres armements de pêche (par exemple Réfrigépêche et Somapêche) et de leurs fermes d'élevage (Aquamas et Somaqua). Ces groupes possèdent également leur propre réseau de commercialisation (Gelpêche pour l'exemple français) et/ou distribuent leur produit sous une marque dépendant de leur principal actionnaire. Cette répartition trouve par ailleurs son origine dans les préférences des consommateurs qui sont relativement différentes selon les marchés : crevettes entières pour l'Europe, crevettes étêtées pour Japon, produits crevettiers de seconde qualité pour la Réunion et Maurice, etc. (Chaboud, 2002 ; Lannuzel, *op. cit.*).

2.3.2.3 Les autres espèces et produits échangés

Derrière le groupe des crevettes, les **poissons de fond** comptent pour près de 10 % des exportations totales en valeur (environ 8,5 Mds de $). Chaque année, de nombreux poissons « blancs », capturés dans les eaux salées du Nord (lieu, morue, églefin, merlu, etc.) mais de plus en plus élevés dans les eaux douces du Sud (tilapia, pangasius, etc.)[115], profitent ainsi pleinement de la mondialisation du secteur de la *transformation* (cf. section 2.4.2). Une partie de ces espèces est traitée au sein des industries aval de pays développés (États-Unis, Islande, Norvège) ou en « périphérie », en Pologne ou dans les pays baltes (produits fumés et marinés transformés). Ceux-ci sont néanmoins de plus en plus massivement importés par le continent asiatique (Chine et Vietnam) pour être *filetés* sur place et réexportés ensuite *congelés* vers les marchés de consommation occidentaux (Chaussade et Corlay, 2008 ; FAO, 2009b).

Avec une participation aux exportations mondiales respectivement de l'ordre de 11 % et 8 % (9 et 7 Mds de $), les groupes des **salmonidés** et des **thonidés** figurent également en bonne place dans ces exportations. Depuis quelques décennies, la part des produits saumonés (saumons et truites) est en forte progression du fait du boom aquacole, tant en Europe du nord (Norvège, Écosse) qu'en Amérique (États-Unis, Canada, Chili). Deux principaux types de marchés dominent : le marché du *frais et réfrigéré* représente les tiers de ces échanges et

[115] Avec des volumes annuels qui flirtent fréquemment avec le million de tonnes, le taux de croissance des exportations de ces espèces dépasse couramment les 50 % et permet ainsi d'irriguer une demande toujours plus soutenue du segment aval de la distribution (FAO, 2009b).

émane pour moitié des deux nations scandinaves (Norvège et Danemark) tandis que celui du *saumon congelé* reste concentré – à 80 % – dans les mains de quatre grands producteurs (Norvège, Chili, Etats-Unis, Japon). De son côté, si le marché des *thons congelés* est éclaté entre pays asiatiques (Taïwan) et européens (France, Espagne), celui des *conserves de thons* est majoritairement dominé par la Thaïlande (près d'un tiers des échanges en volume et en valeur) devant d'autres producteurs occidentaux (États-Unis, Espagne, France, Italie) (*ibid.*).

Enfin, plusieurs autres produits font l'objet d'échanges internationaux dépassant le milliard de dollars, tels les filets de poissons frais, les crabes et les chairs de poissons congelés, les invertébrés divers (bêches, concombres de mer, ormeaux), etc. Deux types de produits retiennent plus particulièrement notre attention. Avec près de 4,2 % de part de marché (environ 3,6 Mds de $), le groupe des *céphalopodes* (calmar, seiche, poulpe) figure parmi les flux aquatiques en progression. Si certains pays du Sud (Thaïlande, Maroc, Argentine, Chine) font office de principaux exportateurs, certains pays développés (Espagne, Italie et Japon) se présentent comme des importateurs de premier ordre. Les *poissons divers* font aussi l'objet d'un commerce croissant même si leurs flux, de faible volume et de valeur marchande (3 Mt. échangées en 2006 pour 4 Mds de $) restent majoritairement entre pays du Sud. Aux principaux acheteurs africains (Nigéria, Ghana, Côte d'ivoire) ou asiatiques (Chine et Thaïlande) font ainsi face des fournisseurs asiatiques (Indonésie, Chine, Vietnam, Myanmar) (*ibid.*). À noter également l'émergence croissante depuis quelques années de l'élevage de poissons tropicaux – cobia, panga, tilapia, pintado, sériole... – qui, sous l'impulsion d'investisseurs étrangers, se rationalise sur les littoraux et autres eaux douces du Sud, et s'exporte de plus en plus sous la forme de filets surgelés vers les marchés de consommation du Nord (Vaudour, 2010b).

En résumé, en excluant de notre analyse la catégorie (floue) des PMNI, on peut dire que le commerce international des Pdm repose en 2006 sur quelques produits phares, comme les produits semi-finis destinés à des transformations élaborées (filets à la pièce ou en blocs), ou des denrées à haute valeur marchande (crevettes, saumons, thons, poissons frais divers). Plusieurs espèces à bas prix et à forte productivité – en majorité issues d'un segment aquacole en forte croissance[116] – sont aussi commercialisées en grandes quantités.

2.4 Les externalités d'une filière aquatique globalisée

Conformément aux sections précédentes, la géographie des productions et des échanges halio-aquacoles résulte d'importantes mutations en matière d'offre et demande de Pdm. Aux dires de certains, ces mutations tendent à s'amplifier et s'accélérer depuis une trentaine d'années en raison de nombreux facteurs extérieurs à la sphère halio-aquacole (Chaussade et Corlay, 2008), consolidant ainsi l'émergence du système-monde aquatique. Si les données physiques propres au milieu marin (conditions climatiques, étendue des espaces marins, abondance des ressources, etc.) conservent une certaine acuité dans la répartition spatiale des activités halieutiques et aquacoles (cf. section *1.3.2.1*), de nombreux déterminants « humains » (tradition ichtyophagique, contraintes juridiques, pouvoir d'achat...) se font de plus en plus prégnants

[116] Le segment aquacole représente près de 25 % du volume des exportations mondiales en 2006 (FAO, 2009b).

dans les dynamiques spatiales de la filière. La FAO confirme cet état de fait puisque l'utilisation et la transformation de la production halio-aquacole se sont fortement diversifiées ces dernières décennies sous l'impulsion conjuguée de trois principales **externalités** : les évolutions des goûts et des comportements alimentaires des consommateurs ; les progrès technologiques accomplis en matière de conditionnement et de transport des produits; la montée en puissance de nouveaux acteurs multinationaux au sein de la filière (FAO, 2009b).

2.4.1 Les externalités sociales : marchés de consommation et habitudes alimentaires

Ces dernières années, la consommation alimentaire de denrées aquatiques est influencée par diverses évolutions, tant internes à la filière (croissance des échanges internationaux, normalisation des productions, etc.), qu'externes (féminisation du travail, augmentation des revenus, progrès des transports...). La conjugaison de ces facteurs entraîne de profondes modifications en matière d'habitudes alimentaires, notamment chez les populations du Sud, même si certaines externalités « sociales » – croissance démographique, hausse des revenus et urbanisation accrue – impactent plus que d'autres. Ce phénomène croissant d'urbanisation[117] possède en effet une grande force motrice dans la demande mondiale de denrées aquatiques et tend ainsi à modifier et à uniformiser de plus en plus les habitudes alimentaires des individus (Carré, 2008). Aussi durables soient-ils[118], ces modes de consommation évoluent peu à peu, au Nord comme au Sud, même si d'importantes différences persistent (***figure 24***).

2.4.1.1 Les habitudes alimentaires au Nord

En général fortement urbanisées et disposant de revenus assez élevés, les besoins alimentaires de base des populations du Nord sont depuis longtemps plus que satisfaits, même si la structure de la demande en Pdm se modifie profondément depuis une trentaine d'années. Si près d'un cinquième (6 Mt.) de la production aquatique de 2006 (28,7 Mt.) reste utilisé par le segment minotier (17,5 %, soit 5 Mt.), l'essentiel de cette production aquatique (**79** %, 22,7 Mt.) est directement **consommée par l'homme**. Plus des **trois quarts** des Pdm ingérés sont constitués de produits **transformés** – en majorité **congelés** (42 % avec près de 12 Mt.), suivis de produits appertisés (un quart avec 6,6 Mt.) et « traditionnellement » préparés (11 % avec plus de 3 Mt.) –, les produits frais ne représentant qu'une infime partie des Pdm absorbés annuellement (à peine **3 %** avec environ 1 Mt.) (FAO, 2009b).

Cette évolution du comportement des consommateurs résulte de la combinaison de plusieurs facteurs. Ces derniers sont en particulier devenus beaucoup plus attentifs à la **qualité** des produits aquatiques – telle que la sécurité sanitaire (hygiène, traçabilité)[119] ou la valeur nutritive –, au bien-être animal ou bien encore aux facilités d'utilisation et d'appétibilité (Carré, 2008 ; Le Bail, 1997a ; Guillotreau *et al.*, *op. cit.*). Ainsi, la perception du poisson et de ses dérivés s'est constamment améliorée ces dernières années, particulièrement sur le plan de

[117] Depuis 2008, la population urbaine mondiale (quelques 3,4 Mds d'habitants) est quasiment égale à la population rurale, et est amenée à doubler d'ici 2050, en particulier dans les pays du Sud (Carré, 2008).

[118] La FAO souligne par exemple quelques préférences alimentaires comme les espèces démersales davantage prisées en Europe du Nord et en Amérique du Nord, alors que les céphalopodes sont principalement consommés dans les pays méditerranéens et asiatiques (FAO, 2009b).

[119] Ainsi, la flambée de maladies animales (grippe aviaire, encéphalopathie spongiforme bovine) sur le marché des viandes ces dernières années a notamment eu tendance à détourner les consommateurs vers les Pdm (*ibid.*).

sa valeur nutritive. Autrefois appréhendés comme un aliment de pauvre[120] ou comme des produits de substitution (en période de jeûne), les Pdm sont désormais parés de toutes les vertus, de la diététique au bien-être corporel (Chaussade et Corlay, 2008).
Fort d'importations aquatiques toujours plus importantes (cf. section *2.3.1.2*) et disposant d'une offre concentrée par quelques acteurs de la distribution (cf. section 2.4.3), ces populations disposent de tous types de produits, à des prix relativement modérés. Néanmoins, tous ne sont pas égaux devant l'accès à l'alimentation – du fait des différences de revenus –, plusieurs marchés de Pdm se mettent alors en place (*ibid.*) :
- celui de la *grande distribution* et de la *restauration rapide et collective*, dont la matière première provient en majeure partie de l'importation : poissons entiers ou filets congelés, produits standardisés prêts à l'emploi et à cuisiner à domicile (portions panées, surimi...) ;
- celui de la *poissonnerie de détail* très actif (en magasin, sur les marchés locaux, sur les quais des ports artisans, etc.), offrant des produits frais de qualité à des prix soutenus, et souvent destinés à des catégories sociales aisées (langoustines et bars bretons par exemple) ;
- celui des *produits fins à haute valeur marchande* qui jouissent d'une image conviviale et festive : huîtres et crevettes tropicales en France, poisson vivant consommé cru (*sushi*) et algues rouges (*nori*) au Japon, préparations spéciales de poisson (caviar), etc.

2.4.1.2 Les habitudes alimentaires au Sud

Au Sud, près des **trois quarts** (87,7 Mt.) des 115 Mt. produites en 2006 sont destinées à la **consommation humaine**, les 23,7 % restants se répartissant de manière équilibrée entre les finalités non alimentaires (15 Mt. pour la seule industrie minotière, 12 Mt. pour les autres). Dans le détail, les modes de consommation de ces populations laissent apparaître des comportements alimentaires bien différents de ceux du Nord. Près de la **moitié** de la production (quelques 57 Mt.) reste consommée en **frais**, les produits congelés (14,5 % avec 16,5 Mt), appertisés et transformés de manière « traditionnelle » (8 % chacun des apports nutritionnels pour 18 Mt. à eux deux) complétant cette offre alimentaire (FAO, 2009b).
Dans ces pays, la croissance démographique et la progression des revenus associés à l'urbanisation et la diversification de l'alimentation devraient continuer de modifier la composition de la consommation alimentaire, en générant une demande moins axée sur les céréales et les légumineuses et davantage sur des régimes plus riches en protéines animales, dont les Pdm (*ibid.*). À côté d'une classe aisée dont les comportements alimentaires tendent à s'aligner sur ceux des pays riches, une part importante de la population aux revenus plus modestes pour consommer régulièrement des protéines d'origine carnée et se tourne également vers des sources protéiques moins onéreuses comme le poisson et ses dérivés (FAO, 2007d ; Chaussade, 1994). D'une manière générale, il en résulte alors une segmentation du marché des Pdm encore plus marquée que celle dans les pays du Nord (***photographies 9 et 10***).
Le *marché intérieur* est principalement alimenté par des produits de qualité « moyenne », du fait des conditions techniques de l'activité, (dispersion des producteurs), de leur mise en vente sommaire (inefficience du réseau routier et de la chaîne de froid) et de la faiblesse du pouvoir

[120] Cf. le fameux *fish and chips* confectionné à base de hareng et qui servit d'aliment de base pour les classes populaires britanniques (Carré, 2008).

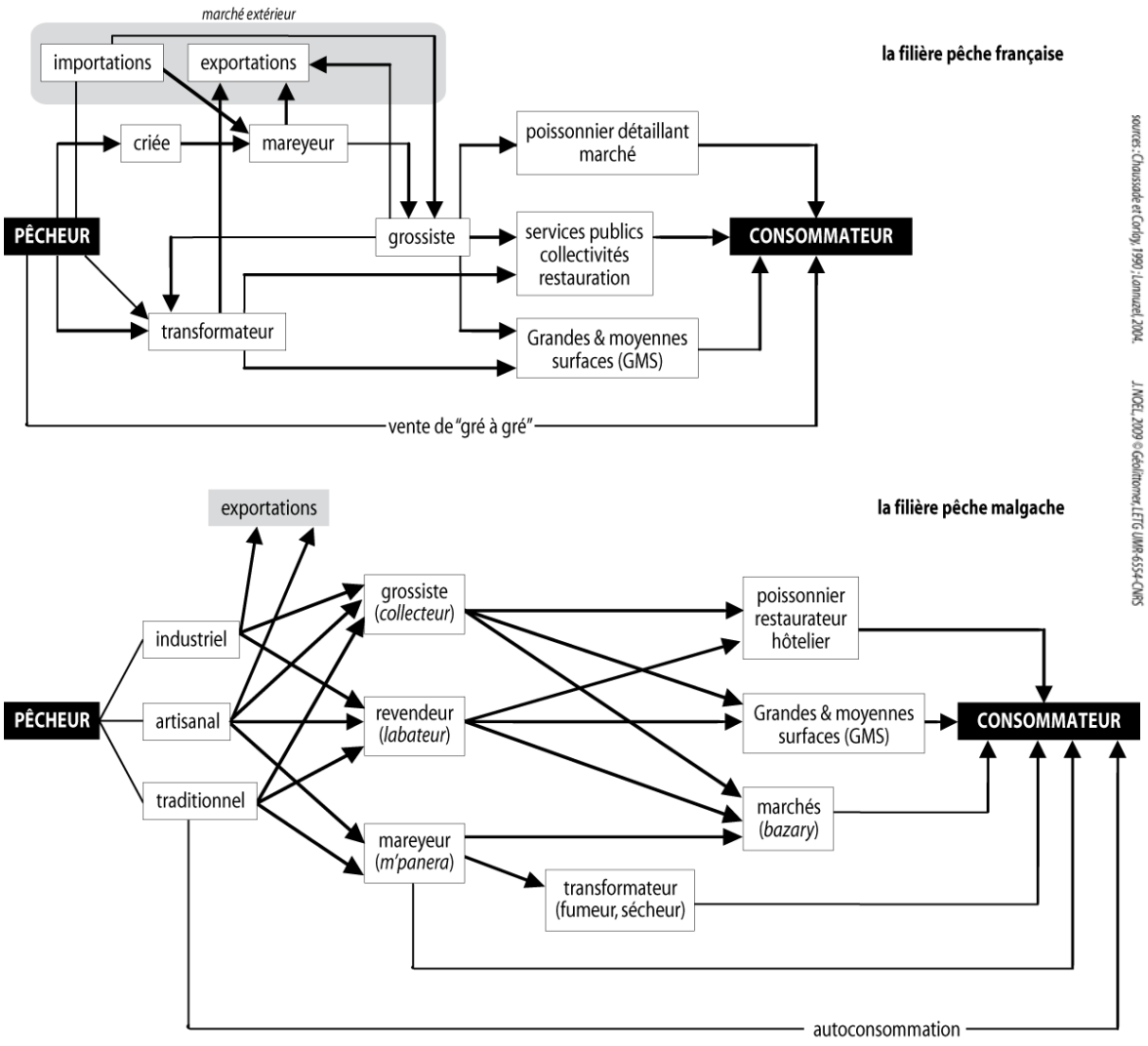

Figure 24 – Schéma simplifié de l'organisation des marchés halieutiques dans les pays du Nord (en France) et du Sud (à Madagascar)

Crédits photographiques : Julien Noel, avril 2008.

Photographies 9 et 10 – La mise en marché des produits de la mer malgache : du marché local majungais (roussettes et *Karapapaka* *à gauche*) au marché national tananarivien (huîtres de mangrove *à droite*)

d'achat. (Carré, 2008). Mais bien que relevant très souvent de l'économie dite « informelle », ce marché n'en nourrit pas moins des millions de personnes sur l'ensemble des littoraux du Sud. Avec une production globale d'environ 3000 t./an, les pêches traditionnelles malgaches ravitaillent en priorité les marchés locaux littoraux en protéines aquatiques, un quart étant directement autoconsommé (Andrianaivojoana *et al.*, *op. cit.*).

Un deuxième marché prend donc place dans les *grands centres urbains* de ces pays et porte plutôt sur une large gamme de denrées alimentaires bon marché et de meilleure qualité à destination d'une clientèle de consommateurs plus aisés[121]. Les pêches traditionnelles malgaches contribuent en outre à plus de la moitié de l'approvisionnement national en produits de la mer souvent d'origine halieutique et en large majorité consommés en frais ou traités de manière « traditionnelle » (*ibid.*)[122]. Mais, à l'instar de pays émergents d'Asie et d'Amérique latine, produits frais, surgelés et traités empruntent de plus en plus les circuits d'une grande distribution en nette expansion ces dernières années (FAO, 2009b).

Enfin, un dernier marché « *extérieur* » est constitué de produits semi-finis (filets) ou finis (conserves) haut de gamme – tant halieutiques mais de plus en plus aquacoles – produits répondant ainsi à la demande des pays riches et satisfaisant aux normes sanitaires qu'ils imposent. De nombreux produits aquatiques malgaches sont ainsi directement exportés du fait de leur haute valeur commerciale : crustacés (crevettes, langoustes, crabes), céphalopodes (calmars et poulpes), poissons (thons, espadons, mérous), etc. (Lannuzel, *op. cit.*).

2.4.2 Les externalités techniques : les innovations technologiques

Ces deux dernières décennies, les mutations technologiques dans le secteur halieutique ont été considérables. Les progrès réalisés en amont de la chaîne de production sur les capacités de captures mais aussi en aval en matière de traitement et de distribution des produits portent sur des innovations aussi diverses que variées : performance des navires (construction en acier puis en matériaux composites) ; perfectionnement des systèmes de repérage en mer (radars, sonars, GPS) et des engins de capture (mécanisation des chaluts, filets en fibres synthétiques) ; développement des transports (aériens et terrestres) isothermes... (Chaussade, 1997). Les pêches maritimes françaises profitent ainsi du développement de communications satellitaires et de l'utilisation généralisée de moyens informatiques embarqués qui permettent aux pêcheurs d'acquérir une meilleure connaissance de l'environnement marin : données cartographiques sur les océans (topographie, température), mise en évidence de courants marins ou de zones de concentration en plancton, etc. (Podevin, 2003). Néanmoins, l'importance prise par le segment de la transformation et des transports frigorifiques nous apparaissent comme les deux innovations technologiques majeures à souligner ici.

2.4.2.1 L'importance accrue de la transformation des Pdm

Comme nous avons pu l'examiner antérieurement, la consommation en frais ne constitue plus

[121] Andrianaivojoana *et al.* notent à ce titre que la consommation moyenne globale de Pdm est deux fois plus élevée dans les principaux foyers urbains malgaches (près de 15,4 kg/hab.) (*op. cit.*).

[122] En dépit d'une consommation au premier abord assez basse (1,25 kg/hab./an), les crevettes restent appréciées par de nombreux consommateurs malgaches, tantôt comme produit festif de luxe en frais ou comme met bon marché pour la cuisine locale (bouillie, *tsivaky*) (Chaboud, 2002 ; Razafindramiadana, 2009).

qu'une part réduite de l'ensemble des Pdm ingérés à travers le monde. En effet, la mise au point de nouveaux procédés de préparation – entre autres marinades, ionisation, pâtes à poisson (surimi) – mais aussi le perfectionnement de certains procédés « traditionnels » (séchoir à plateaux, fours-tunnels...) (Chaussade, 1999b) ont permis d'augmenter et de diversifier l'offre organoleptique des Pdm, renforçant par la même occasion le poids pris aujourd'hui par le segment de la transformation[123] (section *2.3.2.3*). Cette tendance, qui peut aller d'opérations simples comme l'éviscération ou le tranchage à des opérations de plus grande valeur ajoutée (panage, cuisson, surgélation), diffère selon les espèces, la forme du produit, sa valeur commerciale, les coûts de main-d'œuvre et de transport... Quoi qu'il en soit, ces changements des modes de consommation sont bien le reflet de la mondialisation accrue de la chaîne de valeur de la filière aquatique avec la croissance des circuits de commercialisation internationaux contrôlés par des sociétés de grande distribution, de nombreux producteurs du Sud étant de plus en plus liés à ces entreprises étrangères (cf. section 2.4.3).

Deux exemples nous semblent particulièrement révélateurs de ces mutations, les produits appertisés (conserves de thon) et filetés (poissons blancs). En effet, de nombreuses filières de pêche industrielle intégrant la transformation des produits (mise en conserve, filetage) ont installé leurs usines dans les pays en développement profitant d'une main d'œuvre abondante, disponible et bon marché, changeant éventuellement de pays au gré des évolutions politiques ou sociales. Toutes les sociétés thonières européennes, étatsuniennes, japonaises sont ainsi implantées en Amérique centrale, en Afrique, en Thaïlande[124], etc. Le phénomène concerne également les poissons blancs (surtout le lieu d'Alaska) de plus en plus traités en filets après capture (ou élevage), et dont le commerce international a littéralement explosé. Depuis quelques années, les flottes « occidentales » (États-Unis, Europe) et « orientales » (Japon, Russie) pêchent d'importantes quantités de poissons blancs (morue, colin, merlu, lieu, etc.) au sein des océans Atlantique et Pacifique, puis les revendent sous diverses formes (entier, étêté, vidé) aux pays asiatiques (notamment la Chine[125] et le Vietnam) qui transforment ces produits en filets (frais ou blocs congelés) et les réexportent ensuite sur les marchés du Nord, principalement dans les circuits de la grande distribution (Chaussade et Corlay, 2008).

2.4.2.2 Les progrès du transport frigorifique routier et aérien

« *Il faut désormais vingt-quatre heures pour acheminer par avion-cargo de Santiago, au Chili, à Vitoria, au Pays basque espagnol, du merlu pêché au large des côtes chiliennes qui concurrence directement le merlu galicien sur l'étal du poissonnier de Bilbao ou de Madrid* ».
Christian Lequesne, *L'Europe bleue* (2001).

Comme le rappellent certains géographes, il ne peut y avoir de mondialisation sans transports efficaces (Frémont, 2006, Guillaume, *op. cit.*). Les progrès techniques et organisationnels réalisés ces dernières décennies dans ce domaine (spécialisation et articulation des modes de transport, accroissement des vitesses, etc.) constituent un facteur essentiel de la croissance des échanges en tout genre et de la « mise en réseau du monde » (Frémont, 2006). La

[123] Pour rappel, près d'un tiers de la production aquatique mondiale de 2006 est ainsi transformée (FAO, 2009b).
[124] La Thaïlande est ainsi devenue le 1er importateur mondial de thon congelé (listao) qu'elle transforme, ce qui la situe au premier rang des producteurs et exportateurs de conserves de thon (Kurien, 2005 ; Alain, *op.cit.*).
[125] La Chine est ainsi devenue le 1er producteur et exportateur mondial de filets congelés de poissons blancs avec près de 500 000 t. exportées par an (soit le quart du marché mondial) (FAO, 2009b).

mondialisation se réalise donc désormais aussi bien dans les airs qu'en mer (Vaudour, 2007b). Bénéficiant d'abord des progrès logistiques du réseau ferroviaire au siècle dernier, la modernisation du réseau routier (camions frigorifiques) et l'utilisation courante du réseau aérien (baisse des coûts de fret) contribuent conjointement à diminuer considérablement la durée d'acheminement des Pdm tout en augmentant leurs aires de distribution et de consommation. Par ailleurs ces produits ne peuvent se soustraire à la « montée en puissance de la conteneurisation » (Touret, *op. cit.*) et à leur mise « en boîtes » (Frémont, 2007) car s'échangeant de plus en plus par voie maritime.

L'essor du *transport routier isotherme* a permis l'extension de l'offre à l'intérieur des terres. Aux échelles locales ou régionales, le camion frigorifique approvisionne ainsi quotidiennement divers marchés de consommation à partir des points de débarquements plus ou moins proches (***photographie 11***). C'est ainsi que de grosses sociétés de transport, comme le groupe français *Tradimar*, peuvent transporter jusqu'à 150 000 t. de Pdm par an en provenance de plus de 150 zones portuaires et d'une vingtaine de zones aéroportuaires, de l'Europe du Nord (Oslo) aux pays méditerranéens (Vitoria) (Lobez, 2006).

Crédits photographiques : Julien Noel, septembre 2008

Photographie 11 – La bimodalité du transport isotherme des produits de la mer, ici à la sortie de la criée du Guilvinec

Par ailleurs, la chute brutale du coût du fret ainsi que les diverses politiques de déréglementation des années 1990 autorisent désormais le *transport aérien* de Pdm à des tarifs de plus en plus concurrentiels (Chaussade, 1994). Crevettes tropicales, longes de thon d'Asie du sud-est, merlu et saumon d'Amérique du Sud... sont autant d'espèces pêchées ou élevées qui transitent régulièrement sur les marchés européens par avion. Les progrès techniques réalisés permettent par exemple d'acheminer en France les produits capturés/élevés sous les tropiques malgaches sous forme brute (la matière première est transformée à proximité du marché final comme pour les crevettes transportées pré-cuites par avion) ou bien conditionnés à proximité des pêcheries (le produit fini est acheminé par voie maritime vers le marché hexagonal, comme pour les conserves de thon).

À l'échelle internationale, la puissance et la souplesse de ces moyens de transport alliées à la stabilisation des produits (vivants, réfrigérés, congelés) bouleversent profondément les réseaux d'échanges halio-aquacoles mondiaux. En effet, si la demande reste principalement concentrée dans les grandes aires urbaines, les lieux de l'offre s'organisent à partir de plates-formes et de terminaux poissonniers proches des grandes infrastructures routières et aériennes, tels les "hubs" poissonniers des marchés métropolitains asiatiques (*Tsukiji* à Tokyo ; *Huangsha*, *Tong Chuan* en Chine) ou européens (Madrid, Padborg, Boulogne-sur-Mer, Rungis...) (Chaussade et Corlay, 2008). Enfin, depuis une dizaine d'années, le développement des *nouvelles technologies de l'information* accélère ces processus et les amplifient. En matière de gestion des flux d'achat et de vente, **l'informatique** bouleverse le fonctionnement du marché en le globalisant. Grâce aux réseaux télématiques professionnels, l'offre est annoncée directement par les navires en mer et peut ainsi être anticipée et regroupée pour répondre à une demande de

plus en plus concentrée (GMS, grossistes). Les acheteurs sont informés en temps réel des prix des produits mis en vente, et ce aussi bien à l'échelle locale de la criée portuaire qu'à l'échelle mondiale des grandes places boursières à poisson (Boston, Hong-Kong, Bergen) (*ibid.*).

2.4.3 Les externalités politiques[126] : les stratégies des nouveaux acteurs multi-nationaux

Comme nous avons pu le constater précédemment, les **États** du Nord et du Sud conservent évidemment un rôle important en matière de production et d'échange de produits aquatiques. En intervenant comme gestionnaires principaux de ces activités marines (plan de protection des ressources, signature de conventions ou d'accords commerciaux, réglementations sanitaires ou fiscales...), ces derniers conservent donc un certain contrôle (Chaussade et Corlay, 2008), accélérant ou freinant les échanges de Pdm, quitte à engendrer certaines distorsions teintées de protectionnisme (cf. section *332*). À l'échelle de la filière thonière française, Charneau montre bien comment les États-nations, en tant que « lieux de redéfinition des espaces économiques [et] instances de construction des politiques économiques », restent des acteurs majeurs dans le processus d'internationalisation du système-monde halio-aquacole (Charneau, 1989). Selon cet économiste, l'insertion d'une économie et sa spécialisation dans ce type d'échange international s'effectue sur la base d'un raisonnement mécanique, chaque pays générant des avantages *comparatifs* (moyens techniques/technologiques, main d'œuvre bon marché) et/ou *absolus* (dotations naturelles en eaux poissonneuses) desquels découlent des gains potentiels. Néanmoins, le fait que les facteurs de production discriminants ne soient plus la dotation factorielle en ressources mais bien en capital laisse apparaître un net clivage entre des pays du Sud à fort potentiel de production et de transformation (car riverains des pêcheries) et des pays du Nord à plus fort potentiel technologique (car détenteurs de savoir-faire et de capitaux) (*ibid.*). Enfin, le cadre analytique proposé par l'économie internationale « qui fait de l'échange la question centrale et des nations les agents et les espaces de références privilégiés » (*ibid.*) ne permet plus de rendre compte de la dynamique actuelle d'activités aquatiques qui tendent de plus en plus à être influencées de « l'extérieur ».

Parmi les nouveaux acteurs apparus ces dernières années sur le marché des Pdm, les grandes **ONG environnementalistes** constituent un premier ensemble particulièrement influent au sein de la filière. Depuis une vingtaine d'années, ces organisations interviennent dans le champ de la préservation des écosystèmes océaniques et marins, et notamment dans celui de la protection de certaines espèces « totémisées » (dauphins, tortues, baleines) menacées de surexploitation et/ou d'extinction. Dans un marché aquatique désormais globalisé, la puissance de l'idéologie « conservationniste » véhiculée entre autres par *Greenpeace*, *WWF*, *Sea Shepherd*... n'est pas sans engendrer d'importantes conséquences sur l'ensemble de la filière halio-aquacole (cf. **chapitre 8**). Le second groupe d'acteurs nouveaux sur le marché des Pdm est constitué par des **sociétés de transformation et de distribution**. En se multinationalisant, de puissantes firmes de l'halio-business (FMN) et de Grandes et moyennes surfaces (GMS) sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important à tous les maillons de la filière, pêchant, transformant et commercialisant une large gamme de produits à diverses échelles.

[126] À prendre au sens de l'organisation du pouvoir réparti entre les différents acteurs de la filière (Brunet *et al.*, *op. cit.*).

2.4.3.1 Les stratégies de multinationalisation

Si l'approche par les flux d'échanges constitue la voie la plus communément choisie pour appréhender le phénomène de mondialisation, les théories traditionnelles du commerce international ne s'intéressent bien souvent qu'au rôle des seules nations « au détriment des stratégies des véritables acteurs des échanges que sont les grandes firmes » (Aubin, 2000). Communément, une firme est dite **multinationale** lorsqu'elle réalise un *Investissement direct à l'étranger* (IDE), c'est-à-dire une acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une société étrangère déjà existante (Savary, 1991 ; Mucchielli, 1998). Si ces IDE s'effectuent selon des modalités diverses et variées (création, fusion, transfert technologique), ceux-ci s'expliquent bien souvent par une extension de la production pour bénéficier d'économies d'échelle sur un marché élargi (sécurité des approvisionnements, réduction des coûts, accès à de nouveaux consommateurs...) ou bien d'une division internationale des processus productifs pour exploiter les avantages comparatifs des pays (coûts de main-d'œuvre bon marché, réglementations fiscales et douanières assouplies, accès aux procédés de fabrication et savoir-faire...) (Savary, *op. cit.* ; Aubin, *op. cit*). Cette incitation à la multinationalisation s'explique par trois principaux types d'avantages révélés dans le « paradigme OLI » : la structure oligopolistique des marchés (O), l'avantage comparatif de localisation du pays d'accueil (L), l'internalisation du comportement organisationnel de la firme (I) (Mucchielli, *op. cit.*).
Ces stratégies de multinationalisation participent-elles réellement au développement local ou bien cette introduction de capitaux étrangers ne relève que d'une certaine déstructuration de l'activité (Couliou, 1999)[127] ? De plus en plus, certaines pratiques halieutiques déterritorialisées (débarquements extérieurs en bases avancées, recrutement d'équipages étrangers, capitalisation sociétaire transnationale...) laissent présager que les pêcheurs « n'échappent pas à un mouvement de libéralisation des économies qui les amène à préférer le marché au territoire » (Lequesne, *op. cit.*). Les multinationales ne raisonneraient alors que dans un espace-support abstrait et non pas dans un espace concret caractérisé par un ensemble de propriétés et de données à préserver, dans une logique de « localisation temporaire exploitant des avantages [plus que] de territorialisation de l'unité de production (Raffestin, 1980). Ces stratégies de spécialisation technique (segmentation) et spatiale (localisation) des activités aquatiques sont ainsi utilisées à des degrés d'internationalisation et des échelles différents, par certaines FMN (*Pescanova*) ou autres groupes de distribution (*Mousquetaires Intermarché*).

2.4.3.2 L'intégration verticale internationale du secteur aquatique : le cas de Pescanova

L'entreprise *Pescanova S.A* est créée en juin 1960 à Vigo par la famille espagnole *Fernandez* dans un contexte de croissance halieutique espagnole florissante, notamment dans l'activité de pêche fraîche. Paradoxalement, les fondateurs galiciens décident de se lancer dès leurs débuts dans l'aventure industrielle en misant sur le développement de la **surgélation en mer** du poisson et le conditionnement à bord de navires-usines (Pescanova, 2008). Cette stratégie qui permet à l'entreprise d'obtenir un avantage compétitif rapide et solide, ne constitue pour autant

[127] L'exemple de la filière thonière française est révélateur d'une activité qui, à l'échelle locale de la Bretagne-Sud, doit faire face à une mondialisation de l'économie de plus en plus contraignante (Bouvet, *op. cit.*). Celle-ci fournit pourtant un exemple de développement international d'une activité de production à enracinement local (Couliou, 2001 ; 2002).

que « la première pierre de l'édifice » (Fra, 1994). Devenue leader dans ce domaine dès les années 1970, l'entreprise conserve près des deux tiers de son activité sur le poisson tout en étendant ses compétences de surgélation à d'autres secteurs de l'alimentation (légumes, pizzas, plats préparés), devenant par la même occasion « multi-produits et multifonctionnelle » (Mucchielli, *op. cit.*). « Patiemment, en créant ou en rachetant des sociétés là où s'offrent des opportunités, *Pescanova* se constitue le plus fort réseau d'approvisionnement de produits de la mer occidental » (Couliou, 1999). Après une introduction réussie à la Bourse de Madrid en 1985 (cotée à hauteur de 200 M€ en 2007), la firme demeure l'une des principales entreprises alimentaires espagnoles avec près d'un quart du marché national (deux-tiers pour les seuls produits surgelés), notamment depuis l'absorption en 2000 de l'un de ses principaux concurrents (*Pescafina*). La présence du groupe dans des dizaines de pays, la puissance de son réseau (plus de 90 filiales, quelques 2000 produits distribués à travers plus de vingt marques) font aujourd'hui de *Pescanova* la 3e plus grande compagnie « halio-alimentaire » mondiale avec un bénéfice net avoisinant les 25 M€ en 2007 (Pescanova, *op. cit.*). Le groupe forme ainsi un puissant conglomérat d'entreprises dédiées à la capture, au conditionnement, à la transformation et à la distribution de Pdm (***figure 25***).

***L'organisation spatiale du conglomérat multinational* Pescanova**

Sur le segment **pêche**, le groupe *Fishco* développe en 2007 des activités dédiées à l'exploitation de ressources halieutiques au moyen d'une flotte de 120 navires-usines à dominante chalutière et palangrière, et sur lesquels sont traités et congelés près de 500 000 t. de captures (merlu, crevette, cabillaud, hoki...) (*ibid.*). Confrontée aux multiples transformations inhérentes à la filière pêche (prouesses technologiques, nouvelles réglementations, explosion de la demande en Pdm, etc.), la firme espagnole a su s'adapter en s'implantant dès le début des années 1990 dans les pays tiers à fort potentiel aquatique pour avoir accès à la ressource sans dépendre des accords de pêche, « contournant ainsi les 200 milles » (Fra, *op. cit.*). Elle met également en place une stratégie **d'acquisition** de compagnies étrangères (plus d'une douzaine dans une dizaine de pays) et de **sociétés conjointes** (une trentaine dans une quinzaine de pays), telles *Pesquerias Belnova* en Uruguay ou *Novagroup* en Afrique du Sud, récupérant au passage une partie de leurs quotas de pêche (Ortiz, 2004). Si ces sociétés conjointes sont pour la plupart du temps mixtes, *Pescanova* change parfois de stratégies, partageant tantôt sa participation au capital sociétaire entre plusieurs firmes comme pour sa filiale *Novamam* en Namibie, ou bien en collaborant avec les institutions étatiques comme pour sa filiale *Pescamar* au Mozambique. Fra note toutefois que « les pièces de cet échiquier mondial sont mobiles [et que] *Pescanova* en joue avec brio », comme l'illustrent les exemples de restructuration/modernisation de ses filiales d'armements *Interpêche* (St Pierre et Miquelon) et *Jégo-Quéré* (Lorient) en France (Fra, *op. cit.*). En effet, dans le cas du rachat de cet armement breton, *Pescanova* apparaît plutôt « comme un prédateur dont l'opération aurait eu pour but de faire prendre en charge les pertes d'*Interpêche* par l'État tout en obtenant des avantages et un outil de production important en Bretagne-Sud » (Couliou,1999).
Depuis le début de la décennie 1990, le groupe *Pescanova* développe également une branche d'activité **aquacole**, orientée sur le développement de technologie et de capacité de production innovante (Pescanova, *op. cit.*). Deux filiales piscicoles spécialisées dans l'engraissement de multiples espèces – principalement le turbot mais depuis quelques années la sole, la dorade, la crevette et le bar – sont ainsi créées sur les territoires espagnol (*Insuíña* à Vigo, *Acuinova* à Cadix) et portugais (*Acuinova* à Mira). *Insuíña* est d'ailleurs à l'initiative d'un projet titanesque depuis 2006 visant à construire une « méga-pisciculture » de turbot au cap *Touriñan*, afin de faire passer la production actuelle de près de 600 t. à plus de 4000 t. (Viusa, 2003, Trouillet, 2004). Le groupe a plus récemment investi en Amérique latine autour de la salmoniculture au Chili (*Pescachile*) et de la crevetticulture (républiques d'Amérique centrale), portant ainsi à plus de 25 000 ha les surfaces aquacoles dont dispose le groupe à travers le monde (Ortiz, *op. cit.*).

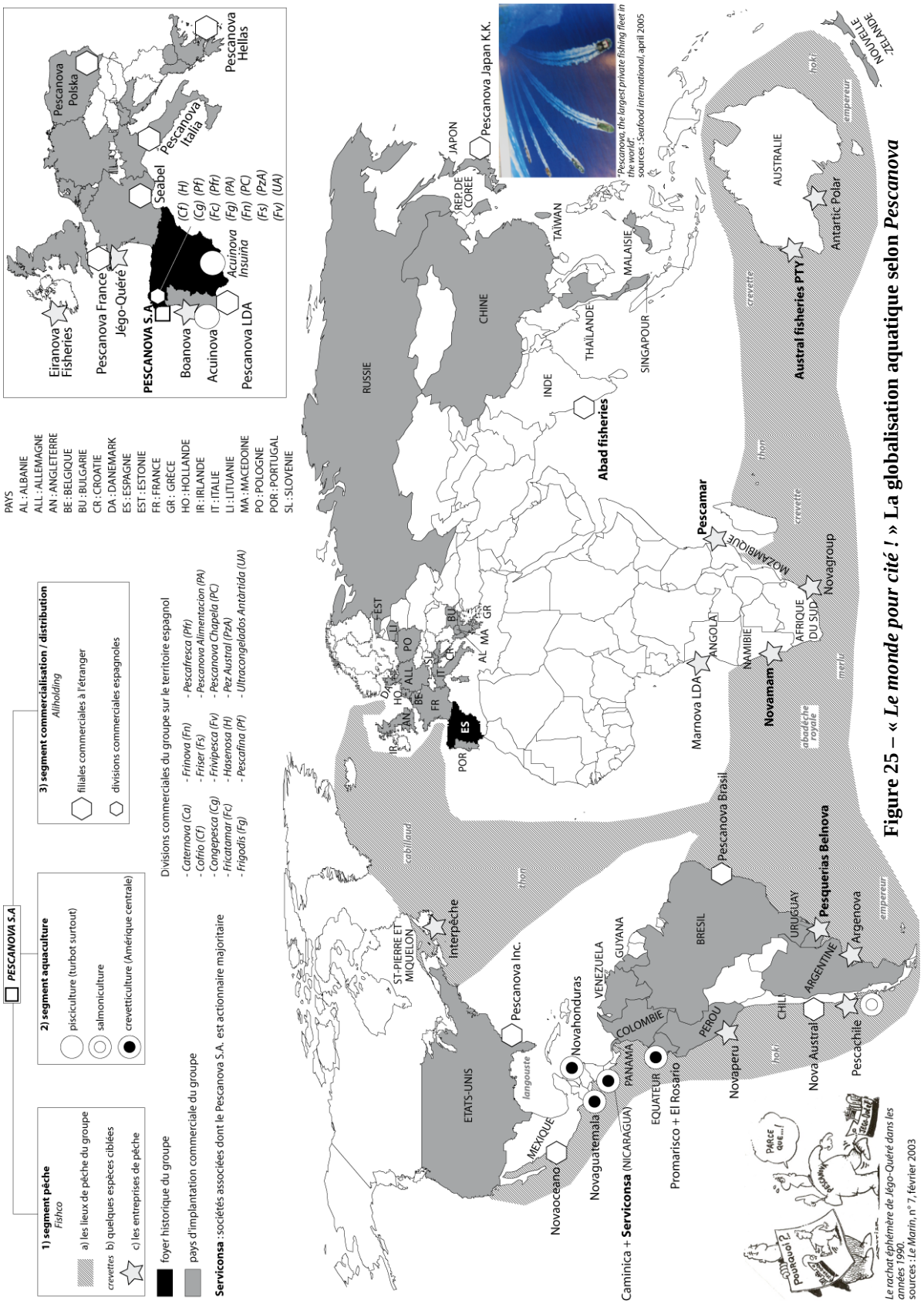

Figure 25 – « *Le monde pour cité !* » La globalisation aquatique selon *Pescanova*

***L'organisation spatiale du conglomérat multinational* Pescanova** (suite)

Le groupe *Aliholding* regroupe les sociétés qui **transforment** et **distribuent** les produits aquatiques frais et surgelés de l'entreprise. Le groupe s'est précocement doté d'un réseau de filiales de commercialisation lui permettant de distribuer ses produits sous sa propre marque sur de nombreux marchés alimentaires à travers le monde. Si la firme touche toujours plus de nouveaux marchés – américains (États-Unis, Brésil), orientaux (Russie, Japon, Chine) – elle réalise néanmoins près de **80 %** de ses ventes sur le marché **communautaire**, principalement sur le pourtour méditerranéen (France, Portugal, Italie) où le groupe s'est implanté dès la fin des années 1980, même si elle tend à pénétrer les marchés nord et est-européen. À l'échelle espagnole, *Pescanova* possède diverses filiales commerciales pour : la transformation et la préparation de Pdm (surgelés, plats cuisinés, traiteur, fritures...) près de Vigo (*Frivipesca*, *Pescafina*...) ; la distribution de produits issus de la marque (merlu, saumon, calmar...) à Madrid (*Pescanova Alimentación*) ; la commercialisation des produits aquacoles de ses filiales européennes (*Pescafresca*) ; la distribution de surgelés à domicile (*Friser*), aux mareyeurs (*Cofrio*) et au service « restauration » des entreprises (*Caternova*).

2.4.3.3 L'intégration verticale de la filière halieutique française : le cas des Mousquetaires

Dans une logique d'intégration « du bateau à l'assiette » (Grassart, 2006), les *Mousquetaires* développent depuis la fin des années 1980 une implication complète dans la filière aquatique afin d'assurer leur indépendance en matière d'approvisionnement de Pdm tout en maîtrisant leur qualité, leur fraîcheur et leur traçabilité. Pour ce faire, le groupe coopératif contrôle l'ensemble des segments de la filière : production (armement), mareyage et transformation, distribution (marques et points de vente) (Boude *et al.*, 2002 ; Vaudour, 2008a) (***figure 26***).

Le poids des GMS sur le segment « mareyage » de la filière française

Parmi les enjeux actuels de l'industrie française des pêches, le rôle de certains opérateurs comme les mareyeurs est affecté par deux grands types de mutations. La première relève de l'essor des GMS (Carrefour, Walmart) et des « Freezer-Centers » (Picard, Gel 2000) dont la part dans la commercialisation des Pdm s'est considérablement accrue au détriment du commerce de détail traditionnel, grâce notamment aux « rayons marée » implantés dans leurs points de vente (Le Bail, 1997a). La seconde concerne la proportion croissante des produits d'élevage (notamment le saumon, premier poste d'importation du secteur) au sein du mareyage, engendrant ainsi une transformation partielle de la relation marchande à l'intérieur de ce segment de la filière (Guillotreau et Le Grel, 2006). Les pratiques des mareyeurs tendent ainsi progressivement à évoluer de *l'intermédiation commerciale* (acheter et vendre des produits sans transformation) et du filetage du poisson pour le compte de grossistes ou de détaillants à un rôle de *preneur d'ordre* fondé sur des compétences techniques dont les GMS sont dépourvues (sous-traitance du filetage) *(ibid.*). En conséquence, cette internationalisation poussée des acteurs contribue à accentuer les clivages professionnels entre certains opérateurs traditionnels en prise avec les criées d'implantation pour une part majeure de leur activité et qui approvisionnent les débouchés traditionnels du secteur : petits négociants locaux, fileteurs de poisson blanc (cabillaud, merlan, lieu), etc. D'autres mareyeurs davantage connectés aux marchés internationaux se tournent vers de nouveaux circuits de distribution, notamment les sociétés de découpe qui achètent à l'importation et revendent en tant que prestataires de services pour le compte des GMS (*ibid.*).

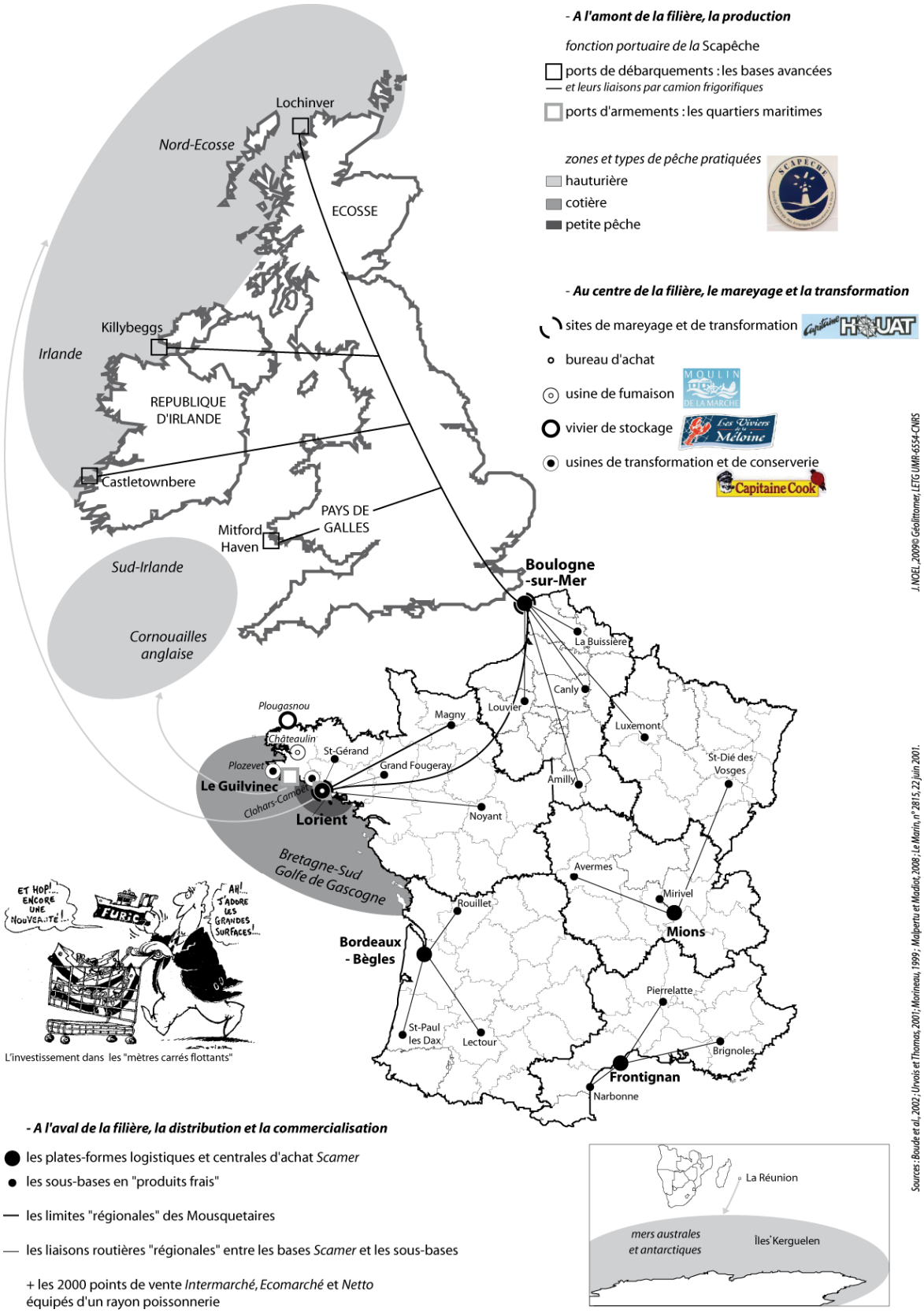

Figure 26 – *Un pour tous et tous pour un !* L'emprise des Mousquetaires dans la filière française

***L'organisation spatiale du groupement des* Mousquetaires Intermarché**

En **amont** de la filière, les *Mousquetaires* disposent d'une flotte de pêche constituée majoritairement de grands chalutiers (filets) et palangriers (ligne) et pour laquelle près de 350 marins et officiers travaillent dans la capture d'environ 15 000 t./an. Dans un contexte de limitation de la construction neuve, le groupe investit dans « les mètres carrés flottants » (Urvois et Thomas, 2001), privilégiant les **regroupements** et les **achats d'occasion** – *Lucas* à Lorient (*Pétrel* depuis 1995), *ACF* (Armement coopératif finistérien) à Douarnenez (*Sparfel* depuis 1997), *Nicot* à Concarneau (en 1999), *Furic* au Guilvinec (en 2001)... (Malpertu et Madiot, 2008). Depuis 2005, tous ces armements sont regroupés au sein de la *Société centrale des armements Mousquetaires à la pêche* (ou ***Scapêche***) qui constitue le premier armement français à la pêche fraîche (Morineau, 1999a ; Urvois et Thomas, *op. cit.*). La *Scapêche* possède un champ spatial d'activité assez large. Une partie de la flotte basée en pays bigouden (7 chalutiers artisans) travaille près des côtes nord-européennes dans l'ouest-Bretagne, le Sud-Irlande, la Cornouaille anglaise et la Manche (langoustine, morue, lotte, raie...). Une autre partie de la flotte armée à Lorient (chalutiers hauturiers de 30 à 40 m) exploite toute l'année les eaux au large du nord-ouest de l'Écosse et de l'Irlande. Celle-ci débarque sur des bases avancées britanniques une production diversifiée (lieu, lingue, sabre, merlu...), transformée et glacée à bord, et dont la moitié de cette cargaison est réacheminée toutes les 36 heures par camions réfrigérés aux sociétés de mareyage du groupe. Enfin, un palangrier congélateur de 55 m. effectue des marées de 2 à 3 mois au large des îles Kerguelen dans les mers australes et antarctiques en ciblant principalement la légine (Grassart, *op. cit.*).

Au **centre** de la filière, l'entreprise dispose d'un **arsenal d'usines de transformation** dans les domaines du frais, de la saurisserie, de la conserve et du surgelé. Une société de mareyage et de transformation, *Capitaine Houat*, est créé dès 1988 et est aujourd'hui implantée dans les ports lorientais (siège social + 200 salariés) et boulonnais (100 salariés). Ces deux structures travaillent à la préparation et au conditionnement de près de 25 000 t. de Pdm/an – pour moitié issus de la production du groupe, pour moitié issus du négoce –, allant du filetage de poisson frais à la cuisson de crevette d'élevage congelée (Morineau, 1999a). Le Groupe possède aussi deux filiales bretonnes à Clohars-Carnoët et Plozevet – les usines *Capitaine Cook* – afin de traiter des produits finis (tarama, soupes de poissons...), de saurisserie et de conserverie (thons, sardines). Enfin, le distributeur a investi dans la construction d'une usine de transformation de poisson fumé (saumons et truites surtout) – le *Moulin de la Marche* –, ainsi que dans la reprise d'un vivier de stockage de coquillages et crustacés vivants (homards, langoustes, tourteaux) – *les Viviers de la Méloine*. La société ne possède qu'un seul client installé à Lorient, la ***Scamer***, qui n'est autre que sa propre **centrale d'achat** nationale créée en 2000. Cette plate-forme logistique qui fonctionne comme un « hub halieutique » (Corlay, 2004), se subdivise en 4 bases « régionales » qui irriguent une vingtaine de sous-bases sur l'ensemble de l'hexagone. Ces bases sont aussi chargées d'acheter près de 250 références proposées par les deux bureaux d'achat de Lorient qui négocient sur les grandes criées internationales (25 pays environ) afin d'approvisionner quotidiennement (à hauteur de 30 000 t./an) les rayons marées de son réseau (Boude *et al.*, *op. cit.* ; Morineau, 1999b ; Gallois, 2002).

Sur l'**aval** de la filière, les *Mousquetaires* ont aussi créé leurs propres marques dès les années 1970. Le groupe privilégie une sélection de Pdm dont l'offre se structure autour de **4 grandes marques** dans les linéaires de leurs quelques **2100 enseignes** alimentaires *Intermarché*, *Écomarché* et *Netto*. *Pétrel* et *Gulf Stream* sont ainsi respectivement dédiés à la commercialisation de poissons sauvages et d'élevage dans leurs rayons libre-service. De leur côté, *Capitaine Cook* (société anonyme filiale du groupe) et *Odyssée* (partenariat commercial) sont utilisés pour la commercialisation des conserves, plats cuisinés (traiteur et appertisés) et autres surgelés.

Aux dires de Beaud, la mondialisation s'accomplirait selon un ensemble de trois ordres de processus : extension à l'échelle mondiale, accentuation et intensification, mouvement organique englobant (Beaud, 2000a). Le constat porté par Chaussade et Corlay au niveau de la filière halio-aquacole ne s'en trouve alors que renforcé. « Augmentation, mondialisation et diversification résument assez bien les mutations du couple offre-demande qui s'amplifient et s'accélèrent en raison d'un certain nombre d'externalités à la sphère halio-aquacole »

(Chaussade et Corlay, 2008). Tous ces facteurs extérieurs génèrent des effets importants sur le marché des Pdm et contribuent à une augmentation, une diversification et un étalement spatial de l'offre qui, en retour, a stimulé la demande incitant, par synergie, l'offre à se développer. Simultanément, ces facteurs ont accéléré la mondialisation des échanges aquatiques et redessiné leur géographie (*ibid.*).

Étant donné que la croissance d'un système s'accompagne bien souvent d'une croissance de son entropie (Péguy, 2001), ce foisonnement de mutations pourrait alors s'apparenter à une sorte de « basculement » du monde aquatique, en raison de l'ampleur exceptionnelle des mutations en cours mais aussi de la gravité des enjeux (Beaud, 2000b). Pour paraphraser Dollfus, la mondialisation halio-aquacole se présente plutôt comme « un Monde de l'inégalité accrue à tous les niveaux spatiaux » et dessine une « carte du monde » aquatique où des noyaux de croissance accumulant les richesses côtoient des nappes de pauvreté, d'exclusion et d'anomie (Dollfus, 2000). « On retrouve ainsi l'ambiance de la mondialisation, financière et dérégulée, de l'époque contemporaine. Sur cette planète mondialisée, les horizons muets de l'océan sont sous tension. Ainsi va le silence des mers [sur lesquelles] monte l'onde de la mondialisation, parfois réfractée, mais très rarement réfléchie » (Guillaume, 2008).

CHAPITRE 3 : DES ACTIVITES AQUATIQUES DANS « LA MER DE L'AVIDITE[127] » ? LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA GLOBALISATION HALIO-AQUACOLE

« *Loin de produire uniformément de l'ordre et de la prospérité,* [...] *il y a entre les différentes dimensions de la mondialisation de multiples décalages, disjonctions, dysfonctionnements qui nourrissent la perturbation mondiale* ».
Zaki Laïdi, *La grande perturbation* (2004).

Si les ressources vivantes de la mer sont sans conteste source de richesses alimentaires (apport protéinique), économiques (devises), etc., leur exploitation et leur distribution ne sont pas sans générer de multiples situations conflictuelles à différents niveaux du système (FAO, 2009b). « À l'heure de la mondialisation de l'économie et des échanges, les ressources naturelles demeurent l'enjeu d'intérêts énormes » (Bellec, 1996) et suscitent par conséquent de légitimes interrogations quant aux réelles opportunités et défis de la filière[128]. Cette dernière est en effet confrontée depuis quelques années à une « crise globale » dont les causes sont aussi bien à rechercher au niveau de la filière aquatique (***figure 27***) que dans « un certain renoncement des États à piloter les règles du jeu économique » (Guillaume, *op. cit.*). Il en résulte alors de multiples zones « d'ombres » qui, à défaut d'être nouvelles, s'accentuent plus vigoureusement depuis une trentaine d'années (*ibid.*) et débouchent sur une « explosion sans précédent des inégalités territoriales » (Carroué, 2002). Celles-ci se manifestent pour ce géographe par de violents processus d'intégration mais surtout d'exclusion et de marginalisation dans la production, le partage et l'échange des richesses créées (*ibid.*), dont ne sont pas exemptes les ressources halieutiques et aquacoles (Le Roux et Noel, *op. cit.*).

Figure 27 – Une filière aquatique empêtrée dans une crise de plus en plus globale

Schématiquement, les principaux dysfonctionnements géographiques de ce système-monde aquatique se structurent selon trois principaux niveaux d'échelles autour :
- des conditions d'**exploitation** des ressources vivantes de la mer, de leur gaspillage aux divers risques encourus ;
- des conditions d'**accès**, de la marchandisation des droits de pêche aux pratiques « néocolonialistes » ;
- des conditions de **partage**, caractérisées par une inégale répartition de la rente aquatique ainsi que par de multiples distorsions commerciales.

[127] Expression empruntée à l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire (AMRPS, 2004).
[128] En référence au "*Workshop on opportunities and challenges of fisheries globalisation*" conjointement organisé par l'OCDE et la FAO à Paris en avril 2007. Plus d'informations sur le lien Internet suivant : http://www.oecd.org/document/34/0,2340,en_2649_33901_38147874_1_1_1_1,00.html

3.1 Les dysfonctionnements spatiaux de l'exploitation des ressources

Par souci de clarté, nous avons opté dans cette section pour un regroupement des principaux dysfonctionnements spatiaux en matière d'exploitation des ressources autour de deux grandes catégories : les *gaspillages* générés et certains *risques* sociaux et environnementaux.

3.1.1 Au royaume du gaspillage[129]

La mal-exploitation des ressources, en particulier halieutiques, se traduit par de multiples « gaspillages » tels que la surexploitation, les prises accessoires et les rejets, la pêche illégale, et les pêches à finalité industrielle.

3.1.1.1 La surpêche ou la surexploitation de la ressource halieutique

« *Qu'il soit à bord d'une simple pirogue ou sur un superthonier congélateur, le pêcheur reste un prédateur cherchant à capturer le maximum de poissons sans se soucier des dommages que son action de prélèvement peut avoir sur l'état des ressources* [...] *Il se comporte comme un compétiteur imprévoyant d'autant plus redoutable que le perfectionnement de ses moyens de captures le met en position d'opérer de véritables razzias en n'importe quel secteur de l'hydrosphère* ».
Jean Chaussade, *La mer nourricière* (1994).

Aux « vingt glorieuses » qui marquent l'expansion spectaculaire du secteur des pêches au cours des années 1950-1970 semblent succéder les « quarante douloureuses » (Carré, 2008)[130]. En effet, dès le début des années 1970, une série de pêcheries s'effondre consécutivement au déclin brutal de stocks jusque-là très abondants – anchois du Pérou, sardinelle du golfe de Guinée, hareng et cabillaud de l'Atlantique, etc. –, et laisse entrevoir les prémices[131] d'une surexploitation croissante des ressources marines vivantes (Troadec, *op. cit.*). Si dans les premiers temps de ces crises les pêcheurs réagissent en reportant leurs efforts de pêche par une sorte de « fuite en avant » vers des espèces de substitution (capelan en Islande, pilchard et chinchard au Pérou et au Chili) et des espaces nouveaux (mers « tropicales », océans « polaires ») (cf. section *122*), ils contribuent davantage à généraliser le phénomène de surpêche (ou *overfishing*) vers un nombre croissant d'autres stocks et d'espèces, ce qui, « au gré d'abondances de plus en plus éphémères » (Carré, 2004), crée par la même occasion une instabilité chronique à l'échelle d'un système-monde océanique lui aussi limité en ressources vivantes et spatiales (Carré, 2008 ; Troadec, *op. cit.*).
Sans revenir aux fondamentaux des modèles bioéconomiques décrivant les relations d'équilibre entre la mortalité par pêche (effort), l'abondance d'un stock (biomasse) et les captures que celui-ci peut durablement supporter (rendement maximal soutenable), la surexploitation des ressources halieutiques se présente comme un phénomène dans lequel se combinent à la fois un accroissement de la pression anthropique ainsi qu'une obsolescence des modes de régulation (***figure 28a***). Deux formes de surexploitation – non exclusives l'une de

[129] Expression empruntée à Alain Le Sann dans l'ouvrage qu'il coordonne sur la pêche artisanale (Le Sann, 1988).
[130] Par cette expression, le géographe entend pointer ici la succession de graves crises que subit le secteur des pêches au cours des quatre dernières décennies, provoquée notamment par l'effondrement spectaculaire des ressources sur l'ensemble des mers du globe (Carré, 2008).
[131] Carré (2004) et Laubier (2003) rappellent entre autres que l'idée d'une intensification du secteur des pêches conduisant à une surexploitation des ressources est relativement ancienne.

l'autre – coexistent, l'une de « recrutement » (prélèvement excessif par rapport aux capacités naturelles de renouvellement du stock), une autre de « croissance » (espèces capturées à un âge trop précoce) (Boncœur, 2003). Le mécanisme conduisant à la surexploitation des stocks s'explique du point de vue économique par un accroissement des capacités de capture qui excèdent significativement la productivité des stocks. Cette **surcapacité** résulte du jeu des deux principales externalités négatives : l'une immédiate « d'encombrement » entre pêcheurs exploitant un même stock (les prélèvements opérés par les uns réduisant de façon immédiate la disponibilité de la ressource pour les autres) ; une autre différée « de stock » (incidence de l'activité de chaque pêcheur sur la biomasse du stock d'équilibre, notamment en termes de structure d'âge et de recrutement de géniteur) (*ibid.*).

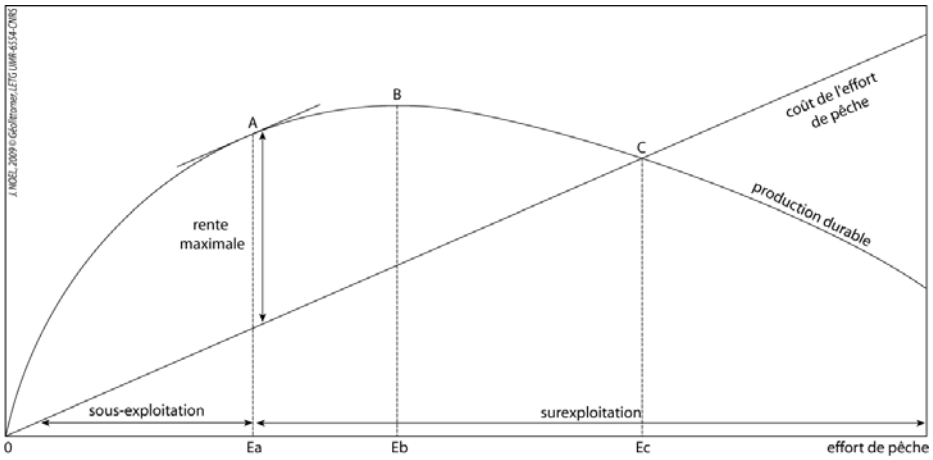

Production durable : flux de captures égal au flux d'accroissement naturel du stock exploité, dans des conditions environnementales non perturbées..
Coût de l'effort de pêche : coût d'usage et d'opportunité de l'ensemble de des facteurs anthropiques mobilisés par la pêche (capital, travail).
Rente : écart entre la valeur des débarquements et coût de l'effort de pêche en régime de production durable.
Point A : régime d'exploitation maximisant la *rente économique halieutique* (MEY)
Point B : régime d'exploitation maximisant la *production durable halieutique* (MSY)
Point C : régime d'équilibre en cas de libre accès à la pêcherie

Sources : d'après Boncoeur, 2003.

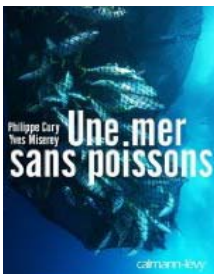

Schématiquement, le phénomène de surexploitation, ou surpêche, se traduit de la manière suivante : tout niveau d'effort de pêche dépassant les points *Ea* et *Eb* traduisent respectivement des situations de surexploitation économique puis biologique du stock, la rente étant totalement dissipée à partir du point *Ec*. Boncœur souligne d'ailleurs que la maximisation de la rente halieutique en régime de production durable (point A) implique un effort de pêche plus faible et une biomasse d'équilibre plus élevée que la maximisation des captures (point B) (*ibid.*).

Figure 28a – La surexploitation : représentation schématique d'un phénomène médiatique

Le résultat fournit alors une illustration de la « tragédie des communs », le libre accès (ou l'accès mal régulé) à des ressources *communes* et *renouvelables* conduit à leur dégradation au détriment des intérêts de la collectivité. Dans les deux cas, la surexploitation signifie une **dissipation de la rente halieutique**[132], c'est-à-dire un gaspillage de ressources naturelles rares au détriment des intérêts de la société (*ibid.*). Tout le système halieutique s'enfonce alors dans une spirale vicieuse avec sa cascade de difficultés croissantes pour les territoires côtiers touchés par cette crise : écologique (effondrement des stocks, extinction d'espèces, dégradation des écosystèmes) ; économique (surcapitalisation du secteur, renchérissement des prix du poisson) ; social (diminution des revenus, accentuation de la durée des marées, pénibilité du travail)... (Cormier-Salem, 2006 ; Corlay, 2004). Une vue d'ensemble de la situation des

[132] Si la rente est le revenu économique lié à l'utilisation d'une ressource primaire non produite, la rente halieutique se présente comme la création nette de richesse procurée par l'exploitation de ce potentiel naturel limité (Boncœur, 2003).

ressources halieutiques confirme qu'au cours des quinze dernières années la proportion de stocks surexploités est restée relativement inchangée après les fortes tendances à la hausse enregistrées au cours des décennies 1970 et 1980. Ces informations conduisent toutefois à penser que ce phénomène n'est plus un « mythe » (Forrest, 2006 ; Cury et Miserey, 2008), même s'il vire parfois au catastrophisme (médiatique) général (***figures 28a*** et ***28b***).

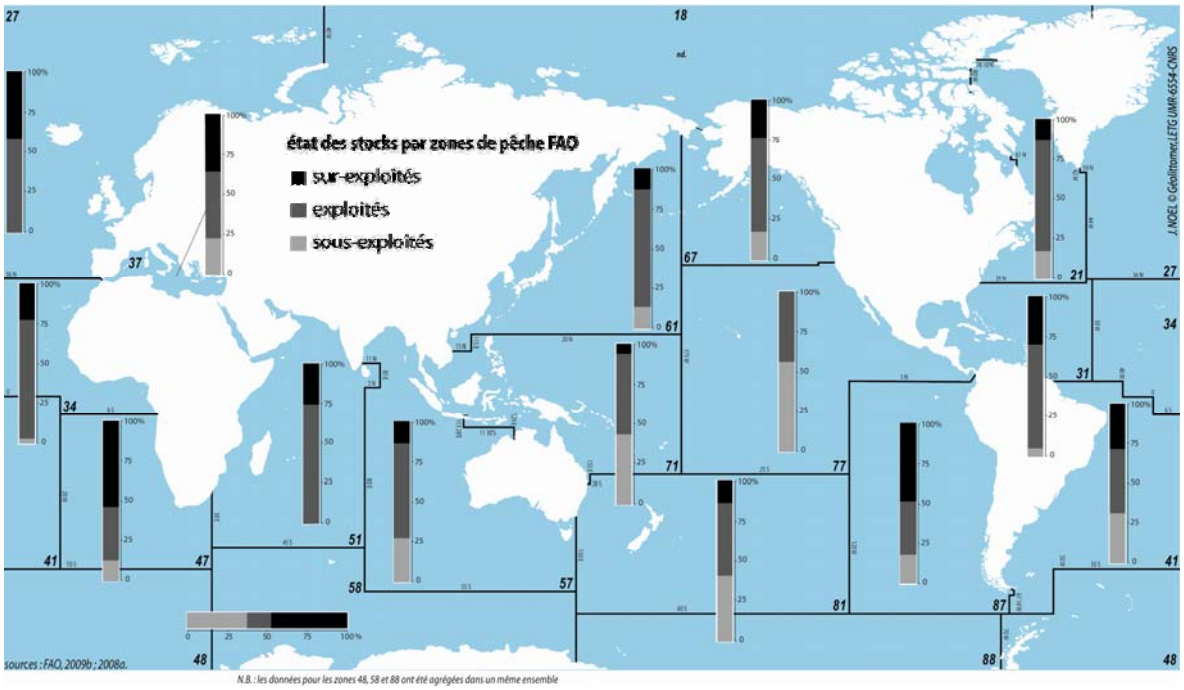

D'après les résultats d'évaluation disponibles en 2006, les experts de la FAO estiment que près de **80 %** des stocks halieutiques sont déclarés pleinement exploités (à 52 %) ou surexploités (à 28 %), seule une petite partie (20 %) des stocks mondiaux étant encore considérée comme modérément ou sous-exploités (FAO, 2009b).

Figure 28b – La surexploitation des stocks halieutiques par zones de pêche maritimes FAO

Une surexploitation des ressources halieutiques ubiquiste

Au sein des **eaux communautaires**, près de 88 % des stocks halieutiques seraient à l'heure actuelle surexploités, dont 30 % en dehors des limites biologiques de sécurité (CE, 2009a). Bon nombre de stocks atlantiques – en mer du Nord (morue, merlu, sprat, églefin...), en mer d'Irlande (merlan), en mer Celtique (baudroie, cardine), dans le golfe de Gascogne (anchois) – et méditerranéen (thon rouge) connaissent une situation d'équilibre préoccupante (Troadec *et al.*, 2003). Couliou montre également que les pêcheurs artisans **bretons** sont eux aussi confrontés à un défaut de maîtrise de la ressource, « le phénomène d'appauvrissement en liaison avec la surexploitation des fonds » demeurant pour le géographe « l'aiguillon de l'histoire du chalutage régional à travers une conquête du Nord ». (Couliou, 1997). À **Madagascar**, les stocks de crevettes marines ainsi qu'une partie des stocks de requins présentent des signes d'effondrement certains. À une échelle plus fine, les poulpes (dans la zone sud-ouest du pays), le crabe de mangrove et les gros poissons de fond (zone nord-ouest), les langoustes (zone sud) ainsi que les trépangs figurent parmi les espèces les plus menacées (Lannuzel, *op. cit.* ; Chaboud *et al.*, 2002).

3.1.1.2 Les prises accessoires et les rejets

De l'aveu même de la FAO, il n'est guère possible de connaître à la fois l'ampleur exacte du problème des **prises accessoires** (ou « faux-poisson ») et des **rejet**s ainsi que leurs conséquences et l'efficacité des mesures prises pour les améliorer, en raison notamment de l'absence de programmes de suivi complets permettant de les évaluer et de données suffisamment précises et fiables sur ce phénomène (FAO, 2009b). Si les prises accessoires et autres rejets des pêcheries maritimes mondiales oscillaient entre 27 et 35 Mt./an pour la FAO en 1994 – soit plus du quart des captures annuelles de l'époque –, une étude plus récente semble indiquer que leur proportion avoisinerait désormais les 7,3 Mt./an. (8 % des captures totales) (Kelleher, 2008 ; FAO, 2005a). Cette réduction substantielle des rejets s'explique simultanément par une réduction des prises accessoires indésirables (engins de pêche plus sélectifs, réglementations renforcées, etc.) mais surtout par une valorisation plus importante, voire une commercialisation tout azimut, de nombreuses espèces auparavant rejetées (opportunités commerciales, besoins minotiers, etc.) (Kelleher, 2008 ; FAO, 2009b).

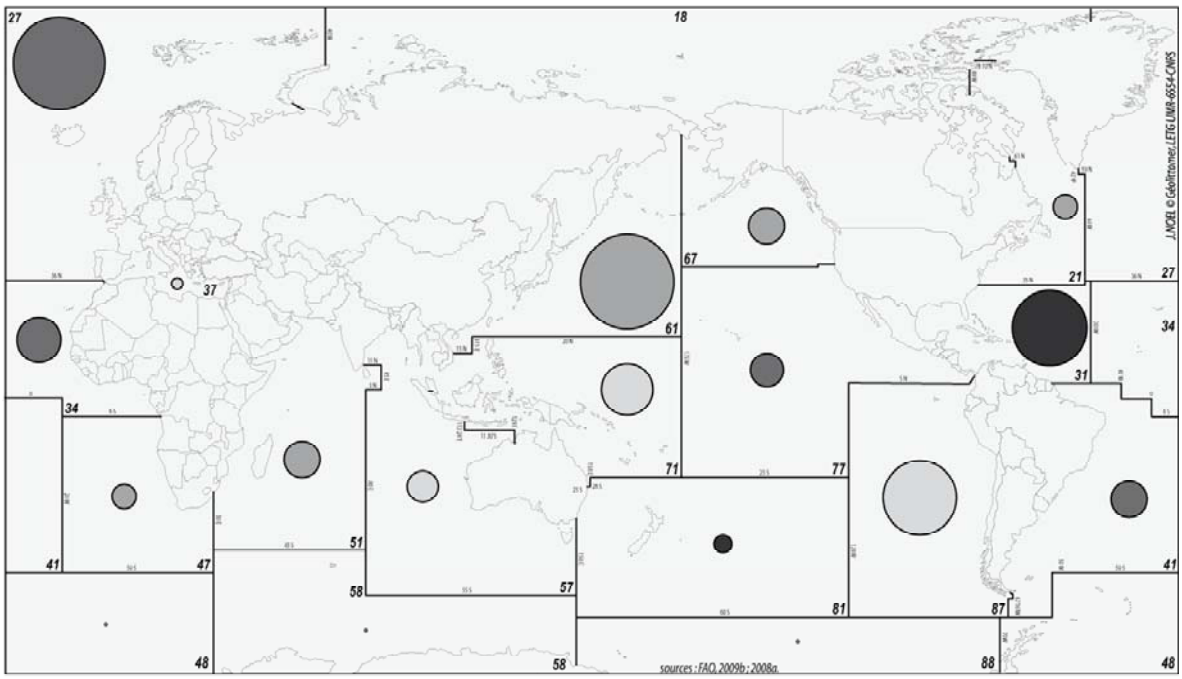

Figure 29 – Les rejets estimés par zone de pêche maritime FAO en 2006, en volume et en taux

Néanmoins, cette moyenne des rejets cache en réalité des différences importantes entre les pêcheries, en raison des différences géographiques des zones de pêche mais aussi de différences dans les techniques et engins de pêche utilisés (CE, 2007b) (***figure 29***). Ainsi les zones FAO 61 et 27 représentent à elles deux près de 40 % des rejets halieutiques mondiaux,

avec chacune près de 1,3 Mt. de rejets par an[133]. Par ailleurs, plus de la moitié des rejets supposés à l'échelle de l'ensemble des surfaces marines émaneraient de deux principaux types de pêche chalutière : l'une opère en zone tropicale et cible les crevettes (27 % des rejets mondiaux avec plus de 1,86 Mt./ an)[134], l'autre s'intéresse sur tous les océans aux diverses espèces démersales (36 %, près de 2,5 Mt./an) (Aish *et al.*, 2003 ; Kelleher, 2008). Les conséquences négatives de cette mauvaise exploitation des ressources et leur gaspillage sont autant environnementales qu'économiques. Si 10 à 30 % selon les cas des prises accessoires sont récupérées et expédiées vers la réduction minotière, ces prises sont traditionnellement rejetées par raisons économiques (faible valeur commerciale, taille minimale) et/ou juridiques (espèces hors quotas, espèces protégées ou interdites). Par ailleurs, le fait qu'une large partie des prises rejetées soit des juvéniles entraîne une diminution de la productivité future pour la pêche (capacité reproductive des stocks), et plus largement une menace pour la biodiversité des écosystèmes (CE, 2007b).

Rejets et prises accessoires au sein des eaux malgaches et communautaires

Dans les pêcheries industrielles de crevettes tropicales, la plus grande partie des captures de poisson est rejetée, contrairement aux pêches de petite échelle qui débarquent pour la consommation locale l'ensemble de leurs prises. À **Madagascar**, les captures halieutiques des ressources crevettières constituent un exemple significatif de la mal-exploitation du secteur. « Si l'on se réfère au fait que 90 % de la production est exportée [et ne contribue guère] à résoudre les problèmes nutritionnels locaux, ceci est d'autant plus alarmant que cette même pêche, par le rejet en mer de poissons d'accompagnement de moindre valeur commerciale, mais qui pourraient alimenter les marchés intérieurs, compromet inutilement des stocks déjà peu importants » (Rejela, *op. cit.*). Rafalimanana *et al.* renchérissent en estimant que pour 1 kg de crevette pêché dans les eaux malgaches, ce sont en fait près de 7 kg de prises accessoires – essentiellement composés d'individus juvéniles (poissons et concombres de mer) – qui sont également prélevés (Rafalimanana *et al.*, *op. cit.*). L'importance des rejets varie selon les pêcheries mais aussi avec les systèmes de pêche et de commercialisation. Dans les pêcheries plurispécifiques démersales **françaises**, des espèces cible de petite taille cohabitent souvent avec les classes jeunes d'espèces plus grandes. C'est le cas, par exemple, des pêcheries de langoustine du golfe de Gascogne et de la mer Celtique où des quantités importantes de merlu de taille inférieure à la taille minimale légale sont capturées. Dans la pêcherie de merlu au chalut du golfe de Gascogne, la moitié des prises totales est ainsi rejetée (Troadec *et al.*, *op. cit*).

3.1.1.3 La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)

Parmi les « pêches fantômes[135] » qui hantent encore l'ensemble des fonds marins et océanique de la planète, la **pêche illégale, non déclarée et non réglementée** (INN) figure sans aucun doute parmi les plus symptomatiques de la mise en péril des ressources (Cury et Miserey, *op. cit.*). Considérées comme un « crime contre l'environnement impliquant le vol de ressources », ces activités illicites engendrent de graves menaces aussi bien pour les écosystèmes marins (surexploitation des ressources, destruction braconnage, rejets) que pour les sociosystèmes qui les exploitent (pertes de revenus et d'emplois, amoindrissement de la sécurité alimentaire,

[133] Ces deux zones de pêche FAO figurent parmi les zones de production les plus sollicitées (cf. **chapitre 2**).
[134] Les pêches chalutières crevettières (tropicales et boréales) possèdent des taux de rejets dépassant les 62 % (contre 30 % pour les pêches thonières) (Kelleher, 2008).
[135] Outre les activités de pêche INN, Cury et Miserey inclut dans cette dénomination l'ensemble des engins de pêche (casiers, filets, lignes…) perdus ou abandonnés qui errent dans les fonds marins mais qui continuent de prendre au piège de nombreuses espèces (*op. cit.*).

augmentation des conflits d'usage) (FAO, 2009b). S. David et P-E. Bergh définissent cette pêche INN selon trois composantes principales. La *pêche illégale* comprend toute activité de pêche effectuée par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux placées sous la juridiction d'un État (pour les ZEE) ou d'une Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) compétente (pour la Haute mer) et qui contreviennent aux mesures de conservation et de gestion adoptées par ces instances. La *pêche non déclarée* concerne toute activité qui n'est pas déclarée (ou de façon fallacieuse) aux autorités nationales et/ou d'une ORGP compétente, contrevenant ainsi à leurs lois et leurs règlements. La *pêche non réglementée* enfin implique toute activité menée dans la zone de compétence d'une ORGP par des navires sans nationalité ou battant pavillon d'un État non membre ainsi que par une entité de pêche non conforme ou contraire aux mesures de conservation et de gestion (inter)nationales (David et Bergh, 2008).

La multiscalarité des activités illicites à Madagascar : pêche INN et pratiques locales douteuses

À l'échelle malgache, les pertes de recettes par la pêche INN sont évaluées autour de 37 M $ US./an, soit près de 20 % des captures totales, dans un pays où le secteur halieutique contribue tout de même à près de 8 % du PIB en 2006 (*ibid.*). Un cas récent de pêche illicite s'est ainsi déclaré en octobre 2008 au large de Toliara. Un bateau de pêche battant pavillon sénégalais y est arraisonné pour pêche illégale avec à son bord plus de 34 t. de produits finis de requins noirs (*Centrophorus Sqamosus*) – 17 t. de filets, 15 t. de foie et 2 t. d'aileron – ainsi que 2 t. de langoustes. Le navire utilise du matériel interdit (filets maillants dérivants) et possède seulement une autorisation de pêche exploratoire délivrée dans le cadre d'un accord signé entre Madagascar et la société *Deperé France* concernant d'autres espèces que celles capturées. D'après les documents du navire, celui-ci aurait déjà changé au moins trois fois de pavillon (espagnol, namibien et sénégalais). Tous les produits illégaux trouvés à bord sont conditionnés sous le label *Soperka*, une entreprise espagnole également armateur du navire. Cette société, connue à Dakar sous le nom de *Kanbal Pêche 2*, figure sur la liste des entreprises ayant reçu l'agrément sanitaire pour exporter des produits halieutiques vers l'UE (Ramanantsoa, 2008) Par ailleurs, comme sur d'autres littoraux africains (Sall, 1990), certaines flottes asiatiques ou européennes utilisent des « bateaux-ramasseurs », en particulier sur la côte est de l'île, sur lesquels elles embarquent quelques dizaines de pirogues traditionnelles avec leurs équipages afin d'exploiter pendant plusieurs jours d'affilée les zones poissonneuses au large des côtes mauriciennes. Le poisson, généralement de très haute qualité, est acheté aux pêcheurs à un prix dérisoire pour être ensuite expédié sur les marchés développés (entretien personnel avec Félix Randrianasoavina, janvier 2007). Lannuzel révèle également d'autres pratiques douteuses, telles certaines scènes de trocs ou de marchandage de poissons d'accompagnement complices entre piroguiers traditionnels et industriels crevettiers. « Certains de ces piroguiers auraient même délaissé la pêche et se seraient spécialisés dans cette activité de troc, une manne pour eux » (Lannuzel, *op. cit.*). Que ces pratiques soient délibérées avec des conditions bien établies (« un demi-litre d'huile de coco contre 30 kg de poissons, un paquet de cigarettes contre 5 kg,... ») ou consécutives à une sorte de « droits de passage » face aux barrages érigés pour manifester contre les incursions chalutières, celles-ci « n'en sont pas moins blâmables ». Elles permettent en effet l'arrivée sur les *bazary* locaux de poissons de petites tailles, très bon marché et qui entrent en concurrence déloyale avec d'autres produits halieutiques, tout en mettant parfois en péril la vie de certains marins (noyades) (*ibid.*).

Ces définitions formelles n'aident pourtant pas à comprendre la grande diversité de ces activités. Les activités illicites/de braconnage sont les plus faciles à définir et se qualifient souvent par une pêche sans licence dans une ZEE soit par des navires nationaux, soit par des navires autorisés à pêcher dans une zone adjacente ou en Haute mer mais pêchant dans la zone traversée pour laquelle ils n'ont pas de licence. D'autres types de pêche illicite peuvent être exercés par des navires qui contreviennent aux conditions de leurs licences : utilisation d'équipements illégaux, exploitation au-delà du quota fixé, omission de donnée... (Tompkins,

2008). En résumé, « contourner les contrôles en changeant de pavillon, pêcher dans des zones sans autorisation ou selon des pratiques interdites et sous-estimer délibérément le montant des captures déclarées comptent parmi les pratiques les plus répandues » *(ibid.*). Au cœur de ces pratiques figure l'octroi de *pavillons de complaisance*[136] : les navires changent (légalement) de pavillon en choisissant un État doté de plus faibles capacités administratives (Belize, Panama, Honduras...) afin de contourner les mesures de gestion et de conservation.

Certaines évaluations indiquent que les activités de pêche INN pourraient représenter jusqu'à 30 % en volume des captures totales dans certaines pêcheries et que les prélèvements de certaines espèces (légine par exemple) pourraient s'élever à trois fois le volume autorisé. Ainsi sur les 11 à 26 Mt. annuelles attribuées à ces activités illicites, les pertes financières estimées sont de l'ordre de 10 à 23 Mds $/an (entre 12 % et 30 % de la valeur annuelle globale des produits) tandis que les gains informels générés seraient compris entre 4 et 14 Mds $/an (Tompkins, *op. cit.*). Ainsi, pour la seule Afrique subsaharienne, le montant de ces activités dépasserait le milliard de dollars – soit environ un quart des exportations aquatiques annuelles de la zone – à travers un panel de fraudes qui mêlent braconnage d'espèces migratrices (thon) par des navires pêchant sans licences dans les ZEE nationales ou sous pavillon de complaisance, incursions de flottes industrielles dans des zones de réserve près de la bande côtière interférant avec la flottille artisanale pour la capture de crustacés, etc. (FAO, 2008a).

3.1.1.4 Les pêches à finalité industrielle

S'il est vrai que le **segment des pêches à finalité industrielle** a contribué très largement à gonfler les résultats du secteur halieutique mondial ainsi qu'à améliorer mécaniquement la disponibilité brute par habitant, ce dernier n'a pas pour autant augmenté la consommation réelle, ces captures échappant à l'alimentation humaine au profit d'autres usages (section 2.2.2). En effet, si ce nouveau débouché du poisson a eu l'avantage – économique – de mettre en valeur des espèces de qualité médiocre et bon marché (anchois du Pérou, sardinelles) pour les « transformer » en produits de luxe (crevettes, saumons), il s'est aussi traduit par des pêches massives de poissons pélagiques parfaitement alimentaires (harengs, maquereaux, chinchards, etc.) (Carré, 2008). Si ce système reste relativement bénéfique pour certains, notamment du fait qu'il valorise des espèces jusque là sans grand intérêt tout en assurant une complémentarité entre la pêche et l'aquaculture *via* des débouchés et des emplois offerts aux communautés de pêcheurs (Doumenge, 1986b), nombreux sont ceux qui jugent ces pêches contestables, **pillage** et **gaspillage** étant bien souvent les deux griefs formulés à son encontre (Carré, 2006).

En effet, le fait de pêcher des protéines animales pour les convertir ensuite en poissons ou crustacés destinés à une clientèle bien souvent en situation « d'opulence alimentaire » (Chaussade, 1994) ne fait que rallonger la chaîne alimentaire sans gain nutritionnel tout en déséquilibrant les écosystèmes marins (Doumenge, 1986b ; Carré, 2004) (***figure 30***). Ces pêches minotières font notamment l'objet de vives critiques pour leur « tournure réellement systématique » qui en font une véritable « hérésie écologique au point de justifier jusqu'à 30 %

[136] Environ 8,5 % des navires dans le monde (8,9 % en jauge brute totale) sont inscrits comme battant « pavillon inconnu » – catégorie en expansion rapide ces dernières années – et représentent une flottille plus importante que toutes les autres flottilles nationales (sauf celle des États-Unis) (FAO, 2009b).

des prises mondiales » (Chaussade et Guillaume, *op. cit.*). C'est ainsi que deux des principales puissances halieutiques mondiales (Pérou et Chili) ont été (et sont encore) encouragées à développer fortement ce segment industriel au détriment de leurs pêches artisanales et qu'elles continuent d'y consacrer chaque année au moins 70 % de leurs captures (Corlay, 2004). Bien qu'elles alimentent de nombreux élevages industriels (bovins, volailles, porcins), ces pêches demeurent le principal pourvoyeur alimentaire en poissons sauvages (ou « fourrages ») d'un segment aquacole toujours très dépendant de ses apports massifs à bas prix. L'aquaculture intensive continue de ponctionner chaque année entre un quart et un cinquième de la production mondiale (20 à 25 Mt.) pour produire (seulement) 30 Mt. de poissons et de crustacés (Carré, 2008). D'après la FAO, le volume total des produits minotiers consommé par les segments aquacoles aurait même triplé entre 1992 et 2006[137] pour représenter aujourd'hui près des deux tiers des apports alimentaires[138] (FAO, 2009b). Dans tous les systèmes intensifs, de la crevetticulture à toutes les formes de piscicultures d'espèces carnivores (truites, saumons, daurades...), les animaux élevés consomment bien plus de protéines qu'ils n'en produisent : près de 2 kg de poissons sauvages en moyenne pour produire 1 kg de poissons d'élevage, environ 3 kg de poissons sauvages pour un 1 kg de crevette d'élevage (Billard, *op. cit.*).

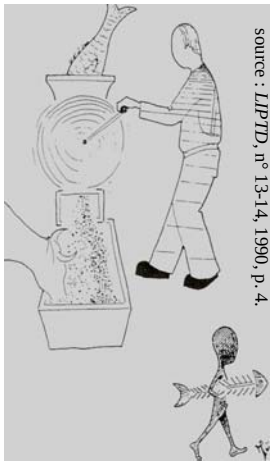

Figure 30 – Des pêches minotières « hérétiques sur le plan alimentaire

3.1.2 Une exploitation aquatique à risques : quelques impacts sociaux et environnementaux

3.1.2.1 Dangerosité et conflictualité du secteur halieutique

Malgré les multiples directives et conventions internationales, les pêches maritimes demeurent l'un des secteurs d'activité les plus **dangereux** au monde en terme de **sécurité** et de **conditions de travail**, l'OIT estimant d'ailleurs le nombre d'accidents mortels à environ 24 000 chaque année (Petursdottir *et al.*, 2004). Si près de 80 % des accidents restent imputables à des erreurs humaines, il semble que la pression pour accroître les profits soit bien souvent à l'origine de ces incidents. En effet, dans un contexte halieutique fortement concurrentiel, la nécessité de survie économique et financière dans laquelle se trouvent (trop) souvent de nombreuses entreprises de pêche impose de réduire les coûts et pousse à prendre des risques (travail sur des navires défaillants, équipages réduits, travail des enfants, etc.) (FAO, 2009b). En dépit du caractère risqué de l'activité, un rapport FAO indique pourtant que la sécurité en mer ne représente pas une priorité dans les plans de développement du secteur artisanal de nombre de pays du Sud et pointe diverses lacunes telles que le manque d'expérience et de fiabilité dans la construction des navires, le manque de moyens techniques pour les opérations de recherche et de sauvetage... (Petursdottir *et al.*, *op. cit.*). Une autre étude FAO menée à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien montre que cette thématique sécuritaire reste extrêmement importante,

[137] La production de farines de poisson a ainsi progressé d'environ 1 Mt. à plus de 3 Mt. tandis que celle des huiles de poisson passait de 0,2 Mt. à 0,8 Mt. (FAO, 2009b).
[138] Contre un tiers de végétaux (blé, soja et pois), de vitamines et d'oligo-éléments (*ibid.*)

alors même que les problèmes et certains risques demeurent négligés dans les politiques de gestion et d'aménagement du secteur, quand bien même, « chaque mois, au moins une douzaine de pêcheurs traditionnels disparaissent à la suite d'un accident en mer ou pour une raison inconnue » (Nageon de Lestang, 2007).

D'un autre côté, la maritimisation toujours plus soutenue de l'économie ne peut que « maintenir à terme des situations **conflictuelles**, dont il ne faut ni aggraver le danger ni sous-estimer l'importance » (Vigarié, 1995). Dans un contexte de globalisation, de multiples rivalités en matière d'exploitation et de gestion des ressources aquatiques apparaissent de façon plus ou moins récurrentes, selon des degrés de violence plus ou moins prononcés[139], et ce à quelque niveau d'échelle spatiale que ce soit (Le Roux et Noel, *op. cit.*), et débouchent à terme sur une « bataille pour le poisson » (Le Sann, 1988). Par ailleurs, outre certaines rivalités « extérieures » au secteur (conflits de travail, conflits commerciaux, conflits avec les pouvoirs publics[140], etc.), Troadec *et al.* (*op. cit.*) répertorient quatre formes de conflits majeurs propres à l'exploitation de ces ressources. Ainsi, aux conflits de *juridiction*, liés aux désaccords sur la nature de l'autorité censée réglementer l'accès aux ressources, ainsi que ceux relevant de *mécanismes de gestion* visant à la conservation des ressources (limitation des captures, protection des juvéniles), deux autres types de conflits d'allocation viennent s'ajouter. Les conflits *d'allocation interne* entre groupes de pêcheurs pratiquant des métiers différents à l'intérieur d'une même pêcherie concernent les interactions techniques au niveau de la ressource, telles que les prises accessoires d'espèces ciblées (merlus capturés par les pêcheries langoustinières en golfe de Gascogne) et de l'espace (conflits entre arts traînants tels le chalut et arts dormants tels le casier). Les conflits d'*allocation externe*, plus connus sous les termes de **conflits d'usage**, concernent des rivalités avec d'autres acteurs et activités économiques potentiellement concurrents sur les espaces marins et littoraux fréquentés par les pêcheurs, notamment en bande côtière (aquaculture, tourisme, plaisance, extraction de granulats, installation d'éoliennes en mer, etc.). F. Dupré et S. Goedefroit rappellent ainsi que sur certains fronts pionniers de la côte ouest malgache l'usage d'une ressource unique, difficilement partageable et à forte valeur marchande engendre moult rivalités entre les différents acteurs présents dans cette arène crevettière, des rois locaux aux administrations de l'État central, en passant par les sociétés de collecte ou bien encore les organisations de pêcheurs migrants ou autochtones, etc. (Dupré et Goedefroit, 2002).

3.1.2.2 La déstructuration des pêches à petite échelle malgache et française

« Les pêcheries (crevettières) malgaches sont, à notre avis, exemplaires de la marche forcée de la mondialisation et des effets qu'elle induit sur les systèmes économiques locaux » (Goedefroit, 2003). Le développement de ces pêches traditionnelles trouve son origine dans l'adoption d'engins plus performants, la mobilisation d'une force de travail de plus en plus nombreuse ainsi que dans la dynamique de la demande des collecteurs, elle-même liée à l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée (Chaboud, 2002)[141]. Les régions côtières de

[139] Cf. entre autres la « guerre » de l'anchois entre pêcheurs français et espagnols dans le golfe de Gascogne en 1992, celle du turbot entre le Canada et l'Espagne près de Terre-Neuve en 1995 (Papon, *op. cit.* ; Prat, 1995).
[140] Cf. le mécontentement bruyant des pêcheurs bretons contre la hausse des carburants fin 2007 (Burel, 2007).
[141] L'arrivée d'entreprises de pêche et de collecte étrangères à la société *Vezo* bouleverse ce peuple-pêcheur qui passe d'une activité d'autosubsistance à une activité « productiviste » (Cléder, 2008).

l'ouest malgache montrent ainsi une autre facette des risques sociaux encourus par certains acteurs du secteur soumis à une véritable « ruée vers l'or rose » (Goedefroit *et al.*, *op. cit.*). En effet, la découverte et la valorisation récente (années 1960) des ressources crevettières à forte valeur marchande, conjugués au contexte général de grande pauvreté dans lequel se trouve l'île rouge mais aussi à son ouverture progressive au marché mondial, engendrent des opportunités économiques et des phénomènes d'attraction massive de migrants agricoles (terriens) très peu familiarisés avec l'activité de pêche.

Les « fronts pionniers » créés autour de ces ressources représentent des lieux où circule bien souvent une masse monétaire considérable en saison des pêches (de mars à octobre)[142]. Ceci n'est pas sans générer des stratégies d'investissement, d'épargne et de consommation singulières autour d'un argent rapidement acquis. Pouvoir de destruction chez des pêcheurs traditionnels qui « brûlent » le fruit de leur labeur dans des « plaisirs chauds » (l'alcool et la chair), ou pouvoir de redistribution chez les collecteurs et autres commerçants qui le « dévorent » plus volontiers dans des besoins plus « froids » (bien d'équipements), s'affichent comme deux facettes divergentes d'une même conception malgache de la propriété de biens et de dépenses « propitiatoires[143] » (Goedefroit, 2003 ; Chaboud et Goedefroit, *op. cit.*). Ces comportements « consumateurs » – qui émanent bien souvent de jeunes célibataires – ne sont pas sans engendrer de nombreux griefs réciproques entre ces acteurs. Les pêcheurs reprochent aux collecteurs de leur offrir un prix trop bas pour la crevette, de sous-évaluer le volume des captures et de les payer irrégulièrement. En outre, ceux qui ne sont pas propriétaires de leur matériel et (ou) sont endettés auprès d'un collecteur ne disposent pas librement de leur production et ont donc peu de latitude dans la négociation du prix. De leur côté, les collecteurs se plaignent du non-respect par les pêcheurs des engagements de vente exclusive (*ibid.*).

En résumé, cette fièvre crevettière ne manque pas d'introduire de profondes ruptures avec les systèmes traditionnels de productions agricoles et pastoraux « autochtones » *Sakalava* : déstructuration régionale, mise en place de tactiques matrimoniales, fragilisation des mangroves par pressions anthropiques, précarité sanitaire, etc. Selon l'anthropologue, on assiste alors au sein du tissu social malgache à l'émergence de « nouvelles entités socio-territoriales » par la reformation des lignages et un renforcement des liens d'affiliation – notamment dans l'associatif religieux. Ces nouvelles stratégies de recomposition sociale demeurent nécessaires pour les migrants afin de pouvoir accéder à la ressource crevettière et aux lieux de pêche mais aussi afin de se créer de nouveaux réseaux de solidarité et d'entraide face à une activité devenue déstabilisatrice (Goedefroit, 1998 ; 2002 ; 2003).

Emblématique de la réussite du secteur halieutique de l'**hexagone** au cours des années 1960-1980, *les pêches artisanales hauturières de Bretagne-Sud* épousent toutes les caractéristiques extérieures de la modernisation productiviste du secteur (course à l'agrandissement, surenchère dans l'innovation, etc.) en s'intégrant parfaitement dans la logique d'une économie mondialisée. Pêcher plus (en quantité, en profondeur, en temps et en espace) aux moyens de perfectionnements techniques (chalutage) et/ou de redéploiements géographiques (nouvelles

[142] Les revenus générés par cette exploitation connaissent toutefois d'importantes variations en raison des interdits socioculturels, des conditions climatiques, de l'abondance de la ressource, etc. (Chaboud et Goedefroit, *op. cit.*).

[143] En soulignant « le caractère non approprié et caché de la ressource [elle-même occupant] un espace non humanisé, hors des territoires sécurisés par l'emprise humaine et les pratiques religieuses », Ch. Chaboud et S. Goedefroit soulignent la profusion et la prégnance de multiples superstitions, mythes et interdits qui restent attachés dans l'imaginaire collectif malgache aux activités maritimes, et qui tendent à expliquer ces besoins propitiatoires de consumation (*ibid.*).

zones et espèces) fait ainsi partie de l'arsenal classique d'adaptation de ces artisans bretons (Couliou, 1997). Forts de leurs succès et de leurs forces au sein de la filière française, ces pêcheurs n'anticipent pas les profondes mutations que connaît leur secteur d'activité. En révélant la faiblesse de leur intégration ainsi que la méconnaissance de leur position de producteurs dans un espace socio-économique halieutique profondément redistribué vers l'aval de la filière, pêcheurs et mareyeurs se mettent en marge des segments de la transformation et de la commercialisation désormais en position dominante. La crise sectorielle des « années noires » 1993-1994 qu'ils subissent – particulièrement ceux de Bretagne méridionale dont les manifestations constituent l'épicentre de ce fort séisme social (Couliou, 1994) – renvoie ces artisans « dans les cordes et l'opprobre des archaïsmes d'unités productives encore fondées sur le ménage » et contribue à saper leurs fondements identitaires (Delbos, 2006).
S'ensuit alors un processus de marginalisation socioéconomique de ces producteurs. La restructuration de la flottille artisanale, pivot du remodelage du secteur, éclaire le mal dont souffrent ces pêches régionales. À l'amenuisement de la surface de représentativité (économique, politique, symbolique...) de ces pêcheurs, l'effritement de leur assise sociale (déclin démographique), voire la paupérisation croissante qui les guette, viennent se corréler une détérioration et un démantèlement accéléré de la fonction productive dont les ouvriers du mareyage et les personnels des chantiers navals sortent aussi victimes. De leur côté, les femmes de marins continuent de défendre leur position sur le terrain d'une identité professionnelle au sein d'instances de décision où elles apparaissent pourtant effacées. Tous ces bouleversements comportent de sérieux risques de déstructuration sur le secteur d'activité mais aussi plus largement sur l'ensemble géographique qu'animent les ports de pêche au large de la Bretagne méridionale (Couliou, 1997). Dans un contexte halieutique sud-breton marqué par un fort « localisme concurrentiel » entre quartiers maritimes bretons, A. Gouzien souligne également les forts risques de « ruptures d'équilibre territorial » qui tendent à s'accentuer de plus en plus dans ces quartiers portuaires, avec notamment la dissociation des territoires d'immatriculation – lieu de résidence des marins –, d'armement – lieu de travail des navires – et de débarquement – lieu de vente le plus attractif commercialement (Gouzien, 2007),

3.1.2.3 Le mirage relatif du segment aquacole : le cas de la crevetticulture

« *En dégustant crevettes et saumons d'élevage sans en étudier l'origine, les populations du Nord ont une lourde responsabilité dans leur mode alimentaire* [car] *leur consommation risque de contribuer à la paupérisation des communautés littorales et à la dégradation de l'environnement côtier de nombreuses régions du Sud* ».
Alain Le Sann, *Du Nord au Sud. Pêcher pour vivre* (1995).

À l'aube de ce XXIe siècle, force est de constater que la « révolution bleue » espérée par l'aquaculture n'a pas réalisé la prophétie souhaitée par F. Doumenge de « donner aux régions océaniques intertropicales la possibilité de fournir l'aliment protéique animal susceptible de servir d'entraînement pour une mutation socio-économique génératrice d'élévation des niveaux de vie » (Doumenge, 1986b). En dépit de progrès considérables, « la révolution aquacole n'aura vraisemblablement pas l'ampleur de la révolution néolithique » (Carré, 2004)[144] tant ce secteur aquatique – et en particulier la mariculture – reste confronté à certaines contraintes et

[144] En tablant sur une production moyenne de 200 t./km², les potentialités productives annuelles de la mariculture sont évaluées à quelques 100 Mt. (Carré, 2004).

limites. Avec quelques 500 000 km² de surfaces potentiellement cultivables, la mariculture s'apparente pourtant à « une forme d'agriculture de la mer » mais ne demeure en rien comparable à son homologue terrestre qui dispose d'une superficie de près de 15 M. de km² (soit un rapport de 1 à 30). L'activité reste par ailleurs cantonnée dans l'ensemble au domaine littoral (estran et fonds marins adjacents), certains sites aquacoles de pays pionniers (Japon, Corée du Sud) étant déjà saturés depuis une dizaine d'années (Carré, 2008).

Par ailleurs, de nombreux auteurs estiment que si l'aquaculture reste une activité de production diversifiée (poissons, crustacés, mollusques et algues), les objectifs et la finalité de ces productions divergent également et oscillent entre deux principales options de développement en fonction du contexte socio-économique et de l'environnement « naturel » dans lequel elles s'insèrent (Doumenge, 1986a ; Chaussade, 1997 ; Billard, *op. cit.* Harache et Laubier, *op. cit.*). Dans les pays à haut niveau de vie, une aquaculture très diversifiée et fort dynamique se développe pour la fournir des **produits de qualité et à haute valeur marchande** en choisissant des créneaux économiques porteurs : valliculture vénitienne, conchyliculture française ou japonaise, salmoniculture celto-scandinave... De leur côté, de nombreux pays du Sud, à plus ou moins forte densité de population et à niveau de vie plus ou moins élevé, investissent quant à eux dans une aquaculture plus **vivrière**. En mobilisant la productivité naturelle des eaux tout en limitant les coûts technologiques en investissements, cette activité de subsistance permet de satisfaire les besoins alimentaires de base de leurs populations en fournissant une grande quantité de produits bon marché et à haute valeur protéique. Mais avec les progrès réalisés depuis la décennie 1980, une **aquaculture de type intensif** et de plus en **spéculative** tend à se développer sur ces littoraux tropicaux, la *crevetticulture* apparaissant à ce titre comme l'un des cas les plus emblématiques (avec la salmoniculture)[145] des attentes et des déboires suscités par ce secteur d'activité.

Du fait d'une demande croissante sur le marché mondial et d'une excellente rentabilité, la crevetticulture est devenue en quelques années la spéculation aquacole tropicale la plus importante ainsi qu'un bon exemple « de relation à risques entre l'homme et un milieu naturel » (Lebigre, 1997). Ces pressions spéculatives exigeant plus de ressources et davantage d'espace déstabilisent des marges littorales tropicales fragiles qui font l'objet « d'opérations multiples, agressives et désordonnées », et risquent à terme d'hypothéquer gravement le capital naturel avant d'en avoir pu tirer de véritables profits (Doumenge, 1986b). De multiples études transcalaires menées sur cette filière, notamment en Asie (Trent *et al.*, *op cit.* ; Grandcolas, 2004 ; Goreau, *op. cit.*) montrent ainsi que le boom brutal de l'activité n'est pas sans effets pervers (***figure 31***), certains auteurs n'hésitant pas à parler de « révolution bleue truquée » tant les impacts environnementaux et sociaux se révèlent désastreux (Deb, 1998).

Sur le plan *environnemental*, outre la forte dépendance des élévages aquacoles envers les pêches minotières, les aménagements opérés dans de nombreuses régions du monde pour la promotion de cette activité (défrichements, construction de bassins et de digues, etc.) a contribué à une transformation rapide du paysage, voire d'une dégradation profonde du milieu : destruction des habitats (en particulier coraux et mangroves[146]), diminution des ressources biologiques (épizooties) et hydriques (pompages), accentuation des pollutions

[145] L'effondrement de l'industrie salmonicole au Chili en 2009 du fait d'une épidémie virale constitue ainsi une mise en garde pour de nombreux pays visant un développement intensif du secteur aquacole (FAO, 2009b).

[146] 38 % des pertes de mangrove à l'échelle planétaire sont ainsi imputées à la crevetticulture (Trent *et al.*, *op cit.*)

(salinisation, eutrophisation), etc. (Lebigre, *op. cit* ; Trent *et al.*, *op cit.*). Sur le plan *social*, l'attraction croissante qu'exerce cette activité rémunératrice a souvent été à l'origine d'un transfert de propriété foncière des anciens exploitants ruraux vers de riches entrepreneurs. « Tout se passe en fait comme si le développement de l'aquaculture était un prétexte pour les plus riches à confisquer à leur profit le potentiel économique constitué par les marais à mangrove » constate Lebigre (*op. cit.*). Là où de nombreux foyers pouvaient vivre de la pêche, du ramassage de divers produits naturels ou de la riziculture, quelques privilégiés – avec bien souvent la complicité d'États et certains milieux d'affaires qui y trouvent une source de devises immédiates – ont réduit la population au statut de main-d'œuvre bon marché, produisant des protéines pour l'exportation au détriment d'une consommation intérieure, contribuant ainsi à appauvrir les communautés littorales (Lebigre, *op. cit* ; Trent *et al.*, *op cit.*).

sources : http://www.citizen.org/cmep/foodsafety/shrimp/articles.cfm?ID=13314 ; Trent *et al.*, 2004

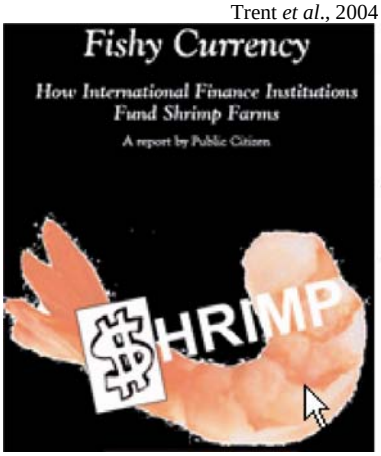

Figure 31 – quand la crevetticulture devient une « dollariculture »

Quand la crevetticulture malgache n'échappe pas aux dysfonctionnements

Dans une étude récente, Rafomanana Andrianatrehana montre bien les différents impacts géographiques générés par l'entreprise crevetticole malgache *Aquamas* (filiale du groupe *Réfrigépêche*, lui-même filiale de la société française *Gel-Pêche*). La jeune géographe estime que les activités de la société aquacole engendrent ainsi une modification du paysage, par dégradation physique du milieu de mangroves (assèchement de lacs, défrichements, pollution aquifère) ainsi qu'une dislocation de la société traditionnelle *Sakalava* (attraction de migrants, conflits avec les pêcheurs traditionnels, transgression des traditions, etc.). Enfin, si l'entreprise semble jouer un rôle important à l'échelle nationale en tant que pourvoyeur de devises, sa participation au développement local demeure plus limitée (Rafomanana Andrianatrehana, 2005).

3.1.2.4 Un risque environnemental global : le changement climatique

Outre les effets directs de l'activité halieutique (cf. section 3.1.1), **la pêche impacte** plus ou moins fortement l'ensemble des **écosystèmes marins et côtiers**, tant du point de vue des prises accessoires et accidentelles d'autres animaux (tortues, oiseaux, et autres mammifères) que de son environnement. Ainsi, outre les modifications du réseau trophique, le passage de tout type d'engin de pêche, tant actifs (chaluts, sennes) que dormants (casiers) exerce un impact mécanique direct sur les individus et les formations physiques qui les abritent (turbidité issue de sédiments, arrachage de blocs sur fonds rocheux, réduction d'herbiers, etc.) (Cochrane *et al.*, 2009 ; Boucher, 2003). À ce titre, l'impact physique des chaluts crevettiers industriels sur l'habitat et les espèces benthiques en raison de leur passage répété sur les zones côtières

malgaches est aujourd'hui reconnu bien que non mesuré. En outre, en dépit de son caractère traditionnel, la pêche à « petite échelle » malgache n'est pas exempte d'impacts significatifs dans la dégradation de nombreux peuplements, habitats et écosystèmes (coralliens, lagunaires, mangroves). L'absence de régulation de l'accès à la ressource ainsi que le maintien de pratiques de pêche peu responsables (pêche à pied) ou prohibées (sennes de plage, pêche au poison) contribuent à cette dynamique d'épuisement des ressources malgaches (Chaboud, 2007a).
En matière **d'empreinte carbone**, la FAO note que les activités halio-aquacoles participent pour une part mineure (mais non négligeable) dans les émissions de gaz à effet de serre au cours des opérations de production, de transport, de transformation et de stockage des denrées, même si des différences notoires existent d'un segment et d'une espèce à l'autre. Néanmoins, comme pour toute autre production alimentaire, l'internationalisation croissante des flux de Pdm par transport aérien reste associé à un niveau particulièrement élevé d'émissions de gaz (jusqu'à 8,5 kg de CO^2/ kg de poisson transporté)[147] (FAO, 2009b). Ces émissions ne sont donc pas sans impacts sur l'environnement marin, notamment par les **changements climatiques** qu'elles contribueraient à accélérer et qui constituent autant d'incertitudes et de risques pour la pérennité de ces activités. Selon la FAO, ces changements climatiques perturberaient déjà la périodicité et l'intensité de certains processus physiques biologiques (catastrophes naturelles, érosion côtière, montée du niveau marin, etc.). Les premiers effets biologiques se font déjà ressentir puisque plusieurs études notent une altération de la morphologie de nombreuses espèces marines et dulçaquicoles (taille, reproduction), de leurs réseaux alimentaires et de leurs habitats ainsi que de leurs répartitions géographiques. Certaines espèces d'eau chaude ont ainsi tendance à migrer de plus en plus vers les pôles, ce qui pourrait entraîner à terme, un transfert de productivité des écosystèmes, voire une diminution de celle-ci aux latitudes inférieures. Sur le plan « humain », les communautés côtières qui dépendent de ces ressources aquatiques – principalement au Sud – risquent de voir leur vulnérabilité s'accroître, tant en raison de l'instabilité accrue de leurs moyens d'existence que de la baisse des quantités ou de la qualité des denrées destinées à l'alimentation (migrations subies, disponibilité et accès aux ressources, stabilité de l'offre...) (*ibid.* ; Cochrane *et al.*, *op. cit.* ; Boucher, *op. cit.*).

3.2 Les dysfonctionnements spatiaux de l'accès aux ressources

« *L'histoire des pêches maritimes est jalonnée par des conflits récurrents et souvent violents autour de l'accès aux ressources halieutiques* ».
Jean-Luc Prat, *L'accès conflictuel aux ressources halieutiques* (1995).

Dans un monde aquatique aux ressources halieutiques certes renouvelables mais de plus en plus finies et instables, les hommes restent confrontés à certaines limites d'exploitation car ceux-ci ne disposent pas d'un fort contrôle sur la distribution, la migration et la productivité naturelle des stocks[148]. Par ailleurs, le statut particulier de ces ressources – *res nullius* – fait que

[147] Soit un niveau 3,5 fois supérieur à celui du fret maritime et plus de 90 fois supérieur à celui du transport local du poisson consommé dans un rayon de 400 km du lieu de capture (FAO, 2009b).
[148] La situation d'un stock dépend en effet du bilan entre les apports par croissance (gains de biomasse) et par reproduction (recrutement) d'un côté, et des pertes par mortalité naturelle et par capture de l'autre. Si les prélèvements excèdent le surplus de production, la biomasse du stock tend à diminuer, voire à s'épuiser (Rey *et al.*, *op. cit.*).

l'exploitation en régime concurrentiel de ces ressources *communes*, à la double propriété de *non exclusivité* (les ressources sont libres avant capture) et de *soustractivité* (leur accaparement restreint la quantité disponible) demeure bien souvent à l'origine de problèmes récurrents, qui vont des phénomènes de surcapacité – et donc à plus long terme à la surexploitation des ressources – à la dissipation de la rente économique mais aussi à l'augmentation des conflits d'accès et d'usage... (cf. section précédente) (Troadec et Boncœur, 2003). Afin de faire face à ces externalités négatives, la majeure partie des pêcheries mondiales sont donc soumises à une multitude de systèmes de gestion qui articulent instruments et institutions de contrôle afin de réguler au mieux cette activité (cf. ***Annexe 3***). Mais en matière d'accès aux ressources, cette gestion halieutique connaît deux principaux dysfonctionnements spatiaux qui peuvent s'apparenter à une certaine « marchandisation » des droits de pêche ainsi que d'un « néocolonialisme » halieutique.

3.2.1 La marchandisation des droits de pêche : le cas emblématique des QIT

L'exemple des droits de pêche débattu brièvement ici[149] au travers des **Quotas individuels transférables (QIT)** demeure assez révélateur de « cette dynamique d'extension et de développement des marchés de droits » censée contribuer à une meilleure internalisation des nombreuses externalités en matière de gestion des ressources halieutiques, et plus largement de gestion de l'environnement (Karsenty et Weber, 2004). Forgée dans les pays développés, la théorie de la gestion des pêches par des systèmes de QIT ne confère pas normalement des droits de propriété à proprement parler sur la ressource mais accorde plutôt des **droits d'accès privilégiés** à des stocks de poissons. La transférabilité de ce système de gestion constitue ainsi à « la transformation de droits exclusifs conférés à des individus par la puissance publique en actifs négociables sur le marché », afin de mieux contrôler la surcapacité des flottilles et la concentration de la rente (Troadec et Boncœur, 2003 ; Mongruel et Pàlsson, 2004).

Pour les économistes néoclassiques libéraux, l'intérêt des QIT réside dans le fait qu'ils concourent fortement à la **rationalisation économique du secteur** en limitant la course au poisson tout en réduisant les coûts. Ainsi, en combinant à la fois une limitation des *outputs* (les quantités pêchées par l'établissement de quotas) et des *inputs* (les capacités de production), ces droits individuels participent à un accroissement de **l'efficacité économique** de ces ressources. Autrement dit, les QIT permettraient de favoriser la conservation de la ressource (la valeur des quotas dépendant de la bonne santé du stock), de réduire l'excès de capacité de pêche (leur transférabilité favorise l'accumulation des droits de pêche par un nombre d'opérateurs plus restreint) tout en accroissant les performances économiques par restauration d'une rente naturelle auparavant dissipée et dilapidée (Boncœur et Mesnil, 2000 ; OCDE, 2000). Ces promesses de gains économiques expliquent que bon nombre de politiques gouvernementales et internationales utilisent cet instrument de gestion dans leur volonté de rationalisation du secteur (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.* ; OCDE, 1997)[150].

---

[149] Pour une revue de littérature assez exhaustive en matière de QIT, se reporter entre autres à R. Shotton (2000).

[150] Plusieurs gouvernements appliquent ces QIT au début des années 1980 : Nouvelle-Zélande (1982), Canada (1983), Australie et Islande (1984), Pays-Bas (1985). Leur promotion par les institutions internationales – notamment l'OCDE et la CE (2009a) – se révèle aussi très active, le Pérou et le Chili adoptant ce système de gestion au début des années 1990 sous forte incitation de la BM (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.*).

Toutefois, si certains économistes tentent de nuancer les carences du système (Boncœur et Mesnil, *op. cit.* ; Troadec et Boncœur, *op. cit.*), nombreux sont ceux – des institutions (telle la FAO) aux chercheurs et praticiens halieutiques – à se montrer plus sceptiques quant à ses effets bénéfiques. Ces derniers soulignent au contraire que les QIT soulèvent ou aggravent le plus souvent certains problèmes biologiques en matière de préservation des stocks (gaspillage des ressources, multiplication des rejets, vente hors quotas...) et/ou socioéconomiques en matière de répartition de la rente (suréquipements des navires, modification des rapports sociaux, etc.) – qu'ils n'en résolvent (Jagot et Perraudeau, 2006 ; Le Sann, 2006b). Aux grandes sources de distorsions identifiées par Mongruel et Pàlsson (*op. cit.*)[151], l'inconvénient majeur des QIT reste la **concentration de la propriété** en la possession d'un nombre limité d'entreprises, leur conférant ainsi des avantages monopolistiques issus de l'acquisition de positions dominantes dans les activités de la pêche et sur certains segments de marché. Cette situation accroît d'autant plus les inégalités de revenus et, plus généralement, de position sociale au détriment des intervenants de la pêcherie dépourvus de quotas (*ibid.*).

***Une marchandisation halieutique particulière dans les eaux européennes : le* quota hopping**

À l'échelle communautaire européenne, les systèmes actuels d'appropriation et répartition des ressources ne sont pas indemnes d'effets pervers, comme le rappelle certains juristes à travers l'exemple du ***quota hopping*** (Chaumette et Proutière-Maulion, 2006). Originairement employé par les Britanniques, ce phénomène de captation de quotas nationaux fait référence à un certain « pillage » des stocks de ressources halieutiques censés appartenir au patrimoine national (britannique) par des pêcheurs extérieurs (espagnols et hollandais principalement) (Lequesne, *op. cit.*). Au nom de la libre circulation des capitaux et de la liberté d'établissement, de nombreux armateurs profitent ainsi du contexte juridique du marché communautaire, c'est-à-dire de la liberté d'immatriculation des navires de pêche reconnue aux ressortissants pour acheter des navires dans d'autres pays de l'UE et utiliser, en conséquence, des quotas d'un État différent de leur État d'origine (Chaumette et Proutière-Maulion, *op. cit.*). Ce phénomène propre au secteur illustre ainsi de manière probante la dialectique contradictoire entre des logiques de territoire et de marché au sein de l'espace européen (Lequesne, *op. cit.*).

Les expériences nationales de QIT en Australie ou en Hollande (Jagot et Perraudeau, *op. cit.*), mais surtout en Islande (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.*), font notamment ressortir les dérives sociales que ce marché de droits de pêche induit. Car en séparant complètement des processus de production (la capture du poisson) et d'appropriation (par l'allocation et le rachat de quotas) traditionnellement confondus dans le secteur, les QIT engendrent une certaine forme de **privatisation** des ressources halieutiques ainsi qu'une **mutation sociale considérable**, spoliant au passage les droits et les revenus des pêcheurs individuels. Par ailleurs, en transférant les droits de pêche de statut de propriété commune à celui de biens privés, ce système de gestion provoque une « transformation de l'identité sociale » du secteur, en lui substituant un contrat social par un contrat purement commercial. Cela se traduit pour R. Mongruel et G. Pàlsson par l'apparition d'un groupe restreint de propriétaires de droits ainsi concentrés et de rentes ainsi accumulées, et avec lesquels les autres pêcheurs tombent dans des rapports de dépendance (du simple exploitant ou salarié) voire d'exclusion (*ibid.*).

[151] Manque de fiabilité de l'évaluation biologique de la ressource ; mauvaise définition, inéquité et irrespect de ces droits (*quota busting, high grading*) ; coûts élevés de contrôle et de gestion (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.*).

Une « approche de précaution » en matière de QIT se justifie donc pleinement pour ces deux auteurs, en particulier pour les pêcheries fortement hétérogènes des pays du Sud où divers mécanismes de protection sociale n'existent pas – contrairement aux pays du Nord – pour accompagner les phénomènes de recomposition sectorielle ou de reconversion inhérents à ce système de gestion (*ibid.*). Les difficultés d'acceptabilité sociale souvent rencontrées lors des tentatives d'application des QIT dans ces pays s'expliquent par les risques potentiels générés en matière d'accroissement des inégalités économiques et de renforcement des mécanismes de captation des richesses locales au profit d'intervenants extérieurs. À Madagascar, à la fin des années 1990, des conflits d'intérêts entre petits pêcheurs locaux et armements industriels ont ainsi entraîné l'ajournement de ce système (Coûteaux, 2000). Néanmoins, l'éventualité de l'application des QIT à ces pêcheries du Sud ne peut être écartée, de puissants « vecteurs de diffusion » se faisant ressentir à l'échelle mondiale pour tenter d'imposer ces instruments de régulation (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.* ; Karsenty et Weber, *op. cit.*).

Au final, nombreux sont ceux qui s'interrogent de manière pragmatique sur les écarts qui existent entre une théorie des QIT « séduisante » et son applicabilité « difficile » dans l'industrie des pêches, ce système faisant plutôt figure pour certains « d'hypothèse de gestion une fois les problèmes préalablement réglés que comme une solution permettant de résoudre les errements actuels » (Jagot et Perraudeau, *op. cit.*). En plaçant « la valeur d'échange des droits de pêche au-dessus de leur valeur d'usage », l'échange monétaire des QIT tend à considérer le poisson comme une denrée marchande source de profit plutôt que comme une ressource garantissant des moyens d'existence aux pêcheurs (Ben-Yami, 2003). En l'absence de restrictions, ce type de gestion déclenche des phénomènes de captation, de concentration et d'accumulation des richesses qui augmentent le risque de voir s'étendre au secteur halieutique l'emprise d'un nouveau capitalisme mondialisé qui tendrait à accroître l'exclusion et les inégalités, et prospérer aux dépens des populations les plus vulnérables (Mongruel et Pàlsson, *op. cit.*). Rien d'étonnant alors à retrouver des dysfonctionnements similaires en matière d'accès aux ressources...

3.2.2 Vers un néocolonialisme halieutique : l'inéquité de l'accès aux ressources

3.2.2.1 Une territorialisation maritime profondément déséquilibrée

Comme évoqué précédemment (section *1.3.3.1*), le nouveau Droit de la mer devait permettre à de nombreux pays du Sud d'étendre leur souveraineté sur de vastes espaces maritimes, l'instauration des ZEE se révélant hautement stratégique pour asseoir leur intégrité territoriale. Elle leur donnait également les moyens de sauvegarder les richesses halieutiques de la libre exploitation anarchique des flottilles étrangères tout en dynamisant un secteur d'activité stratégique pour leur développement. Conçue au départ pour favoriser les États les plus pauvres face à des nations développées peu enclines à sa mise en œuvre[152], cette nationalisation des mers demeure bien plus **inégale** et **déséquilibrée** qu'elle ne le laisse paraître. « L'idée qu'une révision ou qu'un réaménagement de la géographie des juridictions

[152] Un certain nombre de pays du Nord ne ratifient cette Convention qu'après son entrée en vigueur (tardive) le 16 novembre 1994 : la France, le Japon et les Pays-Bas en 1996 ; le Royaume-Uni, l'Espagne, et la Fédération de Russie en 1997 ; le Canada en 2003... tandis que les États-Unis ne l'ont toujours pas signé à ce jour (Gallais-Bouchet, *op. cit.*).

pourrait apporter un remède aux inégalités dans la distribution des bénéfices de la pêche est fondée sur une analyse naïve du problème » estime A. Le Sann (1988). En effet, « ni ce changement de propriété, ni le transfert aux administrations nationales de la responsabilité de l'aménagement des pêcheries hauturières ne se sont traduits par des progrès significatifs dans l'usage efficace des ressources » constate de son côté J-P. Troadec (*op. cit.*). Si certains pays riverains des grands secteurs océaniques d'upwelling (Pacifique sud-est, Afrique du nord et du sud-ouest), des mers à large plateau continental (Atlantique sud-ouest, Asie du sud-est) ou proches de zones océaniques thonières (États insulaires de l'Indien et du Pacifique) acquièrent le contrôle de ressources hauturières dont ils ne disposaient auparavant que partiellement, rien n'efface pour autant les handicaps (financiers, techniques...) que le sous-développement impose à ces pays dans leur (difficile) exploitation de nouveaux territoires de pêches (*ibid.*).

Un premier « **mythe** » autour de cette Convention concerne l'*égalité* de souveraineté dont serait porteuse ce nouveau droit maritime. Si les grandes puissances – États-Unis et pays européens en tête – ainsi que les micro-États insulaires – nouvellement indépendants depuis les années 1970 – apparaissent comme les principaux gagnants de ce nouveau découpage de l'espace marin, il en ressort un écart majeur en termes de moyens « À l'abri de la souveraineté moderne, les États sont ainsi à la fois des États-nations et des États-marchés, la loi du marché étant la réalité ultime derrière le mythe de l'égalité souveraine » (Chemillier-Gendreau, *op. cit.*). Le cas des micro-États insulaires reste particulièrement éloquent de cette ambigüité, tant le rapport de grandeur entre la superficie terrestre et les ZEE illustre la « démesure » des espaces maritimes dont jouissent potentiellement certaines îles[153]. Si l'importance de ces ZEE ne saurait être mésestimée[154], leur potentiel reste bien souvent sous-exploité et davantage générateur de fragilité politique que porteur de développement (Taglioni, *op. cit.*)[155].

La France (de l'outre-mer) parmi les grands gagnants territoriaux maritimes

En dépit d'une superficie terrestre métropolitaine d'environ 544 000 km² (47e rang mondial) pour une surface maritime métropolitaine de 340 000 km², l'ensemble des outremers français – soit 126 550 km² de superficie terrestre – produit une ZEE de plus de 11 millions de km² disséminés à travers l'ensemble de la planète océanique (soit *plus de 40 fois* celle de la surface métropolitaine). L'hexagone demeure ainsi la **3e puissance territoriale maritime mondiale**, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni (Taglioni, *op. cit.*). À ce titre, l'ensemble insulaire polynésien, composé d'une centaine d'îles dispersées entre cinq archipels au cœur du Pacifique, permet à la France de disposer pour une étendue terrestre limitée (3700 km²) d'une superficie maritime d'une envergure considérable évaluée à près de 5 millions de km² (Corlay et Chaussade, 1990).

Un second mythe concerne celui du processus de *développement* en lui-même. L'introduction de nouvelle notion comme celle de « patrimoine commun de l'humanité » crée ainsi « un nouveau sujet du droit international » qui complexifie d'autant son contenu et sa concrétisation (Chemillier-Gendreau, *op. cit.*). Ce nouvel ordre maritime international risque au contraire d'exacerber la dichotomie entre « l'expansionnisme territorial » de certaines juridictions

[153] L'ensemble des ZEE de ces États insulaires représenterait un sixième de la surface terrestre globale (Taglioni, 2009).
[154] Notamment au niveau des devises économiques qu'elles rapportent aux gouvernements (cf. les droits d'accès aux ressources thonières pour les États insulaires d'Océanie ou de l'océan Indien).
[155] En matière d'exploitation halieutique, seule une poignée d'États insulaires (Bahamas, Salomon, Fidji, Tuvalu et Maldives) parvient à rester excédentaire sur le plan de la balance commerciale aquatique (*ibid.*).

Deux exemples de revendications territoriales impliquant la France

En Atlantique Nord, par l'intermédiaire du territoire de Saint-Pierre et Miquelon, la France est en concurrence avec son homologue canadien au sujet des ressources halieutiques et du potentiel d'hydrocarbures. Après un différend relatif à la délimitation de leurs ZEE respectives – qui s'est d'ailleurs soldé en faveur du Canada et s'est traduit par une forte chute de l'activité de pêche pour la France –, des tensions semblent se raviver *via* la demande française d'extension du plateau continental de ce département d'Outre-mer en vue de l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et d'une augmentation des quotas de pêche (Gallais-Bouchet, *op. cit.*). Dans le sud-ouest de l'océan Indien, l'hexagone fait face à de nombreuses revendications territoriales sur sa ZEE (***figure 32***). Ces revendications concernent tant autant les quatre petites îles Éparses (Bassas da India, Europa, Les Glorieuses et Juan de Nova) situées au cœur du canal de Mozambique, contestées par l'État malgache ; la petite île de Tromelin, convoitée par la république mauricienne, l'île de Mayotte revendiquée par l'Union des Comores. Dans les deux premiers cas, la France semble (pour l'instant) avoir trouvé une solution qui arrange les parties plaignantes par sa proposition de cogestion de ces îles classées réserves naturelles et inhabitées (Taglioni, *op cit.*).

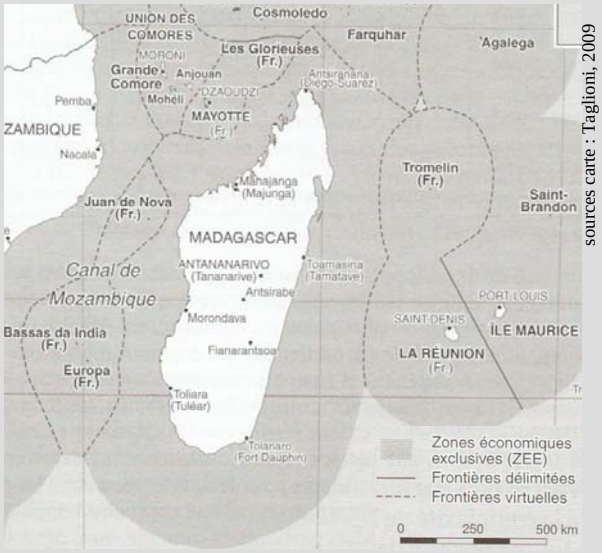

sources carte : Taglioni, 2009

Figure 32 – quand la ZEE française « encercle » Madagascar

La question problématique de la zone de réserve à la pêche artisanale malgache

En matière de territorialisation maritime, une pomme de discorde ancienne existe sur la Grande Île sur les droits d'accès et de délimitation aux zones de pêche. Du fait notamment de nombreuses ambigüités entretenues par la législation malgache**, la zone de réserve à la pêche artisanale de deux milles nautiques** continue de faire l'objet d'un débat conflictuel, et s'affirme tantôt comme « un espace de mannes financières », tantôt comme « un espace de ressources protéiniques » (Lannuzel, *op. cit.*). Il existe pourtant un décret (n° 71-238 daté du 5 juin 1922) qui précise dans son article 10 que l'usage du chalutage – par les pêches crevettières artisanale et industrielle – est interdit dans « une zone de 2 milles nautiques à compter de la côte ». Mais les industriels contestent la validité juridique de ce document en s'appuyant sur l'existence d'un autre décret (n° 73-17 daté de 1971) qui modifie certaines dispositions du décret de 1922, et qui introduit notamment une dérogation à l'article 10 autorisant « les détenteurs de licences de pêche au chalut [...] à pêcher la crevette dans la zone des 2 milles à compter de la côte ». Cette imprécision problématique du terme de « côte » est donc à l'origine de nombreux malentendus et conflits, notamment de la part des industriels qui voient la surface marine excluant le chalutage dans la zone de 2 milles variée du simple au double. En effet, dans le cas où le terme de côte est synonyme de « *ligne de rivage* », la surface marine excluant le chalutage dans la zone de 2 milles à compter de cette ligne est estimée à 21 000 km². En revanche, dans le cas où le terme se rapproche des « *lignes de base* », la surface marine d'exclusion dépasse les 51 000 km². Cette seconde acceptation reviendrait donc dans les faits à supprimer la quasi-totalité de la pêche crevettière artisanale et industrielle, et explique en partie le non respect par ces opérateurs de cette interprétation administrative actuelle des textes.

sources : Lannuzel, *op. cit.* + entretien personnel de Mr. Carteret (15 janv. 2007), coordinateur de projet ZAC (2004-2007).

étatiques plus ou moins exclusives sur les littoraux maritimes[156] et le besoin d'une coopération internationale en matière océanique, notamment sur le « patrimoine commun de l'humanité » que semble constituée la Haute mer (Sanguin et Marchand, 1999). Les tensions relatives en matière de réglementation de cette Haute mer lors des débats relatifs à la Conférence de Rio de Janeiro en 1992 ou bien sur l'Accord sur les « stocks chevauchants » en 1995 en sont de parfaites illustrations (Papon, *op. cit.* ; Sanguin et Marchand, *op. cit.*).
En définitive, « ni la souveraineté sur les zones nationales, ni la proclamation du partage entre tous de la zone commune ne sont des gages véritables d'un nouvel ordre économique mondial. La maitrise du capital financier et des instruments technologiques crée une inégalité qui ne peut être réduite par aucun mécanisme juridique parce que le droit est le produit d'un rapport de forces en faveur des grandes puissances » (Chemillier-Gendreau, *op. cit.*).

3.2.2.2 Des accords de pêche peu équitables pour l'accès aux ressources

Au cours des années 1960-1970, dans un contexte d'expansionnisme halieutique mondial mais aussi de prémices de surexploitation des ressources halieutiques « nationales », un certain nombre de puissances halieutiques du Nord se retrouvent en surcapacité de pêche alors que de jeunes États côtiers du Sud offrent parallèlement des richesses halieutiques abondantes dont ils ne sont pas (encore) en mesure d'exploiter suffisamment les stocks. Plusieurs stratégies s'offrent alors à ces puissances pour **transférer** une partie de leurs flottes vers les mers poissonneuses du Sud, de la mise en place des sociétés conjointes (Japon) aux accords de quotas (URSS), en passant par la délocalisation de certaines industries aval (Etats-Unis) ou la signature d**'accords de pêche** (Communauté européenne) (Bellec, 1986).
Ainsi, les premiers accords de pêche contractés entre pays européens et certains pays côtiers ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) remontent à 1964. Une douzaine d'années plus tard, la Communauté européenne développe dans le cadre du volet international de sa PCP une résolution qui met fin à la compétence des États membres de mener et de négocier des accords de pêche avec des États tiers et les transfèrent au niveau communautaire (accord de la Haye, 1976). Devenu unique interlocuteur de ses États membres dans les négociations internationales, ce ne sont pas moins d'une trentaine d'accords qui sont ainsi conclus entre la Communauté européenne et certains pays tiers, « permettant à quelque 4000 navires européens de travailler dans des zones de pêche extracommunautaires, dont 300 environ dans les pays ACP » (Le Sann, 1995b)[157].
L'adoption du nouveau Droit de la Mer quelques années plus tard renforce également la possibilité de négocier des accords de pêche, en permettant l'accès et l'exploitation des ressources excédentaires des eaux territoriales du Sud sans toutefois mettre en danger leur pérennité et respecter les besoins nutritionnels des populations côtières. Pour tenter d'échapper à la logique purement commerciale sous-jacente de ces accords, la Convention de Montego Bay inclut dans le contenu de ces accords un volet « coopération » visant à la mise en place d'instituts de recherche, de centres de formation pour le personnel, de transfert de techniques, etc. C'est ainsi qu'au cours du temps sont venus se substituer aux premières générations

[156] Cf. à ce titre le concept de *mar presencial* (mer de présence) développé depuis 1991 par l'État chilien.
[157] Historiquement, ces accords de pêche se situent dans un cadre macroéconomique des conventions CEE-ACP, signées à Lomé le 28 février 1975, puis révisées régulièrement tous les 5 ans à Cotonou (cf. section 3.3.2.1).

d'accords basés uniquement sur l'achat de droit d'accès une intégration de ces accords dans des politiques plus larges d'aide au développement (Gorez, 2006).

Les accords de pêche UE-Madagascar

Pour **Madagascar**, le premier accord de pêche avec la CE remonte au 28 juin 1986. En contrepartie de compensations technico-financières, cet accord permet aux navires congélateurs européens d'exploiter les ressources thonières présentes dans les eaux malgaches tout en octroyant certaines possibilités d'exploitation de crustacés en eau profonde (Bellec, 1986). Par la suite, ce sont exclusivement les ressources thonières, tant majeures (*albacore*, *listao*, *patudo*, *germon*) que mineures (mignon, thonine, auxides), ainsi que certaines espèces associées (espadons, voiliers, marlins et thazards), qui font l'objet de transactions. Le dernier accord de partenariat halieutique entre l'UE et Madagascar est entré en vigueur le 26 juin 2006 et couvre une période de six ans renouvelables, soit du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2012. Il prévoit une contribution financière d'environ 1,2 M€/an, qui se décompose de la manière suivante : 864 500 € par an équivalent à un tonnage de référence de 13 300 t./an et, d'autre part, d'un montant spécifique de 332 500 € par an dédié à l'appui et à la mise en œuvre de la politique sectorielle de pêche de Madagascar afin de promouvoir l'exploitation durable de ses ressources halieutiques (programmes scientifiques, lutte contre la pêche INN, etc.). Les licences sont renouvelables tous les ans, moyennant une contribution de 35 € par tonne capturée à la charge des armateurs européens (contre 65 € la tonne pour l'UE). En contrepartie, cet accord autorise les captures thonières dans les eaux malgaches de quelques 90 navires communautaires – senneurs congélateurs et palangriers de surface –, pour moitié espagnols, pour un quart français (plus quelques navires italiens, portugais et anglais). Cinq navires français peuvent également mener des campagnes expérimentales à la ligne et à la palangre de fond (pour le crabe et le poulpe) sur deux périodes de 6 mois. Enfin, les armateurs s'engagent à employer au moins 20 % des marins embarqués ressortissants des pays ACP pendant la durée de leur campagne de pêche (clause sociale).

Plus d'informations sur : http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/external_relations/committees/ madagascar _ 140408_fr.pdf

Aujourd'hui, même si des accords de pêche sont contractés sur toutes les mers du globe par des pays producteurs d'origine différente – Chine en Afrique de l'Ouest, Corée du Sud et Taïwan dans les îles d'Océanie, etc. –, l'UE en reste toutefois le principal signataire (Standing, 2008). Selon la CE, ces derniers constituent une sorte « d'acte diplomatique » par lequel un État (ACP ou tiers) autorise un autre État (membre de l'UE) à pêcher dans sa zone de pêche, sur une période déterminée et sur des stocks halieutiques bien identifiés, en échange de coopération technique et scientifique mais aussi (et surtout) de compensations financières (CE, 2006). Mais dans la pratique, cet **accès à la ressource** de la flotte communautaire aux eaux territoriales de pays tiers s'accompagne bien souvent en échange d'un **accès** de ces pays tiers **aux marchés** européens (***figure 33***).

Si de tels accords ne sont pas dénués d'intérêts pour l'UE, nombreuses sont pourtant les critiques à leurs égards, certains observateurs leur reprochant de générer de multiples dysfonctionnements : surexploitation des ressources côtières, subventionnement du transfert de la surcapacité de la flotte européenne, iniquité des bénéfices partagés, forte concurrence avec la pêche artisanale... (CAPE, 2008b ; Gorez, 2006 ; Amhed, 2006). Autant de raisons qui poussent à relativiser fortement la portée et la pertinence de tels accords de coopération, certains allant même jusqu'à dénoncer leur « influence corrosive » et leur rentabilité à court terme, arguant que les compensations perçues par les pays tiers sont directement influencées par l'importance des droits de pêche fournis aux pays étrangers, voire par certaines formes de corruption (pots-de-vin, pêche INN) (Standing, *op., cit.*).

Deux grands types d'accords bilatéraux sont actuellement signés entre la CE et les pays tiers (CE, 2006 ; Campling, 2006 ; CAPE, 2006b) :

- des accords de *réciprocité* avec certains pays nordiques (Norvège, Islande et îles Féroé) dans lesquels s'échangent conjointement des droits d'accès aux ressources (merlans, maquereaux, etc.) et/ou aux marchés[158] entre les deux parties ;
- des accords de *compensation* avec un certain nombre de pays du Sud (dont une vingtaine de pays ACP), où l'accès aux ressources excédentaires des ZEE de ces pays est rétribué par des contributions financières partagées entre l'UE et ses armateurs en fonction de la valeur des captures. Ces accords portent soit sur un type d'espèce unique (le thon pour les îles du Cap Vert ou Madagascar par exemple), soit sur un arrangement d'espèces mixtes (céphalopodes, crevettes, sardinelles, ... comme pour le Sénégal ou l'Angola), et donnent lieu en principe à des actions de coopération pour le développement d'une politique sectorielle de la pêche dans ces pays tiers (modernisation, formation, contrôle...).

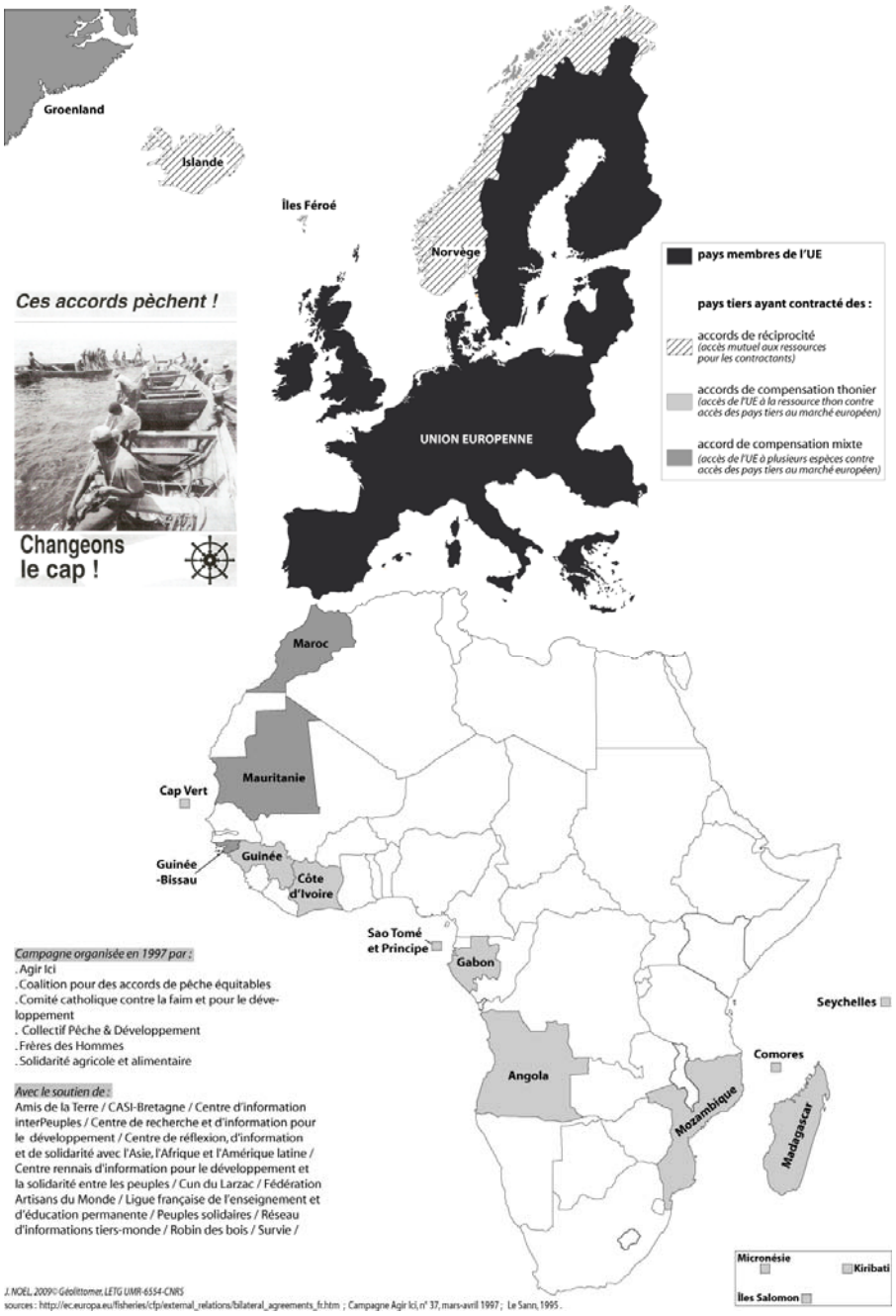

Figure 33 – Les accords bilatéraux de pêche entre l'UE et les pays tiers en 2009

Une première critique de ces accords porte sur l'influence globale des relations UE-ACP dans le domaine des pêches, en particulier le profond **déséquilibre financier** qu'ils génèrent. Actuellement, quelques 400 navires (senneurs thoniers, chalutiers de fonds, palangriers de surface)[159] pêchent plus de 1 Mt./an – soit 20 % des captures communautaires – dans le cadre d'accords bilatéraux couvrant les ZEE d'une vingtaine de pays du Nord et du Sud, sur des

[158] L'accord conclu par exemple entre la Norvège et l'UE porte sur quelques 750 000 t. de poissons (cabillaud, églefin, merlan, lieu noir, plie, maquereau et hareng) pour une valeur de plus de 2 Mds € (CE, 2006).

[159] Soit 1 % de la flotte communautaire, surtout originaire d'Espagne (59 %), de France (12 %) et du Portugal (10 %) (CAPE, 2008b).

ressources aussi diverses que les thons, les sardinelles, les crustacés ou bien encore les céphalopodes. Ajouté aux quelques 35 000 emplois générés (notamment dans le secteur de la transformation), cet accès aux « matières premières » halieutiques permet surtout de répondre à la demande croissante du marché européen. Les industries communautaires en aval de la filière (transformation et distribution) s'approvisionnant ainsi à hauteur de 2,5 Mt. de Pdm par an (40 % des captures communautaires) et génèrent des revenus tout aussi conséquent de près de 700 M€. En termes budgétaires, les activités de coopération pour le développement sont relativement mineures comparées aux contreparties financières versées pour l'accès aux eaux du Sud, la Communauté ayant respectivement alloué entre 2001 et 2006 près de 165 M€ aux projets de pêche contre plus de 725 M€ pour l'accès aux ressources (Gorez, 2006, CAPE, 2008b). Mais ce contraste budgétaire représente encore bien peu au regard des gains générés par ces activités « lointaines », qui avoisinent un chiffre d'affaires annuel équivalent au milliard d'euros, soit près de **20 % des recettes halieutiques** de l'UE. Un rapport scientifique de 1999[160] évaluait même les rapports coûts/opportunités de ces accords de 1 pour 3, chaque euro investi au titre de la compensation financière communautaire restituant le triple de bénéfices pour l'ensemble de la filière halieutique[161] (*ibid.*).

Un second type de problème concerne le manque de flexibilité « biologique » et de clarté dans les mécanismes de contrôle de licences, comme l'illustre par exemple le cas du thon. Historiquement et quantitativement, les thonidés occupent la première place des accords de pêche de l'UE avec les pays du Sud, ces accords conférant aux flottes thonières européennes un « droit de poursuite » sur ces grands migrateurs tropicaux par le biais d'achat de licences de pêche. Mais comme il est difficile d'évaluer à l'avance la quantité de grands migrateurs pêchée dans la zone de pêche de l'État tiers, les accords thoniers portent plutôt sur le nombre de navires autorisés à accéder à celle-ci. Néanmoins, certains considèrent que la méthode utilisée pour calculer les droits d'accès aux ressources thonières – au *prorata* du niveau des captures réalisées – agit comme une incitation pour les armateurs à sous-déclarer les captures (*ibid.*).

Enfin, à l'intérieur de ces accords mais aussi en parallèle, se sont développés de multiples **sociétés conjointes** (*joint-ventures*) entre flottes « occidentales » de pêche lointaine et flottes du Sud (cf. l'exemple de Pescanova, section *2.4.3.2*). Si l'apparition de ces sociétés mixtes remonte dès les années 1950 pour certains (Japon) et reflète au départ la volonté des pays en développement de participer aux bénéfices halieutiques retirés par les flottilles étrangères de l'exploitation de leurs richesses côtières, ces politiques « d'investissement » se sont très tôt traduit par des échanges de capitaux en provenance du Nord, les pays du Sud offrant l'avantage (comparatif) d'eaux poissonneuses assorties d'une main-d'œuvre bon marché (O'Riordan, 1996). Au cours des années 1990, la CE encourage fortement ce régime de sociétés mixtes subventionnées afin notamment de réduire la surcapacité chronique de sa flotte à l'intérieur de ses eaux[162] tout en garantissant un accès aux zones de pêche des pays tiers ainsi

[160] IFREMER/CEMARE/CEP, 1999. *Évaluation des accords de pêche conclus par le Communauté européenne*. Plouzané, rapport final, réf. APC02. Disponible sur http://europea.eu.int/comm/fisheries

[161] Ce même rapport montre que les bénéfices générés par ces accords varient entre État membre, l'Espagne obtenant près de 80 % de la valeur ajoutée et des emplois, la France et le Portugal de 7 % chacune (Gorez, 2006).

[162] Entre 1992 et 1999, cette politique a permis à l'UE de promouvoir la constitution de plus de 150 sociétés mixtes et de transférer plus de 240 navires, en particulier espagnols (*ibid.*).

que son approvisionnement en Pdm[163], principalement en direction de l'Afrique de l'Ouest et de l'Amérique du Sud australe. En dépit des quelques milliers d'emplois créés, ce type de transfert a bien souvent contribué à aggraver la dégradation des stocks halieutiques côtiers des pays tiers tout en permettant à la CE un approvisionnent stratégique en denrées aquatiques (10 % des importations communautaires et 5 % de sa consommation annuelle), tout en s'accaparant plus de 80 % de la valeur ajoutée directe dégagée (Gorez, 2006).

Depuis le début des années 2000, gênée par de multiples protestations issues conjointement d'organisations de pêcheurs artisans du Sud ainsi que de mouvements associatifs et environnementaux du Nord – comme par exemple la campagne de mobilisation d'*Agir Ici* de 1997 mentionnée sur la ***figure 33*** –, la CE modifie quelque peu son approche. Reconnaissant que les accords de pêche conclus avec les pays ACP sont confrontés à un certain nombre de problèmes qui font obstacle à une gestion durable des pêches[164], la Commission s'est lancée depuis 2002 dans une réforme de sa politique de coopération régionale. Cela se manifeste aussi bien par des efforts en matière de transparence – les accords de pêche sont publiés publiquement au *Journal Officiel* de l'UE (CE, 2006) – mais aussi par l'arrêt en 2004 du système pernicieux de sociétés mixtes subventionnées (Gorez, 2006).

Ce changement d'orientation politique amène donc la Communauté à évoluer vers des **Accords de partenariat pêche (APP)**, s'insérant depuis 2008 dans des Accords de partenariat économique (APE)[165] plus généraux qui remplacent les accords de Cotonou devenus caducs avec les règles de l'OMC (cf. section *3.3.2.1*). Partie intégrante de la PCP, ces nouveaux accords bilatéraux sont sensés promouvoir, outre l'accès aux ressources marines des pays tiers[166] en contrepartie de droits de douane nuls et d'accès sans quotas aux marchés européens pour les Pdm, une assistance en matière de compétitivité et d'amélioration de la capacité d'offre des pays ACP : investissements et création de joint-ventures, transferts de savoir-faire et de technologies, inclusion de clause sociale... (*ibid.*). Si en théorie les pays ACP ont la possibilité de décider de la configuration géographique de leurs futurs APE avec l'UE (donc de leurs APP), cette dernière n'apparait pas vraiment disposée à négocier individuellement des zones de libre-échange avec chacun des 80 pays ACP mais milite plutôt pour une « régionalisation » de ces contrats (CAPE, 2008b)[167]. Si la mise en œuvre de ces APP apparaît trop récente pour porter un jugement de valeur en matière d'efficacité et d'équité, certains avancent qu'ils ont d'ores et déjà échoué à contribuer à une pêche durable, du fait notamment du manque de confiance entre les parties prenantes[168]. « Le lien entre l'accès aux ressources des pays tiers par les flottes européennes et la contribution financière à une pêche durable sera

[163] Les bénéficiaires de cette aide au transfert s'engagent en effet à distribuer prioritairement leurs productions sur le marché européen, près de 80 % de leurs exportations y étant logiquement destinées (*ibid.*).

[164] Le commissaire européen à la Pêche reconnait d'ailleurs de manière explicite que certains accords passés « ont purement et simplement exterminé le poisson parce qu'il n'y a généralement pas eu de contrôle » (CE, 2006).

[165] Les pays ACP qui n'ont pas signé un APE bénéficient tout de même d'accès préférentiel aux exportations sur le marché de l'UE (CAPE, 2008a).

[166] Ainsi sur les 16 APP actuellement en vigueur, 12 d'entre eux concernent exclusivement le thon, les 4 autres (Groenland, Mauritanie, Guinée-Bissau et Maroc) portant sur des accords multi-espèces (CE, 2009b).

[167] C'est ainsi que Madagascar, de part son intégration au Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), a signé un APE régional avec l'UE entré en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

[168] Le paradoxe de la situation est que la non signature d'APP par certains pays ACP s'avère tout aussi génératrice de déséquilibres. Ainsi, bien que le Sénégal n'ait pas signé de nouveau protocole d'accord avec l'UE depuis 2006, le nombre de chalutiers communautaires pêchant dans ses eaux aurait plus que doublé entre 2006 et 2009, ceux pêchant la sardinelle au large de la Mauritanie et du Maroc (au travers d'APP signés avec ces pays) effectuant des incursions dans la ZEE sénégalaise pour la capture de ce petit pélagique (Gorez, 2009a).

toujours un obstacle à un réel partenariat. L'UE doit résoudre certains problèmes cruciaux au niveau interne, comme la surcapacité de ses propres flottes, afin de gagner en crédibilité sur la scène internationale en tant qu'avocat de la pêche durable » (Gorez, 2009b).

3.3 Les dysfonctionnements spatiaux au niveau du partage des ressources

Comme pour les conditions d'exploitation ou d'accès aux ressources vivantes de la mer, les conditions de partage de celles-ci génèrent d'importants dysfonctionnements qui vont des multiples distorsions des échanges à l'inégale répartition de la rente aquatique.

3.3.1 Les distorsions aux échanges des produits de la mer

« *En apparence, tout devrait nous porter à interpréter la dynamique des échanges mondiaux comme une dynamique libérale se soustrayant chaque jour davantage aux contraintes étatiques* [Mais] *si le système commercial mondial est d'inspiration libérale, son fonctionnement est profondément mercantiliste* ».
Zaki Laïdi, *La grande perturbation* (2004).

Avant d'aborder succinctement les principales distorsions qui peuvent exister en matière de commerce halio-aquacole, il convient de rappeler au préalable quelle place occupe les Pdm au sein de l'organisation chargée de réguler l'ensemble des échanges au niveau international, puisqu'avec l'adhésion de la Chine (en 2001) et du Vietnam (en 2007), quasiment tous les principaux pays producteurs, importateurs et exportateurs de produits aquatiques sont membres de l'OMC[169] (FAO, 2009b). Ainsi, dans le cadre des négociations de libéralisation commerciale entreprises au sein de l'OMC, les Pdm ne sont pas couverts par le (dés)accord sur l'agriculture mais sont intégrés au secteur des produits « industriels » au sein de l'accord pour l'*Accès au marché pour les produits non agricoles* (*AMNA*) dont l'objectif consiste à réduire – voire à éliminer – toutes les barrières relatives au secteur. Afin d'éviter que des problèmes en matière de régulation commerciale apparaissent et que ceux-ci s'érigent comme autant de barrières aux échanges, l'accès aux marchés des Pdm est actuellement réglementé par plusieurs accords internationaux que nous détaillerons ultérieurement (CAPE, 2008a, 2008c ; Ahmed, *op. cit.*).
Néanmoins force est de constater qu'à l'heure actuelle les principaux blocages et protections persistant en matière de commerce international relèvent bien plus des Barrières non tarifaires (BNT) que des « traditionnels » tarifs douaniers qui font l'objet d'un abaissement multilatéral régulier depuis une soixantaine d'années (Beaud *et al.*, *op. cit.*). L'enjeu du débat en matière de commerce des Pdm s'est déplacé des barrières tarifaires et des droits de douanes aux BNT, la persistance des subventions et la prolifération de normes en tout genre (sanitaires, environnementales..) constituant autant de nouveaux obstacles potentiels à l'entrée des marchés du Nord tout en imposant une certaine conception occidentale des modes de consommation et des modes de vie (Le Sann, 2003).

[169] À l'exception notable de la Fédération de Russie qui n'a pour l'instant que le statut d'observateur au sein de l'OMC mais qui négocie actuellement pour en devenir membre de plein droit (FAO, 2009b).

3.3.1.1 Les barrières tarifaires pratiquées dans le secteur halio-aquacole

« *Les pays du Sud sont confrontés à des barrières douanières quatre fois plus élevées dans les exportations que celles que les pays du Nord doivent franchir [...], le coût global de ces barrières s'élevant à environ 100 milliards de dollars par an, soit le double de l'aide qui leur est fournie* ».
OXFAM, *Deux poids, deux mesures* (2002).

Si le rapport 2002 de l'ONG britannique fait état d'un climat tarifaire général largement défavorable à l'encontre des pays du Sud (Oxfam, 2002), Charneau rappelle pourtant que les Pdm font l'objet, dans le cadre des négociations multilatérales de régulation commerciale du *General accords of tarifs and trade* (GATT) puis de l'OMC, d'un désarmement douanier et d'une réduction des BNT (quotas à l'importation ou à l'exportation, politiques de subvention) qui ont largement favorisé le développement des échanges, notamment du Sud (Charneau, *op. cit.*). Les principaux cycles du GATT ont notamment contribué à abaisser progressivement les droits de douanes des Pdm de 25 %, la moyenne pondérée des taxes à l'importation des pays développés sur ces produits aquatiques étant désormais de 4,5 % depuis la fin du cycle de l'Uruguay Round en 1986, contre 20 % pour les pays en développement (*ibid.*). Si le tarif médian appliqué sur les Pdm par chaque pays avoisine les 14 %, plus de trois quarts des échanges halio-aquacoles mondiaux restent toutefois couverts par des accords tarifaires préférentiels, des nuances existant aussi bien en fonction de la nature des produits échangés que de l'origine des pays exportateurs (Ahmed, *op. cit.*).
Toutes ces moyennes cachent en réalité une quantité de pics tarifaires, la persistance de ces barrières demeurant par ailleurs bien supérieures aux autres biens agricoles et industriels échangés, notamment pour certains produits halieutiques transformés ou à forte valeur ajoutée (Melchior, 2006 ; Roheim et Sutinen, 2006). Ahmed note à ce titre que seuls 3 % des Pdm importés font l'objet de pics tarifaires supérieurs à 15 %, des différences tarifaires notables existant entre pays du Nord et pays du Sud en fonction du degré de conditionnement des produits : respectivement de 6,2 % au Nord contre 19,4 % au Sud sur les produits bruts (frais), 8,6 % et 22 % pour les produits intermédiaires, 10,2 % et 23,8 % pour les produits transformés, etc. (Ahmed, *op. cit.*). Cependant, dans le cadre de l'AMNA à l'OMC, les pays développés sont incités à baisser leurs droits NPF (Nation la plus favorisée) sur les Pdm au cours des cinq prochaines années, de 25 % à 6,1 % pour l'UE et de 50 % à 6,9 % pour les États-Unis (Melchior, *op. cit.*). Dans ce nouveau cadre commercial, les lignes tarifaires NPF de l'UE vis-à-vis de ses partenaires commerciaux hors ACP sur le thon *albacore* (frais ou congelé) ou bien la crevette *Penaeus* devront par exemple être ramenées respectivement à hauteur de 5,9 % pour le premier (contre 22 % à l'heure actuelle) et 4,8 % pour le second (12 % actuellement) (CAPE, 2008c). Certains États ACP bénéficient par exemple d'un accès préférentiel à taux nuls aux marchés développés des États-Unis (clauses de l'*African growth and opportunity act*) et de l'UE (accords de Lomé puis de Cotonou, contrairement aux tarifs moyens appliqués pour la majeure partie des pays du Sud, respectivement de 7,6 % pour l'UE, 4 % pour le Japon et 3,6 % pour les États-Unis (CAPE, 2009).
Aussi favorables soient-elles, ces diverses concessions commerciales n'ont pas suffisamment incité les pays ACP bénéficiaires à s'engager dans de véritables réformes, voire auraient même contribué au contraire à les enfermer dans une logique d'assistanat par le résultat de politiques nationales inadaptées (Brunel, 1997). En vertu d'une libéralisation internationale des échanges

de Pdm toujours plus accrue, l'*érosion des préférences tarifaires* de nombreux pays du Sud tend à se confirmer de plus en plus (Campling *et al.*, 2009 ; CAPE, 2008c). Ainsi, si le processus de libéralisation entrepris dans le cadre de l'OMC par le cycle de Doha se conclut avec succès, celui-ci impliquera des coupes substantielles dans les tarifs douaniers européens applicables actuellement aux importations de Pdm, de telle sorte que les plus hauts tarifs douaniers NPF applicables pourraient être aux alentours de 8 % pour des produits pour lesquels les tarifs douaniers sont de 24 % (CAPE, 2009). Dans le segment du thon, les régimes de concessions tarifaires ACP-UE et autres subventions (défiscalisation des investissements, exonération douanières pour les conserves, etc.) sont fortement contestés à l'échelle internationale par de nombreux exportateurs concurrents d'Asie du sud-est qui bénéficient de dotations factorielles plus avantageuses (proximité des grandes zones de production Pacifique, main-d'œuvre spécialisée et bon marché, etc.). Aussi, suite à une plainte déposée à l'OMC contre les droits d'importation imposés par l'UE aux conserves en provenance du premier pôle thonier mondial (Thaïlande, Philippines, Indonésie), ces exportateurs asiatiques bénéficient depuis juin 2003 de contingents tarifaires réduits de moitié (12 %) vers le marché communautaire, ce qui n'est pas sans incidences notoires sur les exportations thonières de nombreux pays ACP (IDDRA Ltd, 2004 ; Renard, 2007a).

Les accords commerciaux préférentiels de l'UE en matière d'échange de Pdm

À l'heure actuelle, près de 60 % des Pdm consommés à l'échelle communautaire proviennent d'échanges internationaux (20-25 % des eaux ACP et 35-40 % du reste du Monde). Or « l'industrie de transformation de l'UE doit importer du poisson à des prix compétitifs et l'attribution de réductions tarifaires joue un rôle important pour sécuriser cet objectif (CAPE, 2009). Cet approvisionnement communautaire s'effectue de plus en plus par le biais d'**accords commerciaux** préférentiels, quelques nuances existant cependant en termes de concessions tarifaires et de réciprocité selon les partenaires concernés (CAPE, 2006b). Depuis la décennie 1970, les pays ACP bénéficient d'un avantage concurrentiel certain en matière d'échange pour pallier la baisse conjoncturelle de leurs recettes d'exportation. En effet, au titre d'accords spéciaux non réciproques – **Conventions de Lomé** I-IV puis **Accord de Cotonou** (depuis 2000) – et réciproques – **Accords de partenariat économique** (APE) depuis 2008 –, ces derniers peuvent exporter un certain nombre de Pdm (crevettes surgelées, conserves de thons, etc.) vers le marché communautaire en franchise de droits à l'importation (soit 75 % de leur revenus d'exportations aquatiques), à condition qu'ils se conforment aux règles d'origine mais aussi aux exigences de sécurité en matière de denrées alimentaires (Gorez, 2006). Le Système de préférences généralisées (**SPG**), non réciproque, sur plus de 6400 lignes tarifaires est lui mis en place depuis 1971 avec plus de 170 pays en développement afin d'aider ces derniers à accroître leurs capacités d'exportation, de promouvoir leur industrialisation et d'accélérer leur croissance économique. Concrètement, les dispositions de ce régime bilatéral permettent, pour la douzaine de pays exportateurs concernés, de bénéficier de droits de douane réduits à 3,5 %. Certains régimes spéciaux, comme l'initiative « Tout sauf les armes » (*TSA*), qui couvre près de 7200 lignes tarifaires pour une cinquantaine de PMA (dont 39 pays ACP) ou bien encore le régime spécial d'encouragement *SPG+* en faveur « du développement durable et de la bonne gouvernance » (ratification de grandes conventions internationales) permettent à d'autres pays d'être totalement exonérés de droits (Ahmed, *op. cit.* ; CAPE, 2006b). Enfin, depuis une dizaine d'années, l'UE a signé également un certain nombre **d'accords de libre-échange** (ALE) avec divers partenaires, soit « d'*association* » (UE-Chili en 2003, euro-méditerranéens vers 1995-1996), soit de « *coopération* » (UE-Mexique en 2000, UE-Afrique du Sud en 2004). Ces accords de réciprocité se distinguent des précédents par le caractère mutuel des concessions tarifaires octroyées – certaines espèces « sensibles » (merlu, produits dérivés de saumon et du thon par exemple) font toutefois l'objet d'exception de réduction tarifaire –, voire les possibilités d'investissement croisé dans les entreprises de pêche (le Chili par exemple) (CAPE, 2006b).

3.3.1.2 Des barrières non tarifaires de plus en plus fréquentes dans le secteur

« *Il ne s'agit plus seulement de réduire des barrières (tarifaires ou non) sur la base de concessions réciproques, mais bien d'égaliser les conditions sociales de production de l'échange* ».
Zaki Laïdi, *Mondialisation : entre réticences et résistances* (2002).

Aux barrières douanières « classiques » faisant obstacle aux échanges de Pdm sont venues s'adjoindre de multiples BNT, dont les **subventions** et les **normes** figurent parmi les plus négatives à l'heure actuelle en matière d'accès aux marchés.

- le cas des subventions[170]

Selon la FAO, les **subventions** de la filière halio-aquacole désignent au sens strict « tout transfert de fonds effectués par les gouvernements » ainsi que dans un sens plus large « toute intervention de l'État ayant pour effet de modifier à plus ou moins long terme les perspectives de profit des entreprises », aussi bien en termes de coûts d'exploitation que de revenus aux producteurs (FAO, 2005a). Si toute subvention vise généralement à améliorer l'efficacité et l'équité d'un secteur d'activité, l'organisme onusien distingue pour la filière quatre principales catégories d'aides gouvernementales (Westlund, 2004 ; Schrank, 2003) :
- les transferts financiers gouvernementaux qui réduisent les coûts de production ou augmentent les revenus des producteurs à court terme (achat ou modernisation de navires, soutien des prix ou aux revenus) ;
- les interventions gouvernementales qui accordent des avantages sans inclure de transferts financiers (dégrèvements d'impôts, exonérations fiscales) ;
- l'absence d'interventions gouvernementales visant à corriger les distorsions qui confèrent des avantages implicites aux producteurs (droits de douane, quotas d'importation) susceptibles d'influencer les ressources halieutiques et leur commerce (en matière de prises accessoires, de rejets, de surexploitation, etc.) ;
- les interventions gouvernementales (mesures d'aménagement) ou l'absence d'interventions correctrices qui ont des effets à plus ou moins long terme sur les bénéfices et les coûts des entreprises du secteur.

Dans les faits, l'estimation des subventions mondiales – évaluées entre 15 et 35 Mds $ US. selon les sources[171] – serait, selon les cas, entre 3 et 7 fois plus importante que le seuil de 5 % autorisé au terme de l'article 6.1 de l'Accord SDC (Subventions et droits compensateurs) de l'OMC. En outre, entre 80 % et 90 % de ces subventions seraient accordées aux huit principaux (groupes de) pays industrialisés[172], les aides au carburant représentant la majeure partie des contributions accordées (Campling *et al.*, 2009 ; Maté, 2009 ; Vincent, 2008).
Largement décriés à l'échelle internationale, les « milliards engloutis » (*the sunken billion*) dans le secteur par ces subventions accéléreraient par ailleurs certains méfaits comme la surexploitation des ressources halieutiques, notamment par la surcapacité massive des flottes

[170] Il existe d'autres types de transferts financiers publics tels que les paiements directs (ajustement de l'effort de pêche, modernisation de la flotte), les services généraux (équipements des ports, gestion et police des pêches, recherche halieutique...), etc. (OCDE, 2000).
[171] Soit l'équivalent de près d'un quart des revenus halieutiques annuels globaux (Campling *et al.*, *op. cit.*).
[172] C'est-à-dire le Japon, l'UE, les USA, le Canada, la Russie, la Corée et Taïwan (*ibid.*).

qu'elles génèrent, ainsi que de profondes distorsions au commerce de Pdm. Ces coûts de captures toujours plus croissants diminuent d'autant plus les bénéfices économiques potentiels de l'activité du fait d'une rente halieutique largement dissipée, la BM chiffrant les pertes économiques du secteur à près de 50 Mds $ US. pour la seule année 2004 (World Bank, 2008). C'est ainsi que depuis 2001, à l'issue de la 4e Conférence ministérielle de l'OMC à Doha (Qatar), la majorité des membres a conclu un accord pour que le secteur halio-aquacole soit soumis aux règles des Subventions et aux mesures compensatoires (SMC). Les membres y sont notamment invités à entreprendre des négociations pour clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC sur les subventions relatives à la pêche, en prenant en compte l'importance de ce secteur pour les pays du Sud mais aussi les effets environnementaux de ces distorsions.

Le subventionnement de la filière halieutique française

Aux dires de Mesnil, l'aide publique sous forme de subventions diverses et variées (balance commerciale, sécurité, emploi, compétitivité, etc.) demeure un élément central de la gouvernance du secteur halieutique national, notamment pour préserver sa « paix sociale » (Mesnil, 2008). En 1997, les dépenses publiques en faveur du secteur avoisinait ainsi près de la moitié (45 %) de la valeur ajoutée totale de la filière (Troadec *et al.*, *op. cit.*). Du fait que ces aides publiques s'accompagnent d'externalités négatives entre pêcheurs et forment le ressort structurel des surcapacités et de la surexploitation des stocks, beaucoup d'analystes relativisent fortement l'**efficacité** de telles subventions pour résoudre les problèmes de la filière à court terme. Ces dernières n'ont en effet « rien donné » pour soigner les maux du secteur et contribueraient même à alimenter le cycle perpétuel de crise dans lequel la filière semble être engluée (Mesnil, *op. cit.*). Leur justification par des considérations d'**équité** n'est pas non plus clairement établie, une enquête menée auprès de plus de 200 patrons-pêcheurs bretons en 2000 par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche montrant que ces aides n'allaient pas nécessairement aux plus nécessiteux (Troadec *et al.*, *op. cit.*).

Bien qu'il semble exister un certain consensus sur les « feux de circulation » identifiant les trois catégories de subventions – rouge pour les subventions interdites, orange pour les préjudiciables, verte pour les autorisées (Benitah, 2004) –, plusieurs dissensions persistent néanmoins au sein de l'OMC. Deux groupes aux noms évocateurs, « *les amis des pêcheurs* » d'un côté et les « *amis des poissons* » de l'autre, se confrontent ainsi au sein de l'organisation. D'un côté le Japon, la République de Corée, Taiwan et l'UE (et plus discrètement le Canada) militent pour une approche « ascendante » en matière de réglementation qui viserait à interdire certains types spécifiques de subventions (celles qui encouragent la surcapacité et la surpêche ou génèrent des effets de distorsion aux échanges) tout en en autorisant d'autres (APP, amélioration de la sécurité ou de la qualité, etc.). En revanche, l'autre groupe – composé de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, des Philippines, du Chili, du Pérou, de l'Équateur, des États-Unis et de l'Islande – prône une approche plus « descendante » qui vise à interdire toutes sortes de subventions au secteur (Oosterveer, 2008 ; CAPE, 2008b).

Un second sujet de discorde, fortement lié au premier, concerne le cas des subventions *octroyées aux pêches artisanales*, notamment au titre du « Traitement spécial et différencié » (TSD)[173] en vigueur au sein de l'OMC. Si jusqu'aux années 1980 les subventions ont surtout profité aux unités industrielles dans une optique de développement massif du secteur (emplois,

[173] Ce TSD permet aux pays du Sud de bénéficier de certains ajustements (en temps, en argent, en assistance technique, etc.) dans le cadre de la libéralisation des échanges de Pdm promulguée à l'OMC (Ahmed, *op. cit.*).

denrées et devises), il semblerait que celles-ci se soient réorientées depuis quelques années vers les unités artisanales, mais selon des différences notables entre pêcheries du Sud (2 % de la valeur des débarquements en moyenne) et pêcheries du Nord (17 %) (Schorr, *op. cit.*). Afin d'aider au bon développement des communautés côtières artisanales, certains soutiennent ainsi le bien-fondé de « bonnes subventions » avec lesquelles « on peut mieux contrôler les intrants de l'effort de pêche et les niveaux de production, promouvoir des systèmes de gestion participative, établir des droits de propriété équitables… » (Le Sann, 1995b). D'autres dénoncent au contraire cette discrimination positive, estimant que nombre de caractéristiques justifiant ces TSD à l'égard des pêches artisanales (petite taille des navires, faiblesse du capital, techniques de pêche plus durables, champ d'exploitation local...) sont de moins en moins valables (Gonzales, 2008).

- la normalisation croissante du secteur

A la fois conséquence et support du développement du commerce international, la normalisation des produits agro-alimentaires est au cœur du mouvement d'extension des marchés. Cela se traduit autant par un élargissement constant de son champ d'action (emballage, étiquetage, évaluation de sa sécurité) que par la montée de nouveaux acteurs (privés). Ce développement exponentiel s'inscrit ainsi au carrefour d'un ensemble d'objectifs tout aussi complexes – réglementation en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, promotion de nouvelles stratégies commerciales de distinction (labels, codes de conduites, marques), etc. – que contradictoires –standardisation internationale/référentiels nationaux ou privés, santé publique/libre-échange... (Lamanthe, 2007). Devant le foisonnement actuel des organes et mécanismes de certification, la FAO s'interroge sur l'aspect synergétique ou concurrentiel entre réglementations publiques (États) et les normes commerciales privées (ONG, firmes), les premières pouvant être sanctionnées pour infraction aux règles de l'OMC – notamment au titre de l'accord sur les *Obstacles techniques au commerce* (OTC) –, contrairement aux secondes où aucun mécanisme international ne codifie leurs utilisations, soulevant de nombreux risques pour la filière (FAO, 2009b ; 2007a). Cette section se propose donc d'étudier deux grands types de normes – **sanitaires** et **techniques** – susceptibles de générer des distorsions commerciales.

** les normes sanitaires*

Aujourd'hui, près de 800 Pdm font l'objet d'échanges à diverses échelles, et ce dans des conditions de production et de transformation parfois confuses, certaines espèces pouvant par exemple apparaître sous le même nom commercial ou sous des noms fort différents selon les marchés (Chaussade et Corlay, 2008). De nombreux pays importateurs du Nord mettent alors en place depuis quelques années plusieurs procédures de réglementation et de certification afin de mieux contrôler ces risques en matière de santé et de bio-sécurité tout en s'assurant de la qualité des Pdm qui pénètrent sur leurs marchés (Ahmed, *op. cit.* ; ICTSD, 2006).
Un premier effort de transparence et d'harmonisation en matière de **traçabilité**[174] s'opère depuis le début des années 1960 sous l'égide de la FAO et de l'OMS avec l'élaboration du

[174] La traçabilité apparaît comme un outil réglementaire permettant d'assurer une certaine sécurité alimentaire des produits en tout point de la chaine d'approvisionnement (origines, caractéristiques, logistique, etc.). Elle permet aussi – et

Codex Alimentarius. Travaillant à la fois à la protection de la santé des consommateurs, à la promotion de pratiques loyales dans le commerce des aliments ainsi qu'à la coordination des travaux de normalisation, cette Commission du *Codex Alimentarius* propose des normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments et répertorie ainsi des informations précises et aussi diverses que la nature, le mode de préparation, l'hygiène, la dénomination, l'étiquetage... de centaines de produits alimentaires[175]. Parmi les normes sanitaires les plus répandues, outre l'ISO 9001 et le SSOP[176], l'*Analyse du risque et des points de contrôle critiques* (HACCP) a pour objectif principal de rendre les entrepreneurs de la filière halio-aquacole (transformateurs, négociants) pleinement responsables de la qualité de leurs produits. Au niveau de l'OMC, l'accord sur les *mesures Sanitaires et phytosanitaires* (SPS) vise lui à réglementer la mise en œuvre ainsi que l'application des mesures prises par différents gouvernements soucieux de protéger la santé de leurs consommateurs[177] (Chaussade et Corlay, 2008 ; Lamanthe, *op. cit.* ; CAPE, 2008c).

Néanmoins, toutes ces réglementations qui restent l'apanage des principaux pays importateurs du Nord se muent bien (trop) souvent en de véritables obstacles à l'exportation des denrées aquatiques pour de nombreux pays du Sud. La conformité des produits de la pêche avec la réglementation européenne en matière de qualité et de sûreté alimentaire constitue par exemple un défi considérable pour les pays ACP[178]. Outre les problèmes de coûts de mise aux normes et de conformité, d'investissement dans de nouvelles technologies ou infrastructures, ces pays doivent aussi affronter des risques d'embargos sur leurs produits d'exportation (Gorez, 2006). Enfin, parmi le millier de notifications à propos de normes et de règlements techniques déposés à l'OMC par les pays développés ces dernières années – et qui ont plus que doublé au cours de ces dix dernières années (Campling *et al.*, *op. cit.*), les pays exportateurs d'Asie (Thaïlande, Vietnam et Inde en tête) demeurent sans conteste les plus affectés par ces restrictions (sanitaires) aux exportations, devant les pays ACP et les pays latino-américains du Mercosur. En 2009, par exemple, seule une centaine de pays (108) est autorisée à exporter vers l'UE, certains Pdm pouvant faire l'objet d'embargos du fait de résidus microbiologiques et chimiques émanant d'antibiotiques (crevettes d'élevage du sud-est asiatique) alors que d'autres bénéficient d'une réglementation plus clémente (thonidés)[179] (CAPE, 2008a).

---

de plus en plus – de profiter d'atouts commerciaux et marketing et/ou de protéger une image de marque afin de mieux valoriser la qualité des produits (Collonnier *et al.*, 2007).

[175] Néanmoins, de nombreux Pdm exportés du Sud ne sont pas encore référencés actuellement et peuvent, de ce fait, être rejetés à l'entrée des pays importateurs de manière arbitraire (Chaussade et Corlay, 2008).

[176] Respectivement *International standard organization* (ISO) et *Standard sanitary operation process* (SSOP).

[177] Ces mesures couvrent essentiellement la sécurité alimentaire et animale, les mesures sur les centres de santé ainsi que les procédures d'examen et de certification (Lamanthe, *op. cit.*).

[178] L'UE exige par exemple depuis 2000 de connaitre l'origine (zones de production et établissements de conditionnement), la méthode de production (élevage ou sauvage), l'identification (noms scientifiques et commerciaux) de ses produits importés, qui plus est préalablement agréés par ses services (notamment pour les navires, les ateliers de transformation, les entrepôts frigorifiques, etc.) (CAPE, 2008a).

[179] C'est ainsi que les produits crevetticoles en provenance d'Asie (Chine, l'Inde, Thaïlande et Philippines) font toujours l'objet d'un embargo européen du fait de certains résidus d'antibiotiques décelés. Paradoxalement, en dépit d'une directive européenne établissant des limites maximales de métaux lourds pour un certain nombre de Pdm, certaines espèces « importantes » (espadons et thonidés) bénéficient de limites deux fois plus élevées (*ibid.*).

L'embargo malgache de 1997 sur les produits crevettiers

En 1997, l'ensemble des producteurs malgaches de crevettes se voient interdire l'exportation de leurs produits à destination du marché européen, en raison notamment de germes microbiens (coliformes fécaux et salmonella), mais surtout d'installations, de matériels de traitement des produits et de méthodes de travail inadaptées aux normes européennes. Par ailleurs, cet embargo se réalise dans un contexte de fragilité de l'activité, notamment pour les communautés villageoises de pêcheurs qui connaissent une période de crise sociopolitique où cumulent conflits ethniques, perte d'influence du pouvoir traditionnel et multiplication des mouvements associatifs et syndicaux. Son impact demeure ainsi beaucoup plus fort sur les entreprises de collecte et de pêche artisanale, la plupart des entreprises de pêche industrielle bénéficiant d'agréments individuels. Afin de pouvoir lever les restrictions commerciales européennes – d'autant plus importantes que plus des deux tiers des produits crevettiers sont destinés au seul marché français –, le Ministère de la pêche et des ressources halieutiques promulgue avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD) toute une série d'arrêtés (n° 7690/97 à n° 7697/97) et de normes d'hygiène relatives aux conditions sanitaires de production (navires de pêche), d'entreposage et de traitement (navires-usines et installations à terre), et d'expédition des produits de la pêche destinés à la CE (Anonyme, 1999 ; Goedefroit *et al.*, *op. cit.*).

** les normes techniques*

En dépit de l'accord *OTC* conclu à l'OMC et qui vise à s'assurer que les diverses réglementations (conditionnement, étiquetage, normes industrielles, etc.) ainsi que leurs procédures d'évaluation et de conformité ne créent pas d'obstacles aux échanges (Lamanthe, *op. cit.* ; ICTSD, *op. cit.*), nombre de barrières techniques subsistent toujours à l'heure actuelle sur le marché international halio-aquacole. Deux principales BNT font plus particulièrement l'objet de notre attention – les *règles d'origine* et les *écolabels marins* –, même si d'autres règlementations, comme celle contre la pêche INN ou bien encore les Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)[180] pourraient aussi faire l'objet d'analyses plus précises[181].

L'accès en franchise de droits de douane pour les exportations aquatiques des pays ACP à destination du marché communautaire reste majoritairement limité par les **règles d'origine** (RO) appliquées au titre de l'accord de Cotonou (Protocole I, Annexe V, article 3). Les critères permettant de définir ces « produits originaires » (d'Europe et/ou de pays ACP) reposent avant tout sur l'immatriculation, le pavillon, la propriété et l'équipage des navires (Campling *et al.*, *op. cit.*). Mais ces RO apparaissent dans les faits comme une sorte de « ticket d'entrée » utilisé comme un « instrument commercial » par le donateur des préférences (l'UE) pour encourager le bénéficiaire (les pays ACP) à acheter leurs marchandises ». En effet, l'origine des produits halieutiques étant octroyée en fonction de la *propriété* du bateau, et non du *lieu* où ils sont capturés, les navires européens bénéficient ainsi d'un « marché captif », les firmes européennes installant leur siège dans des pays ACP ayant besoin de poisson « d'origine » pour obtenir un accès préférentiel de leurs exportations au marché communautaire (*ibid.*). Ces restrictions

[180] Sur les 14 AME relatifs au secteur de la pêche (CITES, CBD, etc.), les deux les plus importants demeurent la Convention sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord sur les stocks chevauchants de 1995 (CAPE, 2006b).

[181] Depuis le 1er janvier 2010, la nouvelle réglementation de l'UE pour lutter contre la pêche INN insiste pour que tous les produits halieutiques importés soient traçables jusqu'à la source. Un plan d'action international envisage aussi quatre niveaux techniques principaux basés sur la souveraineté et la responsabilité des États sur les plans côtier, portuaire, du pavillon et des marchés (CE, 2008). Ces mesures ne sont pas sans générer de multiples problèmes aux exportateurs du Sud qui y voient un risque de nouvelle BNT. Outre la complexité du système de certification sur le plan administratif, son coût de mise en œuvre et de fonctionnement apparaissent prohibitifs pour ces pays qui risquent d'être identifiés comme « pays tiers non-coopérant », et donc de perdre leur accès préférentiel au marché européen (Campling *et al.*, *op. cit.*).

créent en outre un contentieux entre l'UE et les pays ACP, notamment pour la filière thonière. Du fait que la plupart des pays ACP ne possèdent pas leurs propres flottes thonières, et que les captures réalisées par des navires de pays tiers ne sont pas considérées comme « originaires » – contrairement aux navires communautaires qui bénéficient d'un accès préférentiel aux ZEE de ces pays –, les RO contraignent les industries de transformation ACP à s'approvisionner presque exclusivement auprès de fournisseurs de l'UE pour produire des produits dérivés du thon qui soient « originaires » (Gorez, 2006 ; CAPE, 2008a).
Depuis quelques années, les normes techniques commerciales vont désormais bien au-delà de « simple » certification sur la qualité physiologique, chimique, organoleptique des produits, et privilégient de plus en plus des incitations basées sur le marché afin de promouvoir des produits issus de pratiques halieutiques et aquacoles responsables (Corlay et Chaussade, 2008). Ainsi, « au prétexte que les ressources vivantes marines sont mal- ou sur- exploitées, certains acteurs (privés) de la filière (ONG environnementalistes, GMS, firmes) mettent en place – bien souvent de manière unilatérale – tout une série de codes de conduite ou autres **écolabels** certifiant que telles captures ou tels élevages respectent certaines conditions de durabilité et de responsabilité (techniques, environnementales...) et font ensuite pression auprès des consommateurs pour l'achat de ces produits « écoresponsables » (*ibid.*). La question de la légitimité des structures élaboratrices ou certificatrices de normes ainsi que celle de la crédibilité de telles pratiques en matière de gestion responsable se posent aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité qu'elles prolifèrent rapidement (cf. section **8.1**).

3.3.2 L'inégale répartition de la rente aquatique

3.3.2.1 Les échanges de Pdm : vers un transfert des protéines aquatiques ?

« *Dire que la domination du Nord sur la commercialisation des produits de la pêche reste prépondérante est un fait indéniable. C'est dire que le flux des poissons pêchés dans les ZEE des pays du Sud risque de s'orienter sans doute encore pour quelques années prioritairement pour nourrir les hommes ou les animaux des pays du Nord* ».
François Bellec, *La pêche, enjeux Nord-Sud. Pêcheurs des Tiers-monde* (1986).

Comme nous avons pu le constater précédemment (section *2.3.1.2*), la structure et la géographie désormais mondialisée de ces échanges de Pdm ont très largement (r)avivé la concurrence dans l'approvisionnement des pays consommateurs en protéines aquatiques (Chaussade et Corlay, 1998). Ces échanges traduisent plus que jamais les rapports socio-spatiaux et géoéconomiques existant dans le monde d'aujourd'hui (Chaussade et Corlay, 2008) et mettent ainsi en exergue un certain nombre d'**inégalités Nord-Sud**. À l'heure actuelle, si tous les pays de la planète semblent engagés dans une spirale de consommation continue de denrées aquatiques, le marché mondial des Pdm apparait de plus en plus **déséquilibré** sur le plan géographique, entre une offre qui stagne et une demande qui ne cesse de s'accroître (Chaussade, 1997). En effet, si près d'une centaine de pays se présentent comme exportateurs nets de Pdm en 2006, *a fortiori* chez de nombreux pays du Sud au vu du caractère excédentaire de leur balance commerciale (***figure 34***), les échanges de produits aquatiques restent largement dominés par les trois pôles de la Triade – États-Unis, UE et Japon – qui polarisent près de 80 % des importations en provenance massive et à bas prix des pays du Sud qui contribuent eux à 50 % des exportations mondiales en volume (FAO, 2009b).

Quand le petit excédent commercial aquatique malgache rencontre le grand déficit français

En 2006, ***Madagascar*** fait plutôt office d'exportateur net de Pdm avec quelques 12 000 t. Le pays exporte ainsi annuellement environ 15 000 t. de produits aquatiques pour une valeur FOB de 200 Mds d'Ariary (environ 118 M de $) contre quelques 3000 t. importées. Parmi ces exportations, qui contribuent à près de 40 % des exportations agricoles nationales, deux productions phares – crevettes et thons – constituent quasiment la totalité de la structure de ce commerce, les produits crevettiers abondant même à hauteur de **80 % en volume** (12 000 t.) et **90 % en valeur** (180 Mds Ar., soit 106 M de $) de ces échanges aquatiques. Le premier poste d'exportation, en termes de valeur, concerne les crevettes fraîches, préparées ou congelées (67 % des exportations), suivi des conserves de thon (25 %). Par ailleurs, près de 9 % des crevettes surgelées et près de 4 % des thons en conserve importés par l'UE proviennent de l'île rouge (Rajaosafara *et al., op. cit. ;* Ratsiazo, *op. cit*). Cette extraversion crevettière s'effectue pourtant au détriment d'une partie du marché de consommation nationale, alors que celui-ci semble toutefois porteur (Chaboud, 2002). Par ailleurs, cet économiste souligne que dans ce type de pêche, la répartition de la richesse s'avère très favorable aux intérêts industriels, en dépit de la part non négligeable des captures de la pêche traditionnelle. Deux facteurs principaux expliquent cette inégalité de répartition : la concentration des moyens de production et des droits de pêche industriels et la capacité (ou non) à valoriser les captures et donc à percevoir une part significative des prix offerts par le marché international (Chaboud, 2007a).
De son côté, selon un récent rapport ministériel, la ***pêche française*** se caractérise par sa « petitesse économique » en matière de production, l'offre nationale en Pdm avoisinant les 800 000 t./an (soit l'équivalent en chiffres d'affaires de la seule production de tomates). Le marché national de consommation bénéficie quant à lui d'un taux de croissance moyen de plus de 2 %/an pour un volume supérieur à 2 Mt./an, contribuant ainsi à une consommation moyenne supérieure à plus de 35 kg/hab. (Tanguy, 2006). Face à ce déséquilibre productif, et confronté à une demande en Pdm toujours plus « insatiable » (Chaussade, 1997), la France importe massivement diverses denrées aquatiques, notamment à forte valeur marchande (crevettes, saumons, thons), le pays se situant en 2006 au 4e rang mondial des plus gros importateurs (FAO, 2009b). Avec près de 3,9 Mds € dépensés dans l'importation de quelques 5 Mt. de Pdm contre des gains d'environ 1,2 Mds € suites aux exportations de 1,67 Mt. de produits, la balance commerciale hexagonale accuse en 2006 un **déficit record de 2,7 Mds €** (soit près de 10 % du déficit extérieur global). Schématiquement, sur trois poissons consommés sur le territoire, « le premier est pêché dans les eaux européennes par un bateau français, le deuxième provient d'un pays du Sud et le dernier est importé d'Europe ou d'Amérique du Nord » (Le Sann, 1995b).

L'analyse des balances commerciales par ensemble continental complète le constat précédent, même si cette situation commerciale apparaît en réalité plus complexe. De nombreux pays du Nord, dont la balance est pourtant déficitaire, sont aussi d'importants exportateurs (États-Unis, Espagne) ; certaines nations asiatiques (Chine, Singapour, Hong-Kong) figurent à la fois comme d'importantes exportatrices et importatrices... Par ailleurs, si les échanges entre pays du Nord restent prédominants, les flux aquatiques tendent à s'intensifier à la fois entre pays du Sud (en particulier entre l'Afrique et l'Asie) mais aussi à l'intérieur de ces continents (échanges intra- africains, intra-asiatiques) du fait d'une demande en Pdm en forte augmentation (Chaussade et Corlay, 2008).
Si certains se réjouissent du déficit des pays du Nord face à l'excédent des pays du Sud sur le plan économique *stricto sensu* (gain de devises), d'autres paraissent beaucoup plus réservés au regard de la situation alimentaire (Le Sann, 1988 ; Chaussade, 1997). Selon eux, l'**excédent monétaire** dégagé par la vente de Pdm engendre plutôt un **déficit nutritif** qui traduit un véritable « transfert de protéines des pays du Sud » bien souvent les plus affectés par les

Figure 34 – Les balances commerciales des principaux pays participant aux échanges mondiaux de produits de la mer en 2006

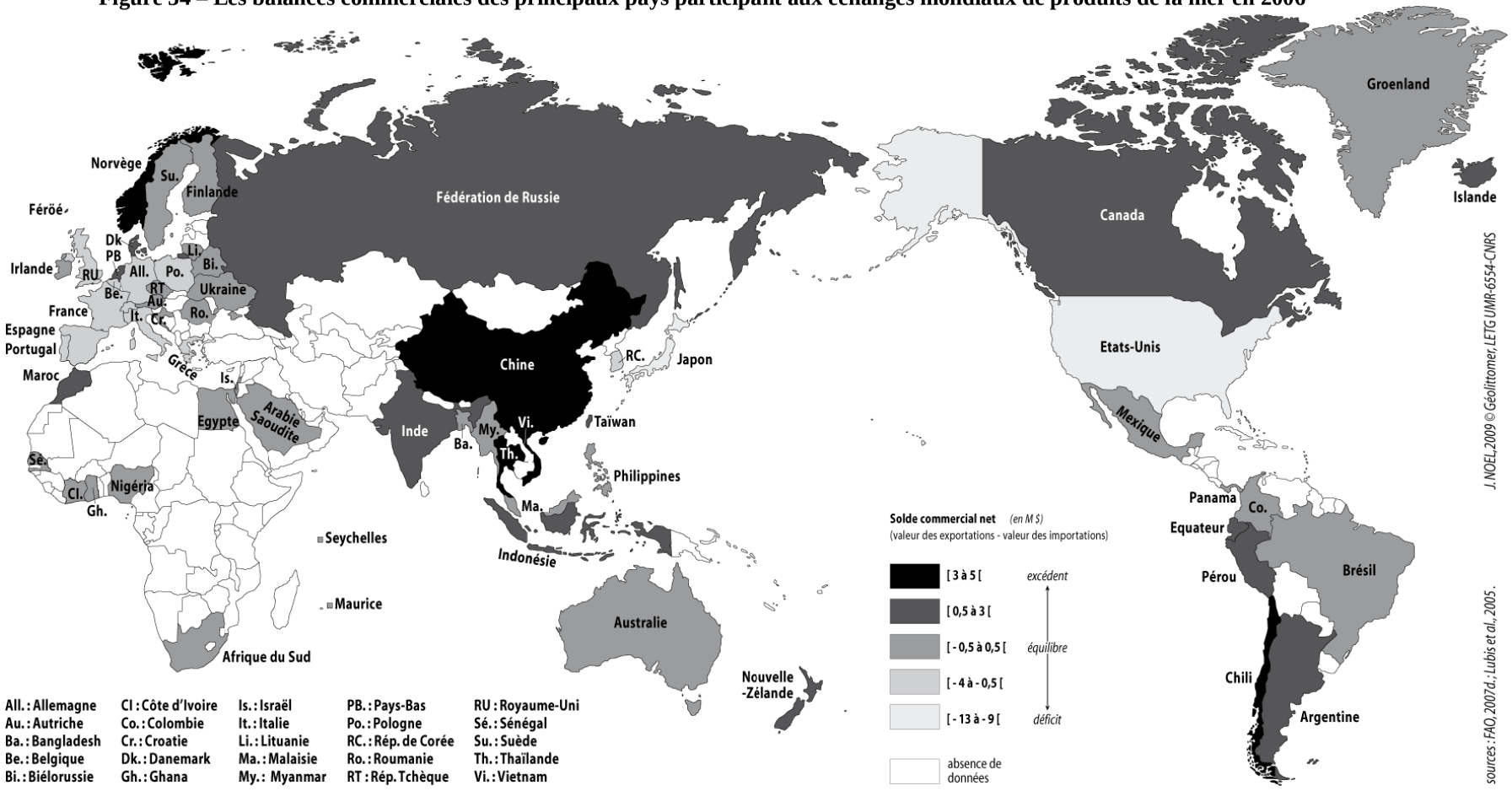

Les pays de l'UE sont en majorité (et depuis longtemps) largement déficitaires tandis que les pays de l'Europe du Nord (Islande, Norvège, Russie), grands producteurs relativement peu peuplés sont excédentaires. En Amérique, un phénomène semblable s'observe pour les États-Unis en nette position déficitaire par rapport aux balances positives du Canada et de la plupart des autres pays latino-américains. *Idem* pour le continent asiatique où le déficit du Japon, phénomène structurel, et dans une moindre mesure celui de la Corée du Sud, tranche avec les excédents des pays voisins (Chine, Vietnam, Thaïlande, Philippines...). Enfin, nombre d'États africains et océaniens sont pour une large majorité en nette capacité excédentaire commerciale.

problèmes de la faim, vers les pays du Nord, dont les besoins croissants – voire « boulimiques » – en protéines animales sont les mieux pourvus (Chaussade, 1997). À l'instar des produits agricoles (Parmentier 2009), on peut s'interroger sur la finalité du commerce international aquatique comme « outil pour nourrir ou pour affamer » (*ibid.*), car dans les faits, les échanges des Pdm ne font qu'aggraver les écarts de consommation au lieu de venir combler ces déséquilibres, comme le confirme l'analyse des disponibilités alimentaires.

3.3.2.2 Des disponibilités alimentaires aquatiques entre opulence et indigence

« *Le partage des disponibilités alimentaires d'origine marine n'est guère régulé par le principe d'équité et les inégalités de répartition des potentiels naturels sont largement déformées par les règles du marché, les disponibilités allant toujours aux plus nantis* ».
Jean Chaussade et Jacques Guillaume, *Pêche et aquaculture* (2006).

Si l'accroissement spectaculaire des captures et des productions aquacoles au cours des dernières décennies a de réelles répercussions sur l'amélioration des niveaux de consommation aquatique, leurs inégalités, loin de se réduire, se maintiennent voire s'aggravent (Chaussade, 1994 ; 1997). Si certaines permanences existent en matière d'inégale répartition spatiale de la consommation apparente en Pdm – les pays riverains de mers et d'océans connaissent des régimes alimentaires plus richement dotés que ceux qui en sont plus éloignés ; les habitants du Nord consomment en moyenne plus de denrées que leurs homologues du Sud –, chacun de ces groupes de pays n'est pas monolithique et une analyse aux échelles nationales permet de mieux révéler les différences marquées qui subsistent (Chaussade, 1997 ; Carré, 2008). Afin de mesurer plus précisément le niveau de *consommation réelle* en Pdm à cet échelon étatique, la FAO a mis au point un second indicateur, la **Disponibilité alimentaire** (DA). Celle-ci se calcule en agglomérant l'ensemble des productions halieutiques et aquacoles d'un pays (exprimées en poids vifs) auxquelles sont par la suite soustraits les produits à usages non alimentaires puis additionné le solde commercial aquatique (positif ou négatif) résultant de l'ensemble des importations et des exportations réalisées par le dit pays. En rapportant la DA ainsi obtenue à la population nationale, on obtient la *Disponibilité alimentaire en produits d'origine aquatique par habitant* (**DAH**) (Lubis *et al.*, 2005). Aussi imprécise soit-elle, cette notion n'en donne pas moins un ordre de grandeur permettant d'utiles comparaisons.
Si près de **16,5 kg** de Pdm sont en moyenne ingérés par habitant en 2005 à l'échelle mondiale, un examen détaillé de la ***figure 35*** qui représente ces DAH à l'échelle des États met en exergue une grande diversité de cas. Certains pays « continentaux » comme la Mongolie ou la Bolivie possèdent des DAH structurellement faibles (inférieures à 5 kg/hab.). D'autres pays insulaires – des Micro-États tels les Maldives (près de 180 kg/hab.) ou les Bermudes (38 kg) au plus développés tels l'Islande (90 kg) ou le Japon (63 kg) – atteignent eux des records d'ingestion aquatique. On constate par ailleurs une relative homogénéité dans la forte ichtyophagie d'une grande majorité de pays développés –du Portugal (55,4 kg/hab.) à la République de Corée (53,4 kg) en passant par l'Espagne (42,6 kg) ou la **France** (34,2 kg), etc. Certaines disparités subsistent comme dans les pays « neufs » (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) qui flirtent chacun avec 24 kg ou bien certains pays d'Europe centrale (Autriche, République tchèque) aux DAH inférieures à 12 kg. Un constat identique peut être dressé au Sud, les pays ne connaissant pas tous une faible consommation aquatique : les Philippines (31,7 kg) ou la

Figure 35 – Les disponibilités alimentaires en protéines aquatiques par États en 2006

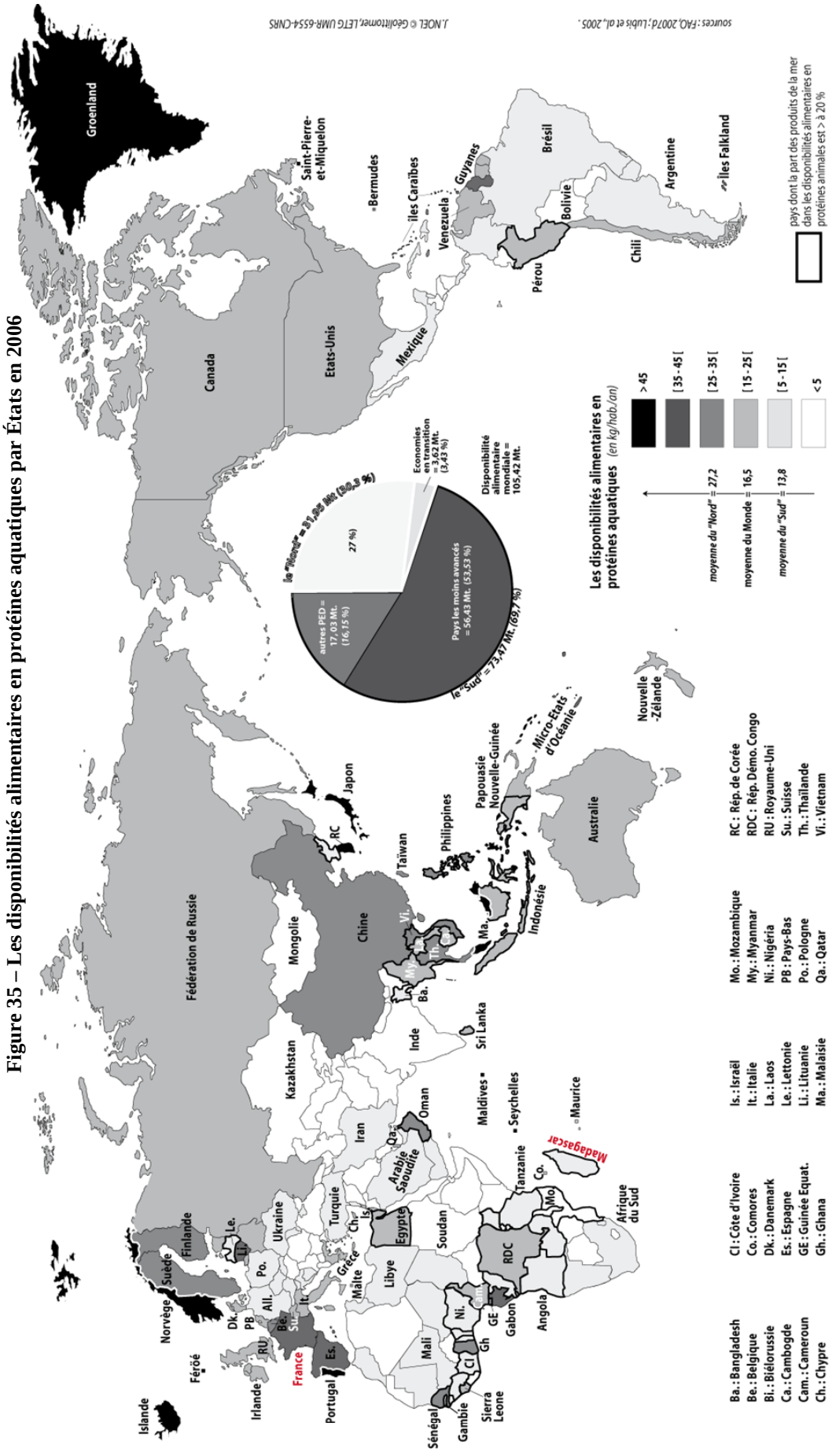

Malaisie (55,4 kg) en Asie ; le Sénégal (27,6 kg) ou le Gabon (plus de 40 kg) en Afrique ; le Pérou (20 kg) ou le Venezuela (17,7 kg) en Amérique latine ; les Îles Fidji (37,2 kg) ou Tonga (53,1 kg) en Océanie... Néanmoins, bon nombre de ces pays possèdent des niveaux de DAH bien inférieurs à la moyenne mondiale – Argentine (6,6 kg), **Madagascar** (7,1 kg), ex-républiques soviétiques d'Asie centrale (moins de 2 kg en moyenne), etc. –, certains figurant pourtant parmi les principales nations productrices (4,7 kg/hab. en Inde ; 10,6 kg au Mexique) (FAO, 2008a ; Carré, 2008).

Cette brève analyse fait ressortir que les inégalités persistantes dans le partage de cette rente halio-aquacole reproduisent des disparités géoéconomiques plus globales. Si divers facteurs explicatifs peuvent être mobilisés ici (cf. chapitres précédents), « le cœur du problème » reste tout de même « le sous-développement » aux yeux de J. Chaussade (1997), ce qui pose avec acuité la question récurrente des relations entre commerce et sécurité alimentaire des populations (cf. encart section *2.3.1.1*). En effet, en dépit d'une production aquacole en forte progression au Sud et dont provient aujourd'hui en large majorité l'essentiel de l'amélioration générale des DAH (Carré, 2008), les ressources aquatiques profitent bien (trop) souvent aux pays qui disposent déjà d'un niveau de consommation élevé contrairement à d'autres en situation plus « indigente » sur le plan alimentaire. Ceci apparaît en outre d'autant plus dommageable que « le poisson joue un rôle déterminant dans l'alimentation de centaines de millions de personnes [...] Près de 60 % des populations des pays du Sud tirent du poisson 40 % de leur ration de protéines animales » (Le Sann, 1995), du fait notamment de son accessibilité (en termes de prix d'achat) par rapport aux produits carnés (hors gibier), cette proportion étant amenée à s'amplifier pour certains dans les prochaines décennies du fait des difficultés agricoles et d'une dynamique démographique constante (Assi Kaudjhis, *op. cit.*).

Au regard de ce chapitre, le secteur halieutique (et aquacole) apparaît indéniablement en crise globale. « Il s'agit d'une réalité complexe qui ne peut se réduire à la crise d'une ressource et à l'épuisement des stocks. Celle-ci touche l'environnement littoral profondément dégradé, bouleversé par les modifications climatiques, la gouvernance [des secteurs], les conceptions scientifiques de gestion, la commercialisation, le renouvellement des marins-pêcheurs, leur place sur le littoral, etc. Il faut donc apporter des réponses globales, complexes et toujours adaptées aux réalités sociales, culturelles, géographiques et environnementales des communautés concernées » (Collectif P&D, 2009a). Or, selon certains analystes, « les transformations introduites par le développement des méthodes de pêche à grande échelle [industrielles] et des politiques halieutiques qui les favorisent ont rarement été mises en cause par les communautés de « petits pêcheurs » affectées par ces répercussions préjudiciables. D'ordinaire géographiquement dispersées, politiquement inorganisées », celles-ci restent « ignorantes de leurs droits d'appel et dans l'incapacité de prendre le temps nécessaire sur leurs activités pour faire valoir leurs griefs » (Mac Goodwin, *op. cit.*). Tout l'objet de notre deuxième partie de thèse va donc consister à prendre le contre-pied de cette affirmation en montrant les principaux ressorts d'une **contestation altermondialiste propre à l'halieutique**, sorte de « globalisation contre-hégémonique » faite de luttes transnationales pour la défense d'intérêts communs face à l'émergence de ces problèmes aquatiques globaux (Mercure, 2001).

– PARTIE 2 –

LES DIMENSIONS SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION

Partie 2 – Les dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique

Il paraît pertinent de s'interroger sur les dynamiques spatiales de cet altermondialisme : « y a t'il un ou des espaces de l'altermondialisme ? [...] Quels sont les acteurs, quels sont leurs enjeux et quel est leur rapport avec la dynamique de l'altermondialisme ? » (Pech, 2006). À l'instar de la démarche adoptée par de nombreux sociologues français dans leur « radiographie » de la mouvance altermondialiste en France (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*) et en Europe (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*), notre approche de l'altermondialisation halieutique souhaite modestement interroger les voies par lesquelles cette problématique contestataire se développe à différents niveaux d'échelles depuis plus d'une vingtaine d'années. Ainsi notre géo-graphie du mouvement contestataire de pêcheurs artisans consiste ici à observer, analyser et interpréter l'ensemble des **dimensions spatiales** de cette réalité sociale, tant sur le plan de ses *spatialités* (ses caractéristiques spatiales) que de ses *dynamiques* (ses évolutions spatiales et temporelles) (Lévy et Lussault, *op. cit*). Schématiquement, trois orientations majeures structurent cette deuxième partie.

La première se penche plutôt sur le système d'*acteurs* que forme cette coalition contestataire. Elle cherche à savoir de quoi est constituée cette action collective propre à l'halieutique, à révéler qui sont réellement les altermondialistes de l'halieutique (pêcheurs, intellectuels...), ainsi que les formes de militantisme auxquels ils font appel (syndicalisme, associatif....), à comprendre comment elle s'organise dans l'espace multiscalaire qui est le sien. Cela revient à étudier « l'espace social » des acteurs de ce mouvement, c'est-à-dire l'ensemble des lieux fréquentés par ces acteurs ainsi que les interrelations sociales spatialisées que ceux-ci y nouent (Lévy et Lussault, *op. cit.* ; Di Méo, 1998) (**chapitre 4**).

La deuxième s'intéresse fort logiquement aux diverses *stratégies* spatiales que ces altermondialistes mettent en œuvre. Elle cherche en particulier à saisir les ressorts de l'altermondialisme halieutique, c'est-à-dire les représentations spatiales construites, des idéologies mobilisées (tiers-mondisme) aux différentes rhétoriques proférées (critiques et revendications), ainsi que le panel d'actions utilisé (contre-expertise, manifestations, *agora*, etc.). Autrement dit, il nous faut cette fois-ci étudier « l'espace vécu » des acteurs de ce mouvement, c'est-à-dire l'espace tel qu'il est perçu et pratiqué par les militants dans un rapport existentiel et culturel que ces individus socialisés établissent avec leur milieu (Lévy et Lussault, *op. cit.* ; Di Méo, 1998) (**chapitre 5**).

Enfin, la dernière tente de retracer les principales *dynamiques* spatiales qui structurent ce mouvement altermondialiste depuis son origine et s'intéresse par conséquent aux divers cycles que connaît cette protestation ainsi qu'aux différentes forces de changement auxquelles elle reste confrontée, que celles-ci renforcent ou distendent les interrelations spatiales entre ces acteurs. Pour ce faire, notre analyse aborde les conditions et les contextes spatio-temporels dans lesquels cette contestation émerge, puis se propage avant de se fissurer dans l'espace et dans le temps, puis tenter par la suite de se restructurer sur le plan géographique (**chapitre 6**).

CHAPITRE 4 : LES ALTERMONDIALISTES HALIEUTIQUES, UNE GALAXIE D'ACTEURS MILITANTS

« *La métaphore de « galaxie altermondialiste » aux multiples points d'agrégation permet de saisir simultanément l'autonomie de chaque agglomération stellaire et la voie lactée que dessine l'ensemble* ».
Chiara Bonfiglioli et Sébastien Budgen, *La planète altermondialiste* (2006).

Aux dires de Lévy et Lussault, la géographie s'affirme comme une science sociale qui s'occupe davantage des acteurs, de leurs actes et de leurs interactions. Selon ces géographes, il importe donc de discriminer ces actants pourvus d'une intériorité, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative, et qui cherchent à faire triompher des fins partagées au sein d'actions concertées (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Cela revient autrement dit à décrypter les diverses formes d'une action collective qui renvoie à un « agir-ensemble intentionnel » marqué par le projet explicite et plus ou moins organisé de protagonistes de se mobiliser de concert, projet qui se développe lui-même dans une logique de « revendication » et de défense d'intérêts partagés (Neveu, 2005). Aussi convient-il au préalable d'apporter quelques éclairages terminologiques sur les grandes catégories d'acteurs qui gravitent au sein de cette *action collective*, avant d'aborder par la suite les différents groupes constitutifs de ce mouvement protestataire, des diverses *ONG d'appui* qui le soutiennent aux structures plus « *syndicales* » qui en sont caractéristiques.

4.1 L'altermondialisation halieutique, un système d'acteurs militants en réseau

« *Nous voici conduits à un problème à la fois théorique et empirique dans l'étude de la politique transnationale, à savoir la nature et la variété des acteurs sur* [cette] *scène. S'agit-il de mouvements sociaux ? D'organisations internationales non-gouvernementales ? D'une configuration plus floue comme les réseaux transnationaux de revendication ?* ».
Sydney Tarrow, *La contestation transnationale* (2000).

Analyser le système d'acteurs qui composent cette altermondialisation halieutique revient à aborder les structures actantes qui composent cette forme d'action collective propre à l'halieutique, puis de s'intéresser au mode d'organisation spatiale mis en place par ce réseau transnational contestataire.

4.1.1 Une action collective composée de divers acteurs

Dresser un « portrait géographique » de l'altermondialisation halieutique implique de s'intéresser aux principaux actants – individus et organisations – qui participent à cette mobilisation transnationale. Or comme le rappellent certains sociologues, il semble que ce soit plutôt du côté des **acteurs syndicaux et associatifs** qu'il faille chercher les acteurs clefs de la mobilisation altermondialiste (Sommier et Agrikoliansky, *op. cit.*).
Parmi les différents modes d'action collective existants, les **syndicats** font assurément figure de précurseurs, eu égard aux diverses « Internationales » ouvrières présentes dès le XIXe siècle

en Europe occidentale notamment (Fillieule, 1997). De manière générale, les syndicats désignent des associations volontaires de salariés inscrites dans la sphère professionnelle sensées représenter et défendre les intérêts démocratiques (donner le droit à la parole) et socio-économiques (conditions de travail, rémunérations, emplois...) communs de leurs membres. Cette fonction de régulation des activités fait de ces organisations des intermédiaires privilégiés entre les puissances publiques et les sphères privées, appelés à être tantôt contre-pouvoir, tantôt médiateur face aux pouvoirs économiques des institutions (inter)gouvernementales et des entreprises (Guillon, 2000). Mais dans un contexte contestataire marqué par l'inadaptation (et le recul) de ce mode d'action collective professionnelle aux changements socio-économiques du milieu des années 1980 (bureaucratisation des organisations, déclin du mouvement ouvrier, montée de l'individualisme, etc.), de « nouveaux mouvements sociaux » font leur apparition (Sommier, 2001 ; 2003).

Ceux-ci désignent un ensemble de formes d'action collective qui se développe en dehors de la sphère productive industrielle, suggérant une modification significative et généralisée des logiques de mobilisation (Fillieule *et al.*, 2009). Dans son acception la plus large, le concept de **mouvement social** s'applique à toute lutte collective s'inscrivant dans la durée, visant soit à transformer la société, soit à défendre des revendications spécifiques. Malgré la diversité de ses composantes (syndicats, associations, ONG), il s'agit d'un tout agissant dans le même sens (Attac, 2007). Aux yeux de nombreux partisans, l'altermondialisation se présente comme un « mouvement social au sens plein du terme [qui] vise à l'émancipation de l'humanité, sous une forme qui n'est pas encore précisée dans le détail et qui s'exprime de manière pluraliste. Comme tout mouvement social et citoyen, il se construit dans les pratiques d'associations, de réseaux et de syndicats, de façon largement autonome par rapport aux logiques étatique et capitaliste. Il se définit d'abord par un socle de convictions communes : le refus de la marchandisation des activités humaines, l'exigence égalitaire et démocratique, le souci de l'avenir de la planète, etc. » (*ibid.*).

Parmi les différents acteurs mobilisés au sein de ces actions collectives, les **organisations non gouvernementales** (ONG) occupent une place particulière. À défaut de se présenter comme « les nouveaux maîtres des territoires », cette catégorie d'acteurs dotée d'une forte mobilité et d'aisance multiscalaire (franchiseurs de distances, relieurs de mondes, producteurs d'espace...) façonne et modifie si fortement les processus spatiaux et les représentations spatiales qu'elles sont souvent analysées comme des organisations constitutives, voire « vertébrales » de ces mouvements sociaux, mettant ainsi à leur disposition l'ensemble des enjeux (souveraineté alimentaire, échanges équitables, protection de l'environnement, etc.) et des ressources (savoir, argent, contacts) pour mieux défendre leurs intérêts (Blasër et Soyez, 2009). S'il est vrai que certaines ONG participent aujourd'hui à un décloisonnement des espaces, à une forme de réduction des distances ainsi qu'à une mise en réseaux des territoires à différentes échelles, il ne faut pas oublier que cette assignation à être des représentantes d'une « société civile internationale » reste autant le fruit de leur militantisme que le résultat d'une transformation du contexte international dans lequel elles évoluent (Chartier et Ollitrault, 2005 ; Cohen, 2004).

En effet, derrière les réalités difficiles à cerner et dissimulées dans ce « terme paravent de société civile », Chartier et Ollitrault observent une mise en réseau d'acteurs qui, selon les enjeux, les intérêts à défendre et les agendas, savent recomposer leurs alliances ». Aussi convient-il de « remettre les acteurs, leurs représentations du monde et leurs luttes d'intérêts au

centre des préoccupations scientifiques tout en évitant de les poser en objet monolithique et figé » (Chartier et Ollitrault, *op. cit.*). L'implication de ces ONG dans les mouvements altermondialistes demeurent donc le fruit de stratégies élaborées qui dépendent aussi bien des domaines dans lesquels elles interviennent et des réseaux – (inter)gouvernementaux – auxquels elles appartiennent ou dépendent (Fougier, 2004a ; 2006 ; Cohen, 2004)[182]. Schématiquement, ces structures associatives, dont la forme juridique diffère selon les droits nationaux et ne fait pas (volontairement) consensus à l'échelle internationale (Meyer, 2004), concernent des personnes privées (physiques ou morales) qui se regroupent afin de défendre un idéal ou des convictions et assurer la réalisation d'un dessein commun non lucratif (Ryfman, *op. cit.*). L'une de leurs tâches principales consiste donc à fournir une aide aux acteurs plus faibles ou mal représentés au sein des mouvements sociaux afin qu'ils puissent être partie prenante d'une démocratie participative quelque que soit leur échelle d'intervention (Rouillé D'orfeuil, 2006).

4.1.2 Un réseau transnational d'acteurs contestataires

« *Le principe central de l'analyse des réseaux appliquée aux mouvements sociaux et à l'action collective consiste à représenter chaque acteur comme un point nodal à partir duquel se tissent des liens avec d'autres acteurs, d'autres nœuds de relation* ».
Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux* (2009).

L'espace (géographique) occupé par les militants altermondialistes dépend fortement de leur capacité à maîtriser et articuler les différentes métriques, que celles-ci relèvent du topographique ou du topologique[183]. Grâce à ces éléments, on peut ainsi mesurer la capacité des militants et de leurs organisations à intervenir à distance, que ce soit en termes euclidiens, de coût, de temps ou bien encore informationnel (Chartier et Ollitrault, 2005). À ce titre, la majorité des relations entre altermondialistes halieutiques peut s'interpréter comme des formes de *coprésence* », les militants passant une bonne partie de leur temps à parcourir les distances qui les séparent ou à imaginer des manières de faire avec (Ripoll, 2005b). Ces derniers sont donc amenés à développer une certaine socialisation de l'espace suivant des logiques de mobilité qui peuvent s'apparenter en quelque sorte aux « territoires circulatoires » évoqués par Tarrius (2000). Aussi, dans le but de mieux appréhender les « bases géographiques » de cet ensemble d'acteurs et de mieux saisir l'intensité de leurs relations (Ripoll, 2005a ; Nicholls, *op. cit.*), il nous est apparu pertinent de mobiliser ici une « **géographie des topologies** » tant les relations de proximité spatiale des militants s'analyse bien mieux en terme de **connexité** (« être relié à ») que de contiguïté (« être à côté de ») (Lévy et Lussault, *op. cit.*).
En vertu de ce constat, notre approche spatiale de ce système d'acteurs s'envisage donc selon une configuration en **réseau**, entendu comme « un entrelacement plus ou moins formalisé d'individus et d'organisations (Mathieu, 2004) qui se matérialise par « une structure de relations et d'interactions entre divers points localisés au sein d'un espace géographique » (Dupuy, 1993). L'approche réticulaire se présente comme une forme organisationnelle privilégiée qui facilite largement le remembrement plus ou moins hiérarchisé des structures

[182] Certaines grandes ONG internationales (ONGI) entretiendraient ainsi des rapports institutionnalisés avec les principaux acteurs « politiques » mondiaux (États, entreprises, institutions internationales) (Tarrow, *op. cit.*).
[183] Entendues comme les façons de mesurer la distance au sein d'un espace géographique, il existe traditionnellement deux principaux types de métriques : l'une *topographique* qui fait référence à un espace continu (le territoire) ; une autre *topologique* qui concerne un espace plus discontinu (le réseau) (Lévy, 1994).

militantes ainsi que leur intégration transnationale et transthématique au sein d'un même réseau contestataire (Foyer, 2007 ; Nicholls, *op. cit.*). Il est donc possible d'envisager l'altermondialisation halieutique sous la forme d'un **réseau transnational d'acteurs**, dans le sens où ses membres sont implantés dans au moins deux pays et engagés dans une interaction soutenue de contestation avec les détenteurs du pouvoir (États, institution internationale, acteur économique multinational) d'au moins un pays autre que le leur (Tarrow, *op. cit.* ; Della Porta, 2008). Ce réseau transnational inclut donc une pluralité d'acteurs travaillant sur une question à l'échelle supranationale au sein d'un espace sans réelle centralité, fonctionnant à partir de réseaux solidaires autour d'objectifs, de valeurs et de revendications communs (Pech, *op. cit.* ; Tarrow, *op. cit.*). Cette capacité qu'ont les altermondialistes et leurs organismes respectifs à se mettre et à se constituer en réseau, au sein d'une structure hautement flexible, se présente comme une adaptation vitale aux évolutions du monde actuel et renvoie à « l'espace des flux », cette « forme spatiale nouvelle caractéristique des pratiques sociales qui dominent et façonnent la « société en réseau » (Castells, 2001). Cet espace du réseau permet de désigner à chacun des acteurs « ses lieux d'enracinement et ses routes d'alliance » tout autant qu'il les projette au-delà en leur donnant une spatialité faite de stabilité et de mobilité (Bonnemaison, 1989).

Certaines précautions méthodologiques apparaissent toutefois nécessaires tant les analyses spatiales sur les mouvements sociaux ont « trop rapidement » tendance à les percevoir et les interpréter « comme flexibles et composites, informels et acéphales » (Dumoulin-Kervran, 2007). En effet, toutes les positions des actants (individus ou organisations) à l'intérieur de ce réseau n'ont pas le même poids : certaines se révèlent plus centrales que d'autres et demeurent des points de passage obligés du réseau, d'autres disposent de plus d'influence et de potentiel mobilisateur du fait de leur plus grand nombre de connexions, etc. (Mathieu, *op. cit.*). Notre approche réticulaire de cette mobilisation altermondialiste – schématisée sur la ***figure 36*** – se doit donc de mettre en évidence l'existence de ***nœuds*** présents à différents niveaux d'échelles et qui ont une position centrale pour la circulation des ressources au sein du groupe, ainsi que les différents ***liens*** d'échanges et d'interaction qui y existent (Brunet *et al.*, 1993 ; Dumoulin-Kervran, *op. cit.*)[184]. Parmi ces différents liens, il nous faut distinguer les « liens forts » qui unissent plus étroitement les groupes les plus centraux, stratégiquement ou idéologiquement focalisés sur les mêmes objectifs et entretenant des rapports serrés d'alliance et d'échange de ressources. Les « liens faibles » du réseau sont quant à eux les vecteurs d'une plus large agrégation de structures satellites et de blocs distants ainsi que les canaux privilégiés de sensibilisation et de communication au sein de publics élargis de sympathisants (Cefaï, 2007).

Par souci de simplicité et de clarté, nous insistons sur la ***figure 36 ci-après*** sur les groupes moteurs de l'altermondialisation propre à l'halieutique dans leurs champs d'intervention respectifs, tout en montrant combien ils s'imbriquent étroitement les uns aux autres à différentes échelles spatiales. Schématiquement, le spectre militant de cette contestation halieutique se subdivise en deux principales catégories d'acteurs : des **ONG d'appui** d'un côté**,** qui viennent en soutien de structures plus « **syndicales** » de l'autre.

[184] Parmi ces liens, ceux donnant accès aux sources de financement apparaissent particulièrement intéressants car ils permettent à la fois de percevoir les relations existantes entre les structures et leurs bailleurs (donateurs particuliers, organisations de la sphère marchande ou publique, ONG, etc.) tout en fournissant une aide à l'interprétation des choix stratégiques effectués (Chartier et Ollitrault, 2005).

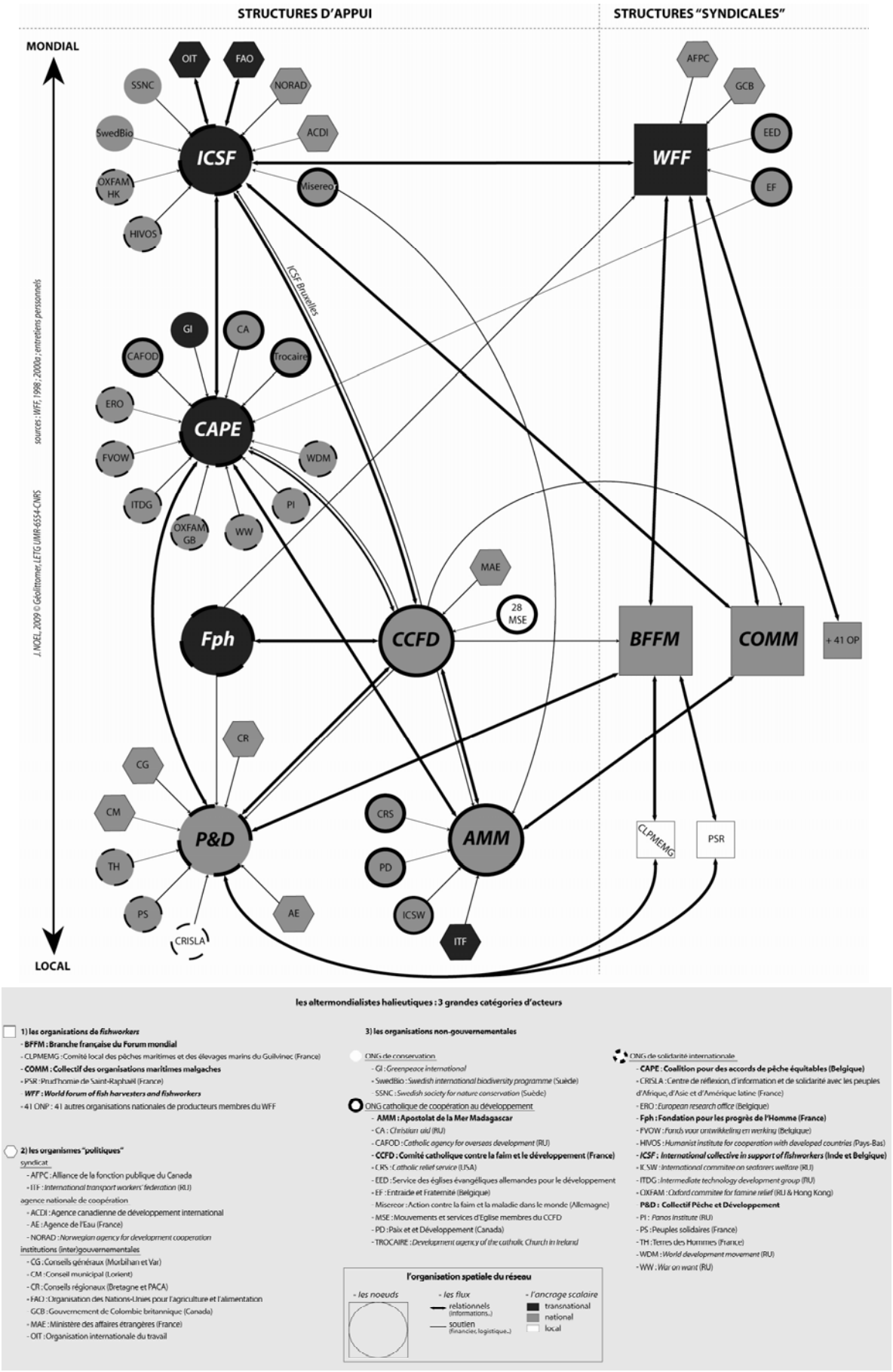

Figure 36 – Les altermondialistes de l'halieutique : schéma (simplifié) d'un réseau orbital d'acteurs

Les raisons de l'agir et de l'engagement : quelques trajectoires militantes du réseau

Pour de nombreux sociologues et politologues, la prise en compte des attributs sociographiques des individus participants aux mobilisations altermondialistes apparaît des plus nécessaires, tant ils dépendent bien souvent de réseaux d'alliances qui comprennent à la fois une série « d'alignements » entre organisations (liens marqués par des activités communes, des alliances formelles, des cibles identiques, etc.) et des formes « d'affiliations » (multi-appartenances favorisant le rapprochement des organisations et la consolidation du réseau) (Coulouarn et Jossin, 2005 ; Fillieule et Blanchard, 2005 ; Ryfman, *op. cit.*). Ainsi, pour rendre compte des va-et-vient entre les parcours des individus et les organisations auxquelles ils appartiennent, le concept de « carrière » fournit un éclairage diachronique intéressant sur les diverses raisons de l'agir et de l'engagement personnel (Dauvin et Siméant, 2002). Cette notion permet de travailler ensemble les questions des prédispositions au militantisme, du passage à l'acte, des formes différenciées et variables dans le temps prises par l'engagement et de la multiplicité des engagements, et qui restent conjointement influencées par la participation politique ainsi que leur vie de famille et professionnelle (Fillieule *et al.*, *op. cit.*). Aussi notre appréhension empirique du réseau altermondialiste de l'halieutique s'attache donc à mettre succinctement en lumière certaines trajectoires militantes d'acteurs chevronnés. Ces « militants par conscience » et ces « bénéficiaires potentiels » (Mathieu, 2004) se sont révélés comme autant de personnes-ressources nous guidant à travers les méandres de ce réseau. Qu'il nous soit permis ici de les remercier à nouveau, tant pour les sites Internet qu'ils contribuent à alimenter que pour les informations recueillies lors de nos différents entretiens.

4.2 Les structures d'appui au réseau altermondialiste

« *Sans organisations de pêcheurs, il ne peut y avoir de réel développement des pêches dans les pays du Sud. Les initiatives mises en route depuis quelques temps (coopératives, centres de formation, syndicats, etc.) sont de plus en plus nombreuses. Il faut que les populations en gardent l'initiative et en soient maîtresses. Mais il faut aussi qu'elles bénéficient de l'appui financier et technique des pays du Nord. Non pas pour que ceux-ci imposent leurs vues, mais pour les accompagner dans le respect de leur culture et de leur mentalité. Dans ce que l'on pourrait appeler une relation entre partenaires, à égalité, sans rapport de dominant à dominé* ».
François Bellec, *Pêcheurs des Tiers-Mondes* (1986).

Si plusieurs critères de classification existent pour appréhender le monde diversifié des ONG (Rubio, 2004), notre approche marie ici le caractère fonctionnel de ces organisations (développement, solidarité, environnement), l'inspiration ou le fondement de leur mission sociale (confessionnelle, laïque) ainsi que leur champ d'action (local, régional, global). Aussi distinguerons-nous dans cette section des organismes spécialisés des actions de vigilance envers la pêche artisanale en tant que telle de ceux qui s'activent plutôt dans des actions de développement et de solidarité.

4.2.1 Des ONGI spécialisées dans la vigilance de la filière halieutique artisanale

Un premier groupe d'acteurs altermondialistes identifié par Eddy Fougier s'apparente à des organisations de « *vigilance citoyenne* », contemporaines de l'actuelle phase de mondialisation, car créées en réaction à ce processus et spécialisées dans son étude et son évaluation (Fougier, 2004a ; 2006). Deux ONGI présentes chacune à leurs niveaux scalaires – international et « régional » – retiennent plus particulièrement notre attention, le ***think tank*** ICSF et l'**observatoire** CAPE.

4.2.1.1 L'ICSF, un think tank au service de la « pêche à petite échelle »

« *Un avenir où les travailleurs de la pêche et leurs communautés vivent dans la dignité, maintiennent leur mode de vie et leurs moyens d'existence et s'organisent pour renforcer la démocratie, l'équité, le développement durable et l'usage responsable des ressources naturelles vivantes* » (site Internet d'ICSF).

À l'échelle internationale, l'***International collective in supports of fishworkers*** (ICSF)[185] se présente comme *la* structure d'appui la plus emblématique de ce réseau militant. Celui-ci s'apparente à une sorte de cercle de réflexion et d'influence (*think tank*) spécialisé dans la reconnaissance et la valorisation des pêches à « petite échelle » (*small scale fisheries*) et des « travailleurs du poisson » (*fishworkers*) qui leur sont associés afin d'aider le secteur à sortir de sa marginalisation au sens large (sociale, économique, politique, etc.).

Dans le prolongement d'une Conférence internationale militante organisée à Rome en 1984 (cf. section 6.1.1), un réseau de supporters *fishworkers* se retrouve en novembre 1986 à Trivandrum (Inde) à la suite d'une invitation conjointe de deux organismes indiens, le *Centre for development studies* (centre de recherche) et la *South Indian federation of fishermen societies* (organisation de pêcheurs). Un collectif d'appui et d'échanges aux organisations halieutiques professionnelles du Nord et du Sud prend donc naissance et se fédère autour d'une trentaine de militants associatifs (travailleurs sociaux), de techniciens et d'enseignants-chercheurs (anthropologues, économistes sociologues, biologistes). Issus d'une vingtaine de pays, ces supporters proviennent en large majorité du Sud, du continent asiatique (Philippines, Thaïlande, Inde) à celui d'Amérique du Sud (Chili, Pérou, Brésil) en passant par l'Afrique (Sénégal, Guinée, Ghana, Afrique du Sud), même si quelques militants européens (France, Pays-Bas, Espagne et Belgique) et canadiens participent également à la dynamique de ce réseau (ICSF, 1986) (***figure 37***).

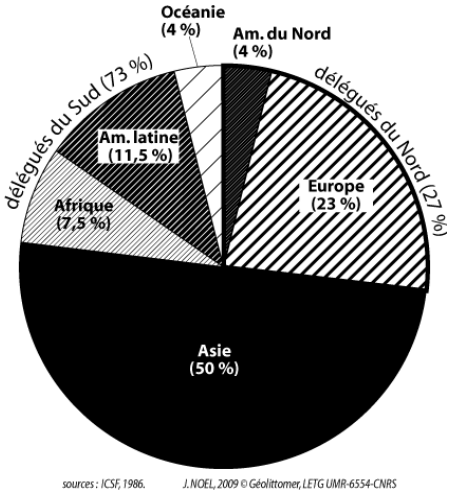

Figure 37 – Origine géographique des militants constitutifs du réseau ICSF

Actuellement, cette ONG internationale de droit suisse – enregistrée à Genève depuis 1988 – fonctionne avec deux bureaux principaux, un de coordination à Chennai (Inde), un autre de liaison et de secrétariat à Bruxelles (Belgique). Outre son affiliation officielle au Conseil économique et social des Nations-Unies, ICSF bénéficie aussi du statut d'organisme de liaison au sein de deux instances onu-siennes (FAO et OIT). Aux dires de ses militants, le collectif est né pour « répondre à la nécessité de développer les échanges internationaux et une action commune afin de soutenir la cause des travailleurs de la pêche dans toutes les régions du monde, [pour] défendre les droits des pêcheurs et améliorer leurs conditions de vie grâce à une exploitation durable des ressources halieutiques » (Vivekanandan, 1996). La mise en réseau des membres à l'échelle mondiale s'effectue donc en toute logique afin que l'engagement aux côtés des travailleurs de la pêche de chaque pays puisse se situer dans une perspective plus large et qu'il soit aussi

[185] En français, Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (CIAPA).

conducteur « d'une plus grande solidarité à travers les barrières de cultures, de langues et de frontières nationales » (Kurien, 1994).

Brian O'Riordan, un militant de la pêche artisanale de la première heure

Brian O'Riordan *est engagé depuis plus d'une trentaine d'années dans la défense et la promotion de la pêche à petite échelle. Sa première expérience du métier d'artisan-pêcheur lui vient au sortir de l'Université dans les années 1975 de part ses proches (d'abord son beau-frère, puis un de ses amis). Ce Britannique d'origine irlandaise travaille ensuite pendant quelques années au sein de différents segments de la filière : exploitant halieutique puis aquacole, commerçant, coopérant technique dans les projets de pays en voie de développement, etc. En 1986, il devient responsable du programme Pêche au sein d'une ONG anglaise* – l'Intermediate technology development group (ITDG) – *basé à Rugby et participe en tant qu'observateur à la création du réseau ICSF en Inde. C'est donc en toute logique que ce militant, familiarisé aux pêches de petite échelle du Sud, succède en 1999 à Pierre Gillet au poste de secrétaire général du bureau d'**ICSF-Bruxelles** en Belgique, poste qu'il occupe toujours aujourd'hui. Depuis une dizaine d'années, son travail consiste prioritairement en des activités de soutien et de plaidoyer envers les organisations de pêcheurs artisans du Sud et du Nord en vue de promouvoir des échanges plus équitables entre ces derniers.*

sources : entretien personnel, octobre 2008

Dans cette perspective, le travail d'ICSF se focalise essentiellement sur les *fishworkers* du Sud dans le but « d'apporter un soutien aux communautés de pêcheurs et aux organisations des travailleurs de la pêche, de renforcer leur capacité de décision afin de maintenir leur mode de vie et leurs moyens d'existence, de leur assurer un travail décent, la démocratie, l'équité, la justice entre les genres, l'autonomie, ainsi qu'un usage responsable des ressources naturelles vivantes » (*ibid.*). À travers la prise en compte de ces nombreux enjeux transversaux, ICSF se fixe un quadriennal de priorités sur des thématiques diversifiées évoluant selon les périodes et selon les besoins (p)ressentis des organisations de pêcheurs et de leur communautés[186]. « En s'attaquant aux questions locales qui ont des ramifications globales [ainsi qu'aux] questions globales qui ont un impact local » (Kurien, 1994), les tâches d'ICSF consiste en un travail de suivi, de recherche et de communication pour la promotion de la pêche artisanale à travers le monde mais aussi dans le soutien d'activités d'échanges et de formation, de campagnes de sensibilisation, de lobbying et d'action à destination des *fishworkers* et de leurs communautés (cf. **chapitre 5**). Ce que résume à sa façon l'un des militants du collectif pour qui c'est « finalement en faisant du lobbying international et en fournissant une information de qualité sur le secteur de la pêche que l'ICSF est parvenue à poser son empreinte » (Vivekanandan, 2006). Parallèlement, l'ONG soutient l'émergence d'organisations nationales de pêcheurs et leur participation aux décisions de différents lieux de pouvoir (nationaux ou internationaux), comme l'illustre son implication dans l'émergence d'un Forum mondial de pêcheurs artisans (cf. sections 4.3.1 et 6.3.1).

[186] Entre *1999-2002*, ICSF concentre ainsi ses efforts sur quatre thématiques principales : modes de vie alternatifs et bien-être social ; communautés et gestion intégrée des zones côtières ; commerce, marché et investissements ; impacts des changements technologique et environnemental. Depuis *2006*, elle s'implique plutôt en matière de droits de base communautaires et des droits humains, de politiques et de pratiques commerciales, de conditions de travail et de pratiques aquacoles (site Internet d'ICSF).

Pour accomplir l'ensemble de ces tâches, le collectif reçoit l'appui financier de plusieurs partenaires, principalement anglo-saxons (***figure 36***) :
- deux agences nationales de coopération et de développement : la NORAD (Norvège) en très grande majorité, et par le passé l'ACDI (Canada) ;
- un organe onusien : le département Pêche de la FAO[187] ;
- plusieurs ONG européennes, intervenant dans le champ du développement – CCFD (France), OXFAM (Hong Kong), *Misereor* (Allemagne), HIVOS (Pays-Bas) – mais aussi dans celui la conservation (SwedBio et SSNC, Suède).

4.2.1.2 La CAPE, un observatoire des relations halieutiques UE-ACP

« *Fournir aux communautés côtières de pêche, une information détaillée qui facilite leur participation active et informée dans les processus de prise de décision qui ont une influence sur leur vie quotidienne, en particulier dans le cadre des relations « pêche » entre l'Union européenne et les pays ACP* » (site Internet de la CAPE).

À une échelle plus « régionale », la **Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE)**[188] se présente comme un autre acteur pertinent de cette contestation de part ses activités d'*observation des relations halieutiques* entre pays du Nord et pays du Sud. À l'origine, la création de cette ONG relève de la conjugaison de trois facteurs principaux :
- une demande appuyée de pêcheurs sénégalais à l'égard du bureau d'ICSF-Bruxelles afin d'être davantage informés sur les accords de pêche qui se déroulent entre leur État et la CE ;
- une opportunité d'accès par ce bureau d'ICSF-Bruxelles à certains textes confidentiels concernant les accords de pêche en cours entre la CE et certains pays africains ;
- un intérêt manifeste pour la question halieutique de la part de certains mouvements anti-apartheid anglo-saxons engagés dans des mouvements d'indépendance en Afrique.

Suite à une rencontre initiée en décembre 1992 par ICSF-Bruxelles autour de la « Bataille pour le poisson », une quinzaine d'ONG de diverses origines – transnationales, anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et Irlande), francophones (France et Belgique) (***figure 36***) – se regroupent au sein d'une plate-forme spécifiquement dédiée à la problématique des relations halieutiques entre pays européens et pays tiers (surtout ACP). En tant que « bras armé » d'ICSF, la CAPE a pour but de mener des actions communes visant principalement à infléchir les politiques et les pratiques communautaires (accords de pêche, relations commerciales, sociétés conjointes) envers ces pays tiers tout en mettant en exergue l'importance qu'occupe la pêche à petite échelle « multi-fonctionnelle » dans l'économie de ces pays.

Plus précisément, son travail consiste à fournir aux communautés côtières du Sud une information détaillée sur les enjeux des relations pêche ACP-UE, ainsi que sur les calendriers de prise de décision, afin de faciliter leur participation active et informée dans ces processus qui les affectent au quotidien : conservation des ressources, sécurité alimentaire, conditions de vie et d'emploi, etc. Pour cela, la CAPE sensibilise et mobilise un certain nombre de partenaires (organisations de producteurs, États, ONG) sur des stratégies d'actions communes

[187] Qui finance notamment la participation du collectif au sein de l'*International planning comitee for food soverainety* (IPS) que l'organisme gère.
[188] *Coalition for fair fisheries arrangements* (CFFA) en anglais.

telles que la mise en place de programmes d'accompagnement et de suivi, l'organisation de rencontres-débats, l'animation de réseaux entre partenaires, etc. Parallèlement à ces activités, la coalition mène des actions de lobbying auprès des grandes instances dirigeantes du secteur. Depuis une douzaine d'années, elle a su se créer un espace au sein des institutions européennes et onusiennes afin de pouvoir poursuivre son activité de veille, et installe son siège à Bruxelles, au côté du bureau d'ICSF. Ainsi l'ONG dispose actuellement de multiples leviers d'écoute au sein de ses structures : participation des délégations africaines au sein de certaines réunions de la FAO ; attribution d'un siège de membre aux Comités consultatifs « pêche et aquaculture » et « pêche lointaine » de la CE depuis 1998 ; contacts-relais avec les experts pêche de certains groupes politiques du Parlement européen, etc.

Béatrice Gorez, une militante écologiste qui épouse la cause paysanne puis halieutique

Après de courtes études en zoologie, Béatrice Gorez *débute sa « carrière militante » au cours des années 1980 comme membre, puis élue, du parti écologiste belge francophone Ecolo. En parallèle, elle travaille d'abord pour l'organisme de commerce équitable « Max Havelaar » et collabore ensuite avec le « Collectif stratégies alimentaires » où elle est sensibilisée à la dimension Nord-Sud des enjeux agricoles. C'est notamment à la suite d'un voyage d'études pour le parti écologiste en 1993 qu'elle découvre, sous la houlette du responsable d'ICSF-Bruxelles Pierre Gillet, le secteur de la pêche en Bretagne ainsi que certains membres du réseau impliqué dans la défense de la pêche artisanale – CCFD, groupe Pêche de Solagral (cf. sections suivantes). Recrutée par l'ONG d'appui ICSF, elle devient l'année suivante coordinatrice de la plateforme d'ONG environnementales et de développement* ***CAPE****. Fonction qu'elle occupe toujours aujourd'hui en parallèle de ses activités de consultante sur le volet « pêche » du portail web «* Agritrade *» pour le compte du CTA.*

sources : entretien personnel, octobre 2008

Mais très vite le besoin se fait ressentir de pérenniser les activités de cette coalition en renforçant sa capacité d'expertise informationnelle. À côté du soutien actif de certains de ces membres fondateurs[189], la CAPE collabore aussi avec un « stock renouvelable » de partenaires composé aussi bien d'ONG intéressées par des campagnes ponctuelles et spécifiques sur la pêche[190], de centre institutionnel (Centre technique de coopération agricole et rurale, CTA) que d'organisations professionnelles de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mauritanie, Guinée, Sierra Leone) ou de quelques médias africains (*Syfia*).

4.2.2 Des organisations de solidarité envers les fishworkers artisans

Un second groupe d'organismes impliqué dans ce réseau contestataire concerne des ONG de solidarité internationale « tiers-mondistes », souvent d'obédience religieuse (chrétienne), et dont l'action majeure consiste à venir en aide à des populations spécifiques – les *fishworkers* du Nord au Sud – tout en liant leurs luttes ou actions à un discours global de critique de la mondialisation néolibérale (Fougier, 2004a ; Cohen, *op. cit.*). Parmi celles-ci, quatre structures francophones retiennent plus particulièrement notre attention : deux ONG à vocation

[189] CCFD, ICSF, Greenpeace, Entraide & Fraternité, auquel s'est rajouté le Collectif P&D.
[190] C'est le cas d'*Agir ici* pour l'aide au développement à Madagascar en 1999 (cf. *figure n*) ou bien de la *SSNC* autour de questions relatives à la participation des communautés côtières au processus de décision (2008)...

internationale (le CCFD et la Fph), une association (le Collectif P&D) et une structure d'église (l'AMM) à vocation plus nationale.

4.2.2.1 Le CCFD, une ONG catholique dévouée à la coopération et au développement

« *Le CCFD-Terre solidaire a reçu pour mandat de la Conférence des évêques de France de mobiliser la solidarité des chrétiens,* […] *mobilisation qui est mise au service de ses deux missions : l'appui aux partenaires du Sud et l'éducation au développement* » (site Internet du CCFD).

Au début des années soixante, répondant à l'appel lancé de la FAO pour la lutte contre la faim dans le monde, une trentaine de mouvements d'action catholique et de services d'Église se constituent en association pour susciter et encourager des actions de solidarité nationale et internationale avec le « Tiers-monde ». Ainsi naît en 1961 le Comité catholique contre la faim (CCF) qui s'adjoint quelques années plus tard le qualificatif de développement pour devenir en 1984 le **Comité catholique contre la faim et pour le développement** (**CCFD**), aujourd'hui première ONG française de solidarité internationale (CCFD, 2007)[191]. Dès son origine, la philosophie des actions du Comité repose sur une « catholicité horizontale » qui vise à mettre en œuvre le développement basée sur l'idée de la dette sociale du Nord vis-à-vis du Sud. Cette conception « tiers-mondiste » tend à expliquer le fait que l'organisation ne se considère pas comme un « opérateur » du développement mais travaille plutôt sur une relation égalitaire et dans une stratégie à long terme avec ses « partenaires » (Maindo et Delazay, 2007). Concrètement, avec près de 40 M€ de budget annuel[192], les actions de développement financées par l'ONG portent sur la promotion d'une part de plus de 500 initiatives et projets décidés et mis en œuvre par les partenaires de quelques 70 pays du Sud, et d'autre part sur une politique de sensibilisation et d'éducation au développement en France, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs religieux constitutifs du Comité.

Dans sa « recherche d'alternatives [...] au type dominant de développement mondial », le CCFD souhaite favoriser des transformations sociales et renforcer la citoyenneté mondiale ». Confronté à un marché de l'aide au développement de plus en plus formaté et concurrentiel[193] l'ONG développe depuis le début des années 2000 une triple stratégie d'actions. La première consiste à renforcer l'approche « politique » de l'organisation en développant des activités de « plaidoyer » et de lobbying auprès de ses partenaires du Sud. La deuxième porte sur une « thématisation » systématique de ces champs d'activités et d'intervention, comme l'illustre le nouveau rapport d'orientation de 2008 (souveraineté alimentaire, égalité des genres, etc.). Enfin, la dernière évolution repose sur une évaluation interne des « partenariats » contractés, ceci afin de dépasser la seule logique « projet », de rationaliser son réseau et de mettre en place des critères objectifs d'évaluation (*ibid.*). L'intérêt de l'ONG pour le domaine maritime, et plus particulièrement pour le secteur de la pêche artisanale, l'amène à soutenir les organisations de pêcheurs ainsi que les autres structures d'appui à la fois sur le plan politique, au moyen de

[191] L'ONG dispose d'une structure permanente de 170 salariés ainsi que d'un réseau de plus de 15 000 bénévoles répartis dans une centaine de comités diocésains et quelques 1500 équipes locales. Elle possède par ailleurs le statut de consultant auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies et participe activement à des réseaux et collectifs nationaux et internationaux, etc. (CCFD, 2007).

[192] Provenant aux alentours des 90 % de dons privés, le reste étant co-financé par des bailleurs de fonds publics, en particulier le ministère des Affaires étrangères français (Maindo et Delazay, *op. cit.*).

[193] Plusieurs facteurs interviennent : multiplication d'ONG « concurrentes » (droit-de-l'hommisme, urgentisme..), réorientation des flux de l'aide (privatisation, société civile...), etc. (Maindo et Delazay, *op. cit.* ; Cohen, 2004).

multiples actions de plaidoyer, de lobbying, de sensibilisation et d'échanges d'expériences, mais également sur les plans financiers et logistiques, en octroyant directement des aides à de nombreux membres du réseau altermondialiste halieutique (cf. ***figure 36***).

Jean Desrues, l'architecte navigateur au service des gens de mer

À côté de ses obligations professionnelles d'architecte en bâtiment, Jean Desrues hérite de ses aïeux une réelle passion pour la mer (construction de voilier, dessin et peinture de paysages marins, navigation au long cours, etc.). Un premier rapprochement avec le milieu maritime s'opère lorsqu'il gagne vers la fin des années 1970 un concours d'architecture suite à un appel d'offre des chantiers de l'Atlantique, qui l'engage alors pendant une quinzaine d'années à travailler avec le milieu portuaire. Mais c'est surtout au cours des années 1980, lorsqu'il entre en militance au sein du **CCFD**, *que son affiliation à la cause des pêcheurs artisans se fait ressentir. D'abord simple bénévole au siège local nazairien, ce ligérien d'origine devient très vite président de l'équipe locale avant d'entrer au bureau régional puis de diriger l'équipe départementale du CCFD 44. Si son engagement sur le terrain nazairien le pousse également à militer depuis sa retraite en 1990 au sein du foyer des marins – dont il préside le siège local de 1996 à 1998 –,* Jean Desrues *participe par ailleurs aux réunions du groupe Mer dont il assure la présidence de 1993 à 2003. Instigateur avec d'autres du* Programme Mer, *il est amené dans ce cadre à effectuer plusieurs missions de terrain auprès de communautés côtières du Sud (Brésil, Sénégal...), notamment auprès de la pastorale des gens de mer qui s'occupe des pêcheurs traditionnels malgaches (il compte 6 voyages sur l'île rouge). C'est donc en toute logique qu'il appuie au nom du CCFD la constitution de plusieurs structures syndicales de pêcheurs artisans (cf. section* ***43****).*

sources : entretien personnel, février 2009

Dans les faits, l'implication du CCFD au sein du mouvement altermondialiste remonte au début des années 1980 et s'inscrit dans le prolongement des conférences de Rome (1984) et Trivandrum (1986) (cf. section 6.1.1). À la suite de ces deux événements, le CCFD décide de se doter en interne d'un groupe de réflexion et de travail sur les questions maritimes (pêche et marine marchande), le *groupe Mer*, constitué de professionnels du milieu maritime français (administrateurs, douaniers, enseignants, associations, etc.). Son action la plus emblématique réside dans le lancement en 1987 du **Programme Mer** destiné à « faire un travail en profondeur dans le domaine maritime » (pêche, marine de commerce, aquaculture). Ce programme englobe aussi bien des actions d'appui à des projets et à la recherche (structuration d'organisations de producteurs, besoins d'investissements et en matériel), des actions d'évaluation sur les effets des programmes de développement halieutique, des actions d'échanges entre partenaires (professionnels, syndicalistes et scientifiques) ou bien encore des actions de sensibilisation de l'opinion publique et des décideurs sur les problèmes rencontrés par les artisans de la filière. Concrètement, ce Programme Mer soutient, en étroite collaboration avec l'ICSF, la Fph et l'Apostolat de la mer international, près d'une trentaine de projets dans plus de vingt pays du Sud – Inde, Philippines, Chili, Brésil, Sénégal, *Madagascar* (cf. section 4.3.2)... (Bellec, 1986 ; Groupe Pêche de SOLAGRAL, 1992).

4.2.2.2 La Fph, une fondation de solidarité internationale au service de l'Homme

« *Le but statutaire de la fondation est de financer, par l'octroi de dons ou de prêts, des recherches et des actions qui concourent de manière significative et innovante au progrès de l'Homme par les sciences et le développement social* » (site Internet de la Fph).

Créée en avril 1982 à Lausanne (Suisse), où est implanté son siège social, la **Fondation Charles Léopold Meyer pour le Progrès de l'Homme** (**Fph**) est une fondation de droit suisse depuis février 1996[194]. Dirigée conjointement par un conseil d'une dizaine de personnes et un directeur général, la Fph possède un bureau exécutif à Paris (France) où travaille une quinzaine de salariés. Ne revendiquant aucune appartenance politique et religieuse, la Fph bénéficie d'une totale autonomie financière qu'elle doit à la valorisation d'un capital financier légué par son fondateur ainsi que par certains placements boursiers et immobiliers. Les actions de la fondation sont donc financées presque exclusivement par les revenus de son patrimoine (7-8 M€/an), les cofinancements publics perçus (UE, gouvernements suisse et français) par la Fondation ne dépassant guère les 10 % de son budget total.

Après avoir appuyé plusieurs centaines d'associations et de projets ponctuels en France ou à l'étranger au cours des années 1980 (santé, éducation, agriculture...), la Fondation abandonne progressivement ce type de soutien au cours des années 1990 au profit de la construction de réseaux internationaux thématiques. Face aux crises de relations que connaissent les sociétés actuelles – entre les êtres humains, entre les sociétés, entre l'humanité et la biosphère –, la Fph se dote en 2003 de nouvelles orientations organisées autour de « l'émergence d'une communauté mondiale » capable de concevoir et de conduire trois mutations majeures : de nouvelles régulations sociales, politiques et institutionnelles depuis le local jusqu'au global (la révolution de la gouvernance) ; un socle éthique commun (la charte des responsabilités humaines) ; de nouveaux modèles de développement (site Internet de la Fph).

Pierre Vuarin, du militantisme paysan au militantisme généralisé des « artisans »

Militant du Larzac dans les années 1970, ainsi que membre de la Gauche ouvrière et paysanne, Pierre Vuarin *est depuis 1990 l'un des responsables des questions agricoles au sein de la* **Fph**. *C'est à ce titre qu'il participe à l'animation et à la coordination de* l'Institute for agriculture and trade policy *(États-Unis) et du programme « Agricultures paysannes, sociétés et mondialisation » (APM). Ces deux structures ont pour but de contribuer au respect et au soutien d'une agriculture paysanne et d'une pêche artisanale familiale en appuyant notamment la structuration de réseaux ainsi que la formation de leaders sociaux. Ami et soutien de José Bové,* Pierre Vuarin *n'est pas étranger à l'engagement et au soutien financier de la* Fph *auprès de diverses associations impliquées dans la défense des causes artisanes : manifestations du Larzac en France, structuration de divers mouvements paysans ou d'artisans-pêcheurs à travers le Monde (*Via Campesina *et Forum mondial des pêcheurs)... Depuis 2003, il participe aussi au projet transnational « Sustainable food laboratory » partiellement financé par la* Fph, *dont l'objectif consiste à faire évoluer des systèmes alimentaires (agricoles et aquatiques) vers plus de durabilité en associant de grandes entreprises agroalimentaires, des responsables politiques et des représentants de la société civile.*

sources : entretien personnel, juin 2008

[194] Une fondation est l'affectation par une personne physique ou morale d'un patrimoine à une cause (Rufio, *op. cit.*).

Dans le domaine de la pêche artisanale, à travers un certain nombre de partenaires du Nord et du Sud, aux origines diverses (associations, organisations populaires, organismes publics, entreprises, centres de recherches, centres de documentation...), la Fph participe plus particulièrement à la réalisation d'un document sur la gestion et la gouvernance des ressources halieutiques du niveau local au niveau international. Elle suscite et anime des rencontres et des programmes de travail en commun, soutient et publie des travaux de capitalisation d'expérience, aide au renforcement des communautés de pêcheurs sur les plans internes (structuration) et externes (relations et stratégies d'alliances avec d'autres organisations), etc. La Fph soutient pour ce faire depuis longtemps certaines démarches entreprises par d'autres partenaires du secteur (***figure 36***), des plus anciennes (Programme Mer du CCFD, Bulletin « pêche » de Solagral, etc.) aux plus récentes, comme les initiatives multiscalaires visant mettre en œuvre et/ou valoriser certaines pratiques halieutiques responsables (cf. section 7.2.1).

4.2.2.3 Le Collectif P&D, le pôle alternatif de la pêche artisanale en France

« *Promouvoir un développement solidaire et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture , en favorisant les relations entre les pêcheurs du Nord et les pêcheurs du Sud mais aussi entre les professionnels européens, en contribuant à la réflexion sur la place et le rôle des femmes dans le secteur halieutique, en accompagnant la mise en œuvre de projets de développement permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail du milieu maritime* » (site Internet du Collectif P&D).

À l'échelle hexagonale, l'association de loi 1901 **Collectif Pêche & Développement** (Collectif P&D) fait figure de collectif d'appui et de soutien des plus probants en matière de défense et de promotion du secteur de la pêche artisanale.

Ce collectif de militants et de professionnels doit lui aussi son origine à la rencontre de Rome en 1984 (section 6.1.1). En effet, à la suite de ce premier meeting, certains participants français membres de l'ONG de solidarité internationale SOLAGRAL (Solidarité agricole et alimentaire)[195] décident de créer un « groupe Pêche » au sein de l'ONG. L'objectif premier réside dans le maintien des liens entre diverses organisations du Nord (Greenpeace, CCFD, CLPMEMG[196]) et du Sud (ICSF, Sénégal, Chili, Inde et Brésil) tout en informant les organisations professionnelles françaises des enjeux à venir. Un bulletin trimestriel d'information thématique liant pêche et développement est dès lors publié par le groupe dès 1986 avec le soutien conjoint du Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (CRISLA) et de la Fph.

Par ailleurs, certains contacts privilégiés entre pêcheurs d'origines diverses se nouent au cours d'échanges transnationaux et débouchent très rapidement sur un partenariat entre plusieurs pêcheurs bretons (notamment bigoudens) et sénégalais : accueil de stagiaires sénégalais dans certains ports bigoudens, participation du président du CLPMEMG de l'époque (Louis Le Roux) dans la mise en place d'un Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal (CNPS)[197]... Face aux profondes évolutions que connaît le secteur halieutique (et notamment sa

[195] Solagral est une association française de loi 1901 créée en 1981 à Paris (et dissoute en 2002). Membre du CRID, elle travaille plus particulièrement sur les relations Nord-Sud dans les domaines agricoles et alimentaires.
[196] Comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Guilvinec.
[197] Un certain nombre de partenariats sont ainsi mis en place dans le cadre d'une coopération halieutique décentralisée entre quelques comités locaux du grand ouest français et certains groupes CNPS des ports sénégalais : Boulogne-sur-mer

rapide internationalisation), un Collectif d'appui au CNPS est constitué dès 1992 à l'initiative du « groupe Mer », ceci afin d'éviter que l'organisation sénégalaise ne soit exclue de la coopération décentralisée et pour l'informer des répercussions des politiques internationales en matière de pêche (Bellec, 1996). Ce collectif d'appui élargit très vite son champ d'action à l'ensemble des pêcheurs artisans des deux continents afin de leur permettre de mieux comprendre les problèmes auxquels ils sont conjointement confrontés[198]. C'est ainsi que l'association *Collectif P&D* voit le jour en juin 1996. Celui-ci regroupe en majorité des enseignants, des chercheurs (ingénieurs, universitaires...) des professionnels du secteur halieutique (pêcheurs artisans, femmes de pêcheurs, OP (Normapêche), administration (secrétariat du CLPMEMG), etc.) ainsi que divers membres d'ONG françaises (Peuples Solidaires, Les Hommes et la mer…) (***figure 36***).

Alain Le Sann, l'enseignant militant leader de l'altermondialisme halieutique français

Enseignant d'histoire-géographie au lycée Dupuy de Lôme de Lorient, Alain Le Sann *est actuellement fortement investi dans la vie locale, tant au sein d'activités municipales – Président de la Commission environnement du Conseil de développement du pays de Lorient – qu'associatives – tour à tour Président du CRISLA et du* **Collectif P&D**. *Son affiliation à la mer et son envie de découverte du milieu maritime remonte au milieu des années 1970 et le pousse à embarquer à bord d'un chalutier industriel lorientais pour une marée de quelques jours. La création du CRISLA en 1976 qu'il préside depuis son origine l'amène à s'intéresser aux impacts d'une activité halieutique déjà fortement mondialisée sur le développement local du pays de Lorient. Mais c'est réellement après sa participation à la conférence de Rome en 1984 que ce dernier plaide pour la cause de la pêche artisanale. Fort des contacts noués avec d'autres militants lors de cette rencontre – notamment sénégalais –, il décide à son retour d'éditer un bulletin d'information « Pêche » pour le compte de l'ONG Solagral. Au début des années 1990, il devient un membre actif d'ICSF, notamment à l'échelle française, et s'investit, avec le concours de la mairie de Lorient mais aussi du CLPMEMG, dans le soutien aux pêcheurs sénégalais. C'est donc tout logiquement que ce militant devient le secrétaire général (1997-2003) puis le président (2003-2009) du Collectif P&D et qu'il met en œuvre diverses actions de valorisation de la cause artisanale : préparation du Forum mondial de Loctudy, festival « Pêcheurs du monde » en 2008...*

sources : entretien personnel, mai 2007

Sur le plan comptable, le Collectif tire environ un quart de son budget des deux associations francophones de développement (majoritairement le CCFD et plus secondairement la Fph), le reste des soutiens financiers émanant respectivement pour moitié de multiples collectivités territoriales – mairie de Lorient, Conseils généraux (Morbihan et Var) et régionaux (Bretagne et PACA) –, et pour un quart de l'Agence de l'eau (Collectif P&D, 2009b). Néanmoins, c'est surtout avec le CCFD que s'est établi un partenariat solide sur de nombreux enjeux maritimes et littoraux (renforcement des communautés de pêcheurs, souveraineté alimentaire, solidarité Nord/Sud, reconnaissance du rôle de la femme, etc.). Ce cadre contractuel doit notamment permettre l'approfondissement des espaces d'analyse et de débat entre professionnels et ONG,

et Saint-Louis ; Cherbourg et Hann ; Douarnenez et Joal ; Le Guilvinec et Soumbedioune ; Concarneau et M'Bour ; Lorient et Kayar.

[198] Pour les pêcheurs artisans français, les diverses crises qui secouent la filière au début des années 1990 (sur la ressource, sur les prix) sont pour eux étroitement liées à la politique extérieure mis en place par la CEE avec certains pays du Sud, en particulier africains (accords de pêche, importations à bas prix de poisson).

la mise en réseau entre les acteurs impliqués dans le développement de ces communautés, ainsi que la synergie et la cohérence entre les actions et les missions entre ces deux structures affiliées (CCFD et Collectif P&D, 2002 ; Chaussade, 2002).
Dans les faits, le Collectif P&D a pour objectif prioritaire de promouvoir un « développement solidaire et durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture », en insistant tout particulièrement sur la reconnaissance du modèle artisan. Pour cela, il articule ses actions sur l'animation et le renforcement des réseaux dans certains domaines principaux :
- en soutenant l'organisation et l'expression des communautés de pêcheurs partout où se jouent leurs avenirs, aussi bien aux échelles nationales (BFFM, CNPS, etc.) que régionales (Comité consultatif régionaux de l'UE) ou internationales (Forum mondial des pêcheurs) ;
- en facilitant la participation et l'implication des organisations professionnelles ainsi qu'en initiant à la fois des lieux de débat et d'information sur des thèmes sensibles (aires marines protégées, écolabels, QIT...) que sur les politiques halio-aquacoles mises en œuvre à diverses échelles (Assises régionales de la pêche en Bretagne, PCP, etc.) ;
- en favorisant les partenariats et les collaborations en synergie avec d'autres acteurs appuyant les organisations de pêcheurs du Nord et du Sud (« Groupe Mer », CAPE, ICSF, etc.) ;
- en favorisant la mise en œuvre de projets de développement solidaire permettant d'améliorer les conditions de vie et de travail du milieu maritime : micro-crédits auprès de femmes transformatrices du Sénégal, reconstruction des maisons des pêcheurs sud-asiatiques touchés par le tsunami de 2004, etc. (Collectif P&D, 2009b).

4.2.2.4 L'AMM, un courtier pastoral au service des gens de mer[199]

« Il est du devoir de l'Apostolat de la Mer d'offrir des soins pastoraux à tous ceux qui vivent de la navigation et de la pêche ainsi qu'à leurs communautés [...] *Pastorale désigne une aide pratique à tous ceux qui en ont besoin ; accueil et hospitalité à ceux qui se déplacent ; solidarité et soutien pour les personnes marginalisées ; et nourriture spirituelle à tous les peuples de la mer* » (site Internet de l'Apostolat de la Mer).

À une autre échelle nationale, l'**Apostolat de la Mer Madagascar** (AMM) se présente dans notre réflexion comme une sorte de « courtier local du développement » au sens décrit par Olivier de Sardan[200], se positionnant comme un « médiateur intermédiaire » entre les développeurs (les bailleurs partenaires du Nord) censé défendre et promouvoir la cause des développés (le groupe-cible des pêcheurs traditionnels du Sud) (Olivier de Sardan, 1995).
Créé au tout début du siècle dernier, l'Apostolat de la Mer International représente une organisation de la pastorale sociale des marins, rattachée depuis les années 1970 au « Conseil Pontifical pour la Pastorale des migrants et des personnes en déplacement ». Cette branche maritime de l'Église catholique est donc en charge de « promouvoir un humanisme maritime vivifié par l'espérance chrétienne » pour l'ensemble des Gens de Mer afin que l'importance de

[199] La place de l'AMM dans cette section trouve notamment sa justification au regard de la loi malgache du 14 août 1997 pour qui les ONG concernent « tout regroupement de personnes physiques ou morales, autonome, privé, structuré, légalement déclaré et agréé, à but non lucratif, à vocation humanitaire » (Meyer, *op. cit.*).
[200] « Par courtiers locaux du développement, on entend les acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant communément de l'aide au développement [...] Les courtiers représentent les porteurs sociaux locaux des projets de développement, ceux qui constituent l'interface entre les destinataires du projet et les institutions de développement, ceux qui sont censés représenter la population locale (ou en exprimer les « besoins ») vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures » (Olivier de Sardan, 1995).

ces communautés, mais aussi leurs droits et leurs responsabilités soient mieux pris en compte. Dans le même temps, l'antenne malgache de l'Apostolat voit également le jour suite aux efforts de l'aumônier F. Le Gall, et s'implante sur la côté est, à Toamasina (Tamatave, pour y développer, en parallèle de sa mission d'évangélisation, diverses actions d'entraide à destination des gens de mer, des pêcheurs traditionnels aux marins de commerce, ainsi que leurs familles respectives.

Félix Randrianasoavina, un apôtre des gens de mer à Madagascar

Dès le milieu des années soixante, Félix Randrianasoavina *s'engage dans le militantisme chrétien, suite notamment aux neuf années d'études passées au Séminaire Montfortain pour suivre la formation à la Prêtrise. Tour à tour chargé de cours au Collège oriental de* Tanambao V *(1975-1978), puis assistant d'administration contractuel (1979-1991), il s'investit peu à peu dans le secteur maritime, et notamment au sein du Foyer de Marin ECAR-Apostolat de la Mer de la ville dont il devient le directeur en 1992. Cet engagement dans l'accueil des Marins en escale au Port de* Toamasina, *puis les multiples déplacements qu'il est amené à réaliser au cours des années 1995-2000 à travers toute l'île, lui permettent de découvrir les réalités de vie des pêcheurs piroguiers traditionnels et renforcent ses motivations à soutenir ces « petits » pêcheurs dans leur cheminement en vue d'une promotion de leurs conditions socioprofessionnelles. Dans ce but, ce natif de Toamasina élargit son réseau de compétences en devenant successivement membre de la CAPE (depuis 1998), du Comité régional de l'océan Indien pour le bien être des gens de Mer affilié à l'*International collective on seafarers welfare *(ICSW, 2000-2005) et de la Commission ad hoc Pêche de l'*Apostolatus maris international *(2003-2004). Parallèlement à ce réseau et à sa fonction de directeur du Foyer de Marin,* Félix Randrianasoavina *devient par ailleurs le secrétaire général du PMM (1995-2000), puis secrétaire exécutif du* **COMM** *en 2000. C'est donc en toute logique qu'il devient en 2002 le nouveau* ***directeur national de l'AMM****, fonction qu'il occupe toujours actuellement.*

sources : entretien personnel, avril 2007

Concrètement, l'objectif de l'AMM est de construire des foyers des pêcheurs sur l'ensemble du littoral malgache, sorte de lieux d'(in)formation réguliers susceptibles de dynamiser les communautés villageoises, puis de promouvoir, tant dans l'utilisation des engins de pêche que dans l'amélioration des embarcations, une mutation vers des pratiques de pêche artisanale (Randrianasoavina, 2001). Au cours des années 1980, cette antenne malgache se renforce et structure autour de la création d'un véritable Foyer des Marins – le *Stella maris club* – notamment grâce au soutien de partenaires confessionnels français (Mission de la mer et CCFD). Peu à peu, avec l'aide de différents partenaires (cf. ***figure 36***) – et majoritairement du CCFD –, l'AMM poursuit ses actions de soutien et de développement du secteur halieutique traditionnel malgache au travers d'activité de professionnalisation des marins (formation) et de leurs conjointes (vannerie, cf. section *7.2.1.4*), ou bien encore de scolarisation de leurs enfants, tout en encourageant le regroupement des pêcheurs et de leurs femmes au sein d'associations et de collectifs maritimes. C'est notamment grâce au soutien du groupe Mer que l'AMM met en place de 1988 à 1993 un « Projet pêche » visant à développer et promouvoir une pêche artisanale sur la côte Est jusqu'alors très marginalisée, à travers la mise en œuvre de formations maritimes pour les jeunes (mécanique diesel, construction d'embarcations, chalutier

transformé en bateau-école pour les actions de formation[201], etc.). En 1993, le groupe Mer contribue au remplacement de ce projet par l'Association nationale pour le développement de la pêche artisanale (ANDEPA), puis l'AMM organise à Mahajanga en 1998 un premier « Atelier national » afin de réfléchir sur « l'avenir de la pêche traditionnelle à Madagascar » (Randrianasoavina, 1999a)[202].

Parallèlement, cette pastorale s'implique également dans **diverses actions de syndicalisation**. Une première tentative fait suite à la création en 1993 d'une Fédération chrétienne des pêcheurs artisans de Madagascar (FECPAMA), elle-même affiliée à un Syndicat national des confédérations chrétiennes de Madagascar (SEKRIMA) (Malazarivo, 1998). Celle-ci se poursuit avec l'élaboration en 1995 du « Programme Mer Madagascar » (PMM) par le groupe Mer du CCFD qui, avec le soutien de cette FECPAMA et d'autres (***figure 38***), souhaite enclencher des actions de sensibilisation et d'animation du secteur de la pêche traditionnelle malgache (Randrianasoavina, 2001c). Dès son origine, le PMM se constitue comme une plate-forme d'associations locales censée « catalyser les actions communes en dynamisant les communications entre les entités membres » afin de contribuer au développement du secteur maritime malgache « par la promotion de plus de justice sociale et d'équité pour les populations maritimes ainsi que contribuer à la défense des intérêts nationaux contre le pillage des ressources et pour la sauvegarde de l'environnement marin » (PMM, 1995). Néanmoins, face à l'échec avéré de ce PMM qui « n'est jamais arrivé à s'affirmer localement » (COMM, 2000) –, une seconde tentative de syndicalisation voit le jour en 2000 avec la création du **COMM** (cf. section *4.3.2.2*).

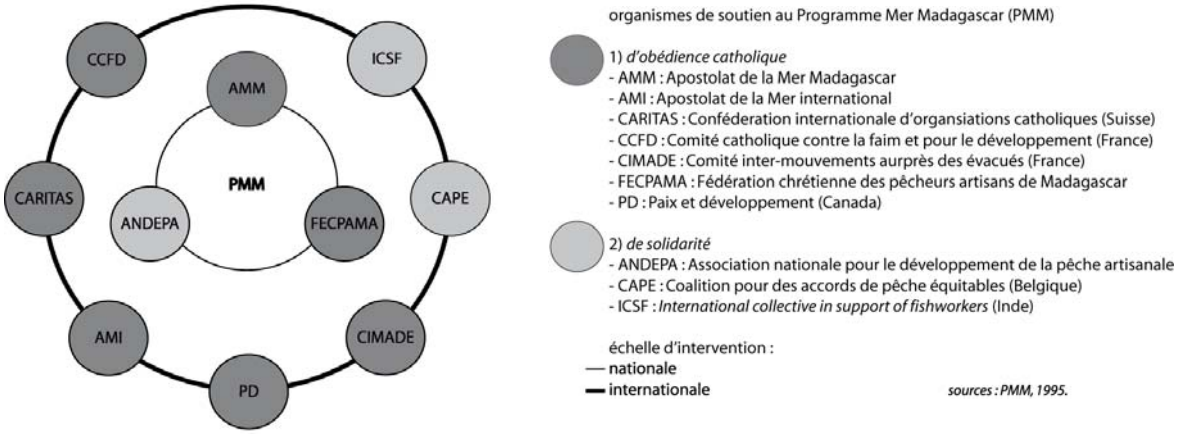

Figure 38 – L'organisation partenariale d'un projet de développement halieutique, le cas du Programme Mer Madagascar (1995-2000)

[201] Une campagne de collecte de fonds (« un bateau pour Madagascar ») est menée en France au début des années 1990 sous l'égide du CCFD et permet l'obtention et l'acheminement d''un ancien chalutier concarnois – « l'Étincelle », rebaptisé « Firaisankina » (solidarité).

[202] Inspiré d'un stage de formation ICSF organisé au Ghana un an plus tôt, cet atelier de Majunga donne suite à la réalisation d'un vaste questionnaire à travers une dizaine de localités représentatives de la pêche traditionnelle « afin de mieux comprendre divers aspects de la vie des communautés de pêcheurs traditionnels, notamment leurs structures sociales et leur évolution récente[...] En tout, 28 associations locales ont pu s'exprimer, 1650 pêcheurs ont été touchés » (O'Riordan, 2000).

4.3 Les structures « syndicales » du réseau altermondialiste

L'activité principale des **structures syndicales** que nous analysons ici consiste plus particulièrement à représenter, défendre et promouvoir les causes et/ou les intérêts particuliers, sur une base professionnelle (*Guillon, op. cit.*), de l'ensemble de pêcheurs de petite échelle et des travailleurs du poisson. Trois acteurs syndicaux sont analysés ici : l'un à l'échelle internationale, le *World forum of fish harvesters and fishworkers*, deux autres aux échelles nationales, en France (la BFFM) et à Madagascar (le COMM).

4.3.1 Le WFF, un syndicat international de masse de pêcheurs artisans

« *Attendu qu'une crise touche actuellement les fonds de pêche et les zones littorales partout dans le monde, il y a une volonté des communautés côtières du monde entier de s'unir au sein du Forum mondial des pêcheurs artisans et travailleurs de la pêche afin de défendre et de faire respecter les droits de la personne, les droits fondamentaux, l'équité sociale et la culture des pêcheurs et travailleurs de la pêche* » (Préambule de la constitution ; WFF, 2000a).

À l'échelle transnationale, le ***World forum of fish harvesters and fishworkers*** (WFF)[203] se présente comme *le* « mouvement social syndicalisé » (Sall et Nayak, 2004) le plus à même de défendre et de promouvoir cette identité collective artisanale à l'échelle mondiale, de part les possibilités d'interactions entre une pluralité de groupes d'individus et d'organisations qu'offre cette structure réticulaire (Fougier, 2004a ; 2006).
Créée en novembre 1997 lors de la rencontre de New Delhi (cf. section 6.1.3), cette branche syndicale transnationale se compose d'une quarantaine d'organisations nationales de pêcheurs artisans et traditionnels telles que « les syndicats, les associations et les fédérations de coopératives constitués démocratiquement ainsi que les nations autochtones qui dépendent de la pêche pour assurer leur subsistance » (WFF, 1999) (***figure 36***). À ce titre, selon l'article 3 de la constitution, toute personne ou groupe de personnes travaillant plus ou moins directement au sein de la filière et étant membres de l'une de ces organisations peut adhérer au Forum : pêcheurs de subsistance, artisanaux, capitaines-propriétaires indépendants, autochtones ou aborigènes, côtiers traditionnels ; membres d'équipage ; organisations populaires de femmes appartenant aux communautés de pêche ; travailleurs de la pêche dans les secteurs de la transformation, de la vente (à l'exclusion des commerçants) et du transport du poisson (*ibid.*). Par ailleurs, il est entendu que « les grandes sociétés multinationales et leurs filiales qui sont propriétaires des navires de pêche ou qui participent à la récolte, à la transformation du poisson, de même que [...] certains organismes internationaux comme *Greenpeace*, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Fonds international pour la protection des animaux ne peuvent adhérer et participer au Forum (WFF, 2000a).
Schématiquement, selon l'article 10 de sa constitution, le WFF s'organise en « interne » de la manière suivante (***figure 39***). À sa base se trouve une *Assemblée générale constitutive* regroupant les représentants des membres *fishworkers* adhérents. Composée de plusieurs

[203] En français, Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche (FMPTP).

délégués par nation (art. 13) celle-ci se réunit au moins tous les trois ans (art. 18). Cette Assemblée délègue les fonctions dirigeantes à un *Comité de coordination*, composé d'une douzaine d'individus représentatifs des organisations nationales adhérentes, et dont les diverses tâches attribuées oscillent entre planification et mise en œuvre des actions proposées par le WFF en passant par sa représentation (art. 22). Ce Comité de coordination se subdivise en deux structures qui viennent l'épauler dans sa tâche de direction : un *Comité exécutif* s'occupe

Figure 39 – L'organisation spatiale du *World forum of fish harvesters and fishworkers* : principales étapes généalogiques et organisations nationales membres

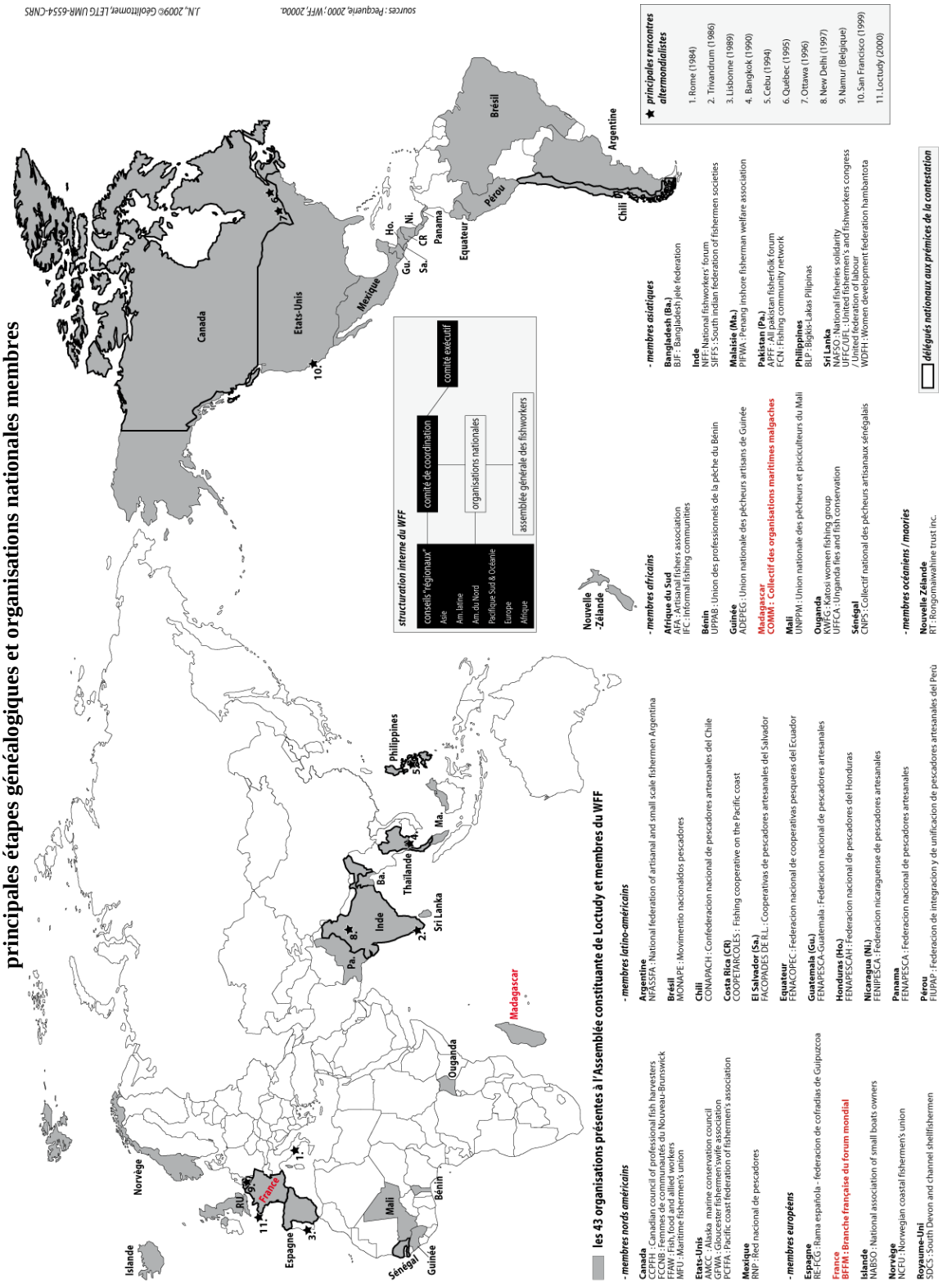

plutôt des questions administratives et financières (article 29) ; six *Conseils régionaux* (CR), de composition équilibrée et paritaire, assurent la coordination et la consultation dans leur région respective (article 25) (*ibid.*)[204]. Sur le plan financier enfin, les frais de gestion administratifs du Forum sont en majorité pris en charge par l'organisation canadienne (CCPP)

Charte provisoire et principaux objectifs du WFF (article 2 de la constitution)

1) protéger, défendre et améliorer le sort des communautés qui dépendent de la pêche pour assurer leur subsistance.
2) aider les organisations membres à garantir et à améliorer la viabilité économique et la qualité de vie des pêcheurs, des travailleurs de la pêche et de leur communauté.
3) reconnaître, protéger et améliorer le rôle des femmes dans l'économie des pêches et la subsistance de la communauté.
4) faire en sorte que les ressources soient considérées comme un patrimoine collectif de l'humanité transmis aux générations futures, et veiller, par l'utilisation de méthodes de pêche durable, à la protection et à la régénération des ressources et des écosystèmes marins et en eaux intérieures.
5) protéger les communautés de pêche, les ressources et les habitats du poisson, comme les bassins hydrographiques et les mangroves, contre les menaces d'origine terrestre et marine, par exemple le déplacement des populations entraîné par le tourisme, la pollution comme le déchargement de déchets toxiques dans la mer, l'aquaculture industrielle destructrice, les méthodes de pêche destructrices.
6) établir et faire valoir le droit d'accès des communautés de pêche aux territoires de coutume qui sont de compétence nationale en zone côtière, pour la pêche et comme lieu d'habitation.
7) promouvoir le régime juridique propre à garantir aux communautés de pêche le respect de leurs droits traditionnels et coutumiers d'accès à la pêche en territoire national.
8) faire valoir le rôle primordial des organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche dans la gestion des pêches et des océans, à l'échelle nationale et internationale.
9) favoriser la sécurité alimentaire des populations, à l'échelle locale et mondiale, en préservant la pérennité des stocks de poisson pour l'avenir et en réservant le poisson à l'alimentation humaine.
10) favoriser une représentation équitable des organisations de pêcheurs et de travailleurs de la pêche dans tous les forums régionaux et internationaux d'intérêt et travailler en faveur de leur reconnaissance.
11) jouer le rôle d'une unité de surveillance pour s'assurer que les États et les sociétés transnationales respectent les accords internationaux en vigueur ; s'opposer à tout accord commercial qui met en péril le gagne-pain des pêcheurs.
12) empêcher l'exportation de la crise de l'effondrement des ressources ainsi que des technologies et des pratiques qui en sont à l'origine.
13) soutenir les luttes, à l'échelle nationale et internationale, qui cadrent avec les objectifs du Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche.
14) encourager et aider les pêcheurs et les travailleurs de la pêche à s'organiser lorsqu'ils ne le sont pas déjà.
15) faire valoir le droit des pêcheurs et des travailleurs de la pêche à la sécurité sociale, à des conditions de travail sûres, à un salaire équitable et à la sécurité en mer; travailler à les faire reconnaître comme des marins.
16) améliorer la communication entre les pêcheurs et le milieu scientifique par le partage du savoir et des connaissances.
17) reconnaître et rehausser la culture unique des communautés de pêche.

sources : WFF, 2000a.

[204] Plus précisément, le Comité exécutif réduit de 4 personnes comprend : deux co-présidents, *Thomas Kocherry* (NFF, Inde) et *François Poulin* (CCPP, Canada) ; un trésorier, *André Le Berre* (BFFM, France) ; un directeur général, *Pedro Avendaño* (CCPP, Canada). Les six CR se composent de huit responsables : *Arthur Bogason* (NAFSO, Islande) pour le CR Europe ; *Charles Capricho* (BLP, Philippines) et *Harekrishna Debnath* (NFF, Inde) pour le CR Asie ; *Dao Gaye* (CNPS, Sénégal) pour le CR Afrique ; *Silvia Gonzalez Sanchez* (RNP, Mexique) et *Humberto Mella* (CONAPACH, Chili) pour le CR Amérique latine ; *Earle McCurdy* (CCPP, Canada) et *Pietro Parravano* (PCFFA, États-Unis) pour le CR Amérique du Nord (WFF, 1999).

tandis que ses recettes proviennent pour les trois quarts des cotisations des membres, et pour le quart restant des ONG partenaires (CCFD, Fph,...). Se voulant à la fois « éducateur et militant » (ICSF, 1996), le WFF adopte dès son origine et à l'unanimité une charte provisoire qui définit les grands objectifs que cette « Internationale de pêcheurs antimondialisation »[205] entend mener pour promouvoir et défendre la cause de la pêche à petite échelle.
L'analyse de deux structures nationales membres de ce WFF – l'une française et l'autre malgache – nous apparaît ici des plus pertinents pour comprendre comment se structurent à un autre niveau d'échelle ces syndicats de *fishworkers*.

4.3.2 Des syndicats nationaux à forts ancrages « locaux »

La **Branche française du forum mondial** et le **Collectif des organisations maritimes malgaches** se présentent comme deux organisations « syndicales » nationales créées *ad hoc* la même année (2000) grâce au soutien de partenaires communs (principalement le CCFD) afin de pallier le déficit de représentativité dont souffrent ces pêcheurs artisans et traditionnels au sein de leurs espaces nationaux respectifs.

4.3.2.1 La BFFM ou la volonté de créer un syndicat français de la pêche artisanale

« *Pour participer pleinement et être en accord avec les statuts du WFF, il faut disposer d'une organisation unique représentative des pêcheurs artisans et des travailleurs de la pêche à l'échelon national* ».
BFFM, *Charte de la Branche française du Forum et quelques contributions* (2000)

La mise en place de la **Branche française du forum mondial** (BFFM) repose sur un constat assez simple pour ses sympathisants : il n'existe pas, en cette fin de XXe siècle, d'organisme représentatif de la cause halieutique artisanale. La nécessité de créer « un puissant syndicat des pêcheurs » ne date pas d'hier, comme en témoignent les diverses tentatives de structuration et d'unification des pêcheurs au cours des siècles derniers, en particulier « pour pouvoir lutter contre les usiniers capitalistes de la conserve » –, mais qui au final n'ont guère connu de succès probants (Viaud, 2005)[206].
La conséquence marquante des échanges institutionnalisés qui s'apparente au modèle français du corporatisme sectoriel est que les professionnels français de la pêche sont peu invités à penser la représentation de leurs intérêts en dehors de l'État (Lequesne, *op. cit.*). « Bien sûr, le Comité national des pêches est constituée majoritairement d'artisans, regroupe aussi des mareyeurs [mais a] pour vocation de représenter la pêche industrielle [...] Il suffit pour s'en rendre compte de voir le nombre de représentants de la pêche artisanale par rapport au nombre total de représentants. Ce comité constitue donc une voie difficile d'expression pour les pêcheurs artisans » (BFFM, 2001). Même constat au niveau des OP dont la priorité actuelle semble davantage se traduire par « une volonté des pêcheurs à se regrouper pour mettre en place des mesures de régulation du marché [plutôt] qu'une fonction sociale de rassemblement et de manifestation de solidarité » (Lebon Le Squer, 1998). Certains estiment par ailleurs que les pêcheurs artisans sont loin d'être démunis de structures collectives, mais qu'au contraire, ils

[205] Citations respectives des périodiques *Politis* (édition du 5 octobre 2000) et de *Ouest France* (3 octobre 2000).
[206] Cf. par exemple les luttes d'influence que se livrent les trois grandes fédérations syndicales pêcheurs au début du XXe siècle après l'échec de *l'Entente interfédérale des pêcheurs de France* (Viaud, *op. cit.*).

disposent peut-être d'un trop plein d'outils (sociétés de secours mutuels, coopératives, syndicats corporatistes, foyers de marins, OP, comités locaux, associations, etc.) qui nuisent à leur capacité de structuration et brouillent ainsi leur représentativité (Chever, 2007, 2009).
J-R. Couliou en arrive donc à constater que « la pêche bretonne ne parvient pas à s'ordonner autour de cadres aussi puissants que ceux du système agroalimentaire [...] Comment en est-on arrivé à un pareil éparpillement alors que la solidarité des gens de mer est souvent citée en exemple ? Comment se fait-il que la cohésion des structures ne soit pas plus solide alors que les prises de conscience de remèdes à l'individualisme remontent au XIXe siècle ? » s'interroge le géographe (*ibid.*). Cet éclatement des structures demeure historiquement marqué par une forme de fuite en avant, orchestrée par des individualités qui réagissent au coup par coup, ainsi que par la configuration socio-économique des pêches (variété des métiers), cause de la difficulté d'un discours commun. La crise de confiance des années 1990 fait que les voies coopératives et les systèmes de mutualisation, qui exprimaient jadis une réelle solidarité des communautés halieutiques, ne semblent plus envisagées par les pêcheurs comme indispensables, accentuant la force des individualismes (*ibid.*).

Encadrement et structures professionnelles des pêches maritimes françaises

Les pêches françaises sont organisées en plusieurs structures d'encadrement, dont le dispositif d'ensemble est issu de l'Ordonnance de 1945 et de la décentralisation de 1983. Sur le plan administratif, le littoral est découpé en quartiers maritimes, circonscriptions de base de tout un édifice dominé par le Ministère de tutelle. Deux principaux types de *structures professionnelles* existent actuellement dans le paysage halieutique hexagonal. Les « **structures syndicales** », issues de l'Ordonnance de 1945, reposent sur une représentation d'élus issus de l'interprofession et s'échelonnent sur trois niveaux pyramidaux : un comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), une quinzaine de comités régionaux et près d'une quarantaine de comités locaux. La loi de modernisation de 1991 reconnaît à ces organisations un rôle actif dans l'aménagement des pêcheries, principalement à travers un mécanisme qui s'apparente à la co-décision, le comité national et les comités régionaux des pêches étant habilités à prendre des décisions en matière de gestion et de conservation des ressources, tandis que les comités locaux se voient charger de prérogative plus élargies, notamment sur le plan social. Mais depuis les années 1980, les « **structures socioéconomiques** », des coopératives aux Organisations de producteurs (OP), ont pris une importance croissante. Le mouvement coopératif s'étend à tous les domaines de la profession (mareyage, avitaillement, armement, aquaculture...) et à tous les ports de pêche, formant un réseau multiforme dont les branches sont interconnectées au sein de puissantes confédérations nationales. Du côté des OP, l'objectif consiste à assurer l'exercice rationnel de la production et l'amélioration des conditions de la mise en vente des Pdm (prix de retrait, reports de vente, qualité des Pdm...), conformément à la réglementation communautaire mise en place depuis les années 1970. Leur importance relative et leur assise géographique – quelques 25 organisations réparties au sein de deux grandes fédérations nationales (Fedopa et Anop) – traduisant la vitalité régionale de l'activité et le dynamisme de certains ports (Chaussade et Corlay, 1990 ; Couliou, 1997 ; Rey *et al.*, *op. cit.*).

C'est donc dans le but avoué de raviver les ferments d'une solidarité entre gens de mer ainsi que de rassembler et structurer toutes les parties intéressées de la filière halieutique au sein d'un même organisme que la BFFM est créée en mai 2000. Son objectif premier consiste, selon l'article 1 de sa Charte, à « protéger, défendre et améliorer le sort des communautés qui dépendent de la pêche pour assurer leur subsistance » (BFFM, 2001). Par opposition au « syndicalisme de classe » et à « l'individualisme entrepreneurial » du segment industriel, les pêcheurs artisans français chercheraient à défendre un « modèle d'administration coopératif de

l'activité » et développeraient pour cela un « syndicalisme réformiste de producteurs » mieux adapté à leurs discours mobilisateurs qui mettent en accusation « l'industrialisation en cours des pêches maritimes » (Viaud, *op. cit.* ; Lequesne *op. cit.*). En veillant à représenter les différentes façades maritimes – Manche, Atlantique et Méditerranée – ainsi que les différentes catégories d'acteurs (syndicat et OP, comités locaux, pêcheurs côtiers et hauturiers, employés du mareyage, associations de femmes, etc.), « les pêcheurs, les hommes et les femmes, actifs ou retraités, directement impliqués dans le travail du poisson et en accord avec les catégories professionnelles définies par la constitution du WFF » peuvent ainsi faire partie de cette structure, sur la base d'adhésions individuelles (art. 3) (BFFM, 2001).

Danièle Le Sauce, femme de marin et femme de terrain

Indirectement liée au monde de la pêche de part ses origines bretonnes et du fait que trois de ces oncles exercent dans le secteur, Danièle Le Sauce *entre « difficilement » mais progressivement dans ce monde maritime. Elle enchaîne dans sa jeunesse de petits boulots salariés plus ou moins en lien avec le secteur (serveuse, employée dans une usine de poisson, etc.) puis se marie au début des années 1970 avec un patron-pêcheur concarnois. Cette femme de marin se révèle alors très vite comme une « femme de terrain » (Brun, 2006), comme l'atteste son parcours professionnel et militant. A la fin des années 1980, elle s'engage dans l'entreprise artisanale de son mari (patron d'un navire hauturier de 24 m.) en s'occupant pendant près de 12 ans de la partie administrative en liaison avec un groupement de gestion. Mais c'est véritablement la crise de 1993-1994 qui constitue le moment fondateur de son entrée en militance, tant par solidarité que par révolte. Elle participe ainsi au groupe des femmes au sein du Comité de Survie qui se structure en Bretagne et s'associe aux manifestations (banque alimentaire, barrage, etc.). Son implication dans la contestation l'amène alors à présider tour à tour l'association des « Femmes du littoral de Bretagne » puis la « Fédération interrégionale des femmes du Littoral » jusqu'à la fin des années 1990. Aux côtés d'autres femmes de marins et de conchylicultrices,* Danièle Le Sauce *poursuit son combat sur le terrain politique pour une reconnaissance juridique de son activité professionnelle, et notamment pour le statut de conjointe-collaboratrice qui voit le jour en 1997. Mais sa curiosité pour le monde maritime la conduit à militer aussi vers la société civile, en particulier à l'international. Membre fondatrice du Collectif P&D, elle noue de forts liens avec ses homologues féminines, en particulier sénégalaises auxquelles elle rend régulièrement visite. Elle participe aussi au côté d'ICSF et de la CAPE au Comité consultatif « Pêche et Aquaculture » de la CE de 2002 à 2006. Sa connaissance multiscalaire du terrain halieutique explique en partie qu'elle accepte d'autres responsabilités de présidence – de la* **BFFM** *(2000-2003), au Collectif P&D depuis juin 2009 en passant par* WFF *(2001-2004 –, à côté de son travail au Centre européen de formation continue de Concarneau pour les lycées maritimes bretons.*

sources : Brun, 2006 ; entretien personnel, nov. 2009

Soutenue par diverses ONG d'appui (***figure 36***), la BFFM entretient néanmoins des liens particulièrement solides avec le Collectif P&D mais plus encore avec le CLPMEMG – qui héberge le siège social de cette BFFM –, ce qui contribue à donner à cette structure syndicale une apparence fortement « locale ». Au vue de l'histoire syndicale maritime française (Viaud, *op. cit.*) et bretonne (Vauclare, *op.cit.*), ce maillage organisationnel est loin d'être anodin pour un observateur avisé des mouvements contestataires halieutiques, tant le **foyer bigouden** fait figure de **fer de lance centripète** de la cause artisanale. J-R. Couliou montre ainsi que l'épicentre des manifestations suite à la grave crise qui secoue le secteur halieutique français en 1993-1994 se situe au cœur de cette région littorale (Couliou, 1994 ; 1997). Par ailleurs,

l'entrée en lutte de ces pêcheurs artisans – en particulier les hauturiers bigoudens – trouve pour Ch. Menzies un écho favorable dans ce contexte de libéralisation croissante du marché et de crise sectorielle (déclin des ressources, importations massives à bas prix) auxquelles sont confrontés ces producteurs. Ces derniers entament une double campagne de protestation à l'échelle supralocale, l'une politique envers leur secteur corporatif et l'État français, une autre économique à l'encontre de multinationales du secteur. Simultanément, ces pêcheurs et leurs organismes établissent des contacts supranationaux – en particulier avec les artisans sénégalais (cf. section *4.2.2.3*) –, ceci afin d'éviter un risque de marginalisation au niveau local et national (Menzies, 2000 ; 2002b).

À ce titre, le **Comité local du Guilvinec** (CLPMEMG) demeure un lieu qui a connu, selon son secrétaire général, « beaucoup de tumultes, de cris individuels, de paroles collectives, mais aussi de réflexion, de propositions, de fraternité et de compassion » (Chever, 2007). Couliou est lui-même impressionné par « le nombre d'élus » qui siègent dans ce comité, ce qui semble répondre « à la multiplicité des tâches du comité, à la diversité des métiers de la mer, disséminés, entre des ports qui ont leur spécificité » (Couliou, 1997). Cette diversité des missions du CLPMEMG (accueil des marins, soutien aux entreprises, proposition de gestion, etc.) ainsi que la multiplicité de ses partenariats (associations, OP, criées, coopératives, syndicats, administrations...) (Chever, 2007) fournissent d'importantes ressources qui vont être mobilisées dans la création de la BFFM.

René-Pierre Chever, un observateur des pêches bigoudènes devenu praticien-chercheur

Halieute par filiation (père et grand-père), René-Pierre Chever *passe les quinze premières années de sa vie bercé par l'univers halieutique bigouden avant d'embarquer à l'adolescence « chaque été pendant cinq ans » sur ses premiers navires, « alternant parfois avec un emploi saisonnier sous la criée ». Après des études de droit à l'Université, ce Breton d'origine candidate en 1976 au poste de* ***secrétaire général du*** **CLPMEMG** *laissé vacant. Ce n'est donc pas par hasard si ce « témoin privilégié » prend professionnellement le pouls des pêches maritimes bigoudènes depuis plus d'un quart de siècle », se trouvant ainsi « dans le creuset [de ce] monde maritime, dans la fabrique de ses liens sociaux, dans un des laboratoires de ses mutations ». Afin de ne pas se sentir trop « loin de la mer et des pêcheurs », ce patricien-chercheur va ainsi à la rencontre des pêcheurs bigoudens depuis une dizaine d'années en embarquant sur leurs navires afin de mieux comprendre leurs conditions de vie (cf. son expérience de pêche hauturière à bord du* Connemara*). Investi dans le syndicalisme et la politique locale, ce militant s'implique fortement dans plusieurs ONG de développement travaillant autour de la pêche artisanale, du local au mondial : président du Collectif P&D (1997-2003), membre du Groupe Mer, membre d'ICSF, etc.*

sources : Chever, 2007 ; entretien personnel, octobre 2008

4.3.2.2 Le COMM, ou la lente maturation d'un syndicat de pêcheurs artisans malgaches

« *Une organisation d'appui aux regroupements des gens de mer au commerce comme à la pêche, qui se veut être une synergie de communication pour une meilleure prise en compte des besoins exprimés par les professions maritimes en* [les] *conscientisant sur leurs droits et leurs devoirs* » (COMM, 2000).

Comme le rappelle au cours d'un entretien personnel le directeur national de l'AMM, « la mise en association ou le renforcement institutionnel des organisations de pêcheurs demeure une

phase indéniable pour l'action à mener » (Randrianasoavina, 2009). Ainsi, si la création du **Collectif des organisations maritimes malgaches** (COMM) demeure une création *ex nihilo* encouragée par l'AMM et le groupe Mer, ses origines s'inscrivent fortement dans les actions de structuration menées conjointement par ces deux organismes d'appui au cours des vingt dernières années (cf. section *4.2.2.4*).

Suite à la tenue de diverses actions (projet Pêche, ANDEPA, PMM, etc.) mais aussi (et surtout) de leur échecs avérés, l'AMM et ses partenaires concourent à l'émergence d'une nouvelle structure nationale afin de promouvoir le monde maritime malgache en ces temps de mondialisation[207] tout en regroupant collégialement ces « oubliés de la mer » pour qu'ils puissent mieux défendre leurs droits et leurs intérêts (Abbundo, 2001). C'est dans cet ordre d'idée qu'un *Atelier national des pêcheurs traditionnels* est conjointement organisé par l'AMM, la CAPE et le CCFD à Mahajanga du 17 au 21 mai 1999 afin de réfléchir sur « l'avenir pour la pêche traditionnelle malgache ? ». Outre la nécessité de réactualiser un certain nombre de données caractéristiques de la pêche traditionnelle malgache[208], cet atelier qui regroupe près d'une quarantaine de représentants des dix sites de pêche traditionnelle les plus importants du pays est aussi l'occasion de réfléchir au renforcement des mécanismes de coopération entre les différentes communautés de pêcheurs et leurs structures d'appui (PMM, 1999). Car c'est bien là l'intérêt et l'objectif principal de cette rencontre qui réside selon ces organisateurs dans « la mise en place d'une instance nationale représentative du secteur de la pêche traditionnelle ainsi que d'une amorce de conscientisation des pêcheurs eux-mêmes en tant qu'acteurs de leurs devenirs » (*ibid.*).

Le COMM est ainsi créé en février 2000 et se donne pour mission d'intérêt général de permettre « la qualification et la promotion des professionnels du secteur maritime malgache grâce à un regroupement des associations et des groupements des gens de mer au sein d'une instance représentative nationale » (COMM, 2000). Pour cela, des délégués régionaux sont institués et se voient confier l'animation des communautés de pêcheurs de leurs régions respectives ainsi qu'une fonction de représentant de ces derniers auprès des diverses instances de concertation. Comme le mentionne la ***figure 40***, le COMM compte un peu moins d'une quarantaine d'organismes adhérents, composés prioritairement d'organisations et de groupements professionnels, syndicaux et associatifs œuvrant dans le monde maritime malgache et gravitant autour de l'AMM. Dans les faits, le collectif travaille au suivi et à la coordination des actions déjà entreprises dans le secteur halieutique par ces organisations de près de 8000 pêcheurs traditionnels et développe trois principaux axes d'actions (COMM, 2000 ; Randrianasoavina, 2000a ; 2001) :

- un volet *formation professionnelle et syndicale* : centre d'apprentissage et de documentation maritime, campagnes d'alphabétisation, formation à l'artisanat pour les femmes (vanneries) ;
- un volet *information et communication* : publication de bulletins maritimes – *Flash maritime* et *Ankamory* – afin de sensibiliser l'opinion publique sur les réalités du monde maritime ; meilleure connaissance des droits et devoirs des gens de mer ;

[207] Madagascar ne doit pas tourner le dos à la mer car la mondialisation requiert d'y faire face » (COMM, 2000).

[208] Tels le recensement des pêcheurs (estimés à près de 100 000), exerçant leur activité souvent à temps plein ou en complément d'autres activités agricoles ; typologie des embarcations (pirogues à balanciers ou simples, en bois ou en polyester, propulsion à l'aide de pagaie ou à voile) et des engins de pêche piroguière (filets maillants, lignes, palangrotte) et la pêche à pied (nasses, sennes de plage, tulles moustiquaires), etc. (PMM, 1999).

- un volet *avitaillement en matériels d'exploitation et de sécurité* : fourniture et entretien de nouveaux équipements.

principaux pôles	structures affiliées au COMM
Toamasina	Apostolat de la Mer Madagascar Compagnie des experts maritimes de Madagascar Fédération chrétienne des marins de Madagascar Fédération chrétienne des pêcheurs artisans de Madagascar Fikambanan'ny vadin'ny mpanjono miray hina Fikambanan'ny vadin'ny tantsambo Fikambanan'ny zanakin'ny mpiasa andranomasina malagasy Miara-Mizady Stella maris club Toamasina maritime ministry
Vatomandry	Fikambanan'ny mpanjono Marofotra Miara-Mirindra Mpanihika tselatra Sendika fototra Marosiky
Manakara-sud	Groupement fanantenana
Farafangana	Action pour le développement des activités maritimes Fikambanan a fimpama fam Vondron'ny mpanarato kristianina
Toliary	Circonscription de la pêche et des ressources halieutiques de Tuléar Conseil maritime de l'apostolat de la mer de Tuléar Groupement des pêcheurs de Kania Mpanjono miray toliary
Maintirano	Apostolat de la mer de Maintirano Groupement des pêcheurs et collecteurs du Melaky Syndicat autonome des travailleurs des pêcheries du Melaky
Mahajanga	Fikambanan'ny mpanjono Belinta Fikambanan'ny mpanjono miray Ambalamanga Fikambanan'ny tantsambo tsy an'asa Sendika sekritima Tsiambakay
Nosy Be	Association des techniciens des pêches et d'aquacultures de Nosy Be Fikambanan'ny mpanjono Ambatoloaka Syndicat d'autonomie des pêcheurs d'Ankazomborona Syndicat autonome des marins de Nosy Be

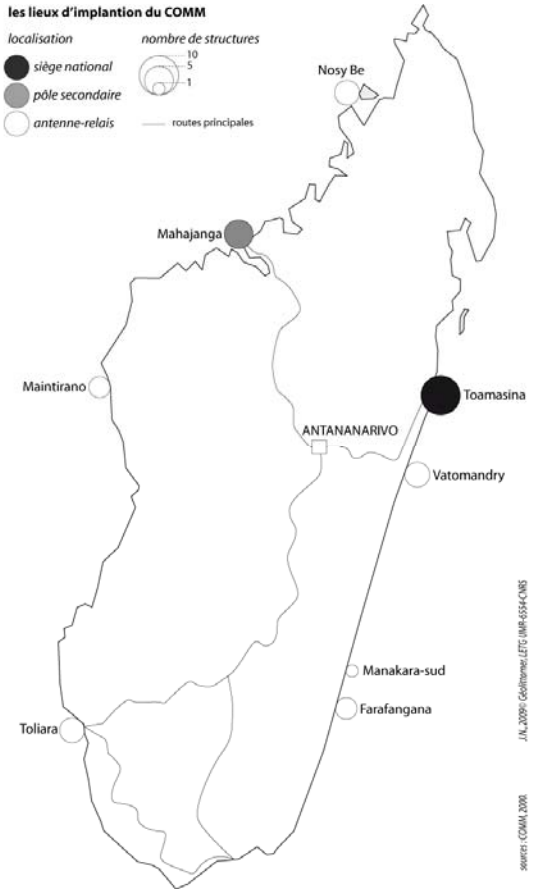

Figure 40 – L'organisation spatiale du COMM : son réseau, ses principaux pôles et ses structures affiliées

Le collectif est notamment amené à réaliser de multiples enquêtes socio-économiques sur la pêche traditionnelle afin de sortir celle-ci de sa « clandestinité » et faire (re)connaitre ce secteur d'activité auprès des autorités gouvernementales et du segment industriel crevettier (cf. section *7.1.3.2*). Il poursuit dans la même lignée les actions entreprises auparavant avec les partenaires du Nord, comme l'organisation de deux nouveaux « Ateliers nationaux de la pêche traditionnelle », l'un à Toamasina (Randrianasoavina, 2000b), l'autre à Antananarivo (Randrianasoavina et Razafindrafahatra, 2002). Par ailleurs, fort de sa volonté de participer au militantisme international qui se fait jour à l'échelle du Globe, certains membres du COMM participent à plusieurs rencontres nationales officielles comme l'atelier sur « l'Aménagement de la pêche crevettière à Madagascar » organisé par le GAPCM (à Antananarivo en 2001) ou bien encore à la conférence sur « les communautés côtières de l'océan Indien » organisé par l'ICSF (à Chennai en 2001), ou bien encore au « Sommet de la Terre » des Nations-Unies (à Johannesburg en 2002), etc. C'est aussi dans cet état d'esprit que le collectif envoie une délégation de quatre personnes – un pêcheur traditionnel, une femme de pêcheur traditionnel, le vice-président et le Président du COMM – pour participer au Forum de Loctudy (cf. section 6.1.1) (Randrianasoavina, 2000b).

Recommandations de l'atelier national de Mahajanga (17-21 mai 1999)

- que se regroupe en association les pêcheurs traditionnels et qu'ils fassent régner entre eux la solidarité et le respect mutuel.
- que soient recherchés tous les moyens possibles pour améliorer et renforcer les matériels existants, pour s'en procurer de nouveaux et modernes.
- que soit renforcé la formation en technique de pêche ainsi qu'en gestion et en diffusion des informations.
- que soit consolidée la coopération entre les associations et les organismes d'appui à la pêche, afin qu'ils acquièrent au niveau national une crédibilité face à l'Administration et les partenaires.
- que soient diffusées auprès des pêcheurs traditionnels les lois relatives à la mer.
- nous revendiquons que soit respectée par les bateaux industriels la zone de deux milles réservée aux pêcheurs traditionnels et artisanaux.
- que les pêcheurs traditionnels soient formés aux normes de traitement et de condition des produits, ainsi qu'aux différentes techniques de transformation de poisson telles que le séchage et le salage.
- que les périodes de fermeture de pêche tiennent compte des différences et des réalités régionales.
- que les mareyeurs, sensibilisés par les groupements de pêcheurs, mettent en place une structure pour la réception et la vente des produits et négocient directement avec ceux-ci de la fixation des prix.
- que soit créée une « caisse épargne » pour les pêcheurs et cette mise en place s'accompagne d'une « formation » sur la Mutuelle d'épargne et de crédit.
- que les femmes prennent leurs pleines et entières responsabilités dans le cadre du « mareyage et de la collecte des produits », et que soient renforcées leur formation (planning familial, gestion financière, niveau d'instruction etc.) et leur participation à tous les niveaux de processus de prise de décision au sein des associations et de la société en général.

sources : PMM, 1999.

Au vu de notre brève analyse multiscalaire du réseau altermondialiste halieutique, celui-ci apparait dans son ensemble relativement **connexe** sur le plan spatial. De par la multiplication et la densité de leurs liaisons multiscalaires, les nœuds centraux du réseau lui assurent une relative souplesse dans son *maillage* et sa *connectivité* (Brunet *et al.*, 1993 ; Lévy et Lussault, *op. cit.*). Syndicats et ONG se rejoignent en effet par leur métrique topologique de l'espace ainsi que par leur orientation commune vers le changement social destinée à promouvoir « un nouvel ordre halieutique mondial » (Corlay, 2004), changement qu'il nous convient désormais d'examiner en appréhendant ces structures dans leurs *discours* et leurs *pratiques*, tout « en évitant une certaine *doxa* ambiante qui parasite trop souvent les perceptions » (Chartier et Ollitrault, 2005).

CHAPITRE 5 : LES STRATEGIES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISME HALIEUTIQUE

« *Aussi nous faut-il chercher à le* [processus de mondialisation] *comprendre, à trouver des solutions et des alternatives valables et, surtout, à les faire partager, à les pousser en avant, sur la scène publique, afin de concurrencer et de bousculer le discours consensuel dominant. Notre message n'a de sens que s'il est porté par des acteurs à travers le monde entier et, c'est lors de campagnes communes, de rassemblements, de marches et de contre-sommets que nous pouvons à la fois forger les armes d'une contre-offensive des peuples ayant une cohérence globale pour qu'émerge une autre mondialisation des résistances et des luttes* ».
François Houtart et François Polet, *L'autre Davos* (1999).

À l'instar de certains spécialistes, l'altermondialisme peut être interprété comme un « cadre d'action collective » qui permet aux organisations ainsi agrégées de formuler un ensemble de logiques cognitives, de principes d'action et de justifications structurant l'énonciation de ces griefs (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Della Porta, *op. cit.*)[209]. Autrement dit, le recours à l'action collective comporte une dimension conflictuelle, une relation d'opposition, d'antagonisme et de confrontation avec un adversaire plus ou moins clairement identifié. S'adjoint à cette conflictualité une orientation vers un changement social qui témoigne d'une insatisfaction devant l'actuel état du monde et engage les mouvements dans des revendications de transformation de ce monde dans un sens meilleur – ou, *a minima*, de préservation de celui-ci devant ce qui menace de le dégrader (Mathieu, *op. cit.*). S'interroger sur ce qu'est l'altermondialisme revient alors à questionner les *actions* mises en œuvre, les *idéologies* qui inspirent ainsi que les *discours* que ces militants ont sur le monde (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Consubstantielle à la notion même d'acteur, la **stratégie** se présente comme « l'art de parvenir à un but par un système de dispositions adaptées » (Brunet *et al.*, 1993), autrement dit comme « une capacité à construire un horizon d'attente [...] et à l'assortir des moyens à déployer pour le faire advenir (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Comme pour tout acteur spatial, les altermondialistes de l'halieutique agissent eux aussi dans une logique structurelle à long terme selon leurs moyens et leurs stratégies, qui dépendent en partie de leurs représentations et de leurs pratiques de l'espace (Brunet *et al.*, *op. cit.*).

5.1 Les rhétoriques de l'altermondialisme halieutique : les représentations spatiales

« *Les êtres humains ne vivent pas dans le monde tel qu'il est mais dans le monde tel qu'ils le voient, et, en tant qu'acteurs géographiques, ils se comportent selon leur représentation du monde* ».
Jacques Lévy et Michel Lussault, *Dictionnaire de la géographie* – entrée « Espace vécu » (2003).

Aux dires de Lévy et Lussault, les actions spatiales sont au préalable infléchies par des représentations (idéelles) – en tant que construction mentale détachée du terrain – mais aussi des perceptions (sensorielles) – en tant qu'acte de terrain cognitif du monde de leur expérience

[209] Ce travail de cadrage concerne la qualification d'une situation comme injuste, l'identification d'un responsable de l'injustice, et des organisations concernées par cette injustice, ainsi que la spécification des moyens mis en œuvre pour faire cesser cette injustice (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Sommier *et al.*, *op. cit.*).

(*op. cit.*). Aussi, « les géographes doivent essayer autant que faire se peut de comprendre la conception du monde qui réside au cœur du groupe ou de la société qu'ils étudient (Bonnemaison, 1981). Dans leur travail de cadrage, les militants altermondialistes pensent leur lutte de représentation comme un préliminaire à l'action et construisent pour ce faire, un ensemble de croyances orientées vers l'action qui inspirent et légitiment les activités à venir (Fillieule *et al.*, *op. cit.*). Schématiquement, cette mise en langage de la protestation se structure autour des trois temps suivants : *naming*, *blaming*, *claiming*. « Nommer, c'est trouver les mots qui donnent une situation pour problématique, injuste et non naturelle. Blâmer, c'est faire jouer une logique d'imputation, identifier des causes et des coupables. Réclamer, c'est traduire en revendications et actions la réponse au malaise identifié » (Neveu, *op. cit.*). Pour ce faire, nous analysons dans un premier temps les idéologies mobilisées par ces acteurs avant de s'intéresser dans un second temps aux contenus discursifs de cet altermondialisme halieutique.

5.1.1 Les idéologies mobilisées : vers un tiers-mondisme halieutique

« *Si la mondialisation est d'abord et avant tout un effet de discours, c'est à ce niveau, sur le terrain de la production et de la diffusion de l'idéologie dominante, que se joue le premier travail de cette dynamique de résistance discursive* ».
Hugues Jallon, *De la résistance à la dissidence* (2003).

Selon une certaine littérature militante, le principal mérite de l'altermondialisme serait d'avoir engagé un vaste travail de déconstruction de l'idéologie néolibérale véhiculée par le processus de mondialisation (Nikonoff, 2004 ; Boulianne, 2005). Afin de « gagner la bataille des idées » (Attac, 2002), les altermondialistes cherchent à lutter contre « l'hégémonie culturelle » supposée du néolibéralisme – au sens du leader marxiste italien Gramsci – afin de favoriser une mutation des valeurs. Cela revient en fait à modifier préalablement le paysage intellectuel et psychologique avant de pouvoir transformer le paysage économique, politique et social (Fougier, 2003 ; 2004a). Selon certains, l'altermondialisme s'apparenterait même à une nouvelle idéologie, entendue ici comme un système de référence faisant appel à un ensemble plus ou moins cohérent de croyances, d'idées, de jugements et de comportements qui structurent un groupe social et qui assurent sa cohésion et sa reproduction par des valeurs orientant ses actions (Lévy et Lussault, *op. cit.* ; Corcuff, 2006). Dit autrement, cette idéologie mobiliserait un ensemble de représentations particulières du monde orientées vers l'action qui marie conjointement « le positif (ce que le monde est ou ce que l'on croit qu'il est) et le normatif (ce que l'on veut qu'il soit) » (Attac, 2006).

Si l'altermondialisme ne peut être appréhendé comme un mouvement de contestation « attrape-tout », il convient également de relativiser l'idée *a priori* séduisante de radicale nouveauté et de surgissement de l'inédit dont seraient porteuses les organisations constitutives de cette contestation, sans pour autant en nier l'originalité ou à n'y voir qu'un avatar (Sommier, 2003 ; Agrikoliansky, 2005). De nombreux travaux insistent sur le fait que les acteurs de ces mobilisations, les enjeux dont ils traitent et les répertoires dont ils usent pour s'exprimer ne sont pas tous nouveaux et s'ancreraient dans une « synthèse héritée des luttes sociales passées » (Sommier, 2001). Loin de surgir du néant, les organisations altermondialistes tendent plutôt à s'inscrire dans les entrelacs de grands mouvements émancipateurs antérieurs qui trouvent leurs origines respectives dans la vision chrétienne de l'homme et dans l'individualisme républicaniste du XVIIIe siècle d'une part (cosmopolitisme et charité-

philanthropie), ainsi que dans la résistance collective (socialiste) de l'internationalisme prolétarien du XIXe siècle d'autre part (solidarité et justice sociale) (Corcuff, *op. cit.* ; Freyss, 2004). Il semble par ailleurs que cette forme de « diplomatie non gouvernementale » (Rouillé D'orfeuil, *op. cit.*) émerge également au confluent de plusieurs cadres d'actions collectives des années 1960-1970, de traditions militantes nationales et de courants idéologiques anciens qui trouvent dans ce nouveau combat des espaces de reconversion tant en termes de formulation des causes que de trajectoires militantes (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Sommier, 2001 ; Boulianne, 2005).

La tentation est pourtant grande d'interpréter l'altermondialisme à l'aide de grilles de lecture passées alors que celui-ci « n'a rien à voir avec un mouvement protestataire structuré comme a pu l'être le mouvement communiste » (Fougier, 2004a). Il n'existe pas selon ce politologue de mouvement altermondialiste structuré qui serait fondé sur une pétition de principes (comme le Manifeste communiste), sur une idéologie commune (comme le marxisme) et qui s'appuierait sur une structure globale (comme l'Internationale communiste). Celui-ci s'apparenterait davantage pour Fougier à un « mouvement postcommuniste » (*ibid.*) qui aurait pris acte de « la disparition du marxisme-léninisme [...] en tant qu'idéologie vivante dotée d'une importance historique mondiale » (Fukuyama, *op. cit.*). Aussi, si l'émergence de l'altermondialisation repose en partie sur le plan doctrinal sur « les frustrations de ceux qui espéraient une troisième voie entre le communisme et le libéralisme » (Senarclens, 2000), ce mouvement semble plutôt se présenter comme « une alternative citoyenne hétérogène au courant libéral, à mi-chemin entre un néo-marxisme et un néo-keynésianisme » (Noel, 2004). Parmi les courants idéologiques antérieurs qui se combinent au sein de cette coalition protestataire, le **tiers-mondisme** semble le mieux refléter l'idée sous-jacente de solidarité et d'internationalisme élargi à l'échelle du monde dont serait porteur cet altermondialisme (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Courant aux contours flous et aux composantes multiples, né au cours du processus de décolonisation, le tiers-mondisme occupe en effet une place centrale dans la formation d'un discours critique sur la mondialisation, notamment sur les cadres d'injustices et dans la connexion « des malheurs du Sud et de maux du Nord » que ce processus permet d'opérer (Liauzu, 1987 ; Agrikoliansky, 2005). Le tiers-mondisme constitue en effet « un puissant ferment de structuration et de coagulation politique » basée sur une idéologie assez homogène quoique influencée par une vision messianique du Sud et fondée sur une conception solidaire et participative du développement, sur le partage et le partenariat (Hours, 1998). Nébuleuse impossible à réduire à une seule organisation, le tiers-mondisme préfigure cependant la labilité et l'hétérogénéité de la galaxie altermondialiste. *Label plus qu'idéologie*, il représente des cadres d'énonciation des injustices suffisamment larges pour permettre à des groupes très variés – en particulier ceux qui se revendiquent du marxisme ou liés à un engagement confessionnel chrétien –, de s'y reconnaître, de s'y investir et d'y coexister (Agrikoliansky, 2005). Plusieurs auteurs rappellent à ce titre que les logiques et les représentations tiers-mondistes de la solidarité internationale constituent le « drapeau de la lutte des intellectuels de gauche dans les années 1960 et 1970 » (Brunet *et al.*, *op. cit.*) ainsi que le berceau idéologique de nombreuses ONG occidentales (Liauzu, *op. cit.* ; Hours, *op. cit.*). Ainsi, au-delà des discours et des cadrages proposés par ces acteurs, on ne peut être que frappé par la proximité et l'influence de l'idéologie tiers-mondiste avec les formes et les pratiques actuelles des

altermondialistes « qui défendent une vision de l'action politique inséparablement militante et experte » (Agrikoliansky, 2005).

Au vu de la constitution des organismes et des acteurs présentés au chapitre précédent, l'altermondialisme halieutique s'inscrit fort logiquement dans ce schème idéologique. Une analyse plus fine de ce tiers-mondisme halieutique fait ressortir – comme pour la mouvance altermondialiste générale (Fougier, 2004a ; 2006 ; Polet, 2008b) – trois formes majeures d'alternatives à la globalisation halio-aquacole (***figure 41***). Un premier altermondialisme assez « anglo-saxon » (hors Inde) et d'essence **réformiste** (1) défend une mondialisation à « visage humain » qui repose avant tout sur des considérations d'équité et de justice, sur les notions de capacités (ou « capabilités » pour reprendre Sen) et de droits (individuels). Cette approche tend ainsi à orienter ses actions vers un changement des règles commerciales ainsi que par une nécessaire coopération avec les grands acteurs politico-économiques du monde aquatique (gouvernements, institutions internationales, entreprises). Un deuxième altermondialisme plus « latin » et d'essence **régulationniste** (2) incarne un mode de résistance au néolibéralisme d'inspiration keynésienne. Assez proche conceptuellement de l'approche réformiste, cet altermondialisme souverainiste milite pour une régulation et une redistribution des richesses générées par les activités aquatiques comme pour une meilleure articulation du marché des Pdm par les politiques étatiques. Enfin, un dernier type d'altermondialisme d'essence anti-impérialiste s'apparente davantage à un **antimondialisme localiste** (3) qui tend à rejeter tant la forme néolibérale de la mondialisation que le processus en lui-même. Qu'elles passent par des stratégies de « déconnexion » ou de « déglobalisation », ces politiques (protectionnistes) de relocalisation et de développement autocentré souhaitent réorienter les productions halio-aquacoles vers les marchés locaux en limitant les tentations à l'exportation (Fougier, 2004a ; 2006 ; Polet, 2008b).

Bien évidemment, ces trois formes d'altermondialisme, aux frontières plus ou moins perméables entre elles et qui oscillent entre « réticences et résistances » (Laïdi, 2004), influencent chacune à leur façon le contenu des critiques et des revendications des militants. Cette relative hétérogénéité des représentations ne doit toutefois pas être interprétée comme un manque de cohésion dans le socle idéologique mobilisé par ces derniers, bien au contraire.

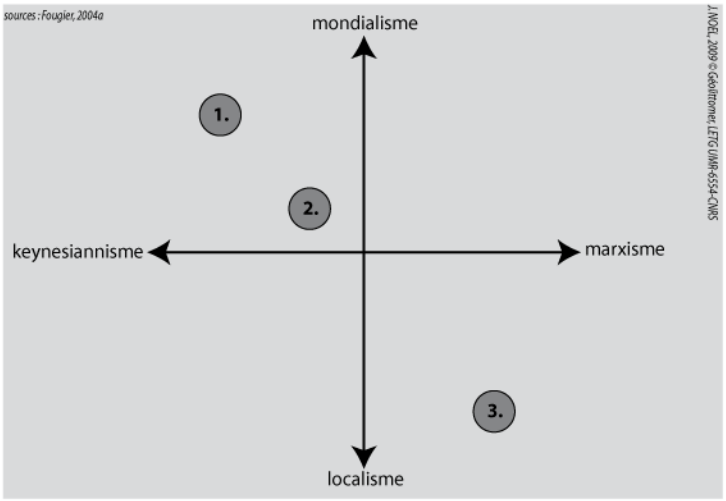

les trois grandes familles idéologiques des altermondialistes halieutiques d'acteurs
1. réformisme // 2. régulationnisme // 3. anti-mondialisme localiste

Figure 41 – Les trois alternatives tiers-mondistes de l'idéologie altermondialiste halieutique

Mathieu souligne en effet que si « les idées ont certes leur poids dans les mouvements, [...] il n'est pas sûr que ce soit par leur cohérence ou leur raffinement qu'elles soient susceptibles de peser le plus (Mathieu, *op. cit.*). Le sociologue en vient même à se demander si ce n'est pas

l'inverse qui se produit en réalité, tant les discours flous et ambigus, « parce que susceptibles d'une multiplicité d'interprétations et d'appropriations », apparaissent pour les militants comme les plus mobilisateurs (*ibid.*).

5.1.2 Les rhétoriques discursives de l'altermondialisme halieutique

« *C'est en étudiant comment sont concrètement produits les discours* de *l'altermondialisme et* sur *l'altermondialisme qu'on saisit comment cette nébuleuse de causes et de revendications fait sens* ».
Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier, *Radiographie du mouvement altermondialiste* (2005).

Lévy et Lussault insistent sur la reconnaissance de l'importance du discours dans la construction des espaces perçus, vécus et conçus par les acteurs sociaux dans leurs expériences ordinaires ou professionnelles (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Ces mouvements sont en effet amenés à développer un discours où l'on puisse reconnaître une identité commune (le « nous ») et une cible de protestation (« l'autre ») (Della Porta, *op. cit.*). Comprendre les discours altermondialistes implique alors de s'intéresser aux contenus des débats ainsi qu'aux contextes dans lesquels ceux-ci sont élaborés, circulent et sont utilisés (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). En nous appuyant sur la distinction proposée par Lévy dans son analyse géographique des mouvements altermondialistes (Lévy, 2002), notre présentation des rhétoriques discursives de la contestation halieutique s'articule à la fois sur la « figure oppositionnelle » de celui-ci – les critiques de la globalisation aquatique – ainsi que sa « posture tributienne » – les revendications et propositions alternatives[210].

5.1.2.1 Une figure oppositionnelle vis-à-vis de la globalisation aquatique

Comme le rappellent Agrikoliansky *et al.*, « c'est d'abord par la dénonciation de ce qui se passe » que se définissent les mouvements altermondialistes (*op. cit.*). Plaider en faveur d'une justice globale pour les pêcheurs artisans du Nord et du Sud est certes fort louable mais difficile à mettre en œuvre s'il n'y a pas d'institutions ou d'acteurs à mettre en cause. Aussi, « à moins d'analyser les problèmes dans le cadre approprié du système capitaliste mondial, qui relie fonctionnellement les secteurs économiques de tous les pays, aucune solution efficace ne pourra être apportée afin d'améliorer la situation des travailleurs de la mer » (ICFWS, 1984). L'identification d'adversaires – comme le capitalisme, les FMN, les gouvernements du Nord et les institutions intergouvernementales qui les soutiennent, etc. – constitue donc un processus essentiel dans la construction du mouvement (Sommier *et al.*, *op. cit.*). Dans un contexte spatial général de plus en plus globalisé, les différentes cibles perçues comme les causes des problèmes tendent à se condenser en une seule et même cible, un même « **label fédérateur** » des critiques, la mondialisation néolibérale (Laïdi, 2004 ; Fougier, 2004a). En tant que « représentation du monde » et « imaginaire social », ce processus n'est pour l'instant articulé à aucune « grammaire collective » et apparaît donc vulnérable à toutes les contestations, créant dans cette « imputation de causalité commune [...] une certaine forme de simplicité et de certitudes là où il n'existait que de la complexité et des incertitudes » (Laïdi, 2002).

[210] D'un point de vue méthodologique, les revues publiées par l'ISCF et le Collectif P&D ainsi que les nombreuses déclarations finales élaborées lors des grandes conférences constituent des matériaux d'informations forts intéressants de cette production militante.

Cette prégnance d'une « mondialisation excluante » (Horman, 2001) dans le discours critique altermondialiste se retrouve également chez nos militants de la cause halieutique (***figure 42***), comme l'exprime assez clairement le « combat permanent contre l'ultralibéralisme mis en œuvre aujourd'hui dans nos ports » auquel s'attache entre autre le secrétaire général du CLPMEMG (Chever, 2005). Contenu repris par l'ensemble des acteurs qui, « victimes des impacts négatifs de la mondialisation, [sont] réunis sous la bannière du Forum mondial des pêcheurs artisans pour faire connaître leurs droits économiques et politiques et pour se libérer de toute exploitation (Collectif P&D, 1999). Ben-Yami dénonce à ce titre « le piège du néolibéralisme » dans lequel serait tombé le secteur des pêches dans son ensemble (Ben-Yami, 2003b). Du fait de leur domination sur l'économie mondiale et sur une multitude de pays, les doctrines économiques néoclassiques auraient selon ce scientifique israélien « colonisé les systèmes de gestion de multiples ressources communautaires ou nationales », contribuant ainsi à faire « de la privatisation le mode d'exploitation par excellence de la ressource » (*ibid.*). Pedro Avendaño, directeur général du WFF, rappelle pour sa part que « pour les communautés de pêcheurs du monde entier, la globalisation a signifié une réduction drastique des droits d'accès aux ressources halieutiques, aux zones traditionnelles de pêche et aux espaces territoriaux de la zone côtière » (Avendaño, 2006a)[211]. Il surenchérit également sur le côté profondémemment inégalitaire du processus. « Malgré la dynamique croissante du marché international des produits de la mer qui dans leur majorité proviennent de la pêche des pays en voie de développement, 95 % de ces pêcheurs à petite échelle vivent avec moins de 2 dollars par jour alors qu'ils capturent les deux tiers des ressources halieutiques et qu'ils participent à ce marché mondial » (*ibid.*).

Les *grandes institutions internationales* ne sont pas épargnées non plus et sont souvent vécues par les militants comme des « instruments de pression et de menaces [...] qui déterminent nos besoins et modèlent les structures économiques et sociales d'une grande part de nos pays » (AMRPS, *op. cit.*). Ben-Yami estime que si les pêcheurs artisans « ne veulent pas perdre leurs moyens d'existence traditionnels sous la poussée des systèmes de gestion fondés sur des droits de pêche transférables », ces derniers se doivent de bien identifier leurs principaux adversaires, « à savoir tous ces porte-drapeaux de l'économie néoclassique embusqués dans les institutions financières et les grosses entreprises nationales et transnationales, d'une part, et ceux qui se font les relais de cette même idéologie dans les administrations chargées du secteur de la pêche » (Ben-Yami, 2003b). Ces mêmes pêcheurs sont donc confrontés, « aujourd'hui plus que jamais, à de nouveaux défis en raison des événements actuels dans le monde. Les multinationales à travers leurs ramifications tentaculaires que sont l'OMC, la Mondialisation et la Banque Mondiale écrasent et asphyxient les populations les plus démunies et les nations par le biais de ce qu'ils nomment les programmes de développement (WFFP, 2002). Parmi ces institutions, l'OMC occupe une place particulière car celle-ci reste majoritairement perçue comme une « entreprise d'institutionnalisation de la privatisation des océans » (Avendaño, 2006a)[2]. « L'OMC ne peut ni ne doit représenter le destin de la pêche [...] Si elle parvient à contrôler la pêche, la biodiversité se trouvera intégralement soumise au processus de libéralisation du commerce, et le capital naturel se verra soumis aux régulations commerciales plutôt qu'aux besoins humains » (*ibid.*).

[211] Traduction personnelle de ces textes espagnols.

sources : http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/dossier/pdf/french/issue_85/ALL.pdf ; *LITPD*, n° 54, p. 6 ; *Samudra*, n° 28, décembre 2000 ; ICSF (Fortaleza), 2006.

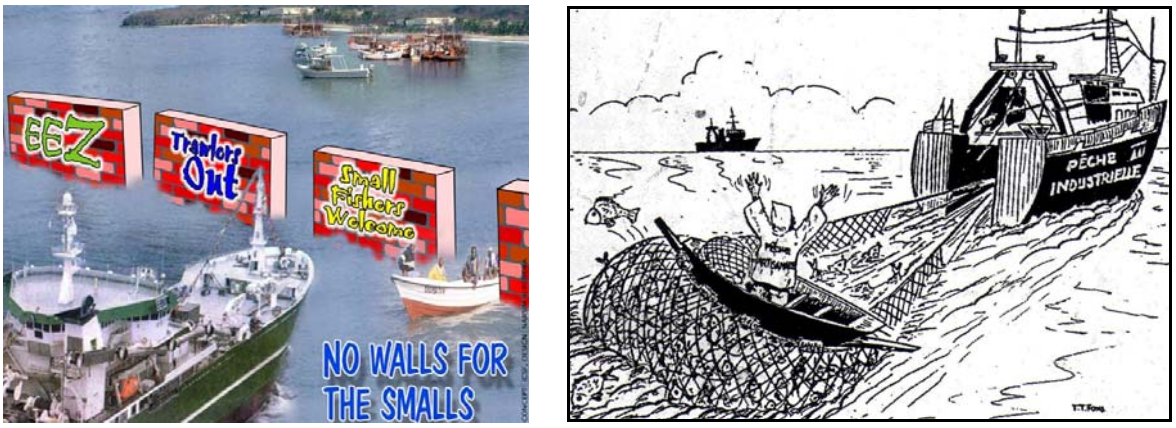

Figure 42 –Quelques exemples iconographiques des critiques altermondialistes halieutiques

Sans reprendre l'ensemble des dysfonctionnements et disparités géographiques engendré par la globalisation aquatique en matière d'exploitation, d'accès et de partage des ressources (cf. **chapitre 3**), la globalisation des secteurs halio-aquacoles s'orienteraient de plus en plus selon les altermondialistes vers une « logique capitalististique », c'est-à-dire selon des modèles productivistes qui privilégient le développement d'activités déterritorialisées au détriment d'activités « artisanales » davantage localisées et à finalité vivrière (***photographies 12 et 13***). Dans cette logique, les Pdm sont avant tout considérés comme des denrées marchandes, source de profits, au détriment de ressources qu'il importe de préserver afin de garantir des moyens d'existence aux populations de pêcheurs (Ben-Yami, 2003b ; AMRPS, *op. cit.*). C'est ainsi que lors d'une récente session du Comité des pêches de la FAO (COFI) en 2007, des représentants de *fishworkers* ont tenu à rappeler au sein de cette instance un certain nombre de critiques : « il faut mettre un terme aux flux commerciaux qui mettent à mal la sécurité alimentaire et les moyens d'existence locaux, aux systèmes d'écolabellisation qui ne prennent pas en compte les aspects socioéconomiques. Il faut également supprimer les mécanismes et mesures de gestion des pêches qui mènent à une privatisation des ressources halieutiques, empêchent les petits pêcheurs (y compris les femmes) d'accéder à la ressource, et chassent nos communautés des espaces côtiers qui étaient leur lieu de vie traditionnel » (Sharma, 2007).

En résumé, comme l'exprime l'un des militants historiques du mouvement, « le libre échange, l'économie de marché et les technologies modernes qui se sont répandues à travers le monde ont sans doute entraîné une croissance rapide [des secteurs halio-aquacoles]. En dépit de certains avantages, on se rend de plus en plus compte aussi que cela a partout provoqué des déséquilibres économiques et sociaux. Pour corriger la situation, il faudrait maintenant un

changement radical des manières de penser et des politiques. L'État et tous les autres acteurs de la société civile devraient définir une nouvelle éthique qui fasse plus de place à la notion de partage et de coopération » (Kurien, 2000).

Crédits photographiques : J.ulien Noel, février 2009

Photographies 12 et 13 – Des revendications gravées jusque dans la digue des ports bigoudens

5.1.2.2 Une posture tributienne : plaidoyer pour la pêche à petite échelle

« *En proclamant l'océan comme source de toute vie,* [les organisations de pêcheurs] *s'engagent à assurer la pérennité de la pêche et des ressources aquatiques pour les générations actuelles et à venir afin de protéger leurs moyens d'existence* [...] *Elles sont déterminées à obtenir pour le secteur artisanal et traditionnel (petits et moyens bateaux) et pour les populations locales et indigènes un droit d'accès préférentiel aux zones littorales qui au cours de l'histoire ont fourni la ressource nécessaire à leur subsistance* ».
WFF, *Assemblée constituante du WFF* (2000a).

Pour Lévy, la « posture tributienne » des altermondialistes constitue une sorte « d'entreprise politique » qui vise à représenter un ensemble de groupes se sentant exclus ou menacés par les tendances dominantes de la dynamique sociale tout en se dotant, dans un travail de formalisation tant identitaire que revendicatif, d'une base de réflexion commune (Lévy, 2002). La conceptualisation et la vulgarisation d'une terminologie propre au mouvement – tels les termes de « *fishworkers* » (travailleurs de la pêche) et de « *fisherfolks* » (peuples pêcheurs)[212], de « *coastal communities* » (communautés côtières) ou bien encore de « *small scale fisheries* » (pêche à petite échelle) – apparait à ce titre des plus intéressantes car elle oblige « à considérer l'activité de pêche dans sa complexité » (Le Sann, 2001b).
En insistant par ailleurs sur le caractère multifonctionnel de cette activité (alimentation, revenus, moyens d'existence), ces militants restent convaincus que la réponse à la crise actuelle du secteur passe par une **revalorisation** et un **renforcement** du modèle de production « artisan ». L'affirmation centrale de la résolution finale de la conférence parallèle de Rome en 1984 (section 6.1.1) illustre assez justement la place que ces militants veulent accorder à ce modèle « artisan » dans l'agenda[213] politique halieutique mondial : « préconiser le développement de la pêche à petite échelle se justifie tout à fait pour des raisons économiques, techniques, écologiques et organisationnelles » (ICFWS, *op. cit.*). « L'avenir appartient [donc] aux artisans propriétaires embarqués, car ce sont eux qui sont le plus rentables, qui protègent le mieux la ressource et qui veulent vivre et travailler dans un pays et une communauté humaine

[212] Ces deux termes d'origine indienne désignent pour l'ONG ICSF l'ensemble des individus – hommes, femmes et enfants – et des communautés côtières qui dépendent, de près ou de loin, du secteur de la pêche, de la transformation et de la distribution des Pdm (Le Sann, 1995b ; 2001b).
[213] L'agenda désigne les sujets prioritairement discutés dans les arènes de l'espace public (Fillieule *et al.*, *op. cit.*).

qu'ils aiment » (Chever, 2005). De récentes études générales sur les pêches artisanales vont également dans ce sens et montrent que ce segment artisan, loin d'être démuni d'atouts, présente en réalité un certain nombre **d'avantages comparatifs** non négligeables par rapport à la pêche industrielle (FAO, 2006).

En donnant une « place centrale au secteur artisanal dans les recherches consacrées à la pêche » – trop souvent noyé dans les statistiques nationales fournies à la FAO –, l'étude de Chuenpagdee *et al.* sur les « estimations ascendantes et globales de la production des pêches artisanales » permet d'atténuer « les effets de cette marginalisation » (*op. cit.*). Ces pêches produiraient ainsi annuellement entre un quart et un tiers de la production halieutique mondiale, production destinée le plus souvent à l'approvisionnement en denrées aquatiques de marchés locaux et intérieurs, et à la consommation de subsistance (*ibid.*). Par ailleurs, du fait notamment de leur éclatement géographique, ces pêches concentrent de meilleurs rendement économique et de répartition des bénéfices, avec moins d'effets négatifs sur l'environnement tout en contribuant à l'héritage culturel et à la connaissance (empirique) du milieu. Qu'elles soient exercées à temps plein ou à titre occasionnel, ces activités « artisanales » font appel à des technologies de récolte, de transformation et de distribution à forte intensité de main-d'œuvre pour exploiter les ressources halieutiques des eaux maritimes et intérieures et contribueraient donc à employer une main d'œuvre de vingt fois supérieures à celle travaillant dans le segment industriel[214]. (FAO, 2006.).

De leur côté, Jacquet et Pauly soulignent également les « atouts » de ces pêches artisanales à l'échelle mondiale en estimant que le modèle artisan demeure « notre meilleur espoir pour une pêche durable » (Jacquet et Pauly, 2008). Selon ces chercheurs canadiens, ces pêcheries de petite taille – navires de moins de 15 m. – captureraient ainsi autant de poissons pour la consommation humaine que les pêcheries industrielles, tout en utilisant des techniques plus sélectives et nécessitant moins de carburant. Paradoxalement elles restent foncièrement oubliées des initiatives privées (écolabellisation) et désavantagées par les politiques publiques (subventions). À titre d'exemple, en rapportant le nombre de pêcheurs et la quantité de poissons consommables capturée par tonne de carburant comparativement par les segments halieutiques industriels et artisans, un pêcheur industriel recevrait ainsi en moyenne *200 fois plus* de subventions qu'un pêcheur traditionnel » (*ibid.*) (***figure 43***).

les avantages comparés (*d'après Jacquet et Pauly, 2008*)	**pêche industrielle**	**pêche artisanale**
subventions annuelles	25-27 Mds $ US.	5-7 Mds $ US.
nombre de pêcheurs concernés	0,5 M.	> 12 M.
prises annuelles destinées à la consommation humaine	30 Mt.	30 Mt.
prises annuelles destinées aux usages industriels	35 Mt.	négligeable
prises annuelles rejetées	8-20 Mt.	négligeable
consommation annuelle de carburant	37 Mt.	5 Mt.
quantité de poissons capturée par tonne de carburant	1-2 t.	4-8 t.

Figure 43 – Les atouts de la pêche artisanale à l'échelle mondiale

[214] Des dizaines de millions de *fishworkers* pour la première, à peine 500 000 personnes pour la seconde (FAO, 2006).

À défaut de présenter exhaustivement toutes les « cartes de doléances » (Featherstone, 2003) esquissées par les altermondialistes dans leur lutte contre les méfaits de la globalisation aquatique, nous ne présentons ici que quelques alternatives symboliques portées par ces derniers (***figure 44***).

sources : ICSF, 2006b; 2007c ; *Samudra*, n° 52, p. 3 ; p. 50.

Figure 44 – Un échantillon de la multiplicité des revendications altermondialistes halieutiques

Face aux risques inhérents à l'exploitation des ressources aquatiques (section 3.1.2), les altermondialistes militent pour que l'ensemble des pêcheurs bénéficient de **conditions de vie et de travail** décentes à divers plans (logement, alimentation, santé, protection sociale, etc.), tant à bord des navires en mer que dans les établissements de transformation et de commercialisation à terre. Au regard de la dangerosité du métier, il n'existe paradoxalement pas (pour la pêche traditionnelle) ou peu (pour la pêche artisanale) de directives et de réglementations internationales contraignantes en matière de construction, d'équipement de sécurité, de formation et de qualification officielle ou bien encore de protection sociale (Ben-Yami, 1999). Pour les instruments de l'OIT existants – cinq conventions et sept recommandations adoptées en 1920, 1959 et 1966 – ceux-ci n'ont pas été révisés depuis bien longtemps et sont pour la plupart devenus obsolètes au regard des grandes conventions maritimes. Par ailleurs, les grandes évolutions technologiques survenues dans le secteur des pêches (cf. section 1.3.1) ont notamment permis à une majorité de *fishworkers* de moderniser à la fois leurs embarcations et les engins de captures, donc d'étendre grandement leur champ d'action. C'est ainsi que les altermondialistes investissent cet organisme onusien pour tenter de faire évoluer la législation internationale sur l'ensemble de la filière pêche, des segments « géographiques » (marine et continentale) aux segments productifs (de l'exploitation à la commercialisation) (ICSF, 2007c). L'objectif étant « de parvenir à une norme unique et

complète [...] afin de s'assurer que les pêcheurs, du fait de leur travail, ne passent pas par les mailles du filet social dont bénéficient les autres travailleurs » (ICSF, 2003a)[215].

Face aux iniquités qui subsistent en matière d'accès aux ressources (section 3.2.2), les altermondialistes militent pour mettre en place une **gestion communautaire de territoires de pêche**, basée au préalable sur l'existence de communautés organisées d'une part et la définition de territoires à gérer d'autre part (Le Sann, 1995c ; Sall et Nayak, *op. cit.*). En tant que « gardiens et gestionnaires de la ressource », les communautés de pêcheurs artisans militent pour « une réforme foncière du milieu aquatique » afin que ces derniers puissent devenir « les propriétaires de l'espace maritime, de ses ressources et du matériel de pêche » (WFFP, 2005). Concrètement, cette « réforme agraire adaptée à la zone maritime littorale » (Le Sann, 2001c) se doit d'instaurer des zones de pêche exclusives à l'usage des petits pêcheurs afin de « matérialiser l'importance que l'on doit accorder à cette activité » (ICSF, 2004a), zones de réserve dans lesquelles ces derniers bénéficieront de droits d'accès territoriaux et assumeront les responsabilités du développement et de la gestion collective des ressources (Kurien, 2000). Sur les côtes malgaches, le COMM milite ainsi pour que l'accès aux ressources par les communautés de pêcheurs traditionnels passe par une possibilité de gestion au travers d'une zone de réserve de 3 milles nautiques (Randrianasoavina et Razafindrafahatra, *op. cit.*). De son côté, la BFFM réclame en France que la zone des 6-12 milles nautiques soit reconnue comme une « zone de co-gestion entre les communautés locales et l'État français » (points 2.3 et 3.1 de sa charte) (BFFM, 2000). Une autre mesure complémentaire à ce zonage concerne l'appropriation collective des ressources par les producteurs-eux-mêmes. C'est ainsi que dans le but de responsabiliser collectivement les acteurs tout en préservant le caractère individuel du métier, les activistes français font également la promotion d'instruments de gestion tels que les « quotas communautaires et multispécifiques » (point 2.2) (*ibid.*) ou les « quotas individuels gérés collectivement » (Collectif de réflexion à la pêche artisanale, 2004)[216].

Face à l'inégal partage des ressources (section 3.3.1), les altermondialistes rappellent que toute production alimentaire « est d'abord et avant tout une source nutritive et seulement secondairement un objet de commerce. Les politiques alimentaires nationales doivent donc donner la priorité à la production domestique et à l'autosuffisance alimentaire » (AMRPS, *op. cit.*) Complémentaire à la notion de sécurité alimentaire – qui correspond à la satisfaction quantitative et qualitative des besoins énergétiques –, la notion de **souveraineté alimentaire**[217] se présente comme un droit international laissant la possibilité aux États de mettre en place librement les politiques alimentaires les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un impact négatif sur d'autres politiques et sans que celles-ci soient sujettes à des formes d'ingérence extérieure (économique ou politique). Si cette notion ne s'oppose pas foncièrement aux échanges mais davantage à la primauté donnée aux exportations, elle met en revanche davantage l'accent sur les productions locales et régionales par l'intermédiaire de politiques étatiques incitatives : protection vis-à-vis des importations à bas prix (dumping), soutiens aux producteurs (maitrise des coûts de production, stabilité des prix), etc. Pour la pêche à petite échelle, la souveraineté alimentaire ne provient « ni de la quantité de ressources

[215] Lors de la 96e Conférence internationale du travail de juin 2007, l'ICSF participe largement à l'élaboration de la nouvelle « Convention sur le travail dans le secteur des pêches » au sein de l'OIT (ICSF, 2007b).

[216] Ces revendications en termes de droits font l'objet d'un développement ultérieur en section **7.1** (Chapitre 7).

[217] Notion formalisée et développée par le mouvement altermondialiste paysan *Via Campesina* lors du « Sommet mondial de l'alimentation » de la FAO à Rome en 1996 (cf. site Internet de la *Via Campesina*).

qu'il est possible d'extraire, ni de la commercialisation qu'il est possible de faire pour s'assurer en retour des devises, mais du droit des peuples à accéder aux ressources et d'en conserver par ailleurs l'usage pour une consommation locale » (*ibid.*). « Nourrir avant d'enrichir » (ICSF, 1996c), tel pourrait être le crédo de ces altermondialistes. Tout en reconnaissant qu'il est souvent difficile « de convaincre les pêcheurs de ne pas se laisser tenter par la demande quand le marché est très porteur » (*ibid.*), ces acteurs estiment qu'il conviendrait de donner la priorité à la valeur d'usage (nutritionnelle) des Pdm face à sa valeur marchande (devises).

Enfin, nous ne saurions conclure cette présentation des revendications sans évoquer le rôle et la place qu'occupent les **femmes** de manière transversale dans la rhétorique altermondialiste[218], comme l'illustrent les ***photographies 14 à 16*** ci-dessous.

Crédits photographiques : Julien Noel, février 2007.

La militante indienne Chandrika Sharma souligne ainsi le fait que l'on « attache encore trop peu d'importance au travail des femmes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et cela malgré la grande diversité des tâches accomplies » (Sharma, 2000). La FAO reconnait pourtant l'importance de leurs rôles : « des millions d'entre elles, notamment dans les pays en développement, participent avant, pendant et après la capture, tant dans les activités artisanales que commerciales » (FAO, 2009a).

Photographies 14, 15 et 16 – L'importance du rôle des femmes dans la filière halieutique : quelques illustrations malgaches à Toamasina (collecte, tri et vente des produits ; ramendage des filets de senne)

Ainsi, ce travail féminin reste en grande partie invisible dans les statistiques officielles nationales et n'est donc pas reconnu à sa juste valeur (FAO, 2009a)[219]. Pour tenter de résorber ce déficit d'informations, l'ICSF lance dès 1993 un programme sur les Femmes dans la Pêche (*Women in fisheries*, WIF) qu'il initie dans un certain nombre de communautés côtières – Philippines, Inde, Sénégal, France, Canada, etc. – avec pour objectifs d'insister sur le rôle des femmes dans les secteurs aquatiques et de soulever les problèmes récurrents auxquelles elles

[218] Menzies souligne ainsi l'importance de ces « *strong women* » sans lesquelles la pêche artisanale bigoudène n'aurait pu survivre sur les plan politiques et socioéconomiques (Menzies, 2002a ; 2002c).

[219] Le travail des femmes consiste fréquemment à confectionner et à réparer les instruments et engins de pêche (filets, nasses), à appâter les hameçons, même si elles peuvent aussi exploiter et collecter divers bivalves, mollusques, crustacés dans les zones côtières ou intérieures. Elles participent aussi à l'entretien des bassins aquacoles, nourrissent et collectent le poisson, et prélèvent les larves de crevettes et les alevins. Mais leur plus forte contribution se situe dans les activités de mareyage, de transformation et de commercialisation des produits, tant dans le cadre d'entreprises familiales que dans celui d'un salariat d'usine (FAO, 2009a).

sont confrontées (Nayak, *op. cit.*). C'est notamment cette profonde méconnaissance des réalités professionnelles au sein des pêches et des cultures marines en Europe qui conduit plusieurs femmes à se regrouper dès 2006 au sein du réseau thématique *Aktea*[220]. Ceci afin de mieux faire connaitre leur implication dans l'espace privé de la filière – contribution socioéconomique aux entreprises familiales, promotion de la sécurité en mer,...– tout en pesant davantage dans l'espace public pour défendre leurs droits sociaux (retraite, formation professionnelle)[221] et politiques (participation aux processus de décision). L'association française *Femmes entre Terres et Mer* qui regroupe depuis juillet 1999 une vingtaine de femmes de marins (pêche et commerce) de Bretagne-Sud participe à ce titre à ce réseau européen (Frangoudes *et al.*, 2004 ; Quist et Frangoudes, 2005).

En résumé, l'affirmation clé de l'altermondialisme – « *un autre monde est possible !* »– revient en fait à récuser le caractère « irréversible, inévitable et heureux » de la mondialisation libérale (Minc, 1997). Les altermondialistes semblent en effet aspirer *à modifier le cours* de ce processus qui sévit actuellement dans le secteur des pêches dans un sens plus conforme à leurs idéaux de justice, de solidarité et d'équité (***figure 45***).

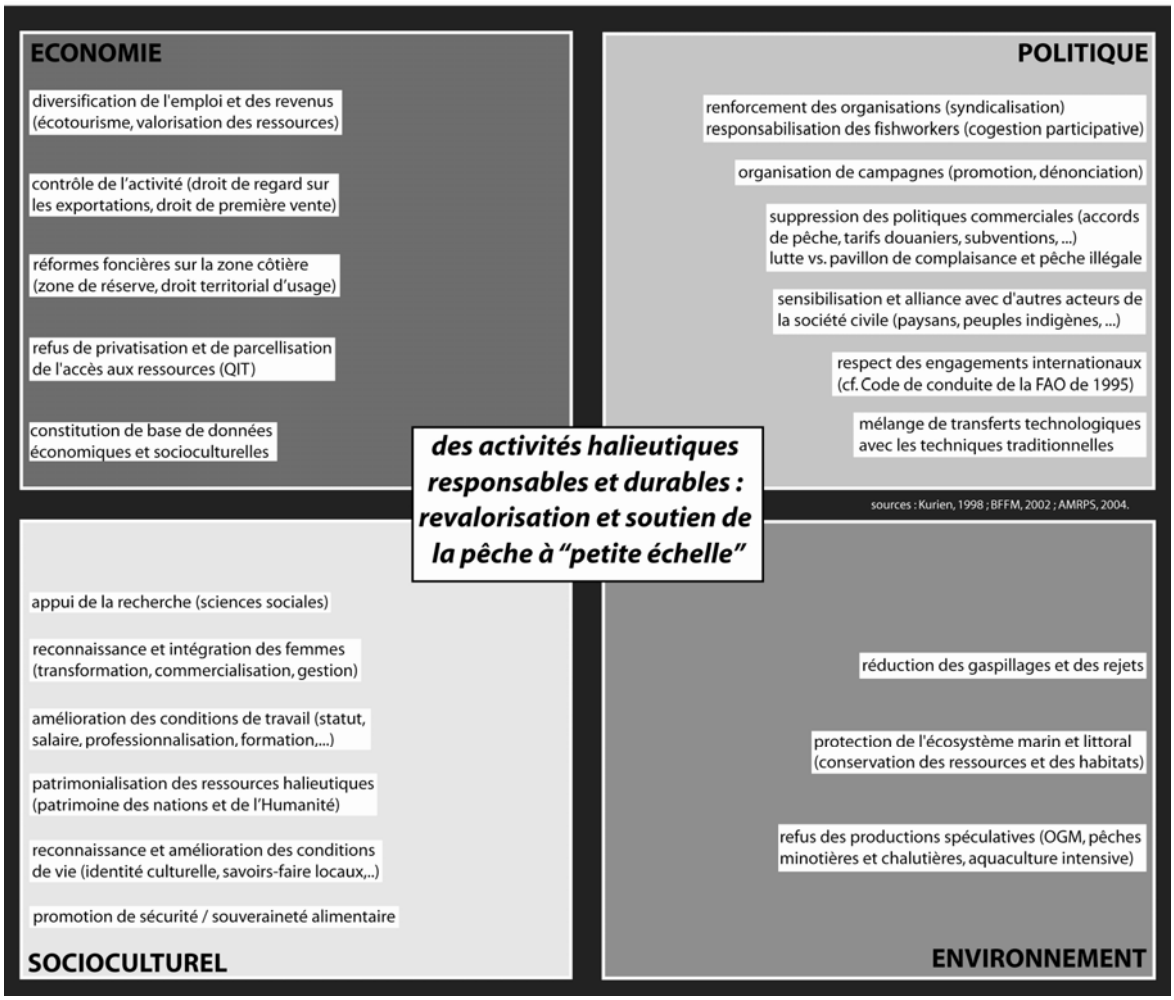

Figure 45 – Le nouvel « ordre halieutique » des altermondialistes du secteur

[220] Du nom d'une néréide de la mythologie grecque qui symbolise le rivage.

[221] À ce titre, le statut de « conjoint(e)s collaborateur (trice) » (directive CE 86/613) est une étape majeure vers cette reconnaissance car il permet aux femmes de bénéficier de prestations sociales telles que le congé maternité, la pension de retraite, le droit à la formation (Frangoudes *et al.*, *op. cit.*).

Plusieurs d'entre eux proposent donc dans ce sens un ensemble cohérent de mesures interdépendantes (***Annexe 4***), incitatives ou pénalisantes, de portée locale et mondiale, et dont les objectifs visent « à réorienter l'activité économique [des pêches] vers des modèles de développement durable, à la fois sous l'aspect écologique, social et économique, où l'on devrait trouver effectivement un plus grand degré de justice, de participation et d'autosuffisance » (Kurien, 2000). En tant que « front idéologique commun » utilisé par de multiples acteurs, cette thématique du développement durable tend à devenir un référentiel pour les altermondialistes servant à la fois de justificatif pour l'action collective ainsi que d'entrée possible pour un « véritable travail politique de construction d'un sentiment d'injustice [et de] critique sociale mondialisée » (Chartier et Ollitrault, 2006). C'est ainsi que diverses structures altermondialistes – des ONG de solidarité internationale, de défense des droits des communautés, associations de femmes..., ont ainsi pu recycler ou ajuster cette thématique du développement durable pour légitimer leurs actions, leurs revendications et produire un emboîtement d'intérêts (*ibid.*).

L'ensemble des schèmes idéologiques et des rhétoriques discursives que nous venons de discuter précédemment sont tout autant mobilisés par les altermondialistes pour « hurler contre » la globalisation actuelle du secteur et « s'affirmer pour » les pêches à petite échelle (Klein, 2002). Mais l'efficacité de ces représentations spatiales ne « réside pas uniquement dans ce qu'elles disent mais aussi dans ce qu'elles permettent de faire : s'assembler, créer des liens, se distinguer et objectiver des différences » (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Un détour par les **pratiques spatiales** mises en œuvre par les altermondialistes, c'est-à-dire l'ensemble des *actions* que l'on peut observer, analyser et interpréter dans l'espace et par lesquelles ceux-ci cherchent à atteindre leurs objectifs et leurs buts avoués et réels (Brunet *et al.*, *op. cit.*), s'avère des plus pertinents pour poursuivre notre entreprise de décryptage du mouvement.

5.2 L'altermondialisme halieutique en action : les pratiques spatiales

« *Pour gagner cette bataille des idées et persuader le plus grand nombre de la viabilité de telles alternatives, cette lutte passe par la constitution d'un rapport de force qui s'appuie sur trois formes d'action : le développement d'une contre-expertise, l'organisation de contre-sommets, et l'aménagement de rassemblements propres aux contestataires* ».
Eddy Fougier, *La contestation de la mondialisation libérale* (2003).

« Dans la mesure où le moindre acte met en relation l'opérateur et l'espace » (Lévy et Lussault, *op. cit.*), il incombe au géographe d'analyser les dimensions spatiales des actes menés par ces acteurs spatiaux ainsi que leurs comportements avec et dans l'espace (*ibid.* ; Ripoll et Veschambre, 2005), voire de révéler les formes particulières (et novatrices) d'appropriation et d'organisation des espaces à diverses échelles propres à ceux-ci (Pech, *op. cit.*). En conjuguant de nombreuses recherches menées en sciences sociales sur les « répertoires

d'actions collectives »[222] mis en œuvre par les mouvements altermondialistes (entre autres Ripoll, 2008 ; Fougier, 2003 ; Sommier, 2001 ; Fillieule *et al.*, *op cit.* ; Chartier et Ollitrault, 2005), il nous est possible de faire ressortir trois principales catégories parmi la grande variété de processus que recouvre cette dimension transnationale[223]. Si chacun des moyens d'actions utilisé demeure caractéristique d'une production particulière de l'espace – *informer*, *contester* et *s'autonomiser* –, il convient au préalable d'expliciter les principaux ancrages spatiaux mobilisés par ces altermondialistes avant d'évoquer les actions spatiales (pour le premier) et spatialisées (pour les deux autres) mis en œuvre par ces actants (Lévy et Lussault, *op. cit.*).

5.2.1 Les ancrages spatiaux de l'altermondialisation halieutique

« *Face au développement de la globalisation néolibérale, à l'insécurité alimentaire et à la dégradation de l'environnement, les organisations de pêcheurs artisans doivent chercher à élaborer des stratégies et à mener des actions communes au niveau local, national, régional et international pour le respect total de leurs droits* ».
AMRPS, *La pêche en eau trouble ?* (2004).

Quels qu'en soient les formes et les effets de déplacement du niveau de décision, la tendance à la multiplication des échelles de pouvoirs (politiques, économiques) incitent les mouvements altermondialistes à s'y ajuster et donc à multiplier leurs propres échelles d'intervention, selon un « modèle spatial en tache d'huile » (Pech, *op. cit.*). Un examen attentif sur l'articulation entre l'espace effectif des mobilisations – les lieux concrets où agissent les acteurs – et leurs espaces de référence – les lieux d'identification ou de compétence au fondement de ces actions – permet de révéler les jeux d'échelles mobilisés par ces militants, qui schématiquement, s'ancrent tout autant à l'échelle des **lieux** qu'à celle du **Monde** (Noel, 2009b).

De nombreux géographes soulignent au premier abord **l'importance des lieux dans le processus de contestation** et insistent sur la nécessité de mieux interroger la place de *l'appropriation collective de l'espace* dans les enjeux et revendications des mouvements de contestation. Cette problématique de l'appropriation tend ainsi à désigner une portion d'espace terrestre (un lieu ou un ensemble de lieux) associée à ces groupes sociaux au point de devenir l'un de ses attributs et de participer à définir son identité sociale (Ripoll et Veschambre, 2005b). L'analyse des répertoires d'actions collectives mises en œuvre entre autres par les mouvements altermondialistes halieutiques montre que l'appropriation de l'espace, dans ses différentes acceptions matérielles et symboliques, et en tant que condition à la fois contraignante et « habilitante » de l'action collective, n'est donc pas seulement un enjeu mais aussi une stratégie et une ressource de l'action (Ripoll, 2005a). S'adjoint également une appropriation plus symbolique, identitaire, existentielle, qui se transforme en sentiment d'appartenance, tant les pratiques spatiales des altermondialistes (marquage, discours, etc.) concourent à la construction et la reconnaissance sociales d'une relation d'association durable, exclusive et valorisante avec une portion de la surface terrestre » (*ibid.*).

Les altermondialistes développent en effet des pratiques collectives qui entretiennent une relation de structuration réciproque avec l'espace dans lequel ils s'inscrivent, ces mouvements

[222] Révélée par le sociologue Charles Tilly, cette notion cherche à exprimer les diverses modalités que prend une action collective à partir du moment où un groupe d'individus décide d'agir collectivement pour défendre des intérêts communs (cf. entre autres Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Sommier *et al.*, *op. cit.*).

[223] Il s'agit entre autres d'actions simultanées ou coordonnées dans divers États, de processus d'imitation et de transformation des stratégies du fait de mobilisations à l'étranger, de construction et de consolidation d'organisations à dimension internationale, etc. (Fillieule, *op. cit.*).

étant ancrés, « situés » dans des contextes géographiques existants qu'ils contribuent à reconfigurer. Autrement dit, cette double dimension – structurée et structurante – de l'espace et du lieu montre que ces acteurs sont non seulement façonnés et contraints par l'environnement spatial dans lequel ils s'inscrivent (ici les milieux marins et littoraux), mais participent également de la production de nouvelles structures et relations spatiales avec ces milieux (Auyero, *op. cit.*). La dimension spatiale des mouvements contestataires peut ainsi être déclinée selon plusieurs modalités. L'espace est d'abord porteur de sens : espace-symbole, il devient *lieu*. Si les mouvements de contestation tirent une part de leur efficacité du contexte local dans lequel ils s'inscrivent, c'est aussi lui qui détermine leurs enjeux. Les lieux sont donc tout à la fois le terrain et l'enjeu des politiques de la contestation, et permettent de comprendre et d'interpréter l'action collective ainsi que les identités qui s'y forgent. En effet, l'espace construit entretiendrait ainsi une double relation de potentialité et de contrainte avec les politiques de la contestation. Etant donné que les mouvements de contestation et les conflits prennent place et se déroulent dans des *espaces physiques*, les militants sont amenés à tirer avantage des potentiels qu'offrent ses supports géographiques, ou au contraire composer avec leurs contraintes en ayant recours à des tactiques spatiales (Auyero, *op. cit.* ; Cumbers *et al.*, *op. cit.*).

Dans leurs oppositions fédératrices au processus de mondialisation en tant que problème public, les altermondialistes, par l'alliance de contestations locales investies dans l'espace de vie des *fishworkers*, recherchent par « saut scalaire » une symbolique plus forte de leur champ d'action (cf. section *5.2.3.2*) et contribuent donc à faire de « **l'espace-monde halieutique » un nouvel espace d'enjeux** de leurs mobilisations collectives (Ripoll, 2008). Le processus de mondialisation/globalisation à l'œuvre en tout point du monde offre ainsi pour Mésini « un système d'opportunités politiques ouvert, dans et par lequel convergent ces acteurs mobilisés » (Mésini, 2008). Ainsi considéré, l'espace de l'altermondialisme semblerait être celui de l'ensemble du Monde. Non seulement parce que le mouvement a comme principale ambition de le remodeler selon ses propres principes – « un autre monde est possible ! » – mais aussi et surtout parce que le Monde est à la fois son terrain de mobilisation et son terrain d'action – « le Monde nous appartient » – (Bouchard, 2006). Pour ce géographe, l'espace global représente simultanément un *cadre* avec ses structures et ses lois qu'il s'agit donc de dénoncer et de réformer ; un *enjeu*, puisqu'il s'agit de diffuser ses principes sur l'ensemble du globe et d'y faire adhérer le plus grand nombre possible ; un *théâtre*, car partout des actions peuvent être réalisées et contribuer à faire émerger cet autre monde souhaité (*ibid.*). Autrement dit, la prégnance de la globalisation implique un changement de paradigme au sein des réseaux militants, « comme si le nouvel enjeu était l'ubiquité [afin] d'être présent partout et sur tous les fronts de la lutte » (Foyer, *op. cit.*). Les altermondialistes halieutiques sont donc incités à pratiquer des échanges transnationaux entre des luttes de différentes échelles afin de ne pas rester uniquement dans des contestations nationales à la globalisation (Featherstone, 2005).

Schématiquement, la **double spatialité** déployée par ces militants se traduit par une « production complémentaire de hauts lieux organisés de manière réticulaire » (Noel, 2009a). Ces lieux symboliques permettent, certes le temps éphémère d'une rencontre, de concentrer le centre de gravité (mondial) de l'altermondialisme en un lieu précis, que celui-ci soit d'essence *contestataire* ou « *structurationelle* » (*ibid.*). Le premier type de production spatiale militante se base plutôt sur la contestation et sur la résistance politique et consiste à identifier les lieux

de pouvoir qui (re)produisent la mondialisation. Ces derniers deviennent des cibles du mouvement et se muent en *lieux de revendications et de manifestations contestataires*, sortes de contre-sommets alternatifs aux grandes réunions des instances internationales (ONU, CBD, OMC...). L'objectif reste ici de dénoncer les conséquences socio-environnementales de la libéralisation des échanges et des flux financiers et d'y infléchir les décisions qui s'y prennent « afin d'en éliminer la logique néolibérale pour leur substituer les alternatives altermondialistes » (Nikonoff, 2004). Un second type de production spatiale s'envisage davantage sur *l'élaboration et l'organisation de lieux de contre-pouvoirs* propres aux altermondialistes, autrement dit par « la constitution et/ou le renforcement d'un nouvel espace de coordination de réseaux internationaux des résistances et d'élaboration de politiques alternatives » (Houtart, 2004). La mise en réseau des divers lieux de protestation et de structuration en un « lieu de mouvement social » (Nicholls, *op. cit.*) permettrait ainsi de créer et de mettre à disposition des militants un « espace de convergence » ainsi que des « terrains de résistance » (Routledge, 2003 ; 1996) dans lesquels ces derniers pourraient plus facilement et plus efficacement articuler leurs visions communes et leurs actions multiscalaires.

En résumé, on ne peut que souscrire à l'analyse géographique des caractéristiques spatiales de l'altermondialisation proposée par Lévy, ce dernier mettant en avant trois types de combinaisons fondamentales sur l'existence, le contenu et le style de l'espace mobilisé par ces militants : *substance/échelle*, *transcendance/immanence* et *territoires/réseaux* (Lévy, 2002). Tout d'abord, la recherche d'une cohérence spatiale conduit les altermondialistes à articuler leurs discours en privilégiant la substance du Monde (« un autre monde est possible ! ») tout en ne perdant pas de vue d'autres ancrages scalaires, notamment aux échelons nationaux (étatique) et locaux (lieu de vie). Par ailleurs, la conception de cet « autre monde » combine à la fois des dimensions transcendantes – domination d'une entité supérieure, l'internationale du « libéralisme » – mais également immanentes – subversion « par le bas » avec une connexion d'entités spatiales plus petites (nations, peuples) qui luttent et défendent leur identité. Enfin, en matière de métrique, si l'organisation et la production de l'espace de ces acteurs renvoie plutôt à une figure spatiale réticulaire (cf. section 4.1.2), force est de constater que la structuration sur le modèle territorial – au sens souverainiste – est loin d'être absente (*ibid.*).

5.2.2 La production d'espaces d'information

« *Le mouvement altermondialisation, par l'importance qu'il accorde à une dénonciation scientifiquement étayée des méfaits du néolibéralisme, met en scène de manière paradigmatique la dimension politique du savoir, la connaissance et l'expertise* [étant] *des terrains de lutte à part entière* ».
Lilian Mathieu, *Comment lutter ?* (2004).

De part la configuration transnationale de cette contestation halieutique et de la dispersion géographique de son réseau militant (cf. **chapitre 4**), il convient d'insister sur l'importance que revêt la communication et la dissémination d'informations entre ces divers acteurs dans leurs stratégies de défense et de reconnaissance de leur cause. Disposer de ses propres moyens de communication reste en effet un enjeu majeur pour bon nombre de mouvements car ceux-ci leur permettent à la fois de communiquer des informations utiles à l'action militante, de contourner l'éventuelle censure des médias dominants et d'assurer une expression identitaire pour la cohésion du collectif (Mathieu, *op. cit.*). En outre, les actions « d'autoproduction

bibliographique spécialisée » (Ripoll, 2005a), aux supports divers et variés (ouvrages, revues, bulletins, sites Internet, etc.), demeurent un moyen d'échange et de communication privilégié pour ces militants halieutiques car elles leur permettent de porter une double critique du système de communication actuel, l'une à tentation « anti-hégémonique » afin de proposer une contre-expertise aux analyses du secteur jugées trop proches du dogme néolibéral, l'autre plus « expressiviste » afin de libérer la parole des *fishworkers* face à l'accaparement médiatique des experts et autres représentants (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*). Cette capacité commune d'*advocacy*, mêlant **expertise médiatique et scientifique**, montre ainsi la capacité de ces militants à diffuser leurs discours sur le monde halio-aquacole tout en mobilisant une rhétorique savante (Chartier et Ollitrault, 2005) qui passent préférentiellement par des supports « papier », mais de plus en plus numériques.

5.2.2.1 Des supports de communications préférentiels : les revues et les bulletins spécialisés

Si chaque acteur du réseau altermondialiste identifié dans le chapitre précédent possède son propre bulletin ou revue spécialisé, un focus à deux niveaux d'échelles – transnational pour l'ICSF, national pour les structures françaises et malgaches – nous semble intéressant ici pour comprendre le « réseautage » informationnel de cet altermondialisme halieutique.

Parmi toutes les publications spécialisées produites par les militants de l'halieutique, la revue ***Samudra*** – « Océan » en sanskrit – occupe sans commune mesure une place de premier ordre dans l'expertise altermondialiste. Éditée depuis mars 1988 par l'ICSF, cette revue trilingue – anglais, français et espagnol – est publiée dans le but « d'apporter des nouvelles de femmes et d'hommes très divers, tous intéressés au sort et aux combats de la pêche artisanale... et de tous ceux et celles qui essayent péniblement d'y gagner leur vie et qui entendent défendre et développer leurs chances de survie, où qu'ils soient, et aussi menacés qu'ils puissent l'être » (Gillet, 1988). Au départ, cette revue est surtout conçue et destinée pour les membres d'ICSF – et en particulier pour ceux des pays du Sud – afin que ces derniers puissent bénéficier d'une sorte de forum où circulerait l'information sur les individus, les organisations et les institutions participant à la lutte pour l'amélioration de la situation des pêcheurs et la défense de leurs modes de vie (ICSF, 2008a). Vingt ans plus tard, il semble que cette publication s'est fait une place particulière dans le monde de la pêche, en raison notamment de sa large diffusion spatiale à l'échelle mondiale (***figure 46***).

Tout en encourageant « l'échange d'idées et, si possible, de débats sur les questions brûlantes du développement des pêches et des travailleurs du poisson de par le monde » (Gillet, 1988), la revue est devenue un **puissant instrument médiatique et d'expertise** pour ICSF. Ainsi sont tantôt évoquées dans ses colonnes trimestrielles des sources d'informations et d'opinions sur les pêches à petite échelle (modes traditionnels de gestion de la ressource mis en œuvre par les communautés côtières en diverses régions du monde, rôle des femmes dans le secteur, etc.), tantôt des débats sur tout ce qui concerne les activités aquatiques et les questions controversées telles que la globalisation, les subventions, la privatisation des droits de pêche, les écolabels, l'aquaculture intensive... (ICSF, 2008a). Le Collectif publie également depuis avril 1999 un bulletin d'information sur **les questions de genre** dans le secteur de la pêche – *Yemaya*[224] – qui

[224] Contraction de « *Yey omo Eja* », qui reprend un mot d'origine africaine et brésilienne signifiant « la Mère dont les enfants sont les poissons » (ICSF, 1999b).

se veut être « un espace de rencontre et d'échanges pour partager les expériences, les opinions, les projets et les stratégies » autour de cette problématique des femmes et de leurs rôles au sein de cette filière aquatique (ICSF, 1999b).

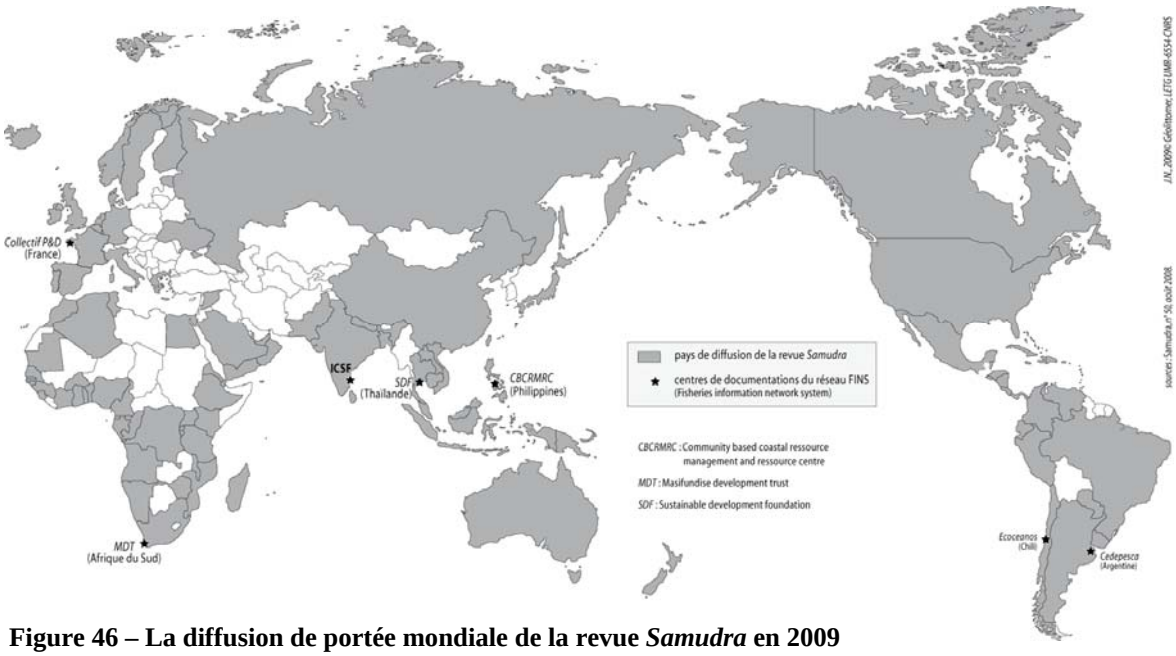

Figure 46 – La diffusion de portée mondiale de la revue *Samudra* en 2009

***Éditoriaux des premiers numéros de* Samudra Report *et de* Yemaya**

SAMUdRA « À l'aube de 1988, naît ce petit trait d'union destiné à unir tous ceux et celles qui se sentent concernés par le sort des travailleurs et travailleuses du poisson : petits pêcheurs, transformatrices, vendeuses, petits mareyeurs... tout un groupe humain souvent marginalisé, mais si important pour le Tiers-Monde et l'Humanité ! Nous ne sommes pas une « super organisation », mais simplement un réseau d'appui dans 18 pays ! Ce premier numéro de *Samudra Report* est fortement « indien ». Impossible de cacher que c'est là que nous sommes nés sur les plages chaudes du Kérala, mais patience ! La prochaine fois, nous serons « africains », puis « latino-américains ». À toutes et à tous, bonne année nouvelle et bon poisson ! » (ICSF, 1988 ; Gillet, *op. cit.*).

Yemaya « Nous sommes heureux de vous faire parvenir le premier numéro de YEMAYA, le nouveau bulletin d'information d'ICSF sur les questions de genre (rôles respectifs des hommes et des femmes) dans le secteur de la pêche [...] Ce bulletin permettra d'établir et de renforcer les contacts entre ceux et celles qui s'intéressent à cet enjeu à travers le monde » (ICSF, 1999b).

Aux échelles nationales, ces stratégies de communication se font également légion (***figure 47***). En *France*, les moyens d'action de la BFFM consistent en « la réalisation de publications et en l'organisation de conférences » (article 2 de la Charte). Cette activité de production bibliographique incombe essentiellement au *Collectif P&D*, qui se veut être également un réseau d'information disposant d'un important fonds documentaire sur les questions halieutiques et aquacoles, tant en France qu'à travers diverses régions du Monde (Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest, monde indien, etc.). C'est d'ailleurs à ce titre que l'association édite depuis 1986 un bulletin pêche, la **Lettre d'information trimestrielle** (LITPD), dont l'objectif consiste à « faire prendre conscience de l'importance de la pêche [artisanale surtout] pour

l'équilibre alimentaire et l'emploi dans la majeure partie des pays du Sud » (Collectif P&D, 1987). Celle-ci s'adresse en particulier « aux ONG qui n'ont pas toujours conscience de cette importance du poisson dans la vie des pays du Sud mais aussi aux professionnels de la pêche qui sont de plus en plus concernés par l'internationalisation du marché » (*ibid.*). Le Collectif P&D participe également à la diffusion d'autres revues spécialisées, comme *Samudra* et *Yemaya* d'ICSF – dont il assure la traduction française – ou bien encore de *l'Encre de Mer* publiée par la prud'homie de St-Raphaël, l'antenne méditerranéenne du collectif.

sources : sites Internet d'ICSF et Collectif P&D ; locaux du COMM

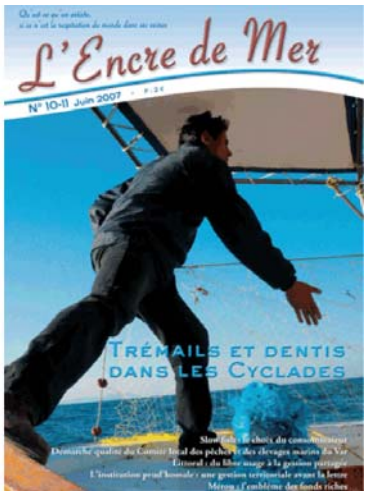

Figure 47 – Quelques exemples du prolifique panel communicationnel des altermondialistes halieutiques : ouvrages, guides, monographies, revues, bulletins…

De son côté, le CLPMEMG imprime à la fin des années 1990 son propre journal d'information à destination des pêcheurs membres de son quartier maritime, le *Kelaouen ar mor* – littéralement « bien collectif de la Bretagne littorale » (Chever, 2007). Dans un contexte d'interdépendance globale qui oblige le pêcheur « à ne plus limiter son regard au bout de l'étrave », l'objectif de ce journal professionnel consiste « à s'informer sur le local pour y agir et à s'ouvrir au monde pour mieux le comprendre dans sa globalité » (Le Berre, 1998). Enfin à *Madagascar*, le COMM, par l'intermédiaire de l'AMM et du Foyer de Marins de Toamasina, se lance dès sa création dans la publication d'un ***Flash maritime***, bulletin mensuel à destination des gens de mer de toute l'île visant à faire connaître le monde maritime malgache, dans le partage des expériences des pêcheurs traditionnels, les dangers auxquels ils sont

exposés, les partenariats et les projets de structuration auxquels ils sont associés, etc. (Randrianasoavina, 1999a ; 2001b ; 2004).

5.2.2.2 D'autres moyens de communiquer : des centres de documentations à « l'hacktivisme »

Outre cette production écrite, les altermondialistes de l'halieutique utilisent pléthore de supports pour communiquer et échanger leurs informations : ouvrages, dossiers et fascicules thématiques (gestion, genre, droits de propriété...), des monographies nationales ou régionales (Brésil, Sénégal, Inde, Bretagne, etc.), des CD Roms interactifs et des vidéos, des actes de rencontres (symposiums internationaux, intergouvernementaux, ateliers de *fishworkers*), etc. Un exemple parmi d'autres, le guide *Fisheries legal handbook* produit en 2007 par l'ICSF afin de mieux comprendre la convention OIT qui s'applique dans le secteur des pêches (***figure 47***). Ce manuel regroupe ainsi plus d'une centaine d'instruments internationaux légaux classés en sept thématiques[225] afin de fournir une information détaillée sur leurs fonctionnements aux pêcheurs et à leurs communautés : organes de décision, agences pour le suivi et la mise en application, périodicité des rencontres, facilitation à la règlementation pour les États et les ONG, etc. (ICSF, 2007c). Depuis quelques années, toutes ces informations, analyses et outils de communication sur les pêches à petite échelle sont également mises à disposition à destination d'un public varié – OP, universitaires, ONG, médias, citoyens... – et centralisés dans divers **centres de documentations** (***photographies 17 et 18***). Si ICSF s'est doté du premier centre dès 1999 au sein de son bureau indien, celui-ci franchit un palier supplémentaire en créant en juin 2007 un réseau d'information sur la pêche à petite échelle, le *Fisheries information network for the small-scale sector* (*FINSS*). Celui-ci regroupe six autres centres nationaux partenaires – Thaïlande, Philippines, Chili, Argentine, Afrique du Sud, France[226] – afin que ceux-ci rassemblent et se transmettent des informations tout en alimentant la base de données Internet d'ICSF (Collectif P&D, 2008b).

Photographies 17 et 18 – Les centres de documentations FINSS : du général (ICSF, Chennai) *à gauche* au particulier (Collectif P&D, Lorient) *à droite*

[225] Il s'agit des : droits de la personne, sécurité alimentaire, femmes et développement ; environnement et développement durable ; océans et gestion des pêches ; commerce ; bateaux de pêche et sécurité en mer ; pollution environnementale.
[226] Outre son affiliation au réseau documentaire d'ICSF, le centre de documentation du Collectif P&D bénéficie d'un statut de membre partenaire sur des thématiques plus larges comme la solidarité internationale et le développement durable, en lien avec les activités du CRISLA (Collectif P&D, 2008b).

On ne saurait conclure cette section sans évoquer également le rôle majeur joué par **Internet** dans le développement de cette coalition contestataire, comme dans bien d'autres mouvements altermondialistes d'ailleurs (Cardon et Granjon, 2003 ; Mandard, 2004). Loin d'expliquer à lui tout seul le succès des médias alternatifs comme supports d'échange et de communication, ce réseau offre incontestablement des ressources adaptées aux projets du militantisme informationnel transnational (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*). Calqué lui aussi sur une architecture réticulaire, Internet présente l'avantage d'une rapidité de l'information et de la propagande au moindre coût, qui permet de pallier le manque de moyens financiers et humains, mais aussi de faciliter les contacts et la proximité (virtuelle) entre adhérents et organisations (Sommier, 2001). « Quel meilleur moyen de communication et de fonctionnement quotidien, pour une multitude d'organisations géographiquement dispersées et économiquement pauvres qu'un réseau international, rapide et bon marché ? renchérit S. Mandard (*op. cit.*). En effet, souvent séparés spatialement et n'ayant que rarement l'occasion de se rencontrer en dehors de grands rassemblements, les altermondialistes halieutiques ont majoritairement incorporé Internet dans leur gestion de la distance. Réseau qui participe en retour à la constitution d'un nouveau répertoire d'action collective prenant différentes formes « d'***hacktivisme*** » : appels à mobilisation, mailbombing, réseaux d'alerte, pétitions en ligne... (Cardon et Granjon, *op. cit.*). Depuis quelques années, les principaux organismes d'appui au mouvement – l'ICSF, la CAPE, le Collectif P&D – se sont dotés, chacun à leur niveau d'échelle d'intervention, de leur propre site Internet et lettre d'information (*newsletter*), et relayent ainsi diverses informations croisées susceptibles d'intéresser l'ensemble des militants. Ces brèves Internet hebdomadaires – des *Samudra news alerts* d'ICSF aux *Actualités* du Collectif P&D[227] en passant par les *Infos* de la CAPE – sont un moyen supplémentaire (et gratuit) pour ces organismes d'appui de fournir des informations sur les pêches à petite échelle tout en développant leurs réseaux de soutien (Vivekanandan, 2006 ; Collectif P&D, 2009a).

5.2.3 La production d'espaces de contestation

« *Les événements protestataires constituent d'excellentes occasions pour identifier et construire de nouveaux adversaires* [...] *des moments privilégiés où s'ébauchent les cadres d'injustice qui structurent la critique de la globalisation* ».
Éric Agrikoliansky *et al.*, *L'altermondialisme en France* (2005).

Dans cette section, l'idée ici n'est pas de dresser un inventaire exhaustif de tous les espaces de contestation produits par les altermondialistes ainsi que leurs divers modes de contestation possibles (pétition, marches, boycott, sit-in, désobéissance civile...) mais bien de présenter leurs actions les plus symptomatiques. Deux grandes catégories de répertoires protestataires ressortent ici et renvoient chacun à des modes de contestation singuliers bien que complémentaires : les manifestations et les campagnes d'action et de lobbying.

5.2.3.1 Les manifestations : de l'usage du nombre à l'échange du réseau

De l'avis de plusieurs chercheurs, la **manifestation** se doit d'être comprise dans le sens « d'une occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert, public ou privé, dans

[227] La newsletter du Collectif P&D est ainsi diffusée à près de 500 membres, pour moitié nationaux (comités locaux, prud'homies, ONG), pour moitié internationaux (ONG et syndicats) (Collectif P&D, 2009b).

le but de faire reconnaitre des revendications, d'exprimer une solidarité, ou de célébrer une commémoration, et qui comporte plus ou moins directement l'expression d'opinions politiques (Fillieule, *op. cit.*). Cette « participation à une démonstration de rue collective et publique » demeure sans aucun doute l'un des modes les plus directs pour interpeller et faire « événement » dans l'espace et dans le temps (Ripoll, 2008), même si celle-ci reste diversement interprétée par les manifestants eux-mêmes[228]. L'objectif central de toute manifestation consiste donc à engager un processus de reconnaissance des groupes protestants ainsi que des revendications dans lesquelles ils s'incarnent (Fillieule, *op. cit.*). Parmi les différents critères permettant d'attester du succès de ce mode d'action – l'expressivité démonstrative des revendications sociopolitiques, l'occupation physique de lieux, etc. (*ibid.*) –, il semble que ce soit avant tout dans « l'usage du nombre » que se reconnaît au premier abord la réussite de celui-ci (Ripoll, 2005a). Autrement dit plus le nombre de personnes mobilisées autour d'une cause est élevé, plus celle-ci a des chances de se voir reconnaitre une réelle importance. « Faire du chiffre » permet donc de donner « du poids, du corps et du crédit à l'existence d'un courant ou d'un flux d'opinions et de convictions » (Cefaï, *op. cit.*).

Photographie 19 – Manifestation des altermondialistes en marge du Sommet de Johannesburg en 2002

L'organisation et/ou la participation des altermondialistes de l'halieutique à divers contre-sommets ainsi qu'à de multiples conférences et coalitions thématiques internationales[229] - comme celui du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 (***photographie 19***) – contribuent à ce titre à une certaine politisation des demandes des pêcheurs artisans ainsi qu'à un infléchissement du sentiment d'impuissance et d'incapacité vis-à-vis des décideurs politiques (Sall et Nayak, *op. cit.*). Ces occasions de rencontres permettent en outre à chacune des organisations présentes d'apporter leur expertise sur les problématiques soulevées ainsi que

[228] Si certains manifestants comprennent leur présence dans la rue comme une action symbolique destinée à exprimer et à faire entendre un mécontentement, le motif réel pour d'autres consiste plutôt à empêcher ou altérer le cours d'un événement, voire à se venger (Fillieule, *op. cit.*).

[229] Cf. par exemple les contre-sommets de Rome (Italie) en 1984 contre la FAO ou bien celui de Cancún (Mexique) en 2003 contre l'OMC. Cf. aussi les Forums sociaux mondiaux (Porto Alegre (Brésil) en 2003 ou Mumbaï (Inde) en 2004) ou thématiques (sur la Souveraineté alimentaire à La Havane (Cuba) en 2001 et à Sélingué (Mali) en 2007), les grandes conférences globales (Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002), etc.

leur réseau militant, de confronter leur expérience respective avec d'autres acteurs, d'élaborer ensemble des stratégies communes, etc. (Rouillé D'orfeuil, *op. cit.*).
Mais à mesure que la manifestation se généralise en devenant acceptable et prévisible, elle semble perdre quelque peu de son efficacité stratégique et politique au profit d'autres modes de pression moins « illusoires » (Fillieule, *op. cit.*).

5.2.3.2 Des campagnes de lobbying et de mobilisation

« *Nous avons été capables d'influencer sans bruit de grands débats de la pêche à la FAO, aux Nations-Unies, à l'OIT. Nos succès dans ce domaine ont sans doute dépassé nos espérances* ».
John Kurien, *De Rome à Fortaleza…* (2006).

Le pouvoir grandissant du mouvement altermondialiste halieutique sur la scène mondiale se mesure aussi par sa capacité progressive à pénétrer et participer aux diverses instances de gouvernance des activités aquatiques. La plupart des acteurs du mouvement cherchent donc de manière pragmatique à peser sur les politiques publiques et le processus normatif. Ce souci d'efficacité les conduit logiquement à entrer en contact avec la sphère politico-administrative à des fins d'influence, voire de concertation. Le **lobbying** est ici entendu comme « le moyen de faire pression sur les représentants et de chercher à influencer le pouvoir de l'extérieur, dans un sens favorable à ses intérêts » (Fillieule *et al.*, *op. cit.*). Ainsi par leur mobilisation, les protestataires cherchent à imposer une question dans l'espace public, à en faire un objet légitime du débat politique et de prise en charge des pouvoirs décisionnels (Sommier, 2001 ; Nicholls, *op. cit.*).
Dans ce domaine, l'ICSF et la CAPE sont passés, chacun à leur niveau d'échelle, relativement maîtres dans l'influence des processus de décision, servant ainsi d'interface entre les organisations de pêcheurs, les décideurs, les associations, tout en militant pour que l'importance des pêcheurs artisans, des *fishworkers* et des communautés côtières soit dûment reconnue. ICSF participe ainsi depuis plusieurs années à la mise en œuvre des grands instruments internationaux qui ont trait de près ou de loin à la pêche (Consultation technique de la FAO pour le Code de conduite pour une pêche responsable, Conférence des Nations-Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, Convention sur la diversité biologique, etc.). Le collectif travaille également auprès de l'OIT pour une reconnaissance officielle en termes de statut pour les pêcheurs traditionnels (cf. la nouvelle Convention de l'OIT en 2007). À un niveau plus « régional », la CAPE tente d'influencer les politiques publiques, en particulier celles ayant trait aux accords de pêche et aux relations commerciales de Pdm entre l'UE et les pays ACP. L'ONG participe à ce titre en tant qu'expert à divers groupes de travail consultatifs sur les activités halieutiques et aquacoles[230] au sein des instances européennes. Elle est ainsi amenée en 2008 à débattre successivement sur la pêche INN au Parlement européen, sur les accords de pêche et le commerce avec les pays ACP dans le cadre du groupe de travail du « Comité consultatif de Pêche lointaine », ainsi que sur les liens potentiels entre accès aux ressources et accès aux marchés au sein du « Comité consultatif Pêche et Aquaculture ». Enfin, le Collectif P&D a réussi pour sa part à « s'infiltrer » et à être

[230] En 2008, la CAPE débat ainsi sur la pêche INN au Parlement européen, sur les accords de pêche et le commerce avec les pays ACP dans le cadre du groupe de travail du « Comité consultatif de Pêche lointaine », ainsi que sur les liens potentiels entre accès aux ressources et accès aux marchés au sein du « Comité consultatif Pêche et Aquaculture ».

présent dans trois des sept Conseils consultatifs régionaux (CCR) mis en place depuis 2002 dans le cadre de la PCP (cf. section *7.2.2.1*).

L'organisation de **campagnes de mobilisation** constitue une autre expression contestataire utilisée par les altermondialistes. En collaboration avec certains organismes d'appui, de nombreuses organisations de pêcheurs artisans se sont lancées « dans des campagnes nationales et internationales de dénonciation des politiques publiques qui portent atteintes aux communautés de pêcheurs (AMRPS, *op. cit.*). La campagne *Agir Ici* de 1999-2000 menée par divers organismes altermondialistes (CAPE, Collectif P&D, CCFD) à l'échelle malgache en est une parfaite illustration (***figure 48***). Lancée à l'occasion de la présidence – tournante – française de l'UE, cette campagne a pour but de réorienter les financements européen et français en matière d'aide publique au développement au profit de la pêche traditionnelle, trop axés à leurs goûts sur le segment industriel crevettier (O'Riordan, 2000).

Figure 48 – Le panel protestataire des altermondialistes : manifestations et campagnes d'action

5.2.4 La production d'espaces publics autonomes

« *Les pêcheurs artisans doivent non seulement occuper un espace en tant qu'opposants mais aussi créer l'espace nécessaire au changement* ».
Alain Le Sann, *Commerce et solidarité* (2000b).

Cette remarque d'un des militants les plus actifs de la cause artisanale appelle à regarder plus attentivement une autre facette des actions spatialisées mises en œuvre par ces activistes. Une part fondamentale du travail militant réside en effet dans la construction d'opportunités de rencontres, d'espaces(-temps) communs à un maximum d'individus (Ripoll, 2008). Face aux difficultés pour investir l'espace public existant, et face à l'exigence de ne pas rester dans la seule contestation et de proposer des alternatives, les altermondialistes de l'halieutique se tournent eux aussi vers des formes d'actions plus « personnelles » visant à constituer des « espaces publics autonomes » (*ibid.*). Si l'élaboration de ces espaces reposent sur des formes diverses et variées – tels les locaux associatifs des acteurs qui représentent des « espaces ressources », des « lieux à soi » ainsi qu'une « vitrine symbolique » du mouvement (Ripoll, 2005a) –, deux d'entre eux retiennent plus particulièrement notre attention : la constitution d'*agora* et l'organisation d'actions symboliques.

5.2.4.1 La constitution d'agora

La première de ces formes réside dans la tentative de constitution d'*agora* du type forum ou atelier (Ripoll, 2005a). Par leur fonction « d'incubation » des contestations, ces ateliers et forums constituent autant d'opportunités de rencontres et de lieux d'expression entre militants que des espaces où mûrissent leurs propositions et leurs synergies (Aguiton *et al.*, *op. cit.*). À l'intérieur de ces arènes publiques, les militants ont la possibilité de projeter leurs propres conceptions du politique, du droit et de la justice en faisant émerger de nouvelles identités, en façonnant de nouveaux problèmes publics, en inventant de nouvelles expériences collectives, etc. (Cefaï, *op. cit.*). Autant de raisons d'y voir pour certains « une ébauche d'organisation territorialisée de l'altermondialisme » (Pech, *op. cit.*). Autrement dit, ces agora se veulent avant tout être des espaces de rencontre ouverts visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées, la formulation de propositions, l'échange d'expériences et l'articulation en vue d'actions efficaces (Cassen, 2003 ; Whitaker, *op. cit.*). Opportunités de rencontres et d'échanges d'expériences que ne manquent pas d'illustrer ce pêcheur artisan tanzanien lors d'un atelier ICSF : « être en contact avec des personnes originaires de différents pays et pouvoir entendre leur point de vue et leur approche sur la pêche à petite échelle [m'aide] à comprendre la situation dans différentes communautés de pêcheurs ainsi que les points communs et les différences qui peuvent exister entre elles. Je peux prendre connaissance des meilleures façons de gérer la pêche artisanale et surmonter les obstacles » (Hassani, 2008).

Là encore, les organismes d'appui au mouvement halieutique jouent un rôle primordial dans ces actions d'autonomisation. L'ICSF marque une nouvelle fois son emprise sur le réseau contestataire, tant la précocité, le nombre et la variété des ateliers et autres symposiums suscités par l'ONG est importante (cf. ***Annexe 5***) : symposium de Lisbonne (Portugal, 1989) sur « l'environnement marin et sur l'avenir des travailleurs de la pêche » ; atelier régional de Madras (Inde, 1996) sur « la pêche et la gestion des zones côtières en Asie du Sud » ; atelier de Fortaleza (Brésil, 2006) s'intéressant aux « nouvelles préoccupations pour les communautés de pêcheurs : travail, commerce, genres, protection civile, biodiversité, pêche responsable » (***figure 49***). L'ONG organise par ailleurs divers stages de formation dans les OP pour développer les compétences des animateurs (du Sud) – notamment pour l'usage des nouveaux moyens de communication électronique – ainsi que des programmes d'échanges entre militants de différentes nationalités (Inde, Sénégal, Philippines, Chili, Canada, France).

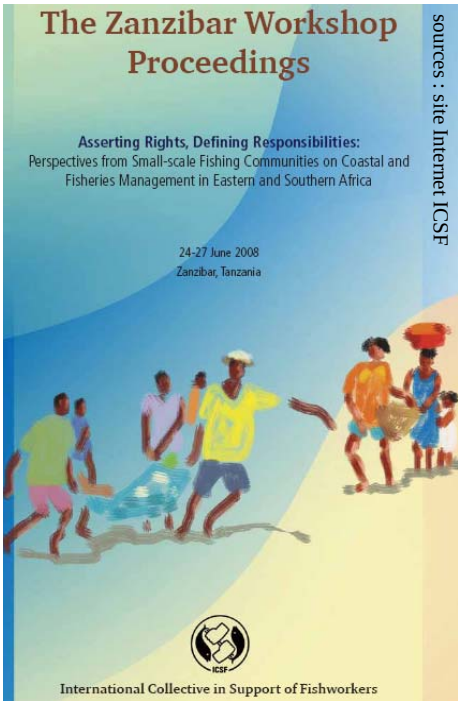

Figure 49 – Exemple d'*agora* à l'initiative d'ICSF (ici l'Atelier régional de Zanzibar de juin 2008)

De son côté, la CAPE appuie entre autres l'organisation d'un panel de discussion en 2008 à propos des enjeux de qualité et de traçabilité entre pêcheurs artisans ouest-africains et quelques industriels européens présents au salon *Seafood* de Barcelone (qui rassemble chaque année le « gratin » de la pêche mondiale). Depuis sa création, cette ONG anime par ailleurs diverses réunions d'échange, d'informations et de forums entre de nombreuses organisations professionnelles de pêcheurs issues de pays ACP (site Internet de la CAPE) (***photographie 20***). Enfin, à Madagascar, l'AMM et le COMM conçoivent et organisent, avec l'appui logistique et financier de leurs partenaires, la tenue de plusieurs « ateliers nationaux sur la pêche traditionnelle » (cf. section *4.3.2.2*) visant à la fois à identifier les principales difficultés et carences auxquelles sont confrontés les professionnels (manque de matériel et d'équipement, faible reconnaissance et légitimité,...) tout en essayant de renforcer la constitution et l'institutionnalisation de groupements de pêcheurs (Randrianasoavina, 2007).

Photographie 20 – Un exemple d'actions entreprises par la CAPE (ici sur les accords de pêche UE-Afrique de l'Ouest en Guinée, en 2000)

Crédits photographiques : Collectif P&D, 2000

5.2.4.2 Une action symbolique, la Journée mondiale des pêcheurs

Une seconde production d'espace autonome consiste dans l'organisation « d'actions symboliques » (Ripoll, 2008). À ce titre, la mise en place de la « **Journée mondiale des pêcheurs** » (JMP) célébrée par les altermondialistes halieutiques le 21 novembre de chaque année depuis 1997 – date à laquelle fut intronisé le Forum mondial – est sans doute la plus emblématique mais aussi la plus routinière (***figure 50***).

Concrètement, cette journée consiste en une programmation d'actions multiples et évolutives (manifestations contre les engins de pêche destructeurs, distributions gratuites de poissons, sensibilisation et conservation des mangroves, etc.). Elle a surtout pour objectif de rappeler l'importance sociale et économique de la pêche à petite échelle dans de nombreuses régions du monde, au regard de questions d'actualités essentielles pour l'avenir du secteur. Elle permet également de mettre en valeur les liens de solidarités qui se sont noués entre les différentes organisations de *fishworkers* et de leurs supporters à travers le monde (WFF, 2000a ; Pecquerie, 2000). C'est notamment pour faire face aux effets « de la privatisation, de la marchandisation, de la mondialisation [qui] mettent en danger les moyens d'existence des communautés traditionnelles et détruisent leurs ressources naturelles, nos fleuves, nos côtes et nos mers » que le WFF et l'ensemble des ces membres organisent en novembre 1999 une campagne transnationale visant à protéger la côte et les pêcheurs qui l'exploitent et de rappeler leur droit à des moyens dignes d'existence (Debnath, 2008) (cf. ***figure 50***).

Aux échelles nationales, les membres de la BFFM et du Collectif P&D célèbrent ainsi depuis plusieurs années cette journée d'action en organisant des réflexions thématiques multiscalaires portant tantôt :

- sur les liens de solidarité entre pêcheurs artisans du golfe de Gascogne et de Méditerranée (*JMP 2000* à Six-Fours) ;
- sur les accords de pêche et de libre échange entre l'UE et certains pays africains (*JMP 2002* à Étaples) ;
- sur les rapports entre l'activité productive halieutique et ses modes de consommation alimentaire (*JMP 2008* à La Seyne sur mer), etc.

Vendredi 20 novembre : Approche critique de la gestion scientifique des pêches

14h-14h30	Accueil Introduction de Danièle Le Sauce, Présidente du Collectif P&D
14h30	**«La science et la gestion des pêches»** par Menakhem Ben-Yami Débat
15h30	Pause
16h00	**Table ronde : "Les pêcheurs sont aussi des experts"** Modérateur, Alain Le Sann, Secrétaire du Collectif P&D, Intervenants : Xoan Lopez, Secrétaire de la Fédération des Cofradias de Galice, Olivier Le Nezet, Président du Comité local des pêches de Lorient, René-Pierre Chever, Secrétaire du Comité local des pêches du Guilvinec, Charles Braine, WWF, Alain Biseau, Ifremer-Lorient, Liliane Carriou, Vice-Présidente du Collectif P&D, Jean Michel Le Ry, Collectif P&D, Elisabeth Tempier, Collectif P&D, antenne Méditerranée
18h00	Débat
18h30	Conclusion et Clôture
19h00	Buffet

Samedi 21 novembre : Des initiatives pour une pêche responsable, présentées par les pêcheurs, pour une autre Politique Commune des Pêches

9h-9h30	Accueil Introduction de Danièle Le Sauce, Présidente de P&D
9h30	**«Initiatives pour une pêche responsable»** présenté par Bastien Malgrange, P&D, avec Bruno Claquin, Président du CLPM de Douarnenez, fileyeur, Romain Verger, ligneur d'Ouessant, Patrice Donnard, patron du «Risten», langoustinier, OPOB, et peut-être d'autres pêcheurs
10h30	**«Les Prud'homies de pêcheurs et les bonnes pratiques en Méditerranée française»**, Elisabeth Tempier, P&D, antenne Méditerranée
10h50	Pause
11h00	**«Gestion dans la tourmente»** par Menakhem Ben Yami
11h30	**Table ronde : «Pour une autre Politique commune des pêches»** Modérateur, Danièle Le Sauce, Présidente du Collectif Pêche & Développement, avec Xoan Lopez, Secrétaire de la Fédération des Cofradias de Galice, Alain Cadec, député européen, Vice-Président de la Commission pêche, André Le Berre, Président du Comité régional des pêches de Bretagne, Robert Bouguéon, Président du Comité local des pêches du Guilvinec, et d'autres pêcheurs, Katia Frangoudes, AKTEA, IUEM Brest,
12h00	Prise de parole des élus
12h30	Conclusion et Clôture

sources : *LITPD*, n°44, p. 8 ; WFF, 1998 ; Collectif P&D, 2009.

Comme l'illustre cette figure 50, les actions symboliques entreprises par les altermondialistes halieutiques s'ancrent à des niveaux multiscalaires :
- national, comme par exemple la JMP 2009 organisée par le Collectif P&D à Lorient (*ci-dessus*) ;
- transnational, avec la campagne « Protégeons les côtes, protégeons les pêcheurs » de novembre 1999 (*ci-dessous*) ou bien encore avec la première JMP 1998 organisée par quelques organisations de pêcheurs (*à droite*) ;

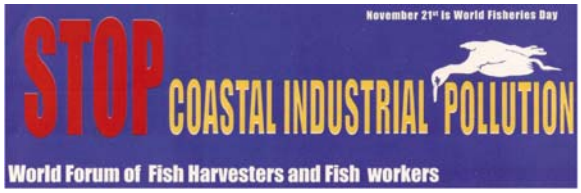

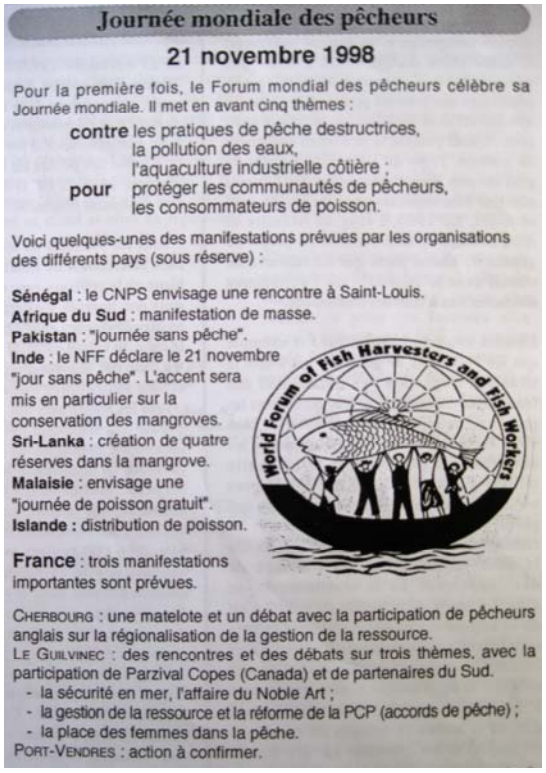

Journée mondiale des pêcheurs

21 novembre 1998

Pour la première fois, le Forum mondial des pêcheurs célèbre sa Journée mondiale. Il met en avant cinq thèmes :

contre les pratiques de pêche destructrices,
la pollution des eaux,
l'aquaculture industrielle côtière ;
pour protéger les communautés de pêcheurs,
les consommateurs de poisson.

Voici quelques-unes des manifestations prévues par les organisations des différents pays (sous réserve) :

Sénégal : le CNPS envisage une rencontre à Saint-Louis.
Afrique du Sud : manifestation de masse.
Pakistan : "journée sans pêche".
Inde : le NFF déclare le 21 novembre "jour sans pêche". L'accent sera mis en particulier sur la conservation des mangroves.
Sri-Lanka : création de quatre réserves dans la mangrove.
Malaisie : envisage une "journée de poisson gratuit".
Islande : distribution de poisson.

France : trois manifestations importantes sont prévues.

CHERBOURG : une matelote et un débat avec la participation de pêcheurs anglais sur la régionalisation de la gestion de la ressource.
LE GUILVINEC : des rencontres et des débats sur trois thèmes, avec la participation de Parzival Copes (Canada) et de partenaires du Sud.
- la sécurité en mer, l'affaire du Noble Art ;
- la gestion de la ressource et la réforme de la PCP (accords de pêche) ;
- la place des femmes dans la pêche.

PORT-VENDRES : action à confirmer.

World Forum of Fish Harvesters and Fish Workers

Figure 50 – Campagnes transnationales et journées mondiales : quelques exemples d'actions symboliques menées par les altermondialistes à différents niveaux d'échelles

De leur côté, les militants malgaches organisent eux aussi au sein des foyers de marins diverses manifestations telles que la distribution de produits de la mer (vente-exposition, braderie de poisson, dégustation de fruits de mer), des conférences-débats sur le secteur maritime (enjeux de la zone de réserve pour la pêche traditionnelle, statut des marins dans le code maritime malgache), etc. (Randrianasoavina, 1999a ; 2007).

À l'instar des études générales menées par certains sociologues et politologues sur la mouvance altermondialiste, force est de constater que l'altermondialisme promu par ces halieutes contestataires s'inscrit davantage dans une logique de réappropriation sociale [**et spatiale**] au processus de mondialisation plutôt que dans une logique d'émancipation ou d'opposition à celui-ci (Fougier, 2004a ; Laïdi, 2004). Par leurs représentations du monde halio-aquacole ainsi que par les pratiques spatiales mobilisées et mises en œuvre, les altermondialistes halieutiques semblent avant tout militer contre le **mal-développement** auxquels restent (profondément) confrontés les secteurs halieutiques et aquacoles, et dénoncent ainsi les conséquences néfastes de l'actuel processus de mondialisation (Noel, 2009b), globalisation que ces militants interprètent comme la forme actuelle du développement du capitalisme et comme un processus résultant de décisions politiques qui reposent sur une l'idéologie néolibérale et des intérêts particuliers des « puissances » inter- (étatiques), multi- (firmes) et trans- (ONG de conservation) nationales (Fougier, 2003 ; 2004a). Reste désormais à comprendre comment cette forme de contestation émerge dans le temps et dans l'espace, quelles ont été et quelles sont ses évolutions, et comment celle-ci est amenée (ou non) à perdurer.

CHAPITRE 6 : LES DYNAMIQUES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE

« *Un mouvement se caractérise aussi par ses rythmes discontinus et son caractère évolutif, des poussées soudaines alternant des phases d'attente et de repli* ».
ATTAC, *Le petit alter* – entrée « Altermondialisme » (2006).

S'intéresser aux dynamiques spatiales de l'altermondialisation halieutique revient à étudier les évolutions d'un système d'acteurs ainsi que la dimension spatiale de cette réalité sociale, tout en introduisant une variable indispensable dans l'analyse géographique, la notion de temps (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Aussi, revendiquer la possibilité de faire l'histoire du mouvement, ou plus précisément d'en retracer la généalogie, implique alors de reconstituer la genèse et de suivre les divers cycles que connaît cette protestation (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*). Si différentes formes de changements spatio-temporels peuvent exister, notre analyse dynamique cherchera plutôt à montrer ceux qui renforcent ou au contraire distendent les interrelations spatiales entre altermondialistes, et qui, par voie de conséquence, modifie le système spatial du mouvement (Lévy et Lussault, *op. cit.*). Notre analyse géohistorique s'appuie pour ce faire sur un découpage chronologique en trois phases inégales mais ô combien caractéristiques des changements que connait ce mouvement. En effet, il semble que l'**émergence** de ce mouvement contestataire s'inscrit dans le développement temporel d'un cycle de protestation porté par une poignée d'acteurs et de groupes créateurs d'opportunités. Néanmoins, certaines discontinuités apparaissent et traduisent alors une **crise** dans la dynamique spatiale d'un mouvement alors contraint de s'engager dans une série de **restructurations** et d'ajustements pour continuer à soutenir la cause de la pêche à petite échelle.

6.1 Cosmogonie[231] d'un mouvement international de pêcheurs artisans (1984-1997)

« *Analyser un mouvement implique nécessairement de déconstruire les mythes unificateurs à partir desquels il s'est constitué ou dans lesquels il se dit* ».
Éric Agrikoliansky *et al.*, *L'altermondialisme en France* (2005).

Par analogie à l'agencement progressif de la mouvance altermondialiste « générale » (cf. ***Annexe 1***) l'altermondialisation halieutique se structure historiquement par l'interconnexion d'un double foyer militant – d'un côté une forte contestation en provenance du sud-est asiatique (Inde, Thaïlande, Philippines) soutenu d'un autre côté par un foyer ouest-européen (Norvège, Belgique, France, Espagne) – ainsi que deux lieux particulièrement fondateurs – Rome et New Delhi –, lieux qui figurent, par métonymie spatiale, comme les pôles d'impulsion les plus représentatifs de cette contestation halieutique (Noel, 2009b). À ce titre, cette mobilisation fait en quelque sorte figure « d'événement géographique » et ne peut par conséquent être pensée sans un amont historique (les conditions de possibilités que le

[231] Terme désignant ici la théorie explicative de la formation d'un univers (*Littré*).

mouvement advienne) et un aval historique (le changement que celui-ci produit) » (Ozouf-Marignier et Verdier, 2000). La dynamique de plusieurs événements protestataires sert en effet de catalyseur au mouvement halieutique ; c'est en participant à des luttes initialement segmentées que les protagonistes du Nord et du Sud se trouvent, échangent et nouent des liens qui seront ensuite réinvestis dans des structures plus stabilisées (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.*). Retracer la généalogie et l'historicité[232] de la formation de cet univers contestataire halieutique artisan implique ici de séquencer une quinzaine d'années de militantisme selon trois grandes étapes fédératives : une entrée en résistance, suivie par un maillage plus intensif des solidarités pour s'achever sur une unification des luttes.

6.1.1 Quand les pirogues du Sud font de la résistance[233]

« *Les particularités des espaces maritimes et de nombreuses communautés côtières des pays du Sud ont favorisé l'émergence relativement précoce* [...] *d'une stratégie visant à fonder un nouvel internationalisme opposé à la mondialisation* ».
Alain Le Sann, *Les réponses des pêcheurs artisans à la mondialisation* (1999).

Au cours de la décennie 1970, « bien que le secteur [halieutique] reste important et occupe un grand nombre de pêcheurs, [...] il est dans un état de désorganisation sociale et économique qui fait que les communautés souffrent d'un manque de cohésion et de conscience collective » (Kurien, 2000). À cette époque, de nombreuses communautés côtières du Sud se trouvent plus ou moins confrontées à une surexploitation des ressources halieutiques, du fait notamment de la concurrence accrue de pêches industrielles étrangères (européenne, japonaise, russe) alors en

Le mouvement des pêcheurs indiens, figure de proue de la contestation artisanale à venir

C'est sans doute en Inde que les soulèvements de masse de pêcheurs traditionnels sont les plus incisifs et les plus virulents face à la menace que représente la pêche chalutière mécanisée à la crevette. « Le premier gros accrochage a lieu en mai 1976, à Madras. À Goa, les propriétaires de sennes de plage et les pêcheurs indépendants se lancent dans une longue lutte contre les chalutiers dès 1977. Des grèves de la faim dans plusieurs centres de districts sont entamées. Les chalutiers qui ne respectent pas la réglementation sont saisis et ramenés sur la côte par les pêcheurs traditionnels en catamarans [...] Quand l'un d'eux [chalutiers], intercepté et remis à la police parce qu'il violait les règles, est relâché sans aucune amende, les pêcheurs irrités mettent le feu à beaucoup de bateaux. Beaucoup y perdent la vie. À la fin de l'année 1978, 16 pêcheurs ont été tués et 110 bateaux détruits » (Bellec, 1986). Les femmes de pêcheurs du Tamil Nadu prennent également part à l'agitation. « Le trafic des chemins de fer ainsi que les routes nationales sont bloqués à travers tout le pays » afin de protester contre l'autorisation d'importations de machines automatiques pour fabriquer des filets car celles-ci menacent directement environ 30 000 femmes employées dans la fabrication artisanale de filets à domicile ou dans les ateliers de confection (*ibid.*). Progressivement, ces mouvements sporadiques de « petits » pêcheurs se pérennisent et essaiment sur l'ensemble du pourtour littoral indien. Très rapidement, ces pêcheurs – en particulier ceux du Kerala au sud du pays – transforment de simples luttes spontanées en premiers syndicats et premières coopératives, appuyées notamment dans leurs entreprises par certains membres progressistes du clergé catholique – et particulièrement par Thomas Kocherry – qui surfent alors sur les théories théologiques de la libération. L'ensemble de ces structures émergentes converge au début des années 1980 vers la création d'un syndicat national des pêcheurs artisans indiens, le ***National fishermen forum*** (NFF), qui va être l'un des instigateurs majeurs de la rencontre de Rome en 1984 (Sall et Nayak, *op. cit.*).

[232] Situation d'un phénomène dans le temps et dans les systèmes d'une époque donnée (Lévy et Lussault, *op. cit.*).
[233] Expression empruntée à Aliou Sall dans son historique du CNPS (Sall et Nayak, *op. cit.*).

plein développement dans ces zones côtières tropicales, à laquelle s'ajoutent une relative pression démographique sur ces littoraux ainsi que les prémices d'une nouvelle législation internationale en matière de droit maritime (cf. section 12). La confrontation entre expériences halieutiques géographiquement éloignées n'en exclut pas pour autant une certaine similitude dans les problématiques vécues par les individus à l'échelle de la planète, sous l'effet notamment de politiques de développement uniformisées mises en œuvre par de nombreux gouvernements nationaux en corrélation avec les grandes organisations internationales (Aguiton, *op. cit.*). Cette conjugaison d'évènements entraîne chez certaines communautés halieutiques, notamment celles où la pêche traditionnelle occupe une place primordiale dans la structuration et l'organisation des territoires littoraux, de multiples réactions spontanées et violentes qui tendent à se pérenniser.

L'origine de la contestation racontée par un instigateur essentiel, le militant indien John Kurien

En juillet 1983, poussé par son ami Rolf Willmann qui officie à la FAO, « et dont le cœur bat très près des travailleurs de la pêche, mais dont les pieds sont entravés dans les mailles des filets des décideurs internationaux », John Kurien suggère l'idée d'organiser une réunion internationale de travailleurs de la pêche et de leurs défenseurs en parallèle à la Conférence mondiale sur les Pêches de la FAO prévue à Rome en juillet 1984. Son premier reflexe est d'écrire une lettre commune à un cercle étendu d'amis (une centaine de personnes), principalement des militants travaillant étroitement avec les communautés de pêcheurs, des académiciens qui examinent des questions liées au développement de la pêche et des personnes dans les ONG de développement qui soutiennent des projets parmi les communautés de pêche. « Dans ma lettre, j'énonçais clairement la raison qui me poussait à le faire. Notre réunion soulignerait à ceux qui font les politiques de la pêche mondiale, le fait que les discussions sur la pêche avaient trop longtemps insisté sur les poissons et la technologie, à l'exclusion des soucis de ceux qui œuvraient sur mer et sur terre pour transformer cette ressource en richesse. En particulier, l'idée était de mettre l'accent sur le lot des millions de petits pêcheurs et de leurs familles dans les pays en voie de développement ». Vers la fin de l'année 1983 et le début de l'année 1984, un travail de fond pour l'organisation de cette conférence est effectuée : réunion de planification en janvier à Hong Kong d'une vingtaine de militants (formant le futur ICSF), réunions de travailleurs de la pêche et de leurs supporters au niveau national (Philippines, Malaisie, Sri Lanka, Inde, Thaïlande, Sénégal, Colombie), etc. (Kurien, 1988 ; 1994).

En juillet 1984, une grande conférence sur la « gestion des pêches et le développement des pêches mondiales » se tient à Rome sous les auspices de la FAO afin de mieux définir les orientations d'un secteur halieutique en pleine évolution (contexte de surexploitation, nouveau Droit de la mer, etc.). Le fonctionnement de la FAO étant fondé sur une représentation étatique, les organisations de pêcheurs « artisans » du Sud ne peuvent participer à cette conférence pourtant chargée (en partie) de débattre de leur avenir, ce que rappelle un collectif de pêcheurs et de sympathisants créé pour l'occasion : « les travailleurs du poisson, qui sont les agents actifs de ce secteur, n'ont pas été appelés à prendre part aux discussions et encore moins aux décisions, ni au niveau de l'élaboration des politiques de projet, ni à celui de leur mise en œuvre concrète. Ainsi mis à l'écart d'une série d'événements qui vont forger leur devenir, les travailleurs vont devoir faire face à de nombreux conflits dont ils seront les premières victimes » (ICFWS, *op. cit.*). Cette difficulté de dialogue entre organismes (inter) étatiques et organisations de pêcheurs du Sud est également accentuée par la radicalité des analyses des défenseurs de la pêche artisanale, en particulier sur la modernisation technologique des flottes

industrielles responsables selon eux de l'épuisement des ressources d'une part, et sur la prépondérance étatique en matière de gestion centralisée des ressources et de planification du développement du secteur d'autre part (Le Sann, 1995b).

Face à ces difficultés de représentativité pour faire entendre leurs problèmes et leurs revendications, une poignée de pêcheurs artisans se réunit sous la houlette de quelques sympathisants – scientifiques (dont le sociologue militant indien John Kurien) et membres d'ONG de développement et d'obédience catholique[234] – au sein d'une conférence parallèle intitulée « Vie, travail et luttes des travailleurs de la pêche » (Kurien, 1988 ; Bellec, 1996). « Au moment où les enjeux du développement sectoriel de la pêche font l'objet de discussions au niveau international afin de définir des stratégies pour l'avenir, des travailleurs de la mer de nombreux pays, en particulier du Tiers-monde, se sont réunis avec leurs associés pour échanger leurs expériences et analyser leurs problèmes respectifs » (Kurien, 1994). Plus de 90 participants de 34 nationalités différentes[235] – originaires pour les trois quarts du Sud (***figure 51***) – se mobilisent au sein d'une sorte de « Bandoeng des petits pêcheurs » (Rieucau, 1987) afin de faire l'examen de la situation socioéconomique des travailleurs du poisson sur les différents continents (***photographies 21 à 24***).

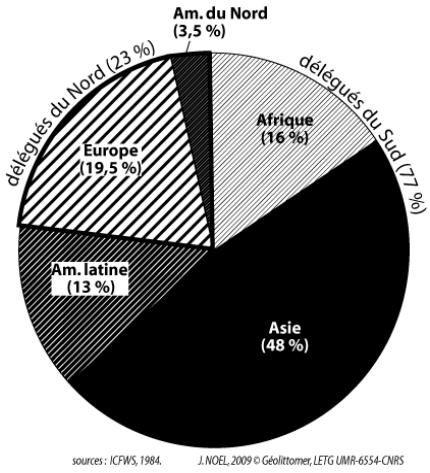

Figure 51 – L'origine des participants et les affiches arborées lors de la rencontre de Rome en juillet 1984

Cinq « problèmes brûlants » y sont notamment abordés : impacts des programmes d'assistance au développement ; évolution du secteur des pêches artisanales ; rôle et développement des organisations de *fishworkers* ; impacts de l'industrialisation et de l'internationalisation du secteur au sein des pays du Sud ; dégradation de l'écosystème aquatique provoquée par la surpêche et les pollutions (ICFWS, *op. cit.*). « Enracinée dans des expériences directes vécues au niveau local », cette initiative populaire constitue « une étape dans un processus continu de luttes et d'actions collectives » où il s'agit de créer une plateforme adéquate « pour continuer

[234] A. Le Sann souligne l'influence des mouvements religieux et des structures d'Églises (congrégations, mouvements d'action catholique, courants théologiques de libération, etc.) dans le déroulement de cette rencontre qui mettent notamment à disposition des militants leurs moyens humains, financiers et logistiques (Le Sann, 2001b).

[235] Les participants sont constitués pour moitié de « travailleurs de la pêche » (petits pêcheurs, membres d'équipage, mareyeuses, transformatrices, etc.), pour moitié « d'associés » présents à titre individuel ou comme représentants d'organisations soutenant la cause des travailleurs de la mer (ICFWS, *op. cit.*).

les contacts et les liens créés au cours des réunions, de mettre au point une stratégie pour étudier et faire connaître la manière dont les projets de développement planifiés des pêches affectent les travailleurs et d'élaborer des directives pour l'action en vue d'établir des programmes de développement et de gestion qui soient justes et viables tout en tenant compte des intéressés » (*ibid.*). Autrement dit, cette conférence s'efforce d'établir des liens entre pêcheurs artisanaux au-delà des frontières nationales dans le but premier de partager des expériences concrètes avant de trouver des moyens de coordonner leurs activités et de renforcer leur solidarité. C'est aussi l'occasion pour eux de remettre en cause une « fausse bipolarisation » dans la façon de se représenter les conditions de développement de la pêche, contribuant ainsi à une relative « démystification » des contraintes et des problèmes vécus par certaines communautés maritimes des pays industrialisés (Sall et Nayak, *op. cit.*).

Enfin, cette conférence permet à ses participants de se rendre compte « qu'au-delà des différences géographiques, politiques, sociales et économiques entre leurs pays, des facteurs sont à l'œuvre à l'échelle mondiale qui créent des problèmes identiques à travers le monde » et que les formes que prennent les organisations et les actions collectives des travailleurs de la mer doivent tenir compte des particularités de contextes sociopolitiques nationaux » (ICFWS, *op. cit.*). Dans leur résolution finale clôturant la rencontre, ces militants formulent enfin certaines recommandations et alternatives afin que celles-ci assurent à long terme « leur réappropriation de la mer » en garantissant leur place d'interlocuteurs légitimes dans les programmes de développement des pêches initiés par les organismes internationaux (FAO, OIT) ainsi que le respect et la garantie de leurs droits (*ibid.*).

sources : ICFWS, 1984. // crédits photographiques : Alain Le Sann, 1984

Photographies 21, 22, 23 et 24 – La rencontre de Rome en juillet 1984 ou l'ébauche de la contestation altermondialiste des pêcheurs artisans et de leurs sympathisants

Après la conférence italienne, la collaboration entre groupes de pêcheurs s'amplifie de même que les interactions et l'assistance apportée par les groupes d'appui. L'évidente croissance de ces formes de coopération et l'appréciation qu'elles rencontrent auprès des organisations de pêcheurs sont aussi à la base du lancement de l'ICSF deux ans plus tard lors du workshop de Trivandrum (ICSF, 1986 ; Kurien, 1994) (cf. section *4.2.1.1*). Les activistes de cette « pêche à petite échelle » poursuivent et intensifient donc leurs échanges, car dans cet « environnement mondialisé, l'action locale reste indispensable mais a de plus en plus besoin d'être appuyée au-dessus par des réseaux ou des fédérations » (Vivekanandan, 2006).

6.1.2 La poursuite des alternatives : les maillages d'une solidarité Nord-Sud

Suite à cet événement précurseur dans l'histoire militante, les alternatives entreprises par ce « tournant tiers-mondiste en faveur des activités liées à la mer » (Rieucau, *op. cit.*) se poursuivent afin de connecter « les malheurs du Sud aux maux du Nord » (Agrikoliansky *et al., op. cit.*). Quatre conférences majeures dans la montée en puissance et la structuration de cette protestation artisanale retiennent plus particulièrement notre attention : celles de Lisbonne (Portugal) en juin 1989, de Bangkok (Thaïlande) en janvier 1990, de Cebu en juin 1994 et enfin de Québec (Canada) en 1995.

Soutenue dans leur démarche par de nombreux partenaires – agences et ONG de développement notamment –, l'ICSF et le CCFD organisent conjointement une nouvelle rencontre à Lisbonne du 19 au 24 juin 1989 entre pêcheurs artisans et supporters pour poursuivre les échanges entamés depuis Rome cinq ans plus tôt. Constitué pour moitié de *fishworkers* et de responsables d'organisations, et pour une autre moitié de scientifiques, techniciens et autres *supporters*, ce « Symposium sur l'environnement marin et sur l'avenir des travailleurs de la pêche » permet ainsi aux 96 militants en provenance de 25 pays – aux trois quarts européens tout de même (dont la moitié portugais) – de confronter et d'échanger à nouveau leurs expériences et leurs réflexions (***figure 52***). Néanmoins, ce rendez-vous sert avant tout à l'examen des politiques halieutiques européennes, de l'émergence de « l'Europe bleue » aux négociations internationales entreprises avec certains pays ACP dans le cadre de la Convention de Lomé IV (cf. **partie 1**). C'est aussi l'occasion pour ce réseau de consolider et d'étendre son champ d'action vers les militants d'Europe de l'Ouest et de Scandinavie (Kurien, 1994). À l'issue de cette rencontre, une dizaine de recommandations insistent notamment sur la nécessité de reconnaître aux organisations de pêcheurs artisans des prérogatives en matière de gestion (ressources, environnement marin), de mieux analyser les impacts des politiques de coopération contractées dans le secteur (droits d'accès, accords de pêche) mais aussi de mieux valoriser le rôle des femmes au sein de la filière (Belliveau, 1989).

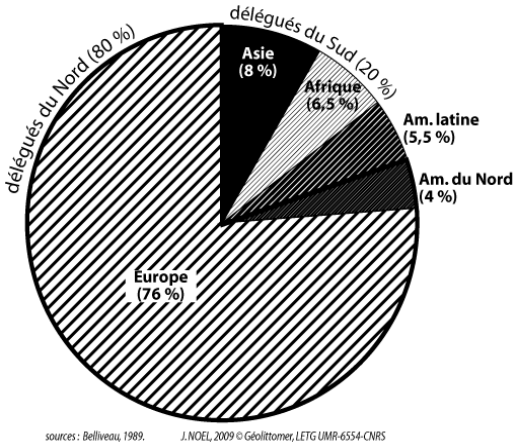

Figure 52 – Origine géographique des participants au Symposium de Lisbonne

En janvier de l'année suivante, l'ICSF réunit au sein de son Assemblée générale à Bangkok ces militants ainsi que certains responsables des mouvements nationaux de pêcheurs – canadiens, chiliens, indiens, norvégiens et philippins – en leur permettant de dialoguer ensemble sur les difficultés rencontrées par chaque organisme mais aussi sur les points de convergence à développer (***photographie 25***). Une centaine de participants en provenance d'une trentaine de pays – aux deux tiers d'Asie, dont une forte délégation thaïlandaise – fait ainsi le déplacement du 22 au 27 janvier 1990 afin de faire le point sur « l'évolution globale des pêches et l'avenir des travailleurs de la pêche » (***figure 53***). Ces derniers évoquent certaines évolutions de fond au sein de la filière et les risques que ces changements engendrent sur les communautés de pêcheurs artisans : sécurité alimentaire face à la demande croissante et soutenue en Pdm, marginalisation des producteurs (peu structurés) face à l'émergence et au développement anarchique de nouveaux usages des littoraux du Sud (crevetticulture, tourisme),... et concluent à des recommandations similaires au précédent atelier portugais (Gillet, 1990).

Crédits photographiques : Alain Le Sann, 1990.

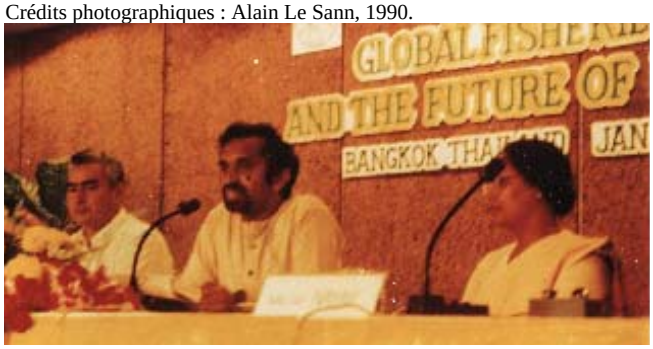

Photographie 25 – les militants altermondialistes lors de la Conférence de Bangkok (1990)

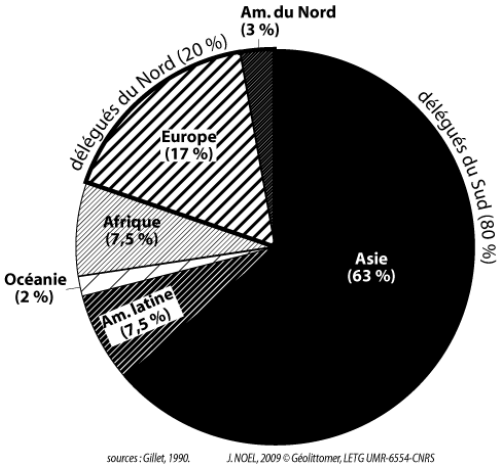

Figure 53 – Origine géographique des participants de l'Atelier de Bangkok

Outre l'organisation de la conférence internationale sur « la bataille du poisson » en 1992 qui donne naissance à la CAPE (cf. section *4.2.1.2*), les actions d'ICSF se poursuivent au cours de l'année 1994 avec l'élaboration d'un nouveau rendez-vous militant dans lequel quelques 90 délégués représentant les organisations de pêcheurs artisans et les organismes d'appui qui les soutiennent se retrouvent du 2 au 7 juin en terre philippine. Un panel de militants identique aux conférences antérieures – encore une fois originaires aux deux tiers d'Asie, mais cette fois-ci avec une forte délégation philippine – participe à cette rencontre de Cebu centrée sur « la lutte des travailleurs de la pêche et les nouvelles alternatives d'appui » (***photographie 26***)[236]. Dix ans après celle de Rome, cette conférence permet aux militants et à leurs organisations de témoigner de leurs expériences militantes (manifestations, recours en justice, campagnes de pression, etc.) ainsi que des liens entretenus avec divers acteurs du secteur (organisations politiques, agences de développement, institutions religieuses...). Cette rencontre marque une nouvelle fois l'occasion de réaffirmer l'attachement au secteur halieutique artisanal, comme l'illustrent les thématiques au cœur des débats : diagnostic des

[236] Certains observateurs notent pourtant que les pêcheurs artisans du Nord, peu présents et marginalisés dans leur propre société, tardent à s'investir dans le mouvement qui émerge. Or il ne fait pourtant aucun doute « que les quelques milliers de pêcheurs artisans français n'ont pas les moyens d'agir seuls [et] ne peuvent que s'allier avec les millions de pêcheurs du Sud pour maîtriser leur avenir » (Le Sann, 1994a).

pêches mondiales et de l'environnement côtier ; liens transnationaux Nord-sud au sein du secteur (accords de pêche, régimes de commerce) ; renforcement des initiatives des *fishworkers* (organisation des luttes, conditions de travail et de protection sociale, implication dans la gestion participative)... (***figure 54***). Mais le point le plus important concerne sans aucun doute la forte présence des femmes travaillant au sein de cette filière halio-aquacole, et qui s'estimant « oubliées » des discussions antérieures (Le Sann, 1994b), revendiquent une plus forte reconnaissance de leur statut et de leurs droits[237] (ICSF, 1994b ; Nayak, 1994).

Photographie 26 – les militants ICSF lors du 10e anniversaire de l'ONG d'appui (Cebu, 1994)

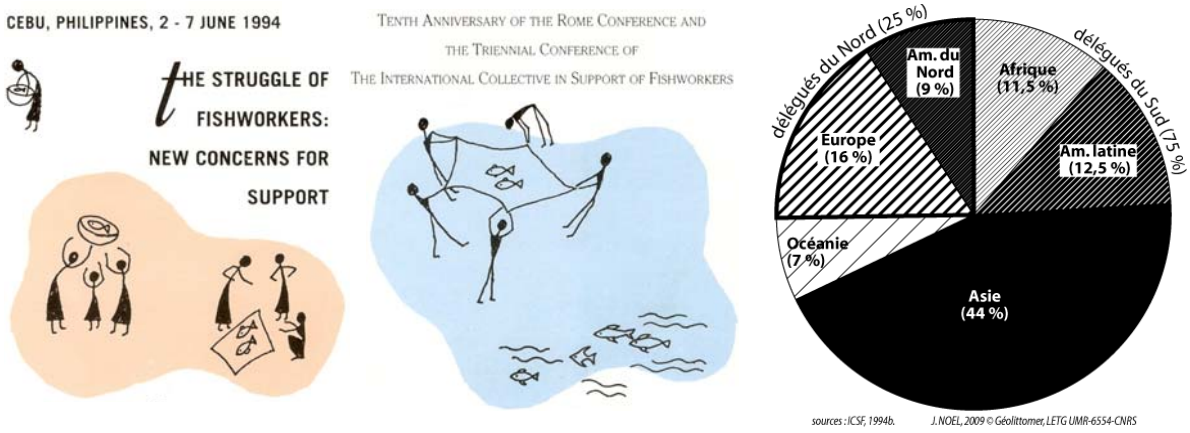

Figure 54 – La lutte des artisans-pêcheurs continue : origine géographique des participants et affiche officielle de l'Atelier ICSF de Cebu (1994)

[237] L'année suivante, ICSF consacre à cette problématique du genre un programme d'action spécial (programme WIF) ainsi qu'une revue apparente (*Yemaya*) (cf. section *5.2.1.1*).

Enfin, l'année 1995 constitue « une année charnière » qui consacre une nouvelle approche du secteur halieutique au sein des organisations internationales (Le Sann, 1995b ; 2001b). Réunie dans la ville de Québec (Canada) pour fêter son cinquantenaire, la FAO y organise un Symposium relatif aux problèmes de surpêche et de pollution du milieu marin à l'issue duquel ressortent deux dispositifs essentiels :
- d'une part, l'élaboration d'un « Accord sur les stocks chevauchants » qui renforce le pouvoir de contrôle des États côtiers sur les activités des flottes étrangères en Haute mer ;
- d'autre part, la rédaction d'un « Code de conduite pour une pêche responsable » qui témoigne de la prise en compte des intérêts de la pêche côtière traditionnelle de subsistance ainsi que des préoccupations de gestion de la ressource et de protection de l'environnement.

Par ailleurs, contrairement à la Conférence de Rome onze ans plus tôt, la participation d'ICSF à la consultation technique du document[238] permet de donner la parole aux organisations de pêcheurs artisans et de mettre à l'agenda officiel un certain nombre de leurs revendications en termes de droits (accès aux ressources et à la propriété, conditions de travail et sécurité alimentaire, participation à la gestion des pêcheries...) (ICSF, 1994a ; Le Sann, 1999). Parallèlement à ce meeting, les sympathisants de la cause halieutique artisanale participent à un séminaire sur la pêche durable conjointement organisé par ICSF et le *Conseil canadien des pêcheurs professionnels* (CCPP). La « déclaration de Québec » qui en ressort se présente comme un vif plaidoyer contre « les flottilles industrielles, nationales ou étrangères, qui exploitent la ressource sans contraintes et sans contrôles » et qui participent de ce fait à « l'exportation de la crise des pêches » (WFF, 2000a). Par ailleurs, la création de récents organismes commerciaux internationaux (notamment l'OMC) fait prendre conscience des nouvelles menaces qui pèsent en matière de privatisation des ressources et droits d'accès ainsi que sur la nécessaire structuration de ces pêcheurs artisans à l'échelle internationale (*ibid.*).

6.1.3 La construction du WFF, ou l'avènement unitaire de la contestation

« *Nous avons besoin d'une action politique pour établir la souveraineté des communautés de pêche sur la mer et ses richesses. Nous devons penser globalement et agir globalement* [...] *Au vu du caractère mondial de l'exploitation des travailleurs et de la menace qui pèse sur la pérennité des ressources, une organisation politique d'envergure internationale doit intervenir et proposer des solutions pour protéger le gagne-pain et le style de vie des petits pêcheurs* » WFF, *Assemblée constituante du WFF* (2000a).

Suite à cette rencontre pleine d'espoir, les militants artisans se retrouvent à nouveau en terre canadienne en octobre de l'année suivante (Ottawa) afin de poursuivre les discussions amorcées sur la pêche durable (dénonciation de la surexploitation industrielle, réflexion autour de droits communs de propriété, etc.) mais aussi de réfléchir à l'élaboration d'un véritable Forum mondial de pêcheurs artisans. « Corollaire naturel de la mondialisation de l'exploitation », cet organisme international se doit « de proposer des solutions de rechange propres à assurer la survie des ressources halieutique ainsi que des communautés côtières qui en dépendent » (Daniel-Ramananarivo, 1997). À cette occasion, ils définissent ensemble trois principaux axes d'actions : continuer à s'opposer à la surexploitation mondiale des stocks par les flottes industrielles ; créer un réseau mondial de solidarité entre pêcheurs et travailleurs de la mer ; protéger partout dans le monde les populations littorales dépendantes de la pêche. Ces

[238] ICSF contribue à la rédaction d'un paragraphe spécial à l'Article 5 sur les pêcheries artisanales (ICSF, 1994c).

derniers précisent en outre que les attentes de ce futur syndicat se placent d'emblée « sur le terrain politique [et] se fondent sur les mouvements de masse nationaux des *fishworkers* et de leurs structures » (WFF, 2000a).

Dans la mémoire militante, la rencontre de New Delhi (Inde) du 17 au 21 novembre 1997 constitue sans aucun doute l'un des points d'orgues dans l'histoire du mouvement. Une commission plurinationale y est en effet chargée d'organiser le futur syndicat mondial, le ***World forum of fish harvesters and fishworkers*** (WFF) (cf. section 4.3.1). À l'initiative des organisations de pêcheurs indiens (NFF) et canadiens (CCPP), cette réunion constitue pour les quelques 190 militants présents – une quarantaine de délégués officiels, une soixantaine d'observateurs d'ONG et près d'une centaine de *fishworkers* (dont un bon tiers d'activistes indiens) (***figure 55***) – un aboutissement des multiples démarches entamées conjointement depuis plus d'une quinzaine d'années (Pecquerie, *op. cit.* ; Parravano, 1999 ; WFF, 2000a). Ces derniers y adoptent une déclaration qui pose les bases d'un mouvement international de solidarité pour la promotion de la pêche artisanale baptisé « Assemblée internationale des travailleurs du poisson et de leurs associés » (Le Sann, 2001b). Cette organisation transnationale, sorte de « fédération à mi-chemin entre une organisation de type communautaire et une organisation de type syndical » (AMRPS, *op. cit.*) vient désormais « remplir le vide qui existait au niveau mondial en ce qui concerne la pêche artisanale et la pêche aux petits métiers, dont les intérêts étaient défendus jusqu'à présent par des groupes de soutien » (ICSF, 1996c).

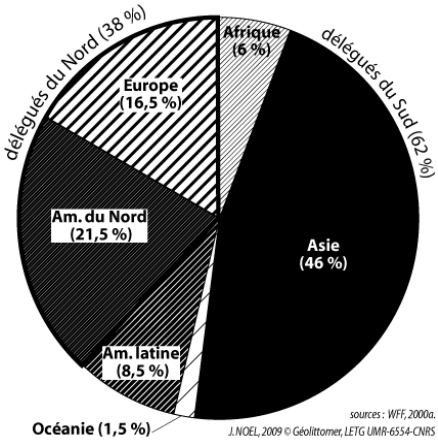

Figure 55 – Origine géographique des participants à la rencontre de New Delhi de 1997

La naissance d'un Forum mondial de pêcheurs artisans : New Delhi, 21 novembre 1997

« Mes amis, pourquoi vous avoir conviés à une conférence de cet ordre ? [...] La réponse réside dans le fait que partout dans le monde, les communautés de pêche artisanale sont mises en marge. À l'échelle de la planète, 75 % des pêches sont en train de s'effondrer, conséquence des ravages causés par les chalutiers-usines, la pêche et l'aquaculture industrielle, la pollution. Le gagne-pain et la sécurité alimentaire des communautés de pêche artisanale sont menacés. Le phénomène a pris des proportions épidémiques à cause de la prétendue mondialisation. Pendant des siècles, nous avons régné sur la mer et en avons pris soin. Aujourd'hui, nos intérêts sont bafoués par des entreprises mondiales assoiffées de profit. Pour résister à ce processus, pour faire barrage à l'inexorable mépris qu'il affiche pour les êtres humains, nous devons leur faire obstacle. Nous devons nous rallier dans le but de régler nos comptes avec ces entreprises et redevenir souverains des mers. Si nous pouvons capturer les requins les plus mortels, nous pouvons certainement chasser ces démons de l'océan ».

sources : WFF, 2000a.

Aux yeux des militants, et notamment de T. Kocherry[239], « cette rencontre du Forum mondial est historique pour contrer la globalisation, [...] ce libre mouvement du Capital pour faire du profit et produire des marchandises » (WFF, 2000b). Ce prêtre catholique – tour à tour

[239] Baptisé le « José Bové catholique indien de la malpêche » (*Ouest France* du 5 octobre 2000)

président de la NFF et coordinateur général du WFF – estime que « pour faire participer les communautés qui vivent de la pêche à la gestion de la ressource, il faut impérativement qu'elles se donnent un poids politique en mettant en place un Forum mondial » (*ibid.*). J. Kurien estime pour sa part que « pour relever le défi de la mondialisation du capital, source de marginalisation, il est nécessaire de s'acheminer vers une « mondialisation des peuples » qui suscite leur prise de responsabilité [...] Seul un mouvement de ce type, ancré dans le contexte socioéconomique et culturel de ses racines locales, et capable cependant de s'élever au-dessus de considérations locales et nationales étroites jusqu'à une action internationale commune, peut s'opposer, négocier et finalement triompher des effets pervers de la mondialisation » (Kurien, 1998).
R-P. Chever – l'un des militants français les plus impliqués dans ce réseau (cf. section 4.3.3) – renchérit sur les nombreuses attentes générées par la constitution de ce Forum. « Parce que nous sommes quelques-uns, un peu par hasard à avoir été mis au cœur de cette réponse alternative qu'est la constitution du Forum mondial, nous devons travailler à la réussite de cette étape de l'émancipation des citoyens que sont les pêcheurs et les femmes qui travaillent dans ce secteur. Nous devons réussir parce que c'est une chance unique, qui ne se reproduira pas avant longtemps, de leur faire toucher du doigt qu'ils ne sont pas seuls, que leurs problèmes ne sont pas insolubles, que la fraternité et la solidarité peuvent les faire triompher, y compris des multinationales » (Chever, 2000). D'autres militants de la BFFM explicitent leurs motivations à participer à ce Forum mondial. « Pour nous, c'est l'aboutissement d'une démarche volontaire pour répondre aux défis de la mondialisation par la constitution d'un réseau de pêcheurs artisans, en marche vers la recherche d'un contrat social planétaire. Au-delà de nos différences et parfois de nos divergences, nous sommes persuadés que nous avons une culture maritime et des intérêts communs. Nous souhaitons vivement que ce Forum soit l'occasion de le manifester et de construire l'avenir sur la base d'une pêche durable et responsable dans une humanité plus fraternelle » (Le Berre et Lefebvre, 1997).

Au sortir de ces quelques paragraphes, il ne faut toutefois pas idéaliser cette contestation halieutique tout comme il apparaît hasardeux de postuler que c'est autour de fins partagées ou de projets communs que des individus en viennent à coordonner leurs actions dans un même mouvement. Le sens et les objectifs de celui-ci ne sont jamais donnés d'emblée mais demeurent le produit de la concurrence à laquelle se livrent différentes composantes pour l'imposition de leur propre définition de la lutte (Mathieu, *op. cit.*). Aussi, loin d'être une stricte mécanique bien huilée de prises de décision et de problèmes à résoudre, le mouvement altermondialiste reste le produit **d'enjeux et de rapports de force** militants d'une grande complexité, faits de conflits le plus souvent feutrés en raison de la nécessité de coopérer afin de réussir (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*).

6.2 L'altermondialisme en temps de crise : essoufflement et rupture de la constatation (1997-2000)

« *Il ne faudrait pas non plus tomber dans une vision irénique de l'altermondialisme* [...], *les conflits entre les composantes restent par ailleurs nombreux et les divergences fortes* ».
Éric Agrikoliansky, *L'altermondialisme en temps de crise* (2007).

L'élaboration de l'Assemblée constituante du Forum mondial de Loctudy (France) en octobre 2000 est sensé sceller l'alliance entre l'ensemble des structures syndicales nationales de pêcheurs et de travailleurs de la pêche du Nord et du Sud. Mais paradoxalement, c'est au moment où le mouvement international de pêcheurs artisans semble arriver à pleine maturité qu'il est confronté à une certaine « crise de croissance » (Amin et Houtart, 2006). Celle-ci laisse apparaître des signes incontestables de faiblesse qui vont se traduire par autant de discontinuités exogènes (provoquées de l'extérieur) qu'endogènes (produites en interne). Pour comprendre ces discontinuités majeures, c'est-à-dire les signes de conflits et de ruptures qui apparaissent tant dans l'espace que dans le temps du mouvement (Brunet *et al.*, *op. cit.*), il convient de revenir sur la préparation et le déroulement de cette Assemblée en pays bigouden, tant celle-ci demeure profondément révélatrice des déficits du mouvement.

6.2.1 Loctudy en mer agitée[240] : d'une alliance Nord-Sud à un clivage Ouest-Est

« *Dès lors, l'enjeu de Loctudy devenait une course pour le pouvoir, ce qui perturba la préparation et le déroulement de la rencontre* ».
Alain Le Sann, *De Rome à Loctudy* (2001b).

Un certain nombre d'observateurs (militants) de la mouvance altermondialiste rappellent à juste titre que les mouvements populaires ne sont pas nécessairement progressistes et adoptent parfois des manœuvres corporatistes qui sont souvent le théâtre de luttes d'influence au sein desquelles les ambitions personnelles ou organisationnelles pèsent davantage que le débat stratégique (Polet, 2007). Bien qu'autopropulsé par une dynamique endogène propre, il aurait été surprenant qu'un Forum aussi porteur d'espérance ne devienne un enjeu de pouvoir important pour différentes organisations. En s'aidant de quelques synthèses réalisées par deux militants observateurs (O'Riordan et Le Sann), nous allons voir comment la préparation et le déroulement de cette Assemblée constituante du WFF restent sujets à de multiples tensions.

6.2.1.1 La préparation de l'Assemblée constituante du Forum mondial

Dans la continuité logique de l'entreprise amorcée dans la capitale indienne en 1997, trois autres réunions de coordination se succèdent pour peaufiner l'élaboration du Forum mondial. Une première se tient à Namur (Belgique) en octobre 1998 (***photographie 27***), afin de préparer la mise en œuvre concrète de la JMP ainsi que d'élaborer les prochaines structures et l'organisation du WFF : statuts, équipe dirigeante, modalités d'adhésion, sources de financement, etc. (WFF, 1998).

[240] Expression empruntée à Brian O'Riordan dans ses réflexions post-assemblée de Loctudy (O'Riordan, 2000).

Crédits photographiques : Danièle Le Sauce, 1998.

Photographie 27 – Les membres du comité de coordination du WFF lors de la réunion de Namur (1998)

Une deuxième rencontre se déroule un an plus tard à San Francisco (États-Unis) pour y affiner la constitution provisoire du Forum élaborée à Namur, en insistant plus particulièrement sur la parité (hommes-femmes, Nord-Sud) au sein du futur syndicat mondial (WFF, 1999). Un premier débat s'engage au cours de ces deux réunions de préparation, en particulier à propos des modalités de participation et de représentation des adhérents. Trois principales options ressortent majoritairement :

- un vote national, avec la possibilité pour certains « grands pays » (Canada, États-Unis, Chili, Pakistan, Inde et Philippines) qui regroupent plus de 25 000 membres de disposer d'au moins deux délégués (donc de deux voix) ;
- un vote à la proportionnelle, tenant compte du nombre d'organisations adhérentes par nation ;
- un vote par nation, quelque soit le nombre d'organisations membres de celle-ci.

Une troisième rencontre prend enfin place à Loctudy en avril 2000 afin d'y préparer la tenue de l'Assemblée constituante du Forum nouvellement constitué (WFF, 2000a). Cette réunion porte principalement sur les détails techniques de la prochaine « Assemblée » qui doit se tenir en octobre dans le petit port bigouden. Le choix du lieu d'organisation en France – et particulièrement en Bretagne-Sud – n'est pas le fruit du hasard et s'explique notamment par l'existence de nombreuses ONG d'appui francophones au réseau qui ont su tisser des liens partenariaux avec de multiples organisations (Sénégal, Canada, Inde...) ainsi que la relative « neutralité » du lieu. Pendant près de deux ans, la délégation française s'attèle à la préparation de cette réunion capitale et prend ainsi contact avec un certain nombre d'organismes européens, nationaux (OFIMER[241], CCFD, Fph), régionaux (DIREN Bretagne[10], conseils régionaux de Bretagne, de Basse-Normandie, de Pays de la Loire et de PACA) , locaux (conseils généraux du Finistère et du Morbihan), et obtiennent ainsi divers soutiens financiers en vue de l'organisation de cette réunion (O'Riordan, 2000)[242].

6.2.1.2 Les tensions de Loctudy ou la « scission programmée » du mouvement

Vers la fin de l'année 2000, du 2 au 6 octobre, plus de 200 personnes et près de 35 délégations nationales se retrouvent en terre bigoudène, à Loctudy, dans le cadre de l'Assemblée constituante du WFF (***photographies 28 à 31*** et ***figure 56***). Outre la perspective réjouissante de parachever l'histoire des luttes halieutiques engagées depuis plus de quinze ans, une nouvelle occasion est donnée aux divers militants de rediscuter des problèmes récurrents rencontrés (surcapacité de production ; conflits d'accès aux zones de pêche ; mondialisation du commerce des Pdm, etc.). Mais ce qui « devait être un grand pas en avant sur le chemin de la solidarité

[241] Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture ; Direction régionale de l'environnement.
[242] Le ministre français de la pêche (J. Glavany) est invité pour introduire cette Assemblée constituante (WFF, 2000a).

Nord-Sud chez les pêcheurs » vire dès le départ à une « collision frontale entre personnalités occidentales et orientales, entre leurs priorités respectives » (O'Riordan, 2000), et annonce même de l'avis de certains une « scission programmée » de l'Assemblée (Le Sann, 2001b).

Crédits photographiques : Alain Le Sann, Danièle Le Sauce 2000 // sources : CLPMEMG, novembre 2008.

Photographies 28, 29, 30 et 31 – Panel de militants présents à l'Assemblée constituante de Loctudy

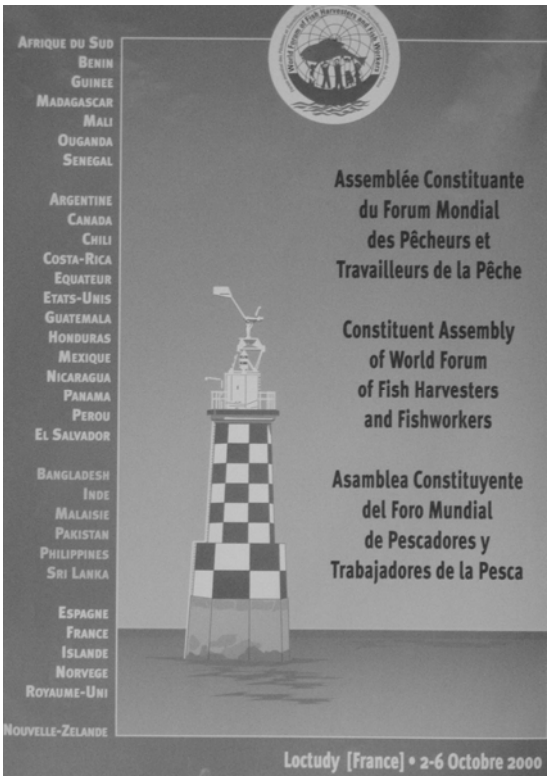

Figure 56 – L'affiche officielle de l'Assemblée constituante de Loctudy (octobre 2000)

Dès les premiers jours, la tonalité de l'Assemblée est donnée : certaines délégations attaquent avec violence l'inaction du forum, d'autres critiquent le colonialisme du Nord, etc. Tout ceci fait que « la discussion est bloquée, les débats sur le fond escamotés, seul compte les statuts pour le contrôle du pouvoir » *(ibid.*). « Et voici qu'au troisième jour des débats un orage éclate qui anéantit tout espoir de réussite [...] Le jeudi après-midi, 5 octobre, Indiens et Canadiens sont aux prises pour obtenir le contrôle du Forum mondial » (O'Riordan, 2000). Dès lors, « plus l'échéance approchait, plus il était clair que seule la constitution, les statuts, intéresseraient les Indiens et les Canadiens » (Le Meut, 2001). « Des propos véhéments et

passionnés sont échangés, et l'on arrive à une étrange controverse sur le nombre de continents de la planète » (O'Riordan, 2000). Un débat tendu paralyse alors l'Assemblée sur la représentation du comité de coordination : faut-il six régions ? cinq continents ? Il s'en suit un vote serré (28 voix pour un statu quo, 23 contre) (Le Sann, 2001b ; Delpierre, 2002).

Discours inaugural de François Poulin, coordinateur-adjoint du WFF à Loctudy (2000)

« Il nous faut une organisation forte représentant les 20 millions de pêcheurs côtiers du monde, une organisation qui pourra faire des alliances avec d'autres organisations internationales qui travaillent dans le même but, dans le même sens que nous, qui s'opposent aux forces négatives de la mondialisation. Il nous faut une organisation forte qui soit reconnue par tous comme une force avec laquelle il faut compter, et qui nous représente dans les instances internationales comme à la FAO et dans les différentes réunions internationales de toutes sortes. Il nous faut une organisation forte qui pourra réagir rapidement et avec énergie si l'une de nos organisations membres et leurs chefs, leurs leaders sont attaqués. Seule une organisation forte pourra aider chacun de vous à mener à bien vos actions dans chacun de vos pays. Il nous faut une organisation véritable qui sera beaucoup plus qu'un simple mouvement ou regroupement de personnes qui ont les mêmes idées, qui ont les mêmes objectifs. Il nous faut une organisation très responsable, capable de prendre des décisions ensemble après avoir consulté et obtenu l'accord de chacun, capable aussi de traduire ses décisions en gestes réels qui auront un impact, qui feront la différence. Il nous faut une organisation efficace, capable de regrouper des ressources humaines et financières pour rendre possible notre action à l'échelle internationale avec les coûts et la complexité que cela implique. Il nous faut une organisation chaleureuse où chacun de nous se sente chez lui, chez elle, une organisation qui s'occupe des vrais problèmes, capable de trouver des solutions innovatrices et capable de communiquer rapidement entre chacun de vous à travers le monde. Il nous faut une organisation véritablement démocratique et représentative qui fera une place égale aux femmes, qui posera des gestes concrets pour reconnaître la valeur économique et sociale de leur travail dans la pêche ».

source : WFF, 2000b.

Quand la pêche à petite échelle fait elle-même débat

Une divergence notable et interne au mouvement concerne ici la difficulté sémique pour les militants de s'accorder sur une **définition commune concernant la pêche à petite échelle**. Cette tentative de conception collective ne s'est d'ailleurs pas réalisée sans crispations, comme l'atteste par exemple la tentative indienne de limiter l'accès au Forum mondial seulement pour les bateaux de pêche de moins de 100 CV, ce qui aurait écarté de fait une bonne partie de la pêche artisanale côtière des pays du Nord (Le Sann, 2001b). Comme se plait à le rappeler O'Riordan, le WFF prétend réunir la pêche commerciale, professionnelle et très technique des pays industrialisés et la petite pêche traditionnelle, de subsistance, des pays du Sud. « Mais où passe la ligne de démarcation ? La taille, la puissance, l'échelle sont des choses qui comptent. WFF se fonde sur la notion de pêche artisanale qui, selon les critères français ou canadiens, inclut aussi des chalutiers qui font jusqu'à 25 m. Dans beaucoup de pays du Sud, le terme artisanal désigne la pêche traditionnelle, la pêche à petite échelle, avec des embarcations sans moteur ou équipées au mieux d'un hors-bord » (O'Riordan, 2000). Il est donc assez « difficile pour un petit pêcheur piroguier d'admettre que le propriétaire d'un chalutier de 24 m. en Bretagne ou en Islande est un pêcheur comme lui, comme est difficilement concevable pour ce dernier de croire que celui-ci a des problèmes qui, rejoignent les siens » confesse par ailleurs Jean Desrues (in WFF, 2000a). Selon ce dernier, cette différence des équipements et des moyens techniques et financiers « constitue qu'on le veuille ou non, un écueil de taille pour bâtir une plate-forme où les uns et les autres se sentiraient à l'aise pour définir un programme d'actions où chacun trouverait son compte » (*ibid.*). Aussi ne faut-il pas être étonné par certains résultats issus de l'enquête réalisée par Le Meut à la suite de l'Assemblée constituante de Loctudy, dans laquelle beaucoup de personnes s'interrogent sur la pertinence de cette dénomination de « pêche artisanale », estimant que « ce n'est pas du tout la même chose. Les pêcheurs traditionnels, ce sont des pêcheurs de pirogues, de catamarans, à mains. Les pêcheurs artisans, c'est ce que l'on trouve en Amérique latine, en Amérique du Nord et en Europe » (Le Meut, op. cit.).

Quand deux visions de la pêche artisanale s'affrontent : les tensions indo-canadiennes

« Il semble qu'il y ait un manque de confiance fondamental entre les deux principaux protagonistes de l'entreprise. D'un côté les Indiens – regroupés au sein de la NFF –, de l'autre les Canadiens – rassemblés au sein du CCPP – entrent en compétition pour prendre le contrôle du WFF. Ce manque de confiance s'est par la suite exacerbé, notamment à propos des relations avec des ONG environnementalistes, *Greenpeace* en particulier. « Cette dernière affaire a fait surface à toutes les réunions du Comité consultatif et elle a fini par exploser en plein jour à Loctudy » (O'Riordan, 2000). « La question des **alliances** et de la **représentation du mouvement** dans le combat contre la mondialisation libérale aboutit à une véritable rupture » (Le Sann, 2001b). Si *Greenpeace* avait été conjointement invité par le NFF et le CCPP lors de la réunion de New Delhi, la pertinence d'un partenariat entre l'ONG environnementaliste et le futur syndicat de pêcheurs artisans réapparait lors de chaque réunion préparatoire. Il est finalement décidé de ne pas inviter cette ONG à Loctudy, du fait notamment que de nombreuses organisations de pêcheurs du Nord – dont la France – soient en conflit avec l'organisation*. Aussi, lorsque Tom Kocherry – co-président du WFF – organise une tournée aux États-Unis financée par *Greenpeace* peu avant le rassemblement du contre-sommet de Seattle de 1999, une partie des membres du comité de coordination – ceux du Nord – se sentent offusqués. Une lettre dénonciatrice contre ce dernier est écrite au nom du comité de coordination sans que l'intéressé soit au courant et sans discussion préalable au sein du comité. En retour, ce fort désaveu vis-à-vis d'un des leaders incontestés de la cause artisanale constitue une profonde atteinte pour certains délégués du Sud (les délégués sénégalais et indiens ne cosignent d'ailleurs pas la lettre). « Le problème à Loctudy, c'est que par des moyens non démocratiques, indignes et furtifs, on a cherché à déstabiliser le coordinateur général du WFF. Ce « on » désigne ses collègues nord-américains et européens au sein du comité de coordination » (Santiago, 2001).

Le problème de **financement** du Forum, essentiellement porté contre la gestion canadienne, est également révélateur de tensions. Il a fallu au CCPP près de trois ans pour présenter des comptes certifiés sur les sommes collectées pour la réunion de New Delhi. La somme perçue par le CCPP de la part de la FAO pour financer le WFF (près de 25 000 $ US.) n'a dans les faits pas été reversée au secrétariat du Forum en Inde car utilisée par les délégués canadiens pour couvrir les dépenses engagées depuis la création de celui-ci. Certains participants ne reconnaissent pas l'usage de ces fonds et considèrent que le CCPP doit les reverser au secrétariat du WFF (Pecquerie, *op. cit.*). Lors des réunions suivantes, ces aspects financiers ressurgissent fréquemment mais le CCPP juge inconvenant de mettre en doute la transparence de sa gestion financière. Celui-ci soumet dans le même temps un projet au nom du Forum à l'agence canadienne de développement sans en informer au préalable le comité de coordination. « N'était-ce pas là une façon de s'emparer des leviers de commande du Forum mondial ? » s'interroge Santiago (*op. cit.*).

Enfin, un dernier conflit survient sur la **répartition des ressources**. Les Canadiens militent plutôt pour une représentation régionale basée sur deux continents distincts (Amériques du nord et latine) – ce qui mathématiquement leur donne une certaine majorité au sein des structures du Forum –, par opposition aux délégations indiennes qui souhaitent un seul ensemble régional afin de limiter cette emprise sur le futur mouvement (Pecquerie, *op. cit.*). La question de fond du Forum porte sur la représentation proportionnelle au sein du comité de coordination. D'où le débat sur les conseils continentaux et les accords sur le principe un pays-une adhésion. « Au sein du Forum mondial, les leaders des organisations nord-américaines étaient déterminés à faire adopter une disposition leur permettant d'être en permanence membres du comité de coordination. La délégation indienne n'a usé de son influence que pour dénoncer cette prétention aberrante [...] Dans les faits, chaque continent allait être représenté par deux membres au comité de coordination. Tout le monde sait qu'en Amérique du Nord il y a seulement deux pays, tandis qu'ailleurs on peut en compter une trentaine ou plus [...] Si au sein du Forum mondial on avait accepté de faire de l'Amérique du Nord un continent à part entière, les États-Unis et le Canada seraient devenus *de facto* des membres permanents du comité de coordination (Santiago, *op. cit.*). Par ailleurs, celui-ci avait défini les modalités d'adhésion des nouveaux membres, fixant une date limite pour éviter que des organisations ne rejoignent le Forum au dernier moment. Mais juste avant la tenue de l'Assemblée constituante, voici que le coordinateur adjoint du Forum, un Canadien qui pendant ces trois dernières années n'avait pas fait un seul recrutement, amène tout d'un coup 12 nouveaux membres latino-américains. Pour la délégation canadienne, c'était encore un moyen de s'assurer le pouvoir » (*ibid.*).

* Les Français n'ont pas digéré que les pêcheurs espagnols appuient la campagne de *Greenpeace* pour l'interdiction des filets maillants dérivants dans les eaux européennes au cours des années 1990. Lorsque les délégués espagnols essayent de faire passer une résolution au sein du WFF réclamant l'interdiction de certains types de chalut, les Français ont tenté de les bloquer (O'Riordan, 2000)

Ces conflits accélèrent les oppositions – notamment envers le président du WFF Tom Kocherry – et les débats s'orientent vers une présidence alternative reposant sur Humberto Mella, le leader des pêcheurs chiliens. « Le vent dominant soufflant alors contre les Indiens, la séance prend une allure chaotique et la moitié de l'assemblée quitte la salle. L'unité venait de s'échouer sur des rochers » (O'Riordan, 2000). Désavoué par les pays du Nord, le président fondateur indien sent se constituer une alliance autour du Canada, et estime que les pays du Sud sont mis à l'écart. On assiste dés lors à une véritable fission[243] de la branche syndicale du mouvement selon deux entités distinctes, quoique de statuts quasiment identiques (***figure 57***) :
- d'un côté, le « Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche » ou ***WFF*** regroupe les organisations de *pêcheurs artisans* en provenance d'Europe (sauf l'Espagne) et des Amériques du Nord et latine (exceptée les Antilles françaises) ;
- de l'autre, son homologue, le « Forum mondial des peuples pêcheurs » ou ***World forum of fisherpeoples*** (WFFP) fédère les organisations de *pêcheurs traditionnels* originaires d'Asie, d'Afrique, du Pacifique (maories), plus l'Espagne et les Antilles françaises.

6.2.2 Les trois déficits du mouvement altermondialiste halieutique

« *En réalité, derrière cette volonté farouche de conserver le pouvoir se dessine des contradictions profondes et des méconnaissances, que les réseaux mis en place n'ont pas suffi à dépasser* ».
Alain Le Sann, *De Rome à Loctudy* (2001b).

Ceux qui ont voulu ce forum mondial et qui ont travaillé pour trouver des critères dépassant les clivages afin de construire cette solidarité Nord-Sud – en particulier les divers organismes d'appui – ressortent bien évidemment attristés par le sort de cette Assemblée mais aussi extrêmement réalistes : « personne ne se faisait d'illusions : la tâche ne serait pas facile. Le secteur de la pêche est constitué de réalités complexes et contradictoires, et il existe des différences socioculturelles et économiques évidentes entre les populations de pêcheurs du Nord et du Sud » (ICSF, 2000). Mais alors pourquoi avoir accordé une telle importance à la création d'une nouvelle organisation internationale, avec des statuts clairement définis malgré l'existence de divergences radicales sur des questions essentielles – telle que la définition de la pêche à petite échelle – et des perspectives différentes parmi les participants, s'interroge O'Riordan (2000). Plusieurs observateurs de Loctudy montrent en réalité que des tensions plus profondes se dissimulent derrière l'affrontement visible des délégations canadiennes et indiennes (*ibid.* ; Bellec, 2001 ; Delpierre, *op. cit.*).
En d'autres termes, les raisons de la fissure de ce paysage contestataire halieutique restent avant tout liées à « quelques illusions bien ancrées qui servent de cadres cardinaux pour décrire et percevoir les mouvements altermondialistes, leur réalité et leur avenir » (Agrikoliansky, 2007). Il existe bien souvent un décalage « à propos de qu'est ou devrait être l'altermondialisme, et ce qu'il n'a jamais été [...], entre la réalité de ce qu'est le mouvement et les représentations que peuvent en avoir ses acteurs » (*ibid.*). Si cette cassure au sein de la cause artisanale reste avant tout due aux « attentes trop fortes en matière d'unification et d'objectifs communs » (Ben-Yami, 2003a), « l'espace de l'altermondialisme, [...] fait de concurrences et d'alliances, de circulation de ressources et de jeux de légitimation croisés entre

[243] Au sens de Brunet et consorts, la fission matérialise un « processus de division d'un corps » et se produit fréquemment à partir d'un certain stade de croissance d'un système spatial » (Brunet *et al.*, *op. cit.*).

les divers acteurs participants » (Mayer et Siméant, 2004), semble souffrir, comme toute protestation altermondialiste (Routledge, 2003 ; Nicholls, *op.cit.*), de plusieurs déficits en matière de popularité, de crédibilité et de globalité (Fougier, 2004a).

Figure 57 – Les deux Forums mondiaux de fishworkers résultant de la scission de Loctudy en 2000

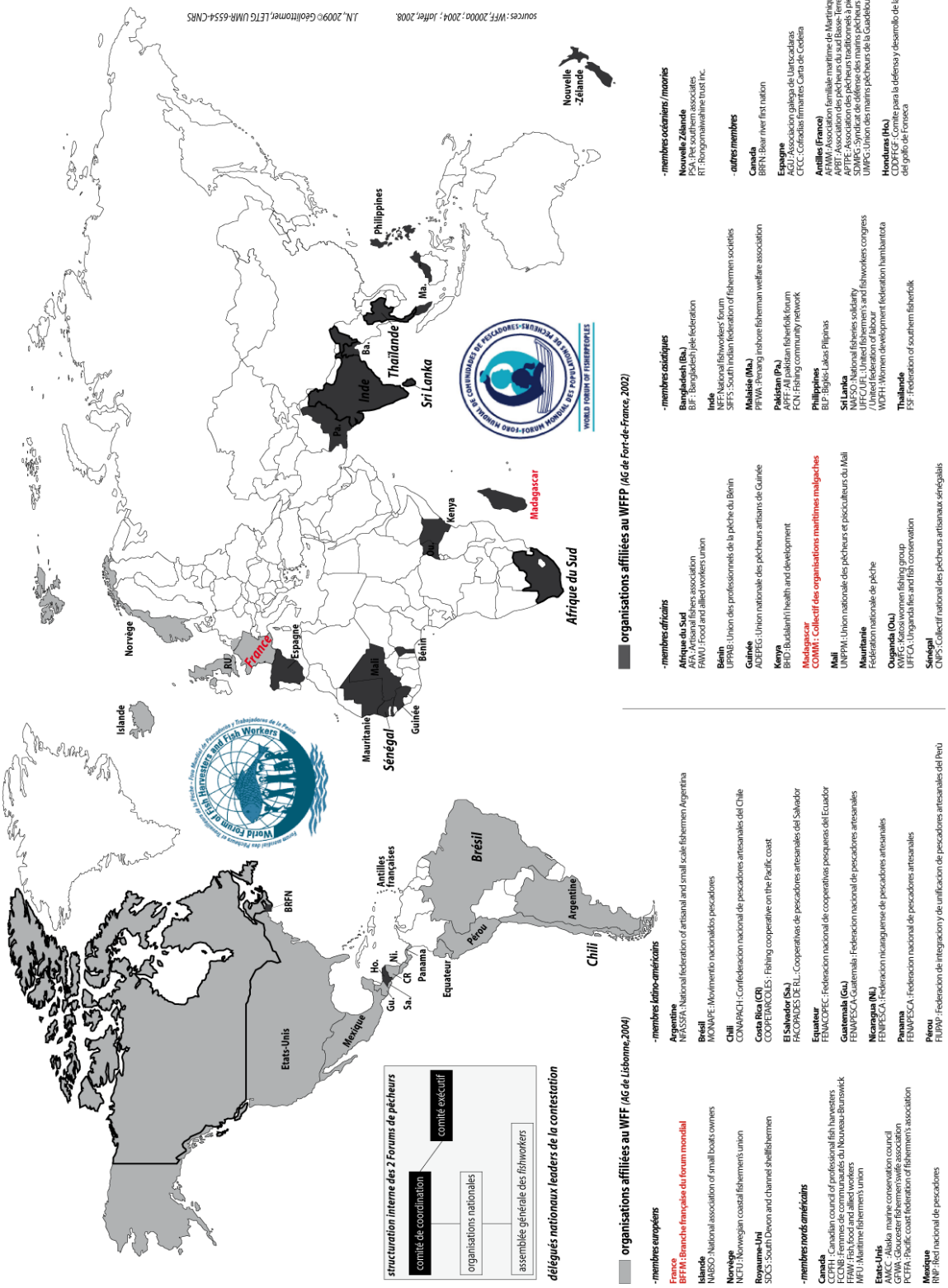

6.2.2.1 Un déficit de popularité : la force des inégalités sociales

Malgré le succès notoire de cette contestation halieutique, la **reconnaissance** des organisations entendant porter la parole des *fishworkers* ainsi que la **participation** directe des intéressés apparaît des plus problématiques, « redoublant sur le terrain militant la marginalité sociale de ces populations » (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Ainsi, la structure du WFF ne représente qu'une infime partie des actifs du secteur halieutique puisque « 99 % des pêcheurs et travailleurs de la pêche n'ont aucun contact avec cette organisation [...] L'urgence est donc de les rejoindre et de chercher à les organiser » estime Bellec (*op. cit.*). Par ailleurs, « la base réduite des organisations de pêcheurs et la faiblesse de leur structure et de leur fonctionnement continuent de limiter l'efficacité des organismes d'appui lorsque ceux-ci souhaitent faire évoluer réellement les choses sur le terrain. De l'aveu même de certains militants, la vision de départ d'ICSF « qui était de promouvoir des organisations de pêcheurs ou des communautés partout dans le monde s'avère clairement irréaliste » (Vivekanandan, 2006), leur conceptualisation restant « manifestement un point faible au sein du Collectif » (*ibid.*).

Un constat identique peut être dressé à l'échelle *hexagonale*. L'enquête-bilan effectuée auprès des participants français à la suite de la rencontre de Loctudy confirme elle aussi ce manque de popularité dans la structuration et le fonctionnement de la BBFM (Le Meut, *op. cit.*). Parmi les critiques mentionnées à son encontre – précipitation et faille démocratique dans la désignation des délégués, sous-représentation de certains militants (antillais, méditerranéens), etc. –, c'est surtout le risque de confusion avec le Collectif P&D qui demeure le plus symptomatique. À tel point qu'il apparaît même hasardeux qu'elle s'en détachât totalement, tant sur le plan matériel (compte tenu de ses moyens quasi inexistants) qu'intellectuel (compte tenu du très petit nombre de membres) (Chaussade, 2002). En effet, si cette branche française se conçoit au départ comme « une organisation autonome constituée de professionnels de la pêche », la collusion avérée entre ses membres et ceux du collectif lorientais explique, de l'aveu même de ses instigateurs[244], que cette structure syndicale « n'a jamais été autre chose que l'ombre d'elle-même au profit du Collectif P&D » (*ibid.*).

Une lecture plus attentive de la **composition** des participants aux diverses réunions qui jalonnent l'histoire de ce Forum mondial met également en relief de profondes disparités. Certaines catégories d'acteurs, notamment ceux en aval de la filière (mareyeurs, employés d'usines, etc.) apparaissent largement sous-représentées au profit des pêcheurs mais surtout des représentants d'organismes d'appui. À ce titre, une analyse des inégalités de participation et de représentation à travers la question de **genre** fait clairement apparaître que la parité souhaitée et affichée par le mouvement est à considérer avec prudence, et que, comme pour d'autres mobilisations de ce type, on observe plutôt une « participation distanciée » de la part des femmes (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Effet distance que l'on retrouve en matière de responsabilités déléguées au sein des organisations altermondialistes, que ce soit à l'échelon mondial (une seule femme au sein du comité de coordination du Forum), national (à peine plus d'un quart de femmes au sein de la BFFM et du COMM) et local (surreprésentation masculine au sein des associations). À côté de ces instances de décision et de pouvoir, la contribution des femmes en matière de responsabilités « intellectuelles » et scientifiques (tels que la production

[244] Selon les entretiens réalisés en 2008 auprès de D. Le Sauce (2 juillet) et d'A. Le Sann (21 novembre).

d'expertise) reste elle aussi limitée. Si la forte masculinité des métiers et des pratiques explique en partie cet inégal investissement, la reconnaissance des femmes au sein même des structures adhérentes au mouvement altermondialiste demeure sans aucun doute un chantier de travail pour les années à venir.

Le mouvement altermondialiste « pêche » aussi en matière de **cohésion sociale** et de **solidarité** intra-militante, certaines particularités et stratégies du secteur halieutique expliquant en partie cet état de fait. Aux dires du secrétaire général du CLPMEMG, les outils collectifs en matière de cohésion sociale sont remis en question depuis de nombreuses années : « l'engagement politique est miné par une forme de populisme sournois [...] ; le mouvement syndical, rompu à la pratique d'une rhétorique mobilisatrice ne rassemble plus les foules [...] ; le monde associatif en dépit de ses nouvelles formes citoyennes montre lui aussi ses limites (Chever, 2007). Là encore, les motifs de cette désaffection sont connus : « l'individualisme des pêcheurs, la compétition forcenée, la course aux dividendes, la mondialisation (source de tous les maux), la financiarisation des activités, le manque de repères sociaux, l'indigence de la formation à la vie en société, la démission des autorités »... (*ibid.*). Plusieurs observateurs des pêches françaises rappellent eux aussi les difficultés qui existent à transcender les oppositions géographiques en termes de métiers et de professions liées à la pêche. Ainsi, le syndicalisme réactif et à fleur de peau des marins-pêcheurs français souffre d'un déficit évident de solidarité, « tant il est vrai que Boulogne et Le Guilvinec ne parlent pas nécessairement la même langue et ne défendent pas toujours les mêmes intérêts, [...] pas plus que les fileyeurs ne se sentent tout à fait en phase avec les chalutiers » (Burel, 2007). À une échelle plus fine, Ch. Menzies montre que le segment artisanal bigouden laisse transparaitre des conflits de classes sociales en mer entre équipages et capitaines auxquels sont respectivement attachées des conceptions productives divergentes (domestique pour les uns, capitalistes pour les autres), la solidarité sociale ne se maintenant qu'à travers une idéologie du local ainsi qu'une mémoire collective des luttes passées (Menzies, 2002a)[245].

P. Lannuzel dresse un constat identique à Madagascar tant « le mouvement d'une cohésion sociale entre ces pêcheurs dits traditionnels reste effectivement à imprimer » (Lannuzel, *op. cit.*). Selon elle, le COMM « n'est pas né de la base [et] les piroguiers n'en sont pas les initiateurs [...] Les protagonistes des soi-disant regroupements de pêcheurs traditionnels sont alors à rechercher ailleurs que parmi les véritables acteurs locaux ». L'appréciation de cette géographe est telle qu'il n'existe pas pour l'heure de véritables communautés de pêcheurs soudées en raison des difficultés communes à surmonter et des intérêts communs à défendre. « Le travail en commun qui passe à la fois par le partage de l'embarcation, des engins de pêche et des captures, est difficilement assimilé par les pêcheurs malgaches » qui estiment « trop devoir au groupement de pêcheurs par rapport à ce que cette coopération leur rapporte » (*ibid.*).

Ces constats permettent d'éclairer ce que sont réellement les conditions de possibilité de ce militantisme halieutique. Comme dans tout espace social, « la marginalisation des catégories populaires rappelle ainsi la sélectivité sociale d'un mouvement qui active des schèmes de perception du monde ainsi que des répertoires d'action accessibles à des agents dotés en **capitaux intellectuels** et **internationaux** » (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Dans les faits,

[245] J-R. Couliou mentionne également la portée limitée des initiatives mis en place par le « Comité de Survie » des producteurs de Bretagne-Sud qui s'était constitué lors des grandes grèves de 1993-1994 et qui entendait dépasser le cadre des ports et des quartiers maritimes » (Couliou, 1997).

l'analyse des profils sociologiques et des motivations politiques des participants – tant d'un point de vue général (Gobille et Uysal, 2005 ; Agrikoliansky *et al.*, 2005 ; Fougier, 2004b) que d'un point de vue halieutique (Le Meut, *op. cit*.) – fait bien souvent ressortir une forte homogénéité sociale des militants. « L'exposition ou la vulnérabilité sociale face aux conséquences objectivables de la mondialisation n'ont pas de conséquence mécanique sur la participation au mouvement altermondialiste » (Laïdi, 2004). Ces organisations ne tendent donc pas à attirer les populations les plus exposées aux effets de la globalisation aquatique, la plupart des militants actifs du mouvement ne pouvant être présentés comme des « perdants de la mondialisation » (Gobille et Uysal, *op. cit.*). Aussi, l'altermondialisme halieutique s'ancre t'il en réalité davantage dans un « radicalisme de classes moyennes supérieures intellectuelles » que dans un mouvement issu de populations fortement fragilisées (*ibid.*).
La question des inégalités sociales se fait donc ressentir en termes géographiques à travers les notions de distance-coûts (distance-argent et distance-temps). Outre des capacités inégales à être mobiles (capacités physiques, ressources matérielles, disponibilité temporelle...), les militants sont aussi confrontés à d'autres types de difficultés comme l'accessibilité, le degré d'implication et/ou de mobilisation, etc. (Ripoll, 2005b). Ces inégalités et contraintes reflètent par ailleurs des dotations en ressources (matérielles et symboliques) très inégales entre des organisations du Nord bien mieux dotés que leurs homologues du Sud, et font que ce sont plutôt les groupes et les militants des pays développés qui ont les moyens de se déplacer et de participer aux principales rencontres. Rien d'étonnant alors à ce que la majorité des délégations du Nord présentes à Loctudy soient complètes alors que plusieurs délégations du Sud – en particulier africains – manquent à l'appel du fait de difficultés financières ou pour des problèmes de visas (O'Riordan, 2000).

6.2.2.2 Un déficit de crédibilité : l'hétérogénéité politique de l'altermondialisme

En matière de crédibilité, une première divergence se dessine au sein de la coalition en matière de **luttes d'actions et de stratégies d'alliances**, et renvoie aux variantes idéologiques esquissées précédemment en matière d'altermondialisme (cf. section 5.1.1). Pour comprendre en partie les tensions survenues au sein de la branche syndicale du mouvement, il faut prendre conscience de la nature des organisations qui sont derrière, de leur façon de faire et des intérêts qu'elles mettent en présence (O'Riordan, 2000). Si les questions du rapport au pouvoir et au débouché politique sont très importantes au sein de la mouvance altermondialiste, celles-ci font l'objet de vifs débats. Chavagneux estime que la pérennité de l'altermondialisme dépend avant tout de la façon dont les militants vont se positionner (ou pas) dans les champs politiques nationaux dont ils sont issus (Chavagneux, 2005).
À ce titre, il semble que les organisations de pêcheurs artisans du Nord militent en premier lieu pour défendre leurs intérêts (économiques) au sein d'une structure de facilitation et formation professionnelle tout en assurant des relations structurelles de représentions avec leur gouvernement respectif. En revanche, les organisations du Sud ont plutôt tendance à fonctionner comme des « mouvements de masse » misant sur la mobilisation des populations côtières et de l'ensemble des individus travaillant au sein de la filière pour leur permettre de réclamer leurs droits et protester si nécessaire contre la violation de ces droits (O'Riordan, 2000). En résumé, aux politiques plus réformistes des premières, davantage basées sur des

stratégies d'organisation professionnelle en négociation avec les organismes étatiques et de reconnaissance par les organisations internationales, sembleraient répliquer une culture d'organisation assez radicale pour les secondes, car plus axées sur des logiques d'affrontement de combat politique vis-à-vis de ces mêmes institutions, développant plus facilement en conséquence des alliances avec d'autres mouvements sociaux et écologistes (Le Sann, 2001b ; Fougier, 2004a).

Un autre facteur explicatif des malentendus entre altermondialistes du Sud et du Nord réside dans leur **différence de perception** de l'international et du processus de mondialisation. En effet, si les premiers restent plutôt attachés à l'idée d'un internationalisme de nations souveraines et interprètent la mondialisation comme un instrument de l'entreprise « impériale » ou « néo-colonialiste » occidental, les seconds apparaitraient plus sensibles à l'idée de « biens publics mondiaux » (environnement, justice sociale) échappant aux velléités des nations individuelles (Polet, 2007 ; Fougier, 2004a). Desrues rappelle également que les rancœurs nées du colonialisme sont loin d'être dissipées, les organisations du Nord étant vite soupçonnées dès qu'elles manifestent une divergence. « Le poids de la misère du plus grand nombre des petits pêcheurs du Sud et la précarité de leur vie constituent une chape difficile à porter, alourdie pour beaucoup d'entre eux par la mémoire d'un passé colonial qui fondent leurs réticences » (in WFF, 2000a). En toute logique, « les enjeux ne sont pas les mêmes » renchérit Le Sann, la plupart des pêcheurs artisans membres du Forum étant déjà largement engagés dans une économie marchande internationalisée tandis que la priorité des pêcheurs traditionnels reste la défense d'une activité de subsistance et de leurs moyens d'existence (Le Sann, 2001b)[246].

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler non plus que les organisations du Sud – à l'origine intrinsèque du mouvement – développent des idées et des propositions qui vont bien souvent à l'encontre des conceptions de leurs homologues du Nord en matière de développement du secteur halieutique. Ce qui n'est pas sans introduire une certaine forme de rupture dans le fonctionnement classique des ONG et des réseaux socioprofessionnels, notamment au sein des pays développés (Le Sann, 2001b), l'exemple de Greenpeace étant singulièrement révélateur des divergences qui existent entre ces organisations. « Ce qui est donc en jeu pour le Nord, ce n'est pas tant sa capacité à dégager des financements sans interférer dans les orientations d'un réseau axé prioritairement sur le Sud, mais bien sa capacité à redéfinir ses propres objectifs de développement pour qu'ils soient compatibles avec la promotion des intérêts du Sud » (Le Sann, 1995b).

Les altermondialistes sont également confrontés à un certain nombre de limites en matière de **représentativité** et de **légitimité**. Celles-ci se retrouvent bien évidemment posées au sein de la constitution du Forum, et notamment au sein de l'Assemblée de Loctudy. De l'aveu même de certains observateurs, il n'y a pas eu d'évaluation impartiale de la représentativité des personnes venues à Loctudy sous l'étiquette de délégué(e)s, ni des organisations censées défendre les intérêts nationaux des *fishworkers*. « Quels intérêts représentaient-ils exactement, quelle était la nature exacte de leurs organisations ? [...] On s'est également interrogé sur le rôle des observateurs et des auditeurs qui sont parfois intervenus vigoureusement dans le

[246] Certains sociologues soulignent que « la lutte contre le néolibéralisme est loin d'être la préoccupation majeure des acteurs sociaux malgaches » et se limite « à la mise en œuvre de stratégies de survie au quotidien et à la recherche individuelle de meilleures conditions de vie » (Randrianantoandro, 2006).

déroulement de l'Assemblée » (O'Riordan, 2000). Chaussade partage lui aussi cette analyse en estimant que les efforts initiés par le Collectif P&D « pour rapprocher les pêcheurs artisans [...] n'ont pas été couronnés de succès [...] La base n'a pas suivi, elle n'a pas ressenti le besoin de se faire représenter par une nouvelle structure [la BFFM] » (Chaussade, 2002).

Plus globalement, si ces protestataires souhaitent représenter un espace de débat et d'intérêt général pour la cause halieutique artisanale, leur diversité caractéristique – en termes de perception, de luttes d'actions, de stratégies d'alliances, etc. – freine incontestablement cette quête de représentativité et de légitimité. D'autant plus que si ce constat de diversité n'est pas nouveau, il alimente un discours prophétique sur l'unité à venir de ces luttes éparses, et ce au détriment d'une réflexion critique sur les difficultés à gérer cette diversité. « En particulier parce que l'exaltation de la diversité a rencontré le discours enchanté de la société civile internationale et a rapidement dérivé vers la trompeuse idée d'une immaculée conception de l'altermondialisme » (Agrikoliansky, 2007). En effet, cette notion problématique trouve rapidement ses limites quand elle prétend désigner un ensemble relativement homogène, partageant une même vision du monde aquatique et proposant les mêmes solutions aux grands problèmes que connaît celui-ci (Cohen, 2004).

Cette quête de représentativité et de légitimité est par ailleurs limitée par l'incapacité de dégager une communauté de vues entre toutes les composantes du mouvement sur les grands principes d'action et sur les enjeux les plus importants, surtout quand celui-ci cherche à s'engager sur la voie des débouchés politiques (*ibid.*). Rien d'étonnant alors que l'**impact** (global) de l'altermondialisme demeure **limité**, notamment dans la portée des grandes campagnes menées par ces sympathisants. En effet, si l'altermondialisme reste davantage efficient lorsqu'il se fonde sur des propositions propres au secteur halieutique et est ensuite appuyé par des relais nationaux (lutte contre les engins de pêche destructeurs, zones de réserve), l'influence sociétale de ces contestataires sur la perception globale des méfaits supposés de la mondialisation apparaît plus réduite lors de campagnes plus « politiques » (souveraineté alimentaire, lutte contre l'OMC), (Fougier, 2004a ; Laïdi, 2002). En outre, si l'on peine à apprécier le poids réel du mouvement altermondialiste, on peine également à cerner son positionnement et à percevoir la cohérence du message qu'il entend promouvoir, tant l'expression multiple de revendications juxtaposées ainsi que les désaccords en matière de relais institutionnels concourent à l'hétérogénéité du projet politique porté par ces militants.

À force de ne pas faciliter la compréhension de ces enjeux, cette coalition altermondialiste court le risque de s'exposer à un essoufflement, une folklorisation, voire une marginalisation de sa cause (Sommier, 2001 ; 2003). Ainsi, l'un des manques les plus importants de l'Assemblée de Loctudy a constitué « dans la réelle absence de débat et d'approfondissement de la réflexion sur l'avenir et les enjeux de la pêche artisanale ». Un document au contenu plus politique, préalablement préparé par une équipe d'experts, devait permettre aux participants de se doter d'orientations communes afin de définir les actions à mener [contre] la politique dévastatrice de la pêche industrielle et des firmes multinationales (Bellec, 2001).

6.2.2.3 Un déficit de globalité : un cosmopolitisme géographique enraciné

La conjugaison de ces déficits de popularité « sociale » et de crédibilité « politique » explique que le mouvement soit également soumis à un troisième déficit de globalité spatiale.

Un premier fait renvoie assurément au caractère profondément **dissymétrique** sur le plan géographique de cette cause artisanale, qui se traduit par une spatialité discontinue et concentrique. D'une part, le mouvement demeure un phénomène relativement concentré sur le plan temporel, ne se manifestant que de manière sporadique le temps de quelques « grandes messes » médiatiques (Chavagneux, *op. cit.*). D'autre part, si l'altermondialisation halieutique reste majoritairement à l'origine une « initiative du Sud » (Le Sann, 2001b), il semble que cette contestation ne soit pas parvenue, au cours de son développement, à s'ancrer de manière suffisamment continue sur certains continents – africain et océanien en particulier –, mais également aux diverses échelles nationalo-étatiques, comme l'illustre les cas français et malgaches (cf. section *6.2.2.1*). En dépit de l'élargissement souhaité et perceptible dans les rhétoriques militantes, force est de constater que ces mobilisations se sont déroulées sur un nombre restreint d'espaces nationaux du Nord (Canada, Etats-Unis, France, Italie, Belgique) ou au Sud (Asie du sud-est) au détriment des autres espaces connectés partiellement et plus tardivement à cette dynamique. Il reste autrement dit à « mondialiser géographiquement un Forum qui se voulait mondial » (Cassen, 2004). Enfin, une analyse détaillée des militants en présence ainsi que des programmations lors des forums altermondialistes (cf. les quelques exemples de graphiques en section 6.1.1) laisse entrevoir le **caractère national** de ces manifestations (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*) (***figure 58***).

Aussi, quels que soient les répertoires d'actions multiscalaires étudiés (ateliers, manifestations, journée d'action....), la « radiographie des altermondialistes » reste quasiment la même et invite à considérer ces militants comme des « **cosmopolites enracinés** » pour reprendre la formule de Sydney Tarrow (Gobille et Uysal, *op. cit.*). En effet, fortement insérés dans les structures sociales nationales, ces acteurs disposent de suffisamment de ressources pour se projeter dans l'international et ses enjeux (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). Loin de l'image initiale d'acteurs menacés par la globalisation et tentés par un repli identitaire, les militants altermondialistes développent au contraire une socialisation internationale fréquente ainsi que des préférences pour des modes d'action, des enjeux et des leviers politiques inter- et trans-nationaux. Aussi, « loin de flotter dans le monde, déraciné et sans attache, l'internationalisme altermondialiste reste le fruit d'un fort ancrage national, de la maîtrise des outils de reproduction du capital culturel et d'un haut degré d'investissement dans les jeux politiques nationaux » (Gobille et Uysal, *op. cit.*). Ces militants altermondialistes, « enracinés et voyageurs », apparaitraient alors comme une incarnation moderne de la dialectique entre « hommes lieux » et « hommes flottants » suggérée par J. Bonnemaison (1986). Autrement dit, la stabilité de leurs affiliations sociales (militantes et professionnelles) conjuguée à leur forte dotation culturelle « comptent ainsi au nombre des conditions sociales d'accès à l'internationalisme matériel, organisationnel, éthique et cognitif » (Gobille et Uysal, *op. cit.*).

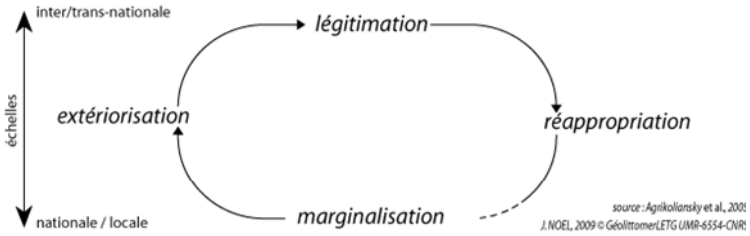

Figure 58 – les jeux d'échelles des altermondialistes halieutique : un cosmopolitisme enraciné

En s'appuyant sur la distinction opérée par certains en matière d'*internationalisation* et de *transnationalisation* (Tarrow, *op. cit.* ; Mathieu, *op. cit.*)[247], l'analyse géographique du mouvement amène donc à relativiser le caractère émancipateur transnational du mouvement en soulignant au contraire la prégnance et la résistance des **espaces nationaux** tant du point de vue social qu'idéologique (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Cumbers *et al.*, *op. cit.*). De nombreuses recherches montrent que c'est dans les logiques internes à l'espace politique national, et notamment dans les profondes reformulations et recompositions partisanes et syndicales, qu'il faut chercher les ressorts de cette mobilisation. En effet, on ne peut que constater la place assez marginale qu'occupent les organisations altermondialistes (en particulier celles de producteurs) dans leurs sphères respectives. On comprend mieux dans ces conditions l'empressement des militants à considérer l'international et le transnational comme l'avenir du monde et qu'ils aient pu constituer un mode pertinent de contournement de l'espace étatico-national au sein duquel ils n'ont justement pas leur place (*ibid*). Cette capacité de « portage » et de « désenclavement » des enjeux locaux (Laïdi, 2004) à cette méta-échelle de représentation et d'action permet aux diverses organisations de conserver leur autonomie et leurs pratiques spécifiques tout en se dotant d'une dimension supranationale supplémentaire pour relier et légitimer ces luttes entre elles (Agrikoliansky *et al.*, *op. cit.* ; Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.* ; Sommier *et al.*, *op. cit.*).

Au terme de cette analyse, il semble que cette contestation halieutique n'a pas pu résister aux trop nombreux déficits auxquels elle était confrontée. Si la création du WFF a permis de franchir un pas important, la conscience de l'unité n'est pas encore suffisamment ancrée au sein de l'ensemble des militants pour permettre de dépasser les difficultés inévitables d'un mouvement aussi complexe (Le Sann, 2001b). La dynamique de l'altermondialisation halieutique s'est donc brisée au moment sans doute où la voix des pêcheurs artisans a plus que besoin de se retrouver autour d'un projet commun. La question du temps interfère alors de manière prégnante au regard de certains observateurs du mouvement. « Si le projet n'a pu aboutir, c'est sans doute parce qu'il n'était pas encore assez mûr. Pour se comprendre par-delà les langues, les cultures, les systèmes économiques, les conflits du passé, il faut un long travail de connaissance mutuelle, de clarification des objectifs. Pour cela, il faut du temps et des moyens » (*ibid.*). Dans sa note de synthèse interne au CCFD, Chaussade fait preuve quant à lui d'un froid réalisme : « je n'ai jamais cru pour ma part que ce type de greffe puisse se faire en un tour de main, à l'occasion d'une ou de plusieurs rencontres. Ce n'est pas à coups de voyages et de séminaires qu'on tisse des liens solides et durables mais au prix d'actions menées en commun, de luttes dont la visibilité ne doit échapper à personne et en premier lieu aux intéressés. Là, plus qu'ailleurs, le temps et la persévérance jouent un rôle essentiel. Il ne s'agit pas en effet de mener à bien un programme sur une durée déterminée mais de construire ensemble une histoire. C'est autrement plus long et plus difficile » (Chaussade, 2002).

[247] Pour ces sociologues, la première notion renvoie à l'implication dans un processus contestataire d'acteurs appartenant à au moins deux pays distincts tandis que le second terme souligne plutôt l'autonomisation d'un mouvement social par rapport aux influences étatiques nationales directes (Tarrow, *op., cit.* ; Mathieu, *op., cit.*).

6.3 Les restructurations spatiales de l'altermondialisation halieutique (2000- ?)

« *Lorsque dans les forums internationaux se déroulent des débats qui auront des répercussions sur la vie des pêcheurs, il serait bon de pouvoir se reposer sur une structure unifiée multinationale qui mette en avant les intérêts des pêcheurs. Cela peut être, au début, une fédération souple d'organisations, dotée d'un programme d'action suffisamment général pour permettre aux divers groupes de se sentir à l'aise sous ce chapeau* ».
Menakhem Ben-Yami, *Participer après coups à conversations* (2003a).

Aux dires d'un certain nombre d'acteurs militant au sein de la mouvance générale[248], ainsi qu'à la lumière de ce que nous venons de développer précédemment, l'altermondialisme serait « en temps de crise » (Agrikoliansky, 2007). Concernant le mouvement artisan, si ce jugement s'appuie sur une série de constats avérés, les réalités de l'altermondialisation halieutique plaident tout de même pour un bilan plus nuancé. En effet, derrière les réelles déceptions suite à la scission de la branche syndicale du mouvement se cachent une volonté et « une nécessité de reconstruire » (Le Sann, 2001a) une certaine unité entre pêcheurs à petite échelle afin de défendre au mieux leurs intérêts. Aussi, malgré leurs profondes divisions, ces acteurs restent convaincus que « la pêche artisanale, côtière et hauturière, peut avoir un bel avenir devant elle, à condition de s'appuyer sur les valeurs fondamentales énoncées dans la Charte du Forum Mondial » (*ibid.*). Plusieurs options sont donc envisagées pour tenter de ressouder les liens distendus entre organisations professionnelles de l'Ouest (WFF) et de l'Est (WFFP), entraînant des recompositions spatiales diverses qui jalonnent les huit dernières années de ce mouvement. Après avoir examiné les évolutions disparates que connaissent, à plusieurs niveaux d'échelles, l'ensemble de ces composantes altermondialistes, nous nous intéressons à un « autre événement charnière » (Noel, 2009b) vers lequel semblent converger à nouveau ces luttes.

6.3.1 Les évolutions disparates des composantes altermondialistes

« *Les organisations membres de l'un ou l'autre forum sont souvent confrontées aux mêmes problèmes, quel que soit le pays. Entre ces deux structures, il importe donc d'établir des passerelles plutôt que de cultiver ses différences et défendre son territoire* [...] *L'esprit de résistance est le même. Pour que les deux forums servent vraiment à quelque chose, il leur faudra trouver des façons de travailler ensemble* ».
ICSF, *Incident de parcours ou échec ?* (2000).

Face aux fortes divergences qui se font jour avant et pendant l'AG de Loctudy, la dynamique altermondialiste halieutique subit un coup d'arrêt notoire. S'en suivent alors des évolutions contrastées, où les difficultés et la relative atonie des structures syndicales contrastent avec la consolidation et la prolixité des structures d'appui.

6.3.1.1 Les fluctuations des structures syndicales (transnationales)

L'intitulé de ce sous-titre peut sans doute interpeller car l'analyse que nous développons ici porte pour l'essentiel sur l'histoire croisée des deux Forums mondiaux de pêcheurs artisans

[248] « Où va le mouvement altermondialisation ? » (Aguiton *et al.*, 2003) ; « L'altermondialisme a-t-il un avenir ? » *L'Économie politique* (2005) ; « L'altermondialisme à bout de souffle ? » *Alternatives Internationales* (2006), ...

(WFF et WFFP). En effet, force est de constater que nos deux exemples syndicaux – la BFFM pour la France et le COMM pour Madagascar – n'ont pas résisté à la fracture de Loctudy et s'apparentent à des structures « mort-nées » en raison des profonds déficits auxquelles elles restent confrontées (cf. section 6.2.2). Aussi, il nous semble plus opportun d'analyser les raisons de leur vie éphémère au sein des structures d'appui qui ont contribué à leur émergence – Collectif P&D et AMM – et qui relayent leurs protestations (cf. section suivante).

Entre octobre 2000 et octobre 2008, le *WFF* ne compte que deux réunions majeures à son actif. Au sortir de la scission loctudyste, une petite équipe est désignée « pour réfléchir et établir un plan d'action pour les territoires dans les 6 ou 12 mois à venir » (WFF, 2000a). Les militants du Forum se dotent alors d'un nouveau comité d'organisation et s'orientent vers une coprésidence paritaire portée par Humberto Mella (le leader des pêcheurs chiliens) et Danièle Le Sauce (qui préside la BFFM). Pedro Avendaño conserve sa fonction de secrétaire exécutif tandis que le siège social de la structure s'implante à Ottawa, au Canada. C'est dans ce pays, à Québec en avril 2001, que les membres du comité de coordination tiennent leur première réunion, « en symbole d'opposition au libre-échange » dans le cadre du « Sommet des Amériques » (*ibid.*). Ils y définissent un programme d'action pluriannuel portant sur diverses mesures telles que : la promotion de politiques alternatives à la gestion privatisée des ressources halieutiques (QIT) ; la dénonciation des nuisances occasionnées par d'autres secteurs d'activité (aquaculture industrielle, tourisme, développement urbain) ; le renforcement des droits territoriaux des communautés de pêcheurs artisans au sein de leurs zones côtières ; l'élaboration d'un programme de financement (appui de la Fph et du CCFD)... (WFF, 2004).

Ce programme s'étoffe par la suite lors de la rencontre de Lisbonne en mai 2004 trois ans plus tard, rencontre portugaise qui marque la première assemblée générale du « nouveau » WFF. La centaine de représentants de 34 pays qui a fait le déplacement se voit ainsi offert l'occasion d'évoquer « l'avenir des systèmes « pêche et aquaculture » de petite échelle au niveau mondial » (Daniel-Ramananarivo, 2004) (***figure 59***). Cinq thèmes principaux structurent ces journées d'échanges : les expériences de gestion des ressources de la pêche côtière, l'impact du libre-échange et de l'OMC sur les communautés de pêcheurs, le droit d'accès aux ressources, la souveraineté alimentaire et les défis de la pêche artisanale. Aux

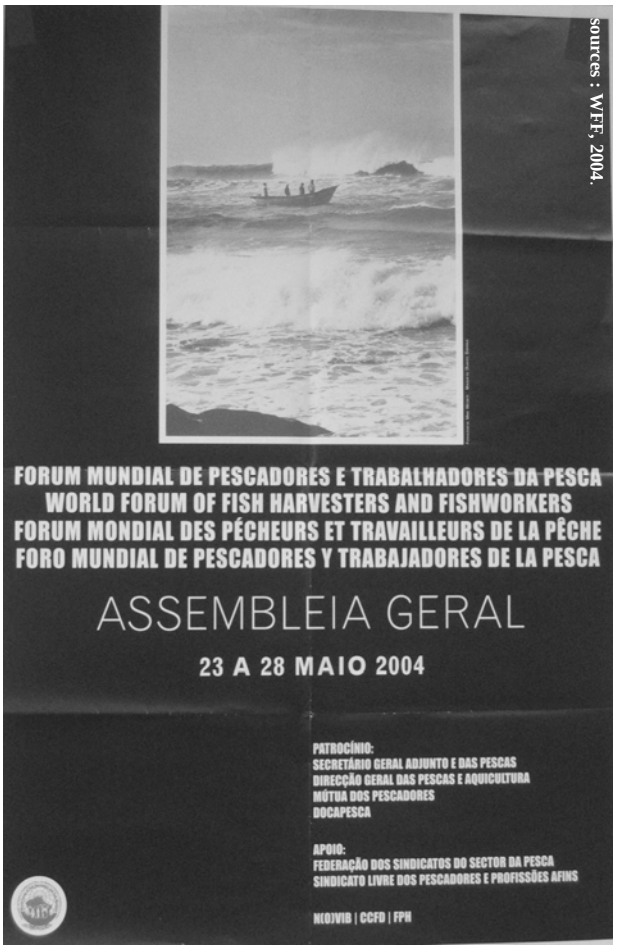

sources : WFF, 2004.

Figure 59 – La relance des activités du WFF : l'Assemblée générale de Lisbonne (mai 2004)

dires des organisateurs, cette assemblée permet de « reconstruire les ponts » avec les continents africain et indien tout en accueillant de nouveaux représentants nationaux en provenance de Chine populaire ou de pays nordiques (îles Féroé, Norvège, Groenland) (*ibid.*).

Trois grands axes de réflexions se dégagent également de cette rencontre. Le premier insiste sur la nécessité de définir le concept de pêche artisanale en prenant réellement en compte l'ancrage sur les territoires maritimes et terrestres sur lesquels s'inscrivent les systèmes aquatiques de petite échelle, ainsi que les stratégies d'exploitation mises en œuvre. Les participants s'engagent par ailleurs à ce que leurs États respectifs reconnaissent davantage l'utilité de tels systèmes de production, notamment en termes de création de richesses culturelles, sociales et économiques. Enfin, sans pour autant remettre en cause leur participation aux échanges à l'échelle internationale, les militants soulignent la prégnance des questions alimentaires en matière de sécurité et de souveraineté, et insistent à nouveau sur la nécessité pour les *fishworkers* de se voir octroyer une zone réservée (WFF, 2004).

Déclaration finale de Lisbonne de l'Assemblée générale du WFF (Lisbonne, 2004)

« Nous affirmons que la pêche artisanale est la pêche du futur ».

L'Assemblée s'est réunie pour analyser comment doit être la pêche artisanale du futur, pour situer l'apport des communautés de pêche sur la souveraineté alimentaire, pour dénoncer les effets dévastateurs des politiques néolibérales sur la pêche et pour élaborer des propositions et des alternatives viables ainsi que des stratégies d'action à l'échelle locale, nationale et mondiale qui renversent les tendances actuelles et qui permettent d'assurer un présent et un futur digne pour les hommes et les femmes de la pêche artisanale du monde. Deux décennies de politiques néolibérales appliquées par les gouvernements et imposées par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC tout ceci protégé par les sociétés transnationales, ont aggravé les conditions de vie des communautés de pêche et empêché l'accès aux ressources marines par des processus de privatisation. De même, la libéralisation du commerce ne garantit pas l'utilisation rentable des ressources, ni l'accroissement économique et encore moins le bien-être des communautés de pêcheurs. Au milieu de la crise provoquée par les politiques néolibérales, la pêche à petite échelle fait face à des processus accélérés de destructions des zones halieutiques traditionnelles, à l'ouverture de la ZEE et à la pression de la flotte industrielle sur les eaux territoriales, à la concentration de la propriété des ressources et l'instauration des systèmes de privatisation au travers des QIT, l'usage de pavillons de complaisance de pêche, à l'utilisation inappropriée des zones maritimes de pêche pour le développement de l'aquaculture intensive, les subventions des opérations industrielles de pêche et au déplacement de ses territoires historiques pour une utilisation touristique à grande échelle [Alors que] les pêcheries sont patrimoine de l'humanité et qu'elles ne doivent pas être gérées sous la logique exclusive du marché, les conséquences de ce modèle de pêche accroissent la pression sur les communautés de pêcheurs artisans, ce qui engendre une perte de la relation culturelle et environnementale avec les ressources de pêche.

À ce titre, l'Assemblée générale déclare que :

- la pêche artisanale représente un système de production durable qui garantit la conservation des ressources et des écosystèmes marins ;
- son plus énergique rejet au sujet de l'intervention de l'OMC [qui] constitue l'expression la plus raffinée des politiques néolibérales ;
- la souveraineté des peuples et des nations s'exerce par la défense de la souveraineté de la ZEE et par celle de la souveraineté alimentaire ;
- l'existence d'une « zone de réserve de la pêche artisanale » est légitime.

L'Assemblée salue tous les mouvements nationaux et internationaux engagés dans la lutte pour un monde plus humain, solidaire et juste, et engage l'action frontale de la pêche artisanale pour qu'UN AUTRE MONDE SOIT POSSIBLE.

sources : WFF, 2004.

De son côté, le *WFFP* s'organise lui aussi très vite à la suite de la rencontre en terre bretonne. Dès 2001, une première réunion du nouveau comité de coordination se déroule à Bombay (Inde). Les membres optent alors eux aussi pour une coprésidence paritaire pilotée d'un côté par Dao Gaye (leader des pêcheurs sénégalais), et de l'autre par Pauline Tangiora (de l'organisation des *fishworkers* néozélandais). Herman Kumara, le leader des pêcheurs sri-lankais, est quant à lui désigné secrétaire général d'un Forum qui élit son siège sur cette île, à Negombo. Au cours de ces dernières années, ce Forum « populaire » apparaît plus prolifique que son homologue du Nord dans ses activités militantes : succession de meetings internes annuels – en Martinique (avril 2002), au Kenya (novembre 2004) ou bien encore en Chine (décembre 2005) (WFFP, 2002 ; 2004 ; 2005), co-organisation d'ateliers thématiques et régionaux avec ICSF (cf. ***Annexe 5***), etc. Ces militants du Sud affichent par ailleurs une aversion plus prononcée envers le processus de mondialisation, comme l'atteste le préambule de la 3e AG du WFFP : « notre vie de base est privée par le processus de globalisation et de l'OMC [...] et par les compagnies multinationales avec leurs bateaux-usines énormes, qui pillent nos eaux et détruisent les ressources marines » (WFFP, 2004).

La 4e AG du Forum à Negombo (Sri Lanka) en novembre 2007 est ainsi l'occasion pour les quelques 82 participants en provenance d'une trentaine de pays de traiter « ces sujets pressants » et de « rétablir la stabilité au sein du WFFP après les turbulences qui l'avaient affecté au cours des deux dernières années » (Jaffer, 2008)[249]. Une fois « les tensions apaisées », les débats de l'Assemblée se recentrent sur l'élaboration de stratégies visant à « lutter contre les effets négatifs de la mondialisation de l'économie sur les petits pêcheurs » tout en continuant « à faire face aux conséquences socio-économiques et politiques du tsunami de 2004 dans l'océan Indien ». Un certain nombre de délégués nationaux mettent communément en évidence « l'impact négatif de la gestion des pêches sur les moyens d'existence des communautés côtières » : privatisation des ressources (QIT), subventions et développement de flottilles industrielles, l'iniquité et marginalisation des femmes, répressions des pêches traditionnelles « transfrontières »... À l'issue de cette rencontre, les membres du WFFP se lancent dans des programmes de plaidoyer aux échelles nationales et mondiales afin d'obtenir et protéger les droits des *fishworkers* et de leurs communautés, en s'impliquant par exemple chacun à leur niveau dans la diffusion et le suivi des dispositions législatives de la nouvelle Convention OIT relatif au secteur des pêches (*ibid.*).

Si comme on a pu s'en apercevoir, les deux Forums mondiaux de pêcheurs artisans vivent « deux histoires sensiblement différentes » depuis leur séparation (Chever, 2009), de nombreux liens subsistent toutefois entre ces deux organisations internationales (Le Sann, 2001b), du fait de leur proximité en termes de structuration interne et d'objectifs affichés mais aussi par le fait qu'ils « ne peuvent se prétendre mondial l'un sans l'autre » (Pecquerie, *op. cit.*). Les journées de Lisbonne en 2004 représentent à ce titre « un véritable espoir de voir perdurer une dynamique propre aux acteurs des systèmes halieutiques de petite échelle au niveau mondial, voire de contribuer à cicatriser les blessures ouvertes entre les Amériques et l'Europe d'un côté, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie de l'autre. Le chemin à parcourir semble encore long et chaotique, mais l'objectif n'apparaît pas hors de portée ; à condition cependant que les

[249] Outre certains problèmes récurrents de leadership, une Commission d'enquête est chargée d'effectuer un rapport afin de vérifier certaines accusations de détournement de fonds de la part de certains membres et dirigeants du Forum au cours des années 2003-2005 (Jaffer, *op. cit.*).

questions financières ne viennent pas anéantir ce patient et difficile travail qui consiste à tisser des liens dans une démarche interculturelle » (Daniel-Ramananarivo, 2004). Au cours de la décennie écoulée, en fonction du contexte et des occasions, les militants des deux Forums sont amenés à s'entrecroiser plus ou moins régulièrement au gré de leurs pérégrinations : grandes manifestations internationales (Sommet mondial sur le développement durable » de Johannesburg en 2002, contre-sommet de l'OMC de Cancún en 2003, Forum social de Mumbaï en 2004), campagnes de solidarité et générosité (réhabilitation suite au tsunami de décembre 2004 en Asie du sud-est), etc.[250].

6.3.1.2 Une relance nuancée des structures d'appui

« *Pour notre part, notre souci est de reconstruire les liens et de les maintenir entre les organisations du réseau initié par la démarche du Forum* »
Alain Le Sann, *Reconstruire* (2001a).

« Quel soutien les Ongs peuvent-elles apporter aujourd'hui à la pêche artisanale » ? (ICSF *et al., op. cit.*). Cette question est donc au cœur des interrogations des principaux organismes d'appui aux *fishworkers*. Les réponses apportées par ces organismes suite à l'échec de Loctudy convergent toutes dans le maintien et la poursuite des actions entreprises depuis le début de la contestation halieutique. Dans cette entreprise de réunification, il nous faut souligner le rôle charnière joué par l'ICSF – et dans une moindre mesure du Collectif P&D –, alors *qu'a contrario* les ONG de développement tendent plutôt à se désengager.

- La consolidation des collectifs d'appui (ICSF, Collectif P&D et AMM)

En tant que *think tanks* fortement impliqué dans la reconnaissance et la valorisation de la pêche à petite échelle » (Noel, 2009a ; 2009b), l'*ICSF* poursuit fort logiquement ses activités d'appui et d'échanges, principalement : documentation et information (état des lieux de la pêche artisanale, sécurité sociale des travailleurs, usages de la biodiversité marine), participation – et lobbying – auprès de diverses agences onusiennes (OIT, FAO, PNUE, CBD), organisation d'ateliers thématiques et régionaux (cf. ***Annexe 5***), etc. Tout en intensifiant ses recherches en matière de législation commerciale et de travail dans le secteur, l'ONG « régionalise » parallèlement ses actions à destination des pêcheurs artisans et de leurs communautés côtières, en s'adaptant à leurs attentes et à leurs contextes. Ainsi si le collectif s'engage dans un certain nombre de travaux de réhabilitation post-tsunami avec les *fishworkers* d'Asie du sud-est, il aborde plutôt avec les organisations d'Afrique les problématiques des accords de pêche et de renforcement des communautés, les structures latino-américaines étant particulièrement demandeuses en matière de droits de propriété et de zone de réserve (ICSF, 2006a). Mais tout en donnant la priorité aux pêcheurs du Sud, « l'ICSF a la sagesse de maintenir des liens avec les pêcheurs du Nord. L'évolution de la pêche dans le Nord permet de comprendre comment peut évoluer la pêche du Sud, et quels sont les dangers à éviter pour assurer un avenir durable. L'ICSF constitue un réseau exceptionnel qui permet de comprendre

[250] « Il s'agit de continuer les mouvements de Seattle, Millau, Washington, Prague, Genève ainsi que le forum sur la souveraineté alimentaire organisé à la Havane en septembre 2001, aux forums sociaux mondiaux organisés à Porto Alegre (Brésil). Nous projetons de suivre ce chemin pendant le sommet mondial de l'alimentation à Rome en juin 2002 et lors de la rencontre de Johannesburg en août 2002 » (BFFM, 2002).

les interactions et les évolutions en cours dans le monde de la pêche. C'est une ONG indispensable qui peut rendre plus audible la voix des communautés de pêcheurs, en particulier pour faire contrepoids à l'influence croissante des ONG environnementales, qui ont tendance à imposer leurs points de vue » (Le Sann, 2006c).

l'atelier de Fortaleza, une étape restructurante de l'histoire d'ICSF

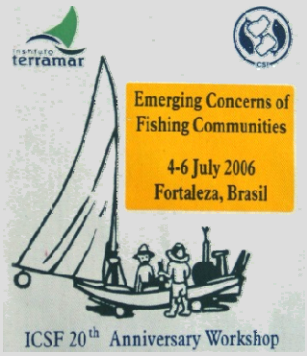

L'année 2006 marque le vingtième anniversaire d'ICSF. Au cours des deux décennies écoulées, le secteur de la pêche en général et les communautés qui vivent de la petite pêche en particulier ont connu de profondes mutations. Il semblait donc tout à fait indiqué d'organiser une réunion internationale pour faire le point sur ces importantes évolutions et identifier les problèmes qui se font jour. C'est dans ce contexte que se tient, du 4 au 6 juillet 2006, à Fortaleza (Brésil), l'atelier sur les « *Nouvelles préoccupations pour les communautés de pêcheurs : travail, commerce, genres, protection civile, biodiversité, pêche responsable* », et auquel près d'une soixantaine de sympathisants en provenance d'une vingtaine de pays participent. Les principaux objectifs sont les suivants :

- constituer un forum pour les membres de l'ICSF et les *fishworkers* pour discuter, analyser la conjoncture et mieux faire apparaître les évolutions récentes qui ont des répercussions sur ce secteur d'activité et les communautés de pêcheurs ;
- explorer les scénarios possibles et suggérer les actions qu'il importe d'entreprendre afin d'assurer l'avenir des populations de petits pêcheurs ;
- faire des recommandations et aider l'Assemblée générale à définir un programme d'action pour le prochain triennal.

Au cours de la première journée, des débats animés ont lieu sur la *pêche responsable*, sur la pêche fondée sur des droits (QIT, cogestion) et sur les répercussions de telles approches pour les communautés de petits pêcheurs. On a parlé d'exemples concrets du Chili (aires de gestion) et du Pérou (zones artisanales). Ces thèmes ont donné lieu à des échanges approfondis, particulièrement dans les groupes de discussion qui ont suivi sur la thématique des *pêches lointaines* et de ses implications pour les communautés de pêche du Sud (Sénégal, Guinée Conakry, Argentine, etc.).

Au deuxième jour de l'atelier, la première séance de travail porte sur les stratégies et politiques qui pourraient être appliquées afin que la petite pêche contribue davantage au *recul de la pauvreté* et au renforcement de la *sécurité alimentaire*. On sous-estime actuellement l'intérêt de la pêche artisanale, alors qu'elle devrait attirer bien davantage l'attention des décideurs politiques, des chercheurs et des systèmes d'information sur la pêche. Les petits pêcheurs devraient bénéficier de plus de droits d'accès à la ressource, au foncier, à l'eau, aux technologies, au savoir-faire, au capital. La séance suivante consacrée à la *biodiversité* et à *l'approche écosystémique* a abordé divers aspects : évocation du processus de la CDB, les réserves marines extractives comme alternative éventuelle à l'approche participative de la protection de la ressource, l'avenir de la pêche artisanale dans une perspective de gestion écosystémique des pêcheries et des océans. La 3e séance sur le *commerce du poisson et de ses produits dérivés* a surtout traité de l'OMC en matière de sécurité alimentaire et de subventions. On a aussi parlé des conséquences du film « Le cauchemar de Darwin » sur l'opinion publique et les consommateurs français puis de celles de l'éco-étiquetage sur la pêche artisanale en Amérique latine. Enfin, lors de la réunion-débat sur la *protection civile* des populations côtières, on a évoqué diverses expériences et stratégies éventuelles pour limiter les dégâts en cas de catastrophes naturelles, comme celle subie en décembre 2004 en Asie du sud-est par le tsunami.

Le dernier jour sont abordées les questions des normes de travail dans le secteur des pêches – et notamment des conditions de travail des enfants – avant de s'intéresser à la problématique aquacole et tenter de comprendre à la fois les raisons de l'essor des segments salmonicoles et crevetticoles mais aussi leurs divers impacts sociaux et environnementaux. Enfin, une dernière discussion fait place aux organisations de *fishworkers* proprement dites, afin qu'une dizaine d'entre elles puissent faire part de leurs expériences nationales sur chacun des thèmes traités au cours de cet atelier.

sources : ICSF, 2006b ; *Samudra*, n° 44, p. 2 ; Koshy et Sharma, 2006.

À ce titre, la célébration du 20e anniversaire du collectif constitue un nouveau lieu d'achoppement pour ressouder à nouveau l'ensemble des militants altermondialistes. Au cours de l'été 2006, l'Atelier de Fortaleza en terre brésilienne se présente comme une bonne occasion pour les membres de l'ICSF et les représentants d'organisations de pêcheurs de réaliser un état des lieux des pêches à petites échelles et tenter de comprendre leurs récentes évolutions. Les organisateurs souhaitent faire de cet atelier « un forum de choix pour échanger les points de vue, discuter, analyser les évolutions récentes dans la pêche artisanale et les communautés de pêcheurs, explorer ce que réserve l'avenir, définir ce qu'il importe de faire pour que ces populations puissent regarder vers l'avenir avec sérénité » (ICSF, 2006b). À l'issue de cet atelier, l'ONG se fixe un nouveau programme d'action pour le quinquennat 2007-2011 réorienté sur quatre grandes priorités : revendiquer et défendre le droit aux ressources des communautés côtières ; veiller à l'équilibre entre l'extraversion commerciale et la sécurité alimentaire ; promouvoir de dignes conditions de travail pour l'ensemble des *fishworkers* ; encourager des pratiques aquacoles équitables et soutenables. Pour soutenir ce programme d'actions, les membres du collectif entendent porter une attention particulière à l'utilisation durable des ressources aquatiques, à la valorisation des aspects socioculturels des communautés de pêche ainsi qu'à la défense des intérêts de tous les travailleurs de la filière – des exploitants aux commerçants, et particulièrement des femmes (*ibid.*).

De son côté, conformément à ses objectifs associatifs, le *Collectif P&D* maintient ses liens de solidarité avec de nombreuses organisations de pêcheurs du Nord comme du Sud. En effet, si la BFFM s'enfonce inexorablement dès 2002 dans une profonde léthargie pour les raisons évoquées précédemment (cf. section 6.2.2), le Collectif P&D contribue lui à ressouder les liens quelque peu distendus lors des affrontements de Loctudy, notamment entre les organisations de pêcheurs normano-bigoudens et sénégalais (Chaussade, 2002). C'est donc en toute logique qu'une petite délégation composée du Collectif se rend dès la rupture de Loctudy au Sénégal pour participer à la rencontre de Dakar entre les femmes engagées dans le mareyage et la transformation des Pdm (Le Sann, 2001a), mission sénégalaise qui en vient à devenir annuelles tant les besoins et les attaches historiques entre ces militants sont forts (cf. section *4.2.2.3*). Les liens avec les organisations sud-asiatiques sont amenés eux aussi à se renforcer, en raison notamment des conséquences dramatiques subies par de nombreuses communautés lors du tsunami de décembre 2004. Plusieurs membres du Collectif P&D font ainsi le voyage au sein d'organisations de pêcheurs (indiennes, sri-lankaises, thaïlandaises) et invitent en retour quelques délégués à venir s'exprimer auprès des pêcheurs bretons. D'autres soutiens à des programmes de développement sont aussi engagés en partenariat avec des organisations de producteurs en Amérique latine (Chili, Argentine, Haïti) ou en Afrique (Madagascar, Tanzanie). Par ailleurs, le Collectif poursuit ses diverses activités d'initiation de lieux de débats et d'information : documentations (publications d'ouvrages thématiques, lettre d'information, brèves Internet), formations (suivi de stagiaires au Sénégal et à Madagascar, cours à l'Université de Lorient), animations (campagne Alimenterre, conférence-débats, JMP, Assises de la Solidarité internationale)… constituent donc l'arsenal militant de ce collectif d'appui au cours de ses dix dernières années (Collectif P&D, 2009b ; 2008b).

L'*AMM* décide quant à lui de recentrer ses actions à l'échelon de ses antennes locales. Dans un contexte institutionnel malgache tendu (crises politiques de 2002 et de 2009), la réduction des subventions internationales (CCFD, ITF), la multiplication des projets de développement

envers les *fishworkers* malgaches[251], la fragilité des structures traditionnelles de base (associations, syndicats, groupements) apparaissent comme autant de facteurs qui expliquent la déliquescence du COMM. État de fait que nous confirme Félix Randrianasoavina au cours d'un entretien : « le point à améliorer réside sur la structuration pour un suivi local de l'action. Les Gens de mer se regroupent et veulent agir, mais l'encadrement sur le terrain ne suit pas cette aspiration » (Randrianasoavina, entretien personnel, novembre 2009). Le directeur national de l'Apostolat souligne le caractère marginal des pêches traditionnelles malgaches même si son organisation, en tant que branche d'Église, reste engagée dans le soutien des communautés de pêcheurs à petite échelle pour que celles-ci arrivent à mieux s'organiser et se faire entendre dans les instances de décision. L'AMM poursuit néanmoins ses activités « traditionnelles » de soutien telles que l'organisation de lieux d'échange (cf. section *7.2.3.2)*, la formation professionnelle (technique de pêche, sécurité en mer, législation...), l'appui logistique (projet d'embarcation motorisée)[252], etc. (Randrianasoavina, 2007). Aussi, de part « ses liens anciens avec les gens de mer à Madagascar, sa présence dans les différentes régions et sa bonne intégration dans les communautés villageoises », l'AMM pourrait à terme se positionner comme « le maître d'œuvre d'une action de sensibilisation des populations aux mesures d'hygiène, aux normes de calibrage ainsi qu'à un meilleur dialogue entre pêcheurs et collecteurs » (Goedefroit et Razafindralambo, *op. cit.*).

- L'engagement distancié des ONG de développement (CCFD et Fph)

Depuis la césure bigoudène, le CCFD et la Fph – les deux principaux « bailleurs » de l'altermondialisme halieutique – tendent conjointement à se **désengager** (idéologiquement, financièrement) au profit d'une assistance plus fluctuante, partielle et partiale (Brunel, 2006), même si les formes de ce désengagement diffèrent quelque peu dans leur intensité selon les structures. Il n'empêche que leurs positionnements vis-à-vis du mouvement est donc loin d'être neutre et indifférent, et tend à s'articuler autour d'enjeux de représentativité et de légitimité. Car comme pour d'autres organismes critiques envers le processus de mondialisation, celles-ci figurent paradoxalement parmi les vectrices et les bénéficiaires de ce processus (*ibid.*). Ces deux « bailleurs » ne peuvent donc ignorer ce mouvement alternatif halieutique porteur de revendications qui sont, en partie, également les siennes et qui peuvent lui servir de caisse de résonance et renforcer la légitimité de son action. En revanche, il faut en même temps que celles-ci montrent à l'opinion publique et à ses donateurs, privés ou publics, qu'elles ne perdent pas de vue la centralité et la raison d'être de leur organisation (Cohen, 2004).
Les réorientions stratégiques du *CCFD*, depuis 2004, conjuguées à l'affadissement de son « groupe Mer » expliquent le désintérêt manifeste de la thématique maritime au sein de l'ONG de développement. À tel point que les principaux organismes d'appui altermondialistes dépendants de ses ressources financières (cf. ***figure 36***) décident dans une missive commune de 2009 de lui rappeler l'historique de leur partenariat ainsi que le rôle joué par chacune d'entre

[251] Cf. par exemple le soutien de l'agence japonaise de développement (JICA) pour la pêche traditionnelle de poissons de ligne sur la côte est ; programme d'appui aux pêcheurs traditionnels financés par la Banque africaine de développement (BAD) sur la côte ouest (de Tuléar à Diego Suarez), etc.
[252] Ce projet met ainsi à disposition deux bateaux motorisés à un petit groupe de pêcheurs, qui s'occupe de leur maintenance, de l'approvisionnement en intrants (carburant, vivres, appâts, glace) et la commercialisation des produits. En échange, 20 à 30 kg de Pdm sont vendus à prix préférentiels à l'AMM (Randrianasoavina, 2007).

elles dans le soutien et dans la défense du monde de la pêche artisanale (ICSF *et al.*, *op. cit.*). À l'exception de l'AMM qui chaque année consigne par écrit un rapport détaillé de ses activités en vue d'une reconduite de son budget par l'ONG, les trois autres organisations d'appui soulignent le fait qu'elles « bénéficient depuis leur création de l'appui du CCFD, [...] la seule ONG française qui se soit engagée dans la continuité en faveur du soutien aux associations travaillant avec les pêcheurs artisans pour créer des liens entre pêcheurs du Nord et du Sud » (*ibid.*). Pour généraux qu'ils sont, les propos du secrétaire général du CCFD envers la mouvance altermondialiste générale ne laissent planer aucune ambigüité, voire résume assez bien le positionnement actuel de l'ONG catholique envers le mouvement halieutique. « Nous nous sentons pleinement participants dans le processus altermondialiste [même si] nous y participons avec beaucoup de vigilance. Notre engagement actif dans les forums a un but de formation des partenaires associatifs, dont nous facilitons la venue du monde entier [Mais] l'altermondialisme n'est pas, pour le CCFD, une fin en soi, et nous n'hésiterons pas à nous démarquer de cette mouvance si certains de ses acteurs l'instrumentalisent et la placent au service d'intérêts spécifiques. Ou encore, si l'altermondialisme est une mode, le CCFD survivra à cette mode » (Fardeau, 2005).

De son côté, la *Fph* présente une facette légèrement différente. En effet, la Fondation tend à s'impliquer de plus en plus régulièrement dans le soutien – tant logistique que financier – aux organisations de pêcheurs artisans. Devant la désaffection du CCFD, les attentes des altermondialistes du secteur sont d'autant plus fortes envers cette structure qui est amenée à jouer selon eux un rôle des plus importants au sein du mouvement. « Nous attendons de la Fph qu'elle œuvre pour une représentation plus effective des communautés de pêcheurs dans les rencontres et processus futurs dans lesquels elle aura un rôle à jouer [...] qu'elle appuie les efforts consentis par les communautés de pêche traditionnelle pour se mettre en réseaux sur les plan régional et international, [...] qu'elle œuvre pour la réunification des deux Forums de pêche [ainsi que] dans la représentation plus équitable entre pêcheurs et paysans, indispensable pour une réelle alliance entre ces deux secteurs d'activité » (Collectif P&D, 2002). Ce à quoi s'active effectivement la Fondation en faisant se rapprocher par exemple les organisations de pêcheurs avec celles de paysans lors de grandes manifestations internationales (comme les Forums mondiaux sur la souveraineté alimentaire de La Havane en 2001 ou de Nyéléni en 2007). Son implication pour le secteur artisan l'amène également à participer (et financer) activement à diverses initiatives en matière de « pêche responsable » aux côtés d'autres acteurs du réseau altermondialiste (cf. section 7.2.1).

Oscillant entre dynamiques réticulaires et ancrages locaux, les stratégies déployées par les structures altermondialistes, aussi diverses qu'elles apparaissent, n'en sont pas pour le moins complémentaires. Celles-ci sont donc amenées à s'intensifier et à s'entrecroiser au cours de ces dernières années pour finalement converger au cours de l'année 2008.

6.3.2 2008, une autre année charnière dans l'histoire de l'altermondialisation halieutique

L'altermondialisation halieutique, cet « archipel des résistances », est donc appelé à se transformer à nouveau en « continent » par un travail continuel de « maillage » de ces acteurs (Cassen, 2004). Le rapprochement des luttes altermondialistes peut s'apparenter à une nouvelle

« structure d'opportunités politiques[253] » au sens entendu par certains sociologues (Neveu, *op. cit.* ; Mathieu, *op. cit.*). En effet, le degré d'ouverture et de stabilité des politiques internationales vis-à-vis de la pêche artisanale – et notamment celles de la FAO – ont considérablement changé au cours de ces dernières années, l'organisme onusien affichant une tolérance et une réceptivité de plus en plus grande à son égard[254]. Ainsi, aux yeux de nombreux militants, l'année 2008 s'apparente à une autre « année charnière » dans l'histoire agitée du mouvement (Le Sann, 2001b). En effet, alors qu'au cours des vingt dernières années la FAO avait selon ces derniers quelque peu « délaissé la pêche artisanale depuis la conférence de Rome en 1984 » en reportant ses efforts en matière de sécurité alimentaire sur le commerce mondial des Pdm et sur le boom de l'aquaculture, il semble que cet organisme onusien reconnaisse aujourd'hui « à nouveau son intérêt » (Chever, 2008). La mise en avant de ces pêcheries à petite échelle *via* une Conférence internationale spécifiquement dédiée pour elles est fortement ressentie par les altermondialistes du secteur et ressort d'une importance primordiale pour faire à nouveau converger l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par le mouvement. Mais avant de s'intéresser à cette conférence spécifique ainsi qu'à ses répercussions au sein du Comité des pêches de la FAO (COFI) quelques mois plus tard, examinons au préalable comment les altermondialistes halieutiques se sont préparés en amont.

6.3.2.1 Les ateliers préparatoires ICSF

« *Les participants aimeraient insister auprès de la FAO sur le fait que les pêcheurs artisans, hommes et femmes, les peuples indigènes, et les communautés de pêcheurs traditionnels sont des gens qui ont leur propre territoire, leur propre culture et leurs propres activités économiques basées sur des activités liées à la pêche constituant la base de leur identité ainsi que de leurs moyens d'existence ; ils ont des droits d'accès à la ressource, et ils ont la garantie de jouir des bénéfices après récolte, de contribuer à nourrir les régions voisines, et d'alimenter les marchés extérieurs* ».
ICSF, *De la nature des droits* (2008d).

Pendant près d'une quinzaine de mois, l'une des activités principales des acteurs du mouvement – des structures d'appui comme ICSF ou le Collectif P&D mais aussi des organisations de *fishworkers* (notamment les membres du WFFP) – consiste à préparer le plus efficacement possible cette future conférence stratégique programmée en terre thaïlandaise en octobre 2008. C'est précisément dans cette optique de coordonner au mieux les revendications communes de la pêche artisanale au sens large que l'ICSF organise une série d'ateliers « régionaux » préparatoires afin que les pêcheurs de petite échelle et leurs communautés puissent réfléchir et s'exprimer sur les conditions nécessaires à l'affirmation de leurs droits et la définition de leurs responsabilités en matière de gestion du littoral et des pêches (ICSF, 2008d). Concrètement, un premier atelier est organisé à l'échelle du continent asiatique en mai 2007 dans la ville de *Siem Reap* au Cambodge (Das, 2007)[255], suivi d'un deuxième en juin 2008 chez les pêcheurs artisans africains regroupés pour l'occasion à Zanzibar en Tanzanie (Mathew et Koshy, 2008), avant qu'un dernier atelier ne prenne place en août 2008 à *Punta de Tralca* au Chili sur le continent sud-américain (O'Riordan, 2008).

[253] Ce concept rend compte de l'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux, et qui exerce selon la conjoncture une influence positive ou négative sur leur émergence et leur développement (Fillieule *et al.*, *op. cit.* ; Mathieu, *op. cit.*).
[254] La présence de « force-relais » à des positions stratégiques au sein de cet organisme – R. Willman et J. Kurien pour ne citer que ces deux praticiens – contribue fortement à renforcer l'ancrage de la cause artisanale.
[255] À noter la présence remarquée à cet atelier d'I. Nomura, le Directeur général adjoint du Département des pêches et de l'aquaculture à la FAO (ICSF, 2007b).

Par la suite, quelques jours avant l'ouverture de la Conférence, l'ICSF programme trois journées (du 11 au 13 octobre) de synthèse des réflexions soulevées auparavant au cours de ces trois rencontres régionales. En collaboration avec divers partenaires – le WFFP (qui organise par là sa 5e AG), la SDF, la SFF et l'IPC[256] –, le collectif d'appui réunit près d'une centaine de militants en provenance de 38 pays autour d'un « atelier préparatoire de la société civile », sorte de répétition générale avant la grande messe officielle de la Conférence (*ibid.*). Cet ultime atelier préparatoire a pour principal objectif de proposer les stratégies communes d'engagement au sein de la réunion imminente afin de s'assurer que les enjeux des *fishworkers* et des communautés côtières, notamment en termes de **droits**, soient clairement exposés aussi bien dans les discussions thématiques de la conférence que dans son rapport final (WFFP *et al.*, 2008). Concrètement, l'idée des organisateurs consiste à préparer chacun des thèmes abordés au cours de la Conférence, « de manière à parler d'une seule voix [et d'éviter] toute cacophonie devant les responsables de la FAO, de la BM et des gouvernements » (Chever, 2008).
Autrement dit, pour de nombreux partisans du mouvement, la principale difficulté que cette conférence globale va devoir gérer consiste à parvenir à un ensemble de mesures cohérentes qui conviennent aux divers types de droits d'accès et d'usage en vigueur dans des pays et des pêcheries se trouvant à des niveaux de développement différents (ICSF, 2008d) (cf. ***Annexe 6***). « Les initiatives visant à améliorer les conditions de vie et de travail devront avoir une large portée et inclure tous les travailleurs indépendants, les propriétaires embarqués (patrons-pêcheurs) et autres gens de la pêche. Et il ne faudra pas oublier les droits des femmes, en tant que collaboratrices indépendantes et membres de la communauté. Il importe également d'examiner de quelle manière la reconnaissance de droits (dans la législation, dans les politiques de gestion, dans les pratiques) permettra de progresser vers une gestion responsable et efficace des pêcheries et de l'environnement côtier » (*ibid.*).

6.3.2.2 La Conférence globale FAO sur les pêches artisanales (octobre 2008)

Vingt-cinq ans après sa « Conférence mondiale sur l'aménagement et le développement des pêches » en terre italienne (cf. section 6.1.1), la « Conférence globale sur la pêche artisanale » qui se tient du 13 au 17 octobre 2008 à Bangkok (Thaïlande) consacre une certaine « revanche » pour les militants présents à Rome dès 1984. En effet, si la tenue de cette conférence d'envergure internationale répond avant tout à une demande formulée par le COFI lors de sa 27e session de mars 2007, elle consacre aux yeux des altermondialistes « l'aboutissement de vingt-cinq années de réflexion et de lobbying pour imposer l'idée que l'avenir des pêches est dans l'artisanat » (Chever, 2008 ; 2009). Centrée sur la thématique de la « Sécurisation de la pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social », cette conférence bénéficie d'un soutien financier ainsi que d'une étroite collaboration de la part de nombreux partenaires, des ONG plus ou moins spécialisées dans la thématique halieutique (*Worldfish center*, IUCN[257], ICSF) aux grands programmes internationaux tels le PROFISH de la BM, en passant l'aide d'agences nationales de développement – Canada (ACDI), Allemagne (GTZ), Suède (SIDA), Royaume-Uni (DFID) – ou d'organisations

[256] Respectivement Fondation pour un développement durable, *Southern fisherfolk federation*, Comité international de planification.
[257] *International union for conservation of nature.*

internationales (gouvernements norvégien et thaïlandais *Southeast asian fisheries development center*,) (FAO, 2009a).

Représentant près de la moitié des quelques 300 participants recensés à cette conférence, (dont une forte majorité d'asiatiques), la présence effective des « petits pêcheurs » (***figure 60***) traduit ainsi la volonté des organisateurs d'accorder une attention particulière « aux représentants des communautés locales, et notamment des femmes », en raison de conditions de travail et d'existence précaires et vulnérables, de l'insuffisance des services de santé, de l'incertitude des droits à la terre et aux ressources halieutiques, d'éducation et de protection sociale, à leur vulnérabilité vis-à-vis des catastrophes naturelles et aux changements climatiques, à l'exclusion des pêcheurs des grands processus du développement due à la faiblesse des structures organisationnelles, de la représentation et de la participation aux processus décisionnels... Aux dires de cet organisme onusien, ces facteurs empêchent la pêche artisanale de contribuer de manière significative au développement durable, équitable et socialement inclusif, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, une nutrition équilibrée, la création de richesses, les recettes en devises et le développement rural côtier » (*ibid.*).

Près de la moitié des individus présents à la Conférence FAO appartient à des communautés de pêcheurs elles-mêmes ou demeure membre d'organisations de la société civile (associations professionnelles, ONG). Environ 40 % est membre de gouvernements ou d'organisations intergouvernementales (responsables des pêches, fonctionnaires). Les 10 % restants se composent de scientifiques et de chercheurs, en majorité de sciences sociales.

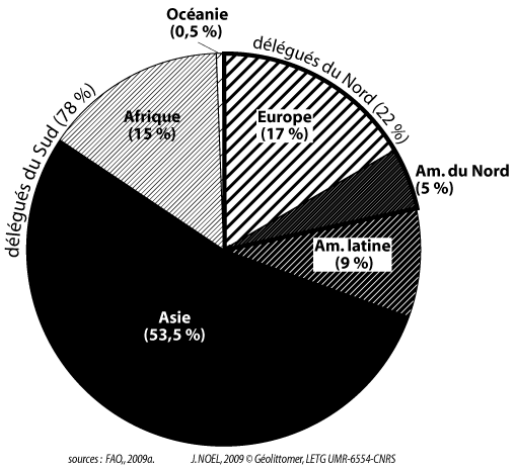

sources : FAO, 2009a ; Chever, 2009 ; http://www.4ssf.org/fr/index.htm

Figure 60 – La Conférence FAO de Bangkok, une réunion majeure pour la cause artisanale : affiche officielle et origines géographiques des participants

Cette conférence FAO ambitionne d'aborder un large éventail de thèmes qui couvrent, entre autres, les questions du développement social et économique et des droits de l'homme au sens large, la gouvernance, les processus et les systèmes des politiques relatives à la pêche, les approches de gestion des pêches, les aspects liés à l'accès aux marchés et les moyens d'accroître les bénéfices après récolte, etc. Celle-ci souhaite également porter une attention

plus particulière à la question des droits d'usage et d'accès des artisans pêcheurs, des peuples autochtones, et des communautés de pêche aux ressources halieutiques et côtières qui assurent leur subsistance. Aussi l'organisation intergouvernementale reconnaît-elle à l'ensemble des pêches artisanales une importance capitale et prioritaire à travers trois thèmes principaux qui structurent les débats en matière de *droits d'accès et d'usage aux ressources halieutique* (1), de droits de valorisation post-captures ou après récolte (2), et de *droits sociaux, économiques et de la personne* (3), une réflexion transversale sur la *place des femmes* étant également programmée à l'ordre du jour (*ibid.*). De leur côté, si l'ensemble des *fishworkers* présents à la Conférence adhère majoritairement à cette orientation qui reconnait la primauté de leurs droits, ces derniers manifestent néanmoins une « hostilité instinctive » envers certains outils de gestion actuelle du secteur (quotas individuels transférables, aires marines protégées, écolabels) – promulgués selon eux par « des groupes financiers et/ou environnementaux pour s'imposer de fait à leurs communautés » (Chever, 2009 ; 2008).

objectifs de la Conférence FAO de Bangkok (octobre 2008)

Dans le cadre des trois grands thèmes abordés, la Conférence traite aussi des sous-thèmes suivants :

(1) Pour la protection des droits sociaux, économiques et de la personne

Inclusion et intégration des parties prenantes de la pêche artisanale à l'élaboration des politiques et au processus de décision ; parité hommes-femmes ; réponse aux besoins sanitaires et éducatifs des communautés d'artisans pêcheurs; garantie de conditions de travail et d'existence convenables et sûres ; création de nouveaux systèmes de protection sociale ; et promotion des principes de base de la gouvernance démocratique.

(2)Pour l'utilisation durable de la ressource et les droits d'accès

Droits d'accès et d'utilisation des ressources halieutiques, des ressources hydriques, de l'espace littoral et riverain; conditions préalables et exigences juridiques, pratiques et locales nécessaires à la mise en place d'une cogestion décentralisée ; évaluations exhaustives et suivi de la planification stratégique de soutien et de gestion efficace des ressources y compris la gestion des zones côtières et la conservation des écosystèmes qui soutiennent la pêche artisanale ; préparation, adaptabilité et résilience aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

(3) Pour les bénéfices après récolte

Rôle du secteur après récolte dans la gestion des pêches; inclusion des transformateurs des produits de la pêche, commerçants et autres parties prenantes du développement commercial et des groupes d'aménagement des pêches ; menaces et débouchés créés par la hausse de la demande (internationale) des produits halieutiques ; intégration verticale et autres outils de marché dont l'étiquetage écologique et la traçabilité.

Par ailleurs, la Conférence s'est aussi fixé le double objectif :

- d'une meilleure connaissance des facteurs de soutien au développement social, la mise en place de moyens d'existence durables, et l'utilisation des approches de pêche responsable dans le secteur de la pêche artisanale.
- d'une synthèse des facteurs clés qui renforcent la pêche artisanale et améliorent sa contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

sources : FAO, 2009a.

Quelles conclusions tirées de cette conférence majeure ? En matière de stratégie développée, si les deux secrétaires généraux de ces Forums mondiaux de pêcheurs artisans – Pedro Avendaño (du WFF) et Herman Kumara (du WFFP) – ainsi que la secrétaire exécutive d'ICSF – Chandrika Sharma – participent à cette Conférence, leur degré d'implication dans la préparation de cette rencontre ainsi que leur comportement vis-à-vis des institutions présentes à cette manifestation traduisent à nouveau de profondes divergences au sein de la contestation

altermondialiste. « Pendant trois jours avant la conférence, le WFFP a fait un vrai travail d'organisation de représentants de pêcheurs » (Chever, 2009). Paradoxalement, le positionnement des représentants du WFF est plus ambigu ; ces derniers ont semblé assister à cette Conférence de manière plutôt opportuniste sans véritablement partager les apports de l'atelier préparatoire – auquel ils n'ont d'ailleurs pas participé malgré l'insistance des organisateurs – et sans réellement montrer une volonté de renouer le dialogue. Ce qui fait s'interroger certains militants sur la structuration et les motivations de cette organisation. « Leur but semblait clairement d'obtenir des informations aussi précises que possible sur le nouvel organisme en gestation autour du COFI et d'y avoir leur place. Aujourd'hui, le WFF ne serait-il plus qu'un Forum mondial « américain » (du Sud et du Nord) de pays exportateurs ? Pire encore, ne serait-il plus qu'un club de quelques personnes cherchant à occuper quelques postes clefs ? » (*ibid.*).

Sur le plan de ses répercussions politiques, celles-ci peuvent s'analyser selon deux ordres de grandeur. Aux échelons régionaux et nationaux, l'ensemble des participants souhaite plutôt mettre l'accent sur un certain nombre d'actions prioritaires concernant notamment l'adoption d'un cadre des droits de l'homme pour le développement social : soutien à la cogestion adaptative tenant compte des connaissances traditionnelles et des droits coutumiers, promotion de l'accès aux marchés à travers une meilleure manutention et commercialisation des produits post-capture et un meilleur accès au crédit, etc. (FAO, 2009a ; Chever, 2008). À l'échelle mondiale, une demande est formulée pour qu'un instrument international s'applique aux pêches artisanales, même si ce dernier est loin de faire consensus entre les participants. Comme le rappelle une partie des militants, c'est donc désormais « au COFI de prendre au sérieux le message venu de cette conférence et d'examiner les diverses options possibles pour une mise en œuvre effective de l'approche fondée sur les droits humains dans la pêche et les communautés de pêcheurs » (ICSF, 2008a). C'est donc en toute logique que les structures altermondialistes transnationales – les deux Forums et ICSF – se retrouvent quelques mois plus tard pour défendre leur position lors de la 28e session du COFI.

6.3.2.3 La 28e session du COFI (mars 2009)

Schématiquement, le Comité des pêches (COFI) est un organe subsidiaire du Conseil de la FAO établi en 1965. Composé de deux sous-comités – l'un dédié au commerce international, l'autre à l'aquaculture –, les deux principales fonctions de ce Forum intergouvernemental mondial sont d'examiner les programmes de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture ainsi que leur mise en œuvre, et de conduire des examens périodiques généraux des problèmes auxquels sont confrontés ces deux secteurs aquatiques. De ces échanges ressortent un certain nombre de recommandations et de solutions adressées en vue d'une action concertée de l'ensemble des parties prenantes intervenant dans ces secteurs d'activité (gouvernements, organes régionaux des pêches, ONG, travailleurs du secteur, etc.), même si ce Comité sert également de forum pour la négociation d'instruments non contraignants et d'accords mondiaux. Dans sa composition, le COFI est ouvert aux membres de la FAO ainsi qu'aux non-membres remplissant les conditions requises pour être un observateur de l'Organisation. Des représentants de l'ONU, de ses organes et de ses institutions

spécialisées, des organes régionaux des pêches, d'organisations internationales et non gouvernementales participent au débat, sans avoir de droit de vote (Chever, 2009).

La 28e session du COFI qui se tient début mars 2009 à Rome réunit tout un panel de délégués officiels – les 113 membres nationaux, le Saint-Siège, l'ONU et quelques 84 observateurs membres d'ONG – afin de débattre des propositions qui ressortent de la Conférence de Bangkok quelques mois plus tôt[258]. Cette séance s'inscrit par ailleurs dans la continuité de plusieurs sessions précédentes qui mettent également à l'honneur ces pêches de petites échelles à leur ordre du jour[259], en insistant sur « l'environnement porteur[260] » que doit appuyer le COFI afin de soutenir ce secteur artisan (ICSF, 2005b), notamment dans ces « considérations sociales » (Sharma, 2007). Aussi cette 28e session revêt une importance capitale pour les altermondialistes car elle est censée répondre à leurs inquiétudes et leurs préoccupations, notamment leur souhait de voir le COFI opter pour l'ajout d'un chapitre additionnel relatif à la pêche artisanale au sein du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Autrement dit, ce qui se joue au sortir de cette réunion consiste ni plus ni moins à voir si le mouvement international de pêcheurs artisans est en passe « d'opérer un véritable bouclage géographique » depuis son entame à Rome en 1984 (Noel, 2009b).

Force est de constater que la réponse à cette question tend plutôt vers la négative tant les avis sont partagés et contradictoires (***figure 61***). Face aux indécisions des États qui ne font pas consensus, le COFI demande finalement au secrétariat de la FAO d'étudier diverses options pour donner suite à ces suggestions et pour créer un cadre visant à suivre et faire connaître les efforts entrepris en vue de l'instauration d'une pêche durable. La seule éclaircie de cette réunion onusienne provient du gouvernement norvégien qui se propose de soutenir la pêche artisanale en cofinançant trois consultations régionales d'experts afin que celles-ci débouchent sur une consultation technique internationale susceptible d'élaborer un Plan d'action international (Mathew, 2009b ; Chever 2009). Certains militants demeurent toutefois assez pragmatiques et ne se font guère d'illusions quant aux impacts directs des actions entreprises par la FAO (28e session du COFI et Conférence de Bangkok également). « Ni la FAO ni nos gouvernements nationaux ne vont se conformer comme par miracle aux points de vue développés dans la Déclaration de Bangkok. Parvenir à des positions politiques mondiales, cela implique des processus complexes et délicats. Et il est encore plus difficile de mettre ensuite les choses en œuvre » (Jaffer et Pictou, 2009). Selon ces deux co-présidents du WFFP, la pêche à petite échelle devra de toute façon continuer à s'organiser « au niveau local et national » afin de « mettre en forme leurs demandes et exprimer leurs revendications ».

L'échelle mondiale – inter et transnationale – reste cependant au centre des priorités, tant la collaboration avec les grandes institutions internationales – et particulièrement avec la FAO – ainsi que la nécessaire solidarité entre *fishworkers*, en raison « des problèmes locaux [qui] peuvent être mondialisés et devenir des demandes universelles », restent primordiales (*ibid.*). Enfin, ces deux réunions et les déclarations qui leur sont associées constituent un résultat

[258] Parallèlement à cette 28e session, plusieurs délégués altermondialistes du WFFP et de l'ICSF organisent le 4 mars 2009 une journée thématique sur « Les droits humains des communautés de pêche artisanale – Quels engagements devrait prendre la FAO ? » (Mathew, 2009b).

[259] Cf. entre autres la 25e session (février 2003) qui s'interroge sur les « stratégies pour accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté » (ICSF, 2003b) ; la 27e session (mars 2007) sur les « considérations sociales concernant le secteur de la pêche » qui souligne l'importance des droits humains pour parvenir aux objectifs du développement social et à une gestion efficace de la ressource (Sharma, 2007).

[260] En référence au document FAO du COFI/2005/5 lors de sa 26e session de mars 2005 (ICSF, 2005b).

particulièrement significatif pour un certain nombre de militants, car elles marquent « le début d'une unité retrouvée, avec des objectifs communs pour des organisations qui militent à travers le monde dans le secteur de la pêche artisanale » (*ibid.*).

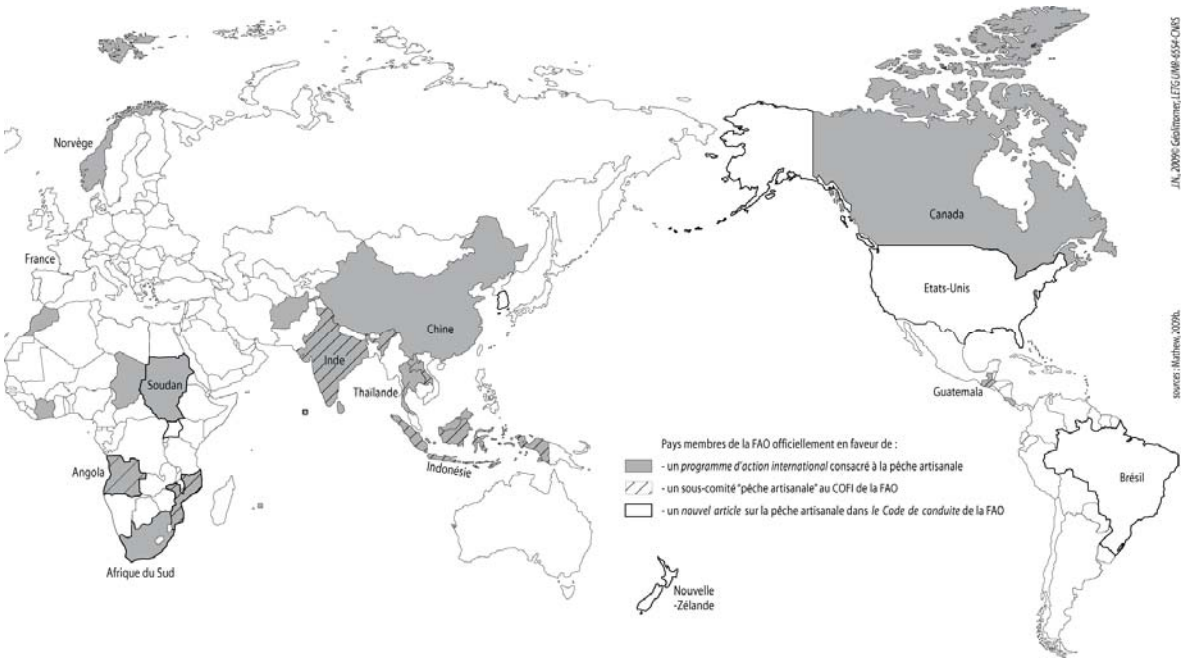

Sur la quarantaine de pays membres, 12 apparaissent plutôt en faveur d'un nouvel article dans le Code de conduite, 11 d'un sous- comité de la pêche artisanale au COFI, 18 pour un plan d'action international ou programme mondial spécial consacré à la pêche artisanale. Tout en reconnaissant que le travail réalisé autour de la Conférence FAO de 2008 est important, la majorité des membres du COFI ne se prononcent pas en faveur d'un groupe spécifique pour la pêche artisanale au sein de ce Forum. En effet, de nombreuses délégations du Nord – exceptée la Norvège – ne semblent pas partager le point de vue de la défense de la pêche artisanale – ni même celle de la pêche industrielle d'ailleurs – tant ces dernières n'apportent qu'une part relativement modeste des Pdm consommés sur leur sol respectif (cf. section 2312). « La Nouvelle-Zélande considère que le contenu et la mise en œuvre de certains aspects de la pêche artisanale (par exemple, la lutte contre la pauvreté) ne concernent pas vraiment sa pêche artisanale. Le Canada appuie un programme spécial visant à appliquer des principes de gestion « modernes » dans le secteur artisanal. La Commission européenne n'est quant à elle pas en faveur d'un nouvel article sur la pêche artisanale dans le Code de conduite » (Mathew, 2009b).

Figure 61 – les avis partagés sur la pêche artisanale lors de la 28e session du COFI (mars 2009)

Comme nous avons pu le constater au cours de cette section, l'émergence d'un cycle de protestation n'est pas aussi soudain qu'il peut sembler de prime abord. Bien que (souvent) inattendue, la contestation requiert des structures organisationnelles capables de mobiliser des ressources, des processus moins visibles de mise en réseaux, ainsi que la construction d'un argumentaire justifiant l'action collective (Sommier *et al.*, *op. cit.*). Si l'altermondialisation halieutique reste plus que jamais d'actualité, celle-ci connaît par l'intermédiaire de ces structures syndicales des recompositions spatiales pour le moins divergentes. En effet, à la déliquescence de certaines organisations nationales (cf. la BFFM et le COMM) s'ajoutent des orientations divergentes de part les stratégies mises en place ces dernières années par les deux Forums transnationaux, le WFFP demeurant encore plus proche (géographiquement et idéologiquement) de l'ICSF tandis que le WFF tend lui à s'en éloigner au profit d'autres partenaires (tels la Fph). Toutefois, en dépit de ces difficultés réelles, la **pérennité des organisations d'appui** (ICSF, CAPE, Collectif P&D) qui ont su traverser cette crise, la

pertinence de leurs propositions sur l'agenda mondial de certains organismes intergouvernementaux (notamment de la FAO avec la Conférence de Bangkok et la 28e session du COFI) sont autant d'éléments qui permettent d'attester des restructurations spatiales encourageantes dans lesquelles s'est engagée cette coalition halieutique.

Aussi si notre examen des **spatialités** de l'altermondialisation halieutique atteste de la **géographicité** avérée de celle-ci, de nombreuses interrogations demeurent quant à son devenir géographique. « Et si, finalement, leur rôle s'était arrêté là, dans la réussite de la première partie de leur programme : promouvoir une cause dans l'espace public et se faire les porte-voix des besoins les plus urgents ? » (Sommier, 2001). Au vu des instruments permettant de mesurer le degré de succès des mouvements de protestation en tout genre (Fillieule *et al., op. cit.*)[261], nous sommes plutôt tentés de tempérer ces inquiétudes, en montrant dans la dernière partie de cette thèse par quels moyens cette altermondialisation tend à se « **territorialiser** » dans un environnement halieutique désormais globalisé. « *In the longer term, if we accept that "Global justice networks" are ultimately more temporary and continent associations, developed for particular needs and circumstances, the pursuit of a sustainable counter-hegemonic politics to neoliberalism depends on the* ***territorially*** *based constituent movements and their continued ability to forge a progressive and outward-looking politics of* ***place*** » (Cumbers *et al., op. cit.*).

[261] Telles que la reconnaissance du mouvement par ses adversaires (certains industriels du secteur halieutique), la satisfaction de tout ou partie des revendications (Convention OIT de 2007, Conférence FAO de 2008), intégration au système politique (siège au Parlement européen), etc.

– PARTIE 3 –

ECHELLES SPATIALES ET DURABILITE

DE LA FILIERE HALIEUTIQUE

Partie 3 – Échelles spatiales et durabilité de la filière halieutique

« Nous (pêcheurs, militants, chercheurs, gestionnaires des pêches…) devrons [...], individuellement et collectivement, ouvrir la voie vers une transformation radicale du système et l'instauration d'un nouvel ensemble de relations socio-écologiques dans l'utilisation, la production, la consommation et la préservation de nos ressources halieutiques » (Sunde, 2008). Cette remarque d'une militante *fishworkers* sud-africaine pose avec acuité la question du **développement durable** qui, en ce début de millénaire, s'inscrit désormais de plus en plus au cœur de la vie quotidienne de la filière halio-aquacole. C'est donc cette problématique transversale de développement durable qui va animer de manière sous-jacente l'ensemble de cette dernière partie. Comme le soulignent de nombreux géographes, l'applicabilité du développement durable délimite un champ de négociation entre une *durabilité forte* – basé plutôt sur la protection de l'environnement (conversationnisme) – et une *durabilité faible* – plutôt basé sur l'Humanité (utilitarisme), la nature n'étant qu'une construction sociale qui dépend des lieux, des époques et des priorités que se donnent les sociétés (Mancebo, 2006 ; Brunel, 2007).

Or, force est de constater que dans le champ de force qu'est aujourd'hui le système-Monde halieutique, les problèmes d'environnement pèsent chaque jour davantage ; « s'ils en montrent l'unité, ils génèrent aussi des intérêts divergents (Dollfus, 1994). Car sous couvert de protection environnementale, le développement durable revêt une dimension géopolitique évidente (Gauchon et Tellenne, 2005). Notre objectif au sein de cette dernière partie consiste alors à **interroger les différentes échelles de durabilité** de la filière halieutique au travers de la dialectique *développement/environnement.* Dans un monde halio-aquacole désormais globalisé, les initiatives territoriales (locales) mises en œuvre par l'altermondialisation halieutique en termes de gouvernance en amont et de valorisation en aval de la filière sont ainsi confrontées aux stratégies (globales) plus ou moins exogènes de verdissement (*greening*) des activités halio-aquacoles à chacun de ces niveaux de la filière.

En amont de la filière aquatique, on assiste ainsi à des politiques de gestion des ressources et d'aménagement des espaces halieutiques diversifiés. En effet, l'essence de plus en plus « conservationniste » de la gouvernance mondialisée des pêches – centrée sur les écosystèmes marins et les ressources naturelles (et la biodiversité marine) – s'accorde mal avec les démarches territoriales mises en œuvre par les altermondialistes pour se réapproprier des droits collectifs (du pouvoir) en matière de (co-)gestion des ressources et des espaces de production (**chapitre 7**).

Une opposition scalaire similaire se retrouve en aval de la filière où se développent des stratégies de valorisation commerciales aux métriques divergentes. Ainsi, face aux démarches (globalisantes) d'éco-valorisation et d'éco-responsabilisation.des ressources halieutiques (écolabels, guides…) « marketées » par ces acteurs transnationaux, les altermondialistes réagissent en instaurant leurs propres initiatives territoriales visant à (re)valoriser tant l'image que l'identité des producteurs et des produits « artisans » **chapitre 8**).

Le dernier chapitre de cette thèse revient donc logiquement sur cette dichotomie (« classique ») entre le global et le local, en montrant d'abord les limites individuelles respectives de ces deux niveaux scalaires, puis en insistant sur la nécessité de réactiver l'échelle inter-nationale dans la régulation de ces activités halio-aquacoles. Toutefois, dans une optique de durabilité de la filière halieutique, il convient selon nous d'envisager la nécessité d'articuler l'ensemble de ces niveaux d'échelles dans une optique foncièrement transcalaire et cosmopolitique (**chapitre 9**).

CHAPITRE 7 : DES ESPACES DE PRODUCTION EN QUETE DE GESTION DURABLE

« *Tant que la gestion globale des ressources marines restera sous la coupe des nations, les choses risquent de ne pas avancer* ».
Philippe Cury et Yves Miserey, *Une mer sans poissons* (2008).

Pour Ch. Chaboud, le modèle capitaliste de la pêche, dont la légitimité est tirée de justifications avant tout industrielles et marchandes, doit désormais composer avec le discours international sur le secteur qui a fortement évolué au cours de ces trois dernières décennies vers une vision plus soucieuse du développement durable et des écosystèmes marins, les considérations relatives à la « pêche responsable » et l'application du « principe de précaution » prenant désormais le pas sur celles relatives à la rationalisation et l'optimisation des usages des ressources halieutiques (Chaboud, 2002)[262]. À ce titre, certains n'hésitent pas à affirmer que les ONG environnementalistes telles *Greenpeace*, *WWF*, *IUCN* ou *Oceana* « ont sans doute fait plus au cours de cette dernière décennie pour la conservation des ressources vivantes que n'importe quel Ministère des pêches ou organisations régionales. À côté de la FAO, qui reste l'otage de considérations internationales, ce sont elles qui peuvent faire bouger les choses, [...] déverrouiller les situations les plus bloquées en conduisant les pêcheurs à opter pour une pêche durable » (Cury et Miserey, *op. cit.*). Cette émergence globale de la **problématique environnementale** au sein du secteur des pêches, centrée sur une conservation des ressources naturelles mais de plus en plus également sur la protection écologique des milieux marins et littoraux, n'est évidemment pas sans conséquence sur les modalités de gestion de cette filière. Confrontée à une gestion conservationniste de plus en plus globalisante et privatisée des ressources (et des écosystèmes), les altermondialistes développent en contrepartie des alternatives de gestion halieutique davantage localisées et collectives, et qui portant prioritairement sur une (re)conquête des droits artisans.

7.1 Une gestion halieutique entre conservationnisme et collectivisme

« *Le message qui se dégage de la communauté mondiale ces dernières années consiste en la mise en place d'un nouveau paradigme de gouvernance* [et] *de gestion halieutique prévoyant et soutenant l'allocation de droits de pêche* »
FAO (2007a).

Aux dires de l'organisme onusien, **les droits de propriété** (*property rights*) constituent une condition nécessaire à toute gestion des ressources vivantes aquatiques et d'aménagement durable du secteur. Car dans un contexte de libre accès à la ressource, l'esprit de compétition entre pêcheurs ressort bien souvent : qu'il soit à « bord d'une simple pirogue ou d'un super

[262] Cette évolution s'observe également pour l'économiste dans les disciplines scientifiques concernées par l'halieutique : la biologie et l'économie des pêches, qui travaillaient davantage au service du développement du secteur, cèdent progressivement la place aux approches propres à la biologie de la conservation et à l'économie de l'environnement, davantage favorable à l'instauration de contrôles plus drastiques des activités ainsi qu'à l'élargissement de la problématique de la gestion des ressources (Chaboud, 2002).

thonier congélateur, le pêcheur reste fondamentalement un prédateur [...], son intérêt à protéger ou ménager la ressource est nul dans la mesure où celle-ci ne lui appartient pas et qu'il sait que, s'il ne l'exploite pas, un autre le fera ou pourra le faire à sa place » (Chaussade, 1997). Au regard de l'extrême variété de droits de propriété halieutique à travers le monde (Shotton, 2000 ; FAO, 2007a) – ce que suggère également la ***figure 62*** ci-contre, nous présentons dans les sections suivantes deux grandes approches de gestion halieutique (l'une conventionnelle, l'autre plus alternative) dans lesquelles la question foncière de l'activité ressort très nettement.

source : *Samudra*, n° 47, 2007.

BMU	comité de gestion de site dedébarquement	LAPP	programme d'accès limité privilégié
CDQ	quota de développement communautaire	MBI	instruments/incitatifs fondés sur le marché
CPR	droits de propriété collectifs	MPA/ AMP	aire marine protégée
CRZ	zone côtière réglementée	MSY	rendement maximal soutenable
DAP	dedicated access privilege	MVQ	quota minimal viable
IFQ	quota de pêche individuel	NTZ	zone de non prélèvement (appelée aussi parfois réserve marine)
ITQ/ QIT	quota individuel transférable		
IVQ	quota individuel de navire	SPA	sanctuaire marin

Figure 62 – La diversité des modes de gestion halieutique : multiplicité des droits, « jargon » des sigles

7.1.1 L'essence conversationniste d'une gestion halieutique globalisée

Depuis le début des années 1980, de nombreux géographes constatent que la préoccupation environnementale et la conservation des ressources naturelles sont devenues de plus en plus des élément-clés de la gestion des territoires à l'échelle mondiale, et tendent à expliquer expliquent le « verdissement » (*greening*) opéré en matière de coopération internationale (Dumoulin et Rodary, *op. cit.* ; Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, 2008). Parmi ces dynamiques de globalisation actuellement à l'œuvre dans le champ de la protection de l'environnement, deux paradigmes tendent plus particulièrement à accompagner « le courant d'écologisation des politiques de développement » naturelles selon H. Rakoto Ramiarantsoa et E. Rodary (*op. cit.*), *l'approche basée sur les écosystèmes*, et son corollaire instrumental, les *aires protégées*. L'objectif ici consiste à présenter succinctement ces deux paradigmes tout en analysant de quelque façon ceux-ci s'appliquent au champ halieutique.

7.1.1.1 L'approche écosystémique dans le secteur des pêches

Depuis une dizaine d'années, les écosystèmes sont de plus en plus reconnus « comme l'échelle appropriée pour l'intégration des connaissances scientifiques et la gestion des ressources renouvelables » (Cury et Miserey, *op. cit.*). De manière très schématique, l'approche basée sur l'écosystème (*ecosystem-based management*) peut être définie comme une approche de gestion intégrée globale qui considère l'ensemble des divers écosystèmes de la planète, tout y incluant les impacts et les effets cumulatifs des hommes et de leurs activités (Cochrane et Gréboval, 2007). Cette approche écosystémique se base sur les connaissances scientifiques disponibles en

matière d'écosystèmes et de leurs dynamiques, afin d'identifier et de maintenir leur intégrité dans des conditions optimales de santé, de productivité et de résilience. Tout en incorporant dans sa compréhension les frontières écologiques et les capacités de réponse face aux perturbations environnementales de ces écosystèmes, cette approche reconnaît également en théorie les êtres humains comme des composants clés de ces derniers, et engage l'ensemble de ces intervenants dans un processus de gestion participatif et de collaboration. Cette approche cherche donc à maintenir conjointement l'intégrité et la durabilité des systèmes écologiques et humains, en traitant notamment la complexité des processus naturels et des systèmes sociaux selon des modes de gestion qui s'adapteraient aux incertitudes (*ibid.*). À l'échelle mondiale, de nombreux acteurs – des instances intergouvernementales (FAO, PNUE, BM) au secteur non gouvernemental de la conservation (WWF, Greenpeace, IUCN) – sont amenés à penser que la protection et la préservation à large échelle de la Nature se doit de reposer sur cette approche écosystémique, et tant que cadre général de planification et de développement de la conservation et de gestion intégrée des ressources naturelles (Kelleher, 1999).

Face au morcellement provoqué par le zonage des mers et des océans en fonction de paramètres économiques et politiques, la gestion globale de l'environnement marin apparait difficilement cohérente à mettre en œuvre, d'autant plus au regard de l'échec (relatif) de diverses méthodes de gestion dont témoigne l'état médiocre de nombreuses pêcheries de par le monde (surexploitation généralisée, gaspillage économique, destruction d'habitats...). Néanmoins, il semble que l'on assiste ces dernières années à une prise de conscience accrue de l'importance des interactions entre les ressources halieutiques et les écosystèmes aquatiques, ainsi qu'un sens des responsabilités approfondi et élargi du fait que ces derniers fournissent une vaste gamme de biens, de services et de valeurs utiles pour l'Homme[263] (Revéret et Dancette, 2010), ce que traduit assez bien l'Approche écosystémique des pêches (AEP) promulguée et mise en place par la FAO (2003). Si l'idée et les principes de cette gestion (des pêches) fondée sur l'écosystème ne sont pas nouveaux[264], la FAO reconnait que cette AEP trouve son origine dans deux principaux processus institutionnels historiques directement liés à la formation du concept de développement durable[265] et que celle-ci s'affirme réellement lors de « la Déclaration de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin » en octobre 2001 (FAO, 2002 ; 2003).

Aux dires de la FAO, le but de cette AEP est « de prévoir, de mettre en place et de gérer la pêche d'une manière qui réponde aux besoins et désirs multiples des sociétés sans mettre en péril les possibilités pour les générations futures de profiter de tout l'éventail des biens et services fournis par le milieu marin » (FAO, 2003). Autrement dit, si elle ne vise pas à se substituer aux pratiques de gestion halieutique en vigueur, cette approche écosystémique s'efforce plutôt d'en élargir le champ en y intégrant les connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes dans lesquels la

[263] Si le plus évident de ces services consiste en la fourniture de protéines alimentaires par le biais de la pêche, la biodiversité marine assure par ailleurs un grand nombre d'autres services écologiques (recyclage de matière organique, piégeage de carbone, diminution de la vulnérabilité aux désastres naturels, etc.) mais aussi culturels (tourisme, spiritualité…) (Revéret et Dancette, 2010 ; Cochrane et Gréboval, *op. cit.*).

[264] Ceux-ci figurent dans un nombre multiples d'instruments, accords et conférences internationaux comme par exemple la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (1992) ; la Convention sur la diversité biologique (1992) ; le Code de conduite pour une pêche responsable (1995)…

[265] Conférence des Nations-Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972) d'une part, et la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer (Montego Bay, 1982) d'autre part (FAO, 2003).

pêche prend place[266]. Deux grands piliers structurent cette AEP : l'élimination de la surcapacité et de la surexploitation, la régénération des stocks épuisés et la protection des espèces associées ou dépendantes d'une part ; le maintien des habitats de l'écosystème, des relations fonctionnelles entre les composantes et de la production biologique d'autre part (*ibid.*). Pour appliquer cette approche intégrée dans des limites écologiques valables, la FAO s'efforce d'associer le plus grand nombre d'utilisateurs (exploitants ou non) des écosystèmes marins aux délibérations et à la prise de décisions en développant des modes participatifs, d'évaluation et de consensus entre ces derniers. Enfin, cette AEP souligne la nécessité de tenir compte plus efficacement des interactions entre les activités de pêche et les écosystèmes marins, en raison notamment du fait que l'un et l'autre sont soumis à des variations naturelles à long terme ainsi qu'aux effets d'utilisateurs autres que la pêche (*ibid.*).

La Déclaration de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin

Organisée conjointement par le Gouvernement islandais et la FAO, la « Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin » qui se déroule en octobre 2001 en terre islandaise témoigne de la nécessité d'incorporer les considérations relatives à l'écosystème marin à l'échelle internationale afin de renforcer la gestion responsable et durable de la pêche. À l'issue de cette Conférence, la déclaration signée par 47 pays insiste donc pour une meilleure prise en considération de l'écosystème dans la gestion classique de la pêche. Se référant à différents types de Conventions internationales, elle reconnaît la nécessité de prendre en compte réciproquement les répercussions de la pêche sur les écosystèmes marins et celles des écosystèmes marins sur la pêche, et confirme que les objectifs poursuivis sont de contribuer à la sécurité alimentaire à long terme et au développement humain tout en assurant une préservation et une utilisation efficace de l'écosystème et de ses ressources (FAO, 2002). Elle reconnaît par ailleurs l'interaction complexe entre les pêches et les autres composantes de l'écosystème marin, mais souligne que le fait d'inclure ces considérations écosystémiques dans la gestion pourrait améliorer les performances du secteur halieutique. En résumé, cette déclaration de Reykjavik préconise :
- l'introduction de plans de gestion comportant des incitations à utiliser durablement les écosystèmes ;
- le renforcement de la gouvernance, notamment par la mise en place d'organismes et d'organes régionaux et internationaux de gestion des pêches et de l'environnement marin ;
- la prévention des effets indésirables des activités autres que la pêche sur les écosystèmes marins et la pêche (en particulier les interactions avec l'aquaculture) ;
- l'amélioration des connaissances scientifiques pour justifier l'intégration de considérations relatives à l'écosystème dans la gestion (sélectivité, approche de précaution) ;
- le renforcement de la coopération internationale, en particulier vis-à-vis des pays en développement (transfert de technologie, formations...) (*ibid.*).

Schématiquement, ces directives visent à permettre la mise en pratique de l'approche écosystémique comme moyen de mise en œuvre des dispositions du « Code de conduite pour une pêche responsable » et comme moyen d'application à la pêche des principes du développement durable, en reconnaissant plus explicitement l'interdépendance entre le bien-être humain et le bien-être écologique. Aussi, les processus de planification et d'aménagement basé sur cette AEP contrastent avec les approches de gestion conventionnelles (souvent mono-

[266] Sans rentrer dans les détails, il existe à l'heure actuelle au niveau mondial quatre grands types de biomes marins, qui regroupent près d'une soixantaine de **vastes écosystèmes marins** – *large marine ecosystem* – reconnus en fonction de certains critères « physiques » (bathymétrie, hydrographie, productivité primaire, liens d'interdépendance trophique). Le but de ce zonage est de concilier préoccupations écologiques et cadre opérationnel d'aménagement des ressources renouvelables (Cury et Miserey, *op. cit.* ; Trouillet, *op. cit.*).

espèce) de part la globalité des préoccupations appréhendées dans toutes les dimensions du système halieutique. Cette approche fusionne par conséquent deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure, la diversité et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des zones marines protégées). Le second est la gestion des pêches, qui tend vers l'objectif de satisfaire les besoins de nourriture et de bienfaits économiques (revenus) de la société et de l'homme par des mesures de gestion portant sur l'activité de pêche et les ressources ciblées.
Toutefois, dans parmi ces objectifs de durabilité sous-jacents à cette approche, il ne fait aucun doute que cette AEP mettent davantage l'accent sur la protection des écosystèmes marins que sur la gestion de l'activité halieutique. Si les mesures de conservation biologique et de valorisation économique tels que les programmes d'écolabellisation et d'éco-responsabilisation suscitent un intérêt toujours plus croissant (cf. section **8.1**) (FAO, 2003 ; Cochrane et Gréboval, *op. cit.*), la forte utilisation d'instruments de gestion portés en priorité sur la conservation de l'environnement marin ressort également de manière prégnante, les *aires (marines) protégées* se présentant à ce titre comme un outil en pleine expansion et de plus en plus usité sur les mers et littoraux du Monde.

7.1.1.2 Un outil de conservation pour les écosystèmes aquatiques : les aires marines protégées

« Inscrites dans la mondialisation et le développement durable », la gestion mondiale des aires protégées semble avoir franchi ces dernières années une étape importante pour J. Milian et E. Rodary (2010). Selon ces géographes, les aires protégées sont en effet soumises depuis une trentaine d'années à deux grandes dynamiques : d'une part, une extension spatiale de leur superficie et, d'autre part, une injonction à s'inscrire dans le cadre plus large de politiques environnementales (*ibid.*). L'aire protégée tend ainsi à s'imposer de plus en plus comme un modèle (territorialisé) de conservation – voire de *patrimonialisation* – de la nature sur l'ensemble de la planète. Son succès est tel que cet outil de contrôle et de gestion spatial fait aujourd'hui référence et demeure considéré comme l'un des principaux agents d'aménagement de la planète, occupant près de 12 % des terres émergées (Aubertin *et al.*, 2008).
Selon l'IUCN, l'aire protégée représente « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Kelleher, 1999). Selon une vision conversationniste, cette entité sociospatiale s'apparente « à un espace d'application d'une norme référente en matière de gestion de l'environnement qui s'inscrit dans une dynamique d'enfermement des espaces et de conquête de la nature », enfermement lui-même construit comme un moyen de répondre à une certaine crise environnementale menaçant l'équilibre du monde naturel (Amelot et André-Lamat, 2009). Les aires protégées se présentent donc comme des discontinuités spatio-temporelles puisque la fonctionnalité première de ces procédures de soustraction spatiale consiste à circonscrire une portion d'espace – terrestre ou marin – afin de la mettre en réserve (voir d'exclure) des dynamiques anthropiques en cours aux alentours au motif que celle-ci présente des qualités (environnementales) particulières qu'il convient de protéger et de maintenir (Chaboud *et al.*, 2008 ; Amelot et André-Lamat, *op. cit.* ; Grenier, 2003).

Autrefois l'apanage du pouvoir régalien des États, le modèle « aire protégée » se trouve désormais investi par de nouveaux acteurs, tant à l'échelon local – par le biais des politiques de décentralisation et de participation – mais surtout à l'échelle globale avec le rôle déterminant joué par de grandes organisations internationales, en premier lieu les ONG de conservation (Dumoulin et Rodary, *op. cit.*). Ainsi, d'un rôle restreint de protection de la biodiversité, de nombreux auteurs perçoivent une évolution au sein des aires protégées dont la vocation tendrait à devenir des outils et des zones d'expérimentation des politiques de développement durable (Aubertin *et al*., 2008), s'apparentant ainsi à « des instruments de gestion nationaux mondialisés », où souveraineté nationale et science universelle s'accorderaient sur des types de relations à l'environnement en plein expansion dans la mondialisation contemporaine (Grenier, 2008). Rien d'étonnant alors à voir cette approche conservationniste pénétrer de plus en plus les référentiels de gestion halieutique.

Les aires marines protégées (AMP) représentent « tout espace intertidal ou infratidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité » (Kelleher, 1999). Comme pour leurs homologues « terrestres », six principales catégories ressortent classiquement au sein de ces AMP et oscillent, par leurs objectifs et leurs degrés de conservation et de gestion, de la plus stricte protection de l'écosystème marin (réserve intégrale, sanctuaire) à l'utilisation durable de ses ressources (parc) (*ibid.*). En matière de bonne gouvernance halieutique, de nombreuses instances internationales ou non gouvernementales (entre autres la BM, la FAO, le PNUE, le WWF, l'IUCN, liste non exhaustive) militent pour l'établissement et le renforcement de ces outils de gestion. Ces AMP ont par exemple clairement un rôle important à jouer pour la BM, ceci afin de contrer la crise actuelle des océans mondiaux, crise qui se manifeste notamment par le déclin de la productivité de l'activité pêche, la perte d'habitat et l'érosion du potentiel de biodiversité marine, la montée des pollutions et des invasions, etc. (Hatziolos et Cordell, 2006). Dans la même lignée, de nombreux experts de l'IUCN et de la FAO voient dans ces instruments des mécanismes juridiques plus ou moins contraignants censés contribuer à la fois à la conservation de la biodiversité marine ainsi qu'à la productivité des océans (Kelleher, 1999 ; Cochrane et Gréboval, *op. cit.*).

Ces AMP participeraient en tant qu'outil de conservation à un meilleur aménagement des pêcheries, c'est-à-dire à une conservation et une gestion durable tant des habitats que des ressources halieutiques, que ce soit dans la zone directement soumise à ce dispositif de protection ou plus au large. Plusieurs effets bénéfiques – tant en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière que de réduction de la pauvreté des populations côtières – sont ainsi attribués à ces récents outils d'aménagement de l'espace marin, débordant bien souvent le seul champ de l'halieutique : accroissement de la productivité et du rendement halieutique (en termes de taille, d'âge, de variété génétique des espèces...), réduction des impacts écologiques collatéraux (destruction d'habitat, prises accessoires...), amélioration des connaissances scientifiques, promotion d'usages récréatifs (tourisme), partage des bénéfices, éducation environnementale, etc. (Kelleher, 1999. ; Hillborn *et al., op. cit.* ; Chaboud *et al.*, 2008).

À l'échelle planétaire, si les AMP restent encore limitées par rapport aux aires protégées terrestres, leur extension s'accélère fortement – tant en nombre qu'en surface – depuis une vingtaine d'années, notamment dans la zone intertropicale. À l'heure actuelle, on dénombre

ainsi plus de 5000 AMP disséminées à l'échelle planétaire (moins de 1000 de niveau international) pour une surface représentant 0,7 % des océans (6 % des mers territoriales). Ce nombre est appelé à croître de nouveau, en raison notamment des recommandations énoncées lors de différentes manifestations de l'IUCN par exemple : objectifs de classement en AMP de près de 20 % des eaux marines mondiales d'ici 20 à 30 ans (à Durban en 2003) et d'au moins 10 % des écosystèmes marins sous juridiction nationale d'ici 2012 (à Washington en 2007) (Cochrane et Gréboval, *op. cit.* ; Chaboud *et al.*, 2008).
Ces deux approches combinées (AEP et AMP) en matière de gestion conservationniste de l'activité de production halieutique.

7.1.1.3 La gestion classique du secteur halieutique : privatisation de la gestion et des droits d'accès[267]

En matière de gestion des ressources halieutiques, J-P. Corlay retient deux grands types de stratégies qui régulent de manière dominante le secteur des pêches (cf. ***Annexe 2***). La première, d'essence « *libérale* », repose sur la libre concurrence entre opérateurs et se propose de privatiser la ressource sous formes d'octroi de licences ou de quotas, alors que la seconde plaide pour un encadrement politique fort de l'activité, et repose sur un appareil « *réglementaire* » (Corlay, 2004)[268]. Dans un contexte progressif de globalisation halieutique, ces deux stratégies tendent à s'imbriquer, puisque la réponse des États en matière de gestion de la ressource halieutique a notamment consisté en une certaine « nationalisation » des mers – *via* le Droit de la Mer de 1982 – et une adoption de droits de propriété des ressources halieutiques fortement orientés vers une autogestion privée, dont les QIT ressortent comme l'instrument privilégié (Christy, 2000).
Pourtant, ces deux systèmes de gestion ne sont pas exempts de critiques. En effet, la stratégie libérale s'avère selon lui particulièrement inégale – notamment pour les pêches artisanales – et risque de dériver très vite vers une concentration de l'effort de pêche entre les mains de quelques sociétés. Quant à la seconde stratégie de réglementation, celle-ci reste bien souvent perçue comme anti-démocratique et hypertrophiée dans les pêcheries du Nord alors que difficilement applicable dans celles du Sud (Corlay, 2004). Par ailleurs, cette individualisation des droits de propriété affaiblit la dynamique collective tout en renforçant à la fois les risques de concentration et de compétition entre les pêcheurs pour accumuler des droits ainsi que les risques d'injustices en réduisant l'accès des ressources aux plus pauvres (FAO, 2006 ; Le Sann, 2007b ; Willmann, 2000). Dans nombre de pays du Sud, les systèmes coutumiers d'appropriation apparaissent menacés par la croyance des organismes internationaux et des bailleurs de fonds dans les vertus de la privatisation de ces ressources naturelles. En déconnectant la propriété matérielle des droits d'accès et d'usage, cette dynamique privative des ressources naturelles facilite en retour une certaine marchandisation du monde halieutique (Karsenty et Weber, *op. cit.*). En dépit d'une assise théorique discutable et d'une tendance à ployer la réalité pour conforter ses thèses, cette approche libérale de conservation se fait sans cesse de plus en plus influente à l'heure actuelle sur la détermination des grandes politiques

[267] Les principaux dysfonctionnements spatiaux de cette gestion « classique » de l'activité halieutique a déjà fait l'objet d'un long développement en première partie de thèse (cf. section **3.2**).
[268] Dans cet arsenal réglementaire, un certain nombre de contraintes se sont rajoutées ces dernières années avec l'essor des vagues protectionnistes (milieu, bien-être animal) et sanitaires (qualité et sureté des produits).

environnementales mondiales (Boisvert *et al.*, 2004). Ruddle en vient même à penser que « l'imposition de systèmes occidentaux classiques en matière de gestion de la ressource [demeure] l'un des effets massifs, bien que souvent insidieux, de la mondialisation, d'hier et d'aujourd'hui » (Ruddle, *op. cit.*).

Nombreux sont donc ceux – en particulier chez les altermondialistes halieutiques – à trouver que ces systèmes de gestion soient inadaptés, tant dans leur objectif – trop exclusivement axé sur la conservation biologique – que dans leur mise en œuvre – trop axée sur des procédures administratives étatiques ou d'autorégulation par le marché (Le Sann, 1995c). Ces derniers militent donc pour une meilleure prise en compte de la pluralité des modes d'appropriation, afin de ne pas les réduire à la seule propriété privée (Hugon, 2005), et de penser des systèmes de gestion qui s'adaptent aux différents contextes – biologique, économique, social et institutionnel – dans lesquels les pêcheries et leurs exploitants évoluent (Namura, 2007 ; Le Sann, 1995c). Par ailleurs, de nombreuses pêches à petite échelle – en particulier au Sud – mêlant une multiplicité d'engins, de techniques, d'espèces et de zones de pêche, se prêtent mal à ces outils de gestion et nécessitent une approche alternative, plus décentralisée et plus responsabilisante (Christy, 2000 ; Ruddle, *op. cit.*). Aux dires d'ICSF, « l'autodiscipline et la gestion participative de la ressource » apparaissent comme les deux pratiques incontournables sur lesquels les pêcheurs de petite échelle doivent impérativement s'appuyer afin de mieux s'impliquer à la gouvernance de la filière (ICSF, 2004b).

7.1.2 Une gestion halieutique alternative : co-gestion et droits communautaires

« *La seule possibilité d'améliorer le sort des millions de pêcheurs-artisans* [...] *c'est de renforcer le pouvoir de négociation et donc les capacités d'organisation des communautés de pêcheurs* [...] *Nous demandons que tous les hommes de science qui reconnaissent l'importance de maintenir et de renforcer la relation entre l'homme et la nature prennent une position en faveur des pêcheurs artisans. Nous les exhortons à travailler en collaboration avec les associations locales de pêcheurs dans le but de compléter leurs connaissances de la mer et de leur permettre de se réapproprier leurs droits sur celles-ci* ».
Alain Le Sann, *La pêche, enjeux Nord-Sud. La pirogue et le chalutier* (1988).

« Si on n'essaie pas très sérieusement de changer notre façon d'exploiter les ressources, si on n'essaie pas de définir clairement nos droits et devoirs dans ce domaine, les menaces qui pèsent sur les zones côtières et les populations du littoral persisteront » (ICSF, 1996a). Derrière cette rhétorique se dissimule en fait la problématique de l'appropriation du pouvoir en matière de gestion halieutique, « question centrale pour l'avenir des pêches et des communautés côtières » (Le Sann, 1999) car elle renvoie tout autant à des **responsabilités** politiques que professionnelles (Le Sann, 2001c). Responsabilités qui pour ces altermondialistes passent à la fois par une gestion partagée des ressources que par la définition de droits de propriété collectifs en vue d'une meilleure « gouvernance territoriale[269] » de leurs activités et de la filière.

[269] Lors de la dernière Conférence globale de la FAO en 2008 sur la pêche artisanale, certains militants altermondialistes chiliens du syndicat CONAPACH avancent le concept de « gouvernance territoriale » en vertu duquel les espaces maritimes et terrestres dans lesquels se déroule la pêche artisanale sont considérés comme des systèmes de vie (biens sociaux, coutumes) et les écosystèmes (mer, eau et terre) comme des systèmes de soutien. Par ce concept, ces pêcheurs artisans plaident en faveur d'une reconnaissance juridique à l'échelle internationale des droits territoriaux de leurs communautés (FAO, 2009a).

7.1.2.1 Une gestion partagée des ressources halieutiques

En matière de gestion halieutique, l'enjeu actuel des pêcheurs à petite échelle n'est plus seulement la reformulation des normes d'accès aux ressources mais aussi dans la redistribution des formes d'accès à celles-ci. « En première ligne dans cette attaque frontale », ces pêcheurs « n'ont d'autre choix que de **s'engager sur le terrain politique** où se joue le pouvoir de décision sur leurs activités. Compte tenu des déplacements opérés, ils ne le peuvent qu'au prix d'une reconversion de leurs modes d'être et de faire, en se revendiquant *gestionnaires* à l'échelle de leurs territoires de pêche et des espèces ciblées » (Delbos, *op. cit.*). De son côté, la FAO préconise ainsi « un changement radical du mode de gestion des pêches » de manière à améliorer les conditions de vie des pêches artisanales ainsi que celles de tous ceux qui en dépendent (FAO, 2006). De ce point de vue, une plus grande participation des petits pêcheurs et de leurs communautés dans la formulation des politiques, dans le développement des lois et règlements ainsi que dans la gestion des prises de décisions et les processus de mise en œuvre apparaît d'une importance vitale pour la réduction de la pauvreté et la réalisation de la sécurité alimentaire (*ibid.*).

En raison de nombreuses difficultés de gestion (réglementaire), on assiste ces dernières années à l'émergence de nouvelles approches participatives ainsi qu'à de nouvelles formes de gestion collective des ressources par les communautés locales (Aknin *et al.*, 2002). La filière pêche n'échappe pas à cette tendance d'aménagement durable et concerté, les pouvoirs publics étant incités à rechercher une plus grande implication des organisations de pêcheurs au moyen d'une plus grande décentralisation des responsabilités (Troadec et Boncœur, *op. cit.*). Particulièrement en vogue ces dernières années – notamment chez les altermondialistes (ICSF, 2005a), le système de **co-gestion basée sur la communauté** (*community-based fisheries co-management*) peut être défini comme un large processus de collaboration et de participation en matière de réglementation, de prise de décisions et de partage de la responsabilité en matière de gestion de la ressource halieutique par divers groupes d'usagers et de parties prenantes, en particulier entre représentants des pouvoirs publics et ceux des organismes spécialisés et professionnels (Jentoft, 2005 ; 2006 ; OCDE, 1997 ; Bavinck *et al.*, 2005). L'argument essentiel en faveur de cette méthode reste que la participation des pêcheurs au mécanisme de décision est de nature à accroître la légitimité des mesures qui sont adoptées et, par ce biais, à améliorer l'efficacité de la régulation[270]. Ce système suppose une réelle démarche participative entre expériences professionnelles et avis scientifiques, démarche dans laquelle le savoir des uns est reconnu, formalisé et intégré au processus des autres (Guérin, 2007). Le choix et la pertinence de l'échelle de gestion, aux limites géographiques clairement définies, sont la aussi primordiaux et dépendent notamment du bon niveau de recouvrement de l'ensemble du géosystème halieutique, c'est-à-dire de l'échelle de l'écosystème avec celle du sociosystème (cf. **introduction**) (*ibid.*).

Dans ce type de gestion, les pouvoirs publics sont amenés à partager le pouvoir avec les groupes d'utilisateurs des ressources, chacune des parties ayant des droits et des responsabilités spécifiques. Ce système de co-gestion se doit également d'inclure des mesures de capacité

[270] D'après l'étude de l'OCDE sur ce système de co-gestion à l'échelle de ses pays membres, les pouvoirs publics sont bien souvent chargés de fixer les TAC et d'assurer le suivi et le contrôle des volumes de capture, tandis que les professionnels du secteur déterminent la répartition des quotas entre utilisateurs (OCDE, 1997).

d'agir (*empowerment*) au niveau des pêcheurs à petite échelle, en redistribuant notamment une partie des pouvoirs de gestion et des mécanismes de prise de décision. Ce système contribue par là même à réduire la « pauvreté politique » de ces pêcheurs, qui bien souvent ne disposent pas du capital social et culturel indispensable pour fonctionner avec compétence et efficacité dans ces processus décisionnels (Jentoft, 2005 ; 2006). À ce titre, le *capital social* des pêcheurs et de leurs communautés apparait particulièrement approprié en matière de gouvernance du secteur et de cogestion, en particulier si celui-ci est consolidé par un transfert de droits collectifs et de responsabilités (Grafton, 2005 ; Blanchard *et al.*, 2006 ; Le Sann, 2007b). Autrement dit, les efforts en matière de « gouvernance interactive des pêches » doivent porter, d'une part, sur l'émergence et la pérennisation des initiatives locales de concertation, et d'autre part, sur le développement d'un contexte institutionnel favorable à la gestion concertée des ressources et des espaces communs, en garantissant l'intérêt général (Bavinck *et al.*, *op. cit.*). L'enjeu est donc de rechercher une réelle synergie entre action publique et action professionnelle, sans que l'une ne dénature ou n'amoindrisse la cohérence de l'autre (Beuret et Pennanguer, 2002).

7.1.2.2 Des droits de pêche (de propriété et d'usage) collectifs

Dans le prolongement de cette problématique de co-gestion, un certain nombre de « supporters » de la cause artisanale, des plus simples activistes artisans à certains halieutes gestionnaires et chercheurs, militent pour la mise en place de véritables **réformes foncières** en matière d'accès aux ressources et aux lieux de production. En dépit du fait que l'appropriation dans le domaine aquatique est plus difficile à concevoir que dans le domaine terrestre, en raison notamment de la nature tridimensionnelle de l'hydrosphère, de la fluidité du milieu, et de l'imprévisibilité du produit recherché (Cormier-Salem, 1995b), force est de constater que de nombreux espaces halieutiques du Monde demeurent soumis à une **combinaison de régimes d'appropriation.** En effet, contrairement à certaines affirmations « tragiques » bien ancrées dans le paysage halieutique (cf. G. Hardin), l'accès libre aux ressources fait plutôt figure d'exception, les ressources et les espaces halieutiques étant bien souvent soumis à trois principaux régimes de propriété : privée, commune, étatique (Kurien, 2000a).
La FAO reconnait à ce titre que les droits existants des communautés de pêche est un élément fondamental pour réussir un système d'aménagement des pêcheries. « Un système de gestion communautaire qui protège les droits d'accès des petits pêcheurs défavorisés est probablement la meilleure mesure en faveur des pauvres dans de nombreuses pêcheries artisanales ». En limitant et/ou en favorisant l'accès aux ressources et aux zones côtières à un groupe bien déterminé, les droits de propriété communautaire aident à réduire la surexploitation des ressources associée aux régimes de libre accès et par conséquent empêchent, en assurant un certain niveau d'équité au sein des communautés, les pêcheurs de glisser dans la spirale de la pauvreté » (FAO, 2006). Plusieurs chercheurs de l'institution (relativement proches des altermondialistes pour certains) confirment ainsi cette prégnance de **systèmes de gestion communautaire** (*community property regime*) et militent pour instaurer ce système de gestion (locale) des ressources aquatiques chez nombre de pêcheurs à petite échelle. Dans ce régime de propriété, l'approche est mise sur un groupe d'individus qui fonctionnent en relative « communion » avec le milieu (marin ou littoral), les pêcheurs à petite échelle possédant une

« connaissance écologique » assez intime, détaillée et fonctionnelle des écosystèmes qu'ils exploitent et des principales espèces qu'ils recherchent (Kurien, 2000a ; 2003 ; Willmann, 2000, Christy, 2000 ; Mac Goodwin, *op. cit.*). Pour M-C. Cormier-Salem, ces systèmes de régulation « traditionnels » ou « coutumiers » figurent parmi les plus performants, car ceux-ci relèvent d'institutions collectives locales et reposent sur une connaissance intime du milieu (stocks d'espèces, habitats, marées, cycles saisonniers, etc.) qui peut être reformulée au fur et à mesure que de nouveaux besoins et/ou de nouvelles contraintes apparaissent, et assure ainsi une certaine adaptabilité des systèmes d'exploitation locaux aux modifications de l'environnement (Cormier-Salem, 1995a ; 2000).

Ce régime de **droit de propriété communautaire** peut également se décliner selon plusieurs niveaux d'échelle. Au niveau macro (international), il apparait pertinent pour J. Kurien de mettre en place un système de droit basé sur la notion de « patrimoine commun de l'humanité » qui s'appliquerait à l'ensemble des mers et des océans, afin d'établir un ordre international équitable entre les divers intérêts tout en assurant la préservation de l'environnement marin ainsi que la bonne gestion des ressources vivantes et non vivantes que ces vastes espaces contiennent. Au niveau méso (national), les États constituent les garants et les gardiens de la majeure partie de ce « patrimoine commun », en se voyant conférés la propriété publique des ressources au sein de leur zone de souveraineté (et en particulier dans leur ZEE) afin d'en assurer l'exploitation durable. Enfin, au niveau micro (local), J. Kurien milite comme de nombreux altermondialistes pour que les pouvoirs publics fassent preuve de discrimination positive envers les pêcheurs à petite échelle, en leur réservant des droits d'usage privilégiés là où traditionnellement ceux-ci demeurent du domaine privé[271] (Kurien, 2000a ; 2003).

Pour ce faire, le passage à une logique gestionnaire durable et responsable du secteur suppose la définition et l'attribution de **droits de propriété collectifs** non transférables aux petits pêcheurs, autrement dit des droits collectifs et/ou communautaires d'usage sur la ressource ne portent plus seulement sur des stocks, mais aussi (et surtout) sur les territoires de pêche (Le Sann, 1995a ; 2006c ; Das, 2007 ; Jentoft, 2005). Ceux-ci impliquent également une certaine responsabilisation des pêcheurs, le terme de « droit » possédant plusieurs sens aux yeux des altermondialistes, car envisagé à la fois comme une *norme* – ce qui est permis ou défendu de faire dans une sphère particulière – mais aussi comme un *devoir* – ce qui est moralement juste ou dû (ICSF, 2008c).

À ce titre, l'exemple des **droits d'usage territoriaux dans les pêcheries** (DUTP) – *Territorial use right in fisheries*, TURF) – mis en exergue par F. T. Christy (1983 ; 2000), apparaît particulièrement pertinent dans un contexte de décentralisation et d'autorégulation de la gestion des pêches à petite échelle[272]. En dépit de l'extrême fragilité qui les caractérise – manque de reconnaissance et de soutien par les autorités nationales, multiples pressions (intrusion spatiale des navires industriels, accroissement démographique, etc.) –, l'existence de ces TURF reste fort ancienne et leur usage fort répandu sur de nombreux littoraux. Certains

[271] Il résulte du zonage établi par le nouveau droit de la Mer de 1982 une *dissociation* des droits de propriété et d'usage des ressources halieutiques, les caractéristiques de ces ressources plaidant généralement en faveur d'une propriété publique alors leur exploitation et leur usage relèvent davantage du caractère privé (Troadec et Boncœur *op. cit.*).

[272] À ce titre, les *cofradias* espagnoles ou bien encore les prud'homies méditerranéennes sont très souvent citées en exemple par les altermondialistes de l'halieutique car ces organisations locales de producteurs qui remplissent des fonctions de gestion de pêches dans le cadre d'un système de droits territoriaux exclusifs.

Vers une reconnaissance des savoirs locaux et des droits coutumiers des communautés malgaches

À Madagascar, les rapports « traditionnels » à l'environnement diffèrent du fait que l'homme fait partie intégrante de la nature et que les ressources figurent comme « constituant territorial » culturellement approprié et socialement contrôlé, dans une cosmogonie auquel l'homme entretient des liens mystiques et dialectiques avec l'écosystème qui l'entoure (André et Rossi, *op. cit.* ; Rossi, 2000). Les modes traditionnels d'occupation de l'espace sur la Grande Île ne s'apprêtent donc pas à la propriété privée, la Nature appartenant le plus souvent aux divinités, ancêtres et autres souverains (Andriananja et Raharinirina, 2004). À ce titre, à la charnière du monde divin et du monde des vivants, le roi demeure le garant de l'équilibre entre le monde social, le rythme de la nature et le monde des ancêtres. Il possède un pouvoir « surnaturel » sur le monde de la nature et un droit « naturel » de propriété sur les ressources de son territoire (Dupré et Goedefroit, *op. cit.*). Considérées comme un bien collectif indivisible, les terres faisant partie du patrimoine lignager ne peuvent donc être cédées, ni faire l'objet d'un acte de propriété individuelle. Le droit individuel de propriété (au sens romano-germanique) n'est donc pas reconnu, le territoire appartenant factuellement au village (symboliquement aux ancêtres, aux divins et aux souverains) en nue-propriété, les populations n'étant titulaire que de l'usage et de la jouissance des terroirs (Weigel *et al.*, *op. cit.*)*. L'accès, l'usage et la propriété des ressources halieutiques restent donc régis en pratique par le **droit coutumier**. Reconnu généralement par l'ensemble des communautés villageoises et du pouvoir local (*fokontany*) qui assure son respect, la nature et l'importance de ce droit coutumier sont souvent mal comprises et sous-estimées par les acteurs étatiques, les partenaires (industriels) de la filière et les développeurs extérieurs. Ainsi subsistent-ils dans tous les villages malgaches une superposition conflictuelle entre ce pouvoir traditionnel et le pouvoir administratif/politique, les logiques et les pratiques traditionnelles locales n'étant pas légalisées tandis que les réglementations officielles (législation maritime, réglementation halieutique...), donc légales, n'ont pas de légitimité entièrement reconnue par les populations (Goedefroit, 2003 ; Sarrasin, *op. cit.*).

À ce titre, certaines modalités traditionnelles de gestion de la ressource, comme le système de proclamation d'interdits (***fady***), sont souvent comprises (voire occultées ou niées) comme des contraintes au développement et assimilées à des coutumes ancestrales et des usages anciens qu'il faut à tout prix dépasser. Plusieurs anthropologues estiment pourtant que ces « pouvoirs traditionnels » ne constituent en rien une institution surannée irrationnelle, un frein à l'innovation et à la modernité, mais forment plutôt un code de lois innovantes capables de répondre à tout événement nouveau en imposant des règles sociales acceptées par tous. Ces *fady* continuent d'être le mode privilégié de **régulation sociale** qui s'exerce à l'échelle des anciens royaumes mais aussi à celle des villages, régissant par exemple les rapports entre autochtones et migrants au sein des communautés côtières mais aussi ceux entre ces communautés de pêcheurs et les collecteurs (Goedefroit, 2003 ; 1998 ; Dupré et Goedefroit, *op. cit.*). À ce titre, le ***dina***, cette convention sociale traditionnelle établie pour régler les rapports internes et les problèmes communs des sociétés lignagères malgaches concernant les espaces et les ressources qu'elles contiennent, possède un fort pouvoir d'autorité et de sanctions à l'échelle locale (Rakotoson et Tanner, 2006). En tant que « source additionnelle de droit », cette forme répandue de « gestion partagée » se pose comme un mécanisme de réconciliation entre les « droits sociaux traditionnels » *légitimes* des communautés côtières et les droits *légaux* du gouvernement, et tendrait donc à renforcer la capacité de gouvernance de ces dernières en matière de gestion des ressources marines (*ibid.*).

Il convient donc de mieux intégrer les communautés côtières dans l'aménagement de la pêche traditionnelle, de reconnaître leur revendication de droits au foncier et à la ressource, de bien évaluer l'efficacité de leur pouvoir, de prendre en compte leur capacité de régulation et de structuration sociale » (Goedefroit, 2003). En conséquence, les autorités formelles ne doivent pas ignorer les droits traditionnels et les normes locales mais plutôt reconnaître l'efficience de cette dynamique coutumière. Ces droits formels pourraient ainsi encadrer les droits traditionnels informels sans les occulter, dans une sorte de « syncrétisme juridique », c'est-à-dire un système emboîté de règles juridiques allant d'un cadre réglementaire légal plus global aux droits ancestraux informels régissant la vie des communautés d'usagers (Weigel *et al.*, *op. cit.*). La coexistence, voire la conciliation de ces systèmes juridiques conditionne donc l'efficacité de la gouvernance et de la gestion communautaires à Madagascar (Andriananja et Raharinirina, *op. cit.*).

* La pleine propriété privée d'un bien s'exprime à travers trois prérogatives principales : l'*usus*, le droit d'user et d'utiliser ; le *fructus*, le droit de jouir ou de faire fructifier ; l'*abusus*, le droit de disposer. La nue-propriété désigne l'état dans lequel le propriétaire du bien n'est titulaire que du pouvoir d'*abusus*, les bénéfices du *fructus* restant en possession de tiers (Weigel *et al.*, *op. cit.*).

géographes soulignent d'ailleurs l'extrême diversité spatiale et temporelle qui caractérise ces DUTP en fonction des degrés d'appropriation des communautés. Leur contenu varie ainsi entre et au sein des communautés littorales, allant de l'appropriation de fonds de pêche, l'usage exclusif de certaines ressources (sédentaires), l'accès prioritaire aux débarcadères et aux marchés, la rétention du savoir et de l'information, etc. (Cormier-Salem, 1995b). Mais l'intérêt majeur de ces TURF réside pour F. T. Christy dans leur capacité à doter un groupe et/ou une communauté de pêcheurs en particulier d'un accès privilégié (et souvent exclusif) sur une aire de production donnée (Christy, 1983)[273].
Si l'ensemble de ces auteurs s'accordent à reconnaître la pertinence sur la longue durée de tels systèmes « coutumiers », tous soulignent également leur relative désuétude et les dysfonctionnements qui s'ensuivent à plusieurs niveaux d'échelle. Leur recul ou abandon tient d'abord à la constitution d'un appareil public centralisé et à l'élaboration d'une législation officielle, souvent inspirée de droit romain. Les institutions coloniales, puis les nouveaux États indépendants, en méconnaissant les systèmes d'appropriation communautaire et en consacrant l'existence d'une collection d'individus, ont concouru à l'éclatement des territoires, à la destruction de l'ordre ancien, à la marginalisation des usagers traditionnels et, finalement, à une certaine « tragédie » des communautés locales (Cormier-Salem, 2000).

Ce bref éclairage sur une gestion alternative halieutique plus « communautaire » influence fortement la conception et les propositions des altermondialistes de l'halieutique, et notamment les militants français et malgaches qui inscrivent leurs réflexions et leurs actions de « réappropriation » dans leur espace (politique) respectif.

7.2 Les initiatives territoriales de l'altermondialisation halieutique : se réapproprier la gestion par les droits

« *To move from the tragedy of the commons to the blessing of the commons requires a wide spectrum of committed community efforts* ».
John Kurien, *The blessing of the commons* (2003).

En vue d'une meilleure gouvernance de la filière et d'une meilleure gestion des ressources halieutiques, l'objectif des altermondialistes s'attache dans les faits à développer des initiatives territoriales susceptibles d'enclencher une réelle réappropriation « politique » des pêcheurs artisans, particulièrement en termes de droits. En effet, si l'aide des ONG d'appui reste essentielle pour résoudre des difficultés auxquelles sont confrontées l'ensemble des pêcheurs de petite échelle et des *fishworkers*, celle-ci ne doit pas être considérée comme un facteur décisif du développement – au sens large du terme – du segment « artisan ». Il apparaît donc fondamental pour les altermondialistes halieutiques de pouvoir s'appuyer sur des structures endogènes représentatives, des syndicats locaux de pêcheurs aux instances étatiques, afin que ces structures d'appui ne soient pas condamnées à jouer constamment « les béquilles du

[273] L'économiste reconnait toutefois que l'utilisation de ces droits communautaires reste facilitée sous certaines conditions telles que : des ressources « sédentaires » ou migrant au cours de leur cycle de vie vers les eaux côtières et intérieures ; des frontières « territoriales assez délimitées (embouchure, lac, lagune...) ; des engins de pêche relativement « fixes » (nasses, barrages), etc. (Christy, 1983).

développement » (Brunel, 1997) mais au contraire qu'elles puissent s'en désengager au profit des professionnels artisans). Pour ce faire, les initiatives politiques entreprises par les altermondialistes au sein de leur espace politique respectif laissent augurer certains signes de restructurations territoriales qui oscillent vers une extension « régionale » pour les militants français et vers une re-nationalisation pour les partisans malgaches.

Vers une réappropriation « politique » : espaces civils de citoyenneté et approche participative

Si le territoire, c'est l'espace politique par excellence, le champ de déploiement des enjeux de pouvoirs (Raffestin, 1980), la fonction politique consiste alors pour J. Lévy en un double flux d'un bien spécifique, la *légitimité*, qui peut circuler de la société politique vers la scène politique (représentation) ou en sens inverse (légitimation). La **géographie du politique** est donc structurée par une double spatialité : celle de la scène politique (gouvernement, institutions) et celle de la société civile, avec ses pratiques, ses conceptions du monde, ses attentes (Lévy, 1994). M. Bussi estime ainsi que cette géographie du pouvoir ne peut plus se résumer à une « géographie des conflits » et qu'il faut désormais « assumer une géographie de la paix » en faisant du *territoire* « la matrice de médiation entre les acteurs » (Bussi, 2007). L'émergence d'une véritable « gouvernance territoriale » renvoie à l'invention d'un espace public dans la sphère politique qui transcende en quelque sorte l'espace territorial des États (Ghorra-Gobin, *op. cit.*). Cela suppose alors de lier plus étroitement monde politique et société civile, en renforçant cette entité de régulation qu'est le territoire en tant « qu'espace de citoyenneté » (D'Aquino, 2002 ; Lévy, 1994), reconnaissante des citoyennetés et des « civilités », individuelles ou collectives, qui agissent comme des acteurs influençant l'espace politique (Lévy, 1994 ; Klein *et al.*, 2001). L'émergence de ce véritable « lieu politique » au sens de J. Lévy (1994), combinaison de pratiques politiques et d'un contexte local, implique une certaine (ré)habilitation du territoire en tant que « proximité spatiale ». L'appropriation territoriale transforme cette proximité spatiale entre individus en proximité politique (responsabilité d'agir sur le lieu), puis institutionnelle (règle collective sur un lieu), et enfin identitaire (appropriation collective), pour aboutir à une cohésion sociale essentielle à la dynamique du territoire (D'Aquino, *op. cit.*).
Dans une perspective de durabilité sociale, l'insertion des altermondialistes dans des structures de gestion participative semble traduire une initiative de réappropriation politique locale permettant à ces derniers de s'inscrire dans des dynamiques qui renforcent leur assise territoriale. Pour les militants de l'halieutique, l'**approche participative** reste essentielle car elle permet de réintroduire la question politique dans la gestion des ressources naturelles, en ouvrant des espaces de négociations à l'échelle locale qui n'existaient pas (forcément) auparavant. C'est dans cette atmosphère d'appui au processus participatif que les pratiques intégrant la coresponsabilité des communautés locales dans la gestion des ressources sont actuellement conduites (Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, *op. cit.*). L'objectif consiste en une réappropriation locale de la gestion des espèces et de l'espace (Rodary *et al.*, 2003). En ce sens, ces auteurs évoquent une sorte de « conservation territoriale », entendue non pas comme un processus d'appropriation de l'espace mais comme un mouvement d'imbrication entre elles de la conservation et de l'exploitation des ressources naturelles (*ibid.*).

7.2.1 L'implication des militants français dans la gouvernance « européenne » des pêches

« *Peu à peu, les pêcheurs à petite échelle, déjà bien absents des processus de prise de décision européens les concernant, ne maîtrisent plus leur propre activité. La participation des professionnels à la définition des politiques des pêches apparaît désormais indispensable* ».
Patrick Daniel-Ramananarivo, *Pêcheurs, acteurs ou spectateurs ?* (1996).

À l'échelle européenne, les altermondialistes dressent un constat très critique en matière de gestion de la ressource halieutique, notamment vis-à-vis de la PCP. En effet, si « l'Europe bleue » a permis de constituer un marché ouvert de Pdm, il semble qu'elle ait échoué dans ses tentatives de gestion de la ressource et d'harmonisation des situations sociales. « Divisée et

obnubilée par sa volonté de satisfaire des besoins de consommation sans cesse croissants, elle est jusqu'à présent bien incapable de peser pour définir un Nouvel ordre économique international dans le domaine des pêches » (Le Sann, 1995b). Cette dernière serait par ailleurs responsable d'un triple problème, d'ordre *technique* (gestion centralisée inadaptée à la réalité des territoires de pêche et des écosystèmes), *politique* (gestion à court terme des seuls intérêts nationaux et impossibilité de porter une vision à long terme), et *institutionnel* (déficit de gouvernance et manque de participation des parties intéressées) (Guérin, *op. cit.*). Néanmoins, la PCP reste le produit d'un système d'acteurs et d'institutions politico-administratives dont le pouvoir est constitué et légitimé à des échelles territoriales et spatiales multiples. « Très clairement, les institutions des États ne sont pas les seuls maîtres de la formulation et de la mise en œuvre des décisions européennes s'appliquant au secteur de la pêche [et] doivent en permanence partager le pouvoir avec des institutions supranationales et infranationales, qui disposent de ressources leur permettant de défendre des idées et des intérêts propres » (Lequesne, *op. cit.*). Dans cette logique que les altermondialistes français s'impliquent de différentes manières dans la gouvernance communautaire des pêches, en s'insérant dans divers **dispositifs de co-gestion existants (CCR)** et/ou **potentiels (UEGC)** susceptibles de mieux territorialiser leurs discours et leurs actes tout en « européanisant » un peu plus cette contestation artisanale.

7.2.1.1 Une implication accrue dans les Conseils consultatifs régionaux européens

L'une des initiatives les plus novatrices en matière de consultation et de gouvernance entreprises par la Commission européenne (CE) ces dernières années pour se rapprocher d'une « gestion de terrain » (*ibid.*) consiste en l'instauration de **Conseils consultatifs régionaux** (**CCR,** *Regional advisory councils*) lors de la réforme de la PCP en 2002. En effet, ces organismes régionaux ont été conçus dans le but d'impliquer le maximum de professionnels du secteur (pêcheurs, armateurs, transformateurs...) dans une collaboration élargie à différents groupes d'intérêt concernés par ces activités de pêche (scientifiques, institutions, associations, etc.) au sein du processus de décision communautaire et d'une gouvernance davantage décentralisée du secteur. L'ensemble de ces parties prenantes peut donc intervenir sur l'évolution de la PCP, puisque ceux-ci ont pour mission principale d'adresser des avis et de formuler des recommandations, autrement dit de conseiller la Commission ainsi que les États membres de l'UE sur différents aspects de la gestion des pêcheries afin de mieux prendre en compte les réalités locales (CE, 2007a)[274].

Du point de vue organisationnel, chaque CCR est constitué d'une assemblée générale et d'un comité exécutif et inclut des parties prenantes d'au moins deux États membres. Deux tiers des sièges de ces organes sont alloués aux représentants du secteur de la pêche – armateurs, pêcheurs, OP, transformateurs, intermédiaires commerciaux et groupements de femmes – et un tiers à ceux des autres groupes d'intérêts – ONG (environnement et consommateurs), producteurs aquacoles, représentants de la pêche récréative ou sportive, scientifiques plus éventuellement des non-membres invités en tant qu'expert ou observateur (CE, 2009b). Sur le plan spatial, la sphère de compétence de ces CCR couvre sept zones géographiques ou

[274] Ainsi, depuis le début de leurs activités en 2004, les CCR auraient déjà émis plus de 200 recommandations.

pêcheries : mer Baltique, mer du Nord, mer Méditerranée, eaux occidentales du Nord allant de la (Manche à l'Islande), eaux occidentales du Sud (allant du golfe de Gascogne aux Canaries), stocks pélagiques, pêche en Haute mer (en dehors des eaux communautaires) (***figure 63***). Si les cinq premiers CCR restent basés sur des zones géographiquement et biologiquement cohérentes, les deux autres sont plutôt portés sur l'exploitation de certains stocks – pélagiques dans les eaux communautaires, hors Méditerranée et Baltique ; pêche en Haute Mer en dehors des eaux communautaires.

Nouvelle plateforme de discussion et de lobbying, c'est fort logiquement que ce lieu de concertation est investi par une partie des militants halieutiques français. En effet, certains membres du Collectif P&D participent de l'intérieur aux discussions de trois CCR en se faisant également force de proposition : le CCR-Sud qui couvre le golfe de Gascogne, le CCR « Longue Distance » pour la pêche lointaine et le « CCR Méditerranée »[275]. Ainsi les militants français et espagnols fortement présents au sein du « CCR Sud-ouest » ont pris l'initiative de créer au sein de cet organe régional « un Groupe de travail Pêche Traditionnelle » afin de mieux y appréhender la diversité et l'importance de la pêche à petite échelle en Europe (Collectif P&D, 2009b). Dans le cadre de la future réforme de la PCP prévue pour 2012, l'intérêt de ce groupe de travail trouve son utilité dans la définition d'un « régime différencié » envers la pêche artisanale mais aussi dans la défense des territoires traditionnels réservés aux « communautés de pêche » (Yvergniaux, 2010)[276].

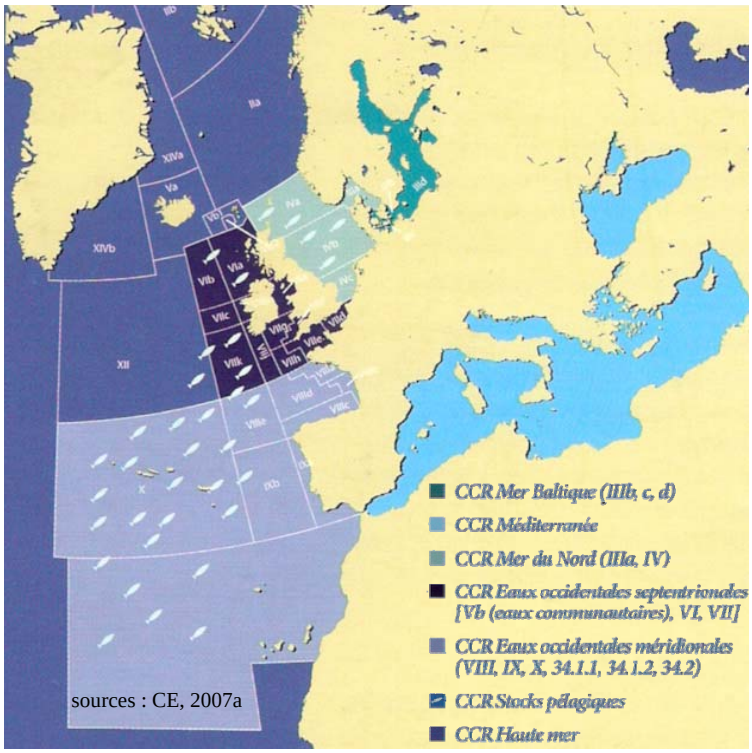

Figure 63 – la décentralisation de la Politique commune des pêches européenne : les Conseils consultatifs régionaux (CCR)

Toutefois, si le travail de décentralisation engagé dans le cadre de ces CCR représente une évolution positive, il reste un long chemin à parcourir pour les altermondialistes halieutiques afin de parvenir à un mode de gouvernance associant réellement les pêcheurs à la cogestion des ressources sur une base territoriale. Selon eux, la responsabilisation ne doit pas s'inscrire dans des logiques marchandes destructrices des démarches collectives. Par ailleurs, de nombreux exemples d'implication des professionnels de la pêche dans la gestion intégrée des territoires

[275] Cet investissement dans ces trois CCR est bien entendu stratégique puisque ces derniers couvrent la grande majorité des champs d'exploitation de la pêche française.
[276] Dans le cadre du « Livret vert » qui sert de canevas à la future réforme de la PCP, la CE se dit ouverte à la mise en place d'une zone de réserve de 12 milles pour les pêches artisanales communautaires (CE, 2009a).

côtiers démontrent leur volonté de participer aux phases de réflexion et de décision, contrecarrant au passage le divorce préétabli existant entre ces professionnels et les scientifiques (Blanchard *et al., op. cit.*). « Les exemples de gestion réussis montrent qu'il s'agit d'unités territoriales où les pêcheurs détiennent un réel pouvoir et agissent en concertation étroite avec des scientifiques, parfois en lien avec des associations environnementalistes [...] Au lieu de confier la régulation et la gestion à des mécanismes de marchés comme les QIT, l'objectif de la réforme de la PCP devrait plutôt conforter ces approches territoriales, en soutenant les pêcheurs dans l'initiation et le développement de ces démarches » (Collectif P&D, 2009a).

7.2.1.2 Le partenariat avec le WWF-France autour des unités d'exploitation et de gestion concertées

S'il importe pour les pêcheurs artisans et leurs supporters de continuer à s'organiser à travers les organes communautaires, les altermondialistes français développent d'autres initiatives en matière de gouvernance « territoriale », notamment avec le WWF-France. C'est de cette collaboration étroite que naissent les **Unités d'exploitation et de gestion concertées** (**UEGC**), qui consistent à organiser une co-gestion contractuelle des pêches en Europe (et en France) en remettant le pêcheur au centre du dispositif et en redonnant la primauté à l'échelon local, au territoire. Concrètement, ce dispositif d'UEGC se fonde sur un système d'attribution de concession à long terme qui associe, autour d'un territoire cohérent, tous les acteurs de la filière pêche afin d'élaborer, par la concertation, une gestion de proximité dans le cadre plus général de la PCP. Autrement dit, l'objectif de cette démarche – très proche du modèle prud'homal méditerranéen – est « de permettre à tous les acteurs de s'approprier les enjeux de la gestion des territoires qu'ils exploitent et d'en valoriser au mieux les ressources marines » (Guérin, *op. cit.*).

Les Prud'homies en Méditerranée française, un modèle de gestion très proche des UEGC

D'origine très ancienne (communautés de métier du Moyen-Âge), les Prud'homies se définissent comme des communautés de patrons pêcheurs repartis sur l'ensemble du littoral méditerranéen français. Placées sous tutelle de l'État, ces organisations professionnelles patronales et consulaires dotées d'un fonctionnement associatif ont traditionnellement pour fonction d'organiser sur un territoire géographique délimité la régulation de l'effort de pêche selon deux objectifs :
- organiser l'exercice des métiers de la pêche et de la commercialisation des Pdm de manière à ce que chaque membre de la communauté puisse en vivre ;
- assurer la continuité de la profession par des mesures de protection de la ressource et des hommes.

L'émergence d'un appareil administratif d'industrialisation halieutique qui se développe après guerre, ainsi que la multiplication et la diversification des usages (plaisance, pêche sous-marine, urbanisation etc.) qui ont cours depuis les années 1970 sur cette façade littorale de plus en plus convoitée affaiblissent grandement ce système de gestion, sa fonction de gestion des biens collectifs et de représentation de la profession tombant progressivement en désuétude. Aujourd'hui, la trentaine de prud'homies répartie sur ce littoral exerce une activité réglementaire, juridictionnelle, disciplinaire, de gestion et de représentation liée à l'exercice de la pêche professionnelle dans les eaux de la prud'homie. En accord avec la réglementation générale, des « règlements prud'homaux » peuvent être édictés en matière d'effort de pêche (durée, période, caractéristiques des engins), de répartition des postes de pêche fixes entre pêcheurs lagunaires (partage de l'espace). Ces prud'homies possèdent aussi des pouvoirs d'arbitrage et disciplinaire et ont donc la possibilité de juger certains différents entre pêcheurs. Enfin, elles ont toujours un rôle important de soutien social (information, conseils, aides aux démarches administratives...) (Guérin, *op. cit.* ; Tempier, 2009).

Les 5 étapes essentielles au bon fonctionnement des UEGC pour le WWF-France

Étape 1 : définir le territoire de gestion
L'aire géographique de l'UEGC doit avoir une pertinence écologique vis-à-vis des écosystèmes concernés et présenter une facilité opérationnelle en cohérence avec les zones de pêche et en adéquation avec les limites administratives (notamment au sein des CCR).

Étape 2 : organiser une nouvelle gouvernance *via* la construction d'une plate-forme de concertation
Les UEGC doivent s'inscrire dans un arrangement entre l'État et les communautés de pêcheurs. Dans une démarche participative, les acteurs locaux doivent s'impliquer de manière concertée pour proposer aux pouvoirs publics des plans de gestion à long terme, dans le respect des règles définies par la PCP. La responsabilité de l'UEGC est engagée vis-à-vis de la représentation nationale de la profession, de l'État et de l'Europe.

Étape 3 : mettre en place une approche filière afin de mieux valoriser les ressources
Chaque UEGC se doit d'identifier les créneaux de marché qui permettront de valoriser au mieux les produits de la pêche. Cela nécessite une réorganisation de la filière, avec en amont des débarquements mieux ciblés sur des produits désirés, et en aval, des incitations (économiques) positives aux produits pêchés dans des conditions durables (labellisation commerciale).

Étape 4 : aménager l'activité de pêche par l'effort et la qualité
L'aménagement de la pêche au sein de l'UEGC repose sur l'allocation de droits d'usages collectifs. Aménager l'activité de pêche par l'effort et la qualité plutôt que par la quantité, c'est pour le pêcheur passer d'un rôle de « producteur » à un rôle de « cueilleur », gestionnaire du milieu marin. Les membres de l'UEGC sont donc invités à définir des mesures techniques, permettant une maîtrise stricte des prélèvements : fixation des niveaux de captures ; débarquement des captures accessoires ; sélectivité des engins... Pour la régulation de l'accès, un ensemble d'aménagements réglementaires doit accompagner la mise en place des UEGC : concession fermée par un *numerus clausus* ; détermination du type et du nombre des navires autorisés à exploiter les ressources de l'UEGC, etc.

Étape 5 : contrôler strictement l'ensemble de la filière
Afin de limiter la fraude et le trafic illégal des Pdm, les règles collectives prises en concertation à l'échelle des UEGC doivent être appliquées rigoureusement afin de systématiser, renforcer et uniformiser les contrôles et la pénalisation aux échelons hexagonaux et européens : enregistrement des captures, localisation satellite des navires, contrôle des débarquements, traçabilité des produits...

sources : Guérin, *op. cit.*

Comme l'illustre la ***figure 64*** ci-contre, ce système de co-gestion nécessite d'imposer une limitation de l'accès ainsi qu'une régulation des moyens d'exploitation afin de garantir aux pêcheurs artisans la jouissance de l'exploitation à long terme de la ressource, tout en leur confiant sous certaines conditions la responsabilité de sa gestion (Sarano, 2003 ;

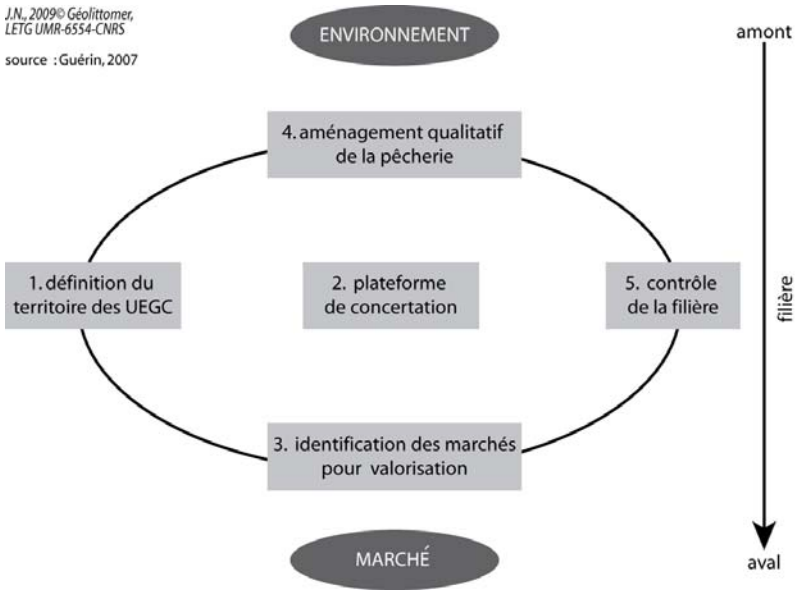

Figure 64 – représentation schématique des unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC) promulguée par le WWF-France

Guérin, *op. cit.* ; Le Sann, 2007c).
Pour s'assurer de la faisabilité de ce dispositif, WFF-France expérimente ce dispositif au sein de deux projets pilotes respectivement sur les façades atlantique (pêcherie langoustinière du golfe de Gascogne) et méditerranéenne (prud'homie de Saint-Raphaël). Hormis le fait que ces projets pilotes s'inscrivent au sein de pêcheries qui possèdent chacune des caractéristiques distinctes mais toutefois représentatives de l'activité halieutique artisanale nationale[277], ceux-ci se trouvent encastrés parmi les deux foyers majeurs de la contestation altermondialiste hexagonale. Concrètement, à partir d'une centaine d'entretiens réalisés entre 2004 et 2006 auprès de professionnels (pêcheurs, mareyeurs et leurs représentants), des élus et des scientifiques, l'objectif de cette expérimentation consiste en la réalisation d'un diagnostic de gestion partagée en vue de mettre en place un apprentissage collectif à l'échelle de ces deux sites pilotes, avant d'extrapoler et d'étendre ce modèle à plus long terme à l'échelle de toute la mer communautaire (Guérin, *op. cit.*).

7.2.1.3 Vers une « régionalisation » européenne de la contestation française

Compte tenu du fort degré de dépendance de beaucoup de communautés vis-à-vis des petites et moyennes entreprises du secteur de la pêche, qui jouent par ailleurs un rôle important dans le tissu social et l'identité culturelle de nombreuses régions côtières, la CE admet qu'il est « essentiel d'assurer un avenir aux pêcheurs pratiquant la pêche côtière, artisanale et récréative » (CE, 2009a). Pourtant, la PCP mise en place par cette dernière reste à bien des égards **discriminante envers des pêcheries à petite échelle** pour nombre d'altermondialistes et se dresse comme un obstacle majeur dans la réalisation d'une pêche responsable et durable en Europe. « La majorité du secteur est mal comprise et insuffisamment documentée. Dans bien des cas, les statistiques font défaut en matière de valeur des captures, de nombre de navires, de nombre d'opérateurs, de quantités d'emplois créés, de profil démographique et de répartition des bénéfices. Cela signifie que la contribution du secteur à un développement social et économique durable et à une durabilité environnementale n'est pas reconnue, voire encore moins évaluée » (ICSF, 2009). Par ailleurs, certains militants estiment même que l'UE semble résignée à la disparition de sa filière pêche artisanale puisqu'elle « s'oriente sur l'importation et l'aquaculture [et fait] de la mer un espace de protection environnementale » (Chever, 2009). Cette situation place le secteur dans « une position injuste et désavantageuse, la marginalisant dans le processus de consultation et de prise de décision, et encourageant la notion dangereusement simpliste selon laquelle le problème de la PCP se résume au problème de trop de bateaux pêchant trop peu de poisson. Une telle vision, en ciblant le nombre de bateaux, compromet les possibilités de développement des pêcheries à petite échelle en favorisant leur mise au rebus tout en laissant à leur place quelques navires plus grands, plus puissants et moins durables » (ICSF, 2009).
Il apparaît donc nécessaire pour nombre de militants « artisans » d'opérer un changement d'approche radicale dans cette politique afin d'assurer la reconnaissance et la valorisation des compétences sociales, économiques et environnementales de ce secteur. Le processus de

[277] La pêcherie de langoustine du golfe de Gascogne s'apparente à une pêche hauturière (plus de 50 milles des côtes) qui repose sur une mono-activité, le chalutage de crustacés. La prud'homie de Saint-Raphaël repose quant à elle sur une pêcherie côtière pluri-espèces et plurispécifiques (moins de 12 milles) (Guérin, *op. cit.*).

réforme de la PCP entamée depuis 2009 par l'UE – le troisième du genre en près de 30 ans – représente par conséquent une occasion « vitale » pour ces altermondialistes afin que « la voix du secteur de la pêche à petite échelle soit entendue dans ce processus [et qu'une] reconnaissance complète soit donnée aux droits des pêcheurs et de leurs communautés, ceci afin de préserver leurs moyens d'existence traditionnels, basés sur des pratiques de pêche durables et des conditions justes et équitables » (*ibid.*). Ceux qui défendent les intérêts de la pêche à petite échelle ont donc tout intérêt à s'impliquer dans le processus de réforme en cours pour s'assurer que les critères servant à définir ce secteur artisan reposent sur des données objectives et pertinentes qui ne se limitent pas à la dimension physique et aux capacités de capture[278]. Par conséquent, on veillera à ce que « la notion de pêche artisanale prenne clairement en compte les liens économiques et sociaux qui font de ce secteur un élément fondamental de la vie économique, du tissu social et des traditions culturelles des communautés côtières » (*ibid.*).

À ce titre, l'**Atelier de Bruxelles**, conjointement organisé par ICSF et quelques partenaires[279] en septembre 2009 constitue une première ébauche pour « paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques » (ICSF, 2009) (***figure 65***). Pour ce collectif transnational, cet atelier doit fournir une nouvelle opportunité pour les pêcheurs à petite échelle, leurs représentants et ceux qui jouent un rôle actif dans ce secteur en Europe de se rencontrer, échanger et partager leurs expériences ». À travers cet atelier, l'ONG de soutien souhaite en premier lieu stimuler la participation des organisations de pêcheurs à petite échelle au processus de réforme de la PCP tout en renforçant le réseau militant européen afin d'arriver à la définition de positions communes servant les intérêts de ce segment artisanal et de mieux les faire valoir dans le processus en révision (*ibid.*). Objectif réussi pour l'ICSF

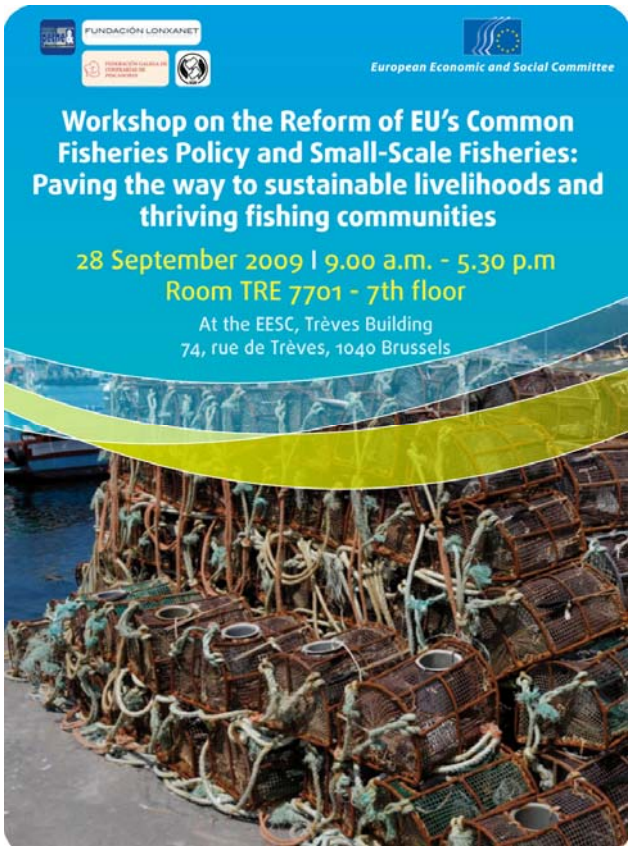

http://www.icsf.net/icsf2006/uploads/resources/uploadedPics/img/395_poster.jpg

Figure 65 – l'Atelier de Bruxelles, une étape dans « l'européanisation » de la contestation artisanale

[278] La définition de ce segment halieutique artisanal est loin d'être réglée, car il n'existe pas pour l'heure de consensus au niveau de la législation communautaire, mis à part le fait que des navires de moins de 12 m utilisant des engins fixes sont considérés comme pratiquant ce type de pêche. Toutefois, si les militants français et leurs consorts européens semblent converger pour l'existence d'une définition commune de base d'un modèle européen de la pêche artisanale, ces derniers insistent toutefois sur la nécessité de laisser à chaque État membre une « marge de manœuvre » dans l'élaboration de cette définition (ICSF, 2009), ce qui ne contribue pas vraiment à éclaircir une problématique de plus en plus épineuse.

[279] Le Conseil économique et social européen (CESE) et la CAPE en Belgique, la Federación galega de confrarías de pescadores et la Fundación Lonxanet en Espagne, et le Collectif P&D en France.

puisque « c'est sans doute la première fois qu'un groupe européen si diversifié s'est réuni avec pour objectif spécifique de discuter de la pêche à petite échelle dans le contexte de la PCP » (ICSF, 2009).

En effet, les quelques 70 participants présents lors de cette journée de réflexion sont issus de structures diverses et variées – ONG, scientifiques, fonctionnaires européens, représentants de pêcheurs, organisations de communautés côtières, groupes de femmes[280] – en provenance de sept pays de la façade ouest-européenne : Islande, Portugal (Açores et Madère), Espagne (Canaries, Galice, Cantabrie, Asturies, Pays Basque), France (Bretagne Sud et Var), Royaume-Uni (Sud-ouest de l'Angleterre, Pays de Galles, Eire), Danemark, Pays-Bas. Cet atelier débouche sur une déclaration finale qui dresse une « feuille de route » des problèmes à traiter en priorité dans le processus de réforme de la PCP, et dans laquelle les participants s'engagent à militer activement auprès des instances européennes afin que celles-ci prennent davantage en compte les pêches à petites échelles au travers notamment d'un traitement plus juste et un accès équitable aux ressources halieutiques (sécurisation des droits de pêche) ainsi que par la reconnaissance et la valorisation de ces pêcheries (approche différenciée)[281].

Enfin, un autre intérêt majeur ressort selon nous de cet Atelier, à savoir l'ébauche d'une **(re)structuration du mouvement de pêcheurs artisans à l'échelle communautaire**. Comme le rappelait déjà J. Chaussade il y a quelques années, « l'action des pêcheurs français dans les réseaux mondiaux doit, pour être crédible, s'appuyer aussi sur le développement d'un réseau de pêcheurs artisans européens aujourd'hui encore à l'état embryonnaire » (Chaussade, 2002). Cette réactivation d'une organisation de défense de la pêche artisanale à l'échelle européenne trouve son origine dans une double temporalité. La première s'inscrit il y a une vingtaine d'années et surfe sur les succès des Forums transnationaux de Lisbonne (1989) et de Bangkok (1990) (cf. section 6.1.1). Une première tentative de structuration des pêcheurs artisans à l'échelle européenne est amorcée par l'ICSF et le CCFD. Intitulée « L'Europe bleue : quels changements structurels engendre t'elle en Europe et dans les pays du Sud ? », cette rencontre entre représentants de pêcheurs portugais, hollandais, espagnols et français, visait à affirmer la reconnaissance d'une pêche artisanale majoritaire à l'échelle communautaire tout en exhortant ces autorités supranationales à construire l'Europe des pêches davantage autour des hommes que du poisson (Cougot, 1991). La seconde renvoie de manière plus proche au constat de « désaffection » européenne envers la pêche artisanale lors de la récente Conférence FAO de Bangkok en 2008. En effet, bien qu'une poignée d'organisations en provenance du « vieux continent » participe « en marge » à cette manifestation – prud'homies méditerranéennes, comités antillais, Collectif P&D –, les délégués et les représentants européens semblent plutôt avoir « globalement brillé par leur absence à tous les niveaux » (Chever, 2009 ; 2008).

7.2.2 L'implication des militants malgaches pour la reconnaissance nationale du segment halieutique de petite échelle

« Pourquoi un si vaste secteur, assurant la survie d'une bonne partie de la population côtière et assurant en même temps plus de la moitié de l'apport en protéines de poissons de tout le pays,

[280] Travailleuses espagnoles du secteur des coquillages et fruits de mer ; conchylicultrices françaises ; ramendeuses et épouses de pêcheurs collaboratrices européennes.

[281] Déclaration disponible en ligne sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1257843542036%3EAtelier_Bruxelles_Declaration_Finale.pdf

n'arrive-t-il pas à dépasser l'étreinte d'une précarité de vie jusqu'ici immuable ? » s'interroge F. Randrianasoavina (2001a). S'il existe pourtant un nombre conséquent d'actions de développement de la pêche traditionnelle à Madagascar, celles-ci apparaissent quelque peu désordonnées et n'ont d'incidences que ponctuellement, à des échelles micro-locales (un village par-ci, par-là). Pour contrecarrer cet état de fait persistant et faire **reconnaître de façon plus officielle** cette activité de petite échelle par les autres parties prenantes du secteur, il apparaît primordial pour les militants malgaches de créer et de favoriser un espace de dialogue pour le partage des expériences tant à l'échelle locale (villages, communes, centres « Apostolat ») qu'aux échelles régionale – au sens administratif – et nationale (gouvernement et industriels) (Randrianasoavina (2007).

7.2.2.1 Réactiver les liens et restructurer le mouvement en interne : l'objectif du Forum national[282]

Cet espace de dialogue doit en premier lieu s'établir entre représentants locaux de la pêche traditionnelle, qui demeurent dans leur ensemble (bien trop) dépendants de la structure nationale d'animation basée à Tamatave – l'AMM – ainsi que des soutiens financiers extérieurs de plus en plus limités (CCFD et ITF). Pour parer à cette situation, l'équipe de l'AMM de Toamasina planifie un nouveau « Forum national de pêcheurs traditionnels » qui se déroule du 18 au 22 novembre 2007 dans ce port de la côte Est afin de faire le point sur « la pêche traditionnelle malgache à l'heure de la mondialisation ». L'objectif de ces cinq journées de rencontre consiste à discuter avec les populations côtières concernées – groupements de pêcheurs traditionnels et associations de femmes – « de leurs conditions de vie et des impacts de leurs activités sur l'environnement de la zone côtière et marine ». Une première étape statue sur les divers facteurs de blocage et de faiblesse du secteur traditionnel, tant sur le plan économique (productivité des prises, prix de vente aux collecteurs) que socioculturel (analphabétisme, solidarité fictive, immobilisme des traditions), institutionnel (représentativité, mesures répressives, respect de la législation) ou environnemental (érosion côtière, exploitation abusive des ressources), etc. S'ensuit alors un certain nombre de revendications et pistes d'actions qui, contrairement aux trois ateliers précédents (cf. sections *4.2.2.4* et *4.3.2.2*), portent davantage sur la sensibilisation, la conscientisation ainsi que sur la responsabilisation des acteurs : programmes d'éducation (campagne d'alphabétisation, formation technique et réglementaire), programmes d'animation et de communication (médiatisation du secteur par la radio et la télévision, organisation de conférences-débats), d'information (compilation des textes juridiques en vigueur) et de structuration des pêcheurs (renforcement des réseaux, formation de leaders syndicaux, mise en place de Comités de Coordination locaux), etc.
Une des étapes intéressantes (actuellement en cours) dans cette reprise en main du « pouvoir » et de cet investissement militant pour une meilleure reconnaissance de leurs activités concerne la volonté des altermondialistes malgaches – pêcheurs, communautés et supporters – de mieux restructurer leur mouvement à l'échelle nationale. Ceci afin de renforcer leur capacité de réflexion, de négociation et d'action dans le dialogue avec les parties prenantes de la filière

[282] Sauf exceptions, les informations contenues dans ce paragraphe proviennent d'un rapport interne rédigé par F. Randrianasoavina (2007) et de certaines notes du rapport de mission de juillet 2008 de Ch. Kréder – chargé de mission océan Indien au CCFD –, ainsi que de plusieurs entretiens personnels réalisés avec ces deux personnes entre avril 2007 et novembre 2009. Qu'il me soit permis ici de les remercier à nouveau.

(industriels et autorités administratives). Concrètement, les actions envisagées s'orientent vers un regroupement à l'échelle des villages des différentes structures de représentation de pêcheurs traditionnels et de leurs communautés – associations et autres coopératives – pour ensuite fédérer ses instances villageoises au sein d'un Comité de Coordination local implanté dans les antennes-relais de l'AMM (cf. ***figure 40***)[283]. Le tout pour déboucher à l'échelle nationale sur une « instance représentative ». Aux vues des expériences passées qui ont montré toute la difficulté de penser et de fonctionner en une structure uniquement nationale, l'option qui tend à se profiler actuellement penche vers l'organisation d'une « **fédération syndicale** » fonctionnant sur une union libre qui anime, sensibilise et donne une impulsion aux groupements, aux coopératives et aux associations tout en leur laissant la responsabilité de « décider ». Cette fédération (canevas d'un COMM renouvelé s'il en est) devra alors se positionner comme une instance de réflexion qui collecte, analyse et synthétise les informations pour ensuite les transmettre aux acteurs concernés. Cette structure sera également tenue d'agir en offrant par exemple des services d'appui à la production efficace (approvisionnement en matériels de pêche, accès au crédit, recherche de débouchés…), le tout dans les cadres économique et politique du pays, les altermondialistes malgaches étant donc amené à se rapprocher des instances industrielles et gouvernementales.

7.2.2.2 Échanger avec les instances gouvernementales

L'une des recommandations les plus prometteuses du Forum national de novembre 2007 demeure la mise en place d'un projet de collaboration autour de la **reconnaissance** plus officielle du segment halieutique traditionnel, porté à la fois par des entités religieuses (l'AMM et ses antennes locales) ainsi que par certains services administratifs décentralisés de l'État malgache (le service « Pêche » du MAEP et les Directions régionales du développement rural et de l'enseignement). Les premières s'engagent ainsi à prendre en charge l'organisation de la campagne d'alphabétisation à destination des pêcheurs traditionnels et des femmes revendeuses tandis que les seconds apportent un appui technique et surtout financier au dit projet (matériel didactique, frais de déplacements, etc.). Concrètement, un programme pilote de formation et d'instruction d'une durée de 90 jours environ est ainsi mis en place à l'échelle de Toamasina pour quelques 2500 apprenant(e)s selon le phasage suivant : un programme « d'alphabétisation fonctionnelle intensive pour le développement » lors des quatre premières séances ; une « formation complémentaire de base » lors des trois dernières.
Une fois cette étape réalisée, une autre action est envisagée (et actuellement en cours) afin de mieux réglementer et gérer une activité halieutique traditionnelle difficilement appréhendable : l'instauration de cartes et de permis professionnels (***photographies 32 et 33***). Au niveau de l'activité de pêche, il s'agit de recenser et d'enregistrer à la fois les producteurs traditionnels eux-mêmes (identification), leurs embarcations (immatriculation des pirogues) et leurs engins de pêche (types et métiers pratiqués). En dépit de quelques inquiétudes légitimes (taxation des

[283] À titre indicatif, voici la liste qui compose le Comité de coordination local de l'AMM de Toamasina en 2009 :
- l'équipe permanente de direction de l'AM : foyer des marins, restaurant, secrétariat, aumônerie.
- une dizaine d'associations regroupant quelques 350 personnes : enfants des gens de mer (*FIZAMPIRAMA*) ; marins au commerce (Syndicat général des marins, *SYGMA*), Associations des marins de Madagascar, *AMM*) ; marins-pêcheurs (*Miara-Mitady*, *Antsiranapasika*, *TOMBOTSOA*, *F3MA*, *FMTMA*) ; femmes (de marins au commerce, *FIVATAMA* ; de marins pêcheurs, *FIVAPAMINA*).

activités, droits d'accès à la ressource, etc.), cette demande de professionnalisation reste le fruit de revendications militantes depuis plus d'une dizaine d'années et semble désormais être entendue et relayée par les autorités de l'île[284].

Quelques recommandations issues de « l'Atelier sur la gestion de la pêche traditionnelle » de juin 2007

Dans le cadre de cet atelier national, le gouvernement malgache insiste sur les moyens à mettre en place pour œuvrer à une meilleure reconnaissance ainsi qu'une meilleure structuration (représentativité) du métier et du statut de pêcheur traditionnel, à savoir : la réalisation de recensement des pêcheurs et élaboration de registres ; l'immatriculation des embarcations et le marquage des engins (types, zones de pêche...) ; l'instauration de cartes professionnelles pour les opérateurs du secteur regroupés en associations (pêcheurs, collecteurs, mareyeurs...) ; la mise en place de coopératives et d'associations, etc. tout cet arsenal s'accompagne bien entendu d'un certain nombre de droits et d'obligations pour ces pêcheurs traditionnels.

➢ Les droits du pêcheur

- droit de pêche et d'accès à la ressource ;
- droit de participer aux prises de décision ;
- droit de vente des produits en dehors du village ;
- droit d'accès au crédit ;
- détaxation, subvention sur les équipements ;
- accès à des services complémentaires (sociaux, formation, sécurité en mer) ;

➢ Les obligations du pêcheur

- enregistrement des espèces ciblées, des engins et des embarcations ;
- application des mesures réglementaires et de gestion ;
- fourniture des statistiques sur les captures de pêche ;
- respect de l'environnement ;
- paiement d'une redevance sur le droit de pêche ;
- paiement d'un impôt sur les activités
- adhésion dans une association/groupement

sources : Randrianasoavina, 2007 ; Mr. Randriamianisoa, directeur du service provincial de Mahajanga du MAEP (entretien de février 2008)

Photographies 32 et 33 – la professionnalisation en marche pour les *fishworkers* traditionnels malgaches : spécimens de permis de collecte (*en haut*) et de carte de pêcheur (*en bas*)

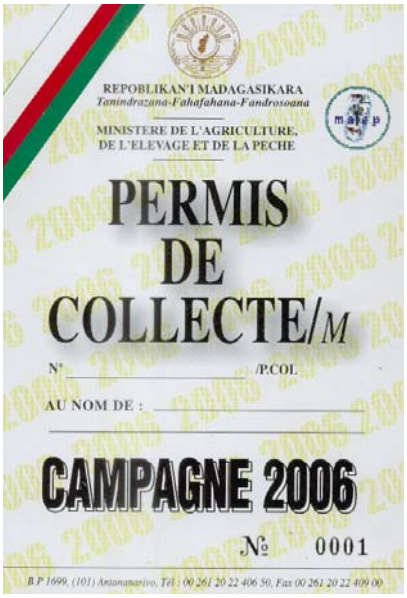

Ainsi, en échange de renseignements sur le recensement et d'une affiliation à une association/organisation reconnue par les services du MAEP, les pêcheurs traditionnels reçoivent une formation qualifiante à l'issue de laquelle leur est délivrée une carte professionnelle. Selon les réflexions émises lors de « l'Atelier sur la gestion de la pêche traditionnelle à Madagascar » de juin 2007 (cf. encart page précédente)[285], les coopératives de

[284] Cette reconnaissance ainsi que le processus de réappropriation de l'activité enclenchés par les professionnels traditionnels tendrait à se poursuivre en vertu du slogan de sensibilisation proposé par le MAEP pour marquer la fin de fermeture des pêches (crevettières) de cette année 2010 : « *je les protège car ce sont mes ressources* » (propos recueillis par Valis, 2010).

[285] Organisé annuellement par l'administration malgache et le GAPCM, cet « Atelier » sert bien souvent dans la pratique de cadre général en matière d'aménagement (spatial) et de gestion (législative) de la pêche sur l'île.

pêche se voient attribuer des autorisations de pêche pour une durée de 20 ans (identique aux licences industrielles) tandis que les pêcheurs traditionnels, membres de ces coopératives, reçoivent leur carte professionnelle individuellement pour une durée de 5 ans. À partir de déclarations mensuelles de collecte et de vente, l'octroi des permis de collecte et des cartes de mareyage permet de connaître et de recenser les personnes impliquées dans ces activités – très souvent des femmes issues de l'entourage du producteur –, mais aussi de mieux connaître et identifier les Pdm les plus prisés, les quantités produites par zones ainsi que l'origine et la destination de ces denrées livrées sur les marchés de consommation (cf. section *2.4.1.2*).

7.2.2.3 Renouer le dialogue avec le segment industriel et le GAPCM

Sur le plan « diplomatique » avec le segment industriel, l'une des innovations majeures ces dernières années consiste en la mise en place de **Zones d'aménagement concerté** (ZAC) entre les deux segments halieutiques majoritaires du pays. En effet, dans un contexte halieutique crevettier particulièrement foisonnant au cours des décennies 1960-1990 (Goedefroit *et al.*, *op. cit.*), de multiples conflits d'usages ap-paraissent progressivement entre sociétés industrielles et pêcheurs traditionnels, tant en matière d'occupation de l'espace que d'usage sur la ressource, les pirogues et les chalutiers fréquentant bien souvent les mêmes zones de pêche (destruction de matériel, collision et accidents, etc.), aux moyens d'engins non sélectifs (capture de juvéniles pour les uns, prises accessoires de poissons pour les autres...) (Lez et Rojat, *op. cit.* ; Piriou, 2004).

Pour tenter de remédier à cette situation néfaste pour tous et d'instaurer un climat de co-gestion entre ces différents segments crevettiers, des espaces de concertation sont mis en place et piloté conjointement depuis 2004 par le GAPCM, l'administration malgache (MAEP) et l'Agence française de développement (AFD)[286]. Comme l'illustre la ***figure 66*** ci-contre, trois ZAC prioritaires sont ainsi identifiées pour une durée

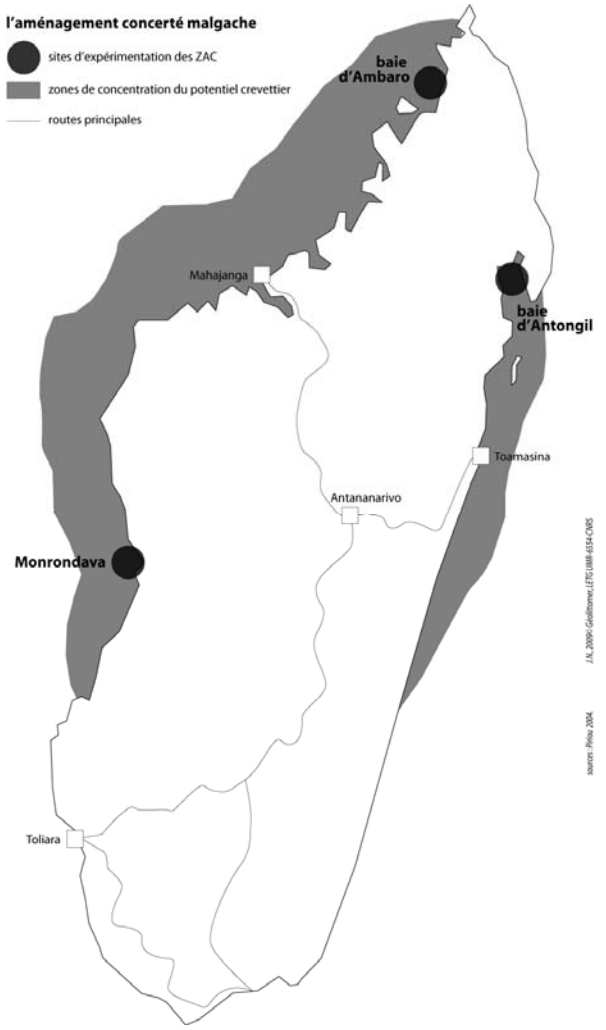

Figure 66 – un dispositif de co-gestion halieutique à la malgache : les Zones d'aménagement concerté (ZAC)

[286] Lez et Rojat rappellent que cette opération mobilise près de 3 M€ de la part du bailleur français (*op. cit.*).

de 4 ans : en baie d'Ambaro au nord-ouest de l'île, autour de Morondava à l'ouest, et enfin en baie d'Antongil au nord-est. Concrètement, ce dispositif est sensé permettre, à travers une plateforme de concertation et de responsabilisation de toutes les parties prenantes de la filière crevettière – entreprises industrielles, institutions étatiques, collectivités locales, autorités traditionnelles – de concilier les revendications concurrentes sur les ressources et les espaces, d'assurer la pérennisation des activités en limitant les conflits interprofessionnels, d'améliorer les conditions d'exploitation et de traitement des produits, et enfin d'adopter une démarche d'action participative (Piriou, *op. cit.* ; Lez et Rojat, *op. cit.*). En échange de la collecte des produits crevettiers par les industriels, les pêcheurs traditionnels engagés dans cette démarche de co-gestion peuvent disposer de matériel de pêche plus moderne : embarcations en fibre de verre, filets neufs, etc. Les bénéfices attendus par ces derniers consistent notamment à moderniser leurs équipements (navires, engins) afin d'évoluer vers une activité plus « artisanale » (au sens de la législation malgache) (cf. ***Annexe 2***).

Si comme nous venons de le voir les espaces de production halieutique sont de plus en plus soumis à des impératifs de durabilité (environnementale), les espaces de distribution sont dans leur ensemble eux aussi fortement influencés par cette dynamique de « verdissement », dynamique qui tend particulièrement à s'exprimer dans des stratégies de *valorisation responsable* des Pdm qui fleurissent de façon croissante au cours de ces quinze dernières années.

CHAPITRE 8 : DES ESPACES DE DISTRIBUTION EN QUETE DE VALORISATION RESPONSABLE

« *Imaginez un instant que les consommateurs de produits de la mer commencent à déclarer qu'ils ne veulent consommer que du poisson capturé avec des engins passifs ou uniquement élevé dans des fermes aquacoles de type extensif,* [...] *à demander uniquement des poissons travaillés dans des usines où les patrons respectent la dignité du travail et emploient leurs travailleurs à des conditions équitables* ».
ICSF, *Agir de façon responsable* (1994c).

Fort de l'analyse développée au chapitre précédent, l'engouement pour une gestion durable durabilité des activités halio-aquacoles se retrouve en aval de la filière, voire émane en premier lieu des ces espaces de distribution. Ainsi, par une prise de conscience réfléchie de ses actes, la thématique du développement durable demeure aujourd'hui bien souvent utilisée – voire récupérée – par « de nombreux métiers et secteurs d'activités comme un gage de **légitimité et de responsabilité** » (Drancourt, 2005). En effet, tout ce passe comme si le défi de durabilité consistait finalement à parvenir à produire autrement tout en profitant des nouvelles opportunités (politiques et économiques) offertes par cette « croissance verte » (*ibid.*). Pour un certain nombre d'altermondialistes, il ne fait aucun doute que tous les pêcheurs artisans vont être confrontés à la nécessité de prendre en compte ces (nouvelles) réalités environnementales et donc de s'organiser dans leur manière de valoriser leurs produits, pour que les plus-values possibles des démarches de certification et de responsabilisation ne soient pas accaparées par d'autres (Le Sann, 2006d). « Car si les pêcheurs et les travailleurs de la mer ne s'inscrivent pas dans ces démarches contre les multinationales, ce sont des groupes extérieurs qui renforceront leurs pouvoirs (écologistes du type Greenpeace ou WWF, experts imposant leurs règles de certifications comme le MSC) au nom de la défense d'intérêts qui ont peu à voir avec ceux des pêcheurs » (Le Sann, 2002). C'est donc à nouveau cette confrontation scalaire entre des initiatives environnementales globales portant sur une éco-valorisation des produits et une éco-responsabilisation des acteurs qui la mettent en œuvre d'une part, et des initiatives militantes localisées visant plutôt en une réappropriation de l'image et de l'identité des producteurs et produits artisans d'autre part, qu'il nous convient désormais d'analyser.

8.1 Des politiques transnationales de distribution entre éco-valorisation et éco-responsabilisation

Comme nous l'évoquions précédemment (chapitre précédent et section 2.4.3), certains acteurs transnationaux – telles que les ONG de conservation, les GMS et les FMN – jouent un rôle de plus en plus croissant au sein de la filière halieutique. Parmi les divers modes d'investissement entrepris par ces derniers, les stratégies de verdissement (*greening*) des activités aquatiques tiennent une place particulière. Avec pour objectif premier de réveiller la conscience écologique des consommateurs responsables du Nord, le nombre et la diversité de ces démarches « environnementales » s'apparentent comme autant d'initiatives florissantes qui produisent un discours autoréférentiel normatif visant à légitimer les actions entreprises

(Dumoulin et Rodary, *op. cit.*). Deux types d'instruments « marketant » cet intérêt pour l'environnement retiennent plus particulièrement notre attention. Le premier insiste sur les productions aquatiques respectueuses de l'environnement marin au sens large du terme par l'intermédiaire d'écolabels globaux. Dans la même logique, le second cherche à promouvoir une certaine éco-responsabilisation des produits (guides de consommation, autolabellisation) sur certains segments des filières aquatiques françaises et malgaches.

8.1.1 Les démarches d'« éco-valorisation » des produits de la mer : le cas des écolabels[286]

« *L'éco-étiquetage doit faire savoir que la filière s'organise pour une exploitation durable de la ressource. En représentant un puissant outil de communication, il valorise les produits de la pêche par l'apport d'une garantie sur les conditions de production que souhaitent désormais les consommateurs* ».
Benoit Guérin *et al.*, *Écoétiquetage : valoriser le savoir-faire de la filière et le faire savoir* (2007).

À l'instar de l'écocertification forestière (Arnould, 1999), le débat sur l'écocertification halio-aquacole émerge dès le début des années 1990 et correspond à certaines préoccupations publiques (gouvernements) mais surtout privées (industrie halio-aquacoles), confortées par l'irruption de nouveaux acteurs dans le champ de la gestion halieutique mondiale tels les grandes ONG « environnementalistes » (Wessels *et al.*, 2001). De manière concomitante, la mondialisation inexorable des marchés, les rivalités géoéconomiques et géopolitiques marquées par une exacerbation des rapports Nord-Sud, la montée des préoccupations environnementales figurent parmi les éléments qui permettent de comprendre cette rapide profusion des écolabels au sein d'une filière aquatique globalisée (***figure 67***).
Concrètement, l'étiquetage écologique consiste en l'apposition volontaire d'un logo et/ou d'une déclaration sur un produit aquatique par un organisme (privé ou public) de manière à certifier que celui-ci a été pêché ou élevé conformément aux normes de conservation et de durabilité. Cet étiquetage a donc pour but de per-mettre l'achat d'un produit plus respectueux de l'environnement en connaissance de cause et, ce faisant tout en incitant les consommateurs à promouvoir et à stimuler l'utilisation durable des ressources halieutiques (FAO, 2005b ; Monfort, 2006). Autrement dit, l'objectif de ces schémas d'écolabellisation consiste à promouvoir une meilleure gestion des secteurs halieutiques et aquacoles au moyen d'**incitations économiques** par le marché afin d'informer – mais surtout d'orienter – la demande des consommateurs vers des Pdm issus d'activités durables (Wessels *et al.*, *op. cit.* ; Charles, 2009).
Actuellement, parmi les 300 programmes d'éco-étiquetage référencés à travers le monde,

sources : Parkes *et al.*, 2009.

Figure 67 – la profusion des logos d'écolabellisation dans la filière aquatique

[286] La majeure partie des informations utilisées ici proviennent des sites Internet de chaque organisme « labélisateur » ainsi que des sources suivantes : OFIMER, 2008 ; Parkes *et al.*, 2009 ; Jorge *et al.*, 2004 ; Wessels *et al.*, 2001.

une trentaine impliquent les Pdm (Monfort, 2008). Les quelques écolabels halio-aquacoles que nous présentons ci-après, à défaut d'être exhaustif, apparaissent néanmoins représentatifs de cette diversité de certification « écologique » au sein de la filière aquatique et révélateur de cette tendance de fond à la normalisation écologique des productions primaires.

8.1.1.1 Deux ONG d'écolabellisation aquatique « mondiale » : MSC et FOS[287]

Parmi l'ensemble des écolabels qui fleurissent ces derniers temps au sein de la filière halio-aquacole, le schéma d'écolabellisation *MSC* apparaît à ce jour le plus proche des directives FAO en matière de pêche responsable. Partant du principe que « le poisson n'a jamais été aussi populaire... ni aussi menacé », deux grandes organisations mondiales – *Unilever*, l'un des plus gros acheteurs mondiaux de Pdm surgelé d'un côté, et *WWF*, « la plus grande association de protection de la nature à but non lucratif » de l'autre, décident dès le milieu des années 1990 de s'attaquer au problème de la surexploitation halieutique afin « d'assurer partout dans le monde la viabilité à long terme des stocks de poissons et la santé des écosystèmes marins où ils se trouvent » (Sutton, 1996).

Concrètement, l'objectif de ce partenariat pour le moins étonnant consiste à mettre en place un « Conseil pour la gestion des ressources marines » – *Marine stewardship council* (MSC) – qui permettra, grâce à un ensemble de principes, de normes et d'incitations économiques, de mettre les forces du marché au service d'une pêche durable (*ibid.*). « Notre label bleu distinctif récompense les pêcheries à la gestion et aux pratiques écologiquement responsables. Si vous êtes sensibles à la surpêche et à ses conséquences sur le milieu marin et sur la société, vous serez de plus en plus en mesure de choisir des produits de la mer issus de pêcheries qui ont été indépendamment évaluées par rapport à notre norme environnementale et qui ont reçu notre label de conformité » (site Internet du *MSC*). Disposant d'un budget annuel avoisinant les 4 M€ (utilisation du logo, donations privées), cette ONG indépendante basée à Londres[288] depuis 1999 travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de la filière. Son programme d'éco-étiquetage visant à mettre en avant des pêcheries durables et bien gérées auprès des consommateurs se base sur les trois principes fondamentaux suivants (plus une trentaine de critères) : l'état des stocks halieutiques exploités ; les impacts de l'activité sur les écosystèmes marins ; l'efficience des systèmes de gestion des pêcheries candidates au label.

Une autre particularité du *MSC* concerne la distinction opérée entre la certification de la pêcherie d'un côté, et celle de la chaine de responsabilité – *chain of custody* – de l'autre, c'est-à-dire de toute la chaîne d'approvisionnement en aval de la filière (du transformateur au consommateur) qui garantit la traçabilité du produit acheté. Le fonctionnement de l'écolabel s'organise de la manière suivante : la pêcherie postule pour la certification de façon volontaire et est évaluée selon le référentiel environnemental *MSC* par un organisme de certification indépendant et accrédité par *l'Accréditation services international*. Cette pêcherie s'engage

[287] Pour plus d'informations respectives sur ces deux organismes, consulter les sites Internet suivants : http://www.msc.org/fr?set_language=fr (+ Oosterveer, *op. cit.*) ; http://www.friendofthesea.org

[288] Celle-ci possède plusieurs bureaux régionaux et locaux dans le monde : Seattle (États-Unis), Edimbourg (Écosse), Paris (France), Berlin (Allemagne), La Haye (Pays-Bas), au Cap (Afrique du Sud), Tokyo (Japon) et Sydney (Australie).

ensuite à mettre en place des actions d'amélioration continuelle pour maintenir sa certification renouvelable après audit (d'une validité de 5 ans pour la pêcherie, de 3 ans pour la chaine de responsabilité)[289]. Enfin, les Pdm provenant d'une pêcherie certifiée ne peuvent être vendus avec le logo *MSC* que dans une chaîne d'approvisionnement également certifiée par l'organisme.

La quarantaine de pêcheries certifiées – et les quelques 120 actuellement en cours – concernent une quinzaine de pays (***figure 68***) et portent sur une cinquantaine d'espèces – hoki de Nouvelle-Zélande, merlu d'Afrique du Sud, colin d'Alaska, harengs britanniques, lieu noir de Norvège... –, soit quelques 6 Mt. (7 % des captures halieutiques mondiales par an)[290]. À l'aval de la filière, ce sont près de 2500 produits estampillés du logo bleu qui sont ainsi distribués sur près d'un tiers du marché mondial (plus de 52 pays), notamment ceux de la Triade (Royaume-Uni et États-Unis en tête) avec des ventes annuelles estimées à plus de 1,5 Mds $ US[291].

Fondée en décembre 2006 par l'ancien directeur européen du projet *Dolfin-safe* (section *8.1.1.3*), *Friend of the Sea* (FOS) se présente comme une ONG militant pour la conservation des habitats marins et des ressources aquatiques durables au moyen elles aussi d'incitations économiques sur le marché des Pdm. Cette ONG basée en Italie possède une poignée d'offices-relais à travers le monde – Canada, États-Unis, Suisse et Inde – ainsi qu'une dizaine de bureaux de suivi implantés dans chaque continent, particulièrement en Asie. Concrètement, ce sont près d'une trentaine de pêcheries en majorité industrielle – palourdes à la drague, anchois à la senne, espadons à la ligne, crevettes au chalut, etc. – et tout autant d'exploitations aquacoles – crevettes, saumons,... – qui sont ainsi certifiées « durables » par cet organisme à travers plus d'une trentaine de pays (***figure 68***). L'unité de certification durable utilisée par l'ONG pour qualifier l'activité halieutique et/ou aquacole concerne à la fois l'espèce produite, la zone ou le milieu de production ainsi que les techniques employées. Avec un budget annuel de 600 000 € (utilisation du logo, donations privées, subventions européennes), l'ONG certifie – de manière plus simple et plus rapide que le MSC – près de 600 produits aquatiques commercialisés sous diverses formes – conserves de sardines et de maquereaux, crevettes, thons et filets de saumons surgelés, huile de poisson – dans une trentaine de pays développés, en particulier sud-européens (Italie, Espagne, Suisse). Dans les faits, les entreprises nationales certifiées sont autorisées à utiliser le logo FOS moyennant des coûts de certification de 5000 € par produit la première année (3000 € pour les années suivantes), en contrepartie d'un audit régulier variable selon les segments (tous les 3 ans pour l'aquaculture, tous les 5 ans pour la pêche). À noter également que FOS fait régulièrement appel à plusieurs organismes de certification[292] indépendants afin de garantir ces procédures de labellisation.

[289] Selon la complexité des pêcheries candidates, le système MSC voit ses délais de certification osciller entre 6 et 24 mois, soit entre 15 000 € et 200 000 € (Ponte, 2007).

[290] Dans le détail, les captures labellisées *MSC* représenteraient plus de 42 % des prises mondiales de saumon sauvage, 40 % des prises de poissons à chair blanche et 18 % des prises de homard.

[291] Ces dernières années, le nombre de pêcheries engagées dans le programme MSC est passé de 3 en 1999 à plus de 140 en 2009. Au cours de la même période, les détenteurs du certificat MSC ont augmenté jusqu'à atteindre plus de 800 organisations. Par ailleurs, le nombre de Pdm labélisées MSC est passé de près de 450 produits entre 1999 et 2006, à plus de 1100 en à peine un an pour la seule année 2007 (site Internet *MSC*).

[292] Il s'agit de l'Aqa Certificazioni (Italie), du Bureau Veritas (France), de la SGS (Suisse), et de l'IFQC/Global Trust (International).

L'émergence des écolabels mondiaux* MSC (et FOS) *en France et à Madagascar

Après l'ouverture d'un bureau « régional » à Paris en octobre 2009, le *MSC* certifie en mars 2010 la première pêcherie française, le lieu noir exploité par l'armement boulonnais *Euronor*. Figurant parmi l'une des plus importantes pêcheries d'Europe spécialisée dans ce poisson, la société capture près de 90 % du quota alloué à la **France** pour cette espèce – Mer du Nord, Ouest Ecosse et Mer de Norvège – et transforme près de 16 000 t. de poisson frais en filets surgelés grâce à ses cinq navires (deux pour la pêche fraîche et trois surgélateurs qui filètent directement à bord le poisson. Quatre autres pêcheries sont actuellement en cours d'évaluation : la pêcherie de sardine de bolinche de Bretagne* ; la pêcherie de légine française ; la Scapêche et la Compagnie des Pêches de Saint-Malo ; la pêcherie franco-britannique de homard. Par ailleurs, certains mareyeurs boulonnais se sont eux aussi récemment lancés dans des procédures de certification de leurs ateliers de transformation (*PdM*, 2010, n° 120 ; n° 122). Fort des multiples démarches d'écolabellisation engagées dans diverses pêcheries industrielles de l'océan Indien, et en particulier auprès du *MSC* – merlu et thon en Afrique du Sud, poulpes en Tanzanie, langoustes au Kenya, etc. (Standing, 2009) –, les industriels crevettiers de **Madagascar** ont ainsi entamé dès 2003, par l'intermédiaire du GAPCM, une demande de certification auprès de l'ONG britannique (Lez et Rojat, *op. cit.*). À l'heure actuelle, en dépit d'importants efforts environnementaux, les industriels malgaches n'ont toujours pas réussi encore à décrocher le fameux « sésame », du fait notamment de carences (institutionnelles) en matière de régulation de l'effort de pêche traditionnel et du caractère encore non sélectif de certaines techniques de pêche (Chaboud, 2007). C'est en partie pour cela que le groupe *Gel-Pêche* et sa filiale *Réfrigépêche* entreprennent dès 2006 une démarche individuelle envers un autre organisme d'écocertification, ici *FOS* (Standing, 2009).

* L'obtention du label pour cette pêcherie de sardine risque d'être retardée en raison d'un conflit latent qui oppose ces bolincheurs à certains ligneurs, ces derniers faisant pression auprès du MSC en estimant que les premiers pêchent en trop grandes quantités et trop près des côtes (Cosquéric, 2010).

8.1.1.2 Deux organismes certificateurs de produits « organiques » : Naturland et Krav[293]

Parmi la diversité des standards « biologiques » d'origine publique ou privée qui existent sur le marché international[294], *Naturland* et *Krav* se présentent comme deux organismes de certification majeurs dans le domaine de l'agroalimentaire (majoritairement agricoles), même si ces derniers s'intéressent à bien d'autres secteurs de production (textiles, cosmétiques, forêts,..). Depuis quelques années, ces deux organismes « nordiques » de certification se sont néanmoins lancés dans une labellisation biologique de quelques productions aquatiques.

Fondée en 1982, *Naturland* est une association allemande indépendante regroupant près de 55 000 éleveurs et certifiant depuis 1995 des productions agricoles organiques, dont elle est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux. Ce n'est que vers les années 2005-2006 que cet organisme privé de certification développe des standards de production halieutique durable, s'intéressant aussi bien à la gestion et à la protection de ces ressources qu'aux écosystèmes marins mais aussi à certains aspects sociaux (législation du travail, sécurité alimentaire), en particulier au sein des pays du Sud. Avec un budget annuel avoisinant

[293] Pour plus d'informations respectives sur ces deux organismes, consulter les sites Internet suivants : http://www.naturland.de ; http://www.krav.se

[294] Outre le label public français « AB », M-C. Monfort recense d'autres exemples de labels écologiques privés tels que *BioSuisse* (en Suisse), *Biogarantie* (en Belgique), *Soil Association* (au Royaume-Uni)... (2008).

les 2 M€ – droits d'inscription au processus de labellisation –, *Naturland* certifie diverses productions aquatiques dans plus d'une vingtaine de pays (***figure 68***), moyennant une inspection annuelle ainsi qu'une révision biennale pour des coûts évalués entre 650 et 850 € par fermes. Plusieurs types de captures et d'élevages sont ainsi concernés : truites (France, Allemagne, Italie, Espagne), saumons (Irlande), tilapias (Israël, Honduras, Équateur), carpes et pangasius (Vietnam), sébaste (Israël), bar et daurade (Grèce, Croatie), moules (Chili), crevettes (Brésil, Inde, Vietnam, Thaïlande, Indonésie), etc.[295]. Par ailleurs, face à la tendance générale de ne certifier que des productions industrielles, l'organisme allemand s'est lancé dans la certification de quelques pêcheries artisanales telle que la perche du Nil sur le lac Victoria ainsi que quelques fermes aquacoles « familiales » au Vietnam (avec la collaboration du GTZ).

Fondée en 1985, *KRAV* est une association suédoise enregistrée à Uppsala et constituée en société commerciale comprenant une trentaine de membres de tout horizon (producteurs, éleveurs, détaillants, consommateurs...). Quelques 3000 éleveurs et près de 450 entreprises scandinaves (***figure 68***) – sont associées à cette démarche de certification organique alimentaire de plus de 5500 produits à travers le monde. Basé sur la qualité environnementale du milieu, le bien-être animal, la bonne santé ainsi que la responsabilité sociale des travailleurs, les standards de certification de ce label reste toutefois spécifiquement conçu pour s'adapter au contexte productif aquatique des pays scandinaves. Ces standards englobent, pour une durée de 3 ans renouvelable après audit, l'ensemble du cycle de production aquacole (depuis 1999) et halieutique[296] (depuis 2004). Par ailleurs, si l'association reste ouverte à tout type de production – en termes d'espèces, de milieu, de techniques –, plusieurs espèces halieutiques semblent pourtant faire davantage l'objet de cette labellisation[297], certaines productions aquacoles possèdent leurs propres standards spécifiques (salmonidés, perches et moules) alors que d'autres productions (crevettes tropicales, algoculture) et engins de pêche (chalut) en sont exclus de fait.

8.1.1.3 Des démarches de durabilité halieutique : les exemples de Fair-Fish et du Dolfin-Safe[298]

Deux exemples de démarches halieutiques « durables » font plus particulièrement l'objet ici de notre attention, *Fair-Fish* et le *Dolfin-safe*.

Dès son origine en 2000, l'organisme suisse *Fair-Fish* développe une démarche de durabilité halieutique globale axée sur les aspects de préservation environnementale du milieu et des ressources tout en insistant sur les aspects de bien-être, tant humain qu'animal. C'est ainsi que dès 2004 l'organisme cible en priorité le segment halieutique artisan et monte un projet-pilote dans la région du Saloum auprès des pêcheurs sénégalais dans le but

[295] L'organisme s'intéresse actuellement à la certification d'autres productions aquacoles (micro-algues, coquilles St-jacques) et halieutiques (pêcheries continentales d'Asie centrale).
[296] À noter que le standard halieutique reste géographiquement limité aux ZEE des pays scandinaves et consiste en une certification combinée du stock et des navires les exploitant.
[297] Il s'agit de quelques poissons marins (morue, hareng, sandre, églefin, lieu jaune salmonidés) ainsi que de quelques mollusques (moules) et crustacés (krill, crevette, homard).
[298] Pour plus d'informations sur ces deux organismes, consulter les sites Internet suivants :
http://www.fair-fish.ch/francais ; http://www.earthisland.org/dolphinSafeTuna

de les aider à mieux exporter leurs produits vers le marché européen, en particulier suisse (***figure 68***). Sur le plan du bien-être humain, en échange d'un prix minimum garanti[299] aux pêcheurs artisans et à leurs familles, ainsi que du respect d'une certaine réglementation (absence de travail infantile, respect de législation...), ces derniers s'engagent à utiliser certaines techniques de pêche (ligne, filets maillants, sennes de plage) respectueuses de l'environnement et des ressources. Sur le plan du bien-être animal des espèces – mérou, mulet, bonite, chinchards, etc. –, les producteurs sont encouragés à réduire un certain nombre de méfaits au cours de leurs captures, tels que la réduction du stress des poissons ainsi que la souffrance et les blessures pendant la mise à mort[300]. Divers matériels (gilets de sauvetage), prestations sociales (assurance maladie) et soutien logistique (traçabilité, hygiène) sont également offerts à ces communautés. Certifiée conjointement par *FOS* et la Société générale de surveillance depuis 2006, *Fair-Fish* se positionne comme « le seul label de pêche durable qui donne un accès au marché du Nord à des pêches artisanales du Sud. En même temps, c'est le seul label qui intègre le commerce équitable et les critères du bien-être des animaux, car jusqu'à aujourd'hui ni les ONG du secteur commerce équitable ni ceux du secteur protection animale ont développé des initiatives dans la pêche » (site Internet de *Fair-Fish*)[301].

De son côté, la démarche de durabilité *Dolfin-safe* voit le jour suite à une campagne de boycott contre l'industrie thonière menée au milieu des années 1980 par une ONG américaine, l'*Earth island institute*, dans le cadre d'un de son programmes de conservation de la faune marine – l'*International marine mammal project* – visant à mieux protéger certaines espèces marines (dauphins, baleines, tortues...). Concrètement, ce projet sponsorisé par cet institut californien souhaite sensibiliser les industriels de la conserve de thon (albacore surtout) et les consommateurs américains à la protection des dauphins capturés accidentellement au cours des opérations de pêche. Dès les années 1990, l'ONG développe un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs de la filière thon – armateurs, transporteurs, distributeurs –, soit quelques 300 entreprises dispersées dans une soixantaine de pays, auquel s'ajoute le soutien du gouvernement états-unien[302] (***figure 68***). Concrètement, ce partenariat est basé sur le respect d'un certain nombre de critères standardisés par le biais du label *Dolfin-Safe* : réduction des prises accessoires et accidentelles de dauphins, interdiction des filets maillants dérivants et des sennes tournantes, présence d'observateurs à bord...

8.1.1.4 Deux exemples de certifications aquacoles privées : le GAA et le GlobalGAP

Touché lui aussi par de multiples critiques, le secteur aquacole mondial essaie depuis quelques années de corriger une image négative assez tenace (cf. section *3.1.2.2*), par l'intermédiaire de

[299] Ce prix minimum garanti est au moins supérieur à 10 % du prix offert sur le marché local et une prime de 10 % sur le prix payé au pêcheur y est rajoutée afin d'encourager les communautés locales à se diversifier.

[300] Selon les directives *Fair-Fish*, « chaque poisson est étourdi immédiatement après sa sortie de l'eau avec coup sur la tête à l'aide du bâton de tuage. Aussitôt, le poisson est mis à mort : section de l'artère principale à l'aide de la lame du bâton. Grâce aux traces spécifiques laissées par celui-ci, l'équipe locale et la société de surveillance peuvent s'assurer que seuls des poissons tués selon les principes *Fair-Fish* sont traités » (site Internet *Fair-Fish*).

[301] Depuis 2007, ce projet est mis « sous glace » selon l'association en raison d'un manque de « réussite économique » (optimisme des volumes, charges locales élevées, dépendance d'une seule chaine de vente...).

[302] Au cours des années 1990, le Congrès américain établit des critères stricts pour la labellisation des conserves de thon et obligent toutes importations de ces produits à être estampillées du dit label (Cury et Miserey, *op. cit.*).

structures professionnelles ou associatives (O'Riordan, 2007), comme l'illustrent les deux organismes certificateurs analysés ici[303].

Enregistrée aux États-Unis depuis sa création en 1997, l'association commerciale *Global aquaculture alliance* (GAA), soutenue par plusieurs organismes supranationaux (WWF, FAO, BM) a pour principal objectif d'élaborer un programme pour une aquaculture responsable. Celui-ci vise notamment à promouvoir de bonnes pratiques aquacoles, tant sur les plans environnementaux et sociaux que sur ceux de la sécurité alimentaire et de la traçabilité, et ce sur l'ensemble du cycle de production (inspection des sites d'écloseries, traçabilité des produits...). Pour répondre à la demande croissante de durabilité du secteur, cette Alliance globale pour l'aquaculture (industrielle) s'appuie sur une ONG spécifiquement dédiée au développement et à la mise en place de standard de certification des produits élevés, l'*Aquaculture certification council* (ACC). Cette dernière œuvre dans la sensibilisation et l'éducation d'un public diversifié – entreprises, consommateurs, gouvernements – tout en cherchant à promouvoir une marque commerciale reconnaissable au moyen d'un logo distinctif, le *Best aquaculture practices* (BAP). À l'heure actuelle, ce standard de certification concerne certaines espèces aquacoles (crevette, tilapia, poisson-chat, plantes aquatiques) à travers plus d'une quinzaine de pays (***figure 68***). Si les producteurs asiatiques et latino-américains semblent les premiers concernés et les premiers visés par l'organisme – car les premiers producteurs aquacoles (cf. section 2.1.3) –, certains détaillants occidentaux bénéficient eux aussi de cette certification, dont le montant unitaire s'élève à plus de 2500 € par fermes expertisées.

Créé en 1997 en Allemagne à l'initiative notamment de la grande distribution nord-européenne impliquée dans le groupe de travail *Euro-retailer produce* (EUREP), l'organisme privé EUREPGAP a pour but d'harmoniser un certain nombre de référentiels et de procédures volontaires dans le secteur agroalimentaire au sein de leur propre marque. Afin de mieux s'adapter à la globalisation croissante des marchés alimentaires, les divers membres de cet organisme – producteurs, fournisseurs et détaillants – transforme en 2007 leur structure, qui devient le *GlobalGAP*, et certifie aujourd'hui une gamme toujours plus variée de produits (fruits et légumes, café et thé...) dans plus de 80 pays. Le certificat *GlobalGAP* couvre ainsi l'ensemble du processus de production, des intrants alimentaires aux techniques d'élevage. C'est en 2001 que les premiers standards en matière de bonnes pratiques aquacoles (*Good aquaculture practices*, GAP) font leur apparition ; ceux-ci concernent plus particulièrement quatre espèces, moyennant des coûts variant entre 300 et 500 € par fermes évaluées : crevettes tropicales (Équateur et Colombie), salmonidés (Norvège, Écosse, Chili), piscicultures asiatiques (tilapias et pangasius) (***figure 68***). Par ailleurs, un partenariat avec le *WWF international* est actuellement en cours afin de développer pour 2011

[303] Pour plus d'informations respectives sur ces deux organismes, consulter les sites Internet suivants : http://www.aquaculturecertification.org ; http://www.globalgap.org/cms/front_content.php?idcat=9

un référentiel aquacole mondial de bonne gestion, *l'Aquaculture stewardship council* (ASC), basé sur le modèle MSC mais aussi sur les « dialogues aquacoles » engagés par l'ONG[304].

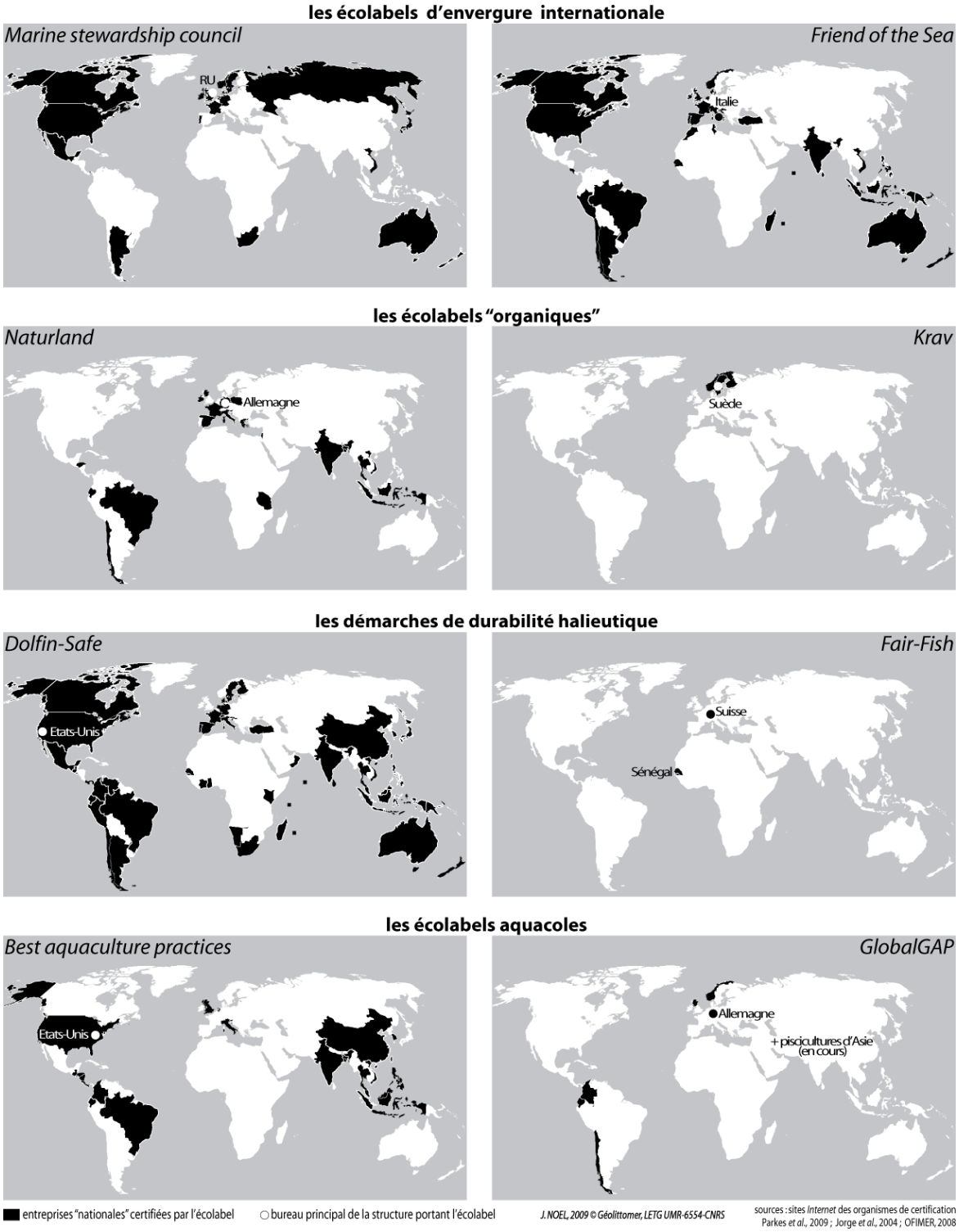

Figure 68 – l'implantation et l'essaimage spatial de quelques démarches significatives d'écolabellisation de produits de la mer en 2010, entre singularité et globalité

[304] Cf. *PdM*, 2010, n° 121, p. 60.

En parallèle de cette dynamique foisonnante d'écolabellisation, de nombreuses initiatives en matière d'éco-responsabilisation sont également engagées par de multiples acteurs (ONG, GMS, FMN) au sein de la filière halio-aquacole (Roheim et Sutinen, *op. cit.* ; Campling *et al.*, *op. cit.*)[305], ce que tant à démontrer les quelques exemples français et malgaches analysés ici.

8.1.2 Les démarches d'écoresponsabilisation des filières aquatiques françaises et malgaches

« *Pourquoi les entreprises s'intéressent-elles au développement durable ? Parce que des lois, normes et règlements, les y obligent. Parce que leur image est en cause. Parce que c'est un marché en devenir* ».
Michel Drancourt, *Produire plus avec moins* (2005).

Face à une demande et un besoin social toujours plus fort en matière de « sécurité environnementale » (Gauchon et Tellenne, *op. cit.*), nous examinons successivement trois démarches de responsabilisation halio-aquacole mises en œuvre par différents acteurs à plusieurs niveaux d'échelles : celles des ONG et des GMS en France, celles des entreprises crevettières à Madagascar.

8.1.2.1 Les démarches de responsabilisation en France

- les listes de recommandations et guides de consommation des ONG[306]

Parmi la profusion des listes de recommandations et guides de consommation émanant de diverses structures associatives et autres ONG – *Marine conservation society*, *Monterey bay aquarium's*, *Sustainable fisheries partnership*... (Parkes *et al.*, 2009) –, nous souhaitons présenter succinctement deux initiatives significatives impactant la consommation hexagonale, celles des ONG « environnementalistes » (*Greenpeace* et *WWF*) et « professionnelles » (Alliance produits de la mer).
Engagées depuis plus d'une quinzaine d'années dans la défense au sens large de l'environnement marin – changement climatique, surexploitation des ressources, pollution des eaux,...– *Greenpeace* et *WWF* développent en plus de leur large panel d'activités de lobbying (participation à des grandes manifestations, campagnes de protection, production d'expertise, etc.), des guides visant à encourager la consommation responsable de Pdm issus d'activités halio-aquacoles durables auprès d'un large public d'acteurs (consommateurs, industriels, distributeurs, administrations, etc.). Concrètement, en fonction de méthodologies relativement proches, chacune de ces ONG répertorie et classe toute une série d'espèces aquatiques en fonction des marchés nationaux mais surtout selon un gradient tricolore – en référence à la signalisation des feux de circulation – sensé traduire le degré et l'intensité de la vulnérabilité biologique (état des stocks, reproduction...) et les impacts (sélectivité, érosion,...) des techniques de production. Si l'objectif premier de ces listes de recommandation consiste à faire pression sur l'ensemble des acteurs de la filière – de l'amont (producteurs) à l'aval (distributeurs) –, ceux-ci sont avant tout conçus pour tenter d'améliorer les politiques d'approvisionnement en Pdm (traçabilité, qualité, légalité, etc.) de nombreux opérateurs détaillants (marchés, poissonniers, restaurateurs), et en particulier les GMS. Par ricochet, ces

[305] Cf. par exemple les programmes de certaines enseignes GMS anglo-saxonnes : *Fish sustainability initiative* d'Unilever (Hollande); *Fish integrity group* de Sainsbury's (RU), *Fish for life* de Young's (RU)...
[306] Les diverses sources retenues pour ce paragraphe sont mentionnées sur la ***figure 69***.

guides de consommation ont également pour but de sensibiliser les consommateurs en les incitant, non pas à cesser toute ingestion d'aliments aquatiques, mais plutôt à les consommer différemment (***figure 69***). Quelques nuances existent toutefois dans les guides publiés par ces deux ONG. Le WWF semble ainsi diversifier davantage ces actions réformistes en soutenant notamment la promotion de la certification MSC, en développant des initiatives partenariales comme les « Dialogues sur l'aquaculture »[307], en participant activement au *Seafood choices alliance*, ou bien en développant sa propre « charte pour une pêche durable »[308].

De son côté, la *Seafood choices alliance* (SCA), association états-unienne comptant près de 3000 membres, travaille depuis une dizaine d'années avec différents acteurs de la filière afin de contribuer au développement d'un marché durable de Pdm. Implantée en Europe depuis 2006, cette *Alliance produits de la mer* édite en avril 2008 un premier « Guide des espèces à l'usage des professionnels » (mareyeurs, grossistes, poissonniers, GMS, restaurateurs) afin de répondre à leurs interrogations, de les stimuler aux enjeux environnementaux et de les orienter vers des produits durables ou moins menacés. Sur la base des données scientifiques, ce guide présente plus d'une soixantaine d'espèces fortement consommées dans trois pays francophones (France, Belgique et Suisse) et fournit des renseignements sur l'état général de chaque stock ainsi que leur modalité de gestion, les engins et les techniques de production utilisés pour la capture et/ou l'élevage, les tailles commercialisées autorisées,... (Monfort, 2008).

Enfin, une dernière démarche initiée par l'association internationale « Réseau océan mondial » en 2010 consiste en l'organisation de la campagne de sensibilisation *Mr. Goodfish*. En partenariat avec l'IUCN et Planète Mer, cette campagne relayée par trois structures membres – l'Acquario di Genova (Italie), l'aquarium de Finisterrae (Espagne) et le Centre national de la mer Nausicaä (France) – est avant tout conçue comme « une parade aux appels au boycott d'espèces menées par certaines ONG » tout en souhaitant « changer les comportements des consommateurs » (Lobez, 2010). Pour cela, les professionnels de la filière (pêcheurs, poissonniers, chaînes de distributeurs et restaurateurs étoilés) sont invités à mieux informer et responsabiliser les acheteurs de Pdm, et ce, de manière à réduire la pression humaine sur l'environnement marin et les ressources halieutiques. Une liste de poissons à privilégier selon les régions et les saisons est ainsi disponible sur le site Internet *Mr. Goodfish* (*ibid.*).

Toutes ces listes de recommandations et autres guides de consommation ne sont pas sans impacter le segment aval de la filière halio-aquacole, et en particulier celui de la grande distribution qui devient de plus en en plus sensible à ces considérations environnementales.

- l'engouement des « pêches responsables » par les GMS françaises

En France, comme dans bien d'autres pays développés, on voit fleurir ces dernières années de plus en plus de poissons étiquetés « pêche responsable » sur les étals des grandes GMS hexagonales (Le Sann, 2006d). Ainsi, à l'heure actuelle, à l'aide de leurs propres logos respectifs, chaque enseigne possède sa propre gamme de Pdm estampillés « responsable »,

[307] Dans le cadre de « dialogues aquacoles » avec l'ensemble des acteurs de la filière (éleveurs, acheteurs, scientifiques, ONG...), le WWF pilote des groupes de travail sur la définition de standards aquacoles responsables en vue d'écolabelliser certaines espèces (conchylicoles, crevettes, tilapias, pangas, salmonidés).

[308] « Document fondateur d'une démarche de progrès, la charte proposée par le WWF-France est basée sur une approche volontaire. Son objectif n'est pas de contraindre au changement mais de l'impulser. En matérialisant les objectifs d'un idéal à atteindre, elle s'efforce de faciliter le passage à l'action ! » (Guérin, *op. cit.*).

Figure 69 – quelques démarches autoproclamées d'ONG : les guides de consommation responsable de produits de la mer

sources : Trent *et al*, 2004 ; http://www.mrgoodfish.com;http://www.pourunepechedurable.fr/GUIDE_POISSON.pdf ; http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/et-ta-mer-t-y-penses.pdf ; Monfort, 2008 ; http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/peches-conduites-dangereuses.pdf

« durable », « équitable », comme l'illustrent les quelques exemples – non exhaustifs – de campagnes publicitaires des groupes *Carrefour*, *Casino*, *Auchan* et *Intermarché* (***figure 70***). En partie liée à son implication au sein de la RFA (cf. section suivante), le groupe *Carrefour* mise dès 2004 sur une filière « pêche responsable » et commercialise à ce titre divers filets de poisson surgelés en provenance des pêcheries artisanales islandaises et groenlandaises[309]. Ce choix de valoriser sa propre filière de pêche responsable par des labels « publics » plutôt que de « faire la promotion de certification privée » repose pour l'enseigne à la fois sur des principes de protection et de gestion des ressources et de l'environnement ainsi que sur ceux de qualité et de sécurité alimentaire (réglementation, traçabilité...) (Vaudour, 2005)[310]. C'est dans une démarche similaire que le groupe *Casino* sensibilise depuis janvier 2007 ses consommateurs à la préservation des ressources marines, un logo « produit sélectionné pour une mer préservée » conçu selon une « charte maison » ayant été lancé pour un certain nombre de produits aquacoles (saumon, bar, dorade, tilapia, poisson-chat) (Vaudour, 2007c). En 2007 toujours, le groupe *Auchan* se lance également dans une démarche de sensibilisation vis-à-vis de certaines espèces sauvages, toutes calibrées un cran au-dessus des tailles minimales autorisées par la législation européenne : sole, turbot, barbue, plie, limande... D'autres espèces d'élevage telles que le saumon de Norvège, les truites et les produits conchylicoles français, le tilapia du Brésil[311] sont eux aussi estampillées « filière Auchan responsable ». L'enseigne s'engage par ailleurs à ne plus commercialiser certaines espèces en fonction de leurs périodes et des engins de pêche utilisés, tel le bar chaluté dans les frayères en période de reproduction ou bien encore le thon rouge pêché à la senne (Renard, 2007b).

Mais la démarche « responsable » la plus poussée par ces acteurs de la grande distribution française concerne sans aucun doute le groupe *Intermarché* qui s'engage dès 2005, par l'intermédiaire de son armement *Scapêche* (cf. section *2.4.3.3*), dans une démarche de responsabilisation de sa production (Grassart, *op. cit.*). En vue de faire certifier sa pêcherie de légine dans les eaux australes au large des Kerguelen – et de contrecarrer ainsi les suspicions de pêche illégale qui gravitent autour de celle-ci –, l'armement des Mousquetaires élabore un cahier des charges en partenariat avec la filiale « Qualité France » du *Bureau Veritas* – organisme certificateur indépendant – selon quatre axes principaux de « bonne conduite » :

- préservation de la ressource (sélectivité, gestion des stocks, contrôle des navires...) ;
- respect de l'environnement (limitation de pollutions et des rejets, économies d'énergie...) ;
- sécurité et respect des droits sociaux pour l'équipage embarqué (ergonomie, salaire...) ;
- sécurité du consommateur *via* la maîtrise sanitaire des produits et la garantie d'une qualité organoleptique optimale du poisson (fraîcheur, traçabilité, origine contrôlée...).

Les Mousquetaires obtiennent leurs premiers labels « pêche responsable » en février 2006 pour leur palangrier « Ile de la Réunion » qui cible la légine et début 2010 pour leur caseyeur « Zubernoa » ciblant le tourteau (Astruc, 2010b). Quatre autres espèces – lieu noir, lingue

[309] En Islande : cabillaud (450 t./an) et loup de mer (80 t./an) pêchés à la ligne, limande (150 t./an) capturée à la senne, sébaste (100 t./an) chalutée pour les Islandais ; au Groënland, flétan (150 t./an) pêché à la ligne (Vaudour, 2005).

[310] Depuis 2010, l'enseigne a monté développe une opération commerciale baptisée « Pêcheurs de nos côtes » afin de valoriser la pêche artisanale française (*PdM*, n° 122, 2010).

[311] Cet élevage de tilapia dans la région de Jatoba demeure le fer de lance de l'approvionnements responsable de l'enseigne (moindre empreinte écologique, commerce équitable) (Renard, 2007b).

bleue, baudroie et sabre noir – pêchées par trois chalutiers de 46 m. viennent compléter ces certifications et « récompenser » les efforts de l'armement[312] (Bates, 2009 ; Vaudour, 2008b).

Les logos « pêches responsables » des groupes *Carrefour* (*à gauche*) et *Casino* (*à droite*) en 2009

sources : Vaudour, 2005 ; 2007c ; 2008b ; groupe *Intermarché*, janvier 2010 ; groupe *Auchan*, avril 2010 ; sites Internet des enseignes

Figure 70 – Quelques exemples de logos et de campagnes publicitaires de GMS françaises incitant à consommer « responsable »

8.1.2.2 Les démarches de responsabilité de l'industrie crevettière malgache

Selon certains travaux, les entreprises de pêche et de collecte implantées sur le littoral malgache bénéficieraient d'un cadre réglementaire peu contraignant « dans un contexte où la régulation se fait davantage par l'argent que par la loi » (Cléder, 2008). Celles-ci disposeraient par ailleurs d'une certaine capacité d'adaptation et d'investissement – sur d'autres produits (crabes, poissons de fonds), sur d'autres segments d'activité (aquaculture de crevettes ou d'holothuries, pêche au large), sur d'autres lieux (côte Est malgache, Comores, Asie) – afin de faire face au contexte de dégradation et de diminution des ressources (*ibid.*). Si cette étude de cas localisée sur le pourtour sud-ouest de l'île (région de Toliary) demeure assez caractéristique de nombreuses stratégies industrielles mises en place à l'échelle de l'île en matière d'exploitation des ressources naturelles, toutes les entreprises halio-aquacoles du pays n'y sont pas assimilables car certaines d'entre elles développent depuis quelques années des politiques de développement durable, en particulier celles de la filière crevettière (Rajaosafara et Du Payrat, 2009).

Ch. Chaboud montre ainsi que la logique économique à l'œuvre dans la filière (hautement) capitalistique qu'est la pêche crevettière malgache n'est pas contradictoire avec une volonté

[312] Pour conserver cette reconnaissance, l'armement se soumet tous les 6 mois à un audit de Veritas (Vaudour, 2008b).

collective de mieux prendre en compte les contraintes écologiques afin de générer certains gains économiques substantiels (Chaboud 2007a). Aux dires de certains économistes de l'AFD, cette filière industrielle associerait aujourd'hui « la durabilité et la performance économique » (Lez et Rojat, 2006). En effet, les grandes sociétés du pays ont mis en place, dès le début des années 2000, avec l'appui de l'État et de divers partenaires (bailleurs de fonds, ONG environnementales), diverses initiatives en termes de *Responsabilité sociale et environnementale* (RSE). Celles-ci concernent aussi bien les activités de production (gestion localisée de l'effort de pêche, limitation des captures accessoires...) que de manière plus générale au service de l'environnement (opération de reboisement, surveillance de l'avifaune, gestion de l'eau...) ainsi qu'à celui des hommes (respect des coutumes, législation stricte du travail, création de dispensaires et d'écoles...) (Guillot, 2008b ; Henry et Rojat, *op. cit.*).

Ainsi, en complément des efforts poursuivis sur la compétitivité-prix de ses produits, le segment industriel malgache s'est lancé dans la production de crevettes « écophiles »[313] basée sur des techniques de production « économiquement, socialement et environnementalement responsable au regard notamment du Code de conduite de la FAO » (Henry et Rojat, *op. cit.*). Comme nous le soulignions auparavant (section *3.1.1.2*), la quantité (élevée) des prises accessoires rejetées en mer – dont souvent une forte proportion de juvéniles – reste un sujet de préoccupation majeur pour les pêcheries crevettières tropicales. Si depuis 1998 la législation malgache impose aux industriels de débarquer au minimum 0,5 kg de captures accessoires (poissons d'accompagnement) pour chaque kilogramme de crevette débarqué[314] (Roullot et Rakotondrasoa, 1994), ces derniers, soucieux de pérenniser leur exploitation et de bénéficier d'une meilleure image commerciale, ont donc cherché à développer la **sélectivité** de leurs engins de pêche. À ce titre, tous les armements industriels crevettiers ont fait installer deux grands dispositifs de sélectivité sur leurs chaluts afin de limiter les prises accessoires, les dispositifs d'échappement de poisson (*By-catch reduce device*, BRD) d'une part, et les dispositifs d'exclusion des tortues (*Turtle excluder device*, TED) d'autre part. Respectivement en vigueur dans la législation malgache depuis 2003 pour le BRD[315] et 2005 pour le TED, ces deux dispositifs ont à ce jour permis de diminuer d'environ un tiers chacun les quantités de prises accessoires de poissons ainsi que les captures accidentelles d'espèces protégées telles que certaines tortues marines. D'autres efforts environnementaux sont aussi fournis afin de limiter l'effort de pêche (gel des licences, augmentation du maillage de la poche des chaluts, réduction des durées de pêche), de gestion des déchets (récupération et traitement des huiles usées), de gestion biologique (campagne de suivi et de marquage des tortues marines en partenariat avec le WWF), etc. (Lez et Rojat, *op. cit.* ; Rajaosafara et Du Payrat, *op. cit.* ; Gillet, *op. cit.*).

---

[313] Expression emprunté à la militante féministe Nalini Nayak (1994).

[314] Ainsi, sur 20 000 t. de prises accessoires, ce sont entre 2500 et 4000 t. de poissons qui sont débarquées chaque année sur le littoral malgache (soit 6 % de l'ensemble de la production nationale) (Lez et Rojat, *op. cit.*). La société crevettière *Réfrigépêche Est* réalise à ce titre une part non négligeable de son chiffre d'affaires grâce à la vente de ces poissons d'accompagnement dans les deux grands centres urbains littoraux du pays (Tamatave et Majunga) (Rafomanana Andrianatrehana *op. cit.*). Enfin, au nord de l'île, notons que la pêche industrielle thonière débarque des quantités non-négligeable de poisson-rebut impropres à l'exportation sur le marché local d'Antsiranana (Solofonandrasana, 2008).

[315] À ce jour, seul les crevettiers chalutant le long de la côte Ouest de Madagascar sont sujets à ce dispositif, la côte Est en étant pour l'instant exonérée. En effet, de fait d'une plus forte proportion de poissons le long de cette côte et d'une demande soutenue des marchés locaux, les armements industriels et artisans commercialisent une bonne partie de leurs prises accessoires (cf. l'exemple de *Réfrigépêche* cité juste avant) (Lez et Rojat, *op. cit.*).

Du point de vue des activités aquacoles, ces opérateurs industriels se sont très tôt investis, par l'intermédiaire du GAPCM, dans certaines démarches de durabilité, comme dans le cadre par exemple des « dialogues sur l'aquaculture de crevettes – *Shrimp aquaculture dialogue* – engagés avec le WWF. En effet, depuis 2004, le syndicat et l'ONG collaborent ensemble sur le développement de critères pour la certification de l'élevage de crevettes *P. monodon* sur la base à la fois du « Code de conduite pour le développement d'une aquaculture responsable et durable de Madagascar » et sur le « Schéma d'aménagement de l'aquaculture de crevettes » tous deux élaborés en 2005 en collaboration avec l'administration nationale ainsi que sur les « Principes internationaux pour une aquaculture de crevettes responsable » approuvés en septembre 2006 par le Consortium FAO-NACA[316]-PNUE-BM-WWF. Conformément à ces différents textes, les méthodes techniques, environnementales et sociales de cette production semi-intensive reposent sur la définition et l'application d'un certain nombre de **standards** visant à recenser les principes et les critères nécessaires pour une certification afin de tendre vers le développement d'une filière crevetticole responsable : faibles densités d'élevage, utilisation d'espèces endémiques (*Peneaus monodon),* alimentation saine (absence d'OGM, réduction des farines de poisson), réalisation d'études d'impact (érosion, salinité, reboisement, empreinte carbone[317]), aménagement des fermes sur les tannes gestion des ressources en eau, promotion du développement rural (respect des règles sociales et religieuses, embauche prioritaire de locaux, programmes éducatifs et sanitaires)... (GAPCM, 2008 ; Coûteaux *et al.*, *op. cit.* ; Rajaosafara et Du Payrat, *op. cit.*)[318].

Cet engagement « qualité » est ainsi mis en valeur – individuellement – sur le marché mondial de la crevette à travers la diffusion de plusieurs produits haut de gamme (***figure 71***). Ainsi, outre sa distinction « Agissons pour la pêche responsable », la société *Unima* bénéficie depuis 2004 du « Label Rouge » pour les crevettes d'élevage de sa marque *Nossi-Bé,* reconnaissant les qualités gustatives de ses produits. Élevées selon un mode semi-intensif (5 à 10 crevettes/m² contre plus de 50 en élevage intensif) dans des bassins à fond naturel implantés sur les tannes en arrière des plantations de mangrove, ces crevettes bénéficient d'une alimentation basée sur la production naturelle du bassin, auxquels l'homme apporte quelques compléments nutritionnels d'origine marine et végétale (Babonneau, 2006 ; Humbert, 2007). De son côté, l'entreprise *OSO (Overseas seafood operations*) s'est engagée dans une démarche qualité pour les produits crevetticoles *Les Gambas de l'Ankarana* de sa filiale *Oso farming.* Avec près de 30 M€ d'investissements nécessaires pour sa construction, cette filiale aquacole installée en bordure du Parc national des *Tsingy* obtient ainsi en 2008 la certification « Agriculture biologique » (AB) » auprès du Bureau Véritas, après s'être auparavant fait certifier « organique » par l'organisme *Naturland* dès 2005. Là encore, les densités dans les bassins relèvent du semi-intensif (8-13 crevettes/m²), le recours aux antibiotiques reste limité à

[316] NACA : *Network of aquaculture centres in Asia-Pacific*.

[317] Le groupe *Unima* s'est récemment lancé dans un bilan carbone de ses activités crevetticoles avec pour objectif de réduire de 3,2 % ses émissions annuelles de CO_2. Les progrès déjà réalisés portent sur la consommation d'énergie par pompage des besoins en eau de ses bassins d'élevage ainsi que sur une moindre utilisation des farines de poissons. Par ailleurs, avec près d'un million de plantations de palétuviers, de noix de cajou et d'essences forestières, les émissions de la crevetticulture sont aujourd'hui compensées à 72 % (Vaudour, 2010a).

[318] Par exemple, selon le Code de conduite de 2005 en vigueur, 2 % du montant des investissements issus des fermes aquacoles doivent être consacrés à la fourniture de services de base aux populations locales (adduction d'eau, infrastructures routières, construction de dispensaires et écoles). C'est ainsi que les entreprises *Unima* et *Réfrigépêche* soutiennent financièrement des activités de développement menées par certains organismes non gouvernementaux (respectivement *Unicef* et *Handicap International*) (GAPCM, *op. cit.*).

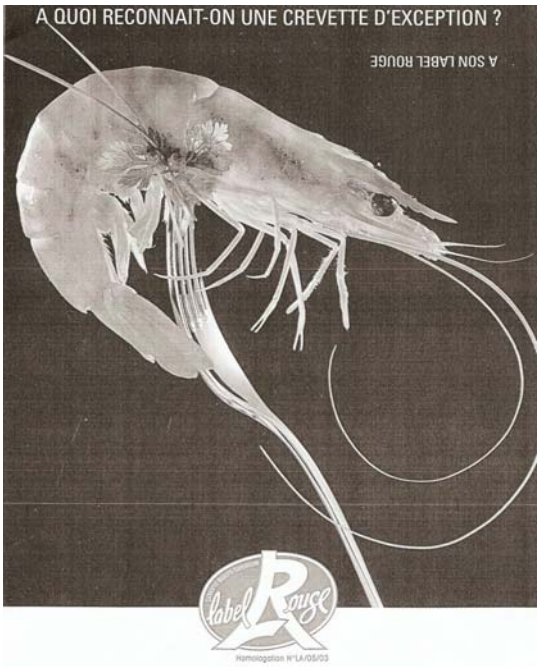

À l'export, et notamment en France, ces crevettes différemment labellisées se vendent à des prix intéressants – entre 20 à 40 € le kg en moyenne selon le calibre – et sont principalement disponibles dans les rayons libres-services frais et surgelés de GMS françaises. Si l'enseigne *Picard* semble plutôt avoir la préférence du groupe *Unima*, le groupe *OSO* commercialise ses différentes gammes de crevettes tantôt chez *Monoprix* et *Lafayette Gourmet* (cuites en barquettes préemballées), tantôt chez *Auchan*, *Intermarché* et *Système U* (surgelées et crues) (Babonneau, 2006 ; Humbert, 2007 ; Vialfont, 2008).

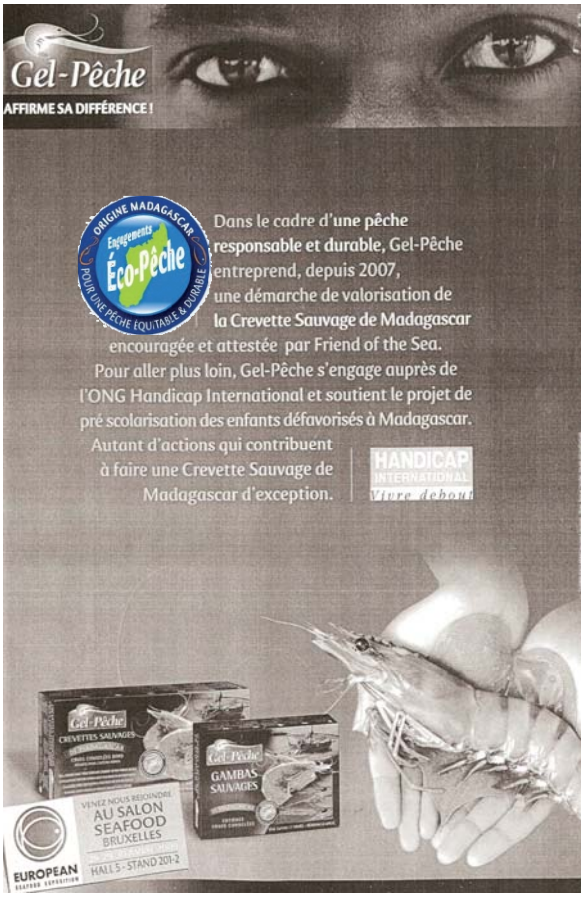

Shrimp Aquaculture Dialogue

Développement de Standards pour une Aquaculture Responsable de Crevettes

MADAGASCAR

Janvier 2008

sources : GAPCM, 2008 ; *PdM*, 2009 : n° 114, p. 103 ; *PdM*, 2009, n° 109, p. 48 et p. 51.

Figure 71 – Quelques démarches RSE et qualité de la filière crevettière malgache recensée en 2009

un traitement en écloserie, et l'alimentation s'effectue à base de produits végétaux certifiés « bio » ainsi que de farines de poissons issues de stocks sauvages gérés par quotas de pêche (Vialfont, 2008 ; Humbert, *op. cit.*)[319]. Enfin, depuis 2008, le groupe *Gel-Pêche*, ainsi que sa filiale de production halieutique malgache *Réfrigépêche*, bénéficient pour leurs produits crevettiers transformés du label *FOS*. Mais la volonté du groupe de se démarquer de ses concurrents sur le segment de la crevette sauvage pousse cette entreprise à créer la même année son propre label marketing, baptisé « Engagements Eco-Pêche ». Ce dernier vise plus particulièrement à mettre en évidence les initiatives prises par le fournisseur et sa filiale *Réfrigépêche* en matière de qualité productive (congélation à bord), de respect de l'environnement (sélectivité des chaluts) et d'équité sociale (valorisation et accompagnement social des travailleurs) (Guillot, 2008b ; Monzie, 2008).

Si ces initiatives de responsabilisation restent majoritairement centrées sur une partie de la filière, celles mises en œuvre par les altermondialistes halieutiques s'inscrivent dans une toute autre logique de valorisation (**territoriale**), tant par l'ancrage localisé des actions entreprises que par les objectifs souhaités de réappropriation identitaire de la production.

8.2 Les initiatives territoriales de l'altermondialisation halieutique : se réapproprier son image et valoriser son identité[320]

« *Quand nous voulons définir un concept comme celui de la pêche artisanale, ce que nous essayons de définir, c'est l'identité de la pêche artisanale. Lier identité et système de production,* [c'est] *mettre en relation l'image que les acteurs ont d'eux-mêmes et les spécificités de leur activité* ».
Antonio G. Allut, *Diversité et importance de la pêche à petite échelle dans l'Union Européenne* (in ICSF, 2009).

Ces dernières années, les activités aquatiques bénéficient d'une image pour le moins ambiguë, où « l'odeur de sainteté » des aliments issus du milieu marin contraste fortement avec la « diabolisation » de leurs premiers exploitants, (trop) souvent estampillés « pilleurs des mers » (cf. ***figure 28a***). Cette représentation visuelle n'est pas sans répercussions profondes sur l'identité même des producteurs, identité qui va souvent de pair avec le territoire et qui touche à la conception qu'à un individu de lui-même et de son environnement social (Brunet *et al.*, *op. cit.*). À ce titre, une entrée par le **patrimoine** est intéressante pour comprendre les processus et les modalités de la construction culturelle des territoires auxquels se livrent certains altermondialistes de l'halieutique. Car pour tenter de redorer l'image quelque peu en berne du secteur halieutique (artisan) et tempérer les stratégies iconographiques foisonnantes des ONG et des GMS, ces militants développent un certain nombre d'initiatives territoriales, à tendance patrimoniale, afin que les pêcheurs artisans puissent se réapproprier une saine image de producteur et revaloriser leurs identités, tant au niveau de la pratique de leurs métiers que de leurs produits.

[319] À noter que me groupe *OSO* a déjà entamé des démarches de certification similaires en direction de ces autres segments aquacoles implantés en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est (Vialfont, *op. cit.*).
[320] Sauf exception, ce sous-chapitre porte très majoritairement sur le terrain altermondialiste français.

Vers des productions alimentaires identitaires : l'apport de l'approche « patrimoniale »

En tant que regard sur le passé et projet pour l'avenir, le **patrimoine** procède de l'association d'un objet social quel qu'il soit et d'un discours spécifique ou générique sur son inscription dans le temps de la société, comme marqueur historique, mais aussi comme ressource à venir (Lévy, 2008). Autrement dit, le patrimoine, qui comprend des biens matériels et immatériels est d'abord un élément fédérateur entre des individus qui se reconnaissent à partir d'un même corpus d'objets et de valeurs héritées du passé et appréciées dans le présent qu'il contribue à interpréter, et protégé pour l'avenir qu'il aide à façonner (Péron, 2003). *Producteur de sens et d'identité*, le patrimoine reste un outil d'accompagnement des changements sociaux, de refondation territoriale et d'ajustement au monde contemporain (Bonerandi, 2005). En conséquence, « le patrimoine devient enjeu social et, plus particulièrement, idéologique et politique » (Di Méo, 2008). En tant que réflecteur de l'identité et atout du développement local, il peut donc servir de support à l'élaboration de politiques de mise en valeur des territoires. Mais en plus de cette fonction existentielle, le patrimoine est aussi de plus en plus utilisé comme instrument de résistance (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003). Celui-ci se révèle en effet comme un bon moyen de valorisation et de légitimation sociale mais aussi de revendication et d'opposition. Menacés dans leur existence même, les individus ont recours au patrimoine comme moyen d'affirmer et de sauvegarder ce qui fait leur identité et comme moyen d'assurer leur reproduction.

Le **processus de patrimonialisation** doit être envisagé selon G. Di Méo en plusieurs étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Celles-ci vont ainsi de la *prise de conscience patrimoniale* (crise des ressources halieutiques et de l'identité des pêcheurs) à sa *valorisation* – économiques ou non – (marques régionales, circuits courts...), en passant par les phases essentielles de *sélection* et de *justification* de ce patrimoine (recensement des bonnes pratiques des pêcheurs artisans), de *conservation* (espèces et milieu littoral) et d'*exposition* (festival cinématographique) de celui-ci, tout ceci avec une visée éducative et citoyenne partagée (Di Méo, 2008). En ce sens, ce processus de patrimonialisation, en tant qu'attribution d'une valeur et d'un sens collectif d'appartenance commune, peut être considéré comme un *mode de résistance* à des forces contraires ou exogènes qui s'exercent sur les sociétés locales, comme un moyen de se ressaisir du local pour mieux résister au global (*ibid.*). Force est de constater en effet que ce processus de patrimonialisation repose bien souvent sur des stratégies d'acteurs de plus en plus centrées sur les échelles régionale et locale de l'espace géographique. Il n'est donc nullement étonnant que ces actants participent à une construction active de valeurs patrimoniales situées (c'est-à-dire de plus en plus spatialisées et popularisées) qui leurs permettent en retour de leur offrir une assise à leur pouvoir ainsi qu'un renforcement de l'image territoriale qu'ils ont souvent produites ou, pour le moins, consolidées (*ibid.*).

8.2.1 (Re)valoriser l'image et l'identité des pêcheurs artisans

« *Il s'agit avant tout de revaloriser l'image déclinante de la profession, en dissipant les malentendus* [...] *Le regard sur le métier a changé ces dernières années : l'image du pêcheur qui part braver l'océan est aujourd'hui rattrapée par celle du voleur qui pille les ressources. Il faut faire reconnaître les pratiques de pêche durable* ».
Hubert Carré (cité par A. Farthouat), *Les pêcheurs français affichent leurs bonnes pratiques* (2009).

Comme l'exprime clairement J. Chaussade, une meilleure gestion de la filière halieutique passe d'abord par une série de mesures visant à mieux tirer parti des ressources de la mer, à mieux les valoriser sur le marché. Selon ce géographe, les pêcheurs – en particulier artisans – sont donc condamnés, « s'ils veulent maintenir le niveau de leurs captures et de leurs revenus dans les années à venir [...] à substituer à la règle du pêcher toujours plus celle du pêcher mieux » (Chaussade, 1997). Certaines initiatives mises en place ou relayées par les altermondialistes (francophones) auprès du grand public vont dans ce sens. Si certaines d'entre elles consistent en la promotion de pratiques halieutiques « responsables » entreprises à différentes échelles par les producteurs artisans, d'autres s'affairent à remettre en lumière ces mêmes producteurs et

leurs métiers, en diffusant une iconographie médiatique alternative ou en les aidant – ainsi que leurs communautés – à se diversifier.

*8.2.1.1 L'Alliance pour des pêches responsables (*RFA)[321]

« *Des organisations de la société civile, des sociétés privées à caractère commercial et des institutions publiques ont décidé d'unir leurs efforts au plan international pour tenter d'inverser cette tendance, en créant un groupe d'action pour promouvoir la pêche responsable : l'Alliance pour une pêche responsable* ».
Responsible fishing alliance, Titre 1 – article 1 de la Convention (2007).

Responsible Fishing Alliance

Fort de son engagement auprès des communautés de pêcheurs artisans au cours des deux dernières décennies, et dans le but de répondre aux grands enjeux soulevés par les filières aquatiques, la Fph se mobilise pour créer et maintenir des processus de dialogue avec l'ensemble des parties-prenantes du secteur, tout en créant des alliances citoyennes afin de faire émerger une « nouvelle et nécessaire gouvernance des ressources halieutiques et des filières ». C'est ainsi que la Fondation est amenée à militer pour la cause halieutique au sein du "*Sustainable food laboratory*", un consortium lancé en juin 2004 aux États-Unis qui associe de grandes entreprises agro-alimentaires, des responsables politiques et des représentants de la société civile nord-américaine et européenne afin de faire évoluer les systèmes alimentaires vers plus de durabilité. Un groupe "Pêche et aquaculture durable" est ainsi constitué par la Fph en associant divers organismes tels que des OP – le Forum mondial des pêcheurs (WFF), le réseau africain sur la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (ADEPA) –, quelques entreprises agro-alimentaires (Carrefour, *Fjord Sea Food*), des ONG (Centre pour les études rurales et l'agriculture internationale, CERAI)... Des microprojets locaux visant à faire évoluer des filières poisson vers plus de durabilité sont ainsi mis en place en divers lieux : transferts de quotas de pêche industrielle vers la pêche artisanale en Islande, co-gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest, développement aquacole en Chine, etc.
Mais compte tenu de la forte globalisation de la filière halio-aquacole, et dans le but de lutter efficacement contre la surexploitation mondialisée des ressources, la Fph décide d'impulser et de créer une synergie entre les divers acteurs transnationaux de la filière pêche. Cette initiative voit le jour en juin 2008 et débouche sur la création d'une grande ***Alliance pour des pêches responsables*** au niveau international (*Responsible fishing alliance*, RFA)[322]. Cette alliance regroupe ainsi différentes structures appartenant à la filière poisson et/ou impliquée directement dans le soutien des acteurs de la filière.
Émanation d'une volonté collective, l'objectif de cette Alliance consiste en la promotion de méthodes de pêche et d'aquaculture responsables visant à la gestion durable sur les plans (Titre 1, article 2 de la Convention) :
- environnementaux : « puiser sans épuiser » (gestion à long terme des ressources, maintien de la biodiversité, protection des écosystèmes) ;
- économiques : « vivre de son travail » (pérennité de l'activité professionnelle, répartition équitable de la valeur, investissements responsables) ;

[321] L'ensemble des informations de cette section provient du site Internet de la RFA : http://www.r-f-a.org
[322] Plusieurs acteurs lancent conjointement cette Alliance lors de l'*European business summit* à Bruxelles en juin 2008 : F. Poulain (WFF), R. Segbenou (ADEPA), P. Vuarin (Fph), R. Vaxellaire (Carrefour) et B. Corréard (animateur de la RFA).

- sociaux : « respecter les hommes » (conditions de travail et revenus décents, défense de spécificités culturelles, sécurité alimentaire et sanitaire).

les membres impliqués dans la* RFA *en 2009

Des organisations de la société civile
- *ADEPA* (ONG de soutien à la pêche artisanale), Afrique de l'Ouest
- *AGROCAMPUS Ouest* (Institut supérieur scientifique) France
- *CERAI* (ONG de développement), Espagne
- *Consortium Risteco* (ONG de restauration durable), Italie
- *CorreardB consulting* (société d'étude et de conseil), France
- *EMEDO* (ONG de développement), Tanzanie
- *Fph* (Fondation pour le développement), France
- *Familles de France* (association de consommateurs), France
- *KWDT* (ONG de soutien à la pêche artisanale), Ouganda
- *Mauritanie 2000* (ONG de soutien à la pêche artisanale), Mauritanie
- *Sustainable food laboratory* (consortium d'entreprises et d'ONG)
- *Terre Citoyenne* (Alliance), France

Des organisations de pêcheurs artisans
- *KWFDA* (membre du WFFP), Ouganda
- *NAFSO* (membre du WFF), Islande
- *WFF*, Transnational
- *Ný-fiskur* (transformateur de Pdm), Islande

Des entreprises
- *Gelazur* (négoce de Pdm surgelés), France
- *groupe Carrefour* (grande distribution), France
- *groupe Elior* (restauration collective), France
- *Multivac* (emballage, conditionnement)

La RFA s'engage ainsi dans différentes activités telles que l'aide à l'organisation et à l'action des producteurs artisans, la diffusion de travaux scientifiques et des expériences techniques étayant les bonnes pratiques de pêche, l'information et l'éducation auprès des différents acteurs (industriels de la filière, décideurs politiques, citoyens consommateurs), etc. Pour ce faire, la RFA conduit depuis plusieurs années quelques « projets laboratoires de terrain » visant à mettre en exergue des bonnes pratiques de gestion en matière de pêche responsable tels que :
- l'appui à « l''initiative Lac Victoria », visant à relancer et soutenir l'industrie artisanale de la perche du Nil en Afrique de l'Est en vue d'une écocertification (*Naturland*). Ce projet fait notamment suite au déficit médiatique de cette filière en lien avec la diffusion du documentaire « *Le cauchemar de Darwin* » en 2005. Depuis 2006, un certain nombre d'actions sont ainsi engagées auprès des communautés riveraines du lac telles que le développement de projets d'élevages aquacoles et bovins, l'appui aux activités de lobbying des producteurs, l'amélioration des conditions de transformation dans les usines pour les femmes, la mise en place d'un programme d'éducation environnementale, etc. ;
- l'appui au projet « *Fish and catering sector* » visant à intégrer la production des Pdm issus d'activités aquatiques responsables dans une stratégie d'alimentation durable en restauration collective (publique et privée). Un des objectifs majeurs du projet vise ainsi à valoriser des produits issus de la pêche artisanale d'organisations de producteurs membres du WFF (Islande, Chili et Canada) dont les productions sont susceptibles de répondre aux attentes de quelques pays européens (Italie, Grande Bretagne, France) intéressés aux démarches de distribution et de restauration collective durable.

8.2.1.2 Le recensement des initiatives des pêcheurs bretons pour une pêche responsable

« *Trop longtemps les pêcheurs ont délégué. Trop longtemps, on a pris des décisions à leur place. La meilleure façon de prendre en compte leurs initiatives, c'est bien quand ce sont eux justement qui les mettent en valeur* ».
Danièle Le Sauce, extrait du discours inaugural prononcé lors de la JMP 2009 à Lorient (*in* Yvergniaux, 2010).

À côté de la production d'un savoir d'experts (cf. section 5.2.1), les altermondialistes de l'halieutique militent également pour promouvoir le « savoir profane » des pêcheurs artisans, « produit des connaissances empiriques et des observations répétées et minutieuses » de ces derniers (Déléage, *op. cit.*). Aux dires des militants, « le secteur de la pêche manque de communication et de visibilité des initiatives prises par les pêcheurs » alors que ceux-ci sont convaincus que « les évolutions nécessaires à l'établissement d'une pêche rentable, respectueuse de l'environnement et génératrice d'emplois ne peuvent se faire sans les professionnels du secteur » (ICSF *et al.*, 2009). À ce titre, le Collectif P&D décide de lancer au cours de l'année 2009, avec la collaboration – financière – de diverses organisations (Fph, WWF-France, etc.) et d'une collectivité territoriale (région Bretagne), une enquête auprès des comités des pêches permettant « le recensement et la valorisation des bonnes pratiques et engagements des pêcheurs artisans bretons pour une pêche responsable » (*ibid.*). Face aux multiples problèmes structurels et aux aléas conjoncturels du secteur halieutique (baisse de la rentabilité, conflits d'usage, déficit d'image, etc.), l'objectif de cette étude consiste à identifier – de manière non-exhaustive – et à mettre en valeur certaines initiatives de gestion, de préservation et de valorisation des ressources impulsées, individuellement ou collectivement, par ces pêcheurs, selon les critères du Code de conduite défini par la FAO en 1995.
À travers cette démarche, il s'agit de montrer que « les pêcheurs artisans bretons prennent des initiatives et innovent, œuvrent pour une gestion responsable et pour le développement de bonnes pratiques », que ce soit dans la gestion des ressources, de l'aménagement des pêcheries, des techniques ou des engins de pêche, de l'expertise scientifique... (Malgrange, 2010). Cette approche locale de solutions pragmatiques par les professionnels apparaît particulièrement pertinente pour les organismes d'appui à la pêche artisanale, « car elle est menée par des personnes qui connaissent très bien le milieu et les autres acteurs de la zone. Nous pensons que cette échelle « territoriale » est la plus propice au développement durable de ces pêcheries » (ICSF *et al.*, *op. cit.*). Concrètement, les initiatives abordées porte sur :
- des mesures de gestion et de valorisation : l'adaptation de casiers à seiches afin de limiter les gaspillages d'œufs (Baie de St-Brieuc, Golfe du Morbihan) ; le marquage des femelles homards dans le quartier maritime de Paimpol-Lannion ; le programme de sélectivité des pêcheries langoustinières (et de merlus) dans le golfe de Gascogne ; le développement de produits de qualité (marque collective des Ligneurs de la pointe de Bretagne sur le bar) ;
- des constructions collectives de (co-)gestion : des ressources (coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc et en rade de Brest) ; des espaces (parc marin d'Iroise) ; et des hommes (regroupement d'agriculteurs, de conchyliculteurs et de pêcheurs au sein de l'association *Cap 2000* afin de développer des actions pour reconquérir la qualité des eaux en pays bigouden) ;
- le développement d'alternatives : énergétiques afin de réduire la consommation de carburant (réintroduction de la voile à Douarnenez ou Erquy) ; distributives afin de renforcer les liens entre producteurs et consommateurs de Pdm (cf. section *7.2.2.2*) (Malgrange, *op. cit.*).

Des pêcheurs artisans français responsables : les exemples du programme de sélectivité langoustine et de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne

Depuis quelques années, les pêcheurs hauturiers artisans tentent de prouver leurs capacités à mieux gérer les ressources, au travers notamment d'expériences de sélectivités mises en place à l'échelle du golfe de Gascogne en partenariat avec des organismes scientifiques (IFREMER) et des ONG écologistes (WWF-France). Porté par certaines structures professionnelles françaises (pêcheurs, OP, CNPMEM, AGLIA), ce double projet de sélectivité « merlu » (2002-2004) et « langoustine » (2006-2008) a également reçu le soutien technique de la station lorientaise d'IFREMER ainsi que le soutien financier d'un certain nombre de partenaires publics (UE, Régions Bretagne, Poitou-Charentes et Pays de la Loire). Ces efforts en faveur d'une pêche responsable ne sont pas avérés vains puisque les langoustiniers français ont été récompensés d'un « award » lors du salon international du *Seafood choices alliance* (cf. section *8.1.2.1*) organisé à Boston en février 2008. Par ailleurs, pour lutter contre la stigmatisation symptomatique de l'exploitation au chalut au sein du golfe (cf. Cury et Miserey, *op. cit.*), l'OP FROM-Bretagne lance aussi en 2006 une marque commerciale de langoustines vivantes estampillées « pêche durable », la *Belle de Bretagne*. Les navires travaillant en zone de merlus y sont équipés de chaluts sélectifs afin d'épargner les poissons juvéniles, la taille commerciale des langoustines étant quant à elle relevée à 9 cm.

sources : Guigue, 2008 ; Chever, 2007 ; Fabrègues, 2010 ; Bernard, 2006 ; http://www.pointe-de-bretagne.fr/index.php

Confrontés à la montée en puissance d'une aquaculture méditerranéenne inondant le marché de produits de « médiocre » qualité, une poignée de pêcheurs artisans finistériens décide de créer en 1993 l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne (ALPB). Rapidement rejoints dans leur démarche par des pêcheurs originaires de toute la région, ces derniers décident d'étiqueter chaque poisson afin d'offrir aux opérateurs de la mise en marché une chaîne de traçabilité renseignant tant les techniques utilisées (traine, palangre, etc.) que l'origine géographique (la pointe de Bretagne) des produits de la pêche. Armant de petites unités artisanales (moins de 12 m.), un peu plus de 200 producteurs et entreprises de pêche répartis sur l'ensemble des côtes bretonnes sont actuellement engagés dans cette démarche autofinancée. Ceux-ci pratiquent des sorties à la journée, le plus souvent seuls sur leur navire, et pêche majoritairement trois espèces (bar, lieu jaune, dorades), soit quelques 500 000 poissons identifiés chaque année (dont 450 000 bars), pour un chiffre d'affaires global estimé à près de 9 M€. L'association qui souhaite créer encore davantage de lien entre le pêcheur et le consommateur développe par ailleurs depuis 2010 un système de codage sur l'étiquette de ces poissons qui permet de savoir par le biais de son site Internet où a été pêché le poisson, par qui, et selon quelle technique (entre 10 et 20 % des poissons vendus font l'objet de cette consultation Internet).

Afin de mieux faire connaître ces actions, l'étude se poursuit par la rédaction d'un document bilan sur les diverses expériences par la suite mis en ligne sur divers sites Internet partenaires (comités locaux et régionaux, associations...). Par ailleurs, un séminaire de restitution est organisé par le Collectif et les pêcheurs participants à la démarche, dans le cadre de la JMP 2009 à Lorient (cf. ***figure 50***), afin de confronter ces initiatives bretonnes avec d'autres expériences (nationales ou mondiales), tout en permettant une diffusion à l'égard d'un public plus extérieur (ONG, élus, médias, citoyens...) (ICSF *et al., op. cit.*)[323].

8.2.1.3 Redonner la parole et mettre en lumière la pêche artisanale : le festival « Pêcheurs du Monde »

« *Le festival a pour ambition de diffuser des films qui donnent une autre image des pêcheurs. Il veut réinventer un lien entre pêcheurs et le grand public* [et donner] *au monde de la pêche l'occasion de présenter ce qui fait sa vie* ».
Alain Le Sann, *Lorient : un festival du film sur les pêcheurs du monde* (2008b).

Au cours de l'année 2008, du 19 au 22 mars, plusieurs partenaires professionnels, associatifs et administratifs[324] – dont le *Collectif P&D* – organise à Lorient le festival international du film « *Pêcheurs du monde* » consacré aux pêcheurs et à la pêche. L'idée de ce festival (militant) est née en premier lieu d'un déficit d'image et de parole de la part des producteurs eux-mêmes. Dans un contexte actuel de crise profonde du secteur et d'hypertrophie médiatique sur les questions de surexploitation des ressources ou de dégradation de l'environnement marin, la perception de ces réalités par le grand public se construit sur une forte inflation d'images dans lesquelles la parole des pêcheurs est (très) peu présente. Ces derniers « n'apparaissent sur la scène qu'au moment des crises, mais le reste du temps, leur discours est peu audible. La construction patiente et difficile d'alternatives est plus difficile à médiatiser que les discours catastrophistes qui ont la préférence des médias. L'image des prédateurs irraisonnés tend à s'imposer ou se substituer à celle des hommes courageux exerçant un métier passionnant mais dangereux » (Le Sann, 2008b).
Dans une société où la perception des problèmes se construit d'abord sur l'image, l'un des buts du festival est donc de permettre aux pêcheurs – particulièrement aux artisans qui sont les plus nombreux – de confronter leur vision avec le regard des réalisateurs et celui du public. Sans nier pour autant les problèmes de ressources et les responsabilités propres aux pêcheurs dans la crise du secteur, les militants investis dans ce festival souhaitent néanmoins recentrer le débat sur l'aspect humain de l'activité, c'est-à-dire mettre en avant une approche des problèmes centrée sur les pêcheurs et sur leurs familles, tout en se posant comme « une voie de dialogue et d'expressions pour ces artisans de la mer » (Collectif P&D, 2009b). Ces derniers veulent aussi « rendre hommage à tous les pêcheurs du monde, en mettant en lumière leur métier, leur passion, leurs conditions de travail et de vie [ainsi que] de contrecarrer la vision souvent négative et unilatérale de la pêche diffusée par l'image » (Le Sann, 2008a).
Concrètement (***figure 72 et photographie 34***), ce sont près d'une quinzaine de films français et étrangers qui entrent en compétition pour l'édition 2008 – accompagnés d'un programme

[323] Une extension du projet est envisagée à d'autres échelles régionales : Région Pays-de-la-Loire (financement régional), façade atlantique (cofinancement du projet « Interreg » et du CCR Sud-ouest) (ICSF *et al., op. cit.*).
[324] On compte ainsi des structures professionnelles (CLPMEM de Lorient-Etel, CCSTI, IFREMER, ESA) et associatives (CRISLA, Les hommes et la mer, CCFD Morbihan, Peuples Solidaires), des collectivités territoriales (région Bretagne, département du Morbihan, Communauté d'agglomération du pays de Lorient),...

spécifique aux scolaires et de projections hors compétition –, le tout sous l'œil d'un jury composé d'une dizaine de professionnels (pêcheurs, cinéastes, élus). Afin de poursuivre l'expérience de ce premier festival, les organisateurs décident de pérenniser son organisation tous les deux ans vers la mi-mars, tout en valorisant (et en diffusant) les films primés et sélectionnés. D'autre part, si le Collectif P&D reste très attaché au soutien de cette manifestation identitaire, il décide de ne plus en en être la structure porteuse – notamment financièrement – et passe ainsi le relais à l'association « Festival Pêcheurs du monde » spécialement créée à cet effet fin 2008 (*ibid.*). Une deuxième édition voit ainsi le jour en terre lorientaise du 10 au 13 mars 2010 avec plus d'une quinzaine de films en compétition – et autant hors compétition –, avec pour objectif de continuer à perpétuer le modèle et l'esprit de la première édition, à savoir « centrer le regard sur les pêcheurs plus que sur le poisson, donner à voir la diversité des pêcheurs dans le monde mais aussi leurs points communs, donner la parole aux pêcheurs et à leurs communautés, valoriser les productions cinématographiques dans leurs pluralité » (site Internet Pêcheurs du monde).

source : site Internet « Pêcheurs du Monde »

Crédits photographiques : Julien Noel, mars 2010

Photographie 34 – La soirée d'inauguration de la 2e édition du Festival « Pêcheurs du Monde » à Lorient (mars 2010)

Figure 72 – les affiches des deux premières éditions – 2008 (*en haut à droite*) et 2010 (*en bas à droite*) – du Festival international de films « Pêcheurs du monde » à Lorient

8.2.1.4 Diversifier et proposer des alternatives aux fishworkers artisans

Deux exemples de diversification – ou de complément – d'activités dans lesquelles les altermondialistes s'impliquent ou sont impliquées sont mentionnées ici : le développement d'un tourisme bleu – ou pescatourisme – sur les côtes bigoudènes, le développement d'une filière équitable d'artisanat dans le foyer malgache.

- du pescatourisme sur les côtes bretonnes : l'exemple de la cité de la pêche *Haliotika*

À l'image du tourisme vert et de l'agritourisme, une forme d'halio-tourisme tend à se développer dans les zones côtières particulièrement dépendantes de la pêche. Quatre caractéristiques majeures structurent ces activités : une contribution à la protection du patrimoine naturel et culturel, l'intégration des entreprises locales dans son développement, une stratégie axée sur des voyages individuels ou de petits groupes et l'offre de produits culturels d'information et de formation par rapport aux patrimoines visités (Bodiguel et Rey-Valette, 2006). L'activité de **pescatourisme** constitue à ce titre une forme émergente et en devenir de ce « tourisme bleu ». En effet, si cette activité n'en est qu'à ses balbutiements internationaux[325], celle-ci pourrait bien à terme, grâce au soutien de l'Europe[326], participer à la diversification professionnelle des pêcheurs artisans tout en leur permettant de mieux faire reconnaitre leur métier, leurs traditions, leur culture ainsi que le milieu marin sur lequel ils exercent. Dans les faits, le pescatourisme s'organise de deux façons : en contrepartie d'une participation financière, les pêcheurs embarquent des touristes dans le cadre de leur activité professionnelle ou bien réarment leur navire pour faire pratiquer à ces derniers une pêche de loisirs (Foucaud, 2008).

En France, le quartier maritime du Guilvinec demeure à ce titre « un site pionnier du tourisme halieutique », les élus locaux et les professionnels ayant très vite compris l'intérêt de faire connaitre le monde de la pêche aux visiteurs (Ollitraut, *op. cit.*). L'activité de pêche participe en effet à la diffusion d'une image de marque forte du territoire cornouaillais tant du point de vue socioéconomique que culturel (Le Cerf, 2006). L'ouverture en mars 2000 du centre ***Haliotika*** constitue donc une formidable « vitrine et support de communication pour la filière halieutique locale » (Ollitraut, *op. cit.*) (***photographie 35***). À l'instar d'autres centres de découverte de pêche implantés sur le littoral français[327], cette « cité de la pêche » installée au cœur du port bigouden, se positionne comme un centre de découverte à la fois ludique et pédagogique sur l'univers de la pêche maritime et sur le monde des des marins-pêcheurs (Launay, 2008). Les quelques 36 000 visiteurs annuels du centre ont ainsi à leur disposition, outre les expositions (permanentes et temporaires), un large panel d'activités

Photographie 35 – Publicité pour le centre Haliotika au cœur du quartier maritime du Guilvinec

[325] D'autres expériences du même type sont actuellement en cours en Europe (Portugal, Espagne, Italie, Irlande, Danemark) ainsi qu'aux Etats-Unis (Alaska) selon Foucaud (*op. cit.*).

[326] Le Fond européen pour la pêche (FEP), l'instrument financier de la PCP, prévoit ainsi la possibilité de financer certains investissements relatifs à la diversification des activités halieutiques, dont le pescatourisme (cf. article 27, axe prioritaire 1 ; article 43, axe prioritaire 4) (*ibid.*).

[327] Tels les centres *Océanopolis* de Brest (1990) et *Nausicaa* à Boulogne-sur-Mer (1991), ou bien encore la *Cité de la Mer* de à Cherbourg (2002), etc. (Cabantous *et al.*, *op. cit.*).

qui va des visites des infrastructures portuaires – en premier lieu les criées – aux sorties plus « iodées » sur l'estran (pêche à pied) ou en mer (à bord de chalutier artisan, afin de ressentir au plus près les conditions réelles du métier)[328], en passant par divers ateliers gastronomiques sur diverses espèces (*ibid.*). Ce centre participe ainsi à une dynamique d'aménagement du territoire dans un objectif d'aide locale à la reconversion d'activités maritimes, ici halieutique, ainsi qu'à une promotion culturelle grand public de celles-ci (Cabantous *et al.*, *op. cit.*).

▪ *Kovapamina*, une coopérative d'artisanat pour les femmes de marins malgaches[329]

Les altermondialistes impliqués sur le terrain malgache – l'AMM et le CCFD – tentent de leur côté de promouvoir l'artisanat local des femmes de pêcheurs. À ce titre, l'association *Fivapamina* (***photographie 36***), créée au début des années 1980 a pour premier objectif la confection artisanale et la vente d'articles de vanneries en vue de compléter les revenus familiaux d'une poignée de femmes de pêcheurs traditionnels de Toamasina (soit une cinquantaine d'adhérentes) tout en essayant de promouvoir une certaine reconnaissance, notamment en termes de statut. La structure sert ainsi de plate-forme intermédiaire entre les productrices et les acheteurs potentiels ; les articles y sont achetés à hauteur de 30 % du prix de vente par l'association, puis revendus ensuite par ses membres qui se redistribuent entre eux les 70 % restants. Outre cette fonction d'intermédiaire, l'association permet également à ces femmes de pêcheurs de bénéficier de multiples avantages tels que des prêts à taux réduits, des services médicaux gratuits, des formations techniques (couture, gestion de stock, planning familial), etc.

Crédits photographiques : Julien Noel, février 2007

Photographie 36 – L'atelier de vanneries de l'association de femmes de pêcheurs de Tamatave

En 2003, l'association développe en interne une coopérative de production, ***Kovapamina***, qui assure l'exportation de cet artisanat local selon deux canaux bien distincts. Près d'un quart de la production transite à l'échelle locale (Toamasina) mais aussi nationale (Antananarivo, Fianarantsoa), notamment dans le cadre de diverses manifestations (marchés, foires, expositions, etc.) ; le prix des pièces à l'unité y avoisine les 6000 Ar. (environ 2 €). L'essentiel de la production est néanmoins destiné au marché européen (France et Suisse surtout). En France, la centrale d'achat parisienne de commerce équitable *Solidar'Monde* – dans laquelle le CCFD et la fédération « Artisans du monde » sont fortement engagés – contribue par sa commande annuelle depuis 1992 à l'achat d'environ 2000 articles, ce qui

[328] Si les embarquements de touristes à bord de navires artisans ne constituent pas une forme d'enrichissement économique pour les pêcheurs – ce qu'ils gagnent est reversé à la Fédération nationale des sauvetage en mer –, la richesse culturelle est néanmoins réelle au travers de l'échange et du partage de leur métier (Launay, *op. cit.*).

[329] Les sources utilisées proviennent à la fois d'entretiens personnels réalisés auprès de deux femmes membres en mars 2008 ainsi que de *Solidar'Monde* (2006).

génère un revenu mensuel moyen d'environ 50 000 Ar. (20 €) par adhérente. Des centres d'achat plus locaux, tels la Mission de la mer au Havre ou des boutiques spécialisées dans le commerce équitable (par exemple Solidev à Nantes), réalisent également des centaines de commandes par an, pour un prix de vente à l'unité compris entre 7500 Ar. (3 €) et 18 000 Ar. (7 €) selon la taille du modèle, et auxquels s'ajoutent des coûts de fret d'environ 35 000 Ar./kg (14 €). Depuis 2008, l'association tente de sensibiliser et de mobiliser d'autres femmes de pêcheurs à Toamasina mais également à Mahajanga, autre grand foyer de femmes de pêcheurs.

Si ces démarches de revalorisation identitaire apparaissent somme toute justifiées et nécessaires, celles-ci ne sauraient s'arrêter aux seuls producteurs. Car comme le rappelle fort justement Muchnik, « l'identité des produits et celle des producteurs sont étroitement associées, [et] c'est à travers les caractéristiques et la qualité des produits que les producteurs sont reconnus socialement, qu'ils ont un lieu dans le monde » (Muchnik, 2010).

8.2.2 (Re)valoriser l'image et l'identité des produits aquatiques artisans

Ces dernières années, le marché des Pdm connaît, comme pour l'ensemble des produits agroalimentaires au sein des pays développés (Deverre et Lamine, 2010), une multiplication des signes et des politiques de qualité (Monfort, 2008), et ce sous des formes et des ancrages scalaires différents. Ces démarches portent ainsi sur les caractéristiques « intrinsèques » des produits – qualités organoleptique, nutritionnelle, sanitaire, etc. (signes officiels de qualité) – mais également (et de plus en plus) sur leurs caractéristiques « extrinsèques » conférées par les conditions d'exploitation, de transformation et de commercialisation, tant sur le plan du respect de l'environnement (label biologique, bien-être animal, écolabels) que des conditions d'équité sociale (commerce équitable) ou d'ancrage territorial (marques collectives, signes officiels d'origine) (Boude *et al.*, *op. cit.* ; Coquart *et al.*, 2007). Cette foisonnante variété d'initiatives de valorisation émergentes ne manque pas de réinterroger les notions de **qualité** et de **proximité** attachée au territoire mais aussi les modes de convention qui associent producteurs et consommateurs : vente directe et circuits courts (cf. les Association pour le maintien de l'agriculture paysanne, AMAP), sureté alimentaire mariée au plaisir gastronomique... (Deverre et Lamine, *op. cit.*). La vogue actuelle que connaissent les produits de qualité confère ainsi aux patrimoines des sites et des méthodes de production ainsi qu'aux biens livrés une valeur de ressource territoriale précieuse pour les politiques de développement local (Di Méo, 2008).
La filière halieutique française n'échappe donc à cette tendance des systèmes alimentaires alternatifs. Il n'est donc pas étonnant de voir une partie des actions altermondialistes opérer « un déplacement sur le terrain juridique et commercial de revendications politiques et culturelles », tant l'utilisation de dispositifs de labellisation, de marquage ou de certification constituent de puissants outils pour valoriser ses produits et mettre en avant les caractéristiques des modes de production (Pinton et Grenand, 2007). En effet, face à l'intensification de l'exploitation marchande des ressources naturelles, une certaine conception patrimoniale de l'activité halieutique pourrait permettre aux pêcheurs artisans de s'appuyer sur l'affirmation identitaire et la reconnaissance du local, le patrimoine territorialisé devenant ainsi un argument de valorisation économique (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, *op. cit.* ; Di Méo, 2008).
Ainsi, après avoir succinctement décrit ces démarches qui s'appliquent à renouer des liens qualitatifs et de proximité avec les lieux de production selon des approches politiques – la

consom'action (ou consommation responsable) – et spatiales – la *relocalisation* (ou re-territorialisation) –, nous verrons à quels points les altermondialistes de l'hexagone sont particulièrement actifs dans la conception et la mise en œuvre de ces démarches de revalorisation identitaire.

8.2.2.1 Des produits aquatiques entre consom'action et reterritorialisation

- vers une consom'action citoyenne de produits de la mer

Une première manière d'analyser ces démarches de qualité et de proximité consiste à les aborder selon leur dimension politique. Certains travaux perçoivent ainsi dans ces diverses démarches une contribution à la transformation des rapports de pouvoir au sein des systèmes alimentaires, avec un plus fort poids des consommateurs (plus rarement des producteurs) dans la définition des « bonnes » manières de consommer et de produire, étendant ainsi au domaine de la nourriture l'exercice de la citoyenneté (Deverre et Lamine, *op. cit.*). Cette mise en valeur des spécificités des produits ne peut donc plus se concevoir sans une approche réfléchie d'un consommateur qui « ne subit plus l'offre mais prend désormais une part active et résolue dans la demande » (Bérard et Marchenay, 2004), conduisant de plus en plus ces mêmes consomm'acteurs » à agir comme des « citoyens alimentaires » dans leur choix quotidiens nutritionnels (Deverre et Lamine, *op. cit.*). Par ailleurs, en vertu du fait que la relation au temps dans les processus de production tend à se modifier de plus en plus sous l'effet des diktats contemporains de la grande distribution, il apparait impératif de resensibiliser les consommateurs aux spécificités des produits alimentaires, « de leur faire prendre conscience que ces produits sont vivants, saisonniers et variables, autant de traits de caractère qui les définissent, les distinguent et les identifient » (Bérard et Marchenay, *op. cit.*).
Dans un contexte où de nombreuses matières premières et denrées alimentaires sont produites de manière inéquitable, « les mangeurs cherchent à affirmer leurs références au travers de produits ayant une forte densité [culturelle, éthique, environnementale...] qui donnent sens à l'acte de consommation » (Muchnik et De Sainte Marie, 2010). Ainsi, à travers diverses campagnes de sensibilisation (guides de consommation) et/ou de dispositifs institutionnalisés (programme de labellisation), les consommateurs deviennent un **levier d'action politique** et participent de ce fait à une certaine « démocratie alimentaire locale face à la globalisation » (Lacy, cité par Deverre et Lamine, *op. cit.*). De plus en plus, l'individu est donc amené à combiner son rôle de *consommateur* et de *citoyen* selon des formes diversifiées : individuelles et collectives, publiques et privées, sur le marché ou en dehors de celui-ci, etc. Dans cette prise de conscience de leur pouvoir économique, les consom'acteurs ne s'orientent plus seulement vers des choix de consommation « négatif » et le *boycott* de certains produits mais se tournent également vers des stratégies consuméristes plus « positives ». Ces derniers privilégient ainsi des formes de *buycott* de produits porteurs de normes, de valeurs ou de symboles significatifs (traçabilité, éthique, qualité…), dans le but de modifier certaines pratiques commerciales ; ils agissent également en dehors du marché, dans des circuits marchands alternatifs comme les systèmes de circuits-courts par exemple, etc. (Fillieule *et al.*, *op. cit.*).

- le retour des produits de la mer au local et au territoire

Une autre façon d'aborder ces démarches qualité/proximité consiste à souligner leur potentiel de territorial, la mondialisation induisant simultanément « une déterritorialisation et une **re-territorialisation** du monde » (Théry, 2008). Si la compétition généralisée entre les (différents) territoires du monde induite par ce processus global semble les mettre tous sur le même plan – et donc nie leur territorialité respective –, elle la renforce paradoxalement, en suscitant notamment une demande de plus en plus prononcée vers des **produits enracinés** et de qualité (*ibid.* ; Bérard et Marchenay, *op. cit.*), produits qui semblent à même de répondre à certaines impasses du système agroalimentaire globalisé : échanges de longue distance, homogénéisation des produits, détachement des lieux et des conditions de production, etc. (Deverre et Lamine, *op. cit.*). Dans une économie mondiale de plus en plus déterritorialisée, la réponse ne peut que passer par « la redécouverte du sens du lieu et de la communauté, la redécouverte ou l'invention d'activités productrices de proximité (Mercure, 2001). Par analogie aux activités agricoles (Bouzillé-Pouplard, 2002), les initiatives de re-territorialisation des activités aquatiques ne désignent pas un processus de retour à un territoire passé, idéal et idéalisé, mais tendent plutôt à exprimer la construction de nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs et de nouveaux liens au territoire.

L'approche géographique de la qualité et de la proximité des produits alimentaires voit alors dans ces démarches un moyen de mieux territorialiser l'ensemble du processus de production et contribue ainsi à la mise en place d'une certaine « gouvernance alimentaire » à l'échelle des territoires (Renard, 2008b). En insistant sur l'enracinement local des produits, ces démarches rapprochent en effet le consommateur du producteur, « à une époque ou le degré d'élaboration des produits, la distance géographique et l'organisation complexe de la chaîne de distribution tendent plutôt à les éloigner » (Guérin *et al.*, 2007). La multiplication des modes de coordination entre producteurs et consommateurs tend alors à renforcer des liens territoriaux entre ces deux catégories d'acteurs et engendre par conséquent une transformation profonde de la territorialité de la vente des produits alimentaires qui n'est plus seulement fondé sur des normes techniques et hygiéniques de qualité de production mais aussi sur des relations de confiance et de proximité.

Dans ces logiques de développement (économique) « local » (Pecqueur, 2000) ou « territorial » (Pecqueur, 2005), les notions de **terroir**[330] et de « Système agroalimentaire localisé » (**Syal**) tiennent ici une place significative et apparaissent aujourd'hui comme des formes modernes et particulièrement pertinentes d'organisation territoriale de la production agro-alimentaire (*ibid.*). Ainsi, à l'aune de la globalisation, les territoires ont plutôt tendance à se spécialiser dans des productions alimentaires qui relèvent plus d'un avantage « différenciatif » que « comparatif » (Pecqueur, 2006 ; 2007), leur permettant de générer ce que A. Mollard qualifie d'effet de rente « de qualité territoriale » (Mollard, 2001). Ce retour au territoire s'apparente donc à un processus de mobilisation des acteurs relevant d'un mouvement de réaction créative, d'une capacité à (ré)agir face aux incertitudes et disparités produites par la mondialisation. Autrement dit, cet ancrage territorial aboutit à l'élaboration de stratégies d'adaptation aux contraintes extérieures et peut ainsi être appréhendé à travers un signe, une image, un projet, dans une dynamique intentionnelle et collective, c'est-à-dire basée sur des solidarités

[330] Selon certains altermondialistes, la gestion du « terroir maritime » peut donc être une des clefs de la gestion collective des ressources tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement local (Le Sann, 1995a).

territoriales, des sentiments d'appartenance et des valeurs communes qui structurent et donnent sens aux réseaux sociaux (Pecqueur, 2000 ; 2005 ; Muchnik, *op. cit.*).

Vers des productions alimentaires territorialisés : l'apport des approches « Terroir et Syal »

Le **terroir**, tout à la fois projet de valorisation d'une rente économique, action collective organisée et construction territoriale, se présente comme une forme moderne de gestion des espaces de production, voire un exemple de la nouvelle gouvernance locale dans la mondialisation (Hinnewinkel, 2007). « Creuset d'un milieu physique et d'une histoire sociale et culturelle » (*ibid.*), « subtile dialectique entre le complexe écologique et le complexe historico-économique » (Bérard et Marchenay, *op. cit.*), le terroir représente une construction spatiale de projets collectifs de développement pour un territoire productif localisé et de qualité, construction spatiale qui s'apparente également au lieu de la meilleure valorisation de la proximité avec les phénomènes de territorialité qu'elle engendre, [...] une alternative sociale aux dynamiques libérales (Hinnewinkel, *op. cit.*). De leur côté, les **Syal** se présentent comme « des organisations de production et de service associées de par leurs caractéristiques et leurs fonctionnements à un territoire spécifique. Le milieu, les produits, les hommes, leurs institutions, leurs savoir-faire, leurs comportements alimentaires, leurs réseaux de relations se combinent dans un territoire pour produire une forme d'organisation agroalimentaire à une échelle spatiale donnée » (Muchnik et De Sainte Marie, *op. cit.*). La territorialisation de la production qui découle de tels systèmes insiste alors sur le rôle identitaire de biens alimentaires véritablement « incorporés » par les consommateurs, sur la spécificité d'une matière première par nature vivante, périssable, hétérogène et saisonnière ou bien encore les savoir-faire et les compétences mobilisés à tous les stades du processus, de la production à la transformation et à la consommation des produits (Pecqueur ; 2006 ; 2007).

8.2.2.2 Les démarches de qualité et de proximité entreprises par les altermondialistes français

Aux dires de certains, la question de labellisation des Pdm se doit aujourd'hui d'être repensée afin de « donner une valeur ajoutée, une reconnaissance, un revenu, à ceux qui pratiquent une pêche durable à une échelle territoriale » (Aubert, *in* ICSF, 2009). Si le développement de circuits courts apparaît comme une manière efficace et directe de valoriser des systèmes de production liés au territoire, la commercialisation des Pdm ne peut évidemment pas s'affranchir de marchés et de circuits de distribution plus longs. La distance entre le producteur et le consommateur est alors palliée par l'instauration d'une signalisation particulière (labels, marques), autre manière de certifier le lien au territoire et de valoriser l'origine et/ou la qualité des produits (Bouzillé-Pouplard, *op. cit.*). Dans cet ordre d'idée, les trois initiatives de revalorisation identitaire de Pdm présentées ici – signes marketing, gastronomie et circuits courts – s'inscrivent dans cette logique de reterritorialisation de l'activité halieutique.

- des signes marketing alliant qualité et proximité : le cas des marques collectives

« *Il appartient désormais aux premiers acteurs de la filière, les pêcheurs, de s'engager à leur tour afin de promouvoir leurs pratiques vertueuses ou durables grâce à un système de labellisation dans lequel ils se reconnaîtraient et auquel ils pourraient utilement contribuer* ».
Benoit Guérin *et al.*, *Écoétiquetage : valoriser le savoir-faire de la filière et le faire savoir* (2007).

Atout majeur de vente, les notions de **qualité** et d'origine s'imposent de plus en plus ces dernières années au sein des filières agroalimentaires des pays développés, l'aval de la filière halieutique française n'échappant pas à la règle (Vaudour, 2010c). Ces notions tendent ainsi à se matérialiser dans une signalisation aussi bien publique et officielle (Label Rouge, Label

agriculture biologique, IGP, AOC) (cf. ***Annexe 7***) que privée et marketing (écolabels, marques de distributeurs, marques collectives, etc.). Attention alors à bien se repérer dans ce dédale iconographique d'identification qui peut obscurcir le panorama d'un acheteur confronté à une surabondance de signes, marques et autres labels distinctifs (Bérard et Marchenay, *op. cit.* ; Renard, 2004)[331]. Mais comme la plupart des produits halieutiques ne peuvent revendiquer un terroir, ni un certificat d'origine géographique, la pêche française reste donc bien moins armée que l'agriculture pour valoriser ses produits. « Résultat, la filière bleue met en avant son **identité régionale** à travers des **marques collectives contrôlées** » (Vaudour, 2001).

En offrant un cadre adapté aux pratiques des marins et aux contraintes portuaires locales, ces marques collectives sont en passe de devenir l'un des outils marketing les plus privilégiés par la filière bleue (Renard, 2010), car elles représentent un signe distinctif identifiant un produit à des fins commerciales et qui associe les produits (ou des services) à une image, une réputation, un savoir-faire (Fossecave et Aubin, 2003 ; Monfort, 2006). Plus souples dans leur fonctionnement et plus facile à mettre en œuvre, ces dernières connaissent un certain engouement à l'heure du développement durable et de crises (financière, écologiques, etc.) qui favorisent « un repli sur les valeurs de proximité » et militent pour le développement de signes « qui permettent au consommateur de se repérer et d'avoir une certaine garantie sur l'origine du produit » (Renard, 2010).

Conscientes des enjeux multiples liés actuellement à leurs produits, certaines OP françaises se sont lancées depuis plusieurs années dans ces démarches marketing en s'appuyant sur des procédures contrôlées par des organismes tiers (Veritas, Qualitest Adria). A. Le Berre[332] rappelle ainsi que l'interprofession bigoudène travaille dès les années 1990 sur la qualité, car « face à un marché très demandeur, il y a là une carte importante à jouer [pour mettre en œuvre] une politique sévère de qualité et promotion commerciale d'un produit et de toute l'image qui lui est associée (poisson frais de qualité pêché par les flottilles artisanales du pays bigouden) » (Le Berre, 1992)[333]. Rien d'étonnant alors à ce que le foyer militant breton figure parmi les premiers à officier dans le domaine des marques collectives régionales, développant coup sur coup deux signes distinctifs, *Bretagne qualité mer* (BQM) et l'*Association des ligneurs de la pointe de Bretagne* (ALPB).

Quelques années plus tard, ces deux marques donnent naissance à « l'association interprofessionnelle » *Normapêche*, qui va rapidement devenir l'un des fers de lance de ces marques régionales[334] qui voient ainsi le jour au cours des années 2000 (Astruc, 2010c). ***Normapêche-Bretagne*** se présente comme une structure originale associant des producteurs et des mareyeurs dans leur volonté de valoriser une production « régionale » selon certains

[331] À en croire une étude réalisée fin 2008 pour la CE sur l'approvisionnement et la commercialisation des Pdm, ce ne sont pas moins de 780 signes de qualité qui sont enregistrés à l'échelle européenne ; en France, seule une quinzaine serait utilisée dans le secteur aquatique, principalement en aquaculture (Renard, 2010).

[332] Ce grand activiste de la pêche artisanale bretonne a ainsi exercé, outre son métier d'artisan pêcheur, plusieurs responsabilités professionnelles au sein du CLPMEMG et du comité régional des pêches de Bretagne) mais aussi militantes (au sein du Collectif P&D, de la BFFM, du WFF, etc.).

[333] Ces préoccupations en matière de qualité sont assez anciennes puisqu'au cours des années 1990, dans une optique différente aux « rubans bleus » visant à fêter les navires rapportant le maximum de prise annuellement, certains responsables du CLPMEMG développent une démarche alternative en créant les « rubans blancs » visant à récompenser la qualité des prises débarquées au port (Nick, 1997).

[334] Il existe actuellement sur le territoire national plusieurs grandes marques collectives « régionales » : *Normandie fraicheur mer* (coquilles St-Jacques, moule de Barfleur), *Filière-Opale* (grenadier, lieu noir, merlan), *Golfe du Lion* (anchois, loup, thon rouge)... (Renard, 2004 ; 2002).

critères de normalisation des espèces : appellations, tailles, poids, qualité, etc. L'association formalise ainsi diverses démarches qualité regroupant des formations sur les méthodes de travail du poisson à bord, la reconnaissance du savoir-faire, l'élaboration de guides de bonnes pratiques... Elle participe aussi à la promotion du « poisson breton » sous forme d'un étiquetage spécifique par l'intermédiaire de deux marques principales, l'une ciblant depuis 1995 la fraicheur et la qualité des produits – *Bretagne qualité mer* (BQM) (***figure 73***) – et l'autre l'origine depuis 2001– *Poissons de Bretagne* (PB). BQM repose sur un cahier des charges mêlant typologie du produit (sauvage ou élevage), origine (lieu de production), dénomination exacte et qualité supérieure. Elle concerne l'ensemble des ports de la façade bretonne – de Roscoff jusqu'à La Turballe – et porte sur plusieurs types d'espèces, des poissons marins (barbue, merlu, turbot, bar...) aux mollusques (moules de bouchots, coquilles St-Jacques) en passant par certains crustacés (langoustine vivante). La marque bénéficie d'une certaine notoriété puisqu'elle se vend pour deux tiers en GMS et pour un quart en poissonnerie. Afin d'élargir l'impact de la démarche, la marque *PB* cible plutôt les produits de la pêche hauturière (et industrielle) bretonne, de qualité standard et à vocation de masse, à travers un cahier des charges plus souple répondant aux exigences sur la zone de capture (Le Meur, 2003 ; 2001).

Figure 73 – la marque collective régionale *BQM* auxquelles participent une partie des artisans bretons

Enfin, en collaboration avec certains militants altermondialistes du CRISLA et du Collectif P&D, *Normapêche* s'est aussi lancée depuis 2008 dans le développement commercial de produits halieutiques « biologiques » avec la centrale d'achat *Biocoop*. Fort de la bonne image dont jouit le signe de qualité « *AB* » qui garantit officiellement auprès des consommateurs qu'un aliment est issu d'un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal (Fossecave et Aubin, *op. cit.*), les altermondialistes lorientais ont cherché à mettre en place des circuits commerciaux de produits halieutiques estampillés par ce label biologique. C'est ainsi que ces militants, par l'intermédiaire du CRISLA et en partenariat avec certaines OP encadrées par *Normapêche*, prennent contact avec la centrale d'achat de *Biocoop*, premier réseau de magasin « bio » en France, qui s'intéresse depuis 2008 au poisson « biologique ». En privilégiant des techniques respectueuses du poisson (pêche de petit bateau,

taille des mailles des filets, périodes de pêche, qualité du travail à bord, etc.), plusieurs espèces non menacées (maquereau, sardine, merlan, églefin, rouget, bar) sont vendues en surgelé dans les quelques points de vente *Biocoop* qui ont ouvert des rayons marée traditionnels (dont Lorient, Rennes et Angers). La démarche est amenée à se dupliquer dans l'Ouest, où le réseau de distribution est dense, notamment dans les nouveaux magasins qui disposent d'un rayon frais emballé. À terme, ces produits biologiques sous diverses formes (poissons, mollusques, crustacés – frais, sous vide, transformés, etc.) pourraient représenter 3 % du chiffre d'affaires de ce réseau de distribution spécialisé (Renard, 2008b).

- la promotion de la dimension gastronomique des Pdm: l'exemple de *Slow Fish*

Une autre initiative de revalorisation de l'image des Pdm provient des altermondialistes méditerranéens, au regard de leur participation au programme d'action *Slow Fish* instauré depuis 2003 par l'association internationale « écogastronomique » *Slow Food*[335]. Fondé en Italie à la fin de la décennie 1990 pour réagir contre les idées de « *fast food* » et de « *fast life* », ce réseau associatif mondial vise à changer la façon dont la nourriture est conçue et consommé, en enrayant « la disparition des traditions gastronomiques locales et le manque d'intérêt des gens pour leur nourriture, ses origines et ses saveurs mais aussi pour les conséquences sur le reste du monde des choix alimentaires ». En concevant la gastronomie comme un lien entre politique, alimentation et environnement, les quelques 80 000 membres du réseau *Slow Food* souhaite allier « plaisir et nourriture avec conscience et responsabilité ».

Aussi, les activités de l'association s'orientent vers des programmes visant à la fois la sauvegarde de la biodiversité alimentaire, la diffusion de l'éducation au goût et le rapprochement entre producteurs et consommateurs. Pour reconnaître le travail des producteurs artisans (agriculteurs, pêcheurs et éleveurs) et leur donner la possibilité de se rencontrer et de partager leurs expériences, mais aussi pour promouvoir une nourriture de qualité, *Slow Food* organise des événements dans le monde entier (site Internet *Slow Food*). C'est dans cette logique qu'est organisée en 2003 la première édition d'un salon *Slow Fish*, afin de soumettre à l'attention du grand public les problèmes actuels du monde halieutique tout en leur donnant des informations (cf. le guide « Mangeons juste ») qui encouragent des comportements vertueux en matière de consommation (***figure 74***).

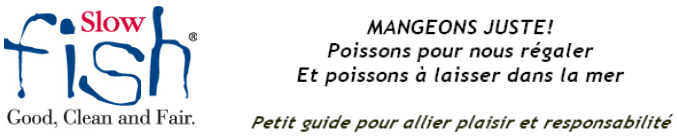

Figure 74 – *Slow Fish* : logo officiel et guide de consommation

« *Slow Fish* est une manifestation qui ne se borne pas à l'aspect commercial mais aborde les thèmes liés à la durabilité environnementale et la justice sociale [...] Le but est de diffuser une gastronomie du poisson, correcte et fonctionnelle pour la protection des ressources » (site Internet de *Slow Fish*). Au dernier *Slow Fish* 2009 de Gênes se sont ainsi succédées toutes sortes de manifestations éducatives autour de la découverte et de la dégustation gastronomique de Pdm. Les « Ateliers du goût » ou autres « Sentinelles de la mer » sont ainsi conçues comme des lieux d'échanges entre producteurs, consommateurs et experts (cuisiniers, nutritionnistes,

[335] Plus d'informations sur les liens Internet suivants : http://www.slowfood.com/about_us/fra/welcome_fra._lasso ; http://www.slowfish.it/welcome_fra.html

biologistes) autour de thématiques allant de la préservation de la ressource aux conseils culinaires en passant par l'analyse sensorielle des produits, etc. D'autres activités culturelles sont aussi proposées en parallèle, telles que des expériences de pescatourisme, des excursions au sein d'AMP liguriennes, projections-débats, etc. (*ibid.*). L'organisation de la JMP de 2008 à la Seyne-sur-mer par l'antenne-Méditerranée du Collectif P&D sur le thème « De la mer à l'assiette : pêche, cuisine, environnement, un art de vivre » et proposant une réflexion sur la territorialité des pratiques de la pêche artisanale s'inscrit pleinement dans cette démarche de valorisation gastronomique des denrées aquatiques (Collectif P&D, 2008a).

- le développement de circuits courts et de vente directe : le cas des « AMAP poisson »

Ces dernières années, la montée des circuits courts agroalimentaires en France apparaît inéluctable, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche de l'époque (M. Barnier) considérant même ces circuits courts comme « une contribution au développement d'une consommation durable et responsable ». Selon lui, ces derniers favorisent « un mode de commercialisation visant à valoriser au mieux la production [alimentaire] et à les reconnaître socialement en leur permettant également de répondre à une forte demande des consommateurs » (cité par Astruc, 2010d). Sur le plan législatif national, ce mode de vente directe n'est pas vraiment nouveau puisque les pêcheurs artisans – ou les membres de leur familles – ont le droit de commercialiser leur pêche en direct dans la limite de 100 kg par jour et dans une zone de 50 km du point de débarque (Astruc, 2010d). Néanmoins, comme les espèces vendues selon ce mode direct ne peuvent préalablement être transformés pour le consommateur[336], l'idée de voir certains pêcheurs solliciter leurs camarades mareyeurs pour développer ces démarches de circuits courts pourrait accélérer la tendance (*ibid.*).

Un frémissement est actuellement en cours, comme l'exemple d'E. Garrec, qui vient de créer *Terre de Pêche* pour livrer des paniers d'abonnement de poissons sélectionnés en criées et transformés selon les attentes des consommateurs finaux (***figure 75***). Dans un atelier de marée à Concarneau, cet ancien salarié de la société de mareyage SDAB prépare les poissons des artisans côtiers du sud-Finistère – sélectionné au préalable en criée – et remplit ses caisses isothermes consignées, pour sa livraison auprès de ses abonnés. Moyennant 12 à 28 € selon la taille du panier (2 à 6 personnes), les adhérents récupèrent de manière hebdomadaire leur « panier bleu » composées de 2 à 3 kg de poissons, coquillages et crustacés – en frais, prêt à cuire, sous vide – dans les points-relais du mareyeur : comités d'entreprises, bars bigoudens,... (Astruc, 2010d ; Flageul, 2010).

Par ces initiatives passées (cf. les « paniers la mer » en pays bigouden, ***Annexe 8***) ou actuelles, la Bretagne entretient une image de terre solidaire. Au pays des altermondialistes lorientais, celle-ci passe notamment par la création de « l'Association pour le maintien d'une activité de pêche artisanale de proximité » (AMAPAP), aujourd'hui devenue « Lorient ensemble pour le soutien à une pêche artisanale responsable » (*L'ESPAR*) (***figure 75***). Sous ce statut associatif, un groupement de consommateurs soutient de façon contractuelle des producteurs en s'engageant à acheter leurs produits tout en partageant solidairement les risques inhérents à l'activité halieutique. Concrètement, ce sont près d'une quarantaine de consommateurs

[336] Celles-ci peuvent toutefois avoir fait l'objet d'un traitement à bord (vidage, nettoyage, étêtage) : cf. Annexe 1 de l'arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires des produits d'origine animale (Astruc, 2010c).

adhérents qui préachètent sur six mois la livraison en direct d'une glacière hebdomadaire de produits frais et homogènes d'une valeur de 10 € à deux chalutiers fileyeurs lorientais (à peine 10 % de leurs marées). Pour M. Jamet, ancien mareyeur lorientais et l'un des initiateurs de cette démarche, l'objectif de l'association est de faire (re)découvrir les métiers et les produits (frais et entiers) de la pêche locaux et saisonniers à un réseau de consommateurs, tout en participant au désenclavement du port de pêche morbihannais ainsi qu'au maintien d'une pêche artisanale de proximité et responsable (Astruc, 2010b)[337].

sources : http://www.terredepeche.com ; Collectif P&D.

Figure 75 – le développement de circuits courts et de vente directe en Bretagne : le cas de deux « AMAP poisson »

Une fois n'est pas coutume, les décalages géographiques identifiés en amont de la filière halieutique au cours du chapitre précédent en matière de gestion se retrouvent également en aval de celle-ci à propos de la valorisation (responsable) de ces ressources. Ces discordances, tant spatiales (espaces / territoires) que scalaires (global / local), posent donc avec d'autant plus d'acuité la question des échelles de régulation durable des activités halio-aquacoles, et implique nécessairement de réfléchir sur la nécessité de mieux les articuler entre elles.

[337] Des initiatives similaires se développent actuellement en France, telle l'association *Arc-en-ciel* dans le Var (Astruc, 2010c).

CHAPITRE 9 : LES ECHELLES DE REGULATION DURABLE DU MONDE HALIO-AQUACOLE

« *L'échelle d'une problématique désigne la quantité de temps, d'espace qu'il est nécessaire de prendre en compte pour bien comprendre les enjeux scientifiques qui sont en cause* »
Guy Baudelle et Hervé Regnault, *Échelles et temporalités en géographie* (2004).

Au vu des chapitres précédents, nous devons être conscient que la globalisation actuelle du Monde halio-aquacole implique une interaction forte entre le système-monde halieutique et le système-Terre (ou plutôt ici le système-Mer) qui lui sert de ressource et de support spatial matériel. Or, dans une perspective de développement soutenable, « on sait maintenant qu'il convient de ménager ce système-Terre si l'on veut que dure le système-Monde » (Dollfus, 1990). Dans cette perspective, face aux multiples accélérations et à la spirale des mutations dans lesquelles l'Humanité toute entière semble être prise, certains militent pour que les dynamiques du capitalisme soient « bridées » à divers niveaux d'échelles (Beaud, 2000b), autrement dit de « contenir [ce] phénomène entre des limites acceptables (ou qui sont à régler) » (Brunet *et al.*, *op. cit.*). Ainsi, la conduite d'une gestion durable de ces ressources naturelles et des espaces dans lesquels les activités aquatiques prennent place pose de manière centrale la question des **échelles (spatiales et temporelles) de régulation,** mais aussi des différents niveaux d'acteurs impliqués (Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, *op. cit.*). Or les activités halieutiques et aquacoles nous apparaissent de plus en plus tiraillées entre des impératifs socioéconomiques pour les *fishworkers* et la nécessité de mieux préserver les écosystèmes marins. Cette dialectique développement/environnement – au cœur même du processus de mondialisation – souligne pourtant les difficultés à raisonner de manière distincte en termes d'échelles globales ou locales, et rappelle donc la nécessité de penser cette régulation aquatique selon d'autres niveaux d'échelles.

9.1 Des régulations halio-aquacoles déficientes aux échelles globales/locales

L'objectif de cette section consiste à montrer comment la dichotomie scalaire observée soulignée au cours des deux chapitres précédents entre les échelles de régulation globale et locale est génératrice de dysfonctionnements majeurs et contribue à accentuer paradoxalement la déficience d'une gouvernance durable des activités halio-aquacoles.

9.1.1 Dysfonctionnements et ingérence des approches (environnementales) globalisées

« *Les débats sur l'avenir de la pêche et de la mer sont de plus en plus présents sur la scène publique. Néanmoins, certains groupes d'acteurs (pêches industrielles, supermarchés, ONG environnementalistes) tendent à imposer leurs priorités, parfois aux dépens des communautés de la pêche artisanale* ».
ICSF, CAPE, Collectif P&D, *Pour une pêche artisanale durable* (2009).

En s'appuyant sur les analyses des deux chapitres précédents, une première série de critiques porte sur les dysfonctionnements sous-jacents aux diverses démarches environnementales

transnationales mises en place au sein de la filière halio-aquacole, tant au niveau des espaces de production (AMP) que des espaces de distribution (écovalorisation).

9.1.1.1 Les dysfonctionnements des démarches AMP

En matière de gestion des pêches, l'approche écosystémique est loin de résoudre toutes les difficultés, voire serait même potentiellement susceptible d'en créer de nouvelles au regard du cadre dans lequel la gestion des pêches est désormais intégrée. Auparavant mise en œuvre par des organismes dédiés à la pêche (tels la FAO), la gestion avait pour but de favoriser l'activité de pêche de manière durable et responsable. Désormais, il semble que celle-ci ne soit plus qu'un élément parmi d'autres d'une gestion plus vaste – à l'échelle des écosystèmes – portée par des organismes transnationaux spécialisés dans la gouvernance environnementale (ONG de conservation). Les pêcheurs, et particulièrement les artisans, apparaissent relativement exclus de ces nouveaux lieux de décision, les débats se cristallisant particulièrement autour des politiques de promotion des AMP comme outil majeur de gestion des pêches (Le Sann, 2007c). Dans cette configuration, « les zones traditionnelles de pêche sont de plus en plus interdites au nom de la protection de l'environnement. Des conflits entre protection des pêcheurs et protection de la biodiversité apparaissent alors et préfigurent le débat à venir sur la généralisation des AMP » (Le Sann, 2006a). Pour ce militant de la première heure, « il est temps que les pêcheurs, trop souvent absents du débat, soient considérés comme des acteurs majeurs de la gestion des ressources et de la biodiversité (***figure 76***), et non comme de simples exécutants des politiques définies par d'autres, en particulier de puissantes ONG environnementalistes comme Greenpeace »[338] (*ibid.*).

source : http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/dossier/pdf/french/issue_97/ALL.pdf

Figure 76 – La nécessité d'intégrer les *fishworkers* au cœur même de l'approche écosystémique

Sur le plan « biologique », l'argument de protection des espèces halieutiques *via* l'instauration d'AMP apparaît plus que limité pour certains (Chaboud *et al.*, 2008), notamment pour les espèces migratrices (thonidés, petits pélagiques), puisque seules une mise en réseau des AMP – donc une coopération internationale efficiente – serait susceptible de garantir un effet ressource. Par ailleurs, une autre limite tient aux réponses stratégiques des pêcheurs à la création d'AMP, l'interdiction de pêche au sein d'un espace protégé ayant bien souvent tendance à être compensée par une forte augmentation de l'effort de pêche à sa périphérie (*ibid.* ; Hillborn *et al., op. cit.*). Par ailleurs, si ses impacts environnementaux des AMP font l'objet de nombreuses études, peu d'entre elles abordent spécifiquement les répercussions sociales que peuvent avoir ces structures sur les communautés qui vivent des ressources halieutiques. « Compte tenu du faible nombre de ressortissants des sciences humaines

[338] L'ONG prépose ainsi d'étendre les zones interdites à la pêche sur 40 % de la surface globale des océans, ce qui est loin d'être sans d'importants impacts sociaux.

travaillant sur la pêche comparé à celui de leurs collègues biologistes, il est à craindre que leur voix ne soit guère entendue quand il s'agira de généraliser les AMP sur l'ensemble des océans [alors que] cette connaissance des sociosystèmes est utile pour prévenir les conflits potentiels se rapportant à la mise en réserve » (David et Mirault, 2006).

C'est précisément pour combler cette lacune que l'ICSF a facilité la réalisation de six études de cas (Mexique, Brésil, Afrique du Sud, Tanzanie, Inde et Thaïlande) dont les conclusions se sont confrontées en février 2008 lors d'un Atelier sur le thème des « Dimensions sociales des aires marines protégées ». La principale critique qui ressort de ces débats concerne le caractère discriminatoire envers les communautés de petite échelle, car la plupart des AMP sont créées dans les eaux intérieures et côtières riches en biodiversité des pays du Sud, eaux qui sont directement et particulièrement importantes pour les moyens d'existence, la culture et la survie même de ces communautés côtières. Or, selon l'ICSF, ces dernières subissent au sein de ces projets de protection bien souvent plus de coûts qu'elles ne perçoivent d'avantages : manque de participation à la gestion des ressources naturelles, perte de moyens d'existence, expulsion des zones de pêche traditionnelles, violations de droits humains, etc. (Sharma, 2008).

Ce zonage de l'espace ne manque pas enfin de questionner de nombreux géographes sur les référentiels scientifiques, normatifs et cognitifs mobilisés pour fonder le dispositif spatial d'enfermement et, implicitement, de disqualification des autres espaces. « Il s'agit de s'interroger sur le sens d'une production par la norme, [...] la détermination d'un "dedans protégé" et d'un "dehors libre", ne signifiant pas que l'on puisse ignorer le rôle et les fonctions de l'espace du dehors, cet autour qui paradoxalement, exclu par le zonage, y est indéfectiblement lié » (Amelot et André-Lamat, *op. cit.*). Ces politiques de protection de la nature tendraient même à s'inscrire dans un **processus de spatialisation de type capitaliste**. Car tout en intégrant la protection de la nature dans son fonctionnement et sa spatialité, l'aire protégée tend à s'envisager désormais comme un espace réticulé, organisé en fonction de son exploitation économique, c'est-à-dire d'une intensification des usages de l'espace et des possibilités d'en tirer des services et des ressources commercialisables (Glon et Hinnewinckel, 2009 ; Grenier, 2008). Faute de planification, certains juristes en viennent ainsi à se demander si ce n'est pas « le marché dans un contexte de dérégulation des économies locales qui va constituer l'essentiel du volet développement de l'opération » (Weigel *et al.*, 2007).

La gestion actuelle des aires protégées est donc significative pour Ch. Grenier d'une évolution de la doctrine conversationniste qui tend de plus en plus à s'ouvrir dans un contexte mondialisé à la dimension économique (et marchande) de l'aménagement (Grenier, 2008). Ces principes « d'écogestion » (écologiques et économiques) ne présentent pas pour autant d'assise géographique selon ce dernier. En effet, les aires protégées ne prennent bien souvent que peu en compte « les emboîtements d'échelle, les territoires, les milieux qui affectent ces espaces » et conduisent au contraire à une organisation spatiale « selon les mêmes valeurs et les mêmes critères » partout dans la monde (*ibid.*). Aussi, loin de représenter un espace de mise à distance et de diversité, les aires protégées s'apparenteraient bien plus « une nouvelle forme d'imposition de la vision moderne du monde » (Rodary *et al.*, *op. cit.*).

Autrement dit, si ces politiques conservationnistes – et en premier lieu les AMP – sont sensées participer conjointement à la conservation des écosystèmes mondiaux et au développement socio-économique des populations, une contradiction fondamentale apparaît entre la présentation positive de l'opération d'aire protégée et la modification des habitudes, des

traditions et des modes de vie des intéressés, quant le volet développement des AMP n'est pas absent des projets de protection (Weigel *et al.*, *op. cit.*). Aussi, les AMP tendent plutôt dans la pratique à devenir des espaces « d'appropriation » de richesses et d'inflation des échanges et peuvent paradoxalement nuire à l'amélioration des conditions de vie des individus et des groupes sociaux les plus en difficulté (Chaboud, 2007b).

Les ambiguïtés sociales et politiques des AMP à l'échelle malgache

À la différence de la pêche (crevettière) où la recherche d'un moindre coût environnemental provient d'une démarche proactive des acteurs dominants du secteur (cf. section *8.1.2.2*), Ch. Chaboud estime que c'est le dispositif environnemental national et international – bailleurs de fonds et ONG de conservation – qui impose une réorientation du mode de gestion de la pêche et des ressources littorales aux communautés locales. La mise en place d'AMP constitue aujourd'hui l'orientation privilégiée à travers la "Vision Durban" initiée sur la grande île après la conférence internationale sur les aires protégées de 2003. La concrétisation de cette vision pour le domaine marin impose ainsi dès 2004 un rapprochement entre le Ministère en charge de la pêche, les instances nationales environnementales, les bailleurs de fonds et les ONG regroupés dans le « Comité environnement pêche ». L'exemple du sud-ouest malgache demeure assez révélateur des ambigüités (sociales) dont restent porteurs ces outils d'aménagement des espaces marins et littoraux. Ainsi, à l'intérieur (ainsi qu'à la périphérie) des AMP qui se mettent en place dans les villages à proximité de Toliara (Anakao et Ifaty-Mangily), certaines pratiques de pêche traditionnelle (senne de plage, *laro*) ont été prohibées en raison de leur dangerosité sur des espèces protégées et les écosystèmes marins (tortues marines, dauphins, coraux). Ceci alors même que ces pratiques relèvent de catégories vulnérables (femmes et enfants, migrants ruraux) qui exercent bien souvent une activité (hautement vivrière) de pêche à pied lors des marées de vives-eaux. Par ailleurs, les AMP sembleraient *a priori* favoriser le développement d'activités (éco)touristiques nouvelles, le plus souvent externes à la société locale, et restent pourvoyeuses de revenus alternatifs aux activités d'exploitation traditionnelles des ressources naturelles, car profitant au mieux des aménités environnementales préservées par ce dispositif de protection. Toutefois, de multiples externalités négatives induites par ces activités récréatives sont perceptibles (inflation des prix, saturation du foncier, marchandisation de la culture locale...) et tendent par conséquent à relativiser la portée « développementiste » de ces aires protégées, notamment dans leur prérogative à la réduction de la pauvreté et au bien-être local.

sources : Chaboud, 2007a ; 2007b ; Chaboud *et al.*, 2004.

9.1.1.2 Les dysfonctionnements des démarches d'écolabellisation et d'éco-responsabilisation

« *Les écolabels aideront-ils surtout à réaliser des profits durables et à garantir l'approvisionnement du Nord en poisson ? Où* [permettront-ils] *aux communautés de pêcheurs du Sud de gagner davantage et de mieux répondre aux besoins alimentaires de populations qui manquent de protéines ? Les pays du Sud qui exportent des produits de la mer ne peuvent-ils pas y voir de nouvelles barrières commerciales, contraires aux règles de libre-échange ?* ».
John Kurien, *Le commerce équitable contre la démocratie* (1998a).

Au prétexte louable d'améliorer la sécurité alimentaire et d'exploiter les ressources marines en respectant l'environnement, divers organismes, souvent d'envergure transnationale (ONG, FMN, GMS), font pression pour développer l'éco-étiquetage et l'éco-responsabilisation des produits aquatiques auprès de consommateurs de plus en plus conquis (Corlay, 2004). Cette « marche forcée » vers l'écolabellisation et l'éco-responsabilisation des Pdm (Astruc, 2009c) demeure au final inquiétante à plus d'un titre (acceptabilité sociale, durabilité écologique) pour

de nombreux halieutes (Corlay, 2004 ; Wessel *et al.*, *op. cit.* ; Cormier-Salem, 2008) comme pour de nombreux altermondialistes (ICSF, 1999a ; Kurien, 1998a ; Le Sann, 1996)[339].

Une première critique concerne le **manque d'efficacité et de légitimité** de ces stratégies. Rien ne garantit en effet qu'une large adoption de programmes d'étiquetage écologique et d'auto-responsabilisation participe à une meilleure gestion des pêcheries à l'échelle mondiale (FAO, 2005 ; Wessels *et al.*, *op. cit.* ; Parkes *et al.*, *op. cit.*). Le caractère volontaire de ces schémas limitent de fait le champ d'application réglementaire à ceux qui les acceptent et met bien souvent en cause la légitimité des acteurs qui participent à la création de critères « pêche durable », critères qui majoritairement définis, contrôlés et évalués par ces mêmes acteurs (Le Sann, 1996 ; OFIMER, *op. cit.*). Une récente étude réalisée par *WWF International* afin de classer une quinzaine de programmes de certification selon certains critères de performance (environnement, société et éthique, économie, bien-être animal), fait ainsi ressortir qu'aucun schéma d'écolabellisation – hormis le MSC – n'est globalement satisfaisant, car tous comportent de nombreuses carences en matière de procédures de certification, d'accréditation et de gestion (transparence, partialité, rigueur, efficience...) (Jorge *et al.*, *op. cit.*)[340]. Enfin, en vertu des promesses de gains générés, certaines études estiment que les écolabels n'ont pas vraiment permis aux pêcheurs producteurs de capter la plus-value escomptée, la valeur ajoutée s'opérant bien souvent en aval de la filière (transformation et distribution) (FAO, 2005 ; OFIMER, *op. cit.*). La multiplication des signes distinctifs crée par ailleurs une confusion chez les consommateurs et brouille de ce fait le message de démarches vite soupçonnées de n'être qu'un outil marketing à disposition des entreprises et des enseignes de distribution. Alors même que ceux-ci devraient permettre de guider les consommateurs dans le dédale de l'offre, leurs multiplicités, leurs significations différentes, leurs signalétiques parfois peu compréhensibles finissent par nuire à leur visibilité (Vaudour, 2010c)[341].

Deuxièmement, il apparait bien souvent que les **pêcheries traditionnelles** sont **exclues** de ces processus alors qu'en principe les pêcheurs à petite échelle devraient pouvoir profiter en premier lieu de ces systèmes (ICSF, 1999a ; 1996b)[342]. Si les pêcheries exploitées par ces artisans sont confrontées à de réelles difficultés – statistiques peu fiables, plurispécificité des pêcheries... (Standing, 2009) –, ces stratégies environnementales restent en réalité impulsées (imposées) de l'extérieur et souvent conçues pour la pêche à grande échelle des pays développés et non pour les pêches artisanales qui se prêtent moins facilement à cette standardisation des procédures (Mongruel, 2001 ; FAO, 2005 ; Kurien, 1998a). Par ailleurs, la conception, l'application et le respect de ces normes conduit bien souvent à une augmentation

---

[339] Un parallèle très intéressant peut être dressé avec les politiques d'écocertification forestière. Nombre d'études montrent que ces mécanismes accroissent parfois certaines inégalités entre les participants plus puissants – ceux qui sont en mesure de payer pour la certification – et les plus petits qui restent en marge de ces processus ; que la multiplication des audits de certification entraînent des dérives où l'aspect mercantile *via* d'intenses batailles de communication prime rapidement sur les préoccupations sociales ou environnementales, etc. (cf. entre autres Smouts, 2001; Arnould, 1999).

[340] Avec un taux de performance avoisinant les 95 % de satisfaction au regard des critères sélectionnés, l'écolabel MSC devance largement ceux de Naturland (65 %) et de FOS (56 %) (Jorge *et al.*, 2009). Ce classement tend néanmoins à être relativisé quand on sait que le WWF reste l'un des instigateurs de ce schéma d'écolabellisation (cf. section *8.1.1.1*).

[341] Parkes *et al.* notent par exemple que la légine australe d'Argentine certifiée *MSC* figure sur la liste rouge des poissons à éviter dans le guide de *Greenpeace* (*op. cit.*).

[342] Certaines d'entre elles participent tout récemment aux processus de certification, d'organismes anglo-saxon tels que le *MSC* – mulets de Mauritanie et d'Argentine, sole de Gambie, mahi mahi équatorien et péruvien – ou bien *Krav* – l'organisation de pêcheurs islandais NAFSO – (Bates, 2008a ; 2008b). Par ailleurs, trois pêcheries du Sud – merlu d'Afrique du Sud, pétoncle de Patagonie argentine et langouste de Basse-Californie mexicaine ont obtenu à ce jour leur certification *MSC*, tandis que deux autres sont en cours d'évaluation (sardine mexicaine et merlu chilien) (Ponte, *op. cit.*).

des coûts de production, donc des prix de vente, mais tend paradoxalement à favoriser l'élaboration de référentiels standardisés internationaux au détriment de la diversité et de la typicité des produits d'une part, ainsi qu'à privilégier la valeur d'échange de ces mêmes produits (exportation) au détriment de leur valeur d'usage (nutrition) d'autre part (Chaussade et Corlay, 2008 ; Cormier-Salem, 2008). À l'heure actuelle, ces démarches ne concernent qu'une infime fraction de consommateurs occidentaux sensibilisés à cette protection aquatique alors que c'est en Asie, en Amérique latine et en Afrique que doit se produire la plus grosse expansion de la demande mondiale (Parkes *et al.*, *op. cit.* ; FAO, 2005). Un autre risque potentiel concerne enfin le fait qu'une partie du secteur privé réagisse en orientant exclusivement vers les marchés sensibles à ces considérations écologiques les produits pouvant être certifiés à faible coût, tandis que les autres produits seraient acheminés vers des marchés indifférents à ces considérations. Ce procédé aurait ainsi pour conséquence d'augmenter les pressions exercées sur certains stocks de poisson, favorisant ceux pour lesquels la certification s'exerce dans des conditions lucratives (FAO, 2005 ; Mongruel, *op. cit.*).

L'écolabel* MSC *dans le viseur des critiques

« Avec des initiatives telles que le MSC, n'est-on pas en train de remplacer une approche variée, régionalisée et participative par un ensemble de principes standardisés qui s'appliqueront de manière uniforme à toutes les mers et tous les océans sans tenir suffisamment compte des situations particulières ? » (Le Sann, 1996). « Loin d'être un simple instrument indépendant et équitable visant à préserver la ressource pour le bien de l'Humanité, la certification MSC s'effectue dans un contexte de concurrences mondiales et locales, de conflits d'intérêts, de rapports de force politiques » (Ponte, *op. cit.*). Ces deux remarques cristallisent assez bien les multiples carences recensées dans ce processus de certification (rigueur, objectivité, transparence, effet barrière, etc.), introduisant alors une grande variabilité dans la qualité des évaluations, voire une inadaptation du processus pour certaines pêcheries (Greenpeace, 2009 ; Ward, 2008). Si le MSC fait en sorte que toutes les pêcheries puissent s'engager avec la même facilité dans le processus, force est de constater que la majorité des certifications portent sur des productions industrielles émanant de pays de l'hémisphère Nord. Ainsi, parmi les micro-études sur certaines pêcheries certifiées MSC – colin d'Alaska, hoki de Nouvelle-Zélande, légine australe d'Argentine, langouste de Basse-Californie mexicaine (Ponte, *op. cit.* ; Highleyman *et al.*, *op. cit.*) –, Ponte fait par exemple ressortir deux discriminations majeures dans la certification du merlu sud-africain. La première est au profit des chalutiers industriels qui bénéficient de l'écolabel, contrairement aux palangriers, alors que ces deux flottilles exploitent le même stock. La seconde est au profit du merlu sud-africain qui bénéficie de la certification par rapport au merlu namibien, alors qu'il s'agit pour beaucoup d'un seul et même stock (*ibid.*). Sans une révision substantielle de son système de certification, il apparait peu probable aux yeux de Ward que l'écolabel puisse apporter une contribution significative à l'amélioration de la préservation de la biodiversité dans les pêcheries marines (Ward, *op. cit.*).

Dernier élément, ces politiques de verdissement ne sont pas exemptes non plus de risques **d'instrumentalisation et de segmentation des marchés**. Les pêcheries des pays en développement peuvent ainsi craindre d'être cantonnées au rôle de simples producteurs sous le contrôle et la dépendance de firmes de pays riches qui disposeraient *via* cet instrument d'une nouvelle barrière commerciale (Corlay, 2004 ; FAO, 2005 ; Highleyman *et al.*, 2004). Un deuxième risque provient du pouvoir octroyé à l'acheteur (du Nord) sur le producteur (du Sud), le premier imposant au second ses normes de production (Kurien, 1996). Est-il juste d'abandonner aux intérêts des consommateurs ce qui relève de l'intérêt public ? s'interroge R. Mongruel (*op. cit.*). En outre, les pratiques mises en œuvre par certaines firmes ou certains

segments de la filière halio-aquacole ne sont pas exempts d'ambigüités – écocertification de la pêche minotière danoise ? (Cosquéric, 2009) – voire de dérives concurrentielles en offrant de nouvelles techniques de différenciation des produits pour servir des stratégies de segmentation des marchés et des intérêts parfois bien « locaux ». Le cas du *Dolfin Safe* reste à ce titre riche d'enseignement, ce label ayant servi les intérêts des firmes de transformation étatsuniennes, en faisant supporter des coûts d'ajustements considérables aux pêcheurs latino-américains (Kurien, 1998a ; ICTSD, *op. cit.*). Plus près de chez nous, d'autres normes mondiales ont également été utilisées par certains groupes comme de puissants instruments de segmentation, comme l'illustre par exemple le cas des pêcheurs basques espagnols qui ont réussi à faire interdire *via* l'UE la pêche aux filets maillants dérivants dans le golfe de Gascogne sous couvert de protection des dauphins (Antoine, 1995). Enfin, les altermondialistes halieutiques présents à Bangkok en octobre 2008 (cf. section *6.3.2.2*) ont adoptés un positionnement très clair au sujet des écolabels (cf. article 22, ***Annexe 5***) estimant que ceux-ci « n'apportent rien aux petits pêcheurs » et représentent même « des outils au service de la pêche industrielle [et] des pays puissants pour continuer à exploiter à leur profit les pêcheries de pays en développement, en ouvrant des marchés pour celles qui remplissent les critères discutables de l'écolabellisation et en verrouillant ces débouchés pour les autres » (Molyneaux, 2008).

9.1.1.3 Les dysfonctionnements des démarches RSE de l'industrie crevettière malgache

Du point de vue des démarches RSE mises en place par l'industrie crevettière malgache, si l'ensemble de cette production contribue indéniablement au service de l'environnement ainsi qu'à celui des hommes (Guillot, 2008b), quelques nuances méritent toutefois d'être apportées quant au bien-fondé de ces stratégies.

Premièrement, si Madagascar figure à l'heure actuelle comme le seul pays d'Afrique à avoir mis en place les dispositifs de sélectivité (TED et BRD), il ressort toutefois que cette décision reste fortement liée à des injonctions extérieures, en l'occurrence des pressions commerciales exercées par le marché de consommation nord-américain très sensible à la protection de certaines espèces « totems » marines (tortues, dauphins) (Lez et Rojat, *op. cit.*). Le pari « qualité » des « locomotives que sont les groupes *Unima* et *OSO* » apparaît difficile aux yeux de D. Guillot (2008a), comme tend à l'illustrer le net ralentissement que connaît depuis plus de cinq ans cette industrie crevettière[343]. La diminution (surexploitation) quasi généralisée des ressources (notamment *Penaeus monodon*), la forte érosion du prix de vente sur les marchés internationaux – en raison de l'abondance de crevettes aquacoles (*Penaeus indicus*) d'origine asiatique et latino-américaine mais aussi de la crise économique mondiale de 2008 –, l'augmentation des charges liée au surcoût du carburant et des matières premières alimentaires (60 % à eux deux), l'émergence de certains problèmes pathologiques (épizooties)... figurent comme autant de contraintes auxquelles doivent faire face ces industriels. Ainsi, bien que situé pour la plupart en zone franche (donc soumis à une faible fiscalité), l'ensemble de ces entreprises enregistre des pertes d'exploitation de près d'un tiers par rapport à 2004 selon l'OEFC. Les opérateurs n'ont par conséquent pas d'autres alternatives que de se restructurer, de

[343] Cf. le cas par exemple de la première société « industrialo-artisanale » exportatrice de crevettes et de crabes basé à Mahajanga – *Pêchexport* – qui n'arrive plus selon ses dirigeants « à honorer le quota de produits à exporter à cause de l'insuffisance de la production halieutique qui a chuté de 500 t. par an à 100 t./an actuellement » (Valis, 2010).

diminuer leurs coûts de production ou réduire leur volume productif aux possibilités du marché, certaines sociétés fermant même (provisoirement) une partie de leur fermes aquacoles (Ratsiazo, *op. cit.* ; Razafindramiadana, *op. cit.* ; Guillot, 2008a).
Une seconde réserve vis-à-vis de ces stratégies concerne le fait que les fruits de cette activité sont loin d'être équitablement partagés : « qui se soucie des laissés pour compte de l'industrie de la crevette ? » s'interroge ainsi F. Humbert (*op. cit*). Pour certains industriel, « le principal problème, ce sont les pêcheurs traditionnels en pirogue qui opèrent trop souvent dans les embouchures où se trouvent les juvéniles, détruisant ainsi la ressource » (responsable marketing d'*OSO* cité par Humbert, *op. cit.*). F. Humbert estime que « face aux quatre ou cinq groupes industriels qui trustent les droits de pêche dans les eaux territoriales et disposent de toutes les infrastructures pour traiter et exporter leur production, la lutte reste bien inégale pour les quelque 60 000 pêcheurs qui n'ont aucun moyen de réfrigérer et de transporter leur pêche. Pour eux, la survie passe avant l'écologie » (*ibid.*). De son côté, Ch. Chaboud démontre que la dimension sociale et l'impératif de réduction de la pauvreté, prépondérants dans la pêche traditionnelle malgache, rendent beaucoup plus complexes les conditions d'une réorientation réussie (Chaboud, 2007a). Bien que la pêche (crevettière) traditionnelle soit relativement plus rémunératrice par rapport aux autres activités d'exploitation, la réalité fait qu'une grande majorité des petits pêcheurs demeure dans une précarité matérielle persistante qui encourage des attitudes et des comportements peu réceptifs aux principes et recommandations de gestion durable des ressources (Chaboud et Goedefroit, *op. cit.* ; Goedefroit, 2003). L'incertitude à court terme pour la satisfaction des besoins élémentaires (alimentation, santé, éducation) et la fragilité des droits économiques et sociaux sont tels que la préférence pour le présent s'avère très élevée (Chaboud, 2007a ; 2007b).

9.1.1.4 Une filière aquatique au prise d''une certaine ingérence écologique transnationale

« *Invoquée, utilisée, manipulée, l'écologie a quitté son statut de science pour devenir un enjeu politique et économique* [...] *N'est-elle alors pas devenue un alibi commode autorisant et justifiant une nouvelle forme de domination économique et culturelle* »
Georges Rossi, *L'ingérence écologique* (2000).

Depuis les années 1980, la préoccupation environnementale et la conservation des ressources naturelles deviennent de plus en plus des élément-clés de la gestion des territoires et expliqueraient le « verdissement » (*greening*) opéré en matière de coopération internationale (Dumoulin et Rodary, 2005). Pleinement inscrites dans une problématique de « contre-pouvoirs à la mondialisation » (Beck, 2003), ces « syndicats de la nature » constituent ainsi le fer de lance d'un secteur mondialisé de la conservation et de protection des ressources naturelles dont l'influence (politique et économique) croît de plus en plus (Lévêque, 2008). Disposant d'importants moyens financiers, de puissants relais médiatiques et de leur propre expertise technico-scientifique, cette structuration hiérarchisée d'ONG de conservation en provenance du Nord peut ainsi diffuser mondialement ses politiques en pénétrant de plus en plus le monde des organisations intergouvernementales et les grands forums internationaux (CBD, PNUE, CE, etc.) avec lesquelles elles nouent de plus en plus de partenariats (Rakoto Elles influencent également de manière croissante de nombreux pays du Sud (cf. ***Annexe***

9), en intervenant en amont de leurs politiques publiques en rédigeant des stratégies nationales de conservation (*ibid.* ; Ramiarantsoa et Rodary, 2008)[344].

Aux vues des sections précédentes, l'ensemble de ces stratégies « environnementalistes » ne met finalement l'accent que sur l'un des aspects des problèmes, à savoir la **conservation de la biodiversité** des écosystèmes marins et littoraux. En dépit du fait que la biodiversité marine ne peut être conservée dans son ensemble et qu'elle reste difficilement « patrimonialisable », on est en droit de s'interroger sur la **légitimité** des actions menées en faveur de cette conservation, qui profitent le plus souvent à certaines espèces marines « totémisées ». Les outils de cette protection et/ou de cette mise en valeur (AMP, labels) ne parviennent pas réellement à prendre en compte les flux et les échanges entre compartiments de la biodiversité et restent souvent conçus pour protéger une espèce ou un habitat en particulier (Cormier-Salem, 2003 ; 2006). Cette sélection demeure donc écologiquement peu pertinente car elle traduit un certain compartimentage, une certaine parcellisation du milieu marin et repose sur « une hiérarchisation entre les éléments de la biodiversité, ceux dignes d'intérêt et faisant l'objet de mesures de protection et tous les autres, ordinaires, dépréciés, sinon oubliés » (*ibid.*). Les choix opérés par cette mise en patrimoine généralisée d'espèces menacées et d'espaces dégradés restent aussi socialement discutable, notamment au vues des conséquences qu'elle génère pour les usagers locaux en termes de savoirs et savoir-faire concernant la mer et le littoral. Au nom du maintien de la biodiversité, ceux-ci méconnaissent le plus souvent (voire marginalisent) les savoirs naturalistes ainsi que les règles d'accès et d'usages des ressources naturelles des communautés côtières, voire les excluent de leur territoire en faisant des usagers traditionnels que sont les pêcheurs artisans des prédateurs (*ibid.*).

Par ailleurs, sur un plan plus économique, on ne peut que constater le caractère fortement diversifié des démarches marketing mis en place en matière d'éco-valorisation et éco-responsabilisation, comme l'illustre la ***figure 77***. Ces dernières certifient ou labellisent tantôt des Pdm qui mettent l'accent sur la protection des écosystèmes et la préservation de ces ressources aquatiques, tantôt cherchent à rassurer le consommateur sur la qualité (sanitaire et gustative) des produits. Toutefois, de nombreuses études font ressortir le caractère incomplet de ces démarches en matière de développement durable de la filière halio-aquacole, la primauté accordée à la caractéristique **environnementale** (préservation de la biodiversité, réduction des gaspillages, interdiction d'engins de pêche, etc.) occultant bien souvent les autres dimensions humaines (sociales, éthiques, économiques) et animales (bien- être) (Wessels *et al.*, *op. cit.* ; FAO, 2005 ; Jorge *et al.*, *op. cit.*). En réalité, « à moins qu'elles ne représentent une nouvelle forme de régulation du marché pour pallier le désengagement de la puissance publique », les solutions commerciales proposées ici en prenant principalement pour cibles les consommateurs du Nord « éclairés » s'avèrent finalement « plus libérales et décentralisées », tant les règles de ces échanges certifiés restent très largement fixées par des opérateurs privés (ONG, FMN) indépendamment du contrôle des États (Boisvert et Caron, 2007).

[344] Le fait que la plupart des milieux menacés et importants en biodiversité se situent dans les pays tropicaux, tandis que les fonds pour sa conservation proviennent des pays développés, n'est pas sans générer de fortes implications en termes de souveraineté. Ainsi, au milieu des années 1990, une ONG états-unienne consacrée à la préservation de l'aigle pêcheur (symbole du pays) propose à des pêcheurs du sud-est de Madagascar de s'abstenir de pêcher pendant deux ans en vue de laisser plus de poisson aux aigles, en contrepartie de quoi l'ONG s'engage à compenser financièrement les revenus de ces pêcheurs (Karsenty et Weber, *op. cit.*).

Figure 77 – tableau synthétique des démarches d'écolabellisation aquatique (pêche et aquaculture confondues) en 2009, par organismes et par critères

organismes / **critères**	*MSC*	*FOS* (**)	*Naturland* (**) (+)	*Krav*	*Fair-Fish*	*Dolfin-Safe*	*GAA*	*GlobalGAP* (+)	*GMS françaises* (+)	*entreprises malgaches*	*guides ONG* (**) (+)
état des stocks (halieutiques)	■	■	■	■	■	■			■	■	■
impacts sur l'écosystème [a]	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
sélectivité (prises accessoires)	■	■	■	■	■	■				■	■
conformité avec les législations	■	■	■	■						■	
système de gestion	■	■	■							■	■
traçabilité (aval)	■	■	■	■		■			■	■	■
responsabilité sociale [b]		■	■	■	■		■	■		■	
bien-être animal			■	■	■		■	■			
qualité et sécurité alimentaire		■	■	■			■	■	■	■	
accréditation par un organisme tiers	■	■						■		■	
intérêt pour les productions « artisanales »		■	■		■				■	■	■

acteur certifiant : (**) des produits halieutiques *et* aquacoles ; (+) des productions *autres* qu'aquatiques

sources : OFIMER, 2008 ; Parkes *et al.*, 2009 ; Jorge *et al.*, 2004.

[a] Ce critère comprend les divers aspects suivants : qualité de l'eau, réduction de l'érosion et des pollutions, gestion des déchets, destruction de l'habitat, etc.

[b] Ce critère comprend entre autres : les libertés humaines (respect des droits de l'homme, droit d'association), les conditions de travail décentes (santé et sécurité, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants), l'accès à un certain nombre de services (bancaires, santé, transports, scolarisation des enfants), etc.

Plus largement, sous le prisme du développement durable, la protection de l'environnement revêt d'une **dimension géopolitique** évidente (Gauchon et Tellenne, *op. cit.*). Plusieurs chercheurs rappellent à ce titre que la conceptualisation des outils du développement relève d'une *vison ethnocentrique des problèmes environnementaux*, voire procède le plus souvent d'un certain transfert idéologique des pays « donneur » du Nord aux pays « receveurs » du Sud, notamment en matières d'idées et de valeurs présentées comme universelles (Goedefroit et Revéret, 2007). Aussi, avec la diffusion et l'institutionnalisation de ce référentiel global ces dernières années, on peut se demander si les objectifs mondiaux et globalisants de la protection de l'environnement marin ne tendraient pas vers une certaine *uniformisation* des pratiques de gestion de la nature (et des savoirs qui lui sont associés) dans un système mondialisé où la logique capitaliste cadre étroitement les critères admissibles de conservation (Rodary et Castellanet, 2003 ; Aknin *et al.*, *op. cit.*).

Plusieurs géographes constatent par ailleurs que « le paysage des politiques de conservation qui se dessine à l'échelle mondiale s'apparente davantage à un champ de bataille entre grands organismes qu'à une entente cordiale par l'urgence à sauver la biodiversité » (Milian et Rodary, *op. cit.*), ces dernières tendant même à offrir un certain imaginaire de la « diversité globale » plutôt qu'une connaissance réelle de la complexité des zones dans lesquelles elles interviennent et des dynamiques structurelles qui biaisent leurs activités de conservation (Dumoulin et Rodary, *op. cit.*). D'autres s'alertent plus sérieusement de la dérive entre *science* écologique et *discours* écologiste qui en ressort, fustigeant ainsi tantôt « l'imposture » (Pelletier, 1993), tantôt « l'ingérence » (Rossi, 2000) de ces doctrines et notamment le côté anxiogène et impérialiste véhiculée par celle-ci en tant que frange progressiste du capitalisme (Pelletier, *op. cit.*).

Aussi, le « verdissement » des activités halio-aquacoles opéré par ces acteurs transnationaux (ONG de conservation, grande distribution, multinationales) semble traduire une certaine capacité de **résilience** du système capitaliste aquatique à l'échelle mondiale, celui-ci intégrant toujours plus savamment les différentes formes de critiques auxquelles il est confronté, se rendant écologiquement (et socialement) plus acceptable, sans pour autant changer foncièrement de structure qualitative (Aschan-Leygonie, 2000). L'importance toujours croissante de ces acteurs au niveau mondial reste donc un facteur intrinsèque de déconnexion avec les dispositions locales (Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, *op. cit.*).

9.1.2 Dysfonctionnements et illusions des approches de régulation localisée

En contrepoint de ce que nous avons développé au cours des chapitres 7 et 8 sur la nécessité pour l'altermondialisme halieutique d'enraciner ses discours et d'ancrer ses actions à l'échelle des territoires des pêcheurs artisans, il convient toutefois de relativiser la pertinence de cette échelle locale et de souligner les biais que cette approche localisée risque d'entraîner en terme de gestion, tant en amont de la filière qu'en aval de celle-ci.

9.1.2.1 Les difficultés d'une gestion participative localisée des ressources halieutiques

Une réelle ambiguïté accompagne la notion de participation, pourtant présentée comme une innovation apportée par la préoccupation de gestion durable des ressources naturelles, et plus

largement des activités humaines. Au lieu de résultats massifs vers une autonomisation (*empowerment*) des communautés locales, le concept engendre plus de situations où la participation n'est qu'un outil parmi d'autres au service de politiques de conservation des ressources naturelles ou de développement socioéconomique bien souvent conçues sans faire des demandes locales les axes prioritaires de l'action. Il en résulte que, au sein des groupes d'utilisateurs de ces ressources, les individus et les communautés les plus vulnérables ne trouvent pas leur compte (Rodary *et al.*, *op. cit* ; Rodary, 2007).

Plusieurs chercheurs émettent ainsi de sérieuses réserves contre le « tout communautaire » qui a souvent cours dans ces multiples projets de conservation et/ou de développement et qui n'est pas sans poser certaines interrogations sur les risques (bien réels) **d'idéalisation** des communautés locales (Aknin *et al.*, *op. cit.*). Or, ces communautés ne sont paradoxalement pas les organisations sociales consensuelles souhaitées, car composées de divers usagers des espaces, elles connaissent un certain nombre de problèmes internes et demeurent indéniablement l'expression d'intérêts conflictuels dont le règlement passe le plus souvent par l'imposition de points de vue particuliers (groupes dominants) au détriment des autres (acteurs faibles) (Rossi, 2000 ; Rodary *et al.*, *op. cit.*). Les petits pêcheurs et leurs communautés ne sont donc pas les organisations idéales, cet ensemble social intégré que l'on suppose, les expériences altermondialistes françaises et malgaches étant suffisamment riches à ce sujet (cf. **chapitre 6**).

Les risques de **récupération** du local sont eux aussi très prégnants, le local étant même devenu de l'avis de certains « pilier rhétorique de la conservation (Aubertin *et al*., 2008). On peut dès lors questionner l'intérêt de la gestion communautaire lorsque cette dernière ne dispose pas d'assez de moyens pour exercer son activité de contrôle sur les espaces (les territoires) aquatiques de production, et qu'en même temps elle est promue comme un principe incontournable par les groupes de pression internationaux et leurs relais locaux (Weigel *et al.*, *op. cit.*). Le discours « localo-libéral » selon lequel le local serait la forme parfaite de marchandisation des ressources naturelles et la meilleure organisation politique de gestion de la biodiversité s'apparente davantage pour certains géographes à une construction rhétorique qu'à une réalité de terrain (Rodary *et al.*, *op. cit*). Son utilisation dans les politiques communautaires s'apparente même pour E. Rodary à une sorte de « construit politique destiné en premier lieu à pérenniser le pouvoir des acteurs professionnels de la conservation » (Rodary, 2007).

Ces formes de gouvernance décentralisée sous-jacentes aux notions de « bonne gouvernance » (BM) et de « gouvernance démocratique » (PNUD) font sans aucun doute partie de la nouvelle philosophie des programmes d'aide qui mettent l'accent sur le recours à la société civile et le développement participatif, et influencent fortement en particulier les programmes nationaux de conservation et les politiques environnementales des pays du Sud (cf. ***Annexe 9***). Il n'en reste pas moins pour G. Froger que ces discours vise plus parfois à recommander le *désengagement de l'État* qu'à promouvoir véritablement la gestion locale en donnant un réel pouvoir de décision aux structures locales (Froger, 2006). À travers l'exemple malgache, Ch. Blanc-Pamard et E. Fauroux soulignent eux aussi « la simplification abusive qui pousse à croire que les sociétés rurales du Tiers-Monde savent naturellement fonctionner sur une base démocratique et participative » (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). Selon eux, lorsque des interventions extérieures, pour promouvoir la bonne gouvernance ou le développement local,

encouragent ou imposent une approche participative, c'est-à-dire une gestion de type démocratique – au sens occidental du terme –, les projets et les opérations de développement sont paradoxalement voués à de nouveaux échecs[345]. Car les « populations cibles villageoises » savent parfaitement jouer le jeu participatif et donc s'organiser en fictions locales éphémères et peu spontanées (associations, groupes de travail, micro-projets...), « délibérer comme on leur a dit de délibérer afin d'arriver, le plus souvent, à des conclusions qui leur ont aussi été suggérées », ceci afin de créer un cadre institutionnel factice permettant à peine de capter plus aisément l'aide internationale (*ibid.*). La succession des interventions du CCFD – de ses échecs répétés – concentrée en majorité sur Tamatave plaide notamment dans le sens de cette « **illusion participative** » (*ibid.*).

Par ailleurs, en matière de gestion participative, plusieurs chercheurs mettent en garde contre le système de co-gestion (trop) souvent perçu comme la panacée des problèmes auxquels restent confrontés le secteur des pêches. S. Jentoft souligne ainsi que « la vaste réforme sociale » dont a besoin en amont la filière halieutique ne peut pas se contenter « seulement de quelques rustines techniques comme la cogestion », surtout si cette dernière ne porte que sur les *mécanismes de prise de décision* et non pas sur la **nature des décisions** (Jentoft, 2006). La gestion à proprement parler des ressources halieutiques n'apparait, dans les faits, pas si participative que cela. La consultation des professionnels tend à s'effectuer davantage au niveau de l'évaluation du processus plutôt que dans sa partie délibérative, et incite plutôt à parler de co-diagnostic que de processus de co-gestion, la phase ultime de décision en matière d'aménagement incombant toujours à des politiques transcendantes « supralocales » *(ibid.*).

Certains économistes sont mêmes amenés à penser que le système de gestion partagée fonctionne dans l'hexagone selon un phénomène de type « tutelle inversée », dans lesquels les décisions de gestion y seraient dans la pratique prises par les pêcheurs eux-mêmes et entérinées par la suite par l'administration, à tel point que la fonction de contrôle étatique se muerait en fonction de défense et de représentation des professionnels (Boncœur et Mesnil, *op. cit.* ; Troadec et Boncœur, *op. cit.*). Certains juristes soulignent également les risques de décalage qui peuvent exister entre le contenu (juridique) de ces formes de gestion participative et leur perception par l'usager. P. Chaumette et G. Proutière-Maulion montrent ainsi que l'instauration de droits d'accès et de participation aux pêcheries communautaires européennes a notamment pour effets pervers de favoriser un certain sentiment d'appropriation privée au sein des communautés de pêcheurs avant même la capture des ressources exploitées, ce qui indirectement revient à retirer ces ressources de l'usage commun, alors que ni le pêcheur, ni la collectivité ne sont titulaires d'un droit de propriété sur celles-ci (Chaumette et Proutière-Maulion, *op. cit.*)[346].

À Madagascar, Ch. Chaboud se montre lui aussi quelque peu « mitigé » quant au système de gestion partagée en matière de ressource halieutique, notamment entre pêcheurs traditionnels et pêcheurs industriels crevettiers (Chaboud, 2007b). D'une part, la mise en place du projet ZAC n'est encore effective à ce jour que dans un seul des trois sites initialement prévus, en baie

[345] Dans la problématique de Gestion locale sécurisée (GeLoSe) actuellement en vigueur sur l'île, ces deux auteurs relatent comment une entité juridique créé de toute pièce – « les communautés de base » – s'est vue habilitée à contracter avec l'État le transfert d'une partie de la gestion des ressources naturelles alors que les modalités traditionnelles du pouvoir local existantes ne sont pas prises en compte par ce dispositif de gestion (Blanc-Pamard et Fauroux, *op. cit.*).

[346] Ainsi la loi d'orientation française sur les pêches maritimes de 1997 reconnaît le caractère « non-patrimonial » des ressources halieutiques (Chaumette et Proutière-Maulion, *op. cit.*).

d'Ambaro (cf. section *7.2.2.3*). D'autre part, en dépit d'un important travail de sensibilisation mené auprès des associations de pêcheurs traditionnels afin de conforter les bases locales de l'aménagement de la pêcherie (retrait des engins illégaux, respect de la période de fermeture, distribution de cartes professionnelles, etc.), certaines pratiques déviantes locales demeurent, du fait notamment d'une importante demande de collecte dans cette zone de pêche. Ceci souligne pour l'économiste « les difficultés de l'adhésion des pêcheurs traditionnels à des mesures dont ils supportent les coûts immédiats sans être assurés d'un partage équitable des gains futurs espérés, en raison du mode de formation du prix au producteur » (Chaboud, 2007a). Enfin, si les nouveaux impératifs de gestion durable semblent avoir contribué à un rééquilibrage des rôles de régulation entre la puissance publique et les autres acteurs de la filière (en particulier le secteur privé industriel, cf. ***Annexe 9***), ce dernier constate par ailleurs un net infléchissement de l'État malgache dans sa capacité à conduire des politiques publiques relatives aux ressources marines[347], « ressources qui restent pourtant des ressources communes et qui, à ce titre, relèvent en priorité d'arbitrages et de règles de gestion publics » (*ibid.*)[348].

9.1.2.2 Les difficultés de la valorisation localisée des produits de la mer

De son côté, l'approche participative de proximité développée en particulier au sein des démarches de ventes directes et de circuits courts dans la filière halieutique française souffre elle aussi de dysfonctionnements. Si l'on peut comprendre que la baisse des captures et les tarifs des criées en berne encouragent des pêcheurs artisans de plus en plus nombreux à entrer dans ces circuits pour tenter d'attraper un peu plus de valeur ajoutée, cette démarche n'est pas sans inquiéter le reste de la filière. Car en s'affranchissant de règles bien établies comme celui du passage en criées, ces initiatives locales risquent à défaut « de casser toute la filière » et de **pénaliser en aval** de la production non seulement les criées, mais aussi les mareyeurs et les détaillants de Pdm (poissonniers en tête) (Astruc, 2010d). Ces modes de consommation de proximité entretiennent par ailleurs une certaine ambigüité sur la relation entre une saisonnalité et une proximité revendiquées de l'approvisionnement : l'incertitude sur les volumes livrés aux adhérents, les risques de manque de variétés des captures, l'absence de préparation des produits (vidage, éviscération, etc.) constituent autant de frein au développement de ces « Amap poisson » (*ibid.*).

Par ailleurs, des plus simples instruments de valorisation des spécialités locales aux plus sophistiqués des systèmes de reconnaissance des produits de terroir, plusieurs auteurs rappellent que ce sont souvent les mêmes démarches, exogènes aux communautés (instances internationales, industriels, ONG), qui sont mis en œuvre. Ces dernières ne sont pas sans générer de lourdes conséquences, notamment en termes de **recomposition sociale du local,** les producteurs locaux ne disposant pas toujours de la parole ou de l'initiative dans les démarches de valorisation entreprises (Bérard et Marchenay, *op. cit.* ; Cormier-Salem et Roussel, 2009). Il

[347] Telles que la cogestion avec le secteur privé industriel pour la pêche crevettière, les choix environnementaux négociés avec les bailleurs de fonds et les grandes ONG de conservation pour la création d'AMP, la gestion déléguée et transferts de gestion aux communautés locales, etc. (Chaboud, 2007a).

[348] Notons qu'en 2009, lors de notre dernier passage sur l'île, le PNRC ne possédait toujours pas de statut pérenne de type institut de recherche au sein de l'organigramme du Ministère des Pêches. Par ailleurs, ce « programme » ainsi que l'OEFC, en théorie « sous tutelle » conjointe du GAPCM et du MAEP restent dans les faits au service du premier et s'apparentent ainsi plus comme les « bras armés » en matière de « recherche » au service du syndicat industriel.

ne faut pas éluder également les risques sous-jacents à ce type de démarches localisées en termes de **marginalisation** – voir d'exclusion – des populations locales, surtout lorsqu'il s'agit de la construction d'une filière visant une demande mondialisée. En effet, ces démarches impliquent bien souvent une mobilisation et une réorganisation collective des divers acteurs des filières, le regroupement et l'organisation des producteurs demeurant un préalable à toute démarche de valorisation locale, ignorant par la même les risques inhérents à ce mode de fonctionnement « communautaire » (cf. section précédente). Par ailleurs, la mise en place de ces dispositifs implique également une certaine normalisation des procédures, les contraintes imposées par les standards de qualité et les outils de traçabilité, de contrôle et de suivi conduisant parfois à déconstruire et à figer les traditions dans des dynamiques d'uniformisation peu favorables au maintien d'une diversité sociobiologique forte (*ibid.*).
Plus généralement, de nombreux travaux se montrent relativement critiques quant à la capacité de ces démarches de consommation « alternatives » à réellement concurrencer ou contribuer à transformer en profondeur le système alimentaire dominant, voir sont voués à demeurer des systèmes des niches alternatives en faveur de catégories sociales plutôt favorisées, et attesterait ainsi d'un certain processus « d'endogénéisation de la critique sociale » (Deverre et Lamine, *op. cit.*). La mise en œuvre des démarches de reconnaissance et de valorisation des productions et spécialités locales reste délicate et périlleuse car, il ne faut pas oublier que ces outils et démarches se soumettent d'une manière ou d'une autre, aux jugements et volontés du marché : de leur réussite commerciale dépend en effet leur succès en termes de développement durable. Tout repose *in fine* sur les consommateurs avertis qui doivent se comporter en citoyens responsables ou engagés (Cormier-Salem et Roussel, 2009). Aussi s'appuyer sur les consommateurs citoyens comme principale force de changement peut apparaître comme relevant d'une rhétorique néolibérale centrée sur la responsabilité individuelle alors que la filière nécessite des modalités de régulation publique (Boisvert et Caron, *op. cit.*).

9.2 Renforcer l'échelle de régulation inter-nationale

« *Le Monde ne court donc pas définitivement à sa perte et les cassandres en sont pour leur frais. On les ferait taire définitivement si l'instance publique avait le courage de reprendre en main ce qu'elle n'aurait jamais dû lâcher : l'esprit de régulation* ».
Jacques Guillaume *Les transports maritimes dans la mondialisation* (2008).

Face aux dysfonctionnements de gouvernance halieutique aux échelles locales et globales, la réactivation de l'échelon inter-national, en tant qu'intermédiaire permettant une meilleure articulation entre ces deux niveaux scalaires, apparaît alors légitime et justifié. C'est ce que nous allons tenter de montrer en présentant succintement trois initiatives – certes perfectibles – de régulation internationale entreprises à différents niveaux de la filière halio-aquacole.

9.2.1 Le retour de l'inter-national dans la régulation du Monde halio-aquacole

Ces dernières années, il semble que les formes nouvelles épousées par les régulations économiques et environnementales participent « d'une nouvelle grammaire de l'espace » qui se

prête de moins en moins aux processus de régulation stato-nationale centré sur l'État-nation, encourageant ainsi des stratégies de contournement de celui-ci ainsi qu'une diminution sa « capacité régulatrice » (Badié, 1995 ; 1999). La mondialisation souffre d'un certain « déficit de régulation » qui affaiblit (sans l'annihiler) la capacité des États à assumer les conceptions économiques et sociales ainsi que les modes d'intégration politique et de justice distributive (Senarclens, 2005). Certains auteurs n'hésitent pas quant à eux à parler de dérégulation, de crise de l'État, à l'origine de son incapacité à assurer son rôle dans le développement territorial. D'ordonnancement du monde, les territoires westphaliens tendent alors à devenir proprement aporique et marque la fin de leur fonction politique de régulation estime ainsi B. Badié (1995). Selon ce politologue, le principe de territorialité – au sens de souveraineté étatique sur un espace national – serait aujourd'hui déchu, contourné, voire dépassé par des enjeux de plus en plus globaux (biodiversité) portés par des acteurs transnationaux économiques (FMN, GMS) et/ou environnementaux (ONG) de plus en en plus nombreux et puissants (cf. **chapitres 2 et 8**) (Badié, 1999 ; 1995).

Plusieurs politologues démontrent pourtant que l'État reste « l'une des formes les plus consolidées » de la mondialisation et que ce processus (historiquement long) n'a jamais et ne peut toujours pas nécessairement se passer d'une intervention de la puissance publique (Bayart, 2004 ; Cohen, 1996 ; Cohen, 2003)[349]. D. Dumoulin et E. Rodary insistent eux aussi sur l'importance du rôle des États et des organisations internationales en contrepoint d'une analyse critique de vingt ans d'utopie conservationniste libérale (Dumoulin et Rodary, *op. cit.*). S'il ne s'agit certes pas de revenir au rôle autoritaire et centralisateur de l'*État* dans ses formes exacerbées de centralisation et de planification, l'objectif consiste bien à **renforcer le rôle régulateur et garant de l'intérêt commun** d'États de droit démocratiques, acceptant de participer à des organisations et des négociations internationales rendues indispensables par le caractère global des problèmes d'environnement et de développement (Rodary et Castellanet, *op. cit.*). Dans ce cadre, malgré leurs limites et leurs insuffisances, malgré l'instrumentalisation politique à laquelle leur existence et leurs mandats peuvent donner lieu (Coicaud, 2001), les organisations intergouvernementales doivent continuer à être envisagées comme un « moteur d'intégration politique au mondial », notamment par le cadre permanent coopératif qu'elles constituent pour les États (Baudrand et Henry, *op. cit.*).

Maitriser le processus de mondialisation halieutique, penser la gestion de ces ressources ainsi que l'aménagement de ces activités ne peut donc se concevoir que dans le cadre d'une implication conjointe à la fois les États et les institutions internationales capables d'harmoniser leurs actions respectives pour jouer leur rôle de régulation (Senarclens, 2000 ; Brunel, 2007).

9.2.2 Les organisations régionales des pêches, pierre angulaire de la gestion internationale

Dans le « nouveau compartimentage territorial des mers et des océans » mis en place depuis une trentaine d'années, le nouveau Droit de la Mer de 1982 instaure un zonage juridique de l'espace marin et octroie – non sans de profondes difficultés et inégalités (cf. section *3.2.2.1*) tout un panel de droits et de devoirs aux États côtiers, en particulier de la mer territoriale aux ZEE (cf. section *1.2.3.1*). Néanmoins, comme les ressources halieutiques (et *donc* les activités

[349] Cf. par exemple la place occupée par différents puissances étatiques (Japon, URSS, etc.) dans les stratégies de développement (industriel) du secteur des pêches au cours des siècles derniers (**chapitre 1**).

de pêche) ne (re)connaissent qu'imparfaitement les frontières juridiques, et en particulier les ressources au-delà des ZEE vers la Haute mer, une approche plus « régionale » en matière de conservation et de gestion de la biodiversité marine mérite donc pour certains d'être confortée et plus largement développée (Gonzalez-Laxe, 2008). À ce titre, les **Organisations « régionales » de pêche** (ORP) disposent potentiellement aux yeux de la FAO des capacités nécessaires pour pallier les carences de la réglementation internationale, notamment par le développement de politiques coopératives de gestion durable des stocks halieutiques (en particulier pour les ressources hauturières et migratrices en eaux profondes) (FAO, 2009b).
À l'heure actuelle, si près d'une quarantaine d'ORP sont recensées à l'échelle mondiale (***figure 78***), celles-ci diffèrent selon plusieurs degrés de spécialisation : biologique, en rapport avec les espèces cibles (le thon pour IOTC par exemple) ; spatiale, en fonction des aires d'action (Atlantique nord-est pour le NEAFC) ; institutionnelles, si elles émanent directement de la FAO (telle la WCAFC) ou sont issues de conventions internationales (CCAMRL) ; politiques, selon la composition de leurs membres, etc. (Gonzalez-Laxe, *op. cit.*). En dépit de cette diversité, toutes ont pour but de participer à la mise en place d'une certaine gouvernance mondiale des pêches et demeurent orientées vers des objectifs de conservation et de gestion durable. Depuis 1999, ces ORP s'efforcent de promouvoir une certaine coopération internationale et une harmonisation interrégionale (par le biais de consultation et l'échange d'informations) et s'affirment pour les États membres comme autant de relais institutionnels avec la FAO.

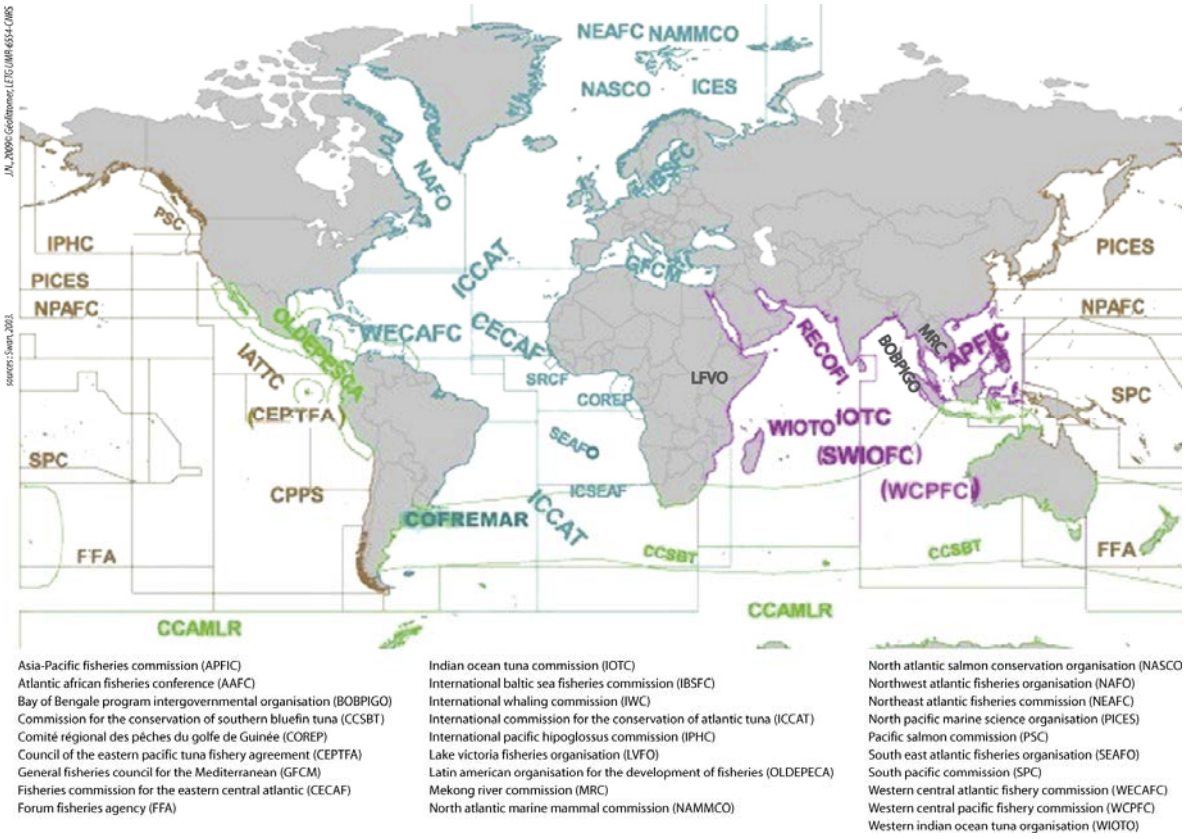

Figure 78 – vers une gouvernance halieutique « régionale » : la multiplicité des organisations régionales des pêches

Concrètement, la plupart d'entre elles se réunit tous les deux ans pour se pencher sur des questions d'intérêt commun de conservation et gestion des ressources halieutiques : évaluation scientifique des stocks (selon leurs domaines de compétences) ; suivi, contrôle et surveillance de l'exploitation (listes des navires, lutte contre les activités INN) et de la commercialisation (contrôles des transbordements, certification, traçabilité), etc. (FAO, 2009b ; Swan, 2003).
Il subsiste encore toutefois quelques zones d'ombre car ces ORP ont du mal à remplir leurs missions de gestion malgré les efforts concertés qu'elles déploient pour améliorer leurs résultats. En effet, il semble que plusieurs facteurs altèrent encore leur efficacité selon la FAO : prise de décision par consensus, primauté accordée aux intérêts nationaux sur la bonne gouvernance des pêches, application tardive des décisions de gestion, accent mis sur la gestion des crises au lieu de la gestion courante des pêches, etc. (FAO, 2009b). Mais le « pessimisme ambiant » qui règne dans la communauté internationale au regard de ces organisations auxquelles on reproche le manque d'efficacité et l'incapacité à prendre des décisions de gestion pratiques découle en réalité davantage des cadres dans lesquels elles fonctionnent et d'un manque apparent de volonté politique de la part des États membres de participer plus activement et d'appliquer plus fermement les décisions prises au sein de ces instances de gouvernance (FAO, 2009b ; Gonzalez-Laxe, *op. cit.*).

9.2.3 La normalisation progressive des schémas d'écolabellisation halio-aquacole

En vertu des profondes distorsions commerciales qui subsistent encore sur les flux de produits aquatiques (cf. section 3.3.1), il apparait clairement que l'organisme international chargé de réguler ces échanges, l'OMC, ne remplit pas son rôle. Celui-ci tend en effet à promouvoir la libéralisation des Pdm et reste de ce fait le théâtre de rivalités géopolitiques et géoéconomiques entre « amis du poisson » et « amis des pêcheurs ». Par ailleurs, P. Oosterveer souligne la prégnance d'une gouvernance « privée » qui se développe rapidement en aval de la filière halio-aquacole (Oosterveer, *op. cit.*), gouvernance bien souvent mise en œuvre par des acteurs exogènes à celle-ci (cf. section **8.1**). Aussi, face à l'explosion des démarches d'écolabellisation et l'intérêt croissant qu'elles suscitent, la FAO est la première[350] à édicter des **guides techniques de certification** aquatique (FAO, 2005b ; 2008b) afin de clarifier ces procédures et de mettre en avant un certain nombre de lignes directrices (***figure 79***).
À l'échelle communautaire, la CE s'interroge elle aussi de plus en plus sur la pertinence de ces démarches tant « il est clair qu'une politique communautaire cohérente en matière de labellisation écologique halieutique serait susceptible de sensibiliser le consommateur à cette dimension et constituerait un encouragement fort pour les professionnels qui développent des pratiques respectueuses des ressources et de l'environnement » (CE, 2005). A l'heure actuelle, la Commission tend plutôt à s'orienter vers l'établissement d'un cadre réglementaire d'exigences minimales auquel tous les systèmes d'écolabellisation doivent se conformer pour accéder à son marché, même si l'idée d'un écolabel européen « pêche responsable » poursuit son chemin (***figure 79***), tout comme celle d'une marque collective propre à l'ensemble de la filière hexagonale.

[350] Même si elles ne font ici pas l'objet de notre analyse, il ne faudrait pas oublier les différents types de labels environnementaux recensés par l'ISO, classés selon leurs « positionnements » au sein des filières productives (global, en amont, en aval) (cf. Wessels *et al.*, *op. cit.*).

Pour le secteur halieutique, la FAO requiert trois grandes conditions minimales en préalable à tout système d'étiquetage écologique. Celles-ci portent sur les *stocks concernés* (saine exploitation, mesures de reconstitution...), sur les *impacts sur l'écosystème* (habitat, prises accessoires...) et sur les *systèmes de gestion* mis en place (législations, évaluation des stocks...). L'organisme onusien insiste également sur trois principaux éléments de procédure : *l'élaboration de normes de certification* (sorte de cahier des charges visant à élaborer les exigences de production) avec l'ensemble des acteurs de la filière halieutique ; *l'accréditation d'organismes de certification* indépendants et compétents ; *la certification de la conformité* d'une pêcherie et de la chaîne de responsabilité du produit à la norme établie (FAO, 2005b). Pour le secteur aquacole, la FAO réédite une procédure similaire – normes, accréditation, certification – et insiste sur quatre conditions minimales : le *bien-être animal* (limitation du stress) ; la *qualité* et la *sécurité alimentaire* (réduction d'antibiotiques ; *l'impact sur l'environnement* (approche de précaution) ; et enfin la *responsabilité sociale* (respect de la législation du travail) (FAO, 2008b).

sources :
Wessels *et al.*, *op. cit.* ;
site Internet de la RFA

Figure 79 – Vers une régulation de l'écolabellisation aquatique : proposition réglementaire de la FAO (*en haut*) et d'écolabel européen (*en bas*)

Vers un (ré)investissement étatique dans la filière : l'exemple de « France Filière Pêche »

En matière de gouvernance halieutique, D. Symes estime que l'État doit conserver un rôle de régulation qui le rend notamment responsable de la définition d'un certain nombre de standards et d'obligations en matière de « justice sociale » pour les *fishworkers* ainsi que de « soutenabilité environnementale » pour les écosystèmes marins (Symes, 2000). Par ailleurs, il convient de porter une attention plus soutenue aux autres échelles d'ancrage des systèmes « locaux » de labellisation ainsi qu'à d'autres acteurs sociaux impliqués dans leur création et dans leur gouvernance afin de limiter certains risques inhérents à toute démarche localisée (cf. section *9.1.2.2*). À ce titre la marque collective « France Filière Pêche » en cours de développement par *FranceAgriMer* peut s'interpréter comme le signe d'un certain intéressement commun de l'ensemble des acteurs de la filière halieutique française ainsi qu'un certain retour du politique (étatique) dans des stratégies jusqu'à là diriger de l'extérieur (cf. **chapitre 8**). Si les squelettes d'interprofessions tendent à s'empiler depuis près d'une vingtaine d'années dans le paysage halieutique hexagonal, leur succès se mesure plus aisément au niveau local et régional – *via* les marques collectives (cf. section *8.2.2.2*) – qu'au niveau national (Astruc, 2010c). Néanmoins, il semble que les choses soient en train d'évoluer plus favorablement car depuis la fin 2009 l'établissement public administratif *FranceAgriMer* (ex-OFIMER) s'est lancé dans la mise en œuvre de sa propre marque collective, ***France Filière Pêche***. Accompagné du logo « Pêcheur responsable », ce référentiel marketing (gratuit) hexagonal est destiné à valoriser les bonnes pratiques et les savoir-faire des professionnels français à l'instar de modèle en vigueur dans d'autres pays développés : *Responsible fishing scheme* au Royaume-Uni (en 2006), *Marine ecolabal Japan* au Japon (en 2007), *Responsible fisheries Iceland* en Islande (en 2008)... (Jorge *et al.*, *op. cit.*). Ainsi, en collaboration étroite avec divers représentants de producteurs, de mareyeurs et de la distribution, l'objectif de cette démarche consiste à « lancer une action à caractère interprofessionnel par l'intermédiaire d'une marque collective pour défendre les produits de la pêche française » (Astruc, 2009a). Il s'agit autrement dit de renforcer une filière en difficulté tout en mettant en avant de bonnes pratiques de pêche, complémentairement aux autres démarches régionales déjà existantes. Cette marque collective nationale s'applique aux entreprises de pêche qui respecteront, individuellement et de façon volontaire, un cahier des charges qui couvre, outre le fait que les captures et leurs débarquements soient réalisés par des armements et dans les ports français, quatre principaux domaines d'exigences : la ressource, l'environnement, le social et la valorisation. Le suivi de la démarche et l'actualisation des règles sont réalisés par *FranceAgriMer* accompagné d'un comité de suivi de la marque comprenant les organisations professionnelles de la pêche française (OP, syndicats, comités régionaux des pêches), les associations portant les marques collectives existantes ainsi que des instituts régionaux et les organismes certificateurs chargés d'auditer les armements (Astruc, 2010a ; Urvois, 2010).

9.2.4 Un instrument mondial de régulation aquatique : le Code de conduite pour une pêche responsable

Au niveau institutionnel, plusieurs instruments internationaux – soutenus par les États – existent à l'heure actuelle pour promouvoir la durabilité des activités aquatiques à travers le monde, et en particulier les pêcheurs à petite échelle et leurs communautés. Ainsi, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982), la déclaration de Cancun et de l'Agenda 21 du Sommet de Rio (1992), l'Accord sur les stocks chevauchants et les grands migrateurs (1995), la Conférence internationale de Reykjavík sur la gestion écosystémique des pêches (2001), les accords de partenariat pêche (APP), les recommandations de la communication "Pêcheries et luttes contre la pauvreté" de la Commission et du Livre vert sur la PCP... (la liste n'est pas exhaustive) comportent toutes autant de plaidoiries pertinentes pour le respect des intérêts de la pêche artisanale et traditionnelle, même si dans les faits, ces prérogatives tardent à se mettre en œuvre (Sunde, 2002).

Quelques extraits d'articles issus de grands textes internationaux intégrant la pêche artisanale

Agenda 21, Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992)

- *Article 17.81* : « Les Etats côtiers devraient aider les petites pêcheries artisanales à se maintenir. A cette fin, ils devraient, selon les besoins :
a) intégrer le développement des petites pêcheries artisanales dans la planification des zones marines et côtières, compte tenu des intérêts des pêcheurs, des femmes, des communautés locales et des populations autochtones et, le cas échéant, encourager la représentation de ces groupes ;
b) reconnaître les droits des petits pêcheurs et la situation particulière des populations autochtones et des communautés locales, y compris leur droit d'utiliser et de protéger leur habitat de façon durable;
c) développer les systèmes d'acquisition et d'enregistrement des connaissances traditionnelles concernant les ressources biologiques marines et l'environnement et promouvoir l'incorporation de ces connaissances dans les systèmes de gestion ».
- *Article 17.82* : « Dans la négociation et l'application d'accords internationaux relatifs à la mise en valeur ou la protection des ressources biologiques marines, les Etats côtiers devraient veiller à ce qu'il soit tenu compte des intérêts des communautés locales et des populations autochtones, en particulier de leur droit de subsister ».

Convention sur la diversité biologique (CBD, 1992)

- *Article 10 (c)* : « Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, protège et encourage l'usage coutumier des ressources biologiques conformément aux pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ».

Accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs (FAO, 1995)

- *Article 24 (b)* : « la nécessité d'éviter de nuire à la pêche de subsistance et aux petites pêches commerciales dans les États en développement, et d'assurer l'accès à ces types de pêche aux femmes, aux petits pêcheurs et aux populations autochtones ».

sources : Sunde, 2002.

Toutefois, l'exemple du « **Code de conduite pour une pêche responsable** » mis en place par la FAO apparaît comme l'instrument le plus complet et le plus efficace en matière de régulation inter-nationale des activités halieutiques et aquacoles.

L'état précaire de plusieurs zones de pêche dans le monde, conjugué aux conflits persistants entre États côtiers et nations étrangères, a fait ressortir la nécessité de prendre des initiatives à grande échelle pour préserver l'écosystème marin. En 1991, les Nations-Unies se réunissent pour étudier les problèmes de mise en œuvre des dispositions relatives à la pêche en Haute mer

prévues par le Droit de la Mer. Suite à une réunion du COFI de la FAO la même année, une « Conférence internationale sur la Pêche Responsable » est organisée conjointement par l'organisme onusien et le gouvernement mexicain à Cancun en mai 1992, et dont la Déclaration finale précise le sens du concept. La pêche responsable « englobe l'utilisation durable des ressources halieutiques en harmonie avec l'environnement, et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effet nocif sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Il fait place aussi à la notion de valeur ajoutée produite par des processus de transformation respectant les normes sanitaires requises et à option de pratiques commerciales permettant d'assurer aux consommateurs l'accès à des produits de qualité » (FAO, 1995).

Le « Code de conduite pour une pêche responsable » adopté à l'unanimité le 31 octobre 1995 sous l'égide de la FAO fournit le cadre nécessaire pour les efforts entrepris à l'échelle nationale et internationale en vue d'assurer simultanément « la conservation, la gestion et le développement des ressources bioaquatiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité » (*ibid.*). Dans les faits (cf. **Annexe 10**), celui-ci prévoit donc un ensemble librement consenti de principes et de normes relatifs à des pratiques de pêche assurant l'efficacité de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur des ressources marines vivantes aquatiques, ainsi qu'à l'aménagement et au développement de toutes les pêcheries. Le Code a une portée plus large que les accords antérieurs dans la mesure où il vise non seulement la pêche en mer, mais aussi le développement de l'aquaculture, l'intégration des pêches dans la gestion des zones côtières, la transformation et le commerce international des Pdm (article 1.3). Ses objectifs consistent entre autres en *l'établissement de principes* pour une pêche et des activités liées à la pêche menées de manière *responsable*, en tenant compte de tous leurs aspects biologiques (conservation des ressources), environnementaux (protection des écosystèmes), technologiques (sélectivité des engins), économiques (revenus, gains commerciaux), sociaux (sources nutritionnelles) pertinents ; de servir *d'instrument de référence* pour aider les États à mettre en place ou à améliorer le cadre juridique et institutionnel que requiert l'exercice de la pêche responsable, et à formuler et à mettre en application les mesures appropriées ; de promouvoir la *contribution de la pêche à la sécurité alimentaire* et à la qualité des aliments tout en donnant la priorité aux besoins nutritionnels des communautés locales (article 2) (*ibid.*).

La FAO insiste dès le départ sur la « portée mondiale » du Code et encourage tous ceux impliqués dans le secteur de la pêche – membres et non membres de la FAO, aux entités se livrant â la pêche, aux organisations régionales et mondiales, gouvernementales et non gouvernementales, et à toutes les personnes concernées par la conservation des ressources halieutiques, l'aménagement et le développement des pêches, comme les pêcheurs, et ceux impliqués dans la transformation et la commercialisation des Pdm, ainsi qu'aux autres usagers de l'environnement aquatique liés aux activités de pêche – à appliquer celui-ci de manière effective (article 1.2). Dans le cadre de la juridiction nationale, les États sont amenés à déterminer les parties ayant des intérêts légitimes dans la ressource et prendre des dispositions pour mener des activités concertées en vue d'une pêche viable. Dans les eaux internationales, ces derniers doivent coopérer pour mener à bien des régimes de conservation et de gestion efficaces par le biais d'organismes ou de dispositifs bilatéraux ou multilatéraux compétents. Par ailleurs, en vue d'atteindre les objectifs du Code et faciliter sa mise en œuvre effective, l'ensemble des parties prenantes du secteur sont invités dans l'article 5.2 à « reconnaître la

situation et les besoins particuliers des pays en développement, plus spécifiquement des petits pays insulaires et des pays les moins avancés [et] s'efforcer d'adopter des mesures répondant aux besoins des ces pays (assistance financière et technique, transfert technologique, coopération scientifique, etc.) (*ibid.*).

Toutefois, en vertu de son caractère non contraignant et « facultatif » (article 1.1), la portée de ce Code de conduite apparait plus que limitée, voire demeure pour certains assez inopérant (Mongruel, *op. cit.*)[351]. Par ailleurs, la mise en œuvre et l'exécution du Code nécessitent l'élaboration de directives techniques et d'un programme d'assistance à plusieurs échelles : les pêcheurs sont assistés par leurs États, dont les actions de ceux-ci restent coordonnées par des ORP qui bénéficient de l'assistance et de l'appui de la FAO, etc. Or, cet agencement hiérarchique pyramidal nécessite d'importants moyens humains, techniques et financiers aussi bien au plan national qu'international, ce dont disposent très peu de pays du Sud qui exercent souvent avec difficulté leurs responsabilités en matière d'aménagement des pêches (Mongruel, *op. cit.* ; Le Sann, 1995b)[352]. Par ailleurs, la réussite d'un tel programme exige une bonne compréhension et une appropriation du contenu du Code, ce qui est loin d'être le cas présentement, tant celui-ci reste profondément méconnu de la plupart des professionnels de la pêche et de l'aquaculture de nombreux pays africains (Anoh, *op. cit.*). Une fois encore, il appartient donc à la puissance publique – et en premier lieu les États – d'exploiter le potentiel que représente l'application et le développement de cet outil de gouvernance mondiale des pêches. Aussi la question de rendre ce code FAO **légalement obligatoire** se pose d'autant plus avec raison (Revéret et Dancette, *op. cit.*), tant son invocation et son application reste d'abord fonction des pressions exercées des acteurs transnationaux, des plus « opportunistes » (entreprises) aux plus « intégristes » (secteur de la conservation).

Enfin, même si certains altermondialistes de l'halieutique ont été consultés, voire ont participé en partie à la rédaction de quelques articles du Code (cf. section 6.1.2), une large majorité d'entre eux continue de penser que celui-ci reste dans une logique profondément libérale, ce qui fait que les questions portant sur « les droits des communautés de pêche à l'existence et à la sécurité alimentaire, l'importance de la connaissance traditionnelle et des systèmes de gestion, les droits des travailleurs de la pêche aux conditions de travail décentes sur mer et sur terre et la contribution importante des femmes, semblent être submergées sous les objectifs de gestion plus techniques et biologiques » (ICSF, 1994c). Aussi, tant que cet instrument restera accaparé entre les mains des « biologistes, juristes et technologistes [qui y] règnent en maîtres » et qui font que « les buts sociaux et éthiques ne sont pas mis au centre de la gestion de la pêche » (*ibid.*), ce dernier verra sa portée et son soutien plus que limité par les pêcheurs artisans.

Si le souhait des altermondialistes au COFI de mars 2009 qui s'orientait sur l'ajout d'un article spécifiquement consacré à la pêche artisanale au sein de ce code de Conduite (cf. section

[351] Après plus d'une quinzaine d'année d'entre en vigueur, une récente étude du WWF et du Centre des pêcheries de l'université de Colombie-Britannique met elle aussi en exergue l'inefficience de ce Code. Basée sur les intentions et l'efficacité des mesures prises en la matière par quelques 53 pays représentant plus de 95 % des prises mondiales sauvages, cette étude révèle ainsi que le meilleur pays, la Norvège, n'obtient qu'une note d'environ 60 % de conformité avec le Code FAO. Elle souligne également que le respect du Code est plus faible paradoxalement dans les pays les plus richement dotés en espèces, si tant est que ceux-ci manifestent un intérêt prononcé pour les activités aquatiques dans leurs priorités politiques en matière de conservation et d'aménagement (Revéret et Dancette, *op. cit.*).

[352] À titre d'exemple, l'administration publique des pêches malgaches – MAEP et Direction de la pêche et des ressources halieutiques (DPRH) – manque de ressources dans les provinces, à tel point que 70 % de son personnel est basé à Antananarivo, loin de la mer (Nageon de Lestang, *op. cit.*).

6.3.3), ne figure toujours pas *a priori* comme la priorité de la FAO, cet organisme onusien reconnait que les cadres normatifs de gestion halieutique (Code de conduite et AEP en tête) ne permettent pas d'informer correctement les processus de décisions en matière de gestion et de planification du développement des pêches artisanales. Consciente et à l'écoute de ces insuffisances, la FAO développe et met en place depuis 2008 un **Cadre d'évaluation et d'avis intégrés** (CEAI) visant à améliorer la gestion des pêches artisanales par une évaluation et un processus consultatif, en mettant plus particulièrement l'accent sur « la complexité, les interactions et les dynamiques de ces systèmes socio-écologiques artisans » (Garcia *et al.*, 2010). Concrètement, ce CEAI se propose de compenser le déficit chronique de données scientifiques concernant les pêches artisanales par les connaissances locales (savoirs locaux) de ces producteurs ; de mieux intégrer l'évaluation et l'élaboration des avis dans le temps, l'espace et à travers les niveaux institutionnels ; de renforcer les capacités par la formation, l'apprentissage social et le développement de réseaux de collaboration ; etc. (*ibid.*).

Toutefois, le vide institutionnel ou, au contraire, la multiplication des institutions et instances de juridiction, de l'échelle locale à l'échelle internationale, avec chacune leurs conceptions de l'environnement et du développement halieutique, « pêche » par un manque certain de cohérence et d'opérationnalité (Cormier-Salem, 2003), et nécessite de s'interroger sur une meilleure articulation entre les différentes échelles de régulation qui ont actuellement cours au sein de cette filière halio-aquacole.

9.3 Vers une gouvernance halio-aquacole cosmopolitique

« *Vive les territoires subsidiaires et évolutifs de la régulation* [...] *La reconnaissance de leur pluralité et de leur fluidité est un gage contre l'enfermement qui guette* ».
Benoît Antheaume et Frédéric Giraut, *Le territoire est mort. Vive les territoires !* (2005)

Si le processus de mondialisation n'est certainement « pas coupable » intrinsèquement aux yeux de certains (Krugman, 2000), son écueil principal réside pour d'autres dans le fait que sa dimension économique est allée (bien) plus vite que sa dimension politique (Stiglitz, 2006). La seule gouvernance mondiale qui tend à exister effectivement aujourd'hui demeure résolument « économique » – au sens commercialo-financier du terme –, et reste portée par une poignée d'institutions intergouvernementales (OMC, FMI, BM) qui contribuent à fixer des règles de gestion et de régulation « trop souvent en fonction de leurs intérêts ou de ceux des pays industrialisés avancés » (Stiglitz, 2002). Mais par le « fantasme d'État » qu'elles suscitent dans leur intervention globalisée, les ONG de conservation se présentent elles-aussi comme une certaine « menace politique » (Dumoulin et Rodary, *op. cit.*). Autrement dit, un des grands problèmes du champ politique à l'heure actuelle provient du fait que les dynamiques transnationales du marché aquatique n'ont pas de contrepartie politique de même niveau, ce qui ne peut que conduire ces mêmes forces à se défaire des contraintes étatiques et à organiser par elles-mêmes (et pour elles-mêmes) les règles de leur fonctionnement selon des modes d'autorégulation (Laïdi, 2004). En résumé, les moyens de représentation sont peu reconnus tandis que les pouvoirs de légitimation sont le plus souvent immanents, c'est-à-dire construits à

une échelle inférieure à celle d'un Monde « gouverné à la fois sur les marges et par en dessous » (Lévy, 2008). Les espaces de la mondialité politique fonctionnent donc sous le régime de la distorsion scalaire dans lequel un « micro » débordant cohabite avec un « macro » lacunaire (Dollfus *et al.*, 1999a). La question de la « bonne » échelle de gouvernance se pose donc avec d'autant plus d'acuité.

La gouvernance : essai de définition

S'intéressant à l'ensemble des relations de pouvoir dans une société ainsi qu'aux modes d'arbitrage entre les différents acteurs porteurs d'enjeux (*stakeholders*) et détenteurs de pouvoir (Frogier, *op. cit.*), la problématique de la **gouvernance** trouve une certaine acuité dans la volonté de mieux réguler le processus de mondialisation. Pour certains, cette notion de gouvernance tend à mêler « dans un grand ensemble flou tous les acteurs de la scène internationale, sans hiérarchiser leur rôle et leur influence politique sur les systèmes de régulation » (Senarclens, 2000). Elle a le mérite pour d'autres de souligner le caractère non-exclusif et non-réductible du seul pouvoir d'État, les choix et les décisions politiques ne pouvant plus être pensés dans nos sociétés modernes sur la base d'un contrôle unique du gouvernement sur la société mais davantage par des jeux de transactions entre une pluralité d'acteurs de nature différente (Laïdi, 2001 ; 2004). Ce terme fort ancien, qui désigne à l'origine « l'action, la manière ou le fait de gouverner » (Graz, 2008), se dissocie peu à peu de celui de *gouvernement d'État* et s'insère successivement ces dernières décennies dans des champs aussi divers que la gestion d'entreprise, la politique urbaine ou bien l'économie du développement avant de faire irruption dans le « réservoir conceptuel » de nombres d'organismes inter et non gouvernementaux (*ibid.*). Schématiquement, la gouvernance peut s'appréhender comme « l'ensemble des processus par lesquels des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées, [...] par lesquels les sociétés politiques, économiques et civiles négocient les modalités et les formes d'arrangements sociaux sur la base du principe de la coopération conflictuelle » (Jacquet *et al.*, 2002). « Concept éminemment territorial », la gouvernance permet de réinterroger la géographicité du politique et du lien social mais aussi d'expliquer l'évolution des rapports de *pouvoir* entre les acteurs politiques, sociaux et économiques, autrement dit de saisir les nouvelles recompositions dans l'espace politique aux différentes échelles spatiales (Klein *et al.*, 2001 ; Lévy, 1994), en n'omettant pas par exemple de souligner l'importance grandissante des *espaces civils de citoyenneté*.

Dans le champ halieutique, la gouvernance du secteur est ainsi de plus en plus marquée par d'importants changements structuraux, tant sur les plans économiques, institutionnels ou juridiques. Comme le rappellent certains fonctionnaires de la FAO, la gouvernance des pêches maritimes connaît des évolutions et des métriques spatiales divergentes qui oscillent entre un partage étatique descendant des océans (« nationalisation » socioéconomique avec les ZEE) mais qui nécessitent une gestion globale et ascendante de l'écosystème marin (« régionalisation » des stocks) (Garcia et Hayashi, 2000). Mais les processus de prise de décision en matière de gestion, jadis concentrés au niveau des États, s'envisagent désormais selon une approche multi-niveaux, impliquant davantage d'acteurs diversifiés (organismes onusiens, industriels, ONG,...). À ce titre, deux principales approches ressortent ces dernières années en matière de gouvernance globale du secteur, l'une d'essence plutôt *internationale*, basée sur un système de régulation publique menée par les gouvernements nationaux (les États) et les organismes supranationaux (principalement la BM, la FAO et l'OMC)[353], et une

[353] L'apport de la BM réside en sa qualité de principal bailleur de fonds finançant et orientant le développement du secteur tandis que celui de la FAO consiste plus en la formulation de politique globale du secteur (informations, règles et normes, assistance technique). Enfin, l'OMC reste le principal organisme de régulation internationale en matière de flux (financiers, commerciaux) de Pdm (Oosterveer, *op. cit.*).

autre plus *transnationale* qui fonctionne sur un système de certification et des mécanismes de marché souvent privés (cf. section **8.1**) (Cole, 2003 ; Oosterveer, *op. cit.*).
Cette disparité d'approches n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes d'ordre « sociologique et humain d'organisation » qui font incontestablement de la gouvernance de la filière halieutique un « enjeu politique » (Guérin, 2007). Aussi le changement le plus fondamental qui s'impose pour que la mondialisation halio-aquacole fonctionne plus équitablement concerne son mode de gouvernement. Il faut donc qu'un « nouvel ordre géoéconomique et géopolitique global halieutique s'instaure, en somme une nouvelle gouvernance, à condition que le terme traduise un réel changement, et non, comme trop souvent, un simple habillage terminologique » (Chaussade et Corlay, 2008). Dans une démarche théorique plus prospective qu'analytique, notre réflexion géographique sur la construction d'une régulation plus efficace des activités halio-aquacoles nous amène à penser que les ferments de cette gouvernance halieutique devront nécessairement dépasser les dichotomies « classiques » des couples *local-global et nature-culture* pour se situer dans une approche résolument cosmopolitique.

9.3.1 Dépasser les dichotomies du local-global et de nature-culture

« *Le Monde est partout en ce sens que la mondialisation n'invente guère* [mais] *recontextualise tout en s'internalisant au sein de toutes les sociétés comme dans la vie quotidienne de tous les individus* ».
Olivier Dollfus *et al.*, *Le Monde : pluriel et singulier* (1999b).

Le couple local-global s'inscrit dans la continuité de grandes oppositions qui ont construit la modernité et qui organise aujourd'hui notre rapport à l'autre et à l'ailleurs. Le local serait à la foi négation de la valeur universelle et partie intrinsèque de cet universel. Autrement dit, la mondialisation serait créatrice de local en même temps que son existence tendrait à nier ou éroder celui-ci (Rodary, 2007). Or, de nombreux analystes mettent en garde contre ce mythe du local-global (Featherstone, 2005), tant le Monde géographique reste consubstantiellement « pluriel et singulier » (Dollfus *et al.*,1999b). Comme ce Monde « procède de l'interaction des situations locales qu'il englobe », sa compréhension nécessite d'associer la vision d'ensemble du **global** à l'étude du **local** dans sa diversité (Dollfus, 2001). Pour notre champ halieutique, cela revient à connaître le monde aquatique dans ses structures et l'enchevêtrement de ses systèmes et de déceler comment celui-ci s'exprime et s'internalise dans les lieux de vie des pêcheurs artisans et de leurs communautés, comment il marque des réalités locales artisanes qui s'élaborent dans une interprétation de la mondialisation halieutique en tant que « facette du miroir du monde » (*ibid.*).
Puisque l'autonomie du local vis-à-vis d'échelles supérieures n'est structurellement pas possible, pourquoi ne pas inverser la réflexion en cherchant plus à opposer ces métriques locales et globales, mais au contraire à les imbriquer plus étroitement. Des perspectives prometteuses de régulation peuvent donc être trouvées en **approfondissant les liens entre ces différentes échelles**, les liens entre le local et le global se situant alors dans le champ d'une dialectique où coexistent différentes échelles dans un même système social (Rodary et Castellanet, *op. cit.*). Dans cette optique, rien n'empêche toutefois de « penser le local pour comprendre le global (Chombart de Lauwe, 1990), de « penser localement pour agir globalement », ceci afin de mieux arpenter le territoire dans ses différentes dimensions et faire

de celui-ci « la brique de base de la gouvernance de demain dans un système mondialisé » (Calame *et al.*, 2005). L'échelle perd alors de son caractère déterministe et le local devient potentiellement créateur de politique mondiale, ou du moins est-il partie prenante de nouvelles politiques transcalaires (Rodary, 2007).

Par ailleurs, si la dialectique du matériel et de l'idéel introduit nécessairement de la complexité dans l'analyse des objets de la géographie, elle est surtout susceptible de rapprocher, tant son exigence de globalité dialogique est grande, le monde physique et le monde social, chassant d'emblée de nos représentations une vision purement naturaliste ou strictement anthropocentrée du monde. Elle nous (ré)apprend que « l'homme est engagé dans la nature et y loge avec toute sa (ses) culture(s) » (Di Méo et Buléon, 2005). En effet, la globalisation actuelle du monde nous révèle clairement « l'étroitesse de nos théâtres sociaux, la communauté de risques et le tissu des destins collectifs que nous formons » (Habermas, cité par Lévy, 2008). L'un des problèmes globaux les plus immédiats posé concerne pour A. Berque le « respect de la demeure humaine » (Berque, 2000). Selon lui, ce sens de la relation de nos sociétés à l'espace et à la nature est actuellement remis en cause, non seulement par l'accélération des capacités productrices/destructrices des sociétés mais du fait également de l'homologie des réalités biophysiques et sociales de la planète (*ibid.*). Cette finitude géographique du monde débouche également sur la globalisation de nombreuses questions sociétales qui obligent de redéfinir les modalités et les finalités du développement actuel et de promouvoir une nouvelle mondialité, c'est-à-dire « un nouvel ordre économique, financier, scientifique et technologique mondial entre le Nord et le Sud » (Carroué, 2006b ; 2004).

Autrement dit, il s'agit de « reconnaitre la Terre comme notre milieu » à la fois physique et phénoménal, « écologique et symbolique » tout en prenant conscience de la montée et de la gravité des problèmes d'environnement à l'échelle de la planète, comme de leur interrelation avec les problèmes socio-économiques d'aujourd'hui (*ibid.*). Cette interdépendance spatiale renforcée appelle donc une nouvelle gestion des relations entre l'humanité et la planète, un « rapport ontogéographique de l'humanité avec la Terre » (Berque, 2000)[354]. Ce rapport écouménal (*ibid.*) pourrait alors permettre de marquer le pas d'une meilleure intégration entre conservation de l'environnement marin et dynamiques de développement des *fishworkers.* Elle favoriserait ainsi la diversité sociale et la réappropriation des moyens d'actions des pêcheurs artisans plutôt que d'imposer un cadre politique et économique uniformisant. Ce n'est d'ailleurs qu'à ce titre que la mondialisation des pratiques environnementales pourra dépasser son caractère dirigiste et permettra de dégager des formes de gestion légitimes et viables de la nature en adéquation avec les aspirations sociales des hommes (*ibid.*). E. Rodary et D. Chartier préconisent eux aussi une construction politique capable de prendre en compte la nécessité de sauvegarder la diversité dans la cadre d'une évaluation mondiale des écosystèmes, qui s'inscrit dans une vision globalisée des enjeux, elle-même partie intégrante d'un système social également mondialisé. « On retrouve alors les deux caractéristiques qui fondent l'idée cosmopolitique : un souci universel associé à un respect des différences » (Rodary et Chartier, 2007).

[354] Certains géographes mettent ainsi en exergue le « devenir sociétal » d'un Monde désormais globalisé en passe de devenir un espace de plus en plus pertinent pour l'humanité, une sorte de société-Monde « en tant qu'espace de substance sociétale incluant une fonction politique effective » (Durand *et al.*, 1992 ; Lévy, 2008 ; Retaillé, 2007).

9.3.2 Vers une régulation cosmopolitique des activités halio-aquacoles

« Le sentiment d'appartenir à un monde commun n'entraîne pas forcément le partage d'un sens commun » (Laïdi, 2001). Mais si la mondialisation accouche à terme de la conscience de l'unité de l'humanité dans une sorte de « pacte social planétaire », alors s'organisera une gouvernance commune de la Terre (Moreau-Defarges, 2008). Une gouvernance mondiale implique alors l'émission de principes, de règles et de normes supranationales, destinées à gérer les biens communs (les ressources halieutiques) ou publics (les espaces marins) mondiaux[355], n'est alors pas sans modifier en profondeur l'échelle territoriale de la responsabilité pour les acteurs qui y participent (Badié, 1999 ; Laïdi, 2004). Elle renvoie en effet à la nécessité de créer un espace institutionnel capable de gérer ces biens et dans lequel la décision politique souveraine des citoyens faisant des choix collectifs suppose l'émergence d'une citoyenneté mondiale et d'un pouvoir politique transcalaire (Hugon, 2004).

L'avènement de la globalisation halio-aquacole suggère de plus en plus l'impossibilité de penser uniquement l'organisation et la stabilité du Monde aquatique (dans ses interactions entre système-Mer et système-Monde) sur la seule et simple base d'un système interétatique ne qui ne permet plus de rendre compte de la construction politique des échelles (Laïdi, 2004). En effet, alors que les éléments de gouvernementalité mondiale des activités halio-aquacoles restent avant tout internationaux (interétatiques), le système-monde aquatique se déploie aujourd'hui à sa propre échelle et selon ses propres métriques transnationales, sans réelle gouvernance publique mondiale cohérente (Lévy, 2008). La question d'une gestion raisonnée de cette globalisation halieutique nécessite alors la mise en place d'une gouvernance supranationale au sein du système-Monde aquatique (Grataloup, 2007), une décision politique d'échelle mondiale, un **cosmopolitisme** qui nous ferait passer « des relations internationales à la mise en place d'une politique intérieure à l'échelle de la planète » (Lévy, 2008). En tant qu'exercice de la fonction politique à la dimension du Monde » (Retaillé, 2007), cette approche cosmopolitique représente une alternative permettant de tracer des jalons théoriques pour sortir de l'opposition entre universalisme et localisme, en ce qu'elle constitue une tentative de construction d'un ensemble aux dimensions planétaires traversé par le projet politique de faire vivre les différences et de reconnaître la diversité sociale à différentes échelles (Beck, 2003). En un mot, elle nous incite à « penser le Monde, non comme une chose finie à prendre, à gouverner, mais bien comme une relation actualisée des êtres conscients entre eux et des êtres conscients ensemble avec l'Autre inanimé qu'est la Terre » (Retaillé, 2000).

La meilleure façon de ne pas fragiliser le futur des pêches artisanales est de préserver le maximum de possibles, de diversité, de capacités d'adaptations. Cela revient par conséquent à ne pas enfermer le futur dans un faisceau de contraintes qui auraient pour effet de normer, d'uniformiser, de standardiser, d'acculturer, au profit d'un modèle de pensée, de gestion et de développement dominant (Rossi, 2003). C'est pourtant ce vers quoi tendent – mondialisation (ou plutôt globalisation) aidant – les diverses démarches environnementales mises en place au

[355] Un bien commun présente la caractéristique d'être rival et non excluable, c'est-à-dire qu'il reste accessible à tous mais son utilisation par les uns réduit la capacité à en jouir pour d'autres. Le bien public se définit quant à lui par la double caractéristique de « non-rivalité » (la consommation par un individu ne réduit pas l'accès à ce bien pour d'autres) et de « non-excluabilité » (il est impossible d'en exclure un quelconque utilisateur) (Gauchon et Tallenne, op. cit.).

sein de la filière aquatique. Un développement soutenable de celle-ci – et qui plus est du segment artisan – se doit donc de mettre en perspective, de façon dynamique, la cohabitation et la co-évolution du couple environnement/développement, de prendre en compte l'irréductible part d'incertitude qui caractérise l'avenir des rapports interactifs entre ces sociétés halieutiques et les milieux marins/littoraux dans lesquels elles vivent et dont elles vivent (Rossi, 2000 ; 2003).

Au niveau de la filière halieutique, tout l'enjeu d'une gouvernance durable consiste à concilier les aspirations locales au développement socio-économique des *fishworkers* avec les recommandations globales (globalisantes) relatives à la conservation et à la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes marins. On sent bien par ailleurs que la pêche et l'aquaculture restent « les pierres d'angle du développement de nombreux territoires littoraux, [...] signes incontestables, par leur existence même, d'un équilibre environnemental et social des territoires qu'elles exploitent (Chaussade et Guillaume, *op. cit.*). À l'instar de ces géographes, formons le vœu que cette préoccupation centrale du territoire permette de réconcilier les points de vue souvent opposés des « amis des pêcheurs » et des « amis des poissons » (*ibid.*). Si les solutions de régulation sont complexes elles existent toutefois, le *Code de conduite pour une pêche responsable* figurant à ce titre comme un texte fondateur à portée universelle. Il manque juste une volonté politique et idéologique des États (en premier lieu au Nord mais également au Sud) de faire naître un nouvel ordre halieutique international (Corlay, 2004), tache à laquelle vont devoir continuer de s'atteler les militants de la cause artisanale.

– CONCLUSION GENERALE –

QUELS REGARDS GEOGRAPHIQUES PORTES SUR LA MONDIALISATION HALIEUTIQUE ?

« *Si nous publions aujourd'hui ce voyage au cœur du mouvement de contestation de la mondialisation, c'est parce que son existence est devenue une réalité que le monde ne peut plus ignorer. Qu'ils partagent ou pas son diagnostic, les entreprises et tous les acteurs politiques doivent savoir que cela existe désormais, que cela modifie le cadre général dans lequel ils évoluent et qu'il leur est impossible de l'ignorer. Qu'il faut bien, en un mot... faire avec* ».
Nicolas Beytout, *Intérêt général* (2003).

« Nous affirmons que la pêche artisanale est la pêche du futur » (WFF, 2004). Tel est donc le leitmotiv essentiel de **l'altermondialisation halieutique**, ce mouvement de contestation de « pêcheurs de petite échelle » et de leurs communautés auxquels s'adjoignent diverses structures associatives d'appui (surtout des ONG). Mais afin d'appréhender au mieux ce mouvement social transnational de *fishworkers* et de leurs *supporters*, et de bien comprendre en quoi et comment celui-ci s'inscrit dans une démarche de **réappropriation sociospatiale** à la mondialisation (néolibérale) halieutique, notre regard géographique s'est volontairement centrée sur les interrelations entre ce processus de **mondialisation** et le champ **halieutique** et s'est démultiplié selon trois approches complémentaires. Toutefois, si l'altermondialisation n'existe (et ne doit son existence) qu'au regard de cette mondialisation halieutique, quatre principaux résultats ressortent prioritairement de nos investigations.

Le passage d'une mondialité à une globalité halieutique

Le premier résultat identifiable de cette thèse a souhaité remettre en perspective comment s'était progressivement instauré une géographie du monde aquatique. Plus particulièrement, il s'agit ici d'insister sur le passage d'une **mondialité halieutique**, faite d'espaces-monde tout aussi diversifiés les uns (Europe du nord-ouest) que les autres (Japon), à un véritable **système-monde aquatique**, structuré en particulier par des flux de Pdm toujours plus croissants. En effet, par le repérage des grandes phases de sa mise en place ainsi que des logiques dominantes qui président à sa structuration, nous avons souligné l'émergence d'un **niveau spatial halio-aquacole mondialisé** oscillant entre deux métriques inter- et trans- nationales. Produit des interrelations et interactions entre les milieux marins et littoraux et les sociétés humaines qui l'exploitent, cette globalisation de la filière amène alors à prendre conscience du caractère limité du monde aquatique actuel. Elle invite également à s'intéresser aux multiples déséquilibres spatiaux et inégalités sociospatiales qui persistent en son sein en termes d'exploitation, d'accès et de partage des ressources (espèces et espaces), dysfonctionnements qui génèrent, voire renforcent d'importants conflits (usage, partage) et de crises (ressources).

Une altermondialisation aux dimensions spatiales avérées

Face à ces nombreux dysfonctionnements, les altermondialistes développent, et c'est l'objet de notre deuxième résultat de recherche, des **dimensions spatiales** bien singulières, qu'il convient donc de mettre en exergue, tant du point de vue des **spatialités** que des **dynamiques**. Notre entreprise de « déchiffrement » du monde altermondialiste s'est ainsi attaché à mettre en lumière le poids du *catholicisme social* et du militantisme chrétien (cf. les théories de « la Théologie de la libération ») très tôt tournés vers la solidarité internationale (CCFD, Fph,

AMM), à analyser les conditions de convergence et de rapprochement (*réticulaire*) de ces traditions si diverses (*tiers-mondisme halieutique*) ainsi que les (re)compositions du champ syndical (WFF, BFFM, COMM) qui nourrissent cette contestation. Elle a aussi cherché à identifier les différentes rhétoriques proférées (critiques et revendications) ainsi que le panel d'actions utilisé (contre-expertise, forums...), à faire ressortir les événements catalyseurs du mouvement (Rome 1984, Loctudy 2000...) ainsi que les médiateurs – ONG d'appui (ICSF, CAPE, Collectif P&D) et personnalités phares (O'Riordan, Gorez, Le Sann...) – qui en facilitent le dialogue.

Sur le plan des pratiques mises en œuvre, ces spatialités se caractérisent par une triple production de l'espace (information, contestation et autonomie). D'un point de vue plus scalaire, les défenseurs de la cause halieutique artisanale développent un jeu d'échelle ancré dans le « glocal » faisant d'eux de véritables « cosmopolites enracinés ». Concrètement, les espaces effectifs des luttes altermondialistes s'apparentent à des contestations locales arrimées dans les espaces de vie des fishworkers tandis que les espaces de référence de ces luttes, voire des espaces-enjeux, renvoient davantage à des mobilisations mondiales. Toutefois, ces spatialités ne sont pas sans générées certaines **discontinuités dans la dynamique altermondialiste**. Une fois n'est pas coutume, les représentations spatiales divergentes des militants restent au cœur des oppositions. Trois grands déficits peuvent alors être identifiés : un déficit de globalité spatiale, un déficit de popularité sociale et un dernier de crédibilité politique. Ce triple déficit, générateur de conflits et de scission au sein même du mouvement contestataire, souligne ainsi les fractures idéologiques (réformisme, régulationnisme, anti-impérialisme) et scalaires (transnationalisme, localisme) auxquelles reste indéniablement confronté l'altermondialisme halieutique.

En résumé, il apparait que les dimensions spatiales des différents acteurs militants identifiées sont en fait des signes évidents d'une certaine **territorialité**. Si cette notion désigne généralement l'ensemble des relations sociales et culturelles entretenues, de manière individuelle et/ou collective, avec un espace vécu, perçu, et pratiqué comme particulier (Di Méo, 1998 ; Bonnemaison, 1981), les spatialités et les dynamiques altermondialistes traduisent bien selon nous cette « multidimensionnalité du vécu territorial » (Raffestin, 1986) par les membres de ces collectivités halieutiques artisanales et traditionnelles.

Une altermondialisation halieutique en cours de territorialisation

En dépit de ces discontinuités qui confèrent un certain essoufflement général au mouvement, notre *troisième résultat* souligne néanmoins que cette altermondialisation s'inscrit dans un **processus réel de (re)territorialisation** de l'activité pêche, en vertu notamment des multiples propositions alternatives qui constituent le socle de durabilité de l'altermondialisme halieutique.

Dans un monde halio-aquacole désormais globalisé, la mise en tension entre les aspirations locales au développement socio-économique des *fishworkers* (*utilitarisme*) avec les recommandations globalisantes de protection et de gestion des ressources et des écosystèmes marins (*conversationnisme*) devient inévitable et interroge plus que jamais les **échelles pertinentes de régulation** de ces activités halio-aquacoles dans une optique de durabilité. Il semble que le capitalisme halio-aquacole mondialisé n'ait pas dit son dernier mot, tant les

politiques de « *verdissement* » de la filière mises en œuvre par certains acteurs transnationaux (GMS, FMN, ONG) fleurissent en nombre ces derniers temps, que ce soit en matière de conservation des ressources que d'éco-valorisation et d'éco-responsabilisation des Pdm.
Face à des stratégies qui ne portent que sur les aspects environnementaux de ces activités, les altermondialistes tentent d'instaurer des politiques de durabilité axées sur un développement davantage territorialisé (localisé) de ces secteurs. Concrètement, ces politiques reposent sur deux modalités de réappropriation. La première, politique, se fonde sur l'affirmation de *droits de gestion* visant largement à la construction d'un espace pluriscalaire de gouvernance du secteur des pêches. L'autre, plus culturelle, reste construite sur une double *valorisation identitaire*, des hommes et des produits, préalable à toute dynamique de patrimonialisation. Ces stratégies altermondialistes ne relèvent elles pas alors relever d'un processus « d'écogénèse territoriale » (*ibid.*) qui regroupe tous les facteurs matériels et symboliques qui interviennent dans la naissance et la structuration des territoires.
Étant donné que « territorialiser un espace consiste, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques » (Di Méo, 1998), les actions de réappropriation socio-spatiale engagées par les altermondialistes en amont (exercice du pouvoir) et en aval (processus d'identification) de la filière sont autant de signes *politiques* et *culturels* manifestes d'une **territorialisation naissante** (Bonnemaison, 1981 ; Giraut, *op. cit.*). Autrement dit, ce troisième résultat souhaite montrer comment « l'identité-résistance » des militants de la pêche artisanale – réactive au processus de mondialisation – évolue vers une « identité-projet », c'est-à-dire une inscription conscientisée et différenciée du local dans ce processus global (Castells, *op. cit.*). Car « tout en étant jeté dans le monde et contraint par là-même d'assumer sa singularité, l'individu mondialisé reste un individu territorialisé » (Laïdi, 2004). Doté d'une forte dimension idéelle, espace d'investissement de l'action, du sens et du pouvoir pour des sociétés de plus en plus mobiles, le territoire correspond à la satisfaction d'un besoin profond d'un minimum d'enracinement local et de lien social de proximité (Di Méo, 1998), besoin d'appartenance qui redonne force aujourd'hui au local (Bonnemaison et Cambrézy, *op. cit.*).

Une radiographie altermondialiste halieutique à compléter

Au terme de nos investigations, la radiographie de l'altermondialisation halieutique et des formes de résistances des « pêches artisanales » reste pour le moins floue, « non parce que l'observateur est maladroit, mais parce que l'objet scruté est mouvant » (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*). La diversité des organisations participantes, de thèmes de débat et des discours, du public, des registres d'action et des échelles d'engagement qui sont offerts, donne à voir une altermondialisation halieutique comme « un ensemble foisonnant, aux frontières labiles et à l'identité incertaine » (*ibid.*). Cette diversité altermondialiste ne fait que suggérer qu'il n'y a pas une seule solution possible à la mondialisation néolibérale halio-aquacole car celle-ci ne se manifeste pas de la même manière dans toutes les parties du globe et ses conséquences sont très variables selon les diverses populations qui en sont affectées. Ainsi nous faut-il « donner du relief à la diversité des visions sociopolitiques qui animent les démarches en présence, qui activent les perceptions des enjeux liés à la mondialisation, et qui motivent la géométrie et la portée des rapprochements et des convergences (Polet, 2008a). «

L'erreur serait de penser l'altermondialisme comme un discours global cohérent et contre-hégémonique » (Canet, 2008). À l'instar de tous les mouvements altermondialistes, l'absence de définition de la contestation halieutique fait partie de sa définition même : univers pluriel constitué d'une mosaïque organisationnelle et de parcours militants hétérogènes, ces mobilisations font pourtant « mouvement », tant dans la relative homogénéité sociale constituée que dans la fonctionnalité de leurs actions (Agrikoliansky et Sommier, *op. cit.*).
Toutefois, en s'appuyant sur la distinction opérée par J. Lévy quant aux deux principaux aspects concomitants au processus de mondialisation (Lévy, 2008), nous pouvons souligner le fait que nos deux terrains d'étude présentent des réalités bien différentes, l'un pouvant être qualifié de « terrain actant » de l'altermondialisation halieutique (la France), l'autre se devant d'être plutôt envisagé comme un « terrain d'action » du mouvement (Madagascar). En effet, si l'altermondialisme français s'inscrit dans une configuration militante « **mondialisante** » qui lui permet d'exporter son activisme sans trop recevoir d'impulsion extérieure, l'altermondialisme malgache semble *a contrario* plutôt subir les influences des diffusions de ce processus sans avoir réellement de prise sur celles-ci, offrant ainsi une réalité « **mondialisée** » important des productions alternatives en provenance du Monde extérieur militant (*ibid.*). Ce résultat propre à nos investigations contraste toutefois avec les dynamiques altermondialistes plus générales. En effet, il ne fait aucun doute que les « Suds artisans » reste l'épicentre de cet altermondialisme halieutique, et ce tant par les organisations syndicales de *fishworkers* que par les organismes d'appui ; à quelques exceptions près, le Nord se cantonne plus qu'à un rôle de bailleur de fonds (agences de développement, ONG de solidarité).

Forts des résultats proposés, il y a donc une place pour une géographie prospective de l'altermondialisation halieutique, dont le but est de tenter de définir les composantes spatiales du « Devenir » de ce mouvement social artisan (Péguy, *op. cit.*). Au regard de ce que nous venons de développer, l'avenir du mouvement dépend de sa capacité à résoudre « la définition de ses marges et de son contenu » (Fougier, 2004a ; 2005). Autrement dit, c'est donc d'un côté les conditions de son **approfondissement** et de l'autre celles de son é**largissement** qu'il nous convient d'aborder succinctement.

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE AUTOUR DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE

« *L'époque actuelle est peut-être hautement instable et pleine d'incertitudes, mais cela signifie aussi qu'elle est pleine d'imprévus et riche de potentialités* ».
David Harvey, *Le « Nouvel Impérialisme »* (2004).

Une première série de perspectives de recherche consisterait évidemment à poursuivre nos investigations sur nos deux terrains d'études français et malgache, en prêtant particulièrement attention aux initiatives de territorialisation déjà engagées par ces « petits pêcheurs » et leurs supporters dans leur **double quête de réappropriation** du pouvoir (gouvernance) et de l'identité (valorisation). Une seconde série de perspectives tâchera de s**'ouvrir à d'autres horizons**, que ceux-ci passent par l'arpentage de nouveaux terrains contestataires, tant théorique (sciences sociales anglo-saxonnes, géodiversité) que méthodologique (autres mouvements halieutiques, mouvements paysans).

Renforcer les droits halieutiques : la gestion de l'espace marin

Comme le mentionnait déjà A. Le Sann, « il est nécessaire d'inscrire le maintien de la pêche et de ses activités connexes dans une réflexion sur l'avenir des zones littorales et la gestion de l'espace maritime [...] Dans cette réflexion, l'apport de la géographie peut être essentiel, si elle sait poser les bases de nouveaux rapports entre la société et son espace, considéré non seulement comme le cadre mais comme le fondement du développement humain » (Le Sann, 1995b). Dans un contexte halieutique globalisé, la problématique du droit demeure centrale car la légitimité du pacte politique que celui-ci instaure a pour corollaire la relativité des formes d'intégration, d'insertion et/ou d'inclusion qu'il institue (Mésini, 2003).

- L'implication des pêcheurs artisans français dans la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

Entendu comme un « processus dynamique et stratégique, coordonné et mis en œuvre pour l'allocation des ressources environnementales, socioculturelles et institutionnelles afin d'assurer la conservation et l'usage multiple et durable de la zone côtière », la **Gestion intégrée des zones côtières** (GIZC) se présente comme un paradigme central du développement durable des littoraux à travers le monde (Billé, 2006). En dépit de réelles difficultés, « du manque d'intégration des acteurs locaux et de l'absence de prise en compte des dynamiques du territoire dans les processus de gestion » (Pennanguer *et al.*, 2006), la gestion intégrée est en effet sensée « planifier et gérer les activités humaines d'une façon globale qui prenne en compte tous les facteurs nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et l'utilisation partagée des espaces marins (Billé, *op. cit.*). Aussi si cette approche « fait courir le risque d'une marginalisation des pêcheurs, elle peut aussi leur donner des opportunités pour défendre leurs ressources et leurs métiers face à des pressions menaçantes pour l'environnement marin » (Le Sann, 2007a). L'avenir de la pêche artisanale ainsi que son engagement vers des pratiques responsables doit donc « s'inscrire dans une logique de gestion démocratique de territoires complexes, à la fois maritimes et littoraux, où les pêcheurs et tous les acteurs du développement du territoire seront au cœur du processus » (Le Sann, 2002). Par ailleurs, les altermondialistes français soulignent également l'intérêt de certaines initiatives de conservation (telles les AMP) dans lesquelles « les communautés de pêcheurs ont leur mot à dire » et peuvent utiliser ces instruments de protection pour leurs propres moyens d'existence et ainsi faire valoir leur « responsabilité de gestion » (Sharma, 2008). La nouvelle génération d'AMP qui apparaît avec le parc national marin d'Iroise (au large du Finistère breton) est à ce titre intéressant car il s'agit pas dans ce cas d'une stratégie de conservation pour laquelle sont en général conçus les parcs, mais d'une gestion pérenne d'un patrimoine naturel marin et du développement d'activités humaines comme la pêche, compatibles avec cette préservation (Le Sann, 2007c).

- Une appropriation halieutique opportune de la Gestion locale sécurisée (GeLoSe) malgache

Les débats internationaux sur la durabilité du développement soulignent la nécessité de considérer les communautés locales comme parties prenantes du développement et acteurs de la gestion des ressources naturelles, impliquées dans la conservation des espaces et des espèces (Andriananja et Raharinirina, *op. cit.*). À Madagascar, les fondements d'une gouvernance décentralisée en matière d'environnement ont été posés avec l'adoption en 1996 de la loi 96-

025 relative à la **Gestion locale sécurisée** (GeLoSe) qui découle de la loi relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables. Son préambule rappelle la « nécessité de responsabiliser et de faire participer les populations [...] afin d'assurer l'équilibre entre l'utilisation des ressources et les capacités de régénération des écosystèmes, base de la pérennisation des actions de développement ». Dans le cadre de ce dispositif, les « communautés de base » se voient confier [transférer] la gestion de certaines ressources comprises dans les limites de leur terroir » (article 1) après une sécurisation foncière de l'espace par l'établissement d'un contrat avec l'État malgache stipulant les règles (d'accès, d'usage, etc.) respectueuses de l'environnement et les intérêts de ces communautés locales (Froger, *op. cit.* ; Belvaux, *op. cit.*). Cette loi représente une certaine reconnaissance et une légalisation de l'organisation sociale coutumière en donnant un statut juridique et une personnalité morale aux « communautés de base ». Elle reconnaît autrement dit les pratiques et les capacités de gestion de tout groupement volontaire d'individus unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune en échange de prérogatives et de responsabilités sur un territoire bien délimité et des ressources qui lui sont associées (Froger, *op. cit.* ; Belvaux, *op. cit.*). En dépit de certains risques inhérents à cette approche participative (cf. section *9.1.2.1*) qui peut engager de manière excessive la responsabilité des acteurs locaux (Blanc-Pamard et Fauroux, *op. cit.*), ce transfert de gestion de l'environnement à l'échelle locale, pour l'instant circonscrit (imparfaitement) aux communautés rurales agricoles et forestières, portent des perspectives de gestion intéressantes une fois celui-ci approprié par les pêcheurs traditionnels malgaches et leurs communautés côtières.

Renforcer l'identité halieutique : patrimonialisation et valorisation locale

Si la notion de patrimoine inclut une notion de préservation en vue de la transmission intergénérationnelle, elle n'implique pas en revanche une conservation stricte, dans la mesure où les constructions patrimoniales évoluent au fil de l'histoire. Cette notion, qui renvoie à des références socioculturelles connues et valorisées, rentre donc en synergie avec les préoccupations identitaires, culturelles et politiques, donc territoriales, des communautés locales (Michon, *op. cit.*). Dans le contexte de globalisation actuelle, il y a fort à parier que les sociétés qui territorialisent leur patrimoine (culturel et naturel) sont mieux placées que les autres pour résister aux assauts du capitalisme néolibéral (Ripoll et Veschambre, 2002 ; Boutrais et Juhé-Beaulaton, 2005). À l'instar de G. Di Méo, « nous tenons également le pari de la résistance active des territoires », la réaction identitaire des sociétés (locales, régionales, nationales) étant d'autant plus vigoureuse que la contestation de leurs spécificités et de leur identité est poussée (Di Méo, 1998).

- La poursuite de la valorisation des produits aquatiques locaux

Aux dires de M-C. Cormier-Salem et B. Roussel, la part culturelle de la biodiversité conserve une part essentielle dans toutes les questions de production localisée, non seulement parce qu'elle est souvent à l'origine de la spécificité des produits, mais aussi parce qu'elle intègre des dimensions territoriales, identitaires et patrimoniales fortes dont dépendent les conditions de production et d'accès aux ressources (Cormier-Salem et Roussel, 2009). En dépit de certaines

réserves justifiées (cf. section *9.1.2.2*), il ne fait pourtant aucun doute que dans un contexte prégnant de mondialisation, les initiatives en matière *de reconnaissance et de valorisation des productions et des spécialités locales* se multiplient dans de nombreux pays, tant au Nord (Bérard et Marchenay, *op. cit.*) qu'au Sud (Cormier-Salem et Roussel, 2009). Si les stratégies employées différent et oscillent entre développement économique local, revendications (instrumentalisées) territoriales et identitaires, conservation et valorisation de la géodiversité, ces démarches constituent à n'en pas douter un moyen efficace de promotion du local dans toutes ses facettes ainsi qu'un moyen efficace de lutter contre les usurpations du patrimoine culturel et naturel et leur détournement accéléré (*ibid.*).

À ce titre, il conviendrait d'examiner plus attentivement les initiatives de responsabilisation menées entre autres par de nombreux pêcheurs artisans à différentes échelles – locales (bretonnes), nationales (françaises), mondiales (RFA) – en matière de gestion respectueuse de l'environnement marin qui pourraient à terme, pourquoi pas, évoluer vers des dispositifs globaux de *paiements pour services environnementaux*. De même que les autres démarches de valorisation qui ont actuellement cours au sein de la filière halio-aquacole française (marques collectives, circuits courts) – comme dans d'autres pays développés –, pourraient quant à elles se revendiquer comme autant de *produits du « merroir »* directement en lien avec les territoires productifs de qualité et de proximité auxquels s'attachent certains pêcheurs artisans dans leurs pratiques (*ibid.*).

À Madagascar, comme dans bien d'autres pays du Sud, l'accent porté aux revendications patrimoniales, au-delà du contrôle de l'accès aux ressources et aux espaces, se présente comme un levier d'action intéressant pour une meilleure reconnaissance culturelle et politique des petits pêcheurs et plus largement des *fishworkers* et des communautés côtières. En tant que premier patrimoine, l'accès aux fonciers aquatiques et le contrôle des ressources qui s'y trouvent semblent moins définis par des droits de propriété que par des compétences plus profanes. Aussi, la valorisation, au profit du local, d'éléments de la nature et des savoir-faire traditionnels qui en font partie pourrait s'accompagner de la mise au point d'outils juridiques de protection au niveau mondial de ces droits d'accès et d'exploitation patrimoniaux afin de conforter les liens entre les communautés locales et « leur » biodiversité. Dans ce cadre, les systèmes d'Indications géographiques (IG) présentent un grand intérêt : droits de propriété collectifs, appartenant à des communautés locales de producteurs, ils concernent non seulement des produits (de terroirs) mais aussi des éléments de biodiversité et des savoir-faire particuliers (Cormier-Salem et Roussel, 2005).

- Le patrimoine maritime et littoral culturel, nouvel instrument de valorisation

« Toute action visant le long terme prendra en compte nécessairement la dimension patrimoniale de l'océan et du littoral » (Cabantous *et al.*, *op. cit.*). À ce titre, le **patrimoine maritime culturel** reste un élément indispensable à la valorisation des territoires littoraux car il tend à exprimer une certaine « réorganisation géographique des espaces littoraux », un double besoin de local et de mer susceptible de contribuer à ressouder des communautés côtières éclatées et faire apparaître de nouvelles solidarités (Péron, 2003). Il convient donc de mieux prendre en compte ces héritages maritimes témoins de la diversité dans le temps et dans l'espace des relations Homme/mer et supports des identités territoriales présentes et futures. Le but n'est pas de figer les territoires littoraux à partir des représentations issues du passé mais de

permettre à leurs dynamiques patrimoniales d'évoluer stratégiquement dans l'avenir en faisant reconnaître leurs spécificités identitaires tout en intégrant leurs originalités culturelles en tant que ressource non délocalisables à forte potentialité humaine[356] (Péron et Guillaume, 2009). Les littoraux français, et particulièrement ceux de Bretagne, sont donc riches d'une histoire maritime pluriséculaire dont les héritages sont constitués à la fois de biens matériels (infrastructures portuaires, éléments flottants) et immatériels (rites, savoir-faires techniques) « paysagers » et « sociétaux » qu'il conviendrait de mieux mettre en valeur (*ibid.*)[357].

S'ouvrir à d'autres horizons

▪ L'exploration d'autres terrains (pratiques et théoriques) de contestation halieutique

Dans cette découverte de nouveaux horizons altermondialistes, une première piste de recherche – classique mais essentielle – consisterait, à explorer **d'autres terrains altermondialistes** représentatifs de cette contestation halieutique, notamment de sa branche syndicale, par l'intermédiaire des organisations nationales de *fishworkers*. Toutefois, loin de pouvoir arpenter la cinquantaine d'organisations membres des deux Forums de pêcheurs à petite échelle, une poignée d'entre elles retient plus particulièrement notre attention et mériterait selon nous un investissement particulier compte tenu de leur ancienneté dans le mouvement et/ou de la vigueur militante dont elles font preuve actuellement : il s'agit du CCPP au Canada, de la CONAPACH au Chili, du MONAPE au Brésil, du NABSO en Islande, des Cofradias en Espagne, du CNPS au Sénégal, de l'AFA en Afrique du Sud, du NFF et du SIFFS en Inde, et du NABSO au Sri Lanka (cf. ***figure 39*** pour les sigles). Cette confrontation avec d'autres terreaux contestataires, en particulier ceux d'obédience anglo-saxonne, présente l'opportunité de pouvoir explorer davantage l'apport de cette **géographie radicale** sur les thématiques de la mondialisation (*globalization*), de l'altermondialisation (*alter-globalization*) et des mouvements sociaux (*social movements*), de lieu et de territoire (*place* and *territory*) *via* des revues comme *Antipode* par exemple ou les écrits d'auteurs comme Featherstone, Nicholls, Routledge, Harvey, etc.

▪ L'exploration multiscalaire du terrain contestataire paysan

Enfin, une dernière investigation pourrait être menée en parallèle avec la **contestation altermondialiste paysanne**. Cette dernière piste nous paraît ici particulièrement féconde puisqu' « aucune activité, aucun espace sur terre ou sur mer n'échappe à l'avidité sans limite du capitalisme flamboyant porté par les multinationales, [...], les pêcheurs comme les paysans rejoignant tous les exploités dans le tourbillon funeste du productivisme libéral » (Curade, 2006). En effet, par bien des aspects, « ces résistances et alternatives rurales à la mondialisation » (Mésini, 2004) ressemblent à si méprendre à celles de l'altermondialisation

[356] Les bénéfices retirés d'une reconnaissance patrimoniale peuvent être d'ordre symbolique, en terme d'image de marque, de reconnaissance et de promotion sociale, mais aussi d'ordre politique, économique, à travers l'activité touristique, la revalorisation foncière (Ripoll et Veschambre, 2002).

[357] La Charte des espaces côtiers de Bretagne présentée en avril 2008 place « le patrimoine maritime culturel » parmi les 10 chantiers prioritaires à entreprendre. Parmi les 10 catégories d'héritages maritimes à potentialité patrimoniale distinguées, les activités halieutiques trouvent leur place dans trois d'entre elles : production et commercialisation de la pêche ; activités industrielles et artisanales (conserveries, ateliers de chantier naval...) ; lieux de vie des populations littorales (habitats de pêcheurs, Abris du Marin...) (Péron et Guillaume, *op. cit.*).

halieutique, tant par les ancrages spatiaux d'origine (initiative des agriculteurs du Sud), la multiscalarité des interventions (*Via Campesina* à l'international[358], Confédération paysanne en France), la définition identitaire réactive « paysanne » (opposition à une globalisation capitaliste du secteur agricole), les référentiels symboliques (matrice chrétienne, solidarité internationale), les rhétoriques contestataires utilisées (réappropriation de l'alimentation et de la gestion des territoires ruraux), ou bien encore les répertoires d'action (manifestations, Forums, lobbying), etc. (Purseigle, 2005 ; Martin, 2005).

Pour de nombreux militants, le combat des paysans et des pêcheurs artisans se ressemblent par le fait que ceux-ci sont aussi producteurs de ressources alimentaires et confrontées aux contraintes de la mondialisation, de la puissance des groupes de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution. Ils vivent le démantèlement des politiques alimentaires nationales au bénéfice d'un développement débridé des échanges. En agriculture comme dans la pêche, les subventions bénéficient d'abord aux secteurs les plus puissants et les plus industrialisés. Paysans et pêcheurs conçoivent de plus en plus leur avenir en intégrant une fonction de gestion des espaces terrestres et maritimes. Cependant, au delà d'une convergence réelle à l'échelle internationale (grandes manifestations), les alliances entre paysans et pêcheurs sont peu développées sur le terrain national et local (Le Sann, 2006b ; Curade, *op. cit.*), même si quelques connexions commencent à s'opérer[359].

L'inscription de la cause halieutique artisanale dans une dynamique de réseaux transversaux apparaît comme une stratégie des plus pertinentes à envisager, ne serait-ce que pour faire connaître ses difficultés et partager ses initiatives mais aussi recevoir des interpellations d'autres catégories d'acteurs de la société civile (consommateurs, paysans, environnementalistes). Allier sa propre critique du productivisme – basée sur la défense professionnelle des communautés et des cultures halieutiques – tout en rejoignant les luttes d'autres organisations sur des thèmes plus vastes (défense de la biodiversité, refus de la brevetabilité du vivant, souveraineté alimentaire, etc.) permet aussi d'échapper aux risques d'enfermement corporatiste et de marginalisation (Daniel-Ramananarivo, 2004).

- L'exploration de la géodiversité des pêches artisanales

Si la biodiversité constitue l'un des principaux dossiers de politique environnementale internationale inscrits dans la perspective du développement soutenable, ce concept scientifique fédérateur de la diversité du vivant est devenu au fil de ces dernières années un enjeu de société majeur (Lévêque, 1997 ; Aubertin *et al*, 1998). Face à une conception quantitative fortement dominante et portée sur les aspects biologique (gènes, espèces et écosystèmes), une approche plus qualitative de cette biodiversité apparait nécessaire afin de mieux prendre en compte comment les pratiques et les savoirs locaux développés par les sociétés créent, entretiennent, valorisent ou réduisent cette biodiversité (Bérard et Marchenay, *op. cit* Cormier-Salem et Roussel, 2005 ; 2009). Comme l'environnement physique est de plus

[358] La *Vía Campesina* représente un mouvement international composé d'environ 70 organisations paysannes de petits et moyens agriculteurs, de travailleurs agricoles, de femmes et de communautés indigènes, soit quelques 50 M de membres disséminés à travers une soixantaine de pays de la planète (site Internet de *Vía Campesina*).

[359] En juillet 2006, des représentants des mouvements sociaux paysans (*Via campesina*) et artisans halieutiques (WFF) rencontrent conjointement le Directeur Général de l'OMC à Genève. La même année, en octobre, divers représentants d'organisations de pêcheurs traditionnels malgaches participent au Forum national sur la « souveraineté alimentaire » organisé par « La coalition paysanne de Madagascar » à Antananarivo (*ibid.*).

en plus souvent socialement et économiquement déterminé, il convient désormais de ne pas séparer la question de la gestion et de l'avenir des milieux biophysiques de celle des rapports sociaux, les enjeux en matière de conservation de la biodiversité ramenant bien souvent à des questions d'accès, d'usage et de dynamique des interactions entre des ressources et des utilisateurs (Bertrand et Bertrand, 2002 ; André et Rossi, 2006). Mais en réduisant inexorablement cette diversité terrestre, cette **géodiversité**[360] – celle des milieux, des genres de vie, des cultures – à des différences de valeur économique, la mondialisation capitaliste conduit à l'uniformisation à la fois culturelle et biologique de la planète (Grenier, 2003).
Pour certains, le débat actuel sur le maintien de la biodiversité et les vertus de développement durable rejoignent en un sens un certain nombre de luttes politiques et permettent à de nombreux individus et communautés d'occuper un place de choix dans ces thématiques et d'obtenir une reconnaissance de leurs spécificités et une reconquête de leurs droits les forums nationaux et internationaux qui traitent de (Pinton et Grenand, 2007). Dans cette optique, nous pensons que les altermondialistes de l'halieutique auraient fort intérêt à s'investir dans les enjeux majeurs que sont devenus la protection et la valorisation de la biodiversité (marine). Ces pêches à petite échelle demeurent plus que jamais porteuse d'un fort potentiel de géodiversité (Noel, 2009b), comme tend à le souligner une partie des militants. « En tant que gardiens des ressources naturelles, de la protection de l'environnement marin, de la diversité biologique et culturelle et de la solidarité, nos systèmes aident à entretenir la biodiversité car nous sommes porteurs d'une nourriture variée et de qualité laquelle aide à préserver le droit à la santé » (BFFM, 2002). « Source d'intégration sociale, art de vivre en harmonie avec l'environnement, porteuse de langages et de savoirs culinaires, la petite pêche est à la fois riche d'enseignements dans le contexte actuel et symbolise l'état de santé de nos territoires physiques, sociaux, économiques, culturels » (Collectif P&D, 2008a).

Au terme de ces quelques perspectives altermondialistes halieutiques, les propos d'Y. Lacoste trouvent un certain écho dans notre engagement vers une certaine **géographie militante** : « Ces hommes et ces femmes luttent et s'acharnent, ils mettent en jeu leurs idées, une façon de penser le monde et son destin ; ils prennent de grands risques pour leur idéal, souvent pour leur liberté et pour leur vie. En regard de leurs efforts et de leurs risques, les propos d'experts ou d'universitaires paraissent dérisoires et pourtant leurs échos sont plus grands que le voudrait l'équité ou le bon sens. Mais les mots et les théories sont aussi des outils utiles ou défectueux, efficaces ou mystifiants, pour appréhender les réalités que ceux qui luttent veulent transformer » (Lacoste, 1989). Il apparait donc vital d'encourager les solidarités autour de ces différents vecteurs de luttes car on peut y discerner les ferments d'une forme de mondialisation radicalement différente, non-impérialiste, qui met l'accent sur le bien-être social et les objectifs humanitaires (Harvey, 2004).

[360] Cette notion de géodiversité repose sur une double origine, l'une *naturelle* créée par la variété et l'évolution des écosystèmes présents sur Terre, l'autre *culturelle*, produit de la situation historique et de la diversité spatiale des sociétés dans le monde (Grenier, 1998 ; 2003).

« Non, non, la pêche n'est pas morte ! »

Nous sommes les pêcheurs du monde entier
Vive l'unité !
Nous sommes venus du monde entier
Pour que vivent la mer et notre terre
Nous sommes les pêcheurs du monde entier
Vive l'unité!
Non, non, la pêche n'est pas morte.

Refrain
Et nous prendrons le large
Vive la pêche et vive l'unité !
Et nous irons sur le vaste océan
Vive la pêche et vive l'unité !

Il y a ceux qui courent après l'argent
Et qui n'en ont jamais assez
Il y a ceux qui courent après l'argent
Et qui ont la force et le pouvoir
Il y a ceux qui courent après l'argent
Et qui volent nos droits
Non, non, la pêche n'est pas morte !

Il y a beaucoup de gens en mer
Qui veulent les meilleures places
Les grandes compagnies, les verts, le MSC
Brouillent notre horizon
Mais nous maintiendrons le cap
Car la mer est notre nourricière.
Non, non, la pêche n'est pas morte.

Nous aurons un code de conduite
Pour protéger la mer et la terre
Nous aurons un code de conduite
Pour nous développer durablement
Nous aurons un code de conduite
Pour construire notre unité.
Non, non, la pêche n'est pas morte.

Chant composé par Nalini Nayak (militante au NFF et à ICSF) lors de l'Assemblée constituante de Loctudy

sources : WFF, 2000a.

– BIBLIOGRAPHIE –

BIBLIOGRAPHIE « GENERALE »

- A -

ADDA J., 2004. *La mondialisation de l'économie. 1) Genèse*. Paris, La Découverte / Poche (6e éd.), 100 p.

AGRIKOLIANSKY E., **FILLIEULE** O., **MAYER** N. (sous dir.), 2005. *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*. Paris, Flammarion, 371 p.

AGRIKOLIANSKY E., **SOMMIER** I., (sous dir.), 2005. Radiographie du mouvement *altermondialiste. Le second forum social européen*. Paris, La Dispute, 318 p.

AGRIKOLIANSKY E., 2007. L'altermondialisme en temps de crise. Réflexions sur un déclin annoncé. Paris, *Mouvements*, La Découverte, n° 50, juin-aout, pp. 33-41.

AGRIKOLIANSKY E., 2005. Du tiers-mondisme à l'altermondialisme : genèses(s) d'une nouvelle cause. In AGRIKOLIANSKY E., FILLIEULE O., MAYER N. (sous dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*. Paris, Flammarion, pp. 43-73.

AHMED M., 2006. Market access and trade liberalisation in fisheries. Geneva, *Natural resources, international trade and sustainable development*, International centre for trade and sustainable development (ICTSD), issue paper n° 4, june, 67 p. Consulté le 17 mai 2008. Disponible sur : http://ictsd.net/downloads /2008/06/ahmed_2006.pdf

AKNIN A., **GÉRONIMI** V., **SCHEMBRI** P., **FROGER** G., **MÉRAL** P., 2002. Environnement et développement. Quelques réflexions autour du concept de « développement durable ». In MARTIN J-Y. (sous dir.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris, IRD éditions, pp. 51-71.

ALLEMAND S., **RUANO-BORBOLAN** J-C., 2002. *La mondialisation*. Paris, Le Cavalier Bleu, 127 p.

AMELOT X., **ANDRÉ-LAMAT** V., 2009. La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé. Paris, *Géographie et cultures*, L'harmattan, n° 69, pp. 81-94.

AMIN S., 1973. *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris, Les Éditions de Minuit, 365 p.

ANDRÉ V., **ROSSI** G., 2006. La biodiversité : questions de perspectives. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 115e année, n° 651, pp. 468-484.

ANDRIANANJA H., **RAHARINIRINA** V., 2004. Quels enjeux pour la durabilité et la gouvernance des ressources naturelles et forestières à Madagascar ? Paris, *Mondes en Développement*, De Boeck Université, vol. 32, n° 127, pp. 75-88.

ANDRIANAIVOJOANA C., **DASYLVA** G., **KASPRZYK** Z-W., 1992. *Pêches et aquaculture à Madagascar. Bilan diagnostic*. Antananarivo, Projet PNUD/FAO/MAG/85/014, 134 p.

ANGINOT P., **BARBAROUX** O., 2002. *La sardine, de la mer à la boite*. Seyssinet, Libris, 103 p.

ANOH KOUASSI P., 2007. *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 334 p.

ANONYME, 1999. Produits de pêche et normes de qualité. Antananarivo, *Mada maritime*, n° 1, mars, pp. 12-14.

ANTHEAUME B., **GIRAUT** F., 2005. *Le territoire est mort. Vive les territoires !* Paris, IRD éditions 384 p.

ANTOINE L., 1995. Quand la controverse tourne à l'impasse : la guerre du thon. Montrouge, *Natures, Sciences, Sociétés*, Dunod, vol.3, n° 1, janvier-mars, pp. 6-15.

APPADURAI A., 2007. *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation.* Paris, Payot, 208 p.

APPADURAI A., 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation.* Paris, Payot, 322 p.

ARNOULD P., 1999. L'écocertification ou la guerre des labels : vers une nouvelle géopolitique forestière ? Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 108e année, n° 609-610, pp. 567-582.

ARRAULT J-B., 2007 (a). *Penser à l'échelle du Monde. Histoire conceptuelle de la mondialisation en géographie (fin du XIXe siècle/entre-deux-guerres)*. Paris, Université, thèse de doctorat, géographie, 705 p.

ARRAULT J-B., 2007 (b). Géographie et mondialisation. Les géographes français face à la crise des années 1930. *Annales de Géographie*, Paris, Armand Colin, 116e année, n° 657, pp. 493-512.

ASCHAN-LEYGONIE C., 2000. Vers une analyse de la résilience des systèmes spatiaux. Paris, *L'Espace Géographique*, Belin-Reclus, tome 29, n° 1, pp. 64-77.

ASSI KAUDJHIS J-P., 2006. Les enjeux de l'aquaculture subsaharienne au XXIe siècle. Réflexions applicables à la durabilité du développement rural en Côte d'Ivoire. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 267-284.

ASTRUC C., 2010 (a). « Jouer collectif ». Rennes, *Produits de la Mer (PdM*), n° 122, août-septembre, p. 3.

ASTRUC C., 2010 (b). Scapêche. Des tourteaux certifiés. Rennes, *PdM*, n° 121, juin-juillet, p.14.

ASTRUC C., 2010 (c). Interprofession, une lente construction. Rennes, *PdM*, n° 120, avril-mai, pp.6-7.

ASTRUC C., 2010 (d). Risques de courts-circuits ? Rennes, *PdM*, n° 120, avril-mai, pp.28-34.

ASTRUC C., 2009 (a). Vers une marque « France ». Rennes, *PdM*, n° 117, octobre-novembre, pp. 14-15.

ASTRUC C., 2009 (b). La vague verte bouscule les étals. Rennes, *PdM*, n° 117, octobre-novembre, pp. 4-5.

ASTRUC C., 2009 (c). La marche forcée vers les éco-labels. Rennes, *PdM*, n° 115, juin-juillet, pp. 4-5.

AUBERTIN C., **PINTON** F., **RODARY** E., 2008. Le développement durable, nouvel âge de la conservation. In AUBERTIN C., RODARY E. (éd.), *Aires protégées, espaces durables ?*, Paris, IRD éditions, pp. 17-27.

AUBERTIN C., **BOISVERT** V., **VIVIEN** F-D., 1998. La construction sociale de la question de la biodiversité. Paris, *Natures, Sciences, Sociétés*, Elsevier, vol. 6, n° 1, janvier-mars, pp. 7-19.

AUBIN C., 2000. Stratégies des firmes et échanges internationaux. Paris, *Cahiers français*, La documentation Française, n° 299, novembre-décembre 2000, pp 26-33.

AUYERO J., 2005. L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives. Paris, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Éditions du Seuil, vol. 5, n° 160, pp. 122-132.

- B -

BABONNEAU H., 2006. Madagascar voit l'avenir en rose crevette. Rennes, *Ouest France*, 26 septembre, p. 5.

BAIROCH P., 1999. *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*. Paris, La Découverte & Syros, 289 p.

BADIÉ B., **SMOUTS** M-C., 1992. *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*. Paris, Presses de Sciences Po - Dalloz, 249 p.

BADIÉ B., 1999. *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*. Paris, Fayard, 304 p.

BADIÉ B., 1995. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris, Fayard, 276 p.

BAILLY A., 2004. *Pour une gestion par les pêcheurs artisans : exemple de la pêche de lotte en mer Celtique*. Lorient, Université, mémoire de maîtrise, IUP aménagement et développement territorial, 101 p.

BAILLY A., 2003. *La pirogue dans les vagues de la mondialisation (à travers l'exemple de Kayar)*. Lorient, Université, mémoire de licence, IUP aménagement et développement territorial, 105 p.

BARTOLI H., 1999. *Repenser le développement. En finir avec la pauvreté*. Paris, Économica, 205 p.

BARTHES A., 2005. *Petit manuel simplifié pour comprendre la mondialisation.* Paris, Publibook Université, 85 p.

BATES Q., 2009. Supermarket backs fleet expansion – for Lorient-based Scapêche. London, *Fishing news international*, Intrafish, vol. 48, n°10, october, pp. 20-21.

BATES Q., 2008 (a). Eco-label hits Icelandic suppliers. London, *Fishing news international*, Intrafish, vol. 47, n° 4, april, p. 2.

BATES Q., 2008 (b). Small-scale fishermen go for ecolabel under new MSC scheme. London, *Fishing news international*, Intrafish, vol. 47, n° 2, february, p. 6.

BAUD P., **BOURGEAT** S., **BRAS** C., 1997. *Dictionnaire de géographie*. Paris, Hatier, 509 p.

BAUDELLE G., **RÉGNAULD** H., 2004. *Échelles et temporalités en géographie*. Paris, Sedes, 174 p.

BAUDRAND V., **HENRY** G.M., 2006. *La mondialisation*. Paris, Groupe Studyrama, 107 p.

BAVINCK M., **CHUENPAGDEE** R., **DIALLO** M., **HEIJDEN VAN DER** P., **KOOIMAN** J., **MAHON** R., **WILLIAMS** S., 2005. *Interactive fisheries governance. A guide to better practice*. Delft, Centre for maritime studies, Eburon Publishers, 72 p. Consulté le 7 janvier 2006. Disponible sur : http://www.mun.ca/geog/research/governance_handbook.pdf

BAYART J-F., 2004. *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*. Paris, Fayard, 448 p.

BÉAREZ P., **GROUARD** S., **CLAVEL** B. (sous dir.), 2008. *Archéologie du poisson. 30 ans d'archéo-ichtyologie au CNRS. Hommage aux travaux de Jean Desse et Nathalie Desse-Berset*. Antibes, Éditions APDCA, 424 p.

BEAUD M., 2000 (a). *Histoire du capitalisme, de 1500 à nos jours*. Paris, Seuil (5e éd.), 437 p.

BEAUD M., 2000 (b). *Le basculement du monde. De la Terre, des hommes et du capitalisme*. Paris, La Découverte & Syros, 307 p.

BEAUD M., **DOLLFUS** O., **GRATALOUP** C., **HUGON** P., **KÉBABDJIAN** G., **LÉVY** J. (sous coord.), 1999. *Mondialisation. Les mots et les choses*. Paris, Karthala, 358 p.

BECK U., 2003. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*. Paris, Flammarion, 599 p.

BÉDARD M., 2002. Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole. Québec, *Cahiers de Géographie du Québec*, Université de Laval, vol. 46, n° 127, pp. 49-74.

BELVAUX E., 2007. La mise en œuvre d'une politique décentralisée de gestion des ressources naturelles à Madagascar : un exercice délicat. In CHABOUD C., FROGER G., MÉRAL P. (sous dir.), *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris, Karthala, pp. 51-79.

BÉNÉ C., 2008. Global change in african fish trade : engine of development or threat to local food security ? Paris, OECD Publishing, *Food, agriculture and fisheries working papers*, n° 10, 20 p. Consulté le 11 juillet 2009. Disponible sur : http://www.oecd.org/dataoecd/53/17/42142225.pdf

BÉNÉ C., 2006. Small-scale fisheries : assessing their contribution to rural livelihoods in developing countries. Rome, FAO, *Fisheries circular*, n° 1008, 57 p. Consulté le 17 mars 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/ 009/j7551e/j7551e00.pdf

BÉNICHI R., 2003. *Histoire de la mondialisation*. Paris, Éditions Jacques Marseille / Vuibert, 311 p.

BENITAH M., 2004. Négociations actuelles sur les subventions aux pêcheries : les différentes approches. Genève, *Passerelles*, ICTCD, vol. V, n° 4, septembre-octobre. Consulté le 2 mai 2006 Disponible sur : http://ictsd.net/news/passerellessynthese

BÉRARD L., **MARCHENAY** P., 2004. *Les produits de terroir, entre cultures et règlements*. Paris, CNRS Éditions, 229 p.

BERNARD G., 2006. Des pratiques artisanales respectueuses de la ressource pour un produit de qualité et une activité rentable : exemple du bar de ligne des côtes bretonnes. In LE PAPE O., LESUEUR M. (éd.), Rennes, Pôle halieutique Agrocampus Rennes, *Actes de la 6e édition des Rencontres halieutiques de Rennes*, « Dessine-moi un avenir pour les pêches maritimes », pp. 113-114.

BERQUE A., 2000. *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*. Paris, Belin, 271 p.

BERTIN F., 2001. *Penn Sardin. Deux siècles de pêche à la sardine*. Rennes, Éditions Ouest-France, 127 p.

BERTRAND C., **BERTRAND** G., 2002. *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris, éditions Arguments, 311 p.

BESANÇON J., 1965. *Géographie de la pêche*. Paris, Gallimard, 523 p.

BEURET J-E., **PENNANGUER** S., 2002. Quand les citoyens modèlent l'action publique. La gouvernance des espaces littoraux. Paris, *POUR*, GREP, n° 174, juin, pp. 171-178.

BEYTOUT N., 2003. Intérêt général. Paris, *Les Échos*, « Cahier spécial anti-altermondialistes », n° 19029, 12 novembre, p. 101. Consulté le 16 octobre 2005. Disponible sur : http://archives.lesechos.fr/archives/ 2003/LesEchos/19029-500-ECH.htm?texte=altermondialiste

BILLARD R., 2005. *Introduction à l'aquaculture*. Paris, éditions TEC & DOC - Lavoisier, 235 p.

BILLÉ R., 2006. Gestion intégrée des zones côtières : quatre illusions bien ancrées. Montréal, *VertigO*, UQAM, vol. 7, n° 3, décembre, 12 p. Mis en ligne le 8 septembre 2006 ; consulté le 4 novembre 2008. Disponible sur : http://vertigo.revues.org/index1555.html

BLANCHARD D., **CHAIGNEAU** G., **GOUYEN** J., 2006. L'implication des professionnels de la pêche dans la gestion intégrée des territoires côtiers. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous

dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 405-413.

BLANC-PAMARD C., **FAUROUX** E., 2004. L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches. Paris, *Autrepart*, Armand Colin/IRD, n° 31, pp. 3-19.

BLASËR R., **SOYEZ** D., 2009. Organisations non-gouvernementales transnationales et géographie – perspectives d'outre-Rhin. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 118e année, n° 668, pp. 359-381.

BODIGUEL C., **REY-VALETTE** H., 2006. Gestion intégrée du couple pêche-tourisme sur le littoral : réflexion prospective selon le degré de spécialisation des territoires. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 367-379.

BOISVERT V., **CARON** A., **RODARY** E., 2004. Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité. Paris, *Revue Tiers-Monde*, PUF, Tome 45, n° 177, janvier-mars, pp. 61-83.

BOISVERT V., **CARON** A., 2007. Valorisation économique des ressources et nouveaux marchés. In AUBERTIN, PINTON F., BOISVERT V. (sous éd.), *Les marchés de la biodiversité*, Paris, IRD éditions, pp. 195-217.

BONCOEUR J., **TROADEC** J-P., 2006. Aménagement des pêcheries : les instruments économiques de régulation de l'accès à la ressource. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 173-188.

BONCOEUR J., **MESNIL** B., 2000. Quelle politique de la pêche. L'exemple de l'Union européenne. Paris, *Problèmes économiques*, La Documentation française, n° 2650, février, pp. 5-9.

BONCOEUR J., 2003. Le mécanisme de la surexploitation des ressources halieutiques. In LAUBIER L. (sous dir.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n° 17, décembre, pp. 57-70.

BONERANDI E., 2005. Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? Lyon, *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, pp. 91-100.

BONNEMAISON J., **CAMBRÉZY** L., 1996. Le lien territorial, entre frontières et identités. Paris, *Géographie et cultures*, L'Harmattan, n° 20, décembre, pp. 7-18.

BONNEMAISON J., 1989. L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique. In PINTON F. (sous dir.), *Tropiques. Lieux et liens*, Paris, ORSTOM éditions, pp. 500-510.

BONNEMAISON J., 1981. Voyage autour du territoire. Paris, *L'Espace Géographique*, Doin-Reclus, tome X, n° 4, octobre-décembre, pp. 249-262.

BOST F., **DAVIET** S., **FACHE** J., 2006. Globalisation – mondialisation – régionalisation : la géographie économique en première ligne. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI - CNFG, 98e année, n° 395, juillet-août, pp. 139-153.

BOUCHARD C., 2006. L'altermondialisme. Un mouvement émergent dans la nouvelle donne géopolitique mondiale. In JOUVE B., ROCHE Y. (sous dir.), *Des flux et des territoires. Vers un Monde sans États ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 199-225.

BOUCHER J., 2003. Impacts de la pêche sur l'environnement et impact de l'environnement sur la pêche. In LAUBIER L. (sous dir.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n°17, décembre, pp. 287-305.

BOUCHET M-H., 2005. *La globalisation. Introduction à l'économie du nouveau monde*. Paris, Pearson Education, 394 p.

BOUDE J-P., **CHARLES** E., **GOUIN** S. 2002. Valorisation des produits de la mer, revenus des pêcheurs et pratiques de pêche. Programme Valpêche. *Rapport final Ofimer 2002*. Rennes, ENSAR, *Les publications AMURE*, série rapport R-04-2005, 64 p. Consulté le 12 novembre 2007. Disponible sur : http://www.univ-brest.fr/gdr-amure/documents/gdr-amure-R-04-2005.pdf

BOULIANNE M., 2005. Présentation : vers une anthropologie de l'altermondialisation. Québec, *Anthropologie et Sociétés*, Université de Laval, vol. 29, n° 3, pp. 7-17.

BOUQUET C., 2007. La mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation ? Le transfert des modèles mondialisés dans les pays pauvres. Bordeaux, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, PUB, n° 238, vol. 60, avril-juin, pp. 185-202.

BOURDIEU P., 2001. *Contre-feux 2. Pour un mouvement social européen*. Paris, éditions Raisons d'agir, 108 p.

BOURDIEU P., 1998. *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*. Paris, Raisons d'agir, 125 p.

BOUTRAIS J., **JUHÉ-BEAULATON** D., 2005. Nouvelles lectures des rapports société-nature. In CORMIER-SALEM M-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (éd.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, pp. 23-50.

BOUVET Y., 1993. *La pêche du thon blanc en France : aspects géographiques d'une activité maritime saisonnière*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 322 p.

BOUZILLÉ-POUPLARD E., 2002. *L'agriculture à l'épreuve de l'environnement. La diffusion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les Pays de la Loire. L'exemple du Réseau Agriculture Durable*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 466 p.

BRAUDEL F., 1979. *Civilisation matérielle, économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle. Le temps du monde*. Paris, Armand Colin, 922 p.

BRUNEL S., 2007. *Le développement durable*. Paris, PUF, Que-sais-je ? (2e éd), 128 p.

BRUNEL S., 2006. Du local au global : le rôle ambigu des Organisations non gouvernementales (ONG) dans le développement. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI – CNFG, 98e année, n° 395, juillet-août, pp. 139-153.

BRUNEL S., 2004. *L'Afrique. Un continent en réserve de développement*. Paris, Bréal, 235 p.

BRUNEL S., 1997. *La coopération Nord-Sud*. Paris, PUF, Que-sais-je ? (1e éd), 128 p.

BRUNET R., **FERRAS** R., **THÉRY** H., 1993. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Montpellier, GIP RECLUS et La Documentation Française (3e éd.), 518 p.

BRUNET R., 2001. *Le déchiffrement du monde : théorie et pratique de la géographie*. Paris, Belin (vol. 1), 401 p.

BRUNET R., 1997. *Champs et contrechamps. Raisons de géographe*. Paris, Belin, 319 p.

BUREL P., 2007. La pêche dans la nasse du carburant cher. Rennes, *Ouest France*, 6 novembre, p. 1.

BUSSI M., 2007. Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? Reims, *L'Espace Politique*, Université de Champagne-Ardenne, vol. 1, n° 1, 20 p. Consulté le 15 décembre 2008. Disponible sur : http://espacepolitique.revues.org/index243.html

- C -

CABANTOUS A., **LESPAGNOL** A., **PÉRON** F. (sous dir.), 2005. *Les français, la terre et la mer. XIIIe - XXe siècle*. Paris, Fayard, 902 p.

CAMPLING L., **DUGAL** M., **FAILLER** P., **HOSCH** G., **TULLOCH** P., 2009. *Session 3: Accès au marché de l'UE : Conditions et défis pour les pays ACP*. Bruxelles, Groupe des États ACP, référence [ACP/84/056/09] SEDT/GH/fk, 19 mai, 88 p. Consulté le 5 avril 2007. Disponible sur : http://www.acp.int/en/fisheries/BP%20Session%203%20-20MarketAccessChallenges_FR_final.pdf

CAMPLING L., 2006. Fisheries aspects of ACP-EU interim economic partnership agreements : trade and sustainable development implications. Geneva, *Natural resources, international trade and sustainable development*, ICTSD, issue paper n° 6, october, 64 p. Consulté le 17 mai 2008. Disponible sur : http://ictsd.net/ downloads/2008/11/fisheries-aspects-of-acp-eu-interim-economic-partnership-agreements1.pdf

CANET R., 2008. L'intelligence en essaim. Stratégie d'internationalisation des forums sociaux et régionalisation de la contestation mondiale. Paris, *Cultures & Conflits*, L'Harmattan, n° 70, vol. 2, pp. 33-56.

CAPE, 2009. Les relations commerciales ACP-UE dans le secteur de la pêche : informations et analyses. Wageningen, *Note de synthèse*, Agritrade, Centre technique agricole (CTA), octobre, 17 p. Consulté le 14 novembre 2009. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/newsletter/fisheries/4806

CAPE, 2008 (a). Accès au marché dans le secteur de la pêche : aspects tarifaires et non tarifaires. Wageningen, *Note de synthèse*, Agritrade, CTA, octobre, 18 p. Consulté le 4 mars 2009. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/Peche/Acces-au-marche-aspects-tarifaires-et-non-tarifaires/Note-de-synthese

CAPE, 2008 (b). Relations ACP-UE dans le secteur de la pêche ; APP. Wageningen, *Note de synthèse*, Agritrade, CTA, septembre, 18 p. Consulté le 4 mars 2009. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/Peche/ Accords-de-cooperation-UE-ACP-sur-la-peche/Note-de-synthese

CAPE, 2008 (c). Les aspects OMC des relations ACP-UE dans le secteur de la pêche. Wageningen, *Note de synthèse*, Agritrade, CTA, août, 17 p. Consulté le 4 mars 2009. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/Peche/ Les-aspects-OMC-des-relations-ACP-UE/Note-de-synthese

CAPE, 2006 (a). La Négociation d'Accords de partenariat économique (APE). Pêche. Maastricht, *En Bref*, European centre for development policy management, n° 13B, juin, 12 p. Consulté le 3 août 2008. Disponible sur : http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/C1D17C200A6DB899C12571FB003D2145/$FILE/EnBref%2013B_f_CFFA-peche.pdf

CAPE, 2006 (b). Comparer les accords de libre-échange avec l'UE. Pêche. Maastricht, *En Bref*, European centre for development policy management, n° 6J, avril, 12 p. Consulté le 25 mai 2007. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/3564

CARDON D., **GRANJON** F., 2003. Peut-on se libérer des formats médiatiques ? Le mouvement alter-mondialisation et l'Internet. Paris, *Mouvements*, La Découverte, n° 25, janvier-février, pp. 67-73.

CARRÉ F., 2008. Les produits aquatiques dans l'alimentation des hommes. In CHARVET J-P. (sous dir.), *Nourrir les Hommes*, Paris, Sedes, pp. 259-294.

CARRÉ F., 2004. De la surexploitation à l'exploitation durable des ressources vivantes de l'océan. In ARNOULD P., MIOSSEC A., VEYRET Y. (sous dir.), Paris, *Historiens & Géographes*, UGI - CNFG, 96e année, n° 387, juillet, pp. 175-180.

CARRÉ F., 1998 (a). Culture, élevage et pêche sur les littoraux. In GAMBLIN A. (sous dir.), *Les littoraux. Espaces de vie*, Paris, Sedes, pp. 147-178.

CARRÉ F., 1998 (b). La mariculture sur les littoraux. In DUMORTIER B. (sous coord.), *Questions de géographie. Géographie humaine des littoraux. Activités liées à la mer*. Paris, éditions du Temps, pp. 67-112.

CARRÉ F., 1983. *Les océans*. Paris, PUF, Que-sais-je ? (1ère éd.), 127 p.

CARRÉ F., 1980. Les ressources vivantes de la mer de Béring et leur exploitation. Poitiers, *Norois*, Éditions du CNRS, 27e année, n° 106, avril-juin, pp. 157-180.

CARRÉ F., 1978. Les pêches en mer Caspienne. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 87e année, n° 479, janvier-février, pp. 1-39.

CARRÉ F., 1975. Les pêches de la Baltique. Poitiers, *Norois*, Éditions du CNRS, 22e année, n° 88, octobre-décembre, pp. 575-593.

CARROUÉ L., **COLLET** D., **RUIZ** C., 2006. *La mondialisation*. Paris, Bréal éditions, 352 p.

CARROUÉ L.., 2006 (a). La mondialisation. Approche épistémologique et méthodologique. In CARROUÉ L. (sous dir.), *La mondialisation*, Paris, éditions CNED-SEDES, pp.5-30.

CARROUÉ L., 2006 (b). Globalisation, mondialisation : clarification des concepts et emboîtements d'échelles. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI - CNFG, 98e année, n° 395, juillet-août, pp. 83-87.

CARROUÉ L., 2004. La mondialisation en débat. Paris, *Documentation photographique*, La documentation Française, dossier n° 8037, pp. 1-15.

CARROUÉ L., 2002. *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin/VUEF, 256 p.

CARRIÈRE P., 1975. La pêche maritime en U.R.S.S. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 84e année, n° 462, mars-avril, pp. 208-237.

CASTELLS M., 2001. *La société en réseaux. L'ère de l'information*. Paris, Arthème Fayard (nouvelle éd.), Tome I, 671 p.

CAZEILS N., 2000. *Dix siècles de pêche à la baleine*. Rennes, Éditions Ouest-France, 127 p.

CAZEILS N., 1997. *Cinq siècles de pêche à la morue : Terre-Neuvas & Islandais*. Rennes, Éditions Ouest-France, 127 p.

COCHRANE K., **DE YOUNG** C., **SOTO** D., **BAHRI** T. (sous dir.), 2009. Climate change implications for fisheries and aquaculture : overview of current scientific knowledge. Rome, FAO, *Fisheries and aquaculture technical paper*, n° 530, 212 p. Consulté le 13 avril 2010. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i0994e/i0994e.pdf

COCHRANE K., **GRÉBOVAL** D. (sous coord.), 2007. Report and documentation of the expert workshop on marine protected areas and fisheries management : review of issues and considerations. Rome, 12-14 june 2006. Rome, FAO, *Fisheries Report*, n° 825, 332 p. Consulté le 14 mai 2010. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/010/a1061e/a1061e00.htm

CEFAÏ D., 2007. *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. Paris, La Découverte / Mauss, 732 p.

CHABOUD C., **GALLETI** F., **DAVID** G., **BRENIER** A., **MÉRAL** P., **ANDRIAMAHEFAZAFY** F., **FERRARIS** J. 2008. Aires marines protégées et gouvernance : contributions des disciplines et évolution pluridisciplinaire. In AUBERTIN C., RODARY E. (éd.), *Aires protégées, espaces durables ?*, Paris, IRD éditions, pp. 56-81.

CHABOUD C., **MÉRAL** P., **ANDRIANAMBININA** D., 2004. Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar. Paris, *Mondes en Développement*, De Boeck Université, vol. 32, n° 125, pp. 11-32.

CHABOUD C., **DOMALAIN** G., **RASOANANDRASANA** N., **TIANDRAZA** A., 2002. Aperçu de l'exploitation et de ses contextes. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous

dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 35-56.

CHABOUD C., **GOEDEFROIT** S., 2002. L'argent de la crevette et son usage au quotidien. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 143-157.

CHABOUD C., 2007 (a). L'exploitation durable des ressources marines et côtières. In CHABOUD C., FROGER G., MÉRAL P. (sous dir.), *Madagascar face aux enjeux du développement durable. Des politiques environnementales à l'action collective locale*, Paris, Karthala, pp. 230-256.

CHABOUD C., 2007 (b). Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté. Paris, *Études rurales*, éditions EHESS, n° 178, juillet-décembre, pp. 197-212.

CHABOUD C., 2002. Filière crevettière et développement de la production marchande. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 57-68.

CHARLES E., 2009. Eco-labelling : a new deal for a more durable fishery management ? Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 52, issue 5, may, pp. 250-257.

CHARNEAU D., 1989. *La dynamique de la filière française du thon depuis 1945. Internationalisation et compétitivité*. Bordeaux, Université, thèse de doctorat, économie, 470 p.

CHARTIER D., **OLLITRAULT** S., 2006. ONG et développement durable : les liaisons dangereuses. In AUBERTIN C., VIVIEN F-D. (sous dir.), *Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation française, pp. 93-114.

CHARTIER D., **OLLITRAULT** S., 2005. Les ONG d'environnement dans un système international en mutation : des objets non identifiés ? In AUBERTIN C. (sous coord.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD éditions, pp. 21-58.

CHAUMETTE P., **PROUTIÈRE-MAULION** G., 2006. Quota hopping et appropriation des ressources halieutiques dans les eaux européennes. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 56-64.

CHAUSSADE J., **CORLAY** J-P., 2008. Les échanges de produits de la mer : évolutions et enjeux des vingt dernières années. In GUILLAUME J. (sous dir.), *Les transports maritimes dans la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, pp. 159-183.

CHAUSSADE J., **CORLAY** J-P., 2002. Maritimisation et littoralisation des activités humaines. Paris, *POUR*, GREP, n° 174, juin, pp. 84-94.

CHAUSSADE J., **CORLAY** J-P., 1998. Le potentiel biologique de l'Atlantique et son exploitation. In MIOSSEC A., MARROU L. (sous coord.), Paris, *Historiens & Géographes*, UGI - CNFG, 90e année, n° 363, août-septembre, pp. 169-197.

CHAUSSADE J., **CORLAY** J-P., 1990. *Atlas des pêches et des cultures marines. France, Europe, Monde*. Rennes, Éditions Ouest-France – Le Marin, 252 p.

CHAUSSADE J., **GUILLAUME** J. (sous dir.), 2006. *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*. Rennes, PUR, 559 p.

CHAUSSADE J., 2001. Avant qu'il ne soit trop tard ! Exploitation des océans et développement durable. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 358, octobre-novembre, pp. 16-20.

CHAUSSADE J., 1999 (a). Structuration et formes d'aménagements des activités halieutiques. Paris, *Bulletin de l'Association des géographes français (BAGF)*, CNRS éditions, 76e année, n° 3, pp. 303-317.

CHAUSSADE J., 1999 (b). Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles. In MARCADON J., CHAUSSADE J., DESSE R-P., PÉRON F., *L'espace littoral. Approches de géographie humaine*, Rennes, PUR, pp. 71-108.

CHAUSSADE J., 1997. *Les ressources de la mer. Un exposé pour comprendre. Un essai pour réfléchir*. Paris, Flammarion, 127 p.

CHAUSSADE J., 1994. *La mer nourricière : enjeu du XXIe siècle*. Champtoceaux, 153 p.

CHAUSSADE J., 1991. Les sciences sociales et la pêche artisanale. In DURAND J-L., LEMAOALLE J., WEBER J. (sous dir.), *La recherche face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM Éditions, Tomes I-II, pp. 973-979.

CHAUSSADE J., 1983. *La pêche et les pêcheurs des provinces maritimes du Canada. Contribution à l'étude du sous-développement à l'intérieur d'un pays riche*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 302 p.

CHAUVEAU J-P., **WEBER** J., 1991. L'apport des synthèses régionales. Perspectives historiques et institutionnelles sur la recherche interdisciplinaire dans le domaine des pêches artisanales. In DURAND J-L., LEMAOALLE J., WEBER J. (sous dir.), *La recherche face à la pêche artisanale*, Paris, ORSTOM Éditions, Tomes I-II, pp. 51-62.

CHAVAGNEUX C., 2005. Altermondialisme : le tournant national. Paris, *L'Économie politique*, Alternatives Économiques, n° 25, pp. 5-7.

CHEMILLIER-GENDREAU M., 1984. Le droit de la mer : mythes et réalités. Paris, *Hérodote*, La Découverte, n° 32, janvier-mars, pp. 42-53.

CHEVER R-P., 2007. *L'innovation et l'adaptation en matière de gestion de la ressource dans la pêcherie de langoustine du golfe de Gascogne : contribution de la Commission Langoustine du Comité local des pêches maritimes du Guilvinec*. Rennes, Collège coopératif en Bretagne, Certification professionnelle de niveau II, Diplôme des Hautes études des pratiques sociales, 346 p.

CHEVER R-P., 2006. *Les passeurs d'innovations : l'exemple de la pêcherie de langoustines du golfe de Gascogne*. Lorient, Université, mémoire de maîtrise, sociologie, 130 p.

CHOMBART DE LAUWE P-H., 1990). Penser le local pour comprendre le global. Paris, *EspaceTemps*, n° 43-44, pp. 35-37.

CHRISTY F. T., 2000. Common property rights : an alternative to ITQs. In SHOTTON R. (sous dir.), Use of property rights in fisheries management, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, pp. 118-135. Consulté le 19 mai 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/x7579e/x 7579e00.pdf

CHRISTY F.T., 1983. Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries maritimes : définitions et conditions. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n° 227, 11 p. Consulté le 14 mai 2010. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/003/T0507F/T0507F00.htm#toc

CHUENPAGDEE R., **LIGUORI** L., **PALOMARES** M.D.L., **PAULY** D., 2006. Bottom-up, global estimates of small-scale marine fisheries catches. Vancouver, *Fisheries centre research reports*, The Fisheries Centre – University of British Columbia, vol. 14, n° 8, 105 p. Consulté le 24 novembre 2008. Disponible sur : ftp://ftp.fisheries.ubc.ca/FCRR/14-8.pdf

CLÉDER E., 2008. *Les entreprises de pêche sur le littoral sud-ouest de Madagascar (région de Tuléar)*. Nantes, Université, mémoire de master 1, géographie, 107 p.

CLIFFORD N. J., 2009. Globalization : a Physical Geography perspective. London, *Progress in Physical Geography*, SAGE Publications Ltd., vol.33, issue 1, pp. 5-16.

COICAUD J-M., 2001. Réflexions sur les organisations internationales et la légitimité internationale : contraintes, pathologies et perspectives. Paris, *Revue internationale de sciences sociales*, Èrès éditions, vol. 4, n° 170, juin, pp. 573-587.

COHEN S., 2004. ONG, altermondialistes et société civile internationale. Paris, *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, vol. 54, n° 3, juin, pp. 379-397.

COHEN S., 2003. *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*. Paris, Le Seuil, 264 p.

COHEN D., 2002. Mondialisation et croissance économique : qui détermine quoi ? Paris, *Revue du MAUSS*, La Découverte, n° 20, pp. 118-122.

COHEN E., 1996. *La tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*. Paris, Fayard, 453 p.

COLE H., 2003. Contemporary challenges : globalisation, global interconnectedness and that 'there are not plenty more fish in the sea'. Fisheries, governance and globalisation : is there a relationship ? Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 46, issues 1-2, pp. 77-102.

COLLIGNON J., 1991. *Écologie et biologie marines. Introduction à l'halieutique*. Paris, Masson, 298 p.

COLLONNIER T., **TIJANI** A., **VARLET-GRANCHER** V., 2007. *Traçabilité et stratégie des entreprises du secteur des produits de la mer*. Brest, École supérieure de commerce, mémoire de Master 2 Recherche, Management des activités logistiques, 117 p.

COMMISSION EUROPÉENNE (CE), 2009 (a). *Réforme de la politique commune de la pêche – Livre vert*. Luxembourg, Offices des publications officielles des Communautés européennes, 24 p.

CE, 2009 (b). *La politique commune de la pêche. Guide de l'utilisateur*. Luxembourg, Offices des publications officielles des Communautés européennes, 36 p. (+ 22 fiches techniques).

CE, 2008. Couper les débouchés de la pêche illégale. Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, Commission européenne (CE) / Direction générale de la pêche et des affaires maritimes (DGPAM), n° 37, février, 12 p.

CE, 2007 (a). La consultation, axe essentiel de la mise en œuvre de la PCP. Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, CE / DGPAM, n° 36, novembre, 12 p.

CE, 2007 (b). Réduire les prises accessoires et éliminer les rejets. Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, CE / DGPAM, n° 34, mai, 12 p.

CE, 2007 (c). Le rendement maximal durable : une pêche durable pour une pêche rentable. Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, CE / DGPAM, n° 32, janvier, 12 p.

CE, 2006. Accords de pêche : partenaires pour une pêche responsable. Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, CE / DGPAM, n° 28, mars, 12 p.

CE, 2005. Faut-il réglementer les écolabels de produits de la mer ? Bruxelles, *Pêche et Aquaculture en Europe*, CE / DGPAM, n° 26, septembre, 12 p.

COQUART D., **GUIBERT** M., **OLIVIER** V., **PILLEBOU** J., **POUZENC** M., 2007. Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ? In CONSALÈS J-N., MOUSTIER P. (sous coord.), Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance, Aix-en-provence, *Méditerranée*, PUP, n° 109, pp. 31-40.

CORCUFF P., 2006. Réinventer l'émancipation au XXIe siècle. Paris, *Le mensuel de l'Université*, n° 2, janvier-février, 4 p. Consulté le 4 juillet 2008. Disponible sur : http://www.lemensuel.net

CORDELLIER S. (sous dir.), 2000. *La mondialisation, au-delà des mythes*. Paris, La Découverte / Poche, 117 p.

CORLAY J-P., 2004. Du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre : les enjeux de la pêche et de l'aquaculture à l'aube du 3e millénaire. Saint-Die-des-Vosges, *Actes du FIG*, n° 15, « Nourrir les hommes, nourrir le monde. Les géographes se mettent à table ». Consulté le 5 mai 2005. Disponible sur : http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2004/corlay/article.htm

CORLAY J-P., 1999. La recherche scientifique et la gestion intégrée des zones côtières. Paris, *Bulletin de l'Association des géographes français*, CNRS éditions, 76e année, n° 2, pp. 157-168.

CORLAY J-P., 1995. Géographie sociale, géographie du littoral. Poitiers, *Norois*, CNRS éditions, tome 42, n° 165, janvier-mars, pp. 247-265.

CORLAY J-P., 1993. L'espace halieutique existe, je l'ai rencontré… Essai théorique et méthodologique sur la géographie des pêches. Nantes, *Cahiers Nantais*, IGARUN, n° 40, juillet, pp. 57-74.

CORLAY J-P., 1980. Une activité halieutique majeure du Danemark : la pêche au poisson industriel. Poitiers, *Norois*, Éditions du CNRS, 27e année, n° 106, avril-juin, pp. 251-276.

CORMIER-SALEM M.-C., **ROUSSEL** B., 2009. Localiser les produits et valoriser les spécialités locales. Une dynamique générale et foisonnante. Paris, *Autrepar*t, éditions IRD – Presse de Sciences Po, n° 50, « Les produits de terroir au service de la biodiversité biologique et culturelle », pp. 3-16.

CORMIER-SALEM M-C., **ROUSSEL** B., 2005. De la reconnaissance de patrimoines naturels à la valorisation des savoirs-locaux. In CORMIER-SALEM M-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (éd.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, pp. 515-528.

CORMIER-SALEM M.C., 2008. Les produits de terroir dans les Suds : les liens incontournables entre qualité et durabilité. In DA LAGE A., AMAT J-P., FRÉROT A-M., GUICHARD-ANGUIS S., JULIEN-LAFERRIÈRE B., WICHERECK S-P. (sous dir.), *L'après-développement durable. Espaces, Nature, Culture et Qualité*, Paris, Ellipses, pp. 157-166.

CORMIER-SALEM M-C., 2006. Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemples des littoraux ouest-africains. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 115e année, n° 651, pp. 597-617.

CORMIER-SALEM M-C., 2003. Rives et dérives. En quête des mangroves. Paris, Université Paris I, dossier d'HDR, géographie, vol. 3, 188 p.

CORMIER-SALEM M.C., 2000, Appropriation des ressources, enjeu foncier et espace halieutique sur le littoral ouest-africain. In CHAUVEAU J.P., JUL-LARSEN E. et CHABOUD C. (sous dir.), *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, éditions Karthala-CMI-IRD, pp. 205-229.

CORMIER-SALEM M-C., 1995 (a). Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs. Les géographes et l'espace aquatique. Paris, *L'Espace Géographique*, Doin-Reclus, tome 24, n° 1, pp. 46-59.

CORMIER-SALEM M-C., 1995 (b). Terroir aquatique et territoire de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines. In BLANC-PAMARD C., CAMBRÉZY L. (sous coord.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Éditions, pp. 57-81.

COSQUÉRIC R., 2010. Bras de fer écologiste autour de la sardine. Rennes, *Ouest-France*, page « marine », 26 janvier.

COSQUÉRIC R., 2009. Même la pêche minotière veut un écolabel. Rennes, *Ouest-France*, page « marine », 15 septembre.

COSQUÉRIC R., 2007. La diététique fait les poubelles des mareyeurs ! Rennes, *Ouest France*, page « marine », 22 mai.

COUGOT R., 1991. Europe et Tiers-Monde même combat. La petite pêche veut sa place. Rennes, *Ouest-France*, 21 février, p. 5.

COULIOU J-R., **PIRIOU** N., 1995. De crise en crise, les pêches de Bretagne méridionale ne sont-elles pas sur la voie de la déstructuration ? Poitiers, *Norois*, CNRS éditions, tome 42, n° 165, janvier-mars, pp. 185-204.

COULIOU J-R., 2002. La Cornouaille, base territoriale d'une filière mondialisée de pêche thonière tropicale performante. In HUMBERT M. (sous dir.), *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, PUR, pp. 35-42.

COULIOU J-R., 2001. Le développement international d'une activité de production à ancrage local, l'exemple de la pêche thonière tropicale française. *Annales de Géographie*, Paris, Armand Colin, 115e année, n° 617, pp. 38-56.

COULIOU J-R., 1999. Une nécessité pour la filière halieutique bretonne. Capter des investissements et renforcer sa présence à l'étranger. In GOUËSET V. (sous dir.), *Investissements étrangers et milieu local*, Rennes, PUR, pp. 455-469.

COULIOU J-R., 1997. *La pêche bretonne. Les ports de Bretagne-Sud face à leur avenir*. Rennes, PUR, 446 p.

COULIOU J-R., 1994. Les manifestations de marins-pêcheurs en 1993 et 1994. In CORLAY J-P (coord.), Nantes, *Atlas permanent de la Mer et du Littoral*, URA-904-CNRS, n° 1, décembre, p. 11.

COULOUARN T., **JOSSIN** A., 2005. Représentations et présentations de soi des militants altermondialistes. In AGRIKOLIANSKY E., SOMMIER I., (sous dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second forum social européen*, Paris, La Dispute, pp. 127-155.

COUSTEAU J-M., **VALETTE** M., 2007. *Atlas de l'océan mondial. Pour une politique durable de la planète mer*. Paris, Autrement, 80 p.

COÛTEAUX B., **KASPRZYK** Z., **RANAIVOSON** E. (sous dir.), 2003. *Crevetticulture responsable*. Antananarivo, éditions du Centre d'information technique et économique – Océan Consultant, actes de conférence (3-5 décembre 2002), 345 p.

COÛTEAU B., 2000. The Malagasy prawn fishery. In SHOTTON R. (sous coord.), *The use of property rights in fisheries management*, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, pp. 262-264. Consulté le 2 mai 2008. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/003/x7579e/x7579e00. HTM

CROUZET F., 2002. De la mondialisation. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI - CNFG, 93e année, n° 378, mai, pp.119-129.

CUMBERS A., **ROUTLEDGE** P., **NATIVEL** C., 2008. The entangled geographies of global justice network. London, *Progress in Human Geography*, SAGE Publications Ltd., vol. 32, issue 2, april, pp. 183-201.

- D -

DAGORN R., 1999. Une brève histoire du mot « mondialisation ». In BEAUD M., DOLLFUS O., GRATALOUP C., HUGON P., KÉBABDJIAN G., LÉVY J. (sous coord.), Paris, *Mondialisation. Les mots et les choses*, Karthala, pp. 187-204.

DALENNE P., **NONJON** A., 2004. *La mondialisation : genèse, acteurs et enjeux*. Paris, Ellipses, 572 p.

DAMIAN M., **GRAZ** J-C., 2001. *Commerce international et développement soutenable*. Paris, Economica, 224 p.

DANIC G., 1982. *Marins pêcheurs en crise. La crise des pêches sur l'aire de Lorient*. Nantes, Université, thèse de doctorat, sociologie, 389 p.

D'AQUINO P., 2002. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification ascendante. Paris, *L'Espace Géographique*, Belin-Reclus, tome 31, n° 1, pp. 3-23.

DARDEL É., 1990. *L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique*. Paris, éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques (nouvelle éd.), 199 p.

DAURIAC J-M., 2008. Comprendre et enseigner la mondialisation (approche générale). Paris, *BAGF*, CNRS éditions, 85e année, n° 3, septembre, pp. 351-360.

DAUVIN P., **SIMÉANT** J., 2002. *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*. Paris, Presses de Sciences Po, 443 p.

DAVIES S., **BERGH** P-E., 2008. *Stop illegal fishing in Southern Africa*. Gaborone, program "Stop illegal fishing", may, 98 p. Consulté le 28 novembre 2008. Disponible sur : http://www.stopillegalfishing. com/docs/sif_brochure_fr.pdf

DAVID G., **MIRAULT** E., 2006. L'épuisement de la ressource récifale de la Réunion : confrontation des perceptions et régulation de l'activité halieutique. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 127-140.

DEB A-K., 1998. Fake blue revolution : environmental and socio-economic impacts of shrimp culture in the coastal areas of Bangladesh. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 41, issue 1, pp. 63-88.

DELBOS G., 2006. Pêche artisanale : la fin du « ménage ». Paris, *Ethnologie française*, PUF, vol. 36, n° 3, pp. 531-542.

DÉLÉAGE E., 2004. *Paysans de la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du réseau agriculture durable*. Paris, Syllepses, 245 p.

DELLA PORTA D., 2008. L'altermondialisme et la recherche sur les mouvements sociaux. Quelques réflexions. Paris, *Cultures & Conflits*, L'Harmattan, n° 70, vol. 2, pp. 13-31.

DEVERRE C., **LAMINE** C., 2010. Les systèmes agro-alimentaires alternatifs. Une revue des travaux anglophones en sciences sociales. Paris, *Économie rurale*, SFER, n° 317, mai-juin, pp. 57-73.

DICKEN P., 2004. Geographers and 'globalization': (yet) another missed boat ? London, *The Institute of British Geographers*, Royal geographical society, vol. 29, issue 1, march, pp. 5-26.

DI MÉO G., **BULÉON** P. (sous dir.), 2005. *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*. Paris, Armand Colin, 304 p.

DI MÉO G., 2008. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. Poitiers-Châtellerault, *Actes du colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaitre pour valoriser »*, 19 p. Mis en ligne le 26 mai 2008. Consulté le 7 juin 2010. Disponible sur : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/28/19/34/PDF/PatrimonialisationterritoiresPoitiers.pdf.

DI MÉO G., 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris, Nathan Université, 320 p.

DOLLFUS O., **GRATALOUP** C., **LÉVY** J., 1999 (a). Trois ou quatre choses que la mondialisation dit à la géographie. Paris, *L'Espace Géographique*, Belin-Reclus, tome 28, n° 1, pp. 1-11.

DOLLFUS O., **GRATALOUP** C., **LÉVY** J., 1999 (b). Le Monde : pluriel et singulier. In BEAUD M., DOLLFUS O., GRATALOUP C., HUGON P., KÉBABDJIAN G., LÉVY J. (sous coord.), Paris, *Mondialisation. Les mots et les choses*, Karthala, pp. 81-120.

DOLLFUS O., 2001. *La mondialisation*. Paris, Presses de Sciences Po, 167 p.

DOLLFUS O., 2000. *La nouvelle carte du monde*. Paris, PUF (2e éd.), 127 p.

DOLLFUS O., 1994. *L'Espace Monde*. Paris, Economica, 111 p.

DOLLFUS O., 1990. Le système-monde. Paris, *L'information géographique*, Armand Colin, vol. 54, n° 2, pp. 45-52.

DOUMENGE F., 1986 (a). La révolution aquacole. Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 95e année, n° 531, pp. 443-482.

DOUMENGE F., 1986 (b). La révolution aquacole (II). Paris, *Annales de Géographie*, Armand Colin, 95e année, n° 531, pp. 529-586.

DOUMENGE F., 1984. Le Pacifique Nord. Paris, *Hérodote*, La découverte, n° 32, janvier-mars, pp. 92-108.

DOUMENGE F., 1980. Évolution et mutation d'une grande pêche industrielle japonaise : la pêche pélagique aux calmars. Poitiers, *Norois*, Éditions du CNRS, 27e année, n° 106, avril-juin, pp. 199-216.

DOUMENGE F., 1975. *Actualités des pêches et de l'aquaculture japonaises*. Montpellier, Société Languedocienne de Géographie, 253 p.

DOUMENGE F., 1965. *Géographie des mers*. Paris, PUF, 278 p.

DRANCOURT M., 2005. Produire plus avec moins. Les entreprises et le développement durable. In GAUCHON P., TELLENNE C. (sous dir.), *Géopolitique du développement durable*, Paris, PUF, pp. 237-253.

DROY I., 1998. Un panorama national : la multiplication des ONG à Madagascar. In DELER J-P., FAURÉ Y-A., PIVETEAU A., ROCA P-J. (sous dir.), Paris, *ONG et développement. Société, économie, politique*, Karthala, pp. 167-179.

DUBOIS X., 2004. *La Révolution sardinière. Pêcheurs et conserveurs en Bretagne Sud au XIXe siècle*. Rennes, PUR, 381 p.

DUBOIS X-F., 2002. Vicissitudes du leadership mondial des sardiniers bretons (2e moitié du XIXe siècle). In HUMBERT M. (sous dir.), *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, PUR, pp. 27-33.

DUMOULIN D., **RODARY** E., 2005. Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité. In AUBERTIN C. (sous coord.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD éditions, pp. 59-98.

DUMOULIN KERVRAN D., 2007. Usages comparés de la notion de réseau. Propositions d'analyse pour l'action collective. Paris, *Cahiers des Amériques Latines*, IHEAL éditions, n° 51-52, pp. 125-145.

DUPRÉ F., **GOEDEFROIT** S., 2002. Souveraineté royale et gestion des ressources naturelles. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 165-177.

DUPUY G., 1993. Géographie et économie des réseaux. Paris, *L'Espace Géographique*, Doin-Reclus, tome 22, n° 3, pp. 193-209.

DURAND J-L., **LEMAOALLE** J., **WEBER** J., 1991. *La recherche face à la pêche artisanale. Research and small-scale fisheries*. Paris, ORSTOM Éditions, Tomes I-II, 1070 p.

DURAND M-F., **LÉVY** J., **RETAILLÉ** D., 1992. *Le monde, espaces et systèmes*. Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques & Dalloz, 565 p.

- E -

ÉLISSALDE B., 2002. Une géographie des territoires. Paris, *L'information géographique*, Armand Colin, vol. 66, n° 3, pp. 193-205.

- F -

FABRÈGUES L., 2010. Marquer sa différence. Rennes, *PdM*, n° 119, février-mars, p. 12.

FAO, 2009 (a). Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales – Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. Rome, FAO, *Rapport sur les pêches et l'aquaculture*, n° 911, 189 p. Consulté le 5 février 2010. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/012/i1227t/i1227t.pdf

FAO, 2009 (b). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 216 p. Consulté le 19 septembre 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0250f/ i0250f.pdf

FAO, 2008 (a). *FAO Annuaires. Statistiques des pêches et de l'aquaculture, 2006*. Rome, FAO, Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture, 57 p. Disponible sur : http://www.fao.org/fishery/publications/yearbooks/fr

FAO, 2008 (b). *Technical guidelines on aquaculture certification*. Rome, FAO–COFI, sub-comittee on aquaculture, 4e session, COFI/AQ/IV/2008/Inf.7, 6-10 october, 31 p. Consulté le 19 décembre 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao. org/docrep/fao/meeting/014/ ai770e.pdf

FAO, 2007 (a). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 198 p. Consulté le 8 juillet 2008. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0699f/ a0699f.pdf

FAO, 2007 (b). *FAO Annuaire. Statistiques des pêches. Captures 2005*. Rome, FAO, vol. 100/1, 539 p.

FAO, 2007 (c). *FAO Annuaire. Statistiques des pêches. Production de l'aquaculture 2005*. Rome, FAO, vol. 100/2, 202 p.

FAO, 2007 (d). *FAO Annuaire. Statistiques des pêches. Produits 2005*. Rome, FAO, vol. 101, 237 p.

FAO, 2006. Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire. Rome, FAO, *Directives techniques pour une pêche responsable*, n° 10, 109 p. Consulté le 2 juillet 2008. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0237f/a0237f00.pdf

FAO, 2005 (a). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 174 p. Consulté le 7 septembre 2005. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/007/ y5600f/y5600f00 .htm

FAO, 2005 (b). *Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines*. Rome, FAO, 90 p. Consulté le 19 septembre 2008. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0116t/ a0116t00.pdf

FAO, 2003. Aménagement des pêches. 2. L'approche écosystémique des pêches. Rome, FAO, *Directives techniques pour une pêche responsable*, n° 4, Suppl. 2, 120 p. Consulté le 16 septembre 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/y4470f/y4470f00.pdf

FAO, 2002. Rapport de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin. Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001. Rome, FAO, *Rapport sur les pêches*, n° 658, 128 p. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y2198t/y2198t00.pdf

FAO, 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture, 46 p. Consulté le 16 septembre 2005. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/v9878f/V9878F00.pdf

FARDEAU J-M., 2005. Les défis à relever. Paris, *L'Économie politique*, Alternatives Économiques, n° 25, pp. 22-29.

FEATHERSTONE D., 2005. Towards the relational construction of militant particularisms : or why the geographies of past struggles matter for resistance to neoliberal globalisation. Oxford, *Antipode*, Blackwell publishing, vol. 37, issue 2, march, pp. 250-271.

FEATHERSTONE D., 2003. Spatialities of transnational resistance to globalization : the maps of grievance of the Inter-Continental Caravan. London, *The Institute of British Geographers*, Royal geographical society, vol. 28, issue 4, december, pp. 404-421.

FERRANDÉRY J-L., 2006. La mondialisation : fragments d'hypothèses historiques. In LEFORT I., MORINIAUX V. (sous coord.), *La Mondialisation*, Nantes, Éditions du Temps, pp. 57-91.

FERRANDÉRY J-L., 1998. *Le point de vue sur la mondialisation*. Paris, PUF (2e éd.), 170 p.

FILLIEULE O., **LILIAN** M., **PÉCHU** C. (sous dir.), 2009. *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris, Presses de Sciences Po, 651 p.

FILLIEULE O., **BLANCHARD** B., 2005. Carrières militantes et engagements contre la globalisation. In AGRIKOLIANSKY E., SOMMIER I., (sous dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second forum social européen*, Paris, La Dispute, pp. 157-183.

FILLIEULE O., 1997. *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*. Paris, Presses de Sciences Po, 435 p.

FLAGEUL L., 2010. Paniers de la mer. Rennes, *PdM*, n° 119, février-mars, p. 75.

FORREST A., 2006. L'épuisement des ressources : mythe ou réalité ? In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 89-100.

FOSSECAVE P., **AUBIN** D., 2003. *Guide pratique des signes de qualité à l'usage des professionnels de la filière « produits de la mer »*. Rochefort, AGLIA, juin, 82 p.

FOUCAUD F., 2008. Le pescatourisme, un complément d'activité pour les marins pêcheurs. Paris, *Espaces. Tourisme & Loisirs*, éditions SARL ÉTÉ, n° 261, juillet-août, pp. 32-34.

FOUGIER E., 2008. *L'altermondialisme*. Paris, éditions Le Cavalier Bleu, 127 p.

FOUGIER E., 2006. *Dictionnaire analytique de l'altermondialisme*. Paris, Ellipses, 287 p.

FOUGIER E., 2005. L'altermondialisme entre deux pièges. Paris, *Économie Politique*, Alternatives Économiques, n° 25, pp. 59-66.

FOUGIER E., 2004 (a). *Altermondialisme, le nouveau mouvement d'émancipation ?* Paris, éditions Lignes de repères, 174 p.

FOUGIER E., 2004 (b). Le mouvement altermondialiste. Paris, *Problèmes politiques et sociaux*, La documentation Française, n° 897, février, 109 p.

FOUGIER E., 2003. La contestation de la mondialisation libérale. Paris, *Cahiers français*, La documentation Française, n° 317, novembre-décembre, pp. 87-90.

FOUGIER E., 2002. La contestation de la mondialisation : une nouvelle exception française ? Paris, *les notes de l'IFRI*, La documentation française, n° 46, octobre, 156 p.

FOUQUET A., **LEMAITRE** F. (sous dir.), 1997. *Démystifier la mondialisation de l'économie*. Paris, Les Editions d'Organisation, 192 p.

FOYER J., 2007. Le CIEPAC à la croisée des réseaux militants globalisés : la réticule comme forme organisationnelle de la globalisation. Paris, *Cahiers des Amériques Latines*, IHEAL éditions, n° 51-52, pp. 49-62.

FRA D., 1994. Pescanova : success-story à la galicienne. Rennes, *Le Marin*, Ouest-France éditions, n° 2433, 25 février, p. 8.

FRÉMONT A., 2007. *Le monde en boîtes. Conteneurisation et mondialisation*. Paris, les collections de l'INRETS, synthèse n° 53, janvier, 146 p.

FRÉMONT A., 2006. Flux et transports. In CARROUÉ L. (sous dir.), *La mondialisation*, Paris, CNED-SEDES, pp.179-232.

FREYSS J., 2004. La solidarité internationale, une profession ? Ambivalence et ambiguïtés de la professionnalisation. Paris, *Revue Tiers-Monde*, éditions PUF, Tome 45, n° 180, octobre-décembre, pp. 735-772.

FRICONNEAU C., 1999. *La Saga de la Sardine et du Thon. Histoire de la pêche et de la conserve de Nantes aux côtes de Vendée*. Le Château d'Olonne, Éditions d'Orbestier, 155 p.

FROGER G., 2006. Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable. Paris, *Mondes en Développement*, De Boeck Université, vol. 34, n° 136, pp. 11-28.

FUKUYAMA F., 1992. *La fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris, Flammarion, 451 p.

- G -

GALLAIS-BOUCHET A., 2009. Délimitation des espaces marins et relations internationales. Saint-Nazaire, *Note de synthèse*, ISEMAR, n° 114, avril, 4 p. Consulté le 22 octobre 2009. Disponible sur : http://www.isemar.asso.fr/fr/ pdf/note-de-synthese-isemar-114.pdf

GALLOIS S., 2008. Poissonniers : la charte va faire école. Rennes, *PdM*, n° 109, juin-juillet, p. 84.

GALLOIS S., 2002. Une filière intégrée et une politique de marques. Rennes, *PdM*, n° 75, octobre-novembre, p.142.

GAPCM, 2008. *Shrimp aquaculture dialogue. Développement de standards pour une aquaculture responsable de crevettes. Madagascar*. Antananarivo, document interne (2e version), janvier, 16 p. Consulté le 7 novembre 2008. Disponible sur : http://www.worldwildlife.org/what/globalmarkets/ aquaculture/WWF Binaryitem7705.pdf

GARAT J., 1998. *La grande aventure des pêcheurs basques. Baleine, morue, sardine, thon*. Biarritz, Atlantica, 161 p.

GARCIA S. M., **ALLISON** E. H., **ANDREW** N. J., **BÉNÉ** C., **BIANCHI** G., **DE GRAAF** G. J., **KALIKOSKI** D., **MAHON** R., **ORENSANZ** J. M., 2010. Vers une intégration de l'évaluation et de l'élaboration des avis dans la pêche artisanale : principes et processus. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches et l'aquaculture*, n° 515. 98 p. Consulté le 4 juillet 2010. Disponible sur : http://www.fao.org/ docrep/012/i0326f/i0326f.pdf

GARCIA S. M., **HAYASHI** M., 2000. Division of the oceans and ecosystem management : a contrastive spatial evolution of marine fisheries governance. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 43, issue 6, june, pp. 445-474.

GAUCHON P., **TELLENNE** C. (sous dir.), 2005. *Géopolitique du développement durable*. Paris, PUF, rapport Antheios, 365 p.

GAYMARD H., 2007. *Un nouvel usage du monde*. Paris, Mille Et Une Nuits, 191 p.

GILLET R., 2008. Global study of shrimp fisheries. Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 475, 331 p. Consulté le 2 mai 2008. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/011/i0300e/i0300e00.htm

GIRAUD P-N., 2008. *La mondialisation. Émergences et fragmentations*. Paris, Sciences Humaines Éditions, 158 p.

GIRAUT F., 2008. Conceptualiser le territoire. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI – CNFG, 99e année, n° 403, juillet-août, pp. 57-68.

GHORRA-GOBIN C. (sous dir.), 2006. *Dictionnaire des mondialisations*. Paris, Armand Colin, 404 p.

GLON É., **HINNEWINCKEL** C., 2009. Introduction : Protéger la nature, est-ce protéger la société ? Paris, *Géographie et cultures*, L'harmattan, n° 69, pp. 3-9.

GOBILLE B., **UYSAL** A., 2005. Cosmopolites et enracinés. In AGRIKOLIANSKY E., SOMMIER I., (sous dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste. Le second forum social européen*, Paris, La Dispute, pp. 105-126.

GOEDEFROIT S., **REVÉRET** J-P., 2007. Introduction. Paris, *Études rurales*, éditions EHESS, n° 178, juillet-décembre, pp. 9-22.

GOEDEFROIT S., **CHABOUD** C., **BRETON** Y. (sous dir.), 2002. *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*. Paris, IRD Éditions, 229 p.

GOEDEFROIT S., **RAZAFINDRALAMBO** P., 2002. ONG, associations et syndicats : nouveaux acteurs et nouvelles stratégies dans le domaine de la pêche traditionnelle. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 189-205.

GOEDEFROIT S., 2003. La part maudite des pêcheurs de crevette à Madagascar. Paris, *Études rurales*, éditions EHESS, n° 159-160, juillet-décembre, pp. 145-172.

GOEDEFROIT S., 2002. Par le jeu des alliances : quand les preneurs d'épouses deviennent donneurs. In GOEDEFROIT S., CHABOUD C., BRETON Y. (sous dir.), *La ruée vers l'or rose. Regards croisés sur la pêche crevettière traditionnelle à Madagascar*, Paris, IRD Éditions, pp. 91-99.

GOEDEFROIT S., 1998. L'impact du développement de la pêche artisanale sur les formations socio-territoriales locales : un exemple emprunté à la côte ouest de Madagascar. In MAINET G. (sous dir.), Nantes, *Actes des VIIe journées de géographie tropicale*, Ouest Editions – Presses Académiques, pp. 101-108.

GONZALEZ-LAXE F., 2008. Territorialisation processes in fisheries management. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 51, issue 3, pp. 259-271.

GOREAU A., 2006. La filière crevette au Kérala (Inde du Sud) : acteurs et stratégie spatiale. Bordeaux, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, PUB, n° 236, vol. 59, pp. 463-479.

GOREZ B., 2009 (b). The future of fisheries partnership agreements in the context of the Common fisheries policy reform. Bruxelles, CAPE, *Presentation to the European parliament development committee*, 2 september, 8 p. Consulté le 14 novembre 2009. Disponible sur : http://www.cape-cffa.org/pub_EU/The%20future%20of%20FPAs%20presentation%20to%20the%20European%20parliament.doc

GOREZ B. (sous coord.), 2006. *L'avenir des relations pêche ACP-UE. Vers une plus grande durabilité et un meilleur bien-être social et économique pour les communautés côtières des pays ACP*. Wageningen, Agritrade, CTA, 88 p. Consulté le 6 mai 2009. Disponible sur : http://www.cape-cffa.org/publications_fr. php

GOUZIEN A., 2007. Les coopératives maritimes dans les dynamiques de territorialisation de la socio-économie des pêches cornouaillaises. In ITÇAINAI X., PALARD J., SEGAS S. (sous dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, PUR, pp. 147-164.

GOUZIEN A., 2005. Développement solidaire et cultures territoriales : le cas du panier de la mer en pays bigouden. In AMINTAS A., GOUZIEN A., PERROT P. (sous dir.), *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, PUR, pp. 229-247.

GRAFTON R. Q., 2005. Social capital and fisheries governance. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 48, issue 9-10, pp. 753-766.

GRANDCOLAS D., 2004. L'Inde face à la mondialisation du risque : exemple de la crevetticulture dans l'État d'Andhra Pradesh. In DAVID G. (sous dir.), *Espaces tropicaux et risques. Du local au global*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans – IRD, pp. 271-278.

GRASSART J., 2006. L'intégration de la filière, une solution économique d'avenir ? In LE PAPE O., LESUEUR M. (éd.), Rennes, Agrocampus, *Actes de la 6e édition des Rencontres halieutiques de Rennes*, pp. 149-152.

GRATALOUP C., 2007. *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du Monde*. Paris, Armand Colin, 256 p.

GRATALOUP C., 1996. *Lieux d'Histoire. Essai de géohistoire systématique*. Montpellier, GIP-RECLUS, 200 p.

GRAVARI-BARBAS M., **GUICHARD-ANGUIS** S. (sous dir.), 2003. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 952 p.

GRAZ J-C., 2008. *La gouvernance de la mondialisation*. Paris, La Découverte / Poche (2e éd.), 122 p.

GRENIER C., 2008. La gestion de parcs nationaux dans des régions à forte géodiversité : les cas du Corcovado (Costa Rica), des Galápagos (Équateur) et du Rapa Nui (Chili). In HÉRITIER S., LASLAZ L. (sous coord.), *Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable*, Paris, Ellipses, pp. 123-142.

GRENIER C., 2003 : Garder l'espace : la notion de géodiversité et la conservation du patrimoine littoral. Paris, *Océanis*, éditions de l'Institut océanographique, fascicule 28-1/2, pp. 233-251.

GRENIER C., 2000. *Conservation contre nature. Les îles Galápagos*, Paris, IRD Éditions, 375 p.

GRENIER C., 1998. Lieux, réseaux et modernité. Les îles et la diversité terrestre. In GUILLAUD D., SEYSSET M., WALTER A., *Le Voyage inachevé… à Joël Bonnemaison*, Paris, ORSTOM éditions–PRODIG, pp. 233-240.

GUELLEC J., **LOROT** P. (sous dir.), 2006. *Planète Océane. L'essentiel de la Mer*. Paris, Choiseul, 524 p.

GUÉRIN B., **GUILLOTREAU** P., **MONTFORT** M-C., 2007. Écoétiquetage : valoriser le savoir-faire de la filière et le faire savoir. Rennes, *PdM*, n° 101, février-mars, pp. 4-5.

GUIGUE T., 2008. Programme sélectivité Langoustine. Lorient, *Bulletin d'information à l'adresse des patrons pêcheurs langoustiniers*, n° 5, mars, 2 p.

GUILLAUME J. (sous dir.), 2008. *Les transports maritimes dans la mondialisation*. Paris, L'Harmattan, 280 p.

GUILLON R., 2000. *Syndicats et mondialisation. Une stratification de l'action syndicale*. Paris, L'Harmattan, 138 p.

GUILLOT D., 2008 (a). L'or rose vire morose. Rennes, *PdM*, n° 109, juin-juillet, p. 50.

GUILLOT D., 2008 (b). La crevette au service de l'Homme. Rennes, *PdM*, n° 109, juin-juillet, p. 54.

GUILLOT D., 2002. Une marque collective pour l'aquaculture. Rennes, *PdM*, n° 70, décembre-janvier, p. 27.

GUILLOTREAU P. **LE GREL** L., **TUNCEL** M., 2008. La demande de produits de la mer. In GUILLOTREAU P. (sous coord.), *Mare economicum. Enjeux et avenir de la France maritime et littoral*, Rennes, PUR, pp. 193-239.

GUILLOTREAU P. **LE GREL** L, 2006. Essor des produits d'élevage et nouvelles formes de distribution des produits de la mer en France : impacts sur le rôle du mareyeur. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 203-217.

- H -

HARACHE Y., **LAUBIER** L., 2003. L'aquaculture marine. In LAUBIER L. (sous dir.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n°17, décembre, pp. 265-286.

HARVEY D., **SCOTT** A., 1988. La pratique de la géographie humaine. Théorie et spécificité empirique dans le passage du fordisme à l'accumulation flexible. Québec, *Cahiers de Géographie du Québec*, Université de Laval, vol. 32, n° 87, pp. 291-301.

HARVEY D., 2004. Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. Paris, *Actuel Marx*, PUF, vol. 1, n° 35, pp. 71-90.

HATZIOLOS M., **CORDELL** J. (sous coord.), 2006. *Scaling up marine management. The role of marine protected areas*. Washington, The World Bank, Environment department, report n° 36635, august, 120 p. Consulté le 15 février 2010. Disponible sur : http://www-wds.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64193027&piPK=64187937&theSitePK=523679&menuPK=64187510&searchMenuPK=64187282&theSitePK=523679&entityID=000310607_20061109130345&searchMenuPK=64187282&theSitePK=523679

HENRY F., **ROJAT** D., 2006. Organiser la gouvernance des ressources naturelles : le cas de la gestion concertée de la pêche crevettière à Madagascar. In MICHAÏLOF S. (sous dir.), *À quoi sert d'aider le Sud ?*, Paris, Économica, pp.243-260.

HIERNAUX-NICOLAS D., 2001. La mondialisation et le territoire. La vision du géographe. In KLEIN J-L., LAURIN S., TARDIFF C. (sous dir.), *Géographie et société. Vers une géographie citoyenne*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, pp. 43-60.

HILLBORN R., **STOKES** K., **MAGUIRE** J-J., **SMITH** T., **BOTSFORD** L. W., **MANGEL** M., **ORENSANZ** J., **PARMA** A., **RICE** J., **BELL** J., **COCHRANE** K. L., **GARCIA** S., **HALL** S. J., **KIRKWOOD** G. P., **SAINSBURY** K., **STEFANSSON** G., **WALTERS** C., 2004. When can marine reserves improve fisheries management ? Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 47, issues 3-4, pp. 197-205.

HINNEWINKEL J-C., 2007. L'avenir du terroir : gérer la complexité par la gouvernance locale. In CONSALÈS J-N., MOUSTIER P. (sous coord.), Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance, Aix-en-provence, *Méditerranée*, PUP, n° 109, pp. 17-22.

HOUTART F., **POLET** F. (sous coord.), 1999. *L'autre Davos. Mondialisation des résistances et des luttes*. Paris, L'Harmattan, 138 p.

HORMAN D., 2001. *Mondialisation excluante, nouvelles solidarités. Soumettre ou démettre l'OMC !* Paris, l'Harmattan, 156 p.

HOURS B., 1998. ONG et idéologie de la solidarité : du développement à l'humanitaire. In DELER J-P., FAURÉ Y-A., PIVETEAU A., ROCA P-J. (sous dir.), Paris, *ONG et développement. Société, économie, politique*, Karthala, pp. 33-46.

HUGON P., 2005. Droit, droits et économie du développement. Illustrations à propos de l'alimentation. Paris, *Mondes en Développement*, De Boeck Université, vol. 33, n° 129, pp. 13-40.

HUGON P., 2004. Les Frontières de l'ordre concurrentiel et du marché : les Biens Publics Mondiaux et les patrimoines communs. Paris, *Géographie Économie Société*, éditions Lavoisier, vol. 6, n° 3, pp. 265-290.

- I – J -

INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (ICTSD), 2006. Fisheries, international trade and sustainable development : policy discussion paper. Geneva, *Natural resources, international trade and sustainable development*, ICTSD, october, 131 p. Consulté le 4 avril 2007. Disponible sur : http://www.thew2o.net/events/highseas/docs/ Fish_policypaper.pdf

IDDRA Ltd, 2004. *Analyse de l'impact sur les pays ACP de l'ouverture du marché de l'UE aux importations de conserves de thon*. Wageningen, étude CTA-Secrétariat du *Commonwealth*, février, 45 p. Consulté le 13 septembre 2006. Disponible sur : http://agritrade.cta.int/fr/content/ view/full/1695

JACQUET P., **PISANI-FERRY** J., **TUBIANA** L., 2002. *Gouvernance mondiale*. Paris, La documentation Française, 505 p.

JACQUET J., **PAULY** D., 2008. Funding priorities : big barriers to small-scale fisheries. Gainesville, *Conservation Biology*, vol. 22, n° 4, pp. 832–835.

JAGOT L., **PERRAUDEAU** Y., 2006. De la gestion des ressources marines européennes à la gestion des pêches maritimes. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 41-55.

JALLON H., 2003. De la résistance à la dissidence : les voies étroites de la contestation globale. Paris, *Mouvements*, La Découverte, n° 25, janvier-février, pp. 45-50.

- K -

KARSENTY A., **WEBER** J., 2004. Les marchés de droits pour la gestion de l'environnement. Introduction générale. Paris, *Revue Tiers-Monde*, PUF, Tome 45, n° 177, janvier-mars, pp. 7-28.

KELLEHER K., 2008. Les rejets des pêcheries maritimes mondiales. Une mise à jour. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n° 470, 147 p. Consulté le 25 mars 2009. Disponible sur : http://www.fao.org/docrep/ 011/y5936f/y5936f00.htm

KHERDJEMIL B. (sous dir.), 1998. *Mondialisation et dynamiques des territoires*. Paris, L'Harmattan, 218 p.

KLEIN J-L., **LAURIN** S., **TARDIFF** C. (sous dir.), 2001. *Géographie et société. Vers une géographie citoyenne*. Montréal, PUQ, 320 p.

KRUGMAN P., 2000. *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*. Paris, La Découverte/Poche, 219 p.

KULLENBERG G., 1999. The exclusive economic zone : some perspectives. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 42, issue 9, pp. 849-855.

KURIEN J., 2005. Responsible fish trade and food security. Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 456, 102 p. Consulté le 3 février 2008. Consulté le 3 octobre 2006. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0143e/a0143e00.pdf

KURIEN J., 2003. The blessing of the commons : small-scale Fisheries, community property rights, and coastal natural assets. Trivandrum, Centre for development studies (CDS), *Working Papers*, issue 349, august, 46 p. Consulté le 14 mai 2006. Disponible sur : http://www.cds.edu/download_files/349.pdf

KURIEN J., 2000 (a). Community property rights : re-establishing them for a secure future for small-scale fisheries. In SHOTTON R. (sous éd.), Use of property rights in fisheries management, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, pp. 288-294. Consulté le 19 mai 2009. Disponible sur ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/ 009/x7579e/x7579e00.pdf

KURIEN J., 1998 (c). Small-scale fisheries in the context of globalization. Trivandrum, CDS, *Working Papers*, issue 289, october, 46 p. Consulté le 14 mai 2006. Disponible sur : http://www.cds.edu/download_files/ wp289.pdf

- L -

LACOSTE Y., 2003 (a). *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*. Paris, Armand Colin/VUEF, 413 p.

LACOSTE Y., 2003 (b). Géopolitique de la mondialisation Paris, *Hérodote*, La découverte, n° 108, vol.1, pp.3-6.

LACOSTE Y., 1989. *Géographie du sous-développement*. Paris, PUF (4e éd.), 288 p.

LACOSTE Y., 1984. La mer : quatre grands changements géopolitiques. Paris, *Hérodote*, La découverte, n° 32, janvier-mars, pp. 3-41.

LAÏDI Z., 2004. *La grande perturbation*. Paris, Flammarion, 473 p.

LAÏDI Z., 2002. Mondialisation : entre réticences et résistances. Paris, *Revue du MAUSS*, La Découverte, n° 20, pp. 25-42.

LAÏDI Z., 2001. *Un monde privé de sens*. Paris, Hachette, 333 p.

LAMANTHE A., 2007. Extension des marchés et normalisation : les systèmes agro-alimentaires dans la mondialisation. Paris, *Géographie Économie Société*, Lavoisier, vol. 9, n° 3, pp. 257-270.

LAMINE C., **ROUÉ** M., 2005. Introduction. Démarches de valorisation des produits agricoles : les nouvelles figures de l'alimentaire. Les Ulis, *Natures, Sciences, Sociétés*, EDP Sciences, vol. 13, n° 4, octobre-décembre, pp. 383-384.

LANDES S. D., 2000. *Richesse et pauvretés des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?* Paris, Albin Michel, 758 p.

LANNUZEL P., 2004. *La place des activités de pêche dans l'aménagement de la côte orientale de Madagascar. Etude de la région Betsimisaraka entre Toamasina et Antalaha*. Brest, Université, thèse de doctorat, géographie, Tomes 1 et 2, 577 p.

LASSERRE F., **GONON** E., 2008. *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. Paris, Armand Colin, 347 p.

LATOUCHE S., 1998. *Les dangers du marché planétaire*. Paris, Presses de Sciences Po, 128 p.

LAUBIER L. (sous dir.), 2003. *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*. Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n° 17, décembre, 503 p.

LAUNAY G., 2008. Haliotika fait découvrir la pêche en mer. Paris, *Espaces. Tourisme & Loisirs*, éditions SARL ÉTÉ, n° 261, juillet-août, pp. 35-36.

LEBIGRE J-M., 1997. L'aquaculture dans les marais à mangrove : un exemple de relation à risques entre l'homme et un milieu naturel. In SINGARAVÉLOU (sous dir.), *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Bordeaux, CRET-DYMSET, collections Espaces tropicaux, n° 15, pp. 351-376.

LEBON LE SQUER D., 1998. *Les organisations de producteurs des pêches maritimes françaises. La recherche d'une échelle pertinente d'intervention*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 456 p.

LEE S, 2005. China's booming export industry. London, *Seafood international*, Intrafish, vol. 44, n° 2, february, pp. 21-31.

LEFORT I., **MORINIAUX** V. (sous coord.), 2006. *La Mondialisation*. Nantes, Éditions du Temps, 350 p.

LEFORT I., 2006. La mondialisation et le monde « objets géographiques ». Quelques clefs de lecture bibliographique. In LEFORT I., MORINIAUX V. (sous coord.), *La Mondialisation*, Nantes, Éditions du Temps, pp. 13-56.

LEQUESNE C., 2001. *L'Europe bleue. À quoi sert une politique communautaire de la pêche ?* Paris, Presses de Sciences Po, 239 p.

LÉVÊQUE C., 2008. *La biodiversité au quotidien. Le développement durable à l'épreuve des faits*. Paris, Éditions Quae–IRD, 304 p.

LÉVÊQUE C., 1997. *La biodiversité*. Paris, PUF, Que-sais-je ? (1ère éd.), 128 p.

LÉVY J., **LUSSAULT** M. (sous dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace et des sociétés*. Paris, éditions Belin, 1034 p.

LÉVY J. (sous dir.), 2008. *L'invention du Monde. Une géographie de la mondialisation*. Paris, Les Presses de Sciences Po, 403 p.

LÉVY J., 2007. La mondialisation : un événement géographique. Paris, *L'information géographique*, Armand Colin, vol. 71, n° 2, pp. 6-31.

LÉVY J., 2002. Les mondes des anti-Monde. Paris, *EspacesTemps.net*, Textuel, 1er mai. Consulté le 13 mars 2008. Disponible sur : http://espacestemps.net/document335.html

LÉVY J., 2001. Société-Monde. Le tournant géographique. In KLEIN J-L., LAURIN S., TARDIFF C. (sous dir.), *Géographie et société. Vers une géographie citoyenne*, Montréal, PUQ, pp. 15-41.

LÉVY J., 1994. *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*. Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 442 p.

LÉVY J., 1993. A-t-on encore besoin (vraiment) du territoire ? Paris, *EspaceTemps*, n° 51-52, pp. 102-142.

LEZ P., **ROJAT** D., 2006. *La crevette de Madagascar : responsabilité sociale et environnementale des entreprises*. Saint-Quentin-en-Yvelines, Communication au colloque international GECOREV, C3ED-UVSQ, juin, 20 p. dactylographiées.

LE BAIL J., 1997 (a). L'évolution de la commercialisation des produits de la mer en France : une mutation douloureuse. In METTON A., *Les nouveaux acteurs du commerce et leurs stratégies spatiales*, Brest, Actes du Colloque européen Brest 1995, UGI-CNRS-UBO, pp. 235-244.

LE BAIL J., 1997 (b). La balkanisation des espaces océaniques, sources de nouveaux enjeux halieutiques. In RENARD J-P. (sous dir.), *Le géographe et les frontières*, Paris, L'Harmattan, pp. 277-294.

LE BAIL J., 1995. *Contribution à l'étude des pêches en Amérique latine*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, vol. 1, 407 p.

LE BERRE M., 1992. Territoires. In BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D. (sous dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Économica, pp. 617-638.

LE BOUËDEC G., 2002. La Bretagne au cœur de la mondialisation des échanges maritimes (XIVe - XVIIIe siècles). In HUMBERT M. (sous dir.), *La Bretagne à l'heure de la mondialisation*, Rennes, PUR, pp. 21-26.

LE BOUËDEC G., 1997. *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe Atlantique, 1690-1790*. Paris, Armand Colin, 372 p.

LE CERF S., 2006. *La filière halieutique en Cornouaille : un enjeu de l'aménagement du territoire. Analyse du poids économique de la filière, des mouvements de flottilles et des transmissions des entreprises de pêche*. Lorient, Université, mémoire de Master 1, IUP Aménagement et développement des territoires maritimes et côtiers, 75 p.

LE MEUR J., 2003. Normapêche : un outil au service de la filière. Rennes, *PdM*, n° 81, octobre-novembre, p. 82.

LE MEUR J., 2001. Normapêche lance la marque « Poissons de Bretagne ». Rennes, *PdM*, n° 69, octobre-novembre, p. 16.

LE ROUX S., **NOEL** J., 2007. Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques. Paris, *Écologie & Politique*, Syllepses, n° 34, pp. 69-82.

LE ROUX S., 2005. *Pêche et territoires au Sénégal*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 318 p.

LE SANN A., 2001(b). De Rome à Loctudy : la naissance difficile d'un mouvement international des pêcheurs artisans. Nantes, *Cahiers Nantais*, IGARUN, n° 55-56, janvier-juillet, pp. 281-288.

LE SANN A., 2001 (c). Les pêcheurs, la terre et la mer. Droits et pouvoirs. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 358, octobre-novembre, pp. 40-46.

LE SANN A., 1999. Les réponses des pêcheurs artisans à la mondialisation. In LE BOUËDEC G., CHAPPÉ F. (sous dir.), *Pouvoirs et littoraux du XVe au XXe siècle*, Rennes, PUB, pp. 573-579.

LE SANN A., 1995 (a). De la gestion des pêches à la gestion du littoral. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 335, décembre, pp.61-69.

LE SANN A., 1995 (b). L'organisation des pêches de Rome à Cebu (Philippines). In CHAUSSADE J., Nantes, *Séminaire de l'URA 904*, « la situation des pêches en France et dans le Monde. Etat de la recherche », juin, pp. 14-15.

LIAUZU C., 1987. *L'enjeu tiers-mondiste. Débats et combats*. Paris, L'Harmattan, 138 p.

LILIAN M., 2005. La constitution du mouvement altermondialiste français. Paris, *Critique internationale*, Presses de Sciences Po, n° 27, avril-juin, pp. 146-161.

LOBEZ B., 2010. Poissonniers et restaurateurs unis. Rennes, *PdM*, n° 122, août-septembre, p.88.

LOBEZ B., 2006. Tradimar : un nom unique à Boulogne. Rennes, *PdM*, n° 96, avril-mai, p.12.

LOMBARD J., **MESCLIER** E., **VELUT** S., 2006. *La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*. Paris, IRD éditions – éditions ENS, 496 p.

LOSSON C., **QUINIO** P., 2002. *Génération Seattle. Les rebelles de la mondialisation*. Paris, Grasset, 311 p.

LOTURE (de) R., 1994. *Histoire de la Grande Pêche de Terre-Neuve*. Saint-Malo, éditions l'Ancre de Marine, 284 p.

LOUCHET A., 2009. *La planète océane. Précis de géographie maritime*. Paris, Armand Colin, 559 p.

LUBIS E., **PANE** A.B., **KURNIAWAN** Y., **CHAUSSADE** J., **LAMBERTS** C., **POTTIER** P., 2005. *Atlas des pêches et des ports de pêche de Java. Une approche géographique des pêches indonésiennes*. Saint-Nazaire, co-éditions Géolittomer LETG UMR 6554 – CNRS et PK2PTM LP - IPB Bogor, 120 p.

- M -

MAC GOODWIN J.R., 2003. Comprendre la culture des communautés de pêcheurs : élément fondamental pour la gestion des pêches et la sécurité alimentaire. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n° 401, 335 p. Consulté le 4 septembre 2006. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/y1290f/ Y1290F00.pdf

MAINDO A., **DELAZAY** S. 2007. Les partenariats Nord/Sud pour la défense des droits de l'Homme et la résolution des conflits. Expériences des réseaux de la FIDH et du CCFD. Paris, *Journée d'études de l'ANR Causes africaines et extraversions militantes*, CRPS-CEAN-CEMAF-ISP, Université Paris I, 5 octobre, 14 p. Disponible sur : Consulté le 1er septembre 2008. Disponible sur : http://crps.univ-paris1.fr/article.php3?id_article=178

MALPERTU P., **MADIOT** P., 2008. *Histoires d'armements à la pêche hauturière, de l'ACF à la Scapêche*. Paris, édition Maîtres du Vent, 180 p.

MANCEBO F., 2006. *Le développement durable*. Paris, Armand Colin, 270 p.

MANDARD S., 2004. La toile a joué un rôle majeur dans le développement de l'altermondialisation. Paris, *Le Monde, Dossiers & Documents* « Incontournables altermondialistes », n° 334, septembre, p. 3.

MARTIN J-P., 2005. Du Larzac à la Confédération paysanne de José Bové. In AGRIKOLIANSKY E., FILLIEULE O., MAYER N. (sous dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, pp. 107-142.

MARTIN G. B., 2009. *L'industrie de la pêche et de l'aquaculture… et ses multiples facettes*. Laval, Presses universitaires de Laval, 791 p.

MATÉ V., 2005. OMC, contra los subsidios en la pesca. Madrid, *Mar*, Instituto social de la Marina, n° 479, febrero, pp. 30-31.

MATHIEU L., 2004. *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*. Paris, Textuel, 206p.

MAYER N., **SIMÉANT** J., 2004. L'espace de l'altermondialisme. Paris, *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, vol. 54, n° 3, juin, pp. 373-378.

MELCHIOR A., 2006. Tariffs in world seafood trade. Rome, FAO, *Fisheries circular*, n° 1016, 43 p. Consulté le 1er avril 2007. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0431e/a0431e00.pdf

MENZIES C.R., 2002 (b). Work first ! Then eat – Skipper/crew relations on a french fishing boat. Arlington, *Anthropology of Work Review*, American anthropological association, vol. 23, issue 1-2, pp.19-24.

MENZIES C.R., 2002 (c). The stories people tell : gendered stories of social class in the Bigouden region, France. Arlington, *Journal of the society for the Anthropology of Europe*, American anthropological association, vol. 20, issue 2, pp.10-15.

MENZIES C.R., 2000. Trying to make a living : breton fishers and late twentieth century capitalism.. Arlington, *Anthropology of Work Review*, American anthropological association, vol. 20, issue 2, pp.1-7.

MÉRAL P., **REQUIER-DESJARDINS** D., 2006. La gestion durable de l'environnement à Madagascar : enjeux, opportunités et contraintes. Paris, *Économie rurale*, SFER, n° 294-295, juillet-octobre, pp. 4-8.

MERCURE D. (sous dir.), 2001. *Une société-monde ? Les dynamiques sociales de la mondialisation*. Bruxelles, De Boeck Université, 335 p.

MÉSINI B., 2008. Béatrice Mésini, la co-production des savoirs : ensemencement et hybridation terrain-théorie. Les Ulis, *Natures, Sciences, Sociétés*, EDP Sciences, vol. 16, n° 4, octobre-décembre, pp. 368-372.

MÉSINI B., 2004. Résistances et alternatives rurales à la mondialisation. Paris, *Études rurales*, éditions EHESS, vol. 1-2, n° 169-170, janvier-juin, pp. 43-59.

MÉSINI B., 2003. Entre diversité, solidarité et souveraineté des peuples, quelle(s) autre(s) mondialisation(s) ? Lyon, *Mots. Les langages du politique*, ENS Éditions, n° 71, mars, pp. 85-101.

MESNIL B., 2008. Public-aided crises in the French fishing sector. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 51, issue 10, pp. 689-700.

MEYER D., 2004. ONG : une catégorie juridique introuvable, une définition utilitaire. Réflexions sur une définition en droit des ONG. In SIMÉANT J., DAUVIN P. (sous dir.), *O.N.G. et Humanitaire*, Paris, L'Harmattan, pp. 139-160.

MICHALET C-A., 2009. *Mondialisation, la grande rupture*. Paris, La Découverte / Poche, 167 p.

MICHALET C-A., 2002. *Qu'est-ce que la mondialisation ?* Paris, La Découverte, 212 p.

MILIAN J., **RODARY** E., 2010. La conservation de biodiversité et les outils de priorisation. Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation. Paris, *Revue Tiers-Monde*, Armand Colin, n° 202, avril-juin, pp. 33-56.

MOLLARD A., 2001. Qualité et développement territorial : une grille d'analyse théorique à partir de la rente. Paris, *Économie rurale*, n° 263, mai-juin, pp. 16-33.

MONFORT M-C., 2006. Marques et labels dans la filière halieutique. In LE PAPE O., LESUEUR M. (éd.), Rennes, Agrocampus, *Actes de la 6e édition des Rencontres halieutiques de Rennes*, pp. 85-87.

MONFORT M-C., 2005. Serving the top of the French seafood market. London, *Seafood International*, IntraFish Media, october, pp.19-20.

MONGRUEL R., **PÀLSSON** G., 2004. Le propriétaire, l'exploitant, le salarié et l'exclu : les conséquences sociales de la gestion des pêches par des systèmes de marchés de droits. Paris, Paris, *Revue Tiers-Monde*, PUF, Tome 45, n° 177, janvier-mars, pp. 29-59.

MONGRUEL R., 2001. Régulation internationale et pêcheries des pays en développement. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 358, octobre-novembre, pp. 30-33.

MOREAU-DÉFARGES P., 2008. *La mondialisation*. Paris, PUF, Que-sais-je ? (7e éd.), 128 p.

MORIN E., 2002. Pour une mondialisation plurielle. Paris, *Le Monde*, 26 mars, p. 4.

MORINEAU D., 1999 (a). Intermarché fait peur. Rennes, *Le Marin*, Ouest-France éditions, n° 2672, juin, p. 5.

MORINEAU D., 1999 (b). La marque d'Intermarché. Rennes, *PdM*, n° 55, juin-juillet, p.58.

MUCCHIELLI J-L., 2008. *La mondialisation. Chocs et mesures.* Paris, Hachette, 160 p.

MUCCHIELLI J-L., 1998. *Multinationales et mondialisation.* Paris, Seuil, 373 p.

MUCHNIK J., **DE SAINTE MARIE** C. (sous coord.), 2010. *Le temps des Syal. Techniques, vivres et territoires*. Versailles, Éditions Quae, 314 p.

MUCHNIK J., 2010. Le fait technique, finalités et ancrage territorial. In MUCHNIK J., DE SAINTE MARIE C. (sous coord.), *Le temps des Syal. Techniques, vivres et territoires*, Versailles, Éditions Quae, pp. 33-46.

- N -

NAGEON DE LESTANG J., 2007. Étude sur la sécurité en mer pour la pêche artisanale 1. Sud-ouest de l'océan Indien. Rome, FAO, *Circulaire sur les pêches*, n° 1024/1, 59 p. Consulté le 14 octobre 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1340f/a1340f00.pdf

NAVES M-C., **PATOU** C. (sous dir.), 2001. *La mondialisation comme concept opératoire*. Paris, L'Harmattan, 137 p.

NEVEU É., 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte (4e éd.), 126 p.

NICHOLLS W., 2009. Place, networks, space : theorising the geographies of social movements. London, *The Institute of British Geographers*, Royal geographical society, vol. 34, issue 1, january, pp. 78-93.

NOEL J., 2009 (a). Qu'est devenu le mouvement international des pêcheurs artisans ? État des lieux et mise en perspective géographique de l'altermondialisation halieutique. Nantes, *Cahiers Nantais*, IGARUN, n° 2 (nouvelle formule), pp. 71-76.

NOEL J., 2009 (b). Regard géographique sur les dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique. Rennes, *Norois*, PUR, vol. 2, n° 211, pp. 7-21.

NOEL J., 2004. *Les enjeux géographiques de l'altermondialisation dans la production et les échanges des produits halieutiques et aquacoles. Réflexions méthodologiques bibliographiques*. Nantes, Université, mémoire de DEA, géographie, 103 p.

- O -

OCDE, 2000. *Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques*. Paris, Comité des Pêcheries, les Éditions de l'OCDE, 298 p.

OCDE, 1997. *Vers des pêcheries durables. Aspects économiques de la gestion des ressources marines vivantes.* Paris, Comité des Pêcheries, Les Éditions de l'OCDE, 315 p.

OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES PRODUITS DE LA MER (OFIMER), 2008. *Étude de la faisabilité de la mise en place d'un écolabel dans la filière des produits de la pêche maritime*. Paris, OFIMER, rapport final, 8 février, 135 p. Consulté le 18 juin 2009. Disponible sur : http://www.ofimer.fr/PDF/OMF/ecolabel/etude.pdf

OLIVIER DE SARDAN J-P., 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala, 221 p.

OLLITRAUT A., 2001. *Les systèmes portuaires halieutiques de la façade atlantique française*. Nantes, Université, thèse de doctorat, géographie, 1048 p.

OOSTERVEER P., 2008. Governing global fish provisioning : ownership and management of marine resources. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 51, issue 12, pp. 797-805.

O'RIORDAN B., 1995. Côtes en alerte. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 335, décembre, pp.49-54.

ORTIZ K., 2004. Pescanova. Barcelone, *Observatorio de la Deuda en la Globalización*, mars, 4 p. Consulté le 26 mars 2005. Disponible sur : http://www.odg.cat/documents/deutes/b14_pescanova_ ortiz.pdf

OZOUF-MARIGNIER M-V., **VERDIER** N., 2000. L'événement, un objet historique à emprunter. Paris, *L'Espace Géographique*, Belin-Reclus, tome 29, n° 3, pp. 218-223.

- P -

PAPON P., 1996. *Le sixième continent. Géopolitique des océans*. Paris, Odile Jacob, 336 p.

PARMENTIER B., 2009. *Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale au XXIe siècle*. Paris, La Découverte/Poche (2e éd.), 293 p.

PASSET R., 2000. *L'illusion néo-libérale*. Paris, Fayard, 287 p.

PASSET R., 1996. *L'Économique et Le Vivant*. Paris, Economica, 291 p.

PECH P., 2006. Altermondialisme : des espaces des altermondialistes à l'espace de l'altermondialisme, une autre forme de mondialisation ? In LEFORT I., MORINIAUX V. (sous dir.), *La Mondialisation*, Nantes, Éditions du Temps, pp. 92-107.

PECQUERIE L., 2000. *Le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche. Participation à l'organisation de l'Assemblée constituante*. Lorient, CRISLA, rapport de stage ENSAR (2e année), 86 p.

PECQUEUR B., 2007. L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. Paris, *L'Économie politique*, Alternatives Économiques, n° 33, janvier-mars, pp. 40-52.

PECQUEUR B., 2006. Le tournant territorial de l'économie globale. Paris, *Espaces et sociétés*, L'Harmattan, vol. 2-3, n° 124-125, pp. 17-32.

PECQUEUR B., 2005. Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. In ANTHEAUME B., GIRAULT F. (sous dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires !* Paris, IRD éditions, pp. 295-316.

PECQUEUR B., 2000. *Le développement local, pour une économie des territoires*. Paris, Syros-La Découverte (2e éd.), 132 p.

PEETERS A., **STOKKINK** D., 2002. *Mondialisation, comprendre pour agir*. Bruxelles, GRIP - Editions Complexe, 197 p.

PÉGUY C-P., 2001. *Espace, temps, complexité. Vers une métagéographie*. Paris, Belin, 283 p.

PELLETIER P., 1993. *L'imposture écologique*. Gap, Géographiques Reclus, 208 p.

PENNANGUER S., **FONTENELLE** G., **TARTARIN** F., **BEURET** J-E., 2006. Acteurs, concertation et territoires : le cas de la baie du Mont Saint-Michel. In CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (sous dir.), *Pêche et aquaculture. Pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR, pp. 519-532.

PÉRON F., **GUILLAUME** M., 2009. Le patrimoine maritime culturel comme élément indispensable de valorisation des territoires côtiers. In GÉOGRAPHES DE BRETAGNE, Rennes, *Bretagne : un autre littoral*, éditions Apogée, pp. 43-64.

PÉRON F., 2003. La construction du patrimoine maritime en Bretagne : processus et significations. In GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (sous dir.), Paris, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 315-334.

PÉRON F., 1994. Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral. Paris, *Études rurales*, éditions EHESS, n° 133-134, janvier-juin, pp. 31-43.

PERRAUDEAU Y., **PROUTIÈRE-MAULION** G., 2008. Les politiques des pêches et de l'aquaculture en France et en Europe. In GUILLOTREAU P. (sous coord.), *Mare economicum. Enjeux et avenir de la France maritime et littoral*, Rennes, PUR, pp. 25-67.

PESCANOVA, 2008. *Cuentas Anuales 2007. Memoria de la empresa matriz*. Vigo, document interne, 98 p. Consulté le 26 mars 2009. Disponible sur : http://www.pescanova.com/info/pdf/2008/Memoria'07.pdf

PETURSDOTTIR G., **HANNIBALSSON** O., **TURNER** J.M.M., 2004. La sécurité en mer, élément essentiel de la gestion des pêches. Rome, FAO, *Circulaire sur les pêches*, n° 966, 44 p. Consulté le 14 octobre 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/x9656f/x9656f00.pdf

PINTON F., **GRENAND** P., 2007. Savoirs traditionnels, populations locales et ressources globalisées. In AUBERTIN, PINTON F., BOISVERT V. (sous éd.), *Les marchés de la biodiversité*, Paris, IRD éditions, pp. 166-194.

PLEYERS G., 2004. Les Forums sociaux comme modèle idéal de convergence. Paris, *Revue internationale des sciences sociales*, éditions Érès, n° 182, vol. 4, pp. 569-579.

PODEVIN G. (sous dir.), 2003. *Le secteur des pêches maritimes*. Paris, La Documentation française, 435 p.

POLANYI K., 1983. *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, 419 p.

POLET F., 2008 (a). *Clés de lecture de l'altermondialisme*. Bruxelles, éditions Couleur Livres - Centre tricontinental (CETRI), 84 p.

POLET F., 2008 (b). *Le Sud. Entre mondialisation et alter mondialisation*. Bruxelles, Couleur Livres - CETRI, 88 p.

POLET F., 2007. Mouvements sociaux du Sud : diversité et tendances de fond. In Alternatives Sud, *État des résistances dans le Sud 2008. Points de vue du Sud*, Louvain-la neuve, CETRI, Syllepses, pp. 7-23.

POURTIER R., 2008. Territoire... Territoires. Paris, *Historiens & Géographes*, UGI–CNFG, 99e année, n° 403, juillet-août, pp. 183-188.

PRAT J-L., 1995. L'accès conflictuel aux ressources halieutiques. Lyon, *Économie & Humanisme*, n° 335, décembre, pp.12-16.

PURSEIGLE F., 2005. Le monde paysan et les sources chrétiennes de la solidarité internationale. In AGRIKOLIANSKY E., FILLIEULE O., MAYER N. (sous dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, pp. 75-105.

- R -

RAFFESTIN C. 1986. Écogenèse territoriale et territorialité. In AURIAC F., BRUNET R., sous éd.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, pp. 173-185.

RAFFESTIN C., 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris, Librairies Techniques, 249 p.

RAFOMANANA ANDRIANATREHANA T., 2005. *Le Groupe Réfrigépêche Madagascar dans le Nord-Ouest. Impacts économiques et socio-spatiaux*. Antananarivo, Université, mémoire de maîtrise, géographie, 107 p.

RAJAOSAFARA S., **RAKOTOSOA** R., **RASETARINERA** H., 2007. Performances économiques de la filière crevettière à Madagascar. Antananarivo, *Observatoire économique de la filière crevettière*, communication orale annuelle, février, 35 p.

RAKOTO RAMIARANTSOA H., **RODARY** E., 2008. Les aires protégées à l'aune de la mondialisation. In AUBERTIN C., RODARY E. (éd.), *Aires protégées, espaces durables ?*, Paris, IRD éditions, pp. 247-260.

RAKOTO RAMIARANTSOA H., 2008. Madagascar au XXIe siècle : la politique de sa géographie. Paris, *EchoGéo*, n° 7. Consulté le 6 mai 2009. Disponible sur : http://echogeo.revues.org/index8753. html

RAKOTOSON L.R., **TANNER** K., 2006. Community-based governance of coastal zone marine resources in Madagascar. NE Dewark, *Ocean & coastal management*, vol. 49, issue 11, pp. 855–872.

RAMANANTSOA F., 2008. Un bateau de pêche intercepté. Antananarivo, *L'Express de Madagascar*, n° 4248, 8 octobre. Consulté le 13 janvier 2009. Disponible sur : http://www.lexpressmada.com/index.php?p= display&id=21256

RATSIAZO L., 2008. Le secteur crevettier génère 100 millions d'euros par an. Antananarivo, *Madagascar Tribune*, 29 octobre. Consulté le 13 janvier 2009. Disponible sur : http://www.madagascar-tribune.com/Le-secteur-crevettier-genere-100,9667.html

RAVOMANANA PRADEL H., 2004. *Les dimensions géopolitiques de la coopération allemande dans le nord-ouest de Madagascar*. Antananarivo, Université, mémoire de maîtrise, géographie, 111 p.

RAZAFINDRAMBAO-RAHARINARIVONIRINA R., 1995. *L'économie maritime et portuaire de Madagascar*. Nantes, Université, thèse de doctorat d'État, géographie, Tome I et II, 914 p.

RAZAFINDRAMIADANA L, 2009. Les gambas abondent sur le marché. Antananarivo, *L'Express de Madagascar*, 5 mai. Consulté le 6 septembre 2009. Disponible sur : http://www.lexpressmada.com/display.php?p=display&id= 26215

REJELA M.N, 1993. *La pêche traditionnelle Vezo dans le sud-ouest de Madagascar : un système d'exploitation dépassé ?* Bordeaux, Université, thèse de doctorat, géographie, 449 p.

RENARD A-C., 2010. Dans le labyrinthe des labels. Rennes, *PdM*, n° 121, juin-juillet, pp. 32-35.

RENARD A-C., 2008 (a). Le MSC, comme une traînée de poudre. Rennes, *PdM*, n° 108, avril-mai, p. 56.

RENARD A-C., 2008 (b). Biocoop teste ses rayons marée. Rennes, *PdM*, n° 107, février-mars, p. 46.

RENARD A-C., 2007 (a). Conserve de thon : l'Europe sous la menace asiatique. Rennes, *PdM*, n° 104, août-septembre, p.37.

RENARD A-C., 2007 (b). Auchan vante son « tilapia responsable ». Rennes, *PdM*, n° 98, août-septembre, p. 4.

RENARD A-C., 2004. Démarches qualité régionales : à vos marques ! Rennes, *PdM*, n° 87, octobre-novembre, pp. 27-28.

RENARD A-C., 2002. Boulogne : premiers succès de la « Filière-Opale ». Rennes, *PdM*, n° 73, juin-juillet, p. 10.

RETAILLÉ D. (sous dir.), 2007. *La Mondialisation*. Paris, Nathan, 320 p.

RETAILLÉ D, 2000. Penser le monde. In LÉVY J., LUSSAULT M. (sous dir.), *Logiques de l'espace, esprits des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, pp. 273-286.

REVÉRET J-P., **DANCETTE** R., 2010. Biodiversité marine et accès aux ressources. Pêche et autres bien et services écologiques sous pression extrême. Paris, *Revue Tiers-Monde*, Armand Colin, n° 202, avril-juin, pp. 77-92.

REY H., **CATANZANO** J., **MESNIL** B., **BIAIS** G., 1997. *Système halieutique. Un regard différent sur les pêches*. Paris, Institut océanographique-FREMER, 278 p.

REYNAUD A., 1981. *Société, espace et justice. Inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris, PUF, 263 p.

RIEUCAU J., 1987. Les pêcheurs du Tiers-monde et les enjeux alimentaires nord-sud : de l'indifférence à l'esquisse d'une mobilisation internationale. Poitiers, *Norois*, Éditions du CNRS, tome 34, n° 133-135, janvier-septembre, pp. 305-315.

RIPOLL F., **VESCHAMBRE** V., 2005 (a). Le territoire des géographes : quelques points de repère sur ses usages contemporains. In CURSENTE B., MOUSNIER M. (sous dir.), *Les territoires du médiéviste*, Rennes, PUR, pp. 271-291.

RIPOLL F., **VESCHAMBRE** V., 2005 (b). Introduction : l'appropriation de l'espace comme problématique. Rennes, *Norois*, PUR, vol.2, n° 195, pp. 7-15.

RIPOLL F., **VESCHAMBRE** V., 2002. Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique. In JEAN Y., CALENGE C. (sous dir.), *Lire les territoires*, Tours, éditions MSH, Collection perspectives « villes et territoires », n° 3, pp. 261-288.

RIPOLL F., 2008. Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine. Paris, *Espaces et sociétés*, L'Harmattan, vol. 3, n° 134, pp. 83-97.

RIPOLL F., 2005 (a). S'approprier l'espace… ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains. Rennes, *Norois*, PUR, vol.2, n° 195, pp. 7-15.

RIPOLL F., 2005 (b). *La dimension spatiale des mouvements sociaux. Essais sur la géographie et l'action collective dans la France contemporaine à partir des mouvements de « chômeurs » et « altermondialistes »*. Caen, Université, thèse de doctorat, géographie, 741 p.

ROBERT-MULLER C., 1944. *Pêches et pêcheurs de la Bretagne Atlantique*. Paris, Armand Colin, 616 p.

ROBIN D., 2000. *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*. Rennes, PUR, 387 p.

RODARY E., **CASTELLANET** C., **ROSSI** G. (sous dir.), 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, GRET – Karthala, 308 p.

RODARY E., **CHARTIER** D., 2007. Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques. Reims, *L'Espace Politique*, Université de Champagne-Ardenne, vol. 1, n° 1, 10 p. Consulté le 17 mai 2009. Disponible en ligne sur http://espacepolitique.revues.org/index284.html

RODARY E., **CASTELLANET** C. 2003. L'avenir de la conservation : du libéralisme local aux régulations transcalaires. In RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (sous dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, GRET – Karthala, pp. 285-302.

RODARY E., 2007. Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local. Paris, *L'Espace Géographique*, Belin-Reclus, tome 36, n° 1, pp. 65-78.

ROHEIM C.A., **SUTINEN** J.G., 2006. Trade and marketplace measures to promote sustainable fishing practices. Geneva, *Natural resources, international trade and sustainable development*, ICTSD, issue paper n° 3, may, 58 p. Consulté le 19 septembre 2008. Disponible sur : http://ictsd.net/downloads/2008/ 06/roheim_sutinen_20061.pdf

ROSSI G., 2003. Questions d'incertitude. In RODARY E., CASTELLANET C., ROSSI G. (sous dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, GRET – Karthala, pp. 49-64.

ROSSI G., 2000. *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud*. Paris, CNRS Éditions, 248 p.

ROULLOT C., **RAKOTONDRASOA** M., 1994. Valorisation des poissons d'accompagnement de la pêche industrielle crevettière à Madagascar. Antananarivo, FAO, *Programme de coopération technique*, FAO/TCP/MAG/2252, rapport final, juin, 70 p.

ROUTLEDGE P., 2003. Convergence space : process geographies of grassroots globalization networks. London, *The Institute of British Geographers*, Royal geographical society, vol. 28, issue 3, september, pp. 333-349.

ROUTLEDGE P., 1996. Critical geopolitics and terrains of resistance. London, *Political Geography*, Elsevier Science Ltd, vol. 15, issue 6-7, july-september, pp. 505-531.

ROUILLÉ D'ORFEUIL H., 2006. *La diplomatie non gouvernementale. Les ONG peuvent t'elles changer le monde ?* Paris, Éditions de l'Atelier – Charles Léopold Mayer, 204 p.

RUBIO F., 2004. *Dictionnaire pratique des Organisations non gouvernementales (ONG)*. Paris, Ellipses, 414 p.

RULLIERE S., 2004. Géographies militantes d'Attac. Paris, *Hérodote*, La découverte, n° 113, pp. 152-173.

RYFMAN P., 2004. *Les ONG*. Paris, La découverte, 123 p.

- S -

SANGUIN A-L., **MARCHAND** H., 1999. Aux marges du domaine de Neptune : quelques évolutions géopolitiques récentes des littoraux maritimes. Paris, *BAGF*, CNRS, 76e année, n° 3, pp. 280-291.

SARRASIN B., 2007. Le plan d'action environnemental malgache. De la genèse aux problèmes de mise en œuvre : une analyse sociopolitique de l'environnement. Paris, *Revue Tiers-Monde*, Armand Colin, n° 190, avril-juin, pp. 435-454.

SASSEN S., 2009. *La globalisation. Une sociologie*. Paris, Gallimard, 341 p.

SAVARY J., 1991. Des firmes multinationales aux entreprises globales. Paris, *Cahiers français*, La documentation Française, n° 317, octobre-décembre, pp. 50-60.

SCHORR K. D., 2005. Artisanal fishing : promoting poverty reduction and community development through new WTO rules on fisheries subsidies. Geneva, UNEP, *An issue and options paper*, novembre, 60 p. Consulté le 27 mai 2006. Disponible sur : http://www.unep.ch/etb/events/pdf/AFSchoor. pdf

SCHRANK W.E., 2003. Introduction à la question des subventions aux pêches. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n° 437, 62 p. Consulté le 1er avril 2007. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/ y4647f/y4647f00.pdf

SENARCLENS (de) P., 2005. *La mondialisation. Théories, enjeux et débats*. Paris, Armand Colin (4 éd.), 275 p.

SENARCLENS (de) P., 2003. *Critique de la mondialisation*. Paris, Presses de Sciences Po, 145 p.

SENARCLENS (de) P. (sous dir.), 2000. *Maîtriser la mondialisation. La régulation sociale internationale*. Paris, Presses de Sciences Po, 243 p.

SHOTTON R. (sous dir.) 2000. Use of property rights in fisheries management. Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, Proceedings of the *FishRights99* Conference (Fremantle, Western Australia, 11-19 november 1999), 342 p. Consulté le 19 mai 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/x7579e/ x7579e00.pdf

SKONHOFT A., **GOBENA** A., **BUTRINI** D.B., 2009. Right to food and fisheries. Implementing the right to food in national fisheries legislation. Rome, FAO, *Right to food studies*, february, 53 p. Consulté le 17 août 2009. Disponible sur : http://www.fao.org/righttofood/publi09/rtf_fisheries.pdf

SMITH H-D., 2000. The industrialisation of the world ocean. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 43, issue 1, january, pp. 11-28.

SMOUTS M-C., 2001. *Forêts tropicales, jungle internationale, les revers d'une écopolitique mondiale*. Paris, Presses de Sciences Po, 352 p.

SOLOFONANDRASANA S., 2008. Une pêche de moins en moins miraculeuse. Antananarivo, *L'Express de Madagascar*, 28 août, p. 4.

SOMMIER I., **FILLIEULE** O., **AGRIKOLIANSKY** E. (sous dir.), 2008. *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe*. Paris, Karthala, 293 p.

SOMMIER I., 2003. *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*. Paris, Flammarion, 352 p.

SOMMIER I., 2001. *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*. Paris, Flammarion, 128 p.

SPARKE M., 2008. Political geography - political geographies of globalization III : resistance. London, *Progress in Human Geography*, SAGE Publications Ltd., vol. 32, issue 3, june, pp. 423-440.

STANDING A., 2009. The growth in certification of marine fisheries in Southern Africa. A discussion on the potential benefits and challenges. Pretoria, Institute for security studies – PNUE, *ISS Report research*, august, 39 p. Consulté le 13 février 2010. Disponible sur : http://www.iss.co.za/uploads/ISS%20 FISHERIES%20REPORT-1.PDF

STANDING A., 2008. Corruption and industrial fishing in Africa. Bergen, *U4 Anti-corruption resource centre*, issue 7, 32 p. Consulté le 3 février 2009. Disponible sur : http://www.cmi.no/publications/file/?3188= corruption-and-industrial-fishing-in-africa

SWAN J., 2003. Summary information on the role of international fishery organizations or arrangements and other bodies concerned with the conservation and management of living aquatic resources. Rome, FAO, *Fisheries Circular*, n° 985, 114 p. Consulté le 15 février 2010. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4455e/y4455e00.pdf

SYMES D., 2000. Use rights and social obligations : questions of responsibility governance. In SHOTTON R. (sous éd.), Use of property rights in fisheries management, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, pp. 325-328. Consulté le 19 mai 2009. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/ 009/x7579e/x7579 e00.pdf

SYMES D., 1997. Fisheries management : in search of good governance. Amsterdam, *Fisheries Research*, Elsevier, n° 32, pp. 107-114.

- T -

TAGLIONI F., 2007. Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde. Reims, *L'Espace Politique*, Université de Champagne-Ardenne, vol. 1, n° 1, pp. 61-75. Consulté le 18 août 2009. Disponible sur : http://espacepolitique.revues.org/ index732.html

TANGUY H., 2006. *Les pêches maritimes françaises. Entre le défi du marché et le défi de l'aménagement du territoire*. Paris, La Documentation française, Rapports officiels, n° 510, Ministère de l'agriculture et de la pêche, 93 p. Consulté le 28 avril 2008. Disponible sur : http://lesrapports. ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000502/0000.pdf

TARRIUS A., 2000. *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*. La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, 266 p.

TARROW S., 2000. La contestation transnationale. Paris, *Cultures & Conflits*, L'Harmattan, n° 70, vol. 3, pp. 187-223.

TÉTART F., 2006. La géopolitique, outil d'analyse de la mondialisation. In CARROUÉ L. (sous dir.), *La mondialisation*, Paris, éditions CNED-SEDES, pp.270-302.

THÉRY H., 2008. Mondialisation, déterritorialisation, territorialisation. Paris, *BAGF*, CNRS, 85e année, n° 3, septembre, pp. 351-360.

TODD E., 1999. *L'illusion économique*. Paris, Folio actuel, 392 p.

TOMPKINS C., 2008. Pêche illégale. Une lutte indispensable. Montpellier, *Courrier de la planète*, Aïda éditions, Dossier « Biodiversité, la haute mer oubliée », n° 86, avril-juin, pp. 54-55.

TOURET P., 2006. Le transport maritime des produits frais. Saint-Nazaire, *Note de synthèse*, ISEMAR, n° 90, décembre, 4 p. Consulté le 22 octobre 2009. Disponible sur : http://www.isemar.asso.fr/fr/pdf/note-de-synthese-isemar-90.pdf

TROADEC J-P., **BONCOEUR** J., **BOUCHER** J., 2003. Le constat. In LAUBIER L. (sous dir.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n° 17, décembre, pp. 15-56.

TROADEC J-P., **BONCOEUR** J., 2003. La régulation de l'accès. In LAUBIER L. (sous dir.), *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*, Paris, éditions TEC & DOC, Académies des Sciences, rapport sur la science et la technologie n° 17, décembre, pp. 355-393.

TROADEC J-P., 1989. *L'homme et les ressources halieutiques. Essai sur l'usage d'une ressource renouvelable*. Plouzané, IFREMER, 817 p.

TROUILLET B., 2004. *La « mer côtière » d'Iroise à Finisterre. Etude géographique d'ensembles territoriaux en construction*. Thèse de doctorat, Nantes, Université, 293 p.

- U -

URVOIS P., **THOMAS** A., 2001. Intermarché, premier armateur français. Rennes, *Le Marin*, Ouest-France éditions, n° 2815, 22 juin, p. 2.

URVOIS P., 2010. « Pêcheur responsable », une initiative attendue. Rennes, *PdM*, n° 118, décembre-janvier, p. 16.

- V -

VALDIMARSSON G., 2009. Fisheries and aquaculture : some key issues. Brussels, FAO, *Globefish partner meeting*, 27 april. Consulté le 17 septembre 2009. Disponible sur : http://www.globefish.org/files/Globefish%20Partners09%20Some%20thoughts_web_711.ppt#436,18,Diapositive 18

VALIS, 2010. Les ressources halieutiques tarissent. Antananarivo, *Madagascar-Tribune*, 2 p. Mis en ligne le 2 octobre 2010. Consulté le 7 octobre 2010. Disponible sur : http://www.madagascar-tribune.com/Les-ressources-halieutiques,14813.html

VANNEY J-R., 2002. *Géographie de l'océan global*. Paris, éditions scientifiques GB, 335 p.

VAUCLARE C., 1985. *Les pêches maritimes en pays bigouden. Matériaux pour une contribution à l'histoire socio-économique des pêches*. Paris, CEASM-IFREMER, décembre, 151 p.

VAUDOUR B., 2010 (a). Unima. Un bilan carbone pour progresser. Rennes, *PdM*, n° 121, juin-juillet, p. 14.

VAUDOUR B., 2010 (b). Poissons tropicaux. Les inconnus montent en scène. Rennes, *Pd*, n° 121, juin-juillet, pp.77-84.

VAUDOUR B., 2010 (c). Commercialiser, des labels pour mieux vendre. Rennes, *PdM*, n° 120, avril-mai, pp.112-113.

VAUDOUR B., 2008 (a). Les Mousquetaires se mouillent. Rennes, *PdM*, n° 111, octobre-novembre, p.80.

VAUDOUR B., 2008 (b). Scapêche « reconnu responsable ». Rennes, *PdM*, n° 109, juin-juillet, p. 16.

VAUDOUR B., 2007 (a). Label Rouge : la marée monte. Rennes, *PdM*, n° 100, décembre-janvier, pp. 27-29.

VAUDOUR B., 2007 (b). Logistique : la mondialisation dans l'air et sur mer. Rennes, *PdM*, n° 102, avril-mai, p.87.

VAUDOUR B., 2007 (c). « Mer préservée » chez Casino. Rennes, *PdM*, n° 101, février-mars, p. 86.

VAUDOUR B., 2005. Carrefour pour une pêche responsable. Rennes, *PdM*, n° 93, octobre-novembre, pp. 44-46.

VAUDOUR B., 2004 (a). Signes officiels de qualité : une arme efficace ? Rennes, *PdM*, n° 82, décembre-janvier, pp. 21-28.

VAUDOUR B., 2004 (b). Mieux exploiter le gisement de co-produits aquatiques. Rennes, *PdM*, n° 85, juin-juillet, p.96.

VAUDOUR B., 2001. Deux filières, deux logiques. Rennes, *PdM*, n° 67, juin-juillet, p. 91.

VIAUD R., 2005. *Le syndicalisme maritime français. Les organisations, les hommes, les luttes (1890 - 1950)*. Rennes, PUR, 276 p.

VIGARIÉ A., 1995. *La mer et la géostratégie des nations*. Paris, Economica, 432 p.

VIGARIÉ A., 1990. *Économie maritime et géostratégie des océans*. Caen, Paradigme, 405 p.

VIUSA J., 2003. Pescanova veut devenir le premier producteur de turbot. Rennes, *PdM*, n° 80, août-septembre, p.8.

- W -

WALLERSTEIN I., 2006. *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-monde*. Paris, La Découverte, 173 p.

WALLERSTEIN I., 1996. *Le capitalisme historique*. Paris, La Découverte, 123 p.

WALLERSTEIN I., 1984. *Le système du monde du XVe siècle à nos jours. Le mercantilisme et la consolidation de l'économie-monde européenne (1600-1750)*. Paris, Flammarion, Tome 2, 503 p.

WALMSLEY S., **PURVIS** J., **NINNES** C., 2006. The role of small-scale fisheries management in the poverty reduction strategies in the Western Indian Ocean region. Newark DE, *Ocean & Coastal Management*, Elsevier Science Ltd, vol. 49, issue 11, pp. 812-833.

WARD J. T., 2008. Barriers to biodiversity conservation in marine fishery certification. Leicester, *Fish and Fisheries*, Blackwell publishing, vol. 9, issue 2, june, pp. 169-177.

WEIGEL J-Y., **FÉRAL** F., **CAZALET** B. (éd.), 2007. *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Gouvernance et politiques publiques*. Perpignan, PUP, 208 p.

WESSELS C.R., **COCHRANE** K., **DEERE** C., **WALLIS** P., **WILLMANN** R., 2001. Consulté le 5 mai 2010. Product certification and ecolabelling for fisheries sustainability. Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 422, 83 p. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y2789e/y2789e00.pdf

WESTLUND L., 2004. Guide pour l'identification, l'évaluation et la notification des subventions dans le secteur des pêches. Rome, FAO, *Document technique sur les pêches*, n° 438, 85 p. Consulté le 1er avril 2007. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/007/y5424f/y5424f00.pdf

WILLMANN R., 2000. Croup and community-based fishing rights. In SHOTTON R. (sous dir.), Use of property rights in fisheries management, Rome, FAO, *Fisheries technical paper*, n° 404/1, pp. 51-57. Consulté le 5 avril 2010. Disponible sur : ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/x7579e/x7579e00.pdf

WORLD BANK, 2008. *The Sunken Billions. The economic justification for fisheries reform*. Washington, World Bank, Agriculture and rural development department, 88 p. Consulté le 13 mars 2009. Disponible sur : http://www.donorplatform.org/component/option,com_docman/task,doc_details/gid,742/

BIBLIOGRAPHIE « MILITANTE »

- A -

ABBUNDO A., 2001. Les oubliés de la mer. Paris, *Faim et Développement*, CCFD, n° 170-171, octobre-novembre, pp. 18-19.

AGUITON C., **BENASAYAG** M., **CASSEN** B., **DEMOND** N., **MASSIAH** G., **MERLANT** P., **REBELLE** B., **VIVERET** P., **WASSERMANN** G., **WHITAKER** C., 2003. *Où va le mouvement altermondialisation ?* Paris, La Découverte / Poche, 127 p.

AGUITON C., 2003. *Le monde nous appartient. Porto Alegre, Florence, Évian : les acteurs d'une autre mondialisation*. Paris, Plon (2e éd.), 271 p.

AISH A., **TRENT** S., **WILLIAMS** J., 2003. *Squandering the Seas. How shrimp trawling is threatening ecological integrity and food security around the world*. London, Environment justice fondation (EJF), 48 p. Consulté le 7 mars 2005. Disponible sur : http://www.ejfoundation.org/pdf/squandering_the_seas.pdf

ALLAIN M. (sous dir.), 2007. *Trading away our oceans. Why trade liberalization of fisheries must be abandoned*. Amsterdam, Greenpeace International, janvier, 76 p. Consulté le 22 octobre 2008. Disponible sur : http://oceans.greenpeace.org/raw/content/en/documents-reports/tradingaway.pdf

ALLIANCE POUR UN MONDE RESPONSABLE, PLURIEL ET SOLIDAIRE (AMRPS), 2004. *La pêche en eau trouble ? Propositions pour une gestion durable des ressources marines*. Paris, éditions Charles Léopold Mayer, cahiers de propositions pour le XXIe siècle, n° 9, 193 p.

AMIN S., **HOUTART** F., 2006. Conscience collective sans acteurs collectifs ? Trois défis pour les Forums sociaux. Paris, *Le Monde diplomatique*, n° 636, mai, p. 31.

ATTAC, 2007. *Manifeste altermondialiste. Construire un monde solidaire, écologique et démocratique*. Paris, Mille Et Une Nuits, 106 p.

ATTAC, 2006. *Le petit alter. Dictionnaire altermondialiste*. Paris, Mille Et Une Nuits, 394 p.

ATTAC., 2002. *Pour une mondialisation à finalité humaine*. Paris, Syllepses, 174 p.

AVENDAÑO P., 2006 (a). *La pesca artesanal en la discusión de la Soberanía Alimentaria (Santiago).* Lorient, CRISLA, document interne, 23 p.

AVENDAÑO P., 2006 (b). *La pesca en el foro tierra, territorio y dignidad (Porto Alegre)*. Lorient, CRISLA, document interne, mars, 24 p.

- B -

BARLOW M., **CLARKE** T., 2002. *La bataille de Seattle. Sociétés civiles contre mondialisation marchande*. Paris, Fayard, 385 p.

BELLEC F., 2001. Loctudy : un an après. Lorient, *Lettre d'information trimestrielle du Collectif Pêche & Développement* (LITPD), CRISLA, n° 55, 3e trimestre, pp. 2-4.

BELLEC F., 1996. *Pêcheurs d'espoir au Sénégal*. Paris, Les éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 156 p.

BELLEC F. (sous dir.), 1986. *La pêche, enjeux Nord-Sud. Pêcheurs des Tiers-monde*. Rennes, CCFD-SOLAGRAL, tome 2, 127 p.

BELLIVEAU M., 1989. *Report of the international symposium on marin environnent and the future of fishworkers*. Bruxelles, ICSF, 21 p. Consulté le 17 mai 2005. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/ uploads/publications/proceeding/pdf/french/issue_15/ALL.pdf

BRANCHE FRANCAISE DU FORUM MONDIAL (BFFM), 2002. *Compte rendu d'activités 2001-2002*. Lorient, CRISLA, document interne, octobre, 34 p.

BFFM, 2001. *Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 23 juin 2001*. Lorient, CRISLA, document interne, juin, 31 p.

BFFM, 2000. *Charte de la Branche française du Forum et quelques contributions*. Lorient, CRISLA, document interne, décembre, 15 p.

BEN-YAMI M., 2003 (a). Participer après coups à conversations. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 36, novembre, pp. 32-44.

BEN-YAMI M., 2003 (b). Le piège du néolibéralisme. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 35, juillet pp. 19-25.

BEN-YAMI M., 1999. L'incurie dramatique des pouvoirs publics. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 23, septembre, pp. 24-28.

BONFIGLIOLI C., **BUDGEN** S., 2006. *La planète altermondialiste*. Paris, éditions Textuel, 253 p.

BOVÉ J., **DUFOUR** F., **LUNEAU** G., 2000. *Le monde n'est pas une marchandise : des paysans contre la malbouffe*. Paris, La Découverte, 228 p.

BRUN F., 2006. Danièle Le Sauce, femme de marin, femme de terrain. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 71, 1er trimestre, pp. 6-7.

- C -

CALAME P., **MAQUET MAKEDONSKI** P., **RANSON** I., 2005. *Territoires. Penser localement pour agir globalement*. Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, « Cahiers de propositions pour le XXIe siècle », n° 15, 189 p.

CASSEN B., 2004. Donner un débouché politique aux forums. Paris, *Manières de voir*, Le Monde Diplomatique, n° 75, juin-juillet, pp. 90-91.

CASSEN B., 2003. *Tout a commencé à Porto Alegre… Mille forums sociaux !* Barcelone, Mille Et Une Nuits, 220 p.

CARAMEL L., 2004. Incontournables altermondialistes. Paris, *Le Monde*, Dossiers & Documents « Incontournables altermondialistes », n° 334, septembre, p. 1.

CCFD, **COLLECTIF P&D**, 2002. *Convention de partenariat*. Lorient, CRISLA, document interne, juillet, 5 p.

CCFD, 2007. *Rapport d'Orientation 2008-2012. Pour une Terre solidaire*. Paris, document final du Comité national délibératif, 12 décembre, 20 p. Consulté le 1er septembre 2008. Disponible sur : http://www.ccfd.asso.fr/e_ upload/pdf/rapport-orientation-ccfd-2008-2012.pdf

CHAUSSADE J., 2002. *Rapport d'évaluation. Partenariat CCFD/Collectif Pêche et Développement*. Lorient, CRISLA, document interne, mars, 10 p.

CHEVER R-P., 2009. Quelques points forts de la Conférence de Bangkok du 13 au 17 octobre et sr l'atelier préparatoire. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 83, 1er trimestre, pp. 2-5.

CHEVER R-P., 2008. Des droits à conquérir ensemble ! Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 51, novembre, pp. 25-28.

CHEVER R-P., 2005. *Connemara GV 375680. Monographie d'une marée sur un navire de pêche hauturière de Loctudy, quartier maritime du Guilvinec*. Lorient, CRISLA, 106 p.

CHEVER R-P., 2000. Hors la pêche artisanale, point de chalut ! Paris, *Peuples en marche*, n° 159, pp. 9-10.

COLLECTIF DE RÉFLEXION À LA PÊCHE ARTISANALE (CRPA), 2004. *Quelles ressources pour quel avenir ? Comment conserver et développer durablement la pêche artisanale en France ?* Guilvinec, CLPMEMG, document interne, février, 46 p.

COLLECTIF P&D, 2009 (a). Le merlu à la farine, le hoki à la cantine et les pêcheurs à la ruine. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 84, 2e trimestre, pp. 2-3.

COLLECTIF P&D, 2009 (b). *Rapports année 2008*. Lorient, CRISLA, document interne, 106 p.

COLLECTIF P&D, 2008 (a). *De la mer à l'assiette : pêche, cuisine, environnement, un art de vivre. Journée mondiale des pêcheurs et travailleurs de la pêche (Seyne sur mer, 21 novembre)*. Lorient, CRISLA, document interne, 3 p.

COLLECTIF P&D, 2008 (b). *Rapports année 2007*. Lorient, CRISLA, document interne, 37 p.

COLLECTIF P&D, 2002. Assemblée mondiale des citoyens. Déclaration commune. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 56, 1er trimestre, p. 8.

COLLECTIF P&D, 1999. Forum mondial. Appel à l'Union européenne. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 4, 2e trimestre, p. 8.

COLLECTIF P&D, 1987. Editorial. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 1, p. 1.

COMM, 2000. *Problématique de la zone réservée à la pêche à petite échelle. Étude de cas : la pêche traditionnelle à Madagascar*. Toamasina, COMM-CAPE-ICSF, compte-rendu interne, 4 p.

CORDELLIER S., 2006. Altermondialisme, crise de croissance ? Paris, *Alternatives Internationales*, Alternatives Économiques, n° 33, décembre, pp. 49-59.

CURADE M., 2006. Pêcheurs et paysans, même combat. Paris, *Campagnes solidaires*, n° 206, p. 49.

- D -

DAMANIK R., **PRASETIAMARTATI** B., 2007. *What's going on behind shrimp*. Djakarta, WHALI Edition, 70 p.

DANIEL-RAMANANARIVO P., 2004. De Loctudy à Lisbonne. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 64, 2e trimestre, p. 1.

DANIEL-RAMANANARIVO P., 1997. Le Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 38, 1er trimestre, p. 1.

DANIEL-RAMANANARIVO P., 1996. Pêcheurs, acteurs ou spectateurs ? Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 35, 2e trimestre, p. 1.

DAS R., 2007. Affirmer ses droits, définir ses responsabilités. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 47, juillet, pp. 4-17.

DEBNATH H., 2008. Protégeons la côte, protégeons les pêcheurs. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, pp. 33-37.

DELPIERRE R., 2002. Les petits pêcheurs ne parleront pas d'une seule voix. Bruxelles, *Syfia*, n° 142, novembre. Consulté le 7 mai 2005. Disponible sur : http://www.syfia.info/fr/article.asp?article_num=1074

- F -

FARTHOUAT A., 2009. Les pêcheurs français affichent leurs bonnes pratiques. Paris, *Novéthic*. Mis en ligne le 20 mars 2009. Consulté le 2 juin 2009. Disponible sur : http://www.novethic.fr/novethic/planete/environnement/ressources_naturelles/les_pecheurs_francais_affichent_leurs_bonnes_pratiques.jsp

FORRESTER V., 1996. *L'horreur économique*. Paris, Fayard, 215 p.

FRANGOUDES K., **ESCALLIER** C., **PASCUAL** J., (sous coord.), 2004. Femmes dans l'espace privé et l'espace public : synthèses, analogies et comparaisons. Brest, Amure-Aktea, *Actes de l'atelier de Saint-Jacques de Compostelle du réseau thématique FEMMES (8-9 novembre 2004)*, 50 p. Consulté le 6 janvier 2009. Disponible sur : http://www.univ-brest.fr/gdr-amure/site-cedem/actes_santiago_fr.pdf

FRÉMEAUX P., 2005. Altermondialisme, globalement positif. *Alternatives Internationales*, Alternatives Économiques, n° 20, janvier, pp. 6-9.

FRÉMEAUX P., 2003. Altermondialisme : la nouvelle Internationale ? *Alternatives Internationales*, Alternatives Économiques, n° 11, novembre-décembre, pp. 6-9.

- G -

GILLET P., 1990. *Rapport de la Conférence internationale de Bangkok (Thaïlande) – janvier 1990*. Bruxelles, ICSF, document interne, 26 p. Consulté le 14 septembre 2007. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/ publications/proceeding/pdf/french/issue_18/ALL.pdf

GILLET P., 1988. Éditorial. Chennai, *Samudra report*, n° 1, mars, p.1.

GOLDSMITH E., **MANDER** J. (sous dir.), 2001. *Le procès de la mondialisation*. Paris, Fayard, 489 p.

GONZALES A., 2008. *Small boats, big problems*. Gland, WWF report, april, 8 p. Consulté le 24 mai 2009. Disponible sur : http://assets.panda.org/downloads/wwf_small_boats_big_problems_1.pdf

GOREZ, 2009 (a). Poisson volé. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 53, pp. 33-37.

GREENPEACE, 2009. Assessment of the Marine stewardship council (MSC). Fisheries certification programme. Amsterdam, *Breafing*, 22 june, 10 p. Consulté le 26 novembre 2009. Disponible sur : http://www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/marine-stewardship-council-MSC.pdf

GROUPE PÊCHE DE SOLAGRAL, 1992. Le groupe mer du CCFD. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 20, 2e trimestre, p. 8.

GUÉRIN B., 2007. *Pour une pêche durable en France et en Europe ! Proposition du WWF*. Paris, WWF-France, avril, 177 p. Consulté le 14 janvier 2010. Disponible sur : http://www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/oceans-et-cotes/documents

- H -

HASSANI F-A., 2008. Conservation des Droits. Bangkok, *Droits du jour*, n° 3, 13 octobre, p. 3. Consulté le 6 janvier 2009. Disponible sur : http://sites.google.com/site/smallscalefisheries

HIGHLEYMANS S., **AMOS** M. A., **CAULEY** H., 2004. *An independent assessment of the Marine stewardship council*. Washington, Homeland foundation – Oak foundation –Pew charitable trusts, *Draft report*, january, 60 p. Consulté le 24 février 2010 Disponible sur : http://www.alaskaoceans.net/aboutus/documents/ WildhavensMSC.pdf

HOUTART F., 2004. Des manifestations de rue aux forums sociaux. Paris, *Manières de voir*, Le Monde diplomatique, n° 75, juin-juillet, pp. 78-82.

HUMBERT F., 2007. La ruée vers l'or rose. Paris, *UFC Que Choisir ?*, n° 445, février, pp. 16-22.

- I -

ICSF, **CAPE**, **COLLECTIF P&D**, 2009. *Pour une pêche artisanale durable. Les enjeux d'aujourd'hui. Quel soutien des Ongs ?* Lorient, document interne, mai, 71 p.

ICSF, 2009. *La réforme de la Politique commune de la pêche et les pêcheries à petite échelle. Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques*. Bruxelles, ICSF – Conseil économique et social européen, Actes de l'atelier, septembre, 27 p. Consulté le 13 mai 2010. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1266418213833%3EEUSSF_workshop_FR.pdf

ICSF, 2008 (a). Pour une approche fondée sur les droits humains. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 51, novembre, p. 1.

ICSF, 2008 (b). Cinquantième numéro de la revue SAMUDRA. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, p. 1.

ICSF, 2008 (c). La voix des petits pêcheurs. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, p.3.

ICSF, 2008 (d). De la nature des droits. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 49, mars, p. 1.

ICSF, 2007 (a). Les communautés ont un rôle à jouer. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 48, novembre, p.3.

ICSF, 2007 (b). Droits de propriété et gestion des pêches. Chennai, *Samudra*, dossier spécial (sélection d'articles de la revue), 111 p. Disponible sur : http://www.icsf.net

ICSF, 2007 (c). *Guide ICSF. Pour mieux comprendre la Convention sur le travail dans la pêche*. Chennai, ICSF, 49 p.

ICSF, 2007 (d). Un bon outil. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 47, juillet, p.3.

ICSF, 2007 (e). Sur des bases équitables. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 46, mars, p.3.

ICSF, 2006 (a). *Report of activities 2002-2003 to 2005-2006*. Chennai, ICSF, 90 p. Consulté le 3 mai 2007. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1259115635149%3EReport%20of%20Activities%20ICSF%202002%20%20to%202006.pdf

ICSF, 2006 (b). *Report of workshop on emerging concerns of fishing communities : issues of Labour, Trade, Gender, Disaster preparedness, Biodiversity and Responsible fisheries*. Chennai, ICSF, 24 p. Consulté le 8 avril 2008. Disponible sur : http://www.icsf.net/icsf2006/uploads/publications/reports/pdf/english/issue_7/ALL.pdf

ICSF, 2005 (a). Le Pouvoir de la co-gestion. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 42, novembre, p.1.

ICSF, 2005 (b). Pour un environnement porteur. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 40, mars, pp. 59-69.

ICSF, 2004 (a). Pour des zones réservées à la pêche artisanale. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 39, novembre, p.1.

ICSF, 2004 (b). De l'autodiscipline. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 38, juillet, p.1.

ICSF, 2003 (a). Du nouveau à l'OIT. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 35, juillet, p.1.

ICSF, 2003 (b). Petite pêche, vaste programme. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 34, mars, p.1.

ICSF, 2000. Incident de parcours ou échec ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 27, décembre, p.1.

ICSF, 1999 (a). Écolabels : le panier de crabes. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 22, avril, p.1.

ICSF, 1999 (b). Edito. Chennai, *Yemaya*, ICSF, n° 1, avril, p.1.

ICSF, 1998. Un nouveau forum porteur d'espoirs. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 19, janvier, p.1.

ICSF, 1996 (a). Pour la bonne santé des côtes. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 16, novembre, p.1.

ICSF, 1996 (b). Quand le poisson se met au vert. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 15, juillet, p.1.

ICSF, 1996 (c). Nourrir avant d'enrichir. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 14, mars, p. 1.

ICSF, 1994 (a). Agir de façon responsable. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 10-11, décembre, p.1.

ICSF, 1994 (b). *The Cebu conference (Philippines, june 2-7). Proceedings*. Chennai, ICSF, 346 p. Consulté le 14 septembre 2007. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/ proceeding/pdf/english/issue_8/ALL.pdf

ICSF, 1994 (c). Pourquoi démolir le lit de la mer ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 9, février, p. 1.

ICSF, 1988. Éditorial. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 1, janvier, p. 1.

ICSF, 1986. *Report of the Trivandrum workshop (november 20-25) – Towards an International collective in support of fishworkers*. Chennai, ICSF, 59 p. Consulté le 14 septembre 2007. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/proceeding/pdf/english/issue_4/ ALL.pdf

INTERNATIONAL CONFERENCE OF FISHWORKERS AND THEIR SUPPORTERS (ICFWS), 1984. *Report of the International conference of fishworkers, and their supporters (Rome, July 4-8)*. Chennai, ICSF, july, 51 p. Consulté le 14 septembre 2007. Disponible sur : http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/ proceeding/pdf/english/issue_3/ALL.pdf

- J -

JAFFER N., **PICTOU** S., 2009. Maintenant il faut continuer. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 51, novembre, pp. 38-40.

JAFFER N., 2008. Redynamisation, dignité, prospérité. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 49, mars, pp. 40-43.

JENTOFT S., 2006. La co-gestion. Pas une solution miracle. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 44, juillet, pp.36-39.

JENTOFT S., 2005. La co-gestion. « Allez-y ! ». Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 42, novembre, pp. 8-11.

JORGE M., **SHORT** K., **CLAY** J., **MURPHY** A., **JANCOVIC** J., 2009. *Assessment study of on-pack, wild-capture seafood sustainability certification programmes and seafood ecolabels*. Gland, WWF International – Accenture, Final report, 138 p. Consulté le 4 janvier 2010. Disponible sur : http://assets.panda.org/ downloads/full_report_wwf_ecolabel_study_lowres.pdf

- K -

KELLEHER G. (sous dir.), 1999. *Guidelines for marine protected areas*. Gland, IUCN, World commission on protected areas (WCPA), Best practice protected area guidelines series, n° 3,

XXIV + 107. p. Consulté le 8 mai 2010. Disponible sur : http://cmsdata.iucn.org/downloads/mpaguid.pdf

KLEIN N., 2002. *No logo. La tyrannie des marques*. Montréal, coédition Actes Sud - Leméac, 744 p.

KURIEN J., 2006. De Rome à Fortaleza… Chennai, *Samudra spécial Fortaleza*, n° 1, juillet, p. 2.

KURIEN J., 2000 (b). *Pour un développement durable de la pêche à petite échelle*. Lorient, CRISLA, 23 p.

KURIEN J., 1998 (a). Le commerce équitable contre la démocratie. Namur, *Vivant Univers*, n° 434, mars-avril, pp. 35-38.

KURIEN J., 1998 (b). Les pêcheurs face à la mondialisation. Solidaires par delà les océans. Paris, *Foi et développement*, CCFD, p. 2.

KURIEN J., 1996. Le Marine Stewardship Council. Point de vue du Tiers-monde. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 15, juillet, pp. 22-25.

KURIEN J., 1994. Plus d'autre conférence ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 10-11, décembre, pp. 65-69.

KURIEN J., 1988. Perspectives. Chennai, *Samudra report*, ICSF, n° 1, mars, pp.2-3.

KOSHY N., **SHARMA** C., 2006. Pour scruter l'horizon. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 44, juillet, pp. 3-7.

- L -

LAÏDI Z., 2003. La mondialisation entre dans sa phase syndicale. Paris, *Alternatives Internationales*, Alternatives Économiques, hors-série n° 1, octobre, pp. 42-45.

LATOUCHE S., 2004. Et la décroissance sauvera le Sud… Paris, *Le Monde diplomatique*, novembre, pp. 18-19.

LE BERRE A., **LEFEVRE** D., 1997. Déclaration des délégués français. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 41, 4e trimestre, pp. 4-5.

LE BERRE A., 1998. Le renouveau pour l'avenir du métier. Le Guilvinec, *Kelaouen ar mor*, CLPMEM, n° 1 (nouvelle formule), octobre-novembre, p. 1.

LE BERRE A., 1992. Un label. Pourquoi ? Où ? Comment ? Le Guilvinec, *Kelaouen ar mor*, Comité local des pêches, n° 30, juin, pp. 13-14.

LE MEUT C., 2001. *Forum mondial des pêcheurs artisans. Enquête-bilan auprès des participants et participantes français-es*. Lorient, CRISLA, document interne, février-mars, 41 p.

LE SANN A., 2008 (a). Dans la mer, un ballet palpitant et ininterrompu. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, pp. 23-26.

LE SANN A., 2008 (b). Lorient : un festival du film sur les pêcheurs du monde. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 79-80, 1er trimestre, pp. 12-13.

LE SANN A., 2007 (a). De la gestion des pêches à l'approche écosystémique, les nouveaux enjeux pour les pêcheurs. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 76-77, 2e-3e trimestre, p. 11-13.

LE SANN A., 2007 (b). Des droits pour les pêcheurs. Oui, mais collectifs. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 75, 1er trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2007 (c). Pêcheurs responsables. Lorient, *FuturWest*, groupe Futurouest, n° 22, pp. 3-12.

LE SANN A., 2006 (a). Aires marines protégées : mains basses sur les océans ? Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 73, 3e trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2006 (b). Pêcheurs dans le bain libéral. Paris, *Campagnes solidaires*, Dossier « Pêcheurs et paysans, même combat », n° 206, avril, pp. 2-3.

LE SANN A., 2006 (c). Réseau charnière, contrepoids indispensable. Chennai, *Samudra spécial Fortaleza*, ICSF, n° 2, juillet, p. 2.

LE SANN A., 2006 (d). La grande distribution pour une pêche responsable. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 74, 4e trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2003. Cancun, la pêche et l'OMC. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 62, 3e trimestre, pp. 2-3.

LE SANN A., 2002. La pêche et la gestion des territoires. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 56, 1er trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2001(a). Reconstruire. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 54, 1er trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2000 (a). Les enjeux de Loctudy. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 51, 2e trimestre, p. 1.

LE SANN A., 2000 (b). Commerce et solidarité. Lorient, *Notre Terre vers un développement durable*, CRISLA, n° 3, avril, p. 2.

LE SANN A., 1996. Un label par qui, un label pour qui ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 15, juillet, pp.19-20.

LE SANN A. (sous dir.), 1995 (c). *Du Nord au Sud. Pêcher pour vivre*. Lorient, CRISLA, 107 p.

LE SANN A., 1994 (a). 1984-1994 : de Rome à Cebu. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 29, 4e trimestre, p. 5.

LE SANN A., 1994 (b). Les oubliées. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 28, 3e trimestre, p. 1.

LE SANN A. (sous dir.), 1988. *La pêche, enjeux Nord-Sud. La pirogue et le chalutier*. Rennes, CCFD-SOLAGRAL, Tome 1 (2e éd.), 117 p.

LE SAUCE D. 2004. Forum Lisbonne. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 24, 2e trimestre, p. 7.

- M -

MALAZARIVO T J., 1998. *FECPAMA : cinq années au service du développement des pêcheurs traditionnels*. Antananarivo, FECPAMA, document interne, septembre, 76 p.

MALGRANGE B., 2010. On s'y est mis. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 55, mars, pp. 24-25.

MATHEW S., **KOSHY** N., 2008. Affirmer ses droits, assumer ses responsabilités. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, pp. 4-12.

MATHEW S., 2009 (b). Défendre la pêche artisanale. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 52, mars, pp. 4-9.

MENZIES C., 2002 (a). *Red flag and lace coiffes : the politics of survival in the Bigoudennie, France*. Lorient, CRISLA, document interne, mai, 207 p.

MINC A., 1997. *La mondialisation heureuse*. Paris, Plon, 260 p.

MOLYNEAUX P., 2008. Certifier les certificateurs. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 51, novembre, pp. 33-34.

MONFORT M-C., 2008. *Guide des espèces à l'usage des professionnels*. Paris, Alliance produits de la mer (1ère éd.), avril, 83 p. Consulté le 27 octobre 2008. Disponible sur :

http://www.allianceproduitsdelamer.org/resources/documents/FrenchSpeciesGuideRevisedFinal.pdf

MONZIE S., 2008. Pêche équitable et durable pour Gel-Pêche. Paris, *PointdeVente*, n° 1023, 21 avril, p. 65.

- N -

NAMURA I., 2007. Il n'y a pas de solution unique. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 44, juillet, p. 25.

NAYAK N., **SALL** A., 2004. *Les pêcheurs artisans s'organisent. Inde et Sénégal*. Lorient, CRISLA, 130 p.

NAYAK, 1994. La Conférence d'ICSF à Cebu. Quoi, encore une conférence ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 9, février, pp. 38-39.

NICK S., 1997. *Interdépendances et solidarités dans le monde maritime*. Paris, CEASM, éditions Charles Léopold Mayer, documents de travail, n° 95, 157 p.

NIKONOFF J., 2004. Altermondialistes tout terrain. Paris, *Le Monde diplomatique*, n° 602, mai, pp.22-23.

- O -

O'RIORDAN B., 2008. Préoccupations communes, liens durables. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 50, août, pp.38-42.

O'RIORDAN B., 2007. Certifier l'incertifiable ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 48, novembre, pp.30-34.

O'RIORDAN B., 2001. Les choses bougent. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 29, août, pp. 9-14.

O'RIORDAN B., 2000. Loctudy : mer agitée. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 27, décembre, pp. 3-9.

O'RIORDAN B., 1996. Quelle nuance de bleu pour notre Europe ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 15, juillet, pp.41-45.

OXFAM, 2002. *Deux poids, deux mesures. Commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*. Washington, Oxfam International, résumé de rapport, 24 p. Consulté le 15 avril 2006. Disponible sur : http://www.maketradefair.com/fr/assets/francais/resume.pdf

- P – Q -

PARKES G., **WALMSLEY** S., **CAMBRIDGE** T., **TRUMBLE** R., **CLARKE** S., **LAMBERTS** D., **SOUTER** D., **WHITE** C., 2009. *Review of fish sustainability information schemes*. Edinburg, Fish sustainability information group (FSIG) – Marine resources & fisheries consultants (MRAG), project n° ZO1141, Final report, october, 180 p. Consulté le 13 février 2010. Disponible sur : http://www.marketing.stir.ac.uk/ News/FSIG_Report.pdf

PARRAVANO P., 1999. Organizing globally and acting locally. The World forum of fish harvesters & fishworkers. Seattle, *Fishermen's News*, septembre. Consulté le 7 mai 2005. Disponible en ligne sur http://www.pcffa.org/wff.htm

PROGRAMME MER MADAGASCAR (PMM)**,** 1999. *La pêche traditionnelle à Madagascar*. Toamasina, ECAR-Apostolat de la Mer, rapport interne de l'Atelier national des pêcheurs traditionnels (Mahajanga, 17-22 mai), 45 p.

PMM, 1995. *Cahiers des charges du Programme Mer à Madagascar*. Antananarivo, PMM, document interne, décembre, 17 p.

PONTE S., 2007. Ouverture, transparence, pas d'exclusions. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 46, mars, pp. 3-8.

POUPEAU F., 2004. Altermondialistes de tous les pays… Paris, *Le Monde diplomatique*, n° 603, juin, p. 2.

QUIST C., **FRANGOUDES** K., 2005. Une mer de femmes. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 41, juillet, pp.3-10.

- R -

RAJAOSAFARA S., **DU PAYRAT** T., 2009. *Développement durable à Madagascar : étude de cas, le groupe Unima*. Paris, rapport d'évaluation du partenariat WWF & Unima, janvier, 69 p. Consulté le 3 mars 2010. Disponible sur : http://www.unima.com/UNIMA_WWF.pdf

RAMONET I., 2001. Porto Alegre. Paris, *Le Monde diplomatique*, n° 562, janvier, p. 1

RANDRIANANTOANDRO H., 2006. Mobilisations civiques à Madagascar. Paris, *Manières de Voir*, éditions du Monde diplomatique, n° 84, décembre-janvier, pp. 42-43.

RANDRIANASOAVINA F., **RAZAFINDRAFAHATRA** Z., 2002. *Promotion de la pêche traditionnelle à Madagascar*. Toamasina, ECAR-Apostolat de la Mer-COMM, rapport interne de l'Atelier national des pêcheurs traditionnels (Antananarivo, 12-17 mars), 22 p.

RANDRIANASOAVINA F., 2007. *La pêche traditionnelle malgache à l'heure de la mondialisation*. Toamasina, ECAR-Apostolat de la Mer, rapport interne du Forum national des pêcheurs traditionnels (Toamasina, 18-22 novembre), 12 p.

RANDRIANASOAVINA F., 2004. Monde halieutique malgache : un secteur en danger. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 84, p.4.

RANDRIANASOAVINA F., 2001 (a). L'avenir des communautés côtières à Madagascar. Toamasina, COMM, document interne, 17 p.

RANDRIANASOAVINA F., 2001 (b). Mieux connaître les pêcheurs traditionnels malgaches. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 76, septembre, p.5.

RANDRIANASOAVINA F., 2001 (c). Le CCFD-France et le monde maritime malgache. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 75, juillet-août, p.4.

RANDRIANASOAVINA F., 2000 (a). Ce qu'il faut savoir sur le COMM. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 72, décembre, p.5.

RANDRIANASOAVINA F., 2000 (b). Forum mondial des pêcheurs. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 71, septembre, p.4.

RANDRIANASOAVINA F., 1999 (a). Vie associative des pêcheurs traditionnels. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 65, octobre, p.3.

RANDRIANASOAVINA F., 1999 (b). Le poisson est un bien communautaire. Toamasina, *Flash maritime*, Apostolat de la Mer, n° 61, avril, p.3.

RUDDLE K., 2007. Idées fausses, préjugés catégoriques. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 48, novembre, pp.4-9.

- S -

SANTIAGO S., 2001. Remettons les choses à leur place. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 28, avril, pp. 31-36.

SALL A., 1990. Les multinationales au Sénégal. La pieuvre redéploie ses tentacules. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 3, mai, pp. 15-17.

SARANO F., 2003. Plaidoyer pour une pêche durable responsable. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 60, 1er trimestre, pp.3-4.

SHARMA S., 2008. Pour un nouveau bien commun. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 49, mars, pp.20-25.

SHARMA S., 2007. La pêche artisanale retient l'attention. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 47, juillet, pp.38-41.

SHARMA C., 2000. Les femmes dans la pêche. Nous sommes pourtant là ! Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 26, août, pp.23-28.

SOLIDAR'MONDE, 2006. *Kovapamina*. Paris, CCFD, juillet, 5 p. Consulté le 13 juin 2007. Disponible sur : http://www.solidarmonde.fr/prod_kovapamina.pdf

STIGLITZ J-E., 2002. *La grande désillusion*. Paris, Fayard, 324 p.

STIGLITZ J -E., 2006. *Un autre monde. Contre le fanatisme du marché*. Paris, Fayard, 452 p.

SUNDE J., 2008. Résilience ou transformation ? Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 51, novembre, pp. 20-24.

SUNDE J., 2002. Chemins d'espoir. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 33, novembre, pp. 46-49.

SUTTON M., 1996. Un nouvel espoir pour les pêches maritimes. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 15, juillet, pp. 15-18.

- T -

TEMPIER E., 2009. Un équilibre à trouver. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 54, novembre, pp. 24-27.

TRENT S., **WILLIAMS** J., **THORNTON** C., **SHANAHAN** M., 2004. *Farming the sea, costing the earth. Why we must green the blue revolution*. London, EJF, 80 p. Consulté le 7 mars 2005. Disponible sur : http://www.ejfoundation.org/pdf/farming_the_sea_costing_the_earth.pdf

- V -

VIALFONT S., 2008. Je suis une gambas malgache et bio. Paris, *Nouveau Consommateur*, n° 24, mai-juin, pp. 76-79.

VIVEKANANDAN V., 2006. 20 ans ICSF. Chennai, *Samudra spécial Fortaleza*, n° 3, juillet, pp. 4-5.

VIVEKANANDAN V., 1996. L'ICSF a dix ans. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 16, novembre, p. 2.

- W -

WHITAKER C., 2006. *Changer le monde, [nouveau] mode d'emploi*. Paris, les Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 255 p.

WFF, 2004. Assemblée générale du Forum mondial des pêcheurs et des travailleurs de la pêche. Déclaration finale de Lisbonne. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 65, 3e trimestre, pp. 2-6.

WFF, 2000 (a). *Assemblée constituante du WFF (Loctudy, France, 2-6 octobre). Actes. Annexe 1 : la genèse du mouvement*. Lorient, CRISLA, document interne, 108 p.

WFF, 2000 (b). *Réunion du comité de coordination (Loctudy, France, 24-26 avril).* Lorient, CRISLA, document interne, 29 p.

WFF, 1999. *Réunion du comité de coordination (San Francisco, États-Unis, 4-8 octobre)*. Lorient, CRISLA, document interne, 14 p.

WFF, 1998. *Réunion du comité de coordination (Namur, Belgique, 5-8 octobre).* Lorient, CRISLA, document interne, 34 p.

WFFP, **ICSF**, **FSF**, **SDF**, **IPC**, 2008. Bienvenue à l'atelier. Bangkok, *Droits du jour*, n° 1, 11 octobre, p. 1. Consulté le 6 janvier 2009. Disponible sur : http://sites.google.com/site/smallscalefisheries

WFFP, 2006. *Global WFFP Fisheries Policy*. Negombo, Secrétariat général, document interne, 14 p. Consulté le 18 juillet 2006. Disponible en ligne sur www.wffpfishers.org

WFFP, 2005. *Rapport du Comité de Coordination (Hong Kong, Chine, 13-18 décembre)*. Toamasina, COMM, document interne, 41 p.

WFFP, 2004. *Rapport de la 3e Assemblée générale (Kisumu, Kenya, 21-27 novembre)*. Toamasina, COMM, document interne, 224 p.

WFFP, 2002. *Rapport du Comité de coordination (Martinique, Antilles françaises, 14-21 avril)*. Toamasina, COMM, document interne, 68 p.

- Y – Z -

YVERGNIAUX Y., 2010. Journée mondiale à Lorient les 20 et 21 novembre 2009. Lorient, *LITPD*, CRISLA, n° 86-87, 1er trimestre, pp. 12-16.

ZAMANSYAH T., 2000. Contre les chalutiers. Chennai, *Samudra*, ICSF, n° 25, avril, pp.3-6.

WEBIOGRAPHIE

SITES INTERNET CONSULTES

- *Aktea* : http://www.fishwomen.org

- *Agritrade* : http://agritrade.cta.int/fr

- *Apostleship of the Sea* : http://www.stellamaris.net

- *ATTAC* : http://www.attac.org

- *CAPE* : http://www.cffa-cape.org

- *CCFD* : http://www.ccfd.asso.fr

- *CLPMEMG* : http://www.comitedespeches-guilvinec.fr

- *Collectif P&D* : http://www.peche-dev.org/

- *Global aquaculture alliance :* http://www.aquaculturecertification.org

- *GlobalGAP* : http://www.globalgap.org/cms/front_content.php?idcat=9

- *Groupe des Mousquetaires* : http://www.mousquetaires.fr

- *FAO* : http://www.fao.org

- *Fph* : http://www.fph.ch

- *Forum social mondial* : http://www.forumsocialmundial.org.br

- *ICSF* : http://www.icsf.net

- *La pêche à petite échelle et la réforme de la PCP* : http://eussf.icsf.net/icsf2006/jspFiles/euSSFisheries/french/home.jsp

- *Programme FAO « Stoppons la pêche illégale »* : http://www.stopillegalfishing.com/index.html

- *Pescanova* : http://www.pescanova.com

- *Regard sur la pêche et l'aquaculture* : http://aquaculture-aquablog.blogspot.com/

- *Responsible fishing alliance (RFA)* : http://www.r-f-a.org

- *Forum mondial des pêcheurs traditionnels (WFFP)* : http://www.wffpfishers.org

- *Slow fish* : http://www.slowfish.it/welcome_eng.lasso

– ANNEXES –

Annexe 1 – L'altermondialisation générale en quelques mots

« *Un nouveau siècle commence à Porto Alegre. Tout ceux qui, d'une manière ou d'une autre, contestent ou critiquent la mondialisation néolibérale, vont se réunir du 25 au 30 janvier 2001 dans cette ville du sud du Brésil où se tient le premier Forum social mondial. Non pas pour protester, comme à Seattle ou ailleurs, contre les injustices, les inégalités et les désastres que provoquent un peu partout les excès du néolibéralisme. Mais pour tenter, dans un esprit constructif, de proposer un cadre théorique et pratique permettant d'envisager une mondialisation de type nouveau et d'affirmer qu'un autre monde est possible* » [...] *Quelques nouveaux rêveurs d'absolus* [y] *rappelleront qu'il n'y a pas que l'économie qui soit mondiale. La protection de l'environnement, la crise des inégalités sociales et la préoccupation des droits humains sont aussi des affaires mondiales. Et c'est aux citoyens de la planète de les prendre enfin en mains* ».
Ignacio Ramonet, *Porto Alegre* (2001).

Si l'**altermondialisation** demeure « de plus en plus connu du grand public [...] les clichés et les caricatures continuent d'abonder à son propos » (Fougier, 2004a). De fait, la multitude d'épithètes servant à qualifier ce mouvement de protestation – « souverainistes attachés à l'État-Nation », « disciples du marxisme », « rousseauistes nostalgiques d'une société bucolique » (*Ouest France* du 13 novembre 2003) – ne contribue pas à sa clarification, voire renforce son caractère nébuleux. De nombreux activistes sont ainsi tantôt assimilés à de jeunes gens cagoulés qui s'illustrent par leurs actions violentes lors de différents sommets internationaux (Seattle, Gênes...), tantôt réduits à quelques figures charismatiques adeptes de la désobéissance civile (José Bové, sous-commandant Marcos, etc.). Enfin, le terme « altermondialisation » – d'origine belge – ne fait pas l'unanimité au sein des contestataires, certains lui préférant le terme « d'*antiglobalisation* » (Fougier, 2006) ou de « mouvement de justice globale » – « *global justice networks* » (Cumbers *et al.*, 2008)[a].

sources : *Down to earth*, n° 3, avril 2000 ; Plantu, *Le Monde*, Dossiers & Documents, n° 334, septembre 2004

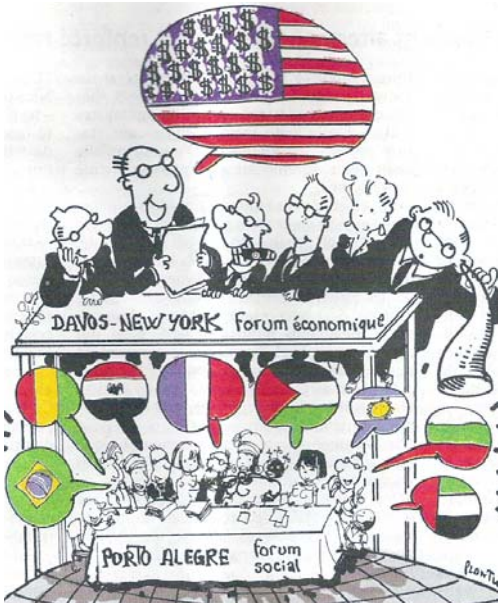

Seattle et Porto Alegre, les deux lieux-événements constitutifs de la mouvance altermondialiste

L'histoire de la « galaxie altermondialiste » (Bonfiglioli et Budgen, 2006), cette contestation globale à la mondialisation néolibérale, émane d'une construction conjointe entre deux foyers latins atlantiques – Europe et Amérique du Sud – et renvoie aux deux lieux particulièrement fondateurs que sont Seattle et Porto Alegre. La « bataille » engagée lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 1999 (États-Unis) constitue en effet le symbole de la résistance contre la « mondialisation marchande » (Barlow et Clarke, 2000) et consacre l'émergence d'une « génération rebelle » (Losson et Quinio, 2002). Mais la marche de l'altermondialisation générale commence réellement en terre brésilienne avec l'élaboration du premier Forum social mondial (FSM) à Porto Alegre (Brésil) en janvier 2001 (Cassen, 2003, Whitaker, 2006).

Cette mouvance sociale est-elle généralement présentée et définit comme une sorte de nébuleuse contestataire « verte, rouge et noire » qui puise ses racines dans différents courants idéologiques et divers mouvements politiques de gauche-« iste » : souverainiste, socialiste, communiste, tiers-mondiste, marxiste, anarchiste, écologiste, droits-de-l'hommiste, féministe, pacifiste, etc. (Dalenne et Nonjon, 2004). Comme l'illustre la figure ci-dessous, l'altermondialisation rassemble une constellation d'acteurs diversifiés semblable à une coalition éparse de multiples groupes d'affinités, eux-mêmes constitués

[a] Cette mouvance est ainsi dénommée « *antiglobalization* » en Angleterre, « *antiglobalisierung* » en Allemagne, « *No Global*) » en Italie pour ne donner que quelques exemples européens ; d'autres activistes l'évoquent aussi dans les termes de « mouvement citoyen mondial », de « mouvement social international », de « mouvement de résistance globale », etc. (Fougier, 2008 ; 2004a)

par de nombreux réseaux transnationaux plus ou moins polycentrés et autonomes d'acteurs militants – les altermondialistes –, aux origines, aux structures, aux objectifs et aux revendications très disparates. Ainsi, ce mouvement social bigarré rassemble t'il en son sein diverses organisations syndicales (ouvriers, paysans, enseignants) et politiques (communistes, socialistes), des ONG (écologistes, consommateurs, religieuses, humanitaires) et des associations de précaires et de « sans » (abris, logement, emploi, terre), des mouvements (anarchistes, féministes, groupes de surveillance),... qui se croisent ou se rassemblent en fonction de leurs compétences, de leurs intérêts ou de leur proximité idéologique afin de mettre en œuvre des actions spécifiques » (Fougier, 2002 ; 2004a ; 2004b). Celle-ci se doit donc d'être appréhendée comme une **nébuleuse contestataire** à la mondialisation néolibérale capitaliste, comme une « mouvance sociale hétérogène contestataire à la mondialisation néolibérale, à mi-chemin entre un néo-keynésianisme réformateur et un néo-marxisme plus radical » (Noel, 2004).

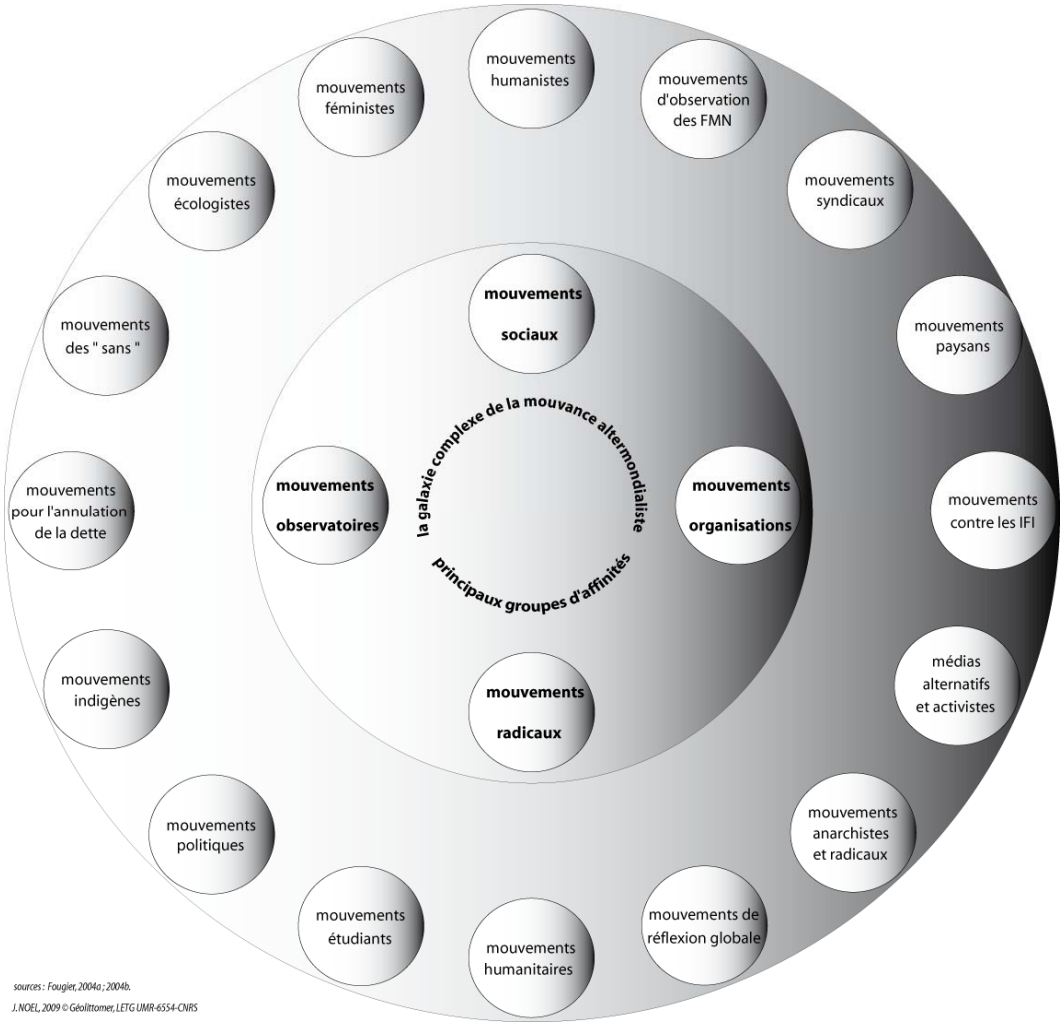

Les principaux groupes d'affinités de la galaxie altermondialiste générale

Annexe 2 – Les pêches industrielles en France et à Madagascar : définition succincte

En ***France***, trois grands sous-types de pêche industrielle sont généralement distingués (Podevin, 2003 ; Rey *et al.*, *op. cit.*) :
- la *grande pêche* concerne des navires (chalutiers et/ou thoniers) d'une jauge supérieure à 150 tjb, d'une puissance supérieure à 1000 kW et d'une longueur variant entre 50 et 90 m, en association avec des marées supérieures à 20 jours et un débarquement de produits stabilisés (congelés ou salés).
- la *pêche industrielle* au sens propre du terme concerne quant à elle des navires d'une jauge comprise entre 350 à 800 tjb, d'une puissance supérieure à 750 kW et d'une longueur avoisinant les 50-60 m, en association avec des marées de 12 à 16 jours et un débarquement de produits frais. Ces deux premiers sous-types ont également la particularité d'avoir un système de salaire minimum garanti pour leurs équipages ainsi qu'un statut de propriété des navires appartenant plutôt à des sociétés de capitaux.
- enfin, la *pêche semi-industrielle* concerne plutôt des navires d'une jauge comprise entre 150 et 300 tjb, d'une puissance inférieure à 1100 kW et d'une longueur avoisinant les 30 m, pour des marées allant de 8 à 16 jours et débarquant également plutôt des produits frais, la particularité par rapport au deux autres types de pêche précédents se faisant par la rémunération à la part.
L'ensemble de ce segment contribue environ à la moitié des débarquements en volume et au quart en valeur.

À ***Madagascar***, en dépit de certaines flottes étrangères exploitant les thonidés dans les eaux nationales, le système halieutique repose avant tout sur le segment **industriel crevettier** et sa flottille de quelques 70 chalutiers qui exploitent majoritairement des ressources crevettières[a] ainsi que quelques petits poissons pélagiques (notamment des sardinelles telles que les *karapapaka*). Trois catégories ressortent généralement selon la longueur, la puissance, les moyens de conservation et l'autonomie en mer des navires (Goedefroit *et al.*, *op. cit.*) :
- les *chalutiers glaciers*, d'une longueur inférieure à 25 m, sont équipés de moteurs de 150 à 270 chevaux et utilisent la glace pour le stockage des Pdm pour une autonomie n'excédant pas les 10-12 jours de marée ;
- les *chalutiers semi-congélateurs*, de 23 m, sont équipés d'un moteur principal de 270 Cv et peuvent effectuer des marées de 18 jours en moyenne afin d'exploiter des crevettes en vrac congelées en saumure qui seront triées et calibrées à terre en usine ;
- les *chalutiers congélateurs* enfin, de 26 à 30 m, sont équipés d'un moteur principal de 400 à 500 Cv et effectuent des marées de 20 à 30 jours. Équipés de tunnel de congélation, les Pdm sont souvent transformés et « finis » à bord.
La **pêche artisanale** peut être appréhendée comme une sorte de « sous-secteur industriel » regroupant une quarantaine de mini-chalutiers (les *catchers*) dont la taille avoisine les 10 m pour une puissance motrice maximale autorisée de 50 Cv. Avec un équipage à bord n'excédant pas 5 personnes, ces navires artisans chalutent près des côtes et dans les estuaires à la recherche principalement de crevettes (on note aussi certaines captures de crabes à l'ouest de l'île ainsi que de langoustes et de poulpes à l'est), leurs marées ne dépassant guère les 3-4 jours.

Crédits photographiques : Julien Noel, février 2007.

Navires artisans (*à gauche*) et industriels crevettiers (*à droite*) au mouillage dans le port de Mahajanga sur la côte ouest malgache

[a] Cinq espèces de crevettes sont majoritairement pêchées le long des côtes : 80 % des captures concernent la crevette « *white* » (*Penaeus indicus*), puis ensuite les crevettes « *pink* » (*Metapenaeus monoceros*), « *tiger* » (*Penaeus monodon*), « *brown* » (*Penaeus semisulcatus*) et « *kurama* » (*Marsupenaeus (penaeus) japonicus*) (Chaboud *et al.*, 2002).

Annexe 3 – La gestion « classique » du secteur halieutique

Afin de faire face aux nombreuses externalités négatives que l'activité halieutique dans son ensemble (cf. **chapitre 3**), l'ensemble des pêcheries mondiales sont soumises à une multitude de systèmes de gestion qui articulent instruments et institutions de contrôle afin de réguler cette activité d'extraction ainsi que l'accès à ses ressources (Boncœur et Troadec, 2006 ; Troadec et Boncœur, *op. cit.*). Charles propose à ce titre une grille de lecture intéressante dans laquelle il définit un « triangle des paradigmes », c'est-à-dire trois visions d'aménagement et de gestion du secteur halieutique qui tantôt s'affrontent, tantôt cohabitent (Charles, cité par Boncœur et Mesnil, *op. cit.*). Schématiquement, un premier paradigme de « **conservation** » porté par de nombreux biologistes et gestionnaires des pêches se fixe pour objectif prioritaire la *préservation des ressources* et fait appel à une régulation administrative centralisée (limitation de l'effort de pêche, mesures techniques de sélectivité des captures, etc.). Trouvant un soutien certain chez nombre d'économistes mais aussi dans le segment de la pêche industrielle, le deuxième paradigme, de « **rationalisation** », donne la priorité à la recherche de l'efficacité et de la *maximisation de la rente halieutique*, aux moyens d'instruments de gestion basés sur les quotas individuels (cf. **chapitre 3**). Enfin, le dernier paradigme, « **social/communautaire** », bien implanté chez les spécialistes des sciences sociales, les coopératives et syndicats de pêcheurs – mais peu selon Charles chez les faiseurs de politiques publiques d'aménagement –, privilégie quant à lui les considérations de *bien-être et d'équité* de ces producteurs, en accordant un intérêt particulier aux formules de cogestion ainsi qu'à la mise en place de systèmes de droits de propriété collectifs (*ibid.* ; Troadec et Boncœur, *op. cit.*). Si bon nombre de débats que suscite l'aménagement des pêches peuvent s'interpréter à l'aide de cette grille de lecture, Boncœur et Mesnil soulignent toutefois que cette schématisation reste source d'ambiguïté car dans les faits, la réalité en matière d'objectifs de gestion demeure bien plus complexe, tant les frontières *de* chaque paradigme *et entre* chaque paradigme apparaissent bien plus ténues et interdépendantes les unes des autres (Boncœur et Mesnil, *op. cit.*)[a].

Si ces différents systèmes de gestion aux origines théoriques et aux caractéristiques empiriques divergentes, existent à l'heure actuelle pour réguler l'activité halieutique (Symes, 1997), deux principaux instruments de gestion ressortent généralement, et portent tantôt sur le **contrôle de la production**, tantôt sur le **contrôle des moyens de production** (respectivement en blanc et en gris sur la figure ci-dessous). Ces systèmes de gestion permettent ainsi de contrôler tantôt l'accès à la ressource (licences, temps de pêche, fermeture des zones...), tantôt restreignent l'efficacité technique des outils (capacité des navires, type et taille des engins, dimension des maillages...), voire limitent les captures (TAC, contingents individuels, taille minimale du poisson, taux des prises accessoires...) ou bien encore permettent la mise en place de divers mécanismes socio-économiques (orientation du marché, taxations, subventions) (Rey *et al.*, *op. cit.* ; OCDE, 1997 ; Le Sann, 1995c)[b]. En matière de régulation d'accès aux ressources halieutiques, Boncœur et Troadec font ressortir trois principaux critères de classification. Le premier concerne les **objectifs** de contrôle, qui oscillent entre *conservation* (préservation de la productivité des stocks) et *régulation* (allocation d'une capacité productive limitée au profit de certaines entreprises de pêche). Le deuxième critère renvoie aux **méthodes** de contrôle utilisées, celles-ci reposant soit sur l'imposition de *normes administratives*, soit sur des *incitations économiques* (taxation et droits de propriété transférables). Enfin, le dernier critère concerne les **variables** de contrôle, c'est-à-dire les moyens mis en œuvre par chaque exploitant en entrée (*l'effort de pêche*) mais aussi les prélèvements opérés en sortie (*les captures débarquées*)[c].

---

[a] En prenant comme exemple le paradigme social/communautaire, Boncœur et Mesnil expliquent ainsi que « le bien-être d'une collectivité d'individus suppose non seulement que la répartition des richesses produites .entre ses membres soit considérée comme équitable, mais encore qu'il y ait quelque chose à répartir » (*op. cit.*).

[b] Parmi les mesures de contrôle de la production, les *Totaux admissibles de capture* (TAC) figurent parmi les instruments de gestion les plus usités. Ceux-ci visent à restreindre les prises débarquées par une flottille au moyen d'un plafond de captures par espèce, dans une zone de pêche et pour une période de pêche déterminées. Les *quotas individuels* (ou contingents individuels) sont eux alloués ou transférés (c'est-à-dire négociés sur un marché) et permettent au producteur ou à un navire de pêche de prendre une fraction déterminée du TAC. En matière de contrôle des moyens de production, les *licences* de pêche (ou permis, concessions) consistent à fixer une limite maximale (nombre, puissance, temps de pêche) puis à l'attribuer ou à la transférer aux producteurs ou aux unités de pêche (un navire et ses engins) autorisés à exploiter la pêcherie en question. D'autres mesures de réglementation existent tels que les contingents individuels d'effort de pêche qui limitent le nombre et/ou la durée des engins de pêche mobiles ou fixes ainsi que certaines restrictions applicables aux engins (interdiction du chalut) et aux bateaux (limitation de la taille ou de la puissance), limitation temporelles et spatiales d'exploitation, etc. (Rey *et al.*, *op. cit.* ; OCDE, 1997 ; Le Sann, 1995c).

[c] Ces économistes notent par ailleurs que la variable de contrôle par l'effort de pêche se traduit bien souvent par l'attribution d'un nombre limité de *licences* d'exploitation pour une pêcherie donnée alors que les quantités débarquées sont bien souvent contrôlées par l'intermédiaire de *quotas individuels* (Troadec et Boncœur, *op. cit.*).

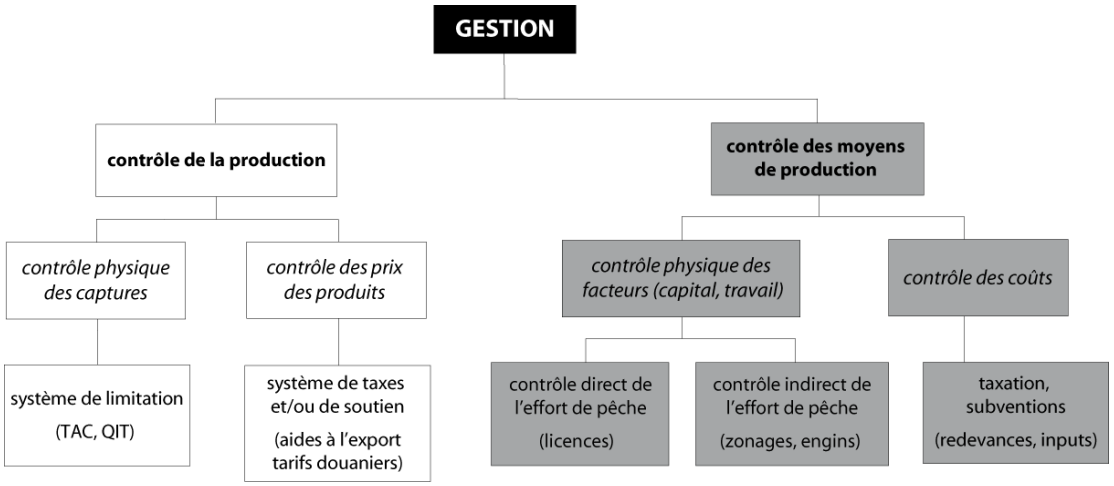

Méthode de contrôle		**Variable de contrôle**	
		effort de pêche	*débarquements*
administrative (normes)		licences non transférables	quotas individuels non transférables
économique (incitations)	*taxes*	taxation des inputs	taxation des débarquements
	« droits »	licences transférables	quotas individuels transférables

sources : Rey *et al.*, 1997. OCDE, 1997. Boncœur et Troadec, 2006 ; Troadec et Boncœur, 2003.

L'aménagement « classique » de l'activité halieutique: principales mesures de gestion (*en haut*) et principaux instruments de régulation de l'accès aux ressources (*en bas*)

Annexe 4 – 14 mesures pour le développement durable et équitable de la pêche à petite échelle

Le libre échange, l'économie de marché et les technologies modernes qui se sont répandues à travers le monde ont sans doute entraîné une croissance rapide. S'il y a eu à cela de nombreux avantages, on se rend de plus en plus compte aussi que cela a partout provoqué des déséquilibres économiques et sociaux. Pour corriger la situation il faudrait maintenant un changement radical des manières de penser et des politiques. L'État et tous les autres acteurs de la société civile devraient définir une nouvelle éthique qui fasse plus de place à la notion de partage et de coopération. Et l'on définira un ensemble cohérent de mesures incitatives ou pénalisantes visant à réorienter l'activité économique vers des modèles de développement durable, à la fois sous l'aspect écologique, social et économique, où l'on devrait trouver effectivement un plus grand degré de justice, de participation et d'autosuffisance. C'est dans ce contexte que nous allons tenter de définir maintenant un ensemble de quatorze mesures interdépendantes qui ont une portée à la fois locale et mondiale.

1. NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME FONCIÈRE DU SECTEUR

Tout gouvernement qui considère que la petite pêche est une partie intégrante de sa stratégie de développement de la pêche en général et qui souhaite renforcer ce secteur doit impérativement procéder à un certain nombre de réformes « foncières ».

- *L'accès aux ressources halieutiques*

En premier lieu, le droit de posséder des actifs dans la pêche côtière doit être réservé exclusivement à « ceux qui pêchent ». Deuxièmement, il faut plafonner le nombre et la taille des moyens de production que peut posséder un individu et réglementer les conditions de transfert des droits d'accès. Troisièmement, on instaurera des « droits d'accès territoriaux » autrement dit des zones de pêche exclusives, à l'usage des petits pêcheurs qui, dans ces espaces, jouiront de ces droits et assumeront les responsabilités du développement et de la gestion.

- *Le droit de la première vente*

Pour que le droit d'accès à la ressource puisse être pleinement productif, il faut que les opérateurs puissent effectivement profiter du fruit de leur travail en mer. Les pêcheurs à petite échelle, « propriétaires-exploitants », doivent avoir le droit exclusif, reconnu par les textes, de définir eux-mêmes les modalités de la première vente et les cours du poisson qu'ils débarqueront sur les plages ou dans les ports.

- *Droit de regard sur le niveau des exportations*

Les communautés de petits pêcheurs ont souvent subi le contrecoup de politiques de développement des pêches qui faisaient une place excessive aux exportations. Cela a été un facteur important de leur marginalisation socio-économique et technologique. Avec l'instauration de circuits d'exportation, dans un contexte de libre-échange et de libre accès aux zones côtières, on a assisté à un accroissement rapide de l'investissement pour des bateaux ciblant surtout les espèces exportables. Parallèlement se créaient des ateliers de transformation tournés vers l'exportation. Au début le chalut était sans doute « plus efficace » et le volume des captures a évidemment augmenté. Mais l'euphorie s'est vite dissipée sous l'effet du nombre et du caractère anarchique des opérations de capture. Très vite le secteur de la transformation s'est trouvé avec une surcapacité de production. Pour faire tourner l'investissement, l'industriel réclamait davantage de matière première, ce qui poussait à investir dans de nouveaux moyens de capture. Pour sortir de ce cercle vicieux du surinvestissement, qui est le plus souvent le fait d'acteurs économiques extérieurs au secteur de la pêche mais qui utilise une main-d'œuvre issue des communautés de pêcheurs, il faut absolument que la société ait un droit de regard sur le niveau des exportations. A supposer que les capacités de capture sont bien gérées, il faut encore ramener l'outil de transformation au niveau correspondant. Pour parvenir à un développement équitable de la filière pêche, il faudrait trouver le point moyen entre une certaine nationalisation et un laisser-faire pas trop anarchique. On pourrait faire appel à des formes de gestion collectives, communautaires qui seraient encouragées par les pouvoirs publics.

2 - REVALORISER LE SAVOIR-FAIRE ARTISAN

Partout dans le monde les communautés de petits pêcheurs disposent d'un savoir-faire non écrit qui vient d'une pratique multiséculaire acquise sur le tas. Le pêcheur artisan, le pêcheur à petite échelle sait comment prendre du poisson parce qu'il comprend les processus naturels dont il tient compte et qu'il utilise des moyens de capture qui n'agressent pas l'environnement. Ces deux aspects sont inséparables. Il a une vision à la fois globale et intime de l'écosystème dont il vit ; il sait comment le poisson se conduit dans son milieu. C'est cela qui fait la spécificité de la pêche à petite échelle par rapport aux entreprises de pêche modernes qui font essentiellement appel à des technologies avancées. D'un côté pêcher pour vivre, de l'autre pêcher pour retirer le plus vite possible un maximum de profits de la mer. La perte progressive des savoir-faire traditionnels au cours des décennies du développement qui regardaient de haut la pêche à petite échelle a certainement

constitué une grande tragédie, la plus grave peut-être. Ressusciter une chose qui a été méprisée par les puissants de la société est une tâche herculéenne. Il faudra ensuite lui donner une nouvelle respectabilité, ce qui sera encore plus difficile. Spécialistes des questions sociales et des sciences physiques devront prêter main-forte aux communautés de petits pêcheurs.

3 - MÉLANGE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Il est impératif d'effectuer des recherches scientifiques et techniques afin de mettre au point des technologies appropriées qui faciliteront le développement de la pêche à petite échelle. Le mieux serait de commencer par une étude sérieuse des engins et méthodes actuellement en usage dans ce secteur dans le but de comprendre leur genèse et le pourquoi des formes et des façons de procéder, notamment pour ce qui est des engins de capture. Ceux-ci sont bien adaptés à l'espèce ciblée, ils sont passifs et d'un usage saisonnier. Ces caractéristiques font que les filets utilisés par les petits pêcheurs donnent un volume de captures assez faible, mais ils permettent de conserver au mieux la diversité biologique de l'écosystème marin. Une fois ces choses bien comprises, on pourra retenir ce qui fait la force des techniques traditionnelles et y ajouter des éléments de modernité afin d'obtenir des équipements et des méthodes qu'on puisse qualifier de «durables» tant sur le plan économique qu'écologique. Il faudra chercher à mettre au point des technologies conviviales, faciles à utiliser, et qui n'entraînent pas pour le pêcheur une perte de son savoirfaire traditionnel. En matière de transferts de technologies, une coopération Sud/Sud et des contacts directs entre les gens devraient produire des résultats très intéressants. Les quelques expériences qui ont été faites dans ce domaine sont encourageantes.

4 - DONNER PLUS DE POUVOIR AUX ORGANISATIONS DE PÊCHEURS

Dans les pays en développement où la pêche à petite échelle occupe une place importante, on voit apparaître des organisations de pêcheurs d'un nouveau type. Ce ne sont pas des coopératives ni des associations d'entraide, mais plutôt des sortes d'unions syndicales ayant comme principaux objectifs la protection des intérêts professionnels des petits pêcheurs et la défense des ressources littorales qui assurent la subsistance de ces communautés. Regardons ce qui se passe au Chili, au Brésil, au Sénégal, en Inde, aux Philippines. Nous voyons bien que si les petits pêcheurs ne veulent plus se contenter d'être épisodiquement consultés et souhaitent disposer efficacement d'un certain pouvoir, il est indispensable de mettre en place une organisation structurée entièrement aux mains des petits pêcheurs. Dans tous ces pays, les pêcheurs ont jalousement veillé à l'indépendance de leur mouvement, par rapport aux pouvoirs publics et aux partis politiques. Ces organisations essaient de maintenir un fonctionnement décentralisé, démocratique. Les problèmes sont d'abord discutés au niveau des villages. Ce processus de renforcement des capacités à terre par des actions revendicatives a fait des vagues. Au niveau régional et même national il faut maintenant tenir compte de ces gens. Si l'on veut vraiment établir, faire revivre ou soutenir la petite pêche, il faut tout d'abord reconnaître l'utilité de ces associations. Sans elles inutile d'espérer pouvoir mettre en oeuvre les réformes foncières qui s'imposent dans le milieu maritime et les programmes d'action qui les accompagnent.

5 - POUR UNE COGESTION DE LA RESSOURCE

Les pêcheurs qui réclament un « droit d'usage territorial » sur la zone côtière seront les premiers responsables de la bonne santé des écosystèmes, en exploitant la ressource de façon durable et en prenant, si nécessaire, les mesures appropriées pour la remettre en état. Ce sont eux les gardiens de cette richesse, ce doit être leur champ d'action collectif. Mais comme c'est l'État qui, au sommet, exerce sa tutelle sur les ressources halieutiques, il faudra chercher à mettre en place un système de cogestion. Les droits et les devoirs des pêcheurs, qui seront représentés par leur propre organisation, et ceux de l'État devront être clairement définis et réexaminés de temps en temps. Ce système décentralisé se traduira dans la pratique par la création de comités pour la gestion et pour les droits d'accès qui formeront un réseau coordonné au sein duquel seront traités les problèmes de partage de la ressource entre secteurs voisins et les différends qui ne manqueront pas de se produire de temps à autre.

6 - RECONNAITRE ET DÉVELOPPER LE RÔLE DES FEMMES

Les sociologues et les militants qui s'intéressent aux communautés traditionnelles redécouvrent le rôle économique, social et écologique des femmes en milieu rural. Dans les communautés de petits pêcheurs où les incertitudes de l'élément marin influent fortement sur la psychologie des hommes, la femme est presque toujours synonyme de stabilité et d'équilibre au sein du ménage. Si la petite pêche peut faire vivre, cela est autant dû à l'appui fourni par les femmes, à leur rôle fédérateur qu'au savoir-faire de leurs hommes. Il faut restaurer l'équilibre entre rôles masculins et rôles féminins, il faut capter le potentiel de développement des femmes. En matière de gestion de la ressource, elles peuvent prendre des initiatives, faire pression pour défendre les droits des petits pêcheurs, organiser des mutuelles de crédit, par exemple.

7 - POUR UN DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans beaucoup de pays en développement, on s'est désintéressé pendant des dizaines d'années des populations de petits pêcheurs, qui se sont retrouvées au bas de l'échelle sociale et économique. II faudrait maintenant prendre un ensemble de mesures de nature sociale et économique pour combler l'écart entre ces communautés et le reste de la société. Ces mesures viendront s'ajouter aux apports structurels et technologiques dont on a parlé plus haut. Elles concerneront de façon plus concrète et plus directe les conditions de vie des gens. Elles sont indispensables pour leur redonner confiance, pour qu'ils puissent se sortir d'affaire par eux-mêmes. On peut citer un certain nombre de points importants : meilleure organisation de la commercialisation pour améliorer les rentrées d'argent, crédit plus souple et moins coûteux, possibilités accrues de formation, plus grande attention aux problèmes de population et de la famille, formation professionnelle afin de diversifier l'emploi, surtout en direction des jeunes et des femmes. Pour encourager les gens à se prendre en charge, pour mettre en route un processus de développement à la fois participatif et global, la meilleure solution est de miser sur des structures contrôlées et gérées par les communautés elles-mêmes, avec l'appui éventuel d'ONG. Il ne s'agit pas de minimiser le rôle de l'État et des politiques nationales en matière de développement communautaire. II faut cependant réorienter les politiques des pêches et centrer davantage l'action sur la valorisation des ressources humaines, sur la société et l'environnement physique qui sont aussi un capital dans ce secteur. Le capital matériel (équipement, technologie) ne sera plus le moteur numéro un du développement: il passera à la seconde place.

8 - DIVERSIFIER L'EMPLOI

On entend souvent dire : « II y a trop de pêcheurs et pas assez de poissons ». Ce serait la cause principale de tous les problèmes socio-économiques et des problèmes de la ressource dans le secteur de la petite pêche en Asie. En guise de solution, ils sont donc nombreux à préconiser le remède suivant : aidons les gens à quitter le métier en leur offrant d'autres choix. II ne manque pas d'études savantes sur le sujet. Mais dans les pays en développement, il y a très peu de cas où cela a vraiment marché. Étant donné le contexte socio-économique et démographique de la plupart des pays asiatiques en développement, où se trouve la plus grande partie des communautés de pêcheurs à petite échelle, il est illusoire d'espérer que ces gens puissent, en grand nombre, trouver d'autres emplois en dehors du secteur de la pêche. Le scénario le plus probable est que les populations de petits pêcheurs qui pratiquent cette activité à plein temps continueront à dépendre de la pêche longtemps encore. Si l'on estime que l'avenir sera effectivement ainsi fait, les programmes d'action visant à créer davantage d'emplois et de revenus devront porter sur trois fronts : faire évoluer les institutions et les techniques afin de mieux absorber la main-d'œuvre disponible, développer le capital social au sein des communautés, mieux valoriser le poisson au niveau des villages.

9 - PROGRAMME MULTISECTORIEL DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

La pêche côtière pratiquée par les pêcheurs à petite échelle n'est pas uniquement touchée par les activités proprement maritimes. Les écosystèmes littoraux subissent aussi le contrecoup de l'activité économique à terre, dans l'arrière-pays, par le biais des cours d'eau et des eaux de ruissellement : envasement provoqué par la déforestation, effluents agricoles et industriels, urbanisation et rejets urbains, tourisme. Tout cela laisse des traces dans les cours d'eau et dans la mer. Dans bien des cas, l'environnement qui fait vivre ces populations de petits pêcheurs est au bord du précipice. Pour revenir à une situation d'équilibre une action collective et multisectorielle s'impose. On dit que la mer commence dans la forêt. Quand on veut protéger les écosystèmes marins il est donc indispensable d'obtenir la collaboration des secteurs placés en amont. Il faut pour cela harmoniser l'action des pouvoirs publics et des communautés locales. L'intérêt porté actuellement dans certaines sphères internationales ou nationales à la notion de gestion intégrée des zones littorales donne une lueur d'espoir. Mais l'on devra parvenir à une meilleure participation de divers éléments de la société civile, avec des programmes d'action appropriés populaires, communautaires, multisectoriels, ceci afin de renforcer les initiatives publiques et de les faire durer. Les communautés de petits pêcheurs, qui sont comme des balises le long du littoral, ont une responsabilité particulière pour animer et faciliter cette action populaire.

10 - L'APPUI INTERNATIONAL DES CONSOMMATEURS

La majeure partie de la production de la petite pêche est habituellement consommée sur place et dans l'arrière-pays. Mais il arrive souvent que les produits qui prennent le chemin de l'exportation représentent en valeur une part fort importante de cette production. Cette tendance devrait aller en s'accentuant. Ce n'est pas une solution d'interdire l'exportation des produits de la mer des pays en développement vers les pays développés. Cela aurait des conséquences sur les niveaux de vie de millions de petits pêcheurs. II faut maintenant trouver un point d'équilibre, ce qui n'est pas facile. II est malaisé, en effet, de bien articuler échanges internationaux et modes de consommation de pays développés, d'une part, et petite pêche côtière, gestion communautaire de ressources halieutiques pour assurer localement une vie saine dans le respect de l'environnement, d'autre part. Il faut pour cela agir au niveau global, obtenir le soutien des consommateurs

par delà les frontières. Les mouvements de consommateurs aux Etats-Unis, au Japon, en Europe, peuvent faire pression auprès des importateurs pour qu'ils refusent d'acheter des crevettes en dessous d'une certaine taille, pour qu'ils se procurent des crevettes capturées par les engins passifs des petits pêcheurs. Cela aurait certainement un effet salutaire sur les conditions de vie des populations de petits pêcheurs asiatiques, tant sous l'aspect économique qu'écologique. Ce serait beaucoup mieux, et bien moins coûteux, que tous les efforts déployés pour réglementer le maillage des filets et gérer les conflits sociaux et politiques entre armateurs de chalutiers et utilisateurs de petites embarcations. Cette nouvelle attitude du consommateur, agissant sur des facteurs économiques et écologiques, faciliterait une transition essentielle, au bout de laquelle la petite pêche asiatique se stabilisera sur des niveaux de capture écologiquement plus soutenables. On laissera de côté le chalut de fond et l'on reviendra à des engins de capture moins agressifs pour l'environnement, filets maillants et trémails, par exemple, qui étaient auparavant utilisés par les petits pêcheurs pour cibler la crevette.

11 - LA SOCIÉTÉ CIVILE MANIFESTE SA SOLIDARITÉ

Les ONG et divers autres groupes de pression ont contribué de façon significative au regain d'intérêt pour la petite pêche et les communautés de pêcheurs. Dans certains pays il existe des associations de bénévoles qui entretiennent depuis longtemps déjà des relations suivies avec ces communautés. Es ont facilité les choses et les ont fait avancer au profit des organisations qui ont vu le jour au sein de ces populations. Ils ont contribué à faire connaître leurs problèmes aux décideurs et au grand public, ils ont milité pour qu'ils aient la capacité de réclamer eux-mêmes leurs droits. Le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche, par exemple, constitue un important forum international où des ONG et des individus de tous les coins du monde travaillent et collaborent dans un même but. Certains gouvernements ont pris, avec le renfort d'une aide internationale, des mesures en faveur de leur petite pêche. Pour développer et gérer ce secteur, parfois, il ne manque pas de textes législatifs et réglementaires intéressants, sur le papier. Au niveau mondial, le Programme d'action 21 et le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO contiennent des paragraphes tout à fait pertinents pour le développement de la petite pêche. II s'agit maintenant de faire passer tout cela dans la réalité, de bien appliquer ces lois, règlements et codes divers afin que les petits pêcheurs puissent apporter leur contribution à une pêche durable.

12 - LE SOUTIEN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les idées sont plus facilement suivies d'actions concrètes lorsqu'elles bénéficient d'appuis dans les circuits internationaux. Le PNUD, la FAO, l'UNESCO, la Banque mondiale, entre autres, ont souligné les mérites de la petite pêche et reconnu qu'il fallait faire participer ces pêcheurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement de la pêche.II faut que des décideurs, des scientifiques et les groupes de pression concernés usent de leur influence pour faire passer ces thèmes au niveau national. La FAO et les banques et agences multilatérales doivent, lorsqu'elles sont sollicitées par les gouvernements nationaux pour aider au développement des pêches, fournir l'élan et l'information qui feront mieux percevoir tous les avantages que le pays receveur pourrait retirer de la petite pêche.

13 - CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES

Pour le secteur de la pêche, on possède plus de bonnes statistiques sur le poisson que sur les gens qui le prennent, et c'est un phénomène mondial. Le manque d'informations sur les divers aspects de la petite pêche, notamment les caractéristiques socio-économiques et culturelles des populations concernées, constitue l'une des difficultés majeures quand il s'agit de prendre des décisions et de choisir des politiques. À l'avenir, il faudra que la collecte des données socio-économiques sur la petite pêche soit un objectif prioritaire : démographie, équipement, coûts et profits, organisation de la main d'œuvre, crédit et épargne, infrastructures sociales.

14 - L'APPUI DE LA RECHERCHE

Aucun programme visant à donner aux populations de pêcheurs une meilleure chance de participer au développement des pêches ne saurait durer s'il n'est pas solidement étayé par des études appropriées. Celles-ci doivent impérativement avoir un caractère multidisciplinaire, et les aspects socioculturels, techniques et écologiques doivent être traités dans un esprit "maritime". Pour commencer on procédera à une évaluation large et rapide du sujet afin d'obtenir une première approximation, un résumé des réalités. Ce premier débroussaillage se fera selon un mode participatif, car c'est ainsi seulement que les populations de petits pêcheurs pourront par la suite rester dans le coup et être intimement associés au programme de recherche, dans sa phase d'élaboration et dans la phase de mise en œuvre. Le groupe de travail SIFR (Study of International Fisheries Research) sur les facteurs critiques qui affectent la pêche à petite échelle relève un certain nombre de champs de recherche qui pourraient déboucher sur des résultats fructueux. L'ensemble concerne essentiellement les problèmes des gens, et donc la sociologie. On peut distinguer trois aires

principales : premièrement l'organisation sociale des groupes de pêcheurs, deuxièmement le contexte institutionnel de ces groupes, troisièmement les forces en jeu et les conditions dans lesquelles ces groupes fonctionnent. Comme les conditions d'exercice de la petite pêche varient d'une région à l'autre, il serait bon de mettre en place un réseau de petits établissements qui feraient à la fois des recherches ad hoc et de la formation, en mettant d'emblée dans le jeu des organisations de petits pêcheurs.

sources : Kurien, 2000b ; 1998c.

Annexe 5 – Chronologie succincte de l'altermondialisation halieutique

année	**symposiums et ateliers d'ICSF**	*rencontres du WFF*	rencontres du WFFP
1984	***Conférence internationale des travailleurs de la pêche et de leurs sympathisants (Rome)***		
1986	**Atelier de Trivandarum** **« Vers un collectif international d'appui à la pêche artisanale »**		
1989	**Symposium sur l'environnement marin et sur l'avenir des travailleurs de la pêche (Lisbonne)**		
1990	**Conférence internationale de Bangkok (AG du collectif)** **« Les évolutions de la pêche mondiale et l'avenir des travailleurs de la pêche »**		
1991	**Atelier régional de Port-Louis** **« Les conditions de travail des pêcheurs embarqués sur les navires hauturiers »**		
1992	**- Conférence internationale de Bruxelles** **« La bataille du poisson » => naissance de la CAPE** **- Atelier régional asiatique de Trivandarum** **« L'énigme de l'UES : consultation sur le syndrome épizootique ulcéreux par rapport à l'environnement et à l'homme »**		
1994	**Conférence internationale de Cebu (AG du collectif)** **« La lutte des travailleurs de la pêche : nouvelles alternatives »**		
1995	**Rencontre internationale de Québec** **« L'exportation de la crise des pêches condamnée par les pêcheurs »**		
1996	**- Atelier régional asiatique de Madras** **« La pêche et la gestion des zones côtières en Asie du Sud : étude comparative »** **- Atelier régional d'Afrique de l'Ouest de Dakar** **« Les problèmes de genres dans le secteur de la pêche »**		

1997	**Atelier régional latino-américain de Lima** **« Les pêcheurs et Internet »**	*Rencontre de New Delhi* *« Forum mondial des pêcheurs et de travailleurs de la pêche »*	
1998	**- Atelier de Trivandarum (AG du collectif)** **=> réflexions sur les relations ICSF - WFF** **- Atelier régional d'Afrique de l'Ouest d'Accra** **« Pêche, analyses sociales et stratégies d'organisation en Afrique »**	*Réunion préparatoire du comité de coordination (CC) à Namur*	
1999		*Réunion préparatoire du CC à San Francisco*	
2000	**Atelier régional latino-américain de Ceara** **« Genre et communautés de pêche côtière en Amérique latine »**	*Réunion préparatoire du CC à Loctudy* *Assemblée constituante de Loctudy (scission)*	
2001	**- Atelier régional d'Afrique de l'Ouest de Dakar** **« Problèmes et perspectives de développement commercial de la pêche artisanale en Afrique de l'ouest »** **- Conférence régionale de l'Océan indien (Chennai)** **« Construire l'unité : les communautés littorales et l'avenir de l'océan Indien »**	*Réunion préparatoire du CC à Québec*	Réunion préparatoire du CC à Bombay
2002	**- Atelier de Maputo (AG du collectif)** **=> réflexion sur structuration interne d'ICSF** **- Conférence régionale asiatique des peuples pêcheurs de Hat Yai** **« Couper le filet de la globalisation »**		AG du Forum à Fort-de-France
2003	**- Atelier régional de Chennai** **« Capacité d'agir à travers l'Information : programme de formation pour les organisations de pêcheurs et les ONG »**		
2004	**Conférence régionale asiatique de Medan** **« Consultation régionale asiatique sur les femmes dans la pêche »**	*AG du Forum à Lisbonne*	AG du Forum à Kisumu

2005	**Atelier régional latino-américain de Santa Clara del mar** **« Reconnaître ses droits d'accès aux ressources halieutiques : conditions pour une pêche responsable en Amérique latine »**		Réunion préparatoire du CC à Hong Kong AG du Forum à Hong Kong
2006	**- Atelier de Fortaleza (AG du collectif, 20e anniversaire)** **« Nouvelles préoccupations pour les communautés de pêcheurs : Travail, Commerce, Genres, Protection civile, Biodiversité, Pêche responsable »** **- Atelier régional asiatique de Chennai** **« L'après-tsunami : réhabilitation des communautés de pêche et subsistance des pêches »** **- Atelier régional d'Afrique orientale et australe de Dar el Salaam** **« Communautés de pêche et développement durable en Afrique orientale et australe : le rôle de la pêche à petite échelle »**		
2007	**Atelier régional asiatique de Siem Reap** **« Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches en Asie »**		AG du Forum à Negombo
2008	**- Atelier régional d'Afrique orientale et australe de Zanzibar** **« Affirmer ses droits, définir ses responsabilités : points de vue des communautés de petits pêcheurs sur la gestion du littoral et des pêches »** **- Atelier régional latino-américain de Punta de Tralca** **« Consolider et garantir l'accès et les droits d'usage des pêches artisanales »**	*AG du Forum à Bangkok*	AG du Forum à Bangkok
2009		*28e session du COFI à Rome*	28e session du COFI à Rome
2010	**- Atelier de Bruxelles** **« La réforme de la Politique Commune de la Pêche et les pêcheries à petite échelle : Paver le chemin vers des modes de vie durables et des communautés de pêche dynamiques**		

sources : *Samudra*, site Internet ICSF, entretien Brian O'Riordan.

Annexe 6 – L'Atelier préparatoire de la société civile (Bangkok, 2008)

sources : *Samudra*, n° 51, p. 3 et 8

Rapport de l'Atelier préparatoire de la société civile

Préambule

Nous, venus de 36 pays au nombre de 106 pour représenter des communautés de pêcheurs artisans, des communautés autochtones vivant de la pêche, réunis à Bangkok, du 11 au 13 octobre 2008, avec nos sympathisants pour l'Atelier préparatoire de la société civile ;

Nous fondant sur les processus préalables à cet événement, en particulier la Déclaration élaborée par le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et les ateliers préparatoires organisés par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et d'autres organismes en Asie (Siem Reap, Cambodge), Afrique orientale et australe (Zanzibar, Tanzanie) et Amérique Latine (Punta de Tralca, Chili) ;

Reconnaissant le principe de souveraineté alimentaire exposé dans la Déclaration de Nyéléni ;

Déclarant que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles et que le développement de pêches artisanales et autochtones responsables et durables n'est possible que si leurs droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels sont pris en considération de façon intégrée ;

Reconnaissant que tous les droits et libertés s'appliquent également aux hommes et aux femmes des communautés, reconnaissant la contribution continue des femmes pour maintenir la résilience de ces communautés ;

Déclarant que la dépendance de ces communautés à l'égard des ressources naturelles vivantes aquatiques et côtières est modelée par les nécessités de la vie, de la lutte contre la pauvreté, pour améliorer leur existence et exprimer leurs valeurs culturelles et spirituelles ;

Reconnaissant la complémentarité et l'interdépendance des activités liées à la pêche au sein des communautés ;

Reconnaissant l'interconnexion entre santé et bien-être des communautés côtières et écosystèmes aquatiques ;

Nous demandons à la FAO, aux autres organisations des Nations-Unies concernées, aux organismes régionaux des pêches et à nos gouvernements respectifs de :

Assurer des droits d'accès

1. Garantir des droits d'accès aux communautés de pêcheurs artisans et autochtones sur des territoires, terres et zones aquatiques dont elles dépendent traditionnellement pour leurs moyens d'existence ;

2. Reconnaître et faire appliquer le droit des communautés de pêcheurs à restaurer, protéger et gérer les écosystèmes aquatiques et côtiers locaux ;

3. Etablir la pêche artisanale comme modèle préférentiel dans la Zone économique exclusive (ZEE);

4. Prendre et faire appliquer des mesures pour interdire la pêche industrielle dans les eaux côtières ;

5. Interdire la pêche illégale et toutes techniques et pratiques de pêche destructrices ;

6. Arrêter et prévenir la privatisation des ressources halieutiques, qui se fait notamment par le biais des quotas individuels transférables (QIT) et autres systèmes similaires favorisant les droits de propriété ;

7. Arrêter et prévenir le déplacement des communautés de pêcheurs victimes de la privatisation des eaux et terres dont elles disposaient pour cause de tourisme, aquaculture, installations militaires et de défense, préservation de l'environnement, industrie ;

8. Veiller à ce que la déclaration, l'établissement et la gestion des Aires marines protégées (AMP) se fassent obligatoirement avec la participation active des communautés locales et autochtones et des pêcheurs artisans ;
9. Assurer l'intégration des savoirs traditionnels et lois coutumières dans les choix de gestion des pêches ;
10. Garantir une participation équitable des communautés de pêcheurs artisans et autochtones dans les processus décisionnels relatifs à la gestion des pêcheries et du littoral, en assurant leur consentement éclairé préalable pour toute décision de gestion ;
11. Reconnaître les droits de pêche traditionnels des communautés de pêcheurs artisans et autochtones venant d'États voisins adjacents, et établir des accords bilatéraux appropriés pour protéger leurs droits ;
12. Protéger les eaux marines et continentales de toute forme de pollution et aussi de projets d'assèchement ;
13. Refuser l'aquaculture industrielle et les espèces génétiquement modifiées ou exotiques en aquaculture ;
14. Reconnaître, promouvoir et protéger les moyens d'existence diversifiés des communautés de pêcheurs.

Assurer les droits après récolte
15. Protéger l'accès des femmes des communautés de pêcheurs aux ressources halieutiques pour la transformation, la vente, l'alimentation, notamment en protégeant la nature diversifiée et décentralisée des pêches artisanales et autochtones ;
16. Améliorer l'accès des femmes aux marchés, en particulier en mettant à leur disposition des facilités de crédit, des technologies et infrastructures appropriées aux points de débarquements et de vente ;
17. S'assurer que le commerce international ne conduise pas à des dégradations environnementales ou porte atteinte aux droits humains et à la sécurité alimentaire des communautés de pêcheurs locales ;
18. Mettre en place des mécanismes spécifiques pour faire en sorte que les échanges commerciaux favorisent le développement humain et génèrent une répartition équitable des bénéfices au profit des communautés de pêcheurs ;
19. Inclure de manière effective les communautés de pêcheurs dans les négociations relatives au commerce international du poisson et produits dérivés ;
20. Établir des mécanismes institutionnels qui garantissent la priorité à la consommation locale de poisson sur l'exportation ou la transformation du poisson en farines ;
21. Réguler les capacités de transformation, particulièrement pour les pêcheries orientées vers l'exportation, cela afin de maintenir une pêche durable ;
22. Rejeter les schémas d'écolabellisation, et opter plutôt pour une labellisation de zones spécifiques qui identifie des pêcheries durables tant du point de vue social qu'écologique ;

Assurer les droits humains
23. Protéger les identités culturelles, la dignité et les droits traditionnels des communautés de pêcheurs et des populations autochtones ;
24. Respecter les obligations légales découlant de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) et les législations subséquentes dans ce domaine, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention sur les droits de l'enfant, la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) ;
25. Garantir l'accès des communautés de pêcheurs aux services essentiels, tels que l'eau potable, l'éducation, l'hygiène, la santé, la prévention et le traitement du Sida ;
26. Garantir les droits de toutes les catégories de travailleurs de la pêche, y compris les travailleurs indépendants, les employés et les travailleurs du secteur informel, à la sécurité sociale et à des conditions de travail sûres et dignes ;
27. Mettre en œuvre la Convention de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche (2007) et étendre sa portée aux personnes qui pêchent dans les eaux intérieures et sur le rivage ;
28. Veiller à ce que les États obtiennent le consentement libre, préalable et informé des communautés de pêcheurs artisans et des populations autochtones avant de lancer tout projet ou programme susceptible de porter préjudice à leur vie et leurs moyens de subsistance ;

29. Adopter des mesures spécifiques qui considèrent, renforcent et protègent le droit des femmes à participer pleinement à tous les aspects des pêches artisanales, en éliminant toutes formes de discrimination à leur encontre et en assurant leur sécurité contre les abus sexuels ;
30. Prendre des mesures urgentes et immédiates pour la libération et le rapatriement des pêcheurs arrêtés, conformément aux dispositions de l'UNCLOS et des instruments relatifs aux droits humains ;
31. Protéger du harcèlement les hommes et les femmes faisant un commerce transfrontalier régional de poissons ;
32. Adopter et faire appliquer une législation visant à créer des organismes autonomes de prévention et de gestion des catastrophes naturelles pour répondre aux besoins de reconstruction et de redynamisation des pêcheries artisanales et autochtones ;
33. Etablir des mécanismes ayant pour objectif d'aider les communautés de pêcheurs affectées par une guerre civile ou autres formes de violation des droits humains à reconstruire leurs moyens d'existence et leur vie ;
34. Améliorer la coordination institutionnelle à tous les niveaux pour favoriser le bien-être des communautés de pêcheurs ;
35. Garantir le droit des communautés de pêcheurs à l'information sous des formes appropriées et accessible ;
36. Aider au renforcement des capacités des communautés de pêcheurs et des populations autochtones afin qu'elles puissent participer effectivement à la gouvernance des ressources côtières et halieutiques.

Les gouvernements nationaux ont l'obligation légale d'appliquer les instruments internationaux relatifs aux droits humains. Nous demandons que tous les gouvernements prennent ces obligations au sérieux et créent l'environnement nécessaire pour que les communautés de pêcheurs jouissent pleinement de ces droits.
Nous demandons la création urgente de mécanismes indépendants pour assurer le suivi et l'information concernant le respect de ces obligations.
Nous demandons au Comité des pêches de la FAO (COFI) d'inclure dans le Code de conduite pour une pêche responsable un chapitre spécifique sur les pêches artisanales, et qui reconnaisse les devoirs des États à l'égard de ce secteur.
En tant que représentants ou sympathisants des pêches artisanales et autochtones, nous convenons qu'il est aussi de notre responsabilité d'aider les communautés locales, qui ont été jusqu'à présent marginalisées, à réclamer le respect de leurs droits au niveau national.
Nous répétons qu'il est grand temps d'agir pour remédier aux négligences passées à l'égard des pêches artisanales et autochtones, et nous réclamons des actions immédiates pour éviter un désastre imminent et de nouveaux conflits.

sources : ICSF, *Samudra*, n°51, 2008.

Annexe 7 – Signes officiels de qualité des Pdm en vigueur en France en 2010

Il existe en France – et en Europe – un certain nombre de **signes officiels de qualité** qui, de part leurs cahiers des charges, se prêtent (pour l'instant) plus facilement aux normes de production aquacole. Quatre grands types sont brièvement présentés ici : deux labels (Label Rouge et AB) et deux signes d'origine (AOC et IGP).
Créé par la loi d'orientation agricole de 1960, le ***Label Rouge*** est une certification qui atteste qu'une denrée alimentaire possède un ensemble de caractéristiques préalablement fixées dans un cahier des charges qui établissent un niveau de qualité supérieur. Démarche obligatoirement collective, ce label national français est une marque collective propriété du Ministère de l'Agriculture (Fossecave et Aubin, *op. cit.*). Alors que les Pdm souffrent d'un déficit d'images auprès des consommateurs, le *Label Rouge* reste une arme efficace de valorisation, son statut de signe officiel et sa notoriété renforçant le crédit confiance dont il bénéficie en restauration et sur les étals (Renard, 2010). Si ce label sert davantage de « parachute » en maintenant un différentiel de prix non négligeable, il dépend fortement des quantités mises sur le marché sous label ainsi que des prix des produits de qualité standard. Cette production aquatique labélisée reste donc relativement confidentielle avec seulement une vingtaine de produits en 2010, pour des volumes ne représentant pas plus de 2 % des Pdm achetés en France par an. Compris entre 10 000 et 50 000 €, l'investissement reste par ailleurs assez élevé : audits d'organismes certificateurs, autocontrôles, analyses sensorielles, surcoûts des intrants... (Vaudour, 2004 ; 2007a). Aussi les retombées et la rentabilité du label pour la filière se mesure davantage par le retour sur image que par une réelle plus value comptable. Ce signe officiel de qualité national non lié à une origine géographique donnée reste aujourd'hui le plus sérieux label que les acteurs de la filière cherchent à arborer, au point que les demandes de labellisation se multiplient. L'INAO a même crée une commission transversale sur les Pdm afin de réfléchir à l'élaboration d'une notice technique et de règles minimales pour l'obtention du label (proportion d'aliments marins, densité d'élevage, etc.) (Renard 2010).
De son côté, le signe **AB** certifiant une production « **biologique** » bénéficie lui aussi d'une bonne image auprès des consommateurs occidentaux. Ce signe de qualité garantit officiellement qu'un aliment est issu d'un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal, qu'il exclut l'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides) et d'organismes génétiquement modifiés (OGM), consigne des règles d'alimentation stricte (aliments biologiques ou poisson issu de la pêche sous quotas), etc. (Fossecave et Aubin, *op. cit.*). Dans le monde, seul une vingtaine de Pdm sont reconnus « bio » : poissons (bar, dorade, cabillaud, turbot, truite, carpe, pangasius, tilapia, perche, saumon), mollusques (coquille St-Jacques, huitre, moule, omble chevalier), crustacés (crevette, écrevisse) et algue. En France, il existe un cahier des charges qui garantit le contrôle et les règles de production pour l'élevage aquacole conformément au principe de l'agriculture biologique. Les Pdm estampillés « bio » représentent néanmoins une part infime de l'offre nationale en produits biologiques, et porte sur une poignée d'espèces : bar et dorades (Provence Aquaculture et Cannes Aquaculture), truite (Viviers Cathares), salmonidés (Ferme marine de l'aber Wrac'h) (Guillot, 2006).
Enfin, les productions localisées établissent un lien entre la qualité et une origine géographique qu'il s'agit de protéger pour en défendre la notoriété. Ainsi, les mentions **Appellation d'origine contrôlée** (AOC) et **Indication géographique protégée** (IGP) désignent toutes deux le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, d'un pays, qui sert à désigner un produit ou une denrée alimentaire qui y serait originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Celles-ci identifient donc un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique et assurent en retour une certaine protection juridique du nom du produit, la première (AOC) étant plus exclusive et moins souple que la seconde (IGP) dans sa relation au milieu géographique. En puisant ses spécificités dans un terroir d'origine, en cherchant à valoriser les potentialités d'une zone géographique et en les protégeant, ces deux dispositifs s'appréhendent de plus en plus, en France comme en Europe, comme des outils d'aménagement du territoire (Bérard et Marchenay, *op. cit.*). Cependant, les Pdm se prêtent difficilement aux critères définis par ces deux signes, du fait notamment du fait de la difficulté d'établir le lien direct entre la qualité du produit (pêché ou élevé) et son lieu géographique d'origine, et ce d'autant plus pour des ressources halieutiques sauvages et souvent mobiles (Fossecave et Aubin, *op. cit.*). En outre, du fait de la longueur des délais d'obtention de la certification, les Pdm ne disposent pas d'un accès facile aux signes officiels de qualité. Ils sont ainsi sont très peu nombreux à bénéficier des signes de qualité : les moules du bouchot de la Baie du Mont-St-Michel (après 12 ans de démarches !) pour l'AOC ; l'anchois de Collioure, la coquille St-Jacques des Côtes-d'Armor et les huîtres de Marennes-Oléron pour l'IGP (Renard, 2010).
Quelques **chartes « qualité »** se développent également au sein de la filière aquatique française, tant sur amont de celle-ci par le segment aquacole qu'en aval par la distribution. C'est ainsi qu'en novembre 2001 le syndicat français d'aquaculture marine et nouvelle lance leur charte « Qualité Aquaculture de France » qui vise rassurer les consommateurs sur la base de garanties sanitaires, de contrôles et d'une identification claire de certaines espèces piscicoles (bars, dorades, turbots, maigres et esturgeons) (Guillot, 2002). De son côté, la « Fédération des poissonniers de Bretagne »., qui regroupe quelque 150 professionnels, élabore en mars 2008

une charte qualité dans laquelle les poissonniers s'engagent à effectuer l'essentiel de leurs achats en Pdm – à hauteur de 80 % pour le poisson, 70 % pour les crustacés et coquillages – auprès des départements bretons et/ou de bateaux immatriculés dans un quartier maritime de la Bretagne administrative. Ces artisans fournissent aussi à leur clientèle une identification précise sur leurs étals quant à l'origine et les qualités nutritionnelles de leurs produits, des informations et autres conseils en matière de préparation et de cuisson des produits tout en respectant les réglementations en vigueur (hygiène, tailles, collecte des déchets, etc.) (Gallois, 2008).

les démarches « qualité » en aval de la filière halio-aquacole française en 2010

Label Rouge	***AB***	***AOC***	***IGP***
Bar frais d'élevage de France (origine Méditerranée)	Bar et dorades de Provence	Anchois de Collioure	
Truite de source et truite arc-en-ciel	Truite de Cathares		
Turbot frais d'élevage marin de France			
Sardines fraîches et filets de sardines pêchées à la bolinche de Bretagne			
Saumon atlantique d'élevage frais et/ou fumé, d'origine Norvège, Écosse et/ou Irlande	Saumon de Bretagne		
Conserves de sardines de St-Gilles Croix de Vie			
Conserves de thon blanc, de maquereaux, de saumon, et de sardines de Bretagne			
Soupe de poisson			
			Moules du bouchot de la baie du Mont-St-Michel
Huitres vertes « fines claires » et « pousse en claires » de Marennes-Oléron		Huitres de Marennes-Oléron	
Coquilles St-Jacques entières et fraiches et noix de St-Jacques de Normandie		Coquilles St-Jacques des Côtes-d'Armor	
Crevettes entières de Madagascar, sauvages et d'élevage, crues surgelées et cuites réfrigérées			

sources : http://agriculture.gouv.fr/signes-de-qualite ; *PdM*, 2010, n°121, p. 41. ; *PdM*, 2010, n° 118, p. 16 ; *PdM*, 2002, n° 70, p. 28.

Annexe 8 – Une expérience d'économie sociale et solidaire précurseur au cœur du pays bigouden : le cas du Panier de la mer

Pour Annie Gouzien, l'une des caractéristiques majeures de la socio-économie bigoudène réside dans « l'encastrement économique des entreprises halieutiques dans la société locale », c'est-à-dire d'une interdépendance objective (solidarités de fait) entre logiques économiques et communautés familiales (Gouzien, 2007). Ce modèle particulièrement fort dans la filière pêche est lié au modèle artisanal dans lequel la famille est une communauté d'économie et aussi au modèle sociétaire coopératif qui rassemble petites entreprises familiales et artisans indépendants – des producteurs aux armateurs en passant par les mareyeurs – sur la base d'une organisation portuaire territoriale, pour une meilleure maîtrise de l'amont et de l'aval de la filière. La prégnance de ce monde domestique se retrouve également dans les relations salariales avec la rémunération à la part[a] ou dans une institution comme la godaille[b], et symbolise ainsi le fait que les rapports sociaux de parenté et de voisinage, autrement dit les liens interpersonnels et les relations solidaires de proximité, jouent un rôle structurant au sein de ce secteur d'activité (*ibid.*). À ce titre, on peut considérer, à l'instar la sociologue, que la pêche bigoudène constitue « un espace historique de développement d'économie sociale et solidaire », celle-ci ayant maint fois été un facteur de dynamisme et de résistance dans la crise qui affecta la pêche bretonne au cours des années 1990 (Gouzien, 2005). Le rôle matriciel du territoire dans les dispositions à opérer un développement solidaire apparaît assez nettement au travers de ses cultures socio-productives et du sentiment d'appartenance de ses acteurs, qui réside dans l'alliance – ancienne – d'un *dynamisme entrepreneurial* et d'une *solidarité territoriale*, justifiée par le caractère extrêmement aléatoire de l'activité.

L'exemple du **Panier de la mer** en constitue une illustration des plus intéressantes. Association loi 1901 née en 1998, l'expérience du *Panier de la mer* abrite un dispositif partenarial réunissant associations, élus et acteurs publics (Banque alimentaire du Finistère, Comité local du Secours populaire du Guilvinec, Comité de bassin d'emploi du pays bigouden, etc.). Il constitue de ce fait une expérience associative d'économie sociale et solidaire aux objectifs multiples, en vue non seulement de lutter contre des formes de gaspillages alimentaires mais aussi de mieux insérer socialement et professionnellement des exclus tout en répondant aux besoins en main d'œuvre qualifiée du segment mareyage. Concrètement, l'expérience consiste en premier lieu à récupérer gratuitement auprès de deux OP coopératives (OPOB) et privées (PROMA) du poisson de retrait sous criées (produits abimés, prix trop bas, surquotas...) qui seraient sinon soit transformés en vue d'une congélation par leurs propres circuits de mareyage, soit plus probablement détruits ou encore transformés en farines animales. Les stocks de poissons ainsi récupérés sont transformés dans l'atelier de mareyage du lycée maritime du Guilvinec par une équipe de salariés sous « contrat emploi solidarité », c'est-à-dire des personnes bénéficiaires du RMI ou bien chômeurs de longue durée. Les produits sont ensuite écoulés par camions frigorifiques en direction de la banque alimentaire du Finistère, vers les associations caritatives comme le Secours populaire ou vers les centres communaux d'action sociale du pays bigouden (*ibid.*).

[a] Ce système de rémunération répartit en fait le partage des risques mais aussi des chances de richesse entre propriétaire embarqué et le reste de l'équipage.

[b] Ce système constitue un droit coutumier du marin sur sa pêche sous la forme d'un prélèvement en nature, utilisée à des fins d'autoconsommation familiale mais aussi de distribution dans un environnement plus large.

Annexe 9 – Du verdissement économique à l'ingérence écologique : quelques exemples malgaches

Un verdissement industriel crevettier malgache soutenu de l'extérieur : l'exemple de l'AFD

Il existe à ***Madagascar*** un foisonnement de projets de développement et de coopération pour le segment crevettier (tant halieutique qu'aquacole). Parallèlement aux programmes financés par organismes internationaux (BM, PNUD) ou régionaux (UE), les soutiens bilatéraux de certaines agences nationales de développement (AFD pour la France, JICA pour le Japon, GTZ pour l'Allemagne) ou de certaines ONG contribuent également à développer cette filière (Ravomanana Pradel, 2004). L'agence japonaise investit par exemple en 1996 dans un centre de développement de la culture crevettière afin de transférer un certain savoir technologique aquacole (écloserie à Amborovy, bassin de grossissement à Antsahabingo, centre de formation à Mahajanga). Elle participe aussi en 2001 à l'installation d'un centre de distribution des produits halieutiques à Mahajanga afin d'améliorer le système de conservation et de distribution pour les petits pêcheurs et les collecteurs (*ibid.*). Mais parmi les appuis « extérieurs » reçus par cette filière industrielle, ceux engagés par l'Agence française au développement (AFD) depuis une vingtaine d'années figurent parmi les plus significatifs.

Au début des années 1990, deux partenaires du développement de la filière crevettière industrielle malgache – l'AFD et *l'International finance corporation* (filiale de la BM) – investissent quelques 10 M€ (sous la forme d'un portefeuille de prêts aux entreprises) pour financer la construction et la modernisation de navires et d'unités de transformation. Ces deux bailleurs agissent par la suite pour l'émergence d'une représentation privée de la profession et donnent ainsi naissance au *Groupement des aquaculteurs et des pêcheurs de crevettes de Madagascar* (**GAPCM**) (Henry et Rojat, 2006). Avec pour objectif principal de « promouvoir la connaissance sur la pêcherie et de disposer d'informations actualisées et précises pour servir de base de discussion » (Chaboud, 2007a), ce syndicat s'affirme comme un acteur majeur de la gestion des activités halio-aquacoles (crevettières) à l'échelle de l'île. Dès 1996, l'AFD finance un projet triennal de 450 000 € visant à accompagner le dialogue politique du GAPCM avec le gouvernement malgache. Plusieurs initiatives découlent de ce partenariat public-privé[a]*. Tout d'abord, la mobilisation du GAPCM, accompagnée de l'appui financier de l'AFD et technique de l'UE, dans les travaux de mises aux normes sanitaires des entreprises conduisent à limiter l'embargo crevettier (3 mois seulement) de la CE en 1997. Par la suite, deux organismes d'aide à la décision sont créés en 1998, le *Programme national de recherche crevettière* (PNRC) d'un coté, en tant qu'outil de connaissance scientifique de cette ressource (modélisation bioéconomique) en partenariat avec l'Institut de recherche et de développement (IRD) ; l'*Observatoire économique de la filière crevettière* (OEFC) de l'autre, en tant qu'organisme paritaire dépendant du MAEP et du GAPCM destiné à produire une information économique de qualité sur la filière. Enfin, devant l'insistance de la BM pour la mise aux enchères internationales des droits de pêche, une réforme du système d'allocation des droits de pêche (décret 2000-415) est engagée en 2000 afin de pérenniser la pêcherie et d'optimiser les résultats économiques tout en répondant aux préoccupations sur la transparence et l'équité dans l'allocation des licences (stabilisation de l'effort de pêche, surveillance des navires par satellite, augmentation des prélèvements de l'État) (Henry et Rojat, *op. cit.* ; Chaboud, 2007a).

Un autre projet plus ambitieux voit aussi le jour dès 2001, dans un contexte où la politique sectorielle halieutique malgache est marquée par une triple nécessité : *rationalisation économique de la filière crevettière* dont la rentabilité financière se dégrade (surcapacité de pêche, concurrence de l'aquaculture, coûts croissants de l'énergie) ; *réforme du mode de gouvernance* du secteur (rééquilibrage des relations entre État et secteur privé, meilleure intégration de la pêche traditionnelle) ; *prise en compte de la dimension environnementale* de la nouvelle rhétorique halieutique (pêche responsable) (Chaboud, 2007a). Dans cette triple optique, le gouvernement obtient une subvention conjointe de l'AFD et du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) de plus de 7 M€ pour la mise en place d'un « Programme de gestion durable de la ressource crevettière » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le GAPCM. Celui-ci se fixe pour objectif principal de fournir les moyens d'une concertation entre tous les acteurs de la pêche crevettière pour une application effective et transparente de la réglementation afin d'appuyer ce programme de gestion durable de la pêcherie (Henry et Rojat, *op. cit.*). Concrètement, ce projet prévoit entre autres le cofinancement de l'OEFC et du système de surveillance des pêches (en collaboration avec l'UE), la fourniture de données biologiques pour alimenter les travaux du PNRC, la réalisation d'infrastructures dans les deux principaux ports crevettiers (Mahajanga et Toamasina), la mise en place d'activités crevetticoles plus

[a] Au regard des coûts totaux supportés entre 2003 et 2003 par les acteurs – gouvernement malgache, bailleurs de fonds et GAPCM –, soit un peu moins de 18 M€, le retour sur investissement est évalué à 27 M€ (soit un ratio coûts/bénéfices de 1,5), voir de plus de 40 M€ si l'on inclut les bénéfices dégagés par l'aquaculture (ratio de 2,3) (*ibid.*).

responsables sur le plan environnemental, la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources avec les pêcheurs traditionnels (cf. section *7.2.2.3*), etc.

Quand prendrez-vous nos enfants pour des lémuriens ? L'ingérence écologique à Madagascar[a]

En matière de cooperation inter-transnationale, force est de constater que l'aide au développement porte bien souvent sur la satisfaction de certains intérêts ou garanties (commerciaux, culturels, politiques, etc.) (Brunel, 1997). Le dialogue entre les bailleurs de fonds (institutions financières, agences de développement, ONG...) et les gouvernements du Sud apparait alors comme un jeu de négociation dans lequel ces pays bénéficiaires s'inscrivent dans une logique de captation des flux d'aide où la *dimension environnementale* est devenue une source de conditionnalité essentielle (Aknin *et al.*, *op. cit.* ; Froger, *op. cit.* ; Rossi, 2000). « Insidieusement, l'Afrique se voit assigner une fonction récréative et exotique par un Occident en mal d'authenticité » auxquelles certains gouvernements africains tentent de tirer avantages au moyen d'une vigoureuse « diplomatie verte » (Brunel, 2004). Cette priorité accordée au respect de l'environnement s'effectue (hélas) le plus souvent au détriment du développement social et économique des populations. Perçue comme le paradis de la biodiversité, l'Afrique est ainsi incitée à geler des territoires de plus en plus importants, gérés sous le contrôle d'ONG mondialisées, tandis que les populations locales perdent l'accès à leurs territoires traditionnels. « Tout se passe comme si le continent devait à tout prix être mis sous cloche, devenir le conservatoire d'une faune sauvage certes exceptionnelle mais souvent difficilement compatible, à son état naturel, avec l'extension des activités humaines [et] la préservation de la dignité et du cadre de vie des populations » (*ibid.*). Cette réalité trouve une certaine occurrence à ***Madagascar*** tant le pays reste « le réceptacle d'un déversement de projets [nés] des fantasmes que fait naître la situation d'extrême pauvreté de sa population par opposition à une nature qui fait figure de « *hot spot* » mondial en matière de biodiversité » (Goedefroit et Revéret, *op. cit.*). Par ailleurs, comme l'économie nationale dépend pour moitié des seules ressources naturelles et que près de 90 % des emplois y sont directement liés, l'idéologie de la conservation demeure au cœur des politiques de développement impulsées par l'État malgache et les bailleurs de fonds (Plan national d'action pour l'environnement, Document stratégique de réduction de la pauvreté de la BM…). Dans ce contexte, on comprend mieux la forte présence numérique de projets portés par un nombre non moins exceptionnel de promoteurs, de nature (organismes supranationaux, ONG, agence de développement, industriels...) et d'origine géographiques (États-Unis, Japon, Allemagne, France...) différentes (Méral et Requier-Desjardin, 2006 ; Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, *op. cit.*).
Ainsi, « de la République humaniste et écologique » au « développement rapide et durable » respectivement souhaitée par les deux anciens présidents Ratsiraka et Ravalomanana, Madagascar a semble-t'il toujours envisagé la question de son développement en lien avec un environnement perçu comme ressource essentielle pour promouvoir le premier (Rakoto Ramiarantsoa, 2008). Pourtant, on est en droit de s'interroger sur la capacité réelle du pays à utiliser la richesse en biodiversité pour construire une trajectoire de développement basée sur la valorisation de cette ressource spécifique (Méral et Requier-Desjardin, *op. cit.*). Dans cet ordre d'idée, le pays, qui entend mener la « politique de sa géographie » en tirant bénéfice de sa situation géographique (exploitation des ressources naturelles, conservation de sa mégabiodiversité), reste en proie à « d'insurmontables tensions pour). En fait, environnement et développement ont du mal à cohabiter et posent plus généralement la question des coordinations territoriales à promouvoir en raison des multiples interférences scalaires générées : réalités locales, décisions nationales, injonctions supranationales (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004 ; Rakoto Ramiarantsoa, 2008). Le géographe malgache insiste en outre sur « l'absence d'un projet de société qui articule clairement ces différentes échelles afin que, au-delà du paradigme porteur de développement durable, l'environnement soit au service du territoire et de la société malgaches » (*ibid.*). Plus largement, de part les nombreuses situations conflictuelles et des stratégies de contournement qu'elles suscitent, les politiques globales environnementales mises en œuvre à Madagascar – comme dans de nombreux autres pays du Sud – ne sont elles pas localement un obstacle au développement durable qu'elles veulent promouvoir ? (Rossi, 2000). Le géographe souligne ainsi le fait que de retirer aux communautés (côtières) la gestion d'une fraction de leur espace, de les priver de tout ou partie de leur autonomie d'action et de leurs droits, au nom d'une certaine conception de la nature et de sa gestion, n'apparait pas vraiment comme le meilleur moyen d'assurer à long terme et sans ruptures l'évolution des écosystèmes, de garantir leur avenir et celui des sociétés qui en vivent ? Peut-on continuer à vouloir protéger la nature en excluant ou en ne respectant pas les hommes ? Dans de nombreuses communautés côtières de Madagascar, les simples nécessités du lendemain, le désir d'améliorer les conditions de vie, feront percevoir encore pour longtemps comme caduque cette vision (occidentale) de l'écologie et les politiques qui en découlent, celles-ci ne correspondant pas à leurs réalités et à leurs perceptions des problèmes, à leurs modes d'organisation et de gestion de l'espace, à leurs conceptions des rapports à la nature (*ibid.*).

[a] Expressions empruntées à G. Rossi (2000).

Annexe 10 – Quelques articles significatifs extraits du « Code de conduite pour une pêche responsable »

Introduction

La pêche, y compris l'aquaculture, apporte une contribution fondamentale à l'alimentation, à l'emploi, aux loisirs, au commerce et au bien-être économique des populations du monde entier, qu'il s'agisse des générations présentes ou futures, et devrait, par conséquent, être conduite de manière responsable. Le présent Code définit des principes et des normes internationales de comportement pour garantir des pratiques responsables en vue d'assurer effectivement la conservation, la gestion et le développement des ressources bioaquatiques, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité. Le Code reconnaît l'importance nutritionnelle, économique, sociale, environnementale et culturelle de la pêche et les intérêts de tous ceux qui sont concernés par ce secteur. Le Code prend en considération les caractéristiques biologiques des ressources et de leur environnement, ainsi que les intérêts des consommateurs et autres utilisateurs. Les Etats et tous ceux impliqués dans le secteur de la pêche sont encouragés à appliquer ce Code de manière effective.

Article 6 – Principes généraux

- *6.1* Les Etats et les utilisateurs des ressources bioaquatiques devraient conserver les écosystèmes aquatiques. Le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable afin d'assurer effectivement la conservation et la gestion des ressources bioaquatiques.
- *6.2* L'aménagement des pêcheries devrait promouvoir le maintien de la qualité, de la diversité et de la disponibilité des ressources halieutiques en quantités suffisantes pour les générations présentes et futures, dans un contexte de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable. Les mesures d'aménagement ne devraient pas seulement assurer la conservation des espèces visées, mais aussi celle des espèces appartenant au même écosystème que ces espèces, ou qui dépendent d'elles ou leur sont associées.
- *6.3* Les Etats devraient empêcher la surexploitation et devraient mettre en œuvre des mesures d'aménagement afin d'assurer que l'effort de pêche soit proportionnel à la capacité de production des ressources halieutiques et leur utilisation durable. Ils devraient prendre, lorsqu'il y a lieu, des mesures afin de permettre autant que possible la reconstitution des populations.
- *6.7* La capture, la manutention, la transformation et la distribution du poisson et des produits de la pêche devraient être effectuées de manière à préserver la valeur nutritionnelle, la qualité et l'innocuité des produits, à réduire le gaspillage et à minimiser les effets négatifs sur l'environnement.
- *6.8* Tous les habitats critiques pour les pêcheries dans les écosystèmes aquatiques marins et d'eau douce, tels que les zones humides, lés mangroves, récifs, lagons, nurseries et frayères, devraient être protégés et régénérés, autant que possible et là où nécessaire. Un effort particulier devrait être fait pour les protéger de la destruction, de la dégradation, de la pollution et d'autres effets significatifs résultant des activités humaines qui menacent la santé et la viabilité des ressources halieutiques.
- *6.14* Le commerce international du poisson et des produits de la pêche devrait être entrepris conformément aux principes, droits et obligations établis par l'OMC et aux accords internationaux pertinents. Les Etats devraient veiller à ce que leurs politiques, programmes et pratiques en rapport avec le commerce du poisson et des produits de la pêche n'entraînent ni la création d'obstacles à ce commerce, ni la dégradation de l'environnement, ni des effets négatifs sur les plans social et nutritionnel.
- *6.16* Les Etats reconnaissant qu'il est fondamental pour les pêcheurs et les aquiculteurs de comprendre l'importance de tout ce qui a trait à la conservation et la gestion des ressources halieutiques dont ils dépendent pour vivre, devraient, par l'éducation et la formation, promouvoir leur prise de conscience de la notion de pêche responsable. Ils devraient veiller à ce que les pêcheurs et les aquiculteurs participent, selon qu'il convient, au processus de formulation des politiques et de leur application, en vue de faciliter la mise en œuvre du Code.
- ***6.18* Reconnaissant l'importance de l'apport de la pêche artisanale et de la pêche aux petits métiers en matière d'emploi, de revenu et de sécurité alimentaire, les Etats devraient protéger de manière adéquate les droits des pêcheurs et des travailleurs du secteur de la pêche, particulièrement de ceux qui pratiquent une pêche de subsistance, artisanale et aux petits métiers, à des conditions de vie sûres et justes ainsi que, le cas échéant, à un accès préférentiel à des fonds de pêche traditionnels et aux ressources se trouvant dans les eaux relevant de la juridiction nationale.**

Article 7 – Aménagement des pêcheries

- *7.1.1* Les Etats et tous ceux qui participent à l'aménagement des pêcheries devraient, par le biais d'un cadre juridique, institutionnel et de définition des politiques appropriés, adopter des mesures pour assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques.
- *7.1.6* Les représentants des organisations concernées, tant gouvernementales que non gouvernementales, s'occupant de pêche devraient avoir la possibilité de participer aux réunions des organisations et arrangements sous-régionaux et régionaux d'aménagement des pêcheries, en qualité d'observateurs ou autrement, selon qu'il conviendra, conformément aux procédures de l'organisation ou arrangement concerné. Ces représentants devraient avoir accès en temps voulu aux dossiers et rapports de ces réunions, sous réserve des règles de procédures régissant l'accès à ces renseignements.
- *7.1.8* Les Etats devraient prendre des mesures pour empêcher ou éliminer la surcapacité de pêche et veiller à ce que le niveau de l'effort de pêche soit compatible avec l'exploitation durable des ressources halieutiques, afin d'assurer l'efficacité des mesures de conservation et de gestion.
- *7.2.1* Reconnaissant que l'utilisation durable à long terme des ressources halieutiques constitue l'objectif principal de la conservation et de l'aménagement, les Etats et les organisations et arrangements régionaux ou sous-régionaux d'aménagement des pêcheries devraient, entre autres, adopter des mesures appropriées, fondées sur les données les plus fiables disponibles, qui soient conçues pour maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux capables de produire leur rendement constant maximal, eu égard aux facteurs environnementaux et économiques pertinents, y compris les besoins particuliers des pays en développement.
- *7.2.2* Ces mesures devraient, entre autres, permettre que :

a) la constitution d'une capacité de pêche excédentaire soit évitée et que l'exploitation des stocks reste économiquement viable ;
b) les conditions économiques dans lesquelles opèrent les entreprises de pêche favorisent une pêche responsable ;
c) les intérêts des pêcheurs, y compris de ceux qui pratiquent la pêche de subsistance, la pêche aux petits métiers et la pêche artisanale, soient pris en compte;
d) la diversité biologique des habitats et écosystèmes aquatiques soit conservée et que les espèces menacées d'extinction soient protégées ;
e) les stocks épuisés puissent se reconstituer ou, lorsqu'il y a lieu, que l'on intervienne pour les reconstituer ;
f) les effets environnementaux préjudiciables aux ressources, résultant des activités humaines, soient évalués et, le cas échéant, corrigés ;
g) soient réduits au minimum la pollution, le gaspillage, les rejets, les captures par engins perdus ou abandonnés; les captures d'espèces non visées, poissons et autres espèces ainsi que les effets sur les espèces associées et dépendantes, au moyen de mesures comprenant, autant que possible, la mise au point et l'utilisation d'engins et de techniques de pêche sélectifs, respectueux de l'environnement et rentables ;

- *7.6.5* Les Etats et les organisations et arrangements d'aménagement des pêcheries devraient réglementer la pêche de manière à éviter les risques de conflits entre les pêcheurs utilisant des bateaux, engins et méthodes de pêche de types différents.
- *7.7.2* Les Etats devraient veiller à ce que leurs lois et réglementations prévoient des sanctions applicables en cas d'infractions, qui soient suffisamment rigoureuses pour être efficaces, y compris des sanctions permettant de refuser, de retirer ou de suspendre les autorisations de pêcher en cas de non-observation des mesures de conservation et de gestion en vigueur.

Article 8 – Opérations de pêche

- *8.2.5* Les Etats du pavillon devraient veiller à ce que soient respectées, en ce qui concerne les navires de pêche et les pêcheurs, les prescriptions de sécurité appropriées conformément aux conventions internationales, aux codes d'usages internationalement adoptés et aux directives facultatives. Les Etats devraient adopter des prescriptions appropriées de sécurité pour tous les bateaux de petite taille qui ne sont pas couverts dans les conventions internationales, codes d'usages ou directives facultatives.
- *8.4.8* La recherche sur les effets écologiques et sociaux des engins de pêche, et particulièrement sur les effets de ces engins sur la diversité biologique et sur les communautés côtières de pêcheurs, devrait être encouragée.
- *8.5.1* Les Etats devraient exiger que les engins, méthodes et pratiques de pêche soient, dans la mesure du possible, suffisamment sélectifs pour minimiser le gaspillage, les rejets, les captures d'espèces non visées, tant de poissons que d'autres espèces, les effets sur les espèces associées ou dépendantes, et que la finalité des réglementations correspondantes ne soit pas contournée par des subterfuges techniques. A cet égard, les pêcheurs devraient coopérer à la mise au point d'engins et de méthodes de pêche sélectifs. Les Etats devraient

veiller à ce que des informations sur les nouveaux procédés et besoins soient mises à la disposition de tous les pêcheurs.

Article 9 – Développement de l'aquaculture

- 9.1.4 Les Etats devraient veiller à ce que le développement de l'aquaculture n'ait pas d'effets négatifs sur les moyens d'existence des communautés locales et leur accès aux zones de pêche.
- 9.1.5 Les Etats devraient instituer des procédures efficaces, particulières à l'aquaculture, pour entreprendre des activités appropriées d'évaluation et de suivi de l'environnement dans le but de réduire au minimum les effets écologiques nuisibles et leurs conséquences économiques et sociales résultant de l'extraction d'eau, de l'utilisation des terres, de l'évacuation d'effluents, de l'utilisation de produits pharmaceutiques et chimiques, et d'autres activités liées à l'aquaculture.

Article 10 – Intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières

- *10.1.2* Eu égard aux multiples utilisations de la zone côtière, les Etats devraient veiller à ce que des représentants du secteur des pêches et des communautés de pêcheurs soient consultés au cours des processus de décision et qu'ils prennent part à d'autres activités en rapport avec la planification de l'aménagement et le développement des zones côtières.
- ***10.1.3*** **Les Etats devraient mettre en place, le cas échéant, des cadres institutionnels et juridiques en vue de déterminer les utilisations possibles des ressources côtières et régir l'accès à ces ressources, en tenant compte des droits des communautés côtières de pêcheurs et de leurs pratiques coutumières de manière compatible avec un développement durable.**

Article 11 – Pratiques post-captures et commerce

- *11.1.9* Les Etats devraient encourager l'utilisation du poisson pour la consommation humaine et promouvoir la consommation de poisson chaque fois qu'il y a lieu de le faire.
- *11.2.2* Le commerce international du poisson et des produits de la pêche ne devrait compromettre ni le développement durable de la pêche ni l'utilisation responsable des ressources halieutiques.
- *11.2.5* Les Etats devraient continuer à libéraliser le commerce du poisson et des produits de la pêche, et éliminer les barrières et les, distorsions au commerce, telles que les tarifs douaniers, les contingents et les barrières non tarifaires, conformément aux principes, droits et obligations établis par l'accord portant création de l'OMC.

sources : FAO, 1995.

– TABLES –

TABLE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

ACF : Armement coopératif finistérien

ACP : Afrique-Caraïbes-Pacifique

ADEPA : Association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale

AEP : Approche écosystémique des pêches

AFD : Agence française de développement

ALE : Accords de libre-échange

ALPB : Association des ligneurs de la pointe de Bretagne

AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

AME : Accords multilatéraux sur l'environnement

AMI : Accord multilatéral sur l'investissement

AMM : Apostolat de la mer Madagascar

AMNA : Accès au marché pour les produits non agricoles

AMP : Aires marines protégées

AMRPS : Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

ANDEPA : Association nationale pour le développement de la pêche artisanale

AOC : Appellation d'origine contrôlée

APE : Accord de partenariat économique

APP : Accord de partenariat pêche

ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

BFFM : Branche française du forum mondial

BM : Banque mondiale

BNT : Barrières non tarifaires

BQM : Bretagne qualité mer

BRD : *By-catch reduce device*

CAPE / **CFFA** : Coalition pour des accords de pêche équitables / *Coalition for fair fisheries arrangements*

CBD : Convention sur la diversité biologique

CCFD : Comité catholique contre la faim et pour le développement

CCPP : Conseil canadien des pêcheurs professionnels

CCR : Conseils consultatifs régionaux

CE : Commission européenne

CEE : Communauté économique européenne

CESE : Conseil économique et social européen

CLPEMEMG : Comité local des pêches maritimes et des élevages marins du Guilvinec

CNPEMEM : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

COFI : Comité des pêches de la FAO

COMESA : Marché commun d'Afrique orientale et australe

COMM : Collectif des organisations maritimes malgaches

CNPS : Collectif national des pêcheurs artisans du Sénégal

CNUCED : Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement

CRISLA : Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine

CTA : Centre technique de coopération agricole et rurale

Cv : Chevaux

DA(H) : Disponibilité alimentaire (par habitant)

DPRH : Direction de la pêche et des ressources halieutique (Madagascar)

DUTP / **TURF**: Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries / *Territorial use right in fisheries*

FAO : *Food and agriculture organisation* (Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)

FECPAMA : Fédération chrétienne des pêcheurs artisans de Madagascar

FEP : Fond européen pour la pêche

FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

FINSS : *Fisheries information network for the small-scale sector*

FMI : Fonds monétaire international

FMN : Firmes multinationales

FOS : *Friend of the Sea*

Fph : Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme

FSM : Forum social mondial

GAPCM : Groupement des aquaculteurs et des pêcheurs de crevettes de Madagascar

GATT : *General accords of tarifs and trade* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

GeLoSe : Gestion locale sécurisée

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

GMS : Grandes et moyennes surfaces

HACCP : Analyse du risque et des points de contrôle critiques

ICSF / CIAPA : *International collective in support of fishworkers* / Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche)

ICFWS : *International conference of fishworkers and theirs supporters*

IDE : Investissements directs à l'étranger

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IGP : Indication géographique protégée

INN (pêche) : Illégale, non déclarée et non réglementée

IPS : *International planning comitee for food soverainety*

ISO : *International organization standard*

ITF : *International transport workers'federation*

IUCN : *International union for conservation of nature*

JMP : Journée mondiale des pêcheurs

L'ESPAR : Lorient ensemble pour le soutien à une pêche artisanale responsable

LITPD : Lettre d'information trimestrielle

MAEP : Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Madagascar)

MSC : *Marine stewardship council*

NACA : *Network of aquaculture centres in Asia-Pacific*

NPH : Nouveaux pays halieutiques

NFF : *National fishermen forum* (Inde)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OEFC : Observatoire économique de la filière crevettière

OFIMER : Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture

OIT : Organisation internationale du travail

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONG(I) : Organisations non-gouvernementales (internationales)

ONU : Organisation des Nations-Unies

OP : Organisation de producteurs

ORD : Organe de règlement des différends

ORGP : Organisation régionale de gestion des pêches

ORP : Organisations régionales des pêches

OSO : *Overseas seafood operations*

OTC : Obstacles techniques au commerce

OXFAM : *Oxford committee for relief famine*

P&D : Pêche et Développement

PAS : Programmes d'ajustements structurels

PB : Poissons de Bretagne

PCP : Politique commune des pêches

PDM : Produits de la mer

PFRDV : Pays à faible revenu et à déficit vivrier

PIB : Produit intérieur brut

PMNI : Poissons marins non identifiés

PNRC : Programme national de recherche crevettière

PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement

PNUE : Programme des Nations-Unies pour l'environnement

QIT : Quotas individuels transférables

RFA : *Responsable fisheries alliance* (Alliance pour des pêches responsables)

RO : Règles d'origine

RSE : Responsabilité sociale et environnementale

RU : Royaume-Uni

TAC : Total admissible de capture

TED : *Turtle excluder device*

TJB : Tonneaux de jauge brute

TSA : Tout sauf les armes

TSD : Traitement spécial et différencié

SEKRIMA : Syndicat national des confédérations chrétiennes de Madagascar

SCA : *Seafood choices alliance*

SOLAGRAL : Solidarité agricole et alimentaire

SDC : Subventions et droits compensateurs

SPG : Système de préférences généralisées

SPS : Sanitaires et phytosanitaires

SSOP: *Standard sanitary operation process*

UE : Union Européenne

UEGC: Unités d'exploitation et de gestion concertée

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

WFF / **FMPTP**: *World forum of fisherworkers* / Forum mondial des pêcheurs artisans et des travailleurs de la mer

WFFP : *World forum of fishworkers and fisherpeople* (Forum mondial des pêcheurs artisans et des peuples pêcheurs)

WIF : *Women in fisheries*

ZAC : Zones d'aménagement concerté

ZEE : Zone économique exclusive

TABLE DES FIGURES

Figure 1 – La démarche problématique de la thèse : les interactions mondialisation – halieutique …….p18

Figure 2a – L'approche géosystémique de la filière halieutique……p27

Figure 2b – L'approche géosystémique d'une filière halieutique mondialisée……..p28

Figure 3a – La double économie-monde halieutique de l'Europe médiévale……....p46

Figure 3b – L'économie-monde halieutique du Japon médiéval……...p49

Figure 4a – L'expansion spatiale de l'économie-monde halieutique européenne au XIXe siècle……p52

Figure 4b – L'expansion spatiale de l'économie-monde halieutique japonaise au XIXe siècle.…p56

Figure 5– Les promesses de la « Révolution bleue »…….p62

Figure 6 – Schématisation simplifiée de la productivité primaire et chaine trophique du milieu marin…….…….. p64

Figure 7a – Une économie-monde halieutique aux dynamiques spatiales contrastées….…….p74

Figure 7b – L'économie-monde halieutique en 1980 : principales puissances et grandes zones de pêche…….……...p75

Figure 8 – Quelques repères chronologiques de la territorialisation maritime inter- et supra-nationales…….……p78

Figure 9a – La production halio-aquacole mondiale : évolution générale depuis 1950 et contribution des segments productifs en 2006……p83

Figure 9b – L'influence de la Chine dans la production halio-aquacole mondiale…….……...p84

Figure 9c – Un système-monde halio-aquacole centré sur l'Asie du sud et du sud-est : les 30 premiers pays producteurs en 2006…….……p85

Figure 10 – Volume de la production halieutique mondiale en 2006 par grands ensembles...p86

Figure 11 – Le système-monde halieutique en 2006 : les grandes zones de pêche et les principales puissances productrices…….……..p88

Figure 12 – Les dix principales espèces marines capturées en 2006……..……p89

Figure 13 – Production aquacole mondiale par grands ensembles « régionaux » en 2006 (plantes aquatiques exclues), en volume (*en haut*) et en valeur (*en bas*)…….…..……p91

Figure 14 – Un système-monde aquacole centré sur l'Asie du sud et du sud-est : les 30 premiers pays producteurs (supérieur à 100 000 t.) en 2006…….…….……p93

Figure 15 – Les dix principales espèces aquacoles cultivées en 2006……..…….……p95

Figure 16 – Les différents usages de la production aquatique mondiale en 2006……p96

Figure 17 – Les disponibilités brutes de Pdm par grands ensembles en 2005…….p98

Figure 18 – L'utilisation variée des co-produits halieutiques……p99

Figure 19 – Certains aliments voient du pays avant d'arriver dans votre assiette…….. p100

Figure 20 – La part des produits de la mer échangés aux échelles mondiale, du Sud et du Nord en 2006……...p101

Figure 21 – Un commerce halio-aquacole mondialisé : les principaux flux et valeurs des échanges par grands ensembles « régionaux » (moyennes 2004-2006)…….…..p102

Figure 22a – Les parts respectives des dix premiers pays importateurs et exportateurs dans les importations et les exportations mondiales en 2006…….…….…p103

Figure 22b – Les dix premiers pays importateurs et exportateurs en 2006 du système-monde aquatique…….…….…..p103

Figure 23 – Les dix principaux groupes d'espèces échangés en 2006, en volume et en valeur...p106

Figure 24 – Schéma simplifié de l'organisation des marchés halieutiques dans les pays du Nord (en France) et du Sud (à Madagascar)……..….p112

Figure 25 – « *Le monde pour cité !* » La globalisation aquatique selon Pescanova……..…...p119

Figure 26 – *Un pour tous et tous pour un !* L'emprise des Mousquetaires dans la filière française ……..…….p121

Figure 27 – Une filière aquatique empêtrée dans une crise de plus en plus globale……p125

Figure 28a – La surexploitation : représentation schématique d'un phénomène médiatique…..p127

Figure 28b – La surexploitation des stocks halieutiques par zones de pêche maritimes FAO….p128

Figure 29 – Les rejets estimés par zone de pêche maritime FAO en 2006, en volume et en taux….. ……...p129

Figure 30 – Des pêches minotières « hérétiques sur le plan alimentaire »……...p133

Figure 31 – Quand la crevetticulture devient une dollariculture »……..…….p138

Figure 32 – Quand la ZEE française « encercle »Madagascar…….p144

Figure 33 – Les accords bilatéraux de pêche entre l'UE et les pays tiers en 2009……...p147

Figure 34 – Les balances commerciales des principaux pays participant aux échanges mondiaux de produits de la mer en 2006……p160

Figure 35 – Les disponibilités alimentaires en protéines aquatiques par États en 2006……..p162

Figure 36 – Les altermondialistes de l'halieutique : schéma (simplifié) d'un réseau orbital d'acteurs……p173

Figure 37 – Origine géographique des militants constitutifs du réseau ICSF……..p175

Figure 38 – L'organisation partenariale d'un projet de développement halieutique, le cas du Programme Mer Madagascar (1995-2000)……p186

Figure 39 – L'organisation spatiale du *World forum of fish harvesters and fishworkers* : principales étapes généalogiques et organisations nationales membres……..p188

Figure 40 – L'organisation spatiale du COMM : son réseau, ses principaux pôles et ses structures affiliées……..p195

Figure 41 – Les trois alternatives tiers-mondistes de l'idéologie altermondialiste halieutique…p200

Figure 42 –Quelques exemples iconographiques des critiques altermondialistes halieutiques…p203

Figure 43 – Les atouts de la pêche artisanale à l'échelle mondiale……..p205

Figure 44 – Un échantillon de la multiplicité des revendications altermondialistes halieutiques……p206

Figure 45 – Le nouvel « ordre halieutique » des altermondialistes du secteur…….p209

Figure 46 – La diffusion de portée mondiale de la revue *Samudra* en 2009……p215

Figure 47 – Quelques exemples du prolifique panel communicationnel des altermondialistes halieutiques : ouvrages, guides, monographies, revues, bulletins…….p216

Figure 48 – Le panel protestataire des altermondialistes : manifestations et campagnes d'action……..p221

Figure 49 – Exemple d'*agora* à l'initiative d'ICSF (ici l'Atelier régional de Zanzibar de juin 2008) ……...p222

Figure 50 – Campagnes transnationales et journées mondiales : quelques exemples d'actions symboliques menées par les altermondialistes à différents niveaux d'échelles……p224

Figure 51 – L'origine des participants et les affiches arborées lors de la rencontre de Rome en juillet 1984…….p230

Figure 52 – Origine géographique des participants au Symposium de Lisbonne……p232

Figure 53 – Origine géographique des participants de l'Atelier de Bangkok…….……p233

Figure 54 – La lutte des artisans-pêcheurs continue : origine géographique des participants et affiche officielle de l'Atelier ICSF de Cebu (1994)……..p234

Figure 55 – Origine géographique des participants à la rencontre de New Delhi de 1997……..p236

Figure 56 – L'affiche officielle de l'Assemblée constituante de Loctudy (octobre 2000)……...p240

Figure 57 – Les deux Forums mondiaux de fishworkers résultant de la scission de Loctudy en 2000……...p244

Figure 58 – Les jeux d'échelles des altermondialistes halieutique : un cosmopolitisme enraciné……..p250

Figure 59 – La relance des activités du WFF : l'Assemblée générale de Lisbonne (mai 2004)..p253

Figure 60 – La Conférence FAO de Bangkok, une réunion majeure pour la cause artisanale : affiche officielle et origines géographiques des participants…….p263

Figure 61 – Les avis partagés sur la pêche artisanale lors de la 28e session du COFI (mars 2009)…….…….p267

Figure 62 – La diversité des modes de gestion halieutique : multiplicité des droits, « jargon » des sigles…….…….p274

Figure 63 – La décentralisation de la Politique commune des pêches européenne : les Conseils consultatifs régionaux (CCR)……..…….p288

Figure 64 – Représentation schématique des unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC) promulguée par le WWF-France…….……..p290

Figure 65 – L'Atelier de Bruxelles, une étape dans « l'européanisation » de la contestation artisanale……p292

Figure 66 – Un dispositif de co-gestion halieutique à la malgache : les Zones d'aménagement concerté (ZAC)……..p297

Figure 67 – La profusion des logos d'écolabellisation dans la filière aquatique…….…...p300

Figure 68 – L'implantation et l'essaimage spatial de quelques démarches significatives d'écolabellisation de produits de la mer en 2010, entre singularité et globalité……p307

Figure 69 – Quelques démarches autoproclamées d'ONG : les guides de consommation responsable de produits de la mer…….…….p310

Figure 70 – Quelques exemples de logos et de campagnes publicitaires de GMS françaises incitant à consommer « responsable »……p312

Figure 71 – Quelques démarches RSE et qualité de la filière crevettière malgache recensée en 2009 ……...p315

Figure 72 – Les affiches des deux premières éditions – 2008 et 2010 – du Festival international de films « Pêcheurs du monde » à Lorient…….p323

Figure 73 – La marque collective régionale *BQM* auxquelles participent une partie des artisans bretons…….……..p331

Figure 74 – *Slow Fish* : logo officiel et guide de consommation….……p332

Figure 75 – Le développement de circuits courts et de vente directe en Bretagne : le cas de deux « AMAP poisson »……p334

Figure 76 – La nécessité d'intégrer les *fishworkers* au cœur même de l'approche écosystémique……p336

Figure 77 – Tableau synthétique des démarches d'écolabellisation aquatique (pêche et aquaculture confondues) en 2009, par organismes et par critères……p344

Figure 78 – Vers une gouvernance halieutique « régionale » : la multiplicité des organisations régionales des pêches…….p351

Figure 79 – Vers une régulation de l'écolabellisation aquatique : proposition réglementaire de la FAO et d'écolabel européen ……...……..p353

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographies 1 et 2 – L'hétérogénéité de la pêche artisanale française : illustrations bigoudènes avec un petit navire artisan de Lesconil et un artisan hauturier au Guilvinec…….p33

Photographie 3 et 4 – Une pêche traditionnelle malgache multiple : senne de plage à Toamasina, pêche à pied à Mahajanga……... p35

Photographie 5 et 6 – Les deux types de pirogues en usage sur les littoraux malgaches : à balancier et à voile à Mahajanga, monoxyle et à rame à Toamasina ...……..p35

Photographies 7 et 8 – Des modes traditionnels de conservation toujours vivaces : quelques illustrations malgaches à Mahajanga (fumage d'espadon ; séchage de petits poissons) ……p60

Photographies 9 et 10 – La mise en marché des produits de la mer malgache : du marché local majungais (roussettes et *Karapapaka*) au marché national tananarivien (huîtres)……p112

Photographie 11 – La bimodalité du transport isotherme des produits de la mer, ici à la sortie de la criée du Guilvinec…… .p115

Photographies 12 et 13 – Des revendications gravées jusque dans la digue des ports bigoudens ……..……..p204

Photographies 14, 15 et 16 – L'importance du rôle des femmes dans la filière halieutique : quelques illustrations malgaches à Toamasina (collecte, tri et vente des produits ; ramendage des filets de senne)……...p208

Photographies 17 et 18 – Les centres de documentations FINSS : du général (ICSF, Chennai) *à gauche* au particulier (Collectif P&D, Lorient) *à droite*……..….p217

Photographie 19 – Manifestation des altermondialistes en marge du Sommet de Johannesburg en 2002……...……p219

Photographie 20 – Un exemple d'actions entreprises par la CAPE (ici sur les accords de pêche UE-Afrique de l'Ouest en Guinée, en 2000)……...……..p223

Photographies 21, 22, 23 et 24 – La rencontre de Rome en juillet 1984 ou l'ébauche de la contestation altermondialiste des pêcheurs artisans et de leurs sympathisants…….p231

Photographie 25 – les militants altermondialistes lors de la Conférence de Bangkok (1990)..p233

Photographie 26 – les militants ICSF lors du 10e anniversaire de l'ONG d'appui (Cebu, 1994) ……...p234

Photographie 27 – Les membres du comité de coordination du WFF lors de la réunion de Namur (1998)…….p239

Photographies 28, 29, 30 et 31 – Panel de militants présents à l'Assemblée constituante de Loctudy…….….p240

Photographies 32 et 33 – la professionnalisation en marche pour les *fishworkers* traditionnels malgaches : spécimens de permis de collecte et de carte de pêcheur ……...…p296

Photographie 34 – La soirée d'inauguration de la 2e édition du Festival « Pêcheurs du Monde » à Lorient (mars 2010)……...p323

Photographie 35 – Publicité pour le centre Haliotika au cœur du quartier maritime du Guilvinec …….....p324

Photographie 36 – L'atelier de vanneries de l'association de femmes de pêcheurs de Tamatave ……...……p325

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 – L'altermondialisation générale en quelques mots…….p431

Annexe 2 – Les pêches industrielles en France et à Madagascar : définition succincte……...p433

Annexe 3 – La gestion « classique » du secteur halieutique…….p434

Annexe 4 – 14 mesures pour le développement durable et équitable de la pêche à petite échelle ……...p436

Annexe 5 – Chronologie succincte de l'altermondialisation halieutique…….p441

Annexe 6 – L'Atelier préparatoire de la société civile (Bangkok, 2008)…….....p444

Annexe 7 – Signes officiels de qualité des Pdm en vigueur en France en 2010……...…p447

Annexe 8 – Une expérience d'économie sociale et solidaire précurseur au cœur du pays bigouden : le cas du Panier de la mer…….....p449

Annexe 9 – Du verdissement économique à l'ingérence écologique : quelques exemples malgaches ……...p450

Annexe 10 – Quelques articles significatifs extraits du « Code de conduite pour une pêche responsable »……..p452

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **3**

NOTES AUX LECTEURS **5**

SOMMAIRE **7**

INTRODUCTION GENERALE **11**

UN SECTEUR HALIEUTIQUE MONDIALISE DE PLUS EN PLUS INEGALITAIRE 14

LA MONDIALISATION : UN CONCEPT « PROBLEMATIQUE » 17

UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE COMBINATOIRE 25

LE PLAN DE LA THESE 36

-PARTIE 1- : DE LA MONDIALISATION A LA GLOBALISATION HALIO-AQUACOLE **37**

CHAPITRE 1 : UNE GEOHISTOIRE DES MONDES AQUATIQUES A DOMINANTE HALIEUTIQUE **41**

1.1 D'UNE « PROTO-MONDIALISATION » A LA PLANETARISATION HALIEUTIQUE 42

1.1.1 La pêche et l'aquaculture, des activités anciennes et ubiquistes 42

1.1.2 Des civilisations de la mer ou l'élaboration d'économies-monde halieutiques 43

1.1.2.1 Une économie-monde halieutique ouest-européenne duale mais précoce 44

1.1.2.2 Une économie-monde halieutique japonaise unitaire mais plus tardive 49

1.1.3 Le « grand désenclavement planétaire » du secteur aquatique 50

1.1.3.1 Quand l'halieutique fait sa « révolution » 50

1.1.3.2 Une économie-monde européenne au cœur de ces mutations halieutiques 51

1.1.3.3 La révolution des pêches japonaises 56

1.2 D'UNE ECONOMIE-MONDE HALIEUTIQUE AUX PREMICES 58

1.2.1 Une vague de révolutions qui touchent l'ensemble des activités aquatiques 58

1.2.1.1 Les « vingt glorieuses» de l'halieutique ou la seconde révolution du secteur 58

1.2.1.2 L'essor du secteur aquacole : la « Révolution bleue » des années 1960 61

1.2.2 Quel système-monde halieutique à la veille de la globalisation aquatique? . 62

1.2.2.1 Les facteurs biogéographiques des activités halieutiques 63

1.2.2.2 Des vieux foyers occidentaux en relatif essoufflement 65

1.2.2.3 La montée en puissance de deux géants en Orient, le Japon et l'URSS 68

1.2.2.4 Des périphéries aux évolutions disparates 70

1.2.3 Les réactions d'autodéfense des États face aux prémices de globalisation aquatique 75

1.2.3.1 La mise en place du nouveau Droit de la Mer ou la résistance des États côtiers . 75

1.2.3.2 La naissance de l'Europe bleue et de la Politique commune des pêches 78

CHAPITRE 2 : LA STRUCTURATION DU SYSTEME-MONDE AQUATIQUE SOUS L'ERE DE LA GLOBALISATION **81**

2.1 « L'ASIANISATION » DES DYNAMIQUES PRODUCTIVES HALIO-AQUACOLES 81

2.1.1 Le nouveau visage d'une production aquatique mondiale en pleine évolution 82

2.1.2 État des lieux du secteur halieutique 86

2.1.2.1 Les grandes zones de captures marines par zones de pêche FAO 86

2.1.2.2 Les principaux pays producteurs 87

2.1.2.3 Les principales espèces capturées 89

2.1.3 État des lieux du secteur aquacole 90

2.1.3.1 Les grandes zones de production aquacole 90

2.1.3.2 Les principaux pays producteurs 92

2.1.3.3 Les principales espèces élevées 94

2.2 DES DENREES AUX MOLECULES : LES DIFFERENTS USAGES DES PRODUITS DE LA MER 95

2.2.1 La variabilité des disponibilités brutes en denrées aquatiques 96
2.2.2 Les autres finalités de la production aquatique : produits minotiers et co-produits 98
2.3 DES DYNAMIQUES COMMERCIALES ASYMETRIQUES 100
2.3.1 Les grands flux d'échanges aquatiques 100
2.1.3.1 Quelques données de cadrage aux échelles mondiale et intra-régionale 100
2.3.1.2 Les principaux foyers d'exportations et d'importations (en valeur) 103
2.3.2 La structure des échanges aquatiques..... 105
2.3.2.1 Le poids omnipotent des poissons et des produits transformés dans les échanges 105
2.3.2.2 La crevette, une espèce emblématique des échanges internationaux 107
2.3.2.3 Les autres espèces et produits échangés 108
2.4 LES EXTERNALITES D'UNE FILIERE AQUATIQUE GLOBALISEE..... 109
2.4.1 Les externalités sociales : marchés de consommation et habitudes alimentaires 110
2.4.1.1 Les habitudes alimentaires au Nord 110
2.4.2.1 Les habitudes alimentaires au Sud.....111
2.4.2 Les externalités techniques : les innovations technologiques 113
2.4.2.1 L'importance accrue de la transformation des Pdm.....113
2.4.2.2 Les progrès du transport frigorifique routier et aérien.....114
2.4.3 Les externalités politiques : les stratégies des nouveaux acteurs multi-nationaux 116
2.4.3.1 Les stratégies de multinationalisation.....117
2.4.3.2 L'intégration verticale internationale du secteur aquatique : le cas de Pescanova 117
2.4.3.3 L'intégration verticale de la filière halieutique française : le cas des Mousquetaires 120

CHAPITRE 3 : DES ACTIVITES AQUATIQUES DANS « LA MER DE L'AVIDITE » ? LES DYSFONCTIONNEMENTS DE LA GLOBALISATION HALIO-AQUACOLE 125

3.1 LES DYSFONCTIONNEMENTS SPATIAUX DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES 126
3.1.1 Au royaume du gaspillage 126
3.1.1.1 La surpêche ou la surexploitation de la ressource halieutique 126
3.1.1.2 Les prises accessoires et les rejets.....129
3.1.1.3 La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).....130
3.1.1.4 Les pêches à finalité industrielle 132
3.1.2 Une exploitation aquatique à risques : quelques impacts sociaux et environnementaux..... 133
3.1.2.1 Dangerosité et conflictualité du secteur halieutique.....133
3.1.2.2 La déstructuration des pêches à petite échelle malgache et française 134
3.1.2.3 Le mirage relatif du segment aquacole : le cas de la crevetticulture 136
3.1.2.4 Un risque environnemental global : le changement climatique 138
3.2 LES DYSFONCTIONNEMENTS SPATIAUX DE L'ACCES AUX RESSOURCES..... 139
3.2.1 La marchandisation des droits de pêche : le cas emblématique des QIT..... 140
3.2.2 Vers un néocolonialisme halieutique : l'inéquité de l'accès aux ressources . 142
3.2.2.1 Une territorialisation maritime profondément déséquilibrée 142
3.2.2.2 Des accords de pêche peu équitables pour l'accès aux ressources 145
3.3 LES DYSFONCTIONNEMENTS SPATIAUX AU NIVEAU DU PARTAGE DES RESSOURCES..... 150
3.3.1 Les distorsions aux échanges des produits de la mer..... 150
3.3.1.1 Les barrières tarifaires pratiquées dans le secteur halio-aquacole 151
3.3.1.2 Des barrières non tarifaires de plus en plus fréquentes dans le secteur 153
3.3.2 L'inégale répartition de la rente aquatique 158
3.3.2.1 Les échanges de Pdm : vers un transfert des protéines aquatiques ?.....158
3.3.2.2 Des disponibilités alimentaires aquatiques entre opulence et indigence 161

-PARTIE 2- : LES DIMENSIONS SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION..... 165

CHAPITRE 4 : LES ALTERMONDIALISTES HALIEUTIQUES, UNE GALAXIE D'ACTEURS MILITANTS 169

4.1 L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE, UN SYSTEME D'ACTEURS MILITANTS EN RESEAU 169
4.1.1 Une action collective composée de divers acteurs 169
4.1.2 Un réseau transnational d'acteurs contestataires 171
4.2 LES STRUCTURES D'APPUI AU RESEAU ALTERMONDIALISTE 174
4.2.1 Des ONGI spécialisées dans la vigilance de la filière halieutique artisanale . 174
4.2.1.1 L'ICSF, un think tank au service de la « pêche à petite échelle » 175
4.2.1.2 La CAPE, un observatoire des relations halieutiques UE-ACP 177
4.2.2 Des organisations de solidarité envers les fishworkers artisans 178
4.2.2.1 Le CCFD, une ONG catholique dévouée à la coopération et au développement 179
4.2.2.2 La Fph, une fondation de solidarité internationale au service de l'Homme 181
4.2.2.3 Le Collectif P&D, le pôle alternatif de la pêche artisanale en France 182
4.2.2.4 L'AMM, un courtier pastoral au service des gens de mer 184
4.3 LES STRUCTURES « SYNDICALES » DU RESEAU ALTERMONDIALISTE 187
4.3.1 Le WFF, un syndicat international de masse de pêcheurs artisans 187
4.3.2 Des syndicats nationaux à forts ancrages « locaux » 190
4.3.2.1 La BFFM ou la volonté de créer un syndicat français de la pêche artisanale 190
4.3.2.2 Le COMM, ou la lente maturation d'un syndicat de pêcheurs artisans malgaches 193

CHAPITRE 5 : LES STRATEGIES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISME HALIEUTIQUE 197

5.1 LES RHETORIQUES DE L'ALTERMONDIALISME HALIEUTIQUE : 197
5.1.1 Les idéologies mobilisées : vers un tiers-mondisme halieutique 198
5.1.2 Les rhétoriques discursives de l'altermondialisme halieutique 201
5.1.2.1 Une figure oppositionnelle vis-à-vis de la globalisation aquatique 201
5.1.2.2 Une posture tributienne : plaidoyer pour la pêche à petite échelle.....204
5.2 L'ALTERMONDIALISME HALIEUTIQUE EN ACTION : LES PRATIQUES SPATIALES..... 210
5.2.1 Les ancrages spatiaux de l'altermondialisation halieutique 211
5.2.2 La production d'espaces d'information 213
5.2.2.1 Des supports de communications préférentiels : les revues et les bulletins spécialisés 214
5.2.2.2 D'autres moyens de communiquer : des centres de documentations à « l'hacktivisme » 217
5.2.3 La production d'espaces de contestation..... 218
5.2.3.1 Les manifestations : de l'usage du nombre à l'échange du réseau 218
5.2.3.2 Des campagnes de lobbying et de mobilisation.....220
5.2.4 La production d'espaces publics autonomes 221
5.2.4.1 La constitution d'agora.....222
5.2.4.2 Une action symbolique, la Journée mondiale des pêcheurs 223

CHAPITRE 6 : LES DYNAMIQUES SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE 227

6.1 COSMOGONIE D'UN MOUVEMENT INTERNATIONAL DE PECHEURS ARTISANS..... 227
6.1.1 Quand les pirogues du Sud font de la résistance 228
6.1.2 La poursuite des alternatives : les maillages d'une solidarité Nord-Sud..... 232
6.1.3 La construction du WFF, ou l'avènement unitaire de la contestation 235
6.2 L'ALTERMONDIALISME EN TEMPS DE CRISE : ESSOUFFLEMENT ET RUPTURE DE LA CONSTATATION (1997-2000) 238
6.2.1 Loctudy en mer agitée : d'une alliance Nord-Sud à un clivage Ouest-Est..... 238
6.2.1.1 La préparation de l'Assemblée constituante du Forum mondial 238
6.2.1.2 Les tensions de Loctudy ou la « scission programmée » du mouvement 239
6.2.2 Les trois déficits du mouvement altermondialiste halieutique 243
6.2.2.1 Un déficit de popularité : la force des inégalités sociales 245
6.2.2.2 Un déficit de crédibilité : l'hétérogénéité politique de l'altermondialisme 247
6.2.2.3 Un déficit de globalité : un cosmopolitisme géographique enraciné.....249
6.3 LES RESTRUCTURATIONS SPATIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE (2000- ?) 252
6.3.1 Les évolutions disparates des composantes altermondialistes..... 252
6.3.1.1 Les fluctuations des structures syndicales (transnationales).....252
6.3.1.2 Une relance nuancée des structures d'appui.....256

6.3.2 2008, une autre année charnière dans l'histoire de l'altermondialisation halieutique 260
6.3.2.1 Les ateliers préparatoires ICSF 261
6.3.2.2 La Conférence globale FAO sur les pêches artisanales (octobre 2008) 262
6.3.2.3 La 28e session du COFI (mars 2009) 265

-PARTIE 3- :ECHELLES SPATIALES ET DURABILITE DE LA FILIERE HALIEUTIQUE 269

CHAPITRE 7 : DES ESPACES DE PRODUCTION EN QUETE DE GESTION DURABLE 273

7.1 UNE GESTION HALIEUTIQUE ENTRE CONSERVATIONNISME ET COLLECTIVISME 273
7.1.1 L'essence conversationniste d'une gestion halieutique globalisée 274
7.1.1.1 L'approche écosystémique dans le secteur des pêches 274
7.1.1.2 Un outil de conservation pour les écosystèmes aquatiques : les aires marines protégées 277
7.1.1.3 La gestion classique du secteur halieutique : privatisation de la gestion et des droits d'accès 279
7.1.2 Une gestion halieutique alternative : co-gestion et droits communautaires . 280
7.1.2.1 Une gestion partagée des ressources halieutiques 281
7.1.2.2 Des droits de pêche (de propriété et d'usage) collectifs 282
7.2 LES INITIATIVES TERRITORIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE : 285
7.2.1 L'implication des militants français dans la gouvernance « européenne » des pêches 286
7.2.1.1 Une implication accrue dans les Conseils consultatifs régionaux européens 287
7.2.1.2 Le partenariat avec le WWF-France autour des unités d'exploitation et de gestion concertées 289
7.2.1.3 Vers une « régionalisation » européenne de la contestation française 291
7.2.2 L'implication des militants malgaches pour la reconnaissance nationale du segment halieutique de petite échelle 293
7.2.2.1 Réactiver les liens et restructurer le mouvement en interne : l'objectif du Forum national 294
7.2.2.2 Échanger avec les instances gouvernementales 295
7.2.2.3 Renouer le dialogue avec le segment industriel et le GAPCM 297

CHAPITRE 8 : DES ESPACES DE DISTRIBUTION EN QUETE DE VALORISATION RESPONSABLE 299

8.1 DES POLITIQUES TRANSNATIONALES DE DISTRIBUTION ENTRE ECO-VALORISATION ET ECO-RESPONSABILISATION 299
8.1.1 Les démarches d'« éco-valorisation » des produits de la mer : le cas des écolabels 300
8.1.1.1 Deux ONG d'écolabellisation aquatique « mondiale » : MSC et FOS 301
8.1.1.2 Deux organismes certificateurs de produits « organiques » : Naturland et Krav ..303
8.1.1.3 Des démarches de durabilité halieutique : les exemples de Fair-Fish et du Dolfin-Safe 304
8.1.1.4 Deux exemples de certifications aquacoles privées : le GAA et le GlobalGAP..305
8.1.2 Les démarches d'écoresponsabilisation des filières aquatiques françaises et malgaches 308
8.1.2.1 Les démarches de responsabilisation en France 308
8.1.2.2 Les démarches de responsabilité de l'industrie crevettière malgache 312
8.2 LES INITIATIVES TERRITORIALES DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE : SE REAPPROPRIER SON IMAGE ET VALORISER SON IDENTITE 316
8.2.1 (Re)valoriser l'image et l'identité des pêcheurs artisans 317
8.2.1.1 L 'Alliance pour des pêches responsables (RFA) 318
8.2.1.2 Le recensement des initiatives des pêcheurs bretons pour une pêche responsable 319
8.2.1.3 Redonner la parole et mettre en lumière la pêche artisanale : le festival Pêcheurs du Monde 322
8.2.1.4 Diversifier et proposer des alternatives aux fishworkers artisans 323
8.2.2 (Re)valoriser l'image et l'identité des produits aquatiques artisans 326
8.2.2.1 Des produits aquatiques entre consom'action et reterritorialisation 327
8.2.2.2 Les démarches de qualité et de proximité entreprises par les altermondialistes français 329

CHAPITRE 9 : LES ECHELLES DE REGULATION DURABLE DU MONDE HALIO-AQUACOLE.... 335

9.1 DES REGULATIONS HALIO-AQUACOLES DEFICIENTES AUX ECHELLES GLOBALES/LOCALES 335

9.1.1 Dysfonctionnements et ingérence des approches (environnementales) globalisées..... 335

9.1.1.1 Les dysfonctionnements des démarches AMP.....336

9.1.1.2 Les dysfonctionnements des démarches d'écolabellisation et d'éco-responsabilisation 338

9.1.1.3 Les dysfonctionnements des démarches RSE de l'industrie crevettière malgache 341

9.1.1.4 Une filière aquatique au prise d'une certaine ingérence écologique transnationale 342

9.1.2 Dysfonctionnements et illusions des approches de régulation localisée 345

9.1.2.1 Les difficultés d'une gestion participative localisée des ressources halieutiques345

9.1.2.2 Les difficultés de la valorisation localisée des produits de la mer.....348

9.2 RENFORCER L'ECHELLE DE REGULATION INTER-NATIONALE 349

9.2.1 Le retour de l'inter-national dans la régulation du Monde halio-aquacole .. 349

9.2.2 Les organisations régionales des pêches, pierre angulaire de la gestion internationale..... 350

9.2.3 La normalisation progressive des schémas d'écolabellisation halio-aquacole 352

9.2.4 Un instrument mondial de régulation aquatique : le Code de conduite pour une pêche responsable 354

9.3 VERS UNE GOUVERNANCE HALIO-AQUACOLE COSMOPOLITIQUE 357

9.3.1 Dépasser les dichotomies du local-global et de nature-culture..... 359

9.3.2 Vers une régulation cosmopolitique des activités halio-aquacoles..... 361

CONCLUSION GENERALE 363

QUELS REGARDS GEOGRAPHIQUES PORTES SUR LA MONDIALISATION HALIEUTIQUE ? 365

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE AUTOUR DE L'ALTERMONDIALISATION HALIEUTIQUE.....368

BIBLIOGRAPHIE 379

ANNEXES 429

TABLE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES 457

TABLE DES FIGURES..... 461

TABLE DES PHOTOGRAPHIES..... 467

TABLE DES ANNEXES..... 469

TABLE DES MATIERES..... 471

Titre : Regards géographiques sur la mondialisation halieutique. L'altermondialisation et les formes de résistances des « pêches artisanales »

Résumé :

Cette thèse souhaite apporter un éclairage géographique, tant spatial que scalaire, sur le phénomène contestataire singulier que constitue l'altermondialisation halieutique. Plus précisément, notre objectif consiste à démontrer en quoi ce mouvement social de soutien à la pêche artisanale engage une réappropriation socio-spatiale d'un processus de mondialisation halieutique profondément inégalitaire. Pour comprendre ces interactions, deux terrains halieutiques militants font plus particulièrement l'objet d'une analyse comparée : la pêche artisanale française et la pêche traditionnelle malgache. Il nous faut en premier lieu saisir le passage de la mondialisation à la globalisation halio-aquacole en retraçant les principales étapes géohistoriques de la mise en place d'un système-monde aquatique afin de mieux comprendre par la suite sa structuration contemporaine ainsi que ses dysfonctionnements spatiaux actuels. La mise en évidence de ses inégalités nous conduit alors à analyser les multiples dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique, ce qui revient à interroger les caractéristiques de ce mouvement contestataire, à savoir l'organisation de son système d'acteurs, ses stratégies ainsi que ses dynamiques. Pour finir, nous interrogeons conjointement les politiques de durabilité mises en œuvre par ces deux systèmes halieutiques d'amont en aval de la filière halieutique. De cette confrontation entre échelles spatiales globalisantes et échelles localisées (territorialisantes), nous concluons sur la nécessité d'adopter une démarche résolument transcalaire et cosmopolitique dans la régulation de cette mondialisation halieutique.

Mots-clés : Mondialisation / Altermondialisation / Spatialités / Territoire / Halieutique / Pêches artisanales / France / Madagascar

Title: Fisheries globalization through a geographical gaze. Alter-globalization and forms of resistances in "small-scale fisheries"

Abstract:

Using a geographical approach, this thesis aims to contribute to the understanding of scales and spatialities that are present in the dissenting and singular phenomenon of alter-globalization in fisheries. More precisely, I aim to demonstrate how this social movement, that supports small-scale fisheries, also involves social and spatial re-appropriations of a non-egalitarian globalization. To understand these interactions, I compare two militant fishing practices and areas: artisanal fishing in France and small-scale fisheries in Madagascar. First, I analyse the passage between globalization and globalization in fishing and aquaculture. I consider the major geo-historical stages animating the development of an aquatic world-system in order to reflect on its contemporary structuring and its present spatial malfunctions. Then, these analyses bring us to consider the multiple spatial dimensions articulated in the movement of alter-globalization in fisheries while interrogating the characteristics of this dissenting movement in terms of organisation of the system of actors, strategies and dynamics. Finally, I compare the politics of sustainability performed in the French and the Malagasy cases, throughout the different activities in the fishing industry. Stating on the interconnections between global scales and local scales (territorializing), I conclude on the need for a trans-scalar and cosmopolitan approach to allow the regulation of fisheries globalization.

Keywords: Globalization / Alter-globalization / Spatialities / Territory / Fishing / Small-scale fisheries / France / Madagascar